This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 40.22.12

Harvard College
Library

FROM THE BEQUEST OF

SUSAN GREENE DEXTER

PROCÈS-VERBAUX

DE L'ACADÉMIE DU GARD.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

ANNÉE 1871.

NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET ET COMP^e,
rue Pradier, 12.

1871

△
r 40.23.10
✓
HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEXTER FUND
May 21, 1931

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Séance du 15 *avril* 1871.

Présents : MM. Aurès, *vice-président*; Dumas, Salles, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, l'abbé de Cabrières, Ginoux, Verdier, Flouest, Dombre, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

L'Académie, en se félicitant de se retrouver, réunie après huit mois et plus d'interruption, ne veut pas passer sous silence les douloureuses préoccupations que lui ont fait éprouver les cruels événements qui, depuis le commencement du mois d'août dernier, ont répandu le deuil et la désolation dans notre patrie. Elle délibère que cette cause trop légitime d'une si longue et si regrettable lacune sera consignée au registre de ses procès-verbaux (1).

Ces tristes circonstances ont donné lieu par contre-coup, dans notre ville, à quelques

(1) Les séances, reprises le samedi 15 avril, demeurent fixées, de quinzaine en quinzaine, aux 29 du même mois, 13 et 27 mai, 10 et 24 juin, 8 et 22 juillet, 5 et 19 août.

mesures d'ordre et d'administration dont une s'est trouvée intéresser la Compagnie d'une manière toute spéciale. Le secrétaire-perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le maire de Nimes, à la date du 21 novembre, portant que l'extension à donner à certains services publics obligeait la municipalité à reprendre possession du local des séances de l'Académie à l'hôtel de ville. Cette lettre exprimait d'ailleurs, avec les regrets de ce déplacement forcé, l'espérance qu'il y serait pourvu dans un avenir prochain, et mettait en même temps les salons de la mairie à notre disposition pour nos réunions ordinaires et extraordinaires. Au reçu de cette communication, les membres du bureau se rendirent auprès de M. le maire, et obtinrent sans difficulté que la partie du local dont s'agit qui contient notre Bibliothèque serait provisoirement maintenue *in statu quo*, et recevrait, en outre, notre mobilier en dépôt, de manière à nous éviter un laborieux déménagement de livres et de meubles. Ce provisoire pourra subsister jusqu'à l'achèvement des constructions qui sont déjà commencées sur l'emplacement de l'ancienne maison des Dames de la Miséricorde, et qui ont été conçues de manière à ménager à l'Académie un local à son usage. En attendant, M. le maire nous a renouvelé l'offre de disposer pour nos séances d'un des salon de l'hôtel de ville.

Pendant les huit mois qui viennent de s'écouler, l'Académie a fait plusieurs pertes qui sont venues l'affliger d'une manière sensible. Le 6 décembre dernier, la mort lui enlevait M. *Albert Meynier*, un de ses plus jeunes membres, qui prenait déjà un intérêt vif à ses travaux et sur qui elle fondait des espérances. Le 6 février suivant, c'était notre cher et ex-

cellent ami le colonel *Pagézy*, notre doyen d'âge, qui ne comptait que M. Teulon de plus ancien que lui dans la Compagnie. Un juste tribut d'hommages et de regrets a été rendu, sur leur tombe, à chacun de nos deux confrères, le jour même de la séparation dernière. Ces hommages et ces regrets devront être reproduits dans nos registres, et tout particulièrement ceux qui s'adressent à M. Pagézy, cet infatigable collaborateur, ce modèle continuel de travail et d'exactitude, toujours attentif à tout ce qui pouvait intéresser l'Académie, qui ne vivait en quelque sorte que pour elle, et qui en même temps savait si bien se faire goûter au milieu de nous par ses affectueuses et sympathiques dispositions à l'égard de ses confrères.

Parmi nos membres non-résidants, nous avons perdu :

M. *Emilien Dumas*, de Sommières, si remarquable par ses connaissances en géologie et par les travaux considérables qu'il a accomplis dans cette partie, pour le département du Gard ;

M. le docteur *Serres*, d'Alais, dont la mort survenue à la fin du mois d'août nous a été communiquée, le 26 novembre, au nom de sa veuve, par son neveu, M. Barre ; sa science et son activité lui avaient assuré depuis longtemps une place honorable parmi nous, et il a emporté nos justes regrets ;

M. *Thomas de Saint-Laurent*, ancien capitaine d'état-major, à la Bastide-d'Engras, qui avait hérité du goût et des aptitudes de son oncle, M. Thomas de Lavernède, pour les sciences exactes ;

Enfin, M. le docteur *Amédée Aillaud*, de Beaucaire, notre ancien lauréat à la suite du

concours ouvert en 1862 par l'Académie pour l'éloge du docteur Amoreux.

Il n'est pas inutile d'observer que ces quatre décès ne donnent ouverture qu'à la nomination de trois membres non-résidants, afin de ne pas dépasser le nombre normal de 24, fixé par notre dernier réglement. Il y avait en dernier lieu 25 titulaires.

Quant aux membres-résidants, les vides causés par la mort de MM. Albert Meynier et Pagézy se trouvent augmentés par la démission de M. *de La Farelle*, qui nous l'a adressée dès le 28 janvier dernier, en nous exprimant ses regrets que son âge et ses infirmités ne lui permettent plus d'assister aux séances, et en nous assurant de sa gratitude de l'accueil qu'il a toujours reçu parmi nous. Ces sentiments trouveront une réciprocité assurée, et l'Académie s'empressera certainement de se conserver attaché, par la nomination et le lien de membre honoraire, un confrère aussi aimé et estimé que M. de La Farelle.

Ici, de même que pour les membres non-résidants, comme le dernier chiffre de 37 dépassait d'une unité celui auquel le réglement en vigueur a fixé le nombre des membres-résidants, il n'y aura lieu qu'à la nomination de deux membres nouveaux au lieu de trois. Aux termes de l'article 21, lorsque la question du remplacement aura été résolue affirmativement, l'Académie aura à fixer le délai pendant lequel les propositions de candidatures pourront être reçues sur le registre des inscriptions.

L'Académie a perdu aussi deux de ses membres honoraires : M. *Remacle*, ancien substitut du procureur du roi à Nimes, plus tard préfet du Tarn, connu par ses nombreux écrits sur les questions économiques et les institutions de

bienfaisance ; et M. *Roustan*, ancien professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Nimes, devenu inspecteur-général de l'Université et recteur de l'Académie de Toulouse.

Le secrétaire termine ce résumé des faits accomplis pendant nos longues vacances forcées, en rappelant : 1° que l'Académie s'est fait un devoir d'assister en corps aux obsèques de M. Auguste Démians, maire de la ville de Nimes, auxquelles elle avait été officiellement invitée ; 2° qu'au jour fixé par le nouveau préfet du Gard, M. de Champvans, pour ses réceptions officielles, le bureau de l'Académie lui a fait la visite d'usage et a reçu de lui un obligeant accueil.

A la suite de cet exposé, qui est revêtu de l'approbation de l'Académie, et après que celle-ci, s'associant pleinement aux sentiments exprimés par son secrétaire, à l'occasion de ses membres décédés, a délibéré que le procès-verbal de la séance en conserverait la mention, il est procédé à un scrutin pour conférer la qualité de membre honoraire à M. de La Farelle, dont la démission comme membre titulaire est acceptée. Cette élection réunit l'unanimité des suffrages. Le secrétaire est chargé d'en porter le résultat à la connaissance de M. de La Farelle.

L'ordre du jour appelle la nomination, qui aurait dû avoir lieu au mois de janvier dernier, d'un président et d'un vice-président pour l'année 1871.

Le scrutin auquel il est procédé à cet effet par les quinze membres présents donne quatorze voix à M. *Aurès* pour la présidence, et quinze à M. *Révoil* pour la vice-présidence.

En prenant possession de ses nouvelles fonctions, M. Aurès invite l'Académie à voter des

remerciements à M. de Labaume, son prédécesseur; ce qui est agréé à l'unanimité.

L'Académie passe à un second scrutin, qui confère à l'unanimité le titre d'associé-correspondant à M. *Cazalis de Fondouce*, ingénieur civil à Montpellier, présenté le 30 juillet 1870 par MM. Viguié, Flouest et de Clausonne.

Les vacances, par décès ou autrement, dont le secrétaire a entretenu l'Académie, appellent, aux termes de l'article 19 du règlement, la question de savoir s'il y a lieu ou non de procéder actuellement au remplacement. Après l'échange de quelques observations, la délibération sur ce sujet est ajournée à quinzaine.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. *V. Auphan*, président de la Société scientifique et littéraire d'Alais, a écrit, le 8 août 1870, pour remercier l'Académie de la nomination qui lui confère le titre d'associé-correspondant.

Le 9 du même mois, M. le ministre des lettres, sciences et arts annonçait à l'Académie une allocation de 400 fr., qui a été touchée, quelques jours après, par le trésorier.

Il a été fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Par M. Charles Liotard, membre-résidant, et par M. Ernest Liotard, son frère : l'*Annuaire du Gard*, pour 1871 ;

Par M. Bigot membre-résidant : un recueil de ses poésies patoises, *li Bourgadieirs*, nouvelle édition ;

Par M. le pasteur Emilien Frossard, associé correspondant : *Origines du Protestantisme et de la Réforme* ;

Par M. Frédéric Béchard, associé-correspon-

dant : une brochure intitulée *les Etats du Languedoc* ;

Par M. Chalmeton, associé-correspondant : deux brochures ayant pour titre, l'une *A ceux qui ont renié leur mère ;* l'autre *Strophes et sonnets* ;

Par M. Louis Roumieux, associé-correspondant : un morceau de poésie patoise ayant pour titre *Odi et Amour* ;

Par M. Cazalis de Fondouce : *Documents sur la période préhistorique, fournis par la région du département de l'Hérault ;*

Par M. P.-Jean Gaidan, de Nimes : son volume de poésies intitulé *Aubes d'avril et soirs de novembre*, dont M. Viguié a entretenu l'Académie dans la séance du 16 juillet 1870.

L'Académie charge son secrétaire d'adresser aux auteurs de ces envois des remerciements qui seront d'ailleurs consignés au procès-verbal.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance du 30 juillet 1870 :

Revue de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, mai 1870.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, tome XII, année 1869, en trois cahiers.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 1870, 3e trimestre.

Bulletin de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, année 1869-1870, de juillet 1869 à mars 1870.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 4e trimestre de 1869.

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1er trimestre de 1870.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, 1869.

Revue des Sociétés savantes des départements, mars, avril et mai 1870, 2 cahiers.

Société scientifique et littéraire d'Alais, année 1870, 1er bulletin.

Journal des savants, juillet 1870.

Revue archéologique du Midi de la France, vol. II, n° 10.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 7e série, tome II, 1870.

Bulletin de l'Académie delphinale, 3e série, tome V, 1869.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de Lille, 1869, IIIe série, 7e volume.

Mes Souvenirs, par M. de Caumont.

Pendant que l'Académie recevait les publications de ses sociétés correspondantes, elle terminait elle-même, par les soins de M. Germer-Durand et de son secrétaire, celle :

1° Du volume de ses procès-verbaux, année 1869-1870 ;

2° Du volume de ses mémoires, année 1868-1869.

Les circonstances ont arrêté jusqu'ici la distribution et l'expédition de ces deux volumes. M. Charles Liotard est invité à saisir le premier moment favorable pour y pourvoir.

Il est procédé à la nomination d'une commission pour la publication d'un nouveau volume de nos mémoires pour l'année 1869-1870. Cette commission sera composée des membres du bureau et de MM. Dumas, Viguié et Flouest.

Sur l'observation du secrétaire que le concours pour le prix, dont le sujet était l'*His-*

toire de la foire de Beaucaire, n'a donné lieu à l'envoi d'aucun mémoire, l'Académie, prenant en considération les circonstances douloureuses du pays, qui ont pu nuire au succès de ce concours, délibère que le délai en sera prorogé jusqu'au 1er février 1872 (1).

Le trésorier dépose sur le bureau le compte des recettes et dépenses de l'année 1870, avec pièces justificatives à l'appui. La vérification du tout est renvoyée à l'examen des membres du conseil d'administration.

M. Albert Puech présente le dessin et donne la description d'un *monstre parasite* qu'il a observé le 15 juin 1870.

Sur un garçon de cinq ans, originaire de San-Dide (Piémont), et dernier né de six enfants, tous bien conformés, la région épigastrique et la région ombilicale étaient occupées par une tumeur ovoïde, large de 8 à 9 centimètres et d'une longueur totale de 20 centimètres au moins.

Cette tumeur, en apparence unique, était formée réellement de deux parties distinctes :

(1) Les œuvres des concurrents devront être adressées, affranchies, au Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er février 1872, et porter une épigraphe ou devise, reproduite dans un pli cacheté, contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Les Académiciens ordinaires et les membres honoraires sont exclus du concours. Tout concurrent qui se sera fait connaître, même indirectement, en sera pareillement exclu.

Le prix, offert par l'Académie, consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr. Il sera décerné dans sa séance publique du mois de mai 1872.

l'une inférieure, réductible, constituée par l'intestin et un fragment du foie, était une *exomphale* ou hernie ombilicale de naissance ; l'autre supérieure, irréductible et contiguë à la précédente, sans se confondre avec elle, était le *parasite* proprement dit.

En examinant par devant cette monstruosité, on constate d'abord une saillie mamelonnée, irrégulière, du volume d'une pomme d'api et enveloppée d'une peau dure, résistante, comme cicatricielle. Cette saillie n'est autre chose que les membranes cérébrales épaissies et hypertrophiées par une inflammation antérieure ; elle est indolore à la pression et ne renferme point de cavité ni de fragments osseux.

Immédiatement au dessous de cette saillie, est une peau dure, véritable cuir chevelu, revêtue par des cheveux noirs, fins et soyeux ; puis un fragment de cou renfermant trois ou quatre vertèbres plus ou moins bien organisées.

En examinant par derrière cette monstruosité, c'est-à-dire du côté de l'épigastre de l'enfant, on trouve une face rudimentaire occupée par une cavité assez régulièrement triangulaire, tapissée par une muqueuse sécrétant, principalement la nuit, un liquide analogue à la salive. De chaque côté et au dessus, on note quelques petits poils noirs, tandis que, immédiatement au dessous, est une surface cutanée, représentant la région antérieure du cou.

En résumé, avec l'apparence d'un seul individu, Louis Girardi — tel est le nom de l'enfant — est formé par deux êtres réunis l'un à l'autre au niveau du creux de l'estomac. En dépit d'une origine procréatrice commune et d'un placenta unique, ces *frères siamois* ont eu une destinée différente ; l'un a acquis la taille

et le développement propres à son âge, alors que l'autre, arrêté dans sa croissance au début de la vie, s'est imparfaitement développé. Véritable parasite, puisqu'il n'a pas de cœur et vit aux dépens de son frère, il est représenté par un rudiment de tête à base couverte de cheveux, par une cavité figurant une bouche imparfaite, par un cou médiocrement développé, et il manque complètement de nez, de langue, d'yeux, d'oreilles comme de tronc, de membres supérieurs et inférieurs.

Les monstruosités parasitaires et notamment l'espèce à laquelle appartient ce sujet sont peu communes; dans leurs ouvrages, véritables monuments élevés à la tératologie, Is. Geoffroy-Saint-Hilaire et A. Forster ont signalé seulement quatre cas semblables.

M. Germer-Durand, continuant la série de ses notes sur les découvertes d'antiquités faites pendant les derniers mois de l'année 1869, entretient l'Académie de trois inscriptions romaines trouvées, deux à Nimes et une à Beaucaire.

1. La pierre qui porte la première de ces inscriptions a été trouvée à Nimes, en démolissant une maison, par M. Masson, entrepreneur maçon, qui, sur la demande de M. Révoil, en a fait don au Musée, où elle est aujourd'hui déposée. Bien que l'encadrement, à la partie inférieure, ait été brisé, cette fracture n'a fait qu'entamer la dernière ligne; mais ce qui en reste permet de la lire tout entière, sauf les cinq dernières lettres faciles à suppléer. En voici la lecture : (*Dis manibus*) *Sevesinæ. Severus, Secundi f*(*ilius*), *et Iulia Fabricia filiæ pient*(*issimæ*). — » Aux mânes de Sévérina. Sévérus, fils de Sécundus, et Julia Fabricia à leur fille dévouée ».

2. La seconde inscription a été recueillie par M. Germer-Durand sur un cippe trouvé dans la vigne de M. d'Everlange. Cette vigne, située à gauche de la route d'Uzès, est traversée par l'aqueduc de la Fontaine d'Eure, et l'on y remarque deux regards de cet aqueduc. — *D(is) M(anibus) M(arci) Severi Marciani, qui vix(it) an(nos) quadraginta septem. Severia Parthenope conjugi pientissimo et sibi viva fec(it).* — « Aux mânes de Marcus Sévérus Marcianus, mort à l'âge de 47 ans. Sévéria Parthénopé, qui lui survit, a élevé ce tombeau pour son époux dévoué et pour elle-même ». — Le mari de Sévéria Parthénopé était sans doute un des gardiens préposés à la surveillance et à l'entretien de l'aqueduc.

3. C'est d'une excursion épigraphique à Beaucaire et dans les environs, faite en compagnie de notre confrère M. l'abbé Azaïs, que provient l'inscription de Sempronia Panhiané. Elle est sur une tablette de marbre se terminant à droite et à gauche par des queues d'aronde où sont tracées les lettres D. M.— *D(is) M(anibus) Sempronicæ Panhianes, quam sarcofago posito ei a Iulio quondam Hermia, marito ejus, sep(elivit)...*

M. Germer-Durand pense qu'il ne manque à cette inscription que la dernière ligne, qui portait, avec la fin du mot *sep(elivit)*, le nom de la personne (probablement le fils ou la fille de Sempronia) qui lui avait rendu les derniers devoirs; et il traduit ainsi : — «Aux mânes de Sempronia Panhiané, que N. a ensevelie dans ce sarcophage, construit pour elle par feu Julius Hermias, son mari ». Un sarcophage, ou grande auge en pierre, gisait tout auprès, à un mètre de profondeur, dans le jardin de M. Daubian-Delisle.

4. Ce nom de *Sempronia* rappelle à M. Ger-

mer-Durand une inscription trouvée à Nimes en 1778, près des Arènes, au coin des Quatre-Jambes, et où figure une femme du nom de Sempronia. Bien que cette inscription ne soit plus inédite, puisqu'elle a été publiée en 1802 par M. J.-C. Vincens (*Top. de Nismes*, p. 573), M. Germer-Durand croit cependant devoir la signaler à l'attention de l'Académie pour deux raisons : 1° parce qu'elle nous donne le nom celtique latinisé d'un Gallo-Romain, qui, après avoir été décurion du municipe de *Sanitium* (Senez), était devenu décurion honoraire de la colonie augustale de Nimes ; 2° parce que c'est le premier et le seul texte épigraphique où se rencontre le nom de *Sanitium*, connu seulement jusqu'ici par la mention qu'en ont faite le géographe Ptolémée, au IIe siècle, et la *Notitia Provinciarum*, au IVe.

5. Une épitaphe en caractères gothiques, portant la date de 1241, a été estampée par M. L. de Bérard dans la cave d'une maison de la rue Saint-Baudile. Voici la lecture et la traduction de cette épitaphe : — *Anno D(omi)ni millesimo ducentesimo quadragesimo primo, e(t) die octava decima mensis se(p)tembris, obi(i)t d(omi)n(u)s Raimund(us) de S(an)c(t)o Paulo, mercator. C(ujus) a(n)i(m)a r(equiescat) i(n) pac(e).* — « L'an du Seigneur mil deux cent quarante-et-un, et le dix-huitième jour du mois de septembre, mourut maître Raimond de Saint-Paul, marchand. Que son âme repose en paix ! »

6. A l'aide de quelques commencements de ligne gravés sur une plaque de marbre blanc, remarquée par M. Révoil dans l'atelier du marbrier Sol et provenant du maître-autel de l'ancienne église des Capucins (aujourd'hui Sainte-Perpétue), M. Germer-Durand a essayé de déterminer quel était le personnage à

l'épitaphe duquel ce fragment appartenait. S'appuyant sur les mots suivants, donnés par les premières lignes du fragment : *Nobilis vir...pedestrium...oræ Rhodani d(exteræ)*, qui contiennent la mention d'un commandement militaire d'une nature toute spéciale, notre confrère croit pouvoir affirmer que cette épitaphe était celle de Gaspard de Calvière, baron de Saint-Cosme. Le titre et la fonction de *colonel d'un régiment de milices de la rive droite du Rhône* furent, en effet, créés, en 1686, par Louis XIV pour récompenser Saint-Cosme et utiliser son zèle de nouveau-converti.

7. Le même membre entretient encore l'Académie de trois nouveaux noms de potiers, lus par lui sur des fonds de vases samiens trouvés à l'enclos Gilly : IANVS — RVFVS — MEDDILLVS ; et d'un denier d'Hérennius, au revers PIETAS-AVGVSTORVM, frappé en l'an 249 de notre ère. Cette pièce d'argent, qui n'est pas commune, a été trouvée dans le territoire de Beaucaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 29 avril 1871.

Présents : MM. Aurès, *président* ; Dumas, Salles, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Quesnault-Desrivières, Brun, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Gouazé, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. *Cazalis de Fondouce*, élu associé-correspondant dans la séance précédente, a adressé à l'Académie une lettre de remercîment.

M. *Jeanjean*, membre non-résidant, a écrit à l'Académie pour la prier de réserver une place, dans une prochaine séance, à une lecture sur la découverte d'une grotte près de Saint-Hippolyte. Il en offre une autre *sur l'utilité des amendements et sur leur emploi dans les Cevennes*.

L'Académie sera toujours prête à recevoir avec empressement les communications de ses membres non-résidants, et de M. Jeanjean en particulier.

Le secrétaire dépose sur le bureau les *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e et 3e trimestres de 1870, reçus depuis la dernière séance.

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion relative aux places d'Académiciens va-

cantes. Il est délibéré qu'il n'y a pas lieu de procéder encore au remplacement.

M. DE CLAUSONNE, au nom du conseil d'administration, fait un rapport sur l'état des recettes et dépenses de l'Académie pendant l'année 1870. Il rend témoignage à la bonne tenue et à l'exactitude des comptes du trésorier, auquel, sur sa proposition, l'Académie vote des remercîments unanimes.

Au nom de M. GERMER-DURAND, absent pour cause d'indisposition, M. le président donne lecture de Notes sur les découvertes archéologiques faites en novembre et décembre 1869.

Il s'agit d'abord d'une marque de potier sur un manche d'amphore trouvé à l'enclos Gilly, L. OL. MA, que M. Germer Durand interprète L. OL*ius* MA*ximus*. s'appuyant sur ce fait, que la collection de M. Edw. Barry possède un sceau-estampille en bronze portant tout au long : L.OLI. MAXIMI.

M. Germer-Durand décrit ensuite une bague d'enfant en bronze avec chaton en pâte de verre, où l'on distingue un personnage nu et debout, sans doute un Amour ; — et une petite cuiller en bronze, du genre de celles dont on pense que les Romains se servaient pour détacher de leurs écailles les huîtres et autres bivalves dont ils paraissent avoir été si friands.

Au sud de l'enclos Gilly et de l'autre côté de la rue de la Plate-Forme, on a rencontré, dans une vigne, un puits romain dont la construction offrait une disposition particulière : pour le creuser, ou plutôt pour l'obtenir, on s'est servi d'une faille du rocher qu'on a fermée à droite et à gauche par une étroite paroi en moëllons smiliés. Au fond de ce puits,

on a trouvé : 1° un seau en bois d'une seule pièce, ou vase creusé dans une bille de bois dur ; 2° une petite lampe en terre cuite ayant la forme d'un escargot.

Pendant le mois de décembre, ont été recueillis, dans les fouilles de l'enclos Gilly, deux petits autels de la dimension de ceux que l'on mettait dans les laraires. L'un est tout-à-fait anépigraphe ; l'autre porte, sur l'une de ses faces, la roue à rayons fulgurants, symbole du culte de Jupiter.

En démolissant un mur de mazet pour l'élargissement de la rue de la Plate-Forme, on a trouvé, encastrées dans ce mur, deux inscriptions, l'une romaine et l'autre moderne.

L'inscription romaine, déterrée en 1778, a été connue de Séguier. Le texte en a été donné exactement par la *Topogr. de Nismes* (p. 571). En voici la lecture et la traduction :

D(is) M(anibus) L(ucii) Iulii Vegeti, sextumvir(i) aug(ustalis). L(ucius) Iulius Lupus patri optim(o).

« Aux mânes de Lucius Julius Végétus, sévir augustal. Lucius Julius Lupus au meilleur des pères ».

L'inscription moderne était gravée sur deux pierres de grande dimension, dans un cadre de moulures profondément entaillées et dont la partie horizontale est interrompue, en haut par un écusson en relief aux armes de France, et en bas par un un autre écusson aux armes de Nîmes. Mais elle a été martelée. Néanmoins M. Germer-Durand a pu en restituer les quatre dernières lignes, où il lit : *Du consulat de Mr Jacques Richard, bourgeois, Me Jacques Lichiere, Md chapellier.* Et à l'aide de ces quatre lignes, il établit que cette inscription est celle de l'hôpital protestant, construit

en 1655, rue de la Carretterie, vis-à-vis de « l'hôpital vieux ». Douze ans plus tard, l'hôpital protestant ayant été, par arrêt des Grands-Jours (22 février 1667), réuni à celui des catholiques, l'inscription fut martelée, et la surface où elle avait été gravée disparut sous une épaisse couche de plâtre. Toutefois les moulures et les écussons furent respectés et demeurèrent visibles. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1698, époque à laquelle l'évêque Fléchier acheta, pour l'œuvre de la Providence, les bâtiments de cet ancien hôpital, les fit reconstruire, et les mit en l'état où nous les avons vus jusqu'au commencement des travaux qui viennent d'y être entrepris par la ville, et que nécessite l'agrandissement de la maison des Frères des Ecoles chrétiennes. C'est dans le cours de cette reconstruction que furent déplacées et vendues, sans doute comme vieux matériaux, les deux pierres qu'on a retrouvées encastrées dans le mur du mazet de Mme Laporte, et qui ont été recueillies, avec l'inscription de *L. Julius Végétus*, dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée.

Un cippe funéraire a été déterré, non loin de l'emplacement de l'ancien monastère de Saint-Baudile, chez le sieur Alibert. Il porte l'inscription suivante :

D(is) M(anibus) Aemiliae Zoes. Parentes fi-l(iae) pissim(ae).

« Aux mânes d'Emilia Zoé. Un père et une mère à leur tendre fille ».

Le *cognomen* grec *Zoé* n'existait pas encore sur nos listes épigraphiques ; mais les affranchies de la *gens Æmilia* y sont déjà au nombre de douze, dont sept portent des surnoms grecs.

En creusant les fondations d'un mazet, dans

le quartier du Fort, on a trouvé une fibule en bronze, que notre confrère M. Flouest a dessinée, sous ses diverses faces, dans son riche album. Elle était accompagnée d'un gros anneau, en bronze aussi, trop petit pour être un bracelet, trop grand pour être porté au doigt. Quelques archéologues ont pensé que les anneaux de ce genre, qu'on a trouvés en assez grand nombre dans l'exploration des cités lacustres, servaient, dans les échanges, de signes représentatifs de la valeur, pendant la période du bronze. On les tenait réunis dans un anneau plus grand ou enfilés, comme font les Chinois pour leurs sapèques.

M. Germer-Durand termine cette notice en décrivant une petite monnaie de bronze, de fabrique barbare, dont plusieurs exemplaires lui ont été soumis par M. le marquis Camille de Valfons, qui les a trouvés dans les environs du château de Castelnau. Cette monnaie porte, au revers, un sanglier courant à gauche, le poil hérissé sur le dos, la queue en trompette. Au-dessus du sanglier, NAMA ; au-dessous, à l'exergue, ΣAT. Cette monnaie, qui a été connue de Mionnet et du marquis de Lagoy, a été très-justement attribuée aux *Namasates* par M. de La Saussaye (*Num. de la Gaule Narb.*, p. 155 et pl. XIX, n° 3).

La fréquence des découvertes de ce petit bronze aux alentours du château de Castelnau permet de supposer avec toute vraisemblance que ce point de notre territoire était déjà un centre de population au temps de l'indépendance gauloise. Le château actuel de Castelnau, échantillon bien conservé de l'architecture militaire du XVIe siècle, a des parties qui peuvent remonter jusqu'à l'époque carlovingienne et peut-être plus haut. L'appella-

tion de *Castrum-Novum*, qu'il porte dès le XIIe siècle, indique qu'il avait été précédé par une autre forteresse, élevée sur le même emplacement et construite sans doute avec les débris de quelque *villa* ou *oppidum* gallo-romain, ayant succédé lui-même à un *oppidum* celtique. L'aspect des lieux autorise, du reste, parfaitement cette hypothèse.

M. Eugène Brun lit un morceau de poésie lyrique intitulé : *la Vengeance*. En voici le début :

Vengeance ! Des canons ! Que partout on en [forge !
Que des monts escarpés on déchire la gorge,
Pour tirer tout le fer que contiennent leurs flancs.
Descendez de vos tours, bronzes des cathédrales,
Qui des mourants dans l'air chantez les derniers [râles,
Ou l'hymen de la vierge avec ses voiles blancs.

Que tout métal, soudain, en armes se transforme.
Qu'on le fonde en mortiers à l'encolure énorme,
Qui portent aussi loin que peut s'étendre l'œil.
Que d'entiers régiments en face d'eux s'écroulent,
Et qu'au fond de l'espace où les cieux se dérou- [lent
Les plus solides forts soient rasés jusqu'au seuil.

A l'œuvre, forgerons ! Travaillez sans relâche.
Travaillez nuit et jour, activez votre tâche.
Soufflez le feu, chauffez le fourneau haletant.
Battez le fer d'un bras qui jamais ne se lasse.
Fabriquez des fusils, chargeant par la culasse,
Qui tirent, s'il le faut, cent coups en un instant.

. . . . . .

Jeunes gens, quel que soit votre rang ou votre [œuvre,
Devenez tous soldats, et faites la manœuvre ;
Des armes dans les camps apprenez le métier.

Pour mieux vous aguerrir , sommeillez sur la [dure,
Supportez la chaleur ainsi que la froidure,
Et heurtez le caillou dans le rude sentier.

Plus de luxe, d'amours, de plaisirs et d'orgies !
Ils ont débilité toutes nos énergies.
Retrempons-nous au sein du culte des vertus.
Fortifions nos corps, fortifions nos âmes.
Brûlons tous ces velours qui décorent nos femmes
Et tous ces beaux habits dont nous sommes [vêtus.

Ils nous ont dépouillés, réduits à la besace,
Ravi nos chères sœurs, la Lorraine et l'Alsace ,
Voulu nous dégrader et nous anéantir.
Eh bien , qu'un jour sur eux notre vengeance [éclate ,
Et qu'ils n'aient pas de forts qui, sous leur case- [mate ,
De ses terribles coups puissent les garantir !

Partant de là, et après avoir voué à l'indignation publique les exactions et les violences de l'invasion prussienne, M. Brun fait entrevoir dans l'avenir le châtiment de leurs auteurs et le relèvement de la France.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 13 *mai* 1871.

Présents : MM. Aurès, *président* ; de Labaume, Dumas, Salles, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Quesnault-Desrivières, Brun, l'abbé de Cabrières, Lenthéric, Rédarès, Penchinat, Dombre, Gouazé, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril est lu et adopté.

Celui de la séance d'aujourd'hui mentionnera la vive émotion ressentie par l'Académie, à la nouvelle imprévue de la mort de M. l'inspecteur Deloche, emporté, le 6 mai courant, par l'épidémie régnante, après trois jours seulement de maladie. M. Deloche était un des membres les plus anciens de la Compagnie. Il lui a toujours porté un concours actif, et il l'avait récemment présidée, dans les années 1866 et 1867. Celle-ci lui a rendu, en corps, les derniers devoirs, et M. le président Aurès lui a adressé, en son nom, le dernier adieu, après avoir rappelé les titres qu'il s'était acquis à l'estime de ses concitoyens dans les divers services publics qui lui avaient été confiés.

Le secrétaire lit une lettre de M. *Jeanjean*, membre non-résidant, qui demande une place dans l'ordre du jour de la séance du 27, pour une lecture relative à l'exploration d'une grotte près de Saint-Hippolyte.

M. le chanoine *Magloire Giraud*, associé-

correspondant, a fait hommage à l'Académie d'un volume de documents relatifs aux farots ou feux de garde sur la côte de la Provence, au moyen-âge. Le secrétaire est chargé des remerciements de la Compagnie.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletins de la Société des antiquaires de Picardie, tome X, 1868-69-70, pages 385 à 464.

Bulletin des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1870.

M. Germer-Durand, au nom de la commission de publication, présente la note des lectures qu'elle a admises à composer le volume de nos mémoires pour l'année 1869-1870. Ce travail est approuvé par l'Académie.

M. E. Brun lit un rapport sur une comédie-proverbe intitulée : *Il ne faut pas courir deux veuves à la fois*, dont M. L. Chalmeton, associé-correspondant, à Clermont, avait fait l'hommage, l'année dernière, à l'Académie. Les conclusions du rapporteur sont que la pièce est bien écrite et que le dialogue y a plus d'une fois du trait, mais qu'elle a le tort de reproduire des mœurs qui ne sont guère du goût de notre époque, ce qui nuit à l'intérêt.

M. Viguié donne lecture d'un mémoire où il approfondit, documents historiques en mains, la question de savoir si les faits attribués à Guillaume Tell et qui, selon la tradition, auraient contribué en 1308 à la conquête par la Suisse de son indépendance, doivent être considérés comme ayant réellement existé. M. Viguié, secouant la sorte de regrets qui s'attache toujours à la perte de croyances devenues familières, et ne s'inspirant que de l'amour de la recherche de la vérité, conclut au contraire à

ce que cette histoire de Guillaume Tell n'est qu'une légende, dont il ne commence à exister de traces et de mentions écrites que 150 ans environ après le commencement du XIVe siècle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 27 mai 1871.

Présents : MM. Aurès, *président* ; de Labaume, Dumas, Salles, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Quesnault-Desrivières, Brun, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants ;

Jeanjean, membre non-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 13 mai est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. René Deloche, associé-correspondant, informe l'Académie qu'il a trouvé, dans les papiers de son père, le commencement d'une étude biographique sur M. Benjamin Valz, ainsi que plusieurs notes recueillies pour achever ce travail. Un sentiment filial le porte naturellement à continuer cette œuvre ; mais il a cru devoir s'assurer au préalable de l'assentiment de la Compagnie. Celle-ci charge son secrétaire de le féliciter de sa résolution, et de lui exprimer la satisfaction qu'elle aura de la voir aboutir.

M. Teulon a écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'un exemplaire de sa traduction en vers français de plusieurs fragments de l'*Enéide* de Virgile. L'Académie, qui a déjà été mise à même, par plusieurs lectures, de juger du mérite du travail de M. Teulon, accueille avec reconnaissance cet hommage de son

doyen, et charge son secrétaire de lui en adresser ses remerciements.

Un de nos confrères non résidants a adressé à l'Académie, tout en gardant l'anonyme, un exemplaire du premier volume d'un ouvrage intitulé : *Idéalisme sceptique de Kant. Critique de la raison pure dégermanisée et mise à la portée de quiconque a reçu une éducation libérale.*

Les deux ouvrages qui viennent d'être mentionnés sont les seuls qui soient arrivés au secrétariat, depuis la dernière séance.

M. le président donne lecture d'une invitation de M. le préfet aux membres de l'Académie, à l'effet d'assister aux services de prières publiques qui seront célébrés, le 28 courant, à la Cathédrale et au Grand-Temple, en conformité du décret de l'Assemblée nationale du 16 du présent mois de mai. Le temps est trop court d'ici à demain matin pour qu'il soit possible de convoquer à domicile tous les membres de l'Académie. Mais ceux qui sont présents à la séance se tiennent pour avertis et représenteront la Compagnie.

M. Alphonse Dumas lit quelques notes biographiques sur notre confrère M. *Emilien Dumas*, que la mort nous a enlevé au mois de septembre dernier. Ces notes se rapportent principalement à son enfance, à sa jeunesse et à la manière dont se manifestèrent de bonne heure ses goûts pour les sciences naturelles et géologiques. M. Alphonse Dumas les a rédigées et les présente à l'Académie comme pouvant servir d'éléments à un travail plus étendu et à une notice complète, qui devront être l'œuvre d'un membre suffisamment versé dans les mêmes sciences.

M. Jeanjean, continuant ses études sur l'homme préhistorique, rend compte à l'Aca-

démie du résultat des recherches qu'il a faites dans la *Grotte de Labry*, près de Saint-Hippolyte, grâce à la bienveillance de M. l'ingénieur Dombre, notre confrère, et à la collaboration de M. Souchay, chef de section de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.

Le 25 avril dernier, des ouvriers occupés à l'élargissement d'une tranchée pour l'établissement de la voie ferrée de Galargues au Vigan découvrirent des ossements et quelques fragments de poterie. Ces débris furent apportés à MM. Souchay et Jeanjean, qui se rendirent sur les lieux et qui, après avoir constaté l'existence d'une caverne sépulcrale fort intéressante, firent commencer immédiatement des fouilles dont les résultats furent des plus heureux.

Le fond de la grotte était rempli par un limon rougeâtre avec fragments anguleux de rocher et ossements d'animaux de l'époque quaternaire. Ces ossements appartenaient aux espèces suivantes : *bos primigenius*, *equus fossilis*, *cervus elaphus*, *vulpes fossilis* et *ursus spelæus*. — Les débris de cheval et d'ursus étaient les plus abondants. Le dépôt du diluvium était séparé, sur plusieurs points, par une stalagmite de 25 centimètres d'épaisseur, de la couche supérieure brun-noirâtre, qui renfermait les restes de l'homme et les débris de l'industrie humaine. Les ossements, représentant une trentaine de personnes, gisaient tout autour de la grotte ; ce qui fait supposer que les corps avaient été déposés contre ses parois et dans une position accroupie, comme c'était généralement l'usage à l'époque de la pierre polie.

Outre les objets de l'industrie humaine, la couche renfermait des amas considérables de cendres, de charbon et d'ossements fracturés

de ruminants, restes des repas accomplis lors des cérémonies funèbres ou pendant le court séjour fait par l'homme dans cette caverne, avant qu'elle fût consacrée à la sépulture.

Les fragments de poterie noire étaient abondamment répandus dans tout le dépôt ; ils appartenaient à des vases de diverses formes et avaient été fabriqués sans l'aide du tour à potier. Les armes et les outils en silex ou en pierre serpentineuse étaient fort remarquables : les haches, les poignards, les têtes de lance, de javelot et de flèche, les grattoirs, les couteaux droits ou circulaires avaient été taillés ou polis avec un art merveilleux et rappelaient les beaux instruments en pierre du Danemarck.

Mais les troglodytes de Labry devaient avoir un goût prononcé pour la toilette ; car on a recueilli dans la grotte une foule d'objets de parure, notamment beaucoup de perles de collier, des pendeloques, des anneaux, des bracelets en calcaire blanc, en aragonite et en serpentine, ou bien en cuivre, en jais, en verre et en coquillages. Enfin, on y a trouvé aussi quelques objets en os, tels que poinçons, bouts de flèche ou harpons et pesons de filets.

Après avoir donné la description de ces divers objets, qui avaient été placés sous les yeux des membres de l'Académie, et avoir dépeint les mœurs ainsi que le genre d'industrie des antiques habitants de la contrée, M. Jeanjean termine ainsi son intéressante notice :

« De tout cela il me semble que le gisement de la grotte de Labry, analogue à ceux de la *Roquette* et de la *Baume des Monts*, vient encore établir que, dans le Midi de la France comme dans l'Amérique du Nord, il a existé une époque de transition entre l'âge de la pierre polie

et celui du bronze, pendant laquelle les habitants se servaient principalement d'objets en pierre, mais connaissaient et travaillaient aussi le cuivre. M. Lubbock, dans son ouvrage sur *l'Homme avant l'histoire*, dit que cet état intermédiaire entre un âge de pierre et un âge de métal est fort intéressant. Nous partageons cet avis et nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de constater une fois de plus l'existence d'un dépôt de cette époque. Mais je ne saurais oublier que je dois cette occasion au vif intérêt que l'habile directeur, dans notre région, des travaux de la Compagnie du chemin de fer Par s-Lyon-Méditerranée porte à toutes les recherches scientifiques, et je dois lui en témoigner ici toute ma gratitude, convaincu que l'Académie s'associera à l'expression de ce sentiment ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 10 *juin* 1871.

Présents : MM. Aurès, *président* ; de Labaume, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Quesnault-Desrivières, Lenthéric, Rédarès, Penchinat, Dombre, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel* ; membres résidants ;

M. Cazalis de Fondouce, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai est lu et adopté.

M. le président transmet à l'Académie les regrets de notre confrère, M. Causse, empêché en ce moment, par l'état de sa santé, d'assister aux séances.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. *Louis Roumieux*, associé-correspondant, qui exprime le regret que la pièce de vers *Odi et Amour*, dont il a fait récemment hommage à l'Académie, ait été mentionnée, au procès-verbal de la séance du 15 avril dernier, avec la qualification de *Poésie patoise*, au lieu de celle de *Poésie en langue provençale*.

M. Révoil dépose sur le bureau, à titre d'hommage à l'Académie, un exemplaire d'un mémoire intitulé : *Etude comparative et classification des édifices religieux du midi de la France, antérieurs au* XI*e siècle*, in-folio, sur papier vélin, avec planches.

M. Rédarès fait également hommage à l'Académie d'un exemplaire du discours qu'il a

prononcé pour l'ouverture de la conférence des jeunes avocats, à la séance du 24 avril 1871.

L'Académie remercie MM. Révoil et Rélarès de leurs offrandes.

Le secrétaire dépose sur le bureau le *Bulletin de la Société archéologique, etc., du Vendômois*, IXe année, 1870, reçu depuis la dernière séance.

M. l'abbé AZAÏS lit une étude historique sur S. Benoit d'Aniane, et sur la réforme monastique au IXe siècle, dont il fut un des principaux promoteurs.

« Parmi cette pléiade d'érudits, de littérateurs, de théologiens, d'hommes éminents par leur savoir, qui ont concouru, sous l'impulsion d'Alcuin, dit M. l'abbé Azaïs, au mouvement de rénovation littéraire et civilisatrice de l'époque carlovingienne, il en est un qui appartient à notre midi où sa mémoire est toujours honorée, et qui occupe, dans ce cortége d'hommes illustres, une place d'honneur : c'est le fils des comtes de Maguelonne, Benoît, le pieux fondateur de la célèbre abbaye d'Aniane.

» Cet illustre religieux vient enfin d'avoir son historien. Attiré par cette grande figure monastique, un membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, M. l'abbé Paulinier, récemment nommé au siége épiscopal de Grenoble, s'est livré à de patientes études. Il a compulsé les archives, interrogé les annales de l'ordre bénédictin, les divers travaux historiques sur Montpellier et le Languedoc, les monuments, les traditions locales; et le fruit de ces savantes recherches a été une vie pleine d'intérêt de ce saint religieux. Il fait revivre dans des pages attachantes la noble phy-

sionomie de ce promoteur de la réforme monastique au IXe siècle.

» Un disciple de saint Benoît et son successeur dans la direction de l'abbaye d'Aniane, le moine Ardon, avait laissé une biographie du Saint qui atteste sa vénération pour son maître bien plus que son talent d'historien. M. l'abbé Paulinier lui a emprunté les faits principaux de son étude ; mais il a répandu l'intérêt et la vie sur les pages arides du moine du moyen âge ; il l'a complétée à l'aide de nombreux documents, et, avec les richesses de son érudition et de son style, il en a fait un livre qu'on lit avec le plus vif intérêt.

» Ce livre, c'est l'œuvre d'un condisciple et d'un ami ; c'est aussi l'œuvre d'un écrivain de talent, et à ce double titre vous voudrez bien me permettre de vous faire connaître cette intéressante étude ».

M. l'abbé Azaïs, suivant pas à pas M. l'abbé Paulinier dans son travail, retrace la jeunesse de S. Benoît, ses études, ses débuts dans la carrière des armes, et sa retraite dans la solitude. Nous assistons aux commencements de l'abbaye d'Aniane. L'étroite et pauvre cellule de Benoît fait place à un vaste monastère, qui abrite plus de trois cents moines. La vallée, fécondée par le travail et les sueurs des moines, se couvre de riches moissons : la vigne et l'olivier s'échelonnent sur les flancs des collines. A côté de la colonie agricole, s'élève la cité industrielle, et les moines se partagent les nombreux ateliers du couvent.

M. l'abbé Azaïs présente quelques détails sur trois choses qui occupent une large place dans un monastère bénédictin : l'église, l'école et la bibliothèque. Les monuments romains de Nimes, par une mesure que l'antiquaire re-

grette, fournirent les marbres et les colonnes destinés à orner le cloître et l'église. Il y eut une école inférieure ou primaire, pour enseigner la grammaire, les lettres élémentaires et le chant grégorien. Il y eut une école supérieure pour enseigner les sept arts libéraux connus sous le nom de *trivium* et *quadrivium*, et il en sortit des hommes d'un savoir éminent. Enfin la bibliothèque possédait de précieux manuscrits, et elle s'enrichit peu à peu par le travail non interrompu des copistes.

« Je retrouve, continue M. l'abbé Azaïs, dans mes impressions de voyage en Italie un souvenir qui résume les traits principaux de cette vie bénédictine.

» Lorsqu'on parcourt le Campo-Santo de Pise et qu'on promène ses regards sur les magnifiques peintures murales qui ornent ce merveilleux palais de la mort, les yeux s'arrêtent volontiers sur la fresque où Pietro Lorenzetto, de Sienne, a reproduit la vie des Pères du désert. Parmi tous les groupes de cette composition si calme et si pure, il en est un surtout qui attire les regards : c'est celui des trois religieux dont l'un tient un livre à la main, l'autre tresse la natte sur laquelle il doit mourir, et le troisième médite au bord de la mer, dont les flots viennent mourir à ses pieds. C'est l'image des trois grandes occupations de la vie monastique : l'étude, le travail et la méditation. C'est aussi le tableau des occupations monastiques de l'institut qu'a fondé S. Benoît. C'est le travail des moines qui défriche les forêts et cultive la terre. C'est l'étude qui remue le champ de la science et se livre à la culture des lettres. C'est la méditation, la prière, qui s'élève vers Dieu sur les ailes du silence et de l'amour. Voilà la triple tâche que

remplissent, dans leur solitude, les disciples de S. Benoît. Ils travaillent, ils étudient, ils prient, et leur monastère sera l'arche sainte où, au milieu des ténèbres du moyen âge, la foi, la charité, les lettres et les arts trouveront un refuge.

» M. l'abbé Paulinier s'est borné à nous retracer la première partie de la vie de S. Benoît, le fondateur du monastère d'Aniane. Le prodigieux développement de cette abbaye, sa vivifiante influence sur nos contrées, dont elle a été, pendant plusieurs siècles, la grande institutrice, les institutions bienfaisantes du moyen âge, tout revit dans ce remarquable travail. On voit que l'auteur s'est inspiré des belles paroles d'un écrivain anglais, Johnson, dont la haute impartialité avait comoris, en plein XVIIIe siècle, la sainte beauté des institutions monastiques. « Dans mes lectures, dit-il, je ne rencontre jamais un anachorète sans lui baiser les pieds, ni un monastère sans tomber à genoux pour en baiser le seuil ». Lui aussi, s'arrêtant avec amour devant cette grande figure de S. Benoît d'Aniane, il a voulu lui baiser pieusement les pieds, et il l'offre à notre admiration avec ses vertus austères, son puissant génie et ses institutions bienfaisantes, qui ont répandu pendant plusieurs siècles la vie intellectuelle et religieuse dans notre midi.

» Mais l'œuvre de M. l'abbé Paulinier est incomplète. Il nous reste à connaître le grand réformateur du IXe siècle. Qu'il poursuive son œuvre et qu'il achève le monument qu'il a élevé à la gloire de S. Benoît d'Aniane. Pour l'honneur de ce Saint, notre amitié ne saurait lui souhaiter une plus noble tâche.

M. *Cazalis de Fondouce* présente à l'Académie, en l'accompagnant de quelques expli-

cations, plusieurs objets ou débris de l'époque préhistorique, trouvés dans les fouilles qu'il a fait exécuter aux environs de Lafoux.

A l'époque romaine, une voie secondaire, se détachant de la voie principale entre Nimes et Beaucaire, traversait le Gardon à peu près au point où se trouve actuellement le pont de Remoulins. Elle rencontrait, avant cette traversée, un petit hameau au lieu qui a reçu plus tard le nom de Sainte-Colombe. Cette localité avait été habitée avant les Romains, comme le témoignent trois haches en pierre polie, que M. Cazalis de Fondouce y a rencontrées avec des débris de poterie grossière, noire, à gros grains blancs, etc.

Des restes, sans doute plus anciens, ont été trouvés dans la grotte Sartanette, située sur la rive gauche du grand chemin, entre Lafoux et le Pont du Gard. Celle-ci renfermait des objets de l'époque néolithique : haches en pierre polie, fusaïoles en terre cuite, poinçons en os, etc. Elle a servi d'habitation à la même race d'hommes qui a habité les grottes des environs de Vallon (Louoï). La salle principale, qui peut mesurer 150 mètres carrés de surface, était remplie d'une couche de cendres atteignant jusqu'à 1 m. 50 d'épaisseur, avec poteries et ossements d'animaux se rapportant principalement au mouton et au bœuf. Avant d'être habitée par les hommes, cette grotte avait été remplie par l'argile rouge, avec ossements fossiles et cailloux roulés de l'époque quaternaire, que l'on retrouve encore dans les couloirs les plus profonds.

La seconde cavité que M. Cazalis de Fondouce a pu fouiller, grâces à l'obligeance de M. Calderon, propriétaire du beau domaine de Saint-Privat, dans l'étendue duquel elle se trouve, est la grotte murée qui se voit au pied même du

Pont du Gard. Elle renferme des restes d'une époque encore plus ancienne que ceux de la grotte Sartanette, et qui sont de l'âge du Renne. Cette excavation, exposée au nord et largement ouverte, n'a pas pu servir et n'a pas servi d'habitation permanente ; elle se rapporte à la catégorie des *abris*, comme celles de Bruniquel (Tarn-et-Garonne) et de Laugerie (Dordogne). Cette localité est des plus intéressantes pour notre région, car elle y décèle pour la première fois l'existence de cette race de sculpteurs qui ont gravé avec le silex, sur les empaumures des bois de renne, les figures des animaux qui vivaient autour d'eux ; race qui, jusqu'à aujourd'hui, paraissait confinée dans l'ouest de la France. M. Cazalis de Fondouce y a en effet rencontré, avec de nombreux éclats et instruments de silex, des flèches barbelées en bois de renne, analogues à celles du Périgord, et un petit morceau d'os long sur lequel sont gravées deux têtes d'un animal voisin de la chèvre ou du bouquetin. A ces restes de l'industrie sont associés des ossements d'animaux qui se rapportent au renne, au cerf, au bœuf, au cheval et à un *canis*.

Pendant que ces fouilles s'exécutaient, les ouvriers de M. Calderon ont mis à découvert, entre le Pont du Gard et le château de Saint Privat, une fissure du rocher dans laquelle se trouvaient ensevelis des ossements humains pouvant se rapporter à trois ou quatre individus différents, dont une femme. Au milieu de ces débris ont été rencontrés deux éclats de silex qui paraissent analogues à ceux trouvés dans la grotte du Pont-du-Gard. On peut donc rapporter cette sépulture à la race de chasseurs qui venait s'abriter dans celle-ci et y faire des stations plus ou moins prolongées.

L'Académie, vivement intéressée par l'ex-

posé des recherches de M. Cazalis, et informée par lui d'un projet d'abaissement du sol de la grotte conçu par le propriétaire, charge une commission, composée de MM. Rédarès, Flouest et Dombre, à laquelle M. Cazalis est invité à s'adjoindre, de se rendre auprès de M. Calderon, et de le prier de ne pas entreprendre ses travaux projetés sans prévenir l'Académie, et sans la mettre à même de pouvoir exercer sur leur exécution une surveillance utile aux intérêts de la science.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 24 juin 1871.

Présents : MM. Aurès, *président ;* Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, Lenthéric, Verdier, Flouest, Gouazé, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 10 juin est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. *Eugène Arnaud*, pasteur à Crest, associé-correspondant, a adressé à l'Académie une notice manuscrite sur *David Derodon*, professeur de philosophie à Die, Orange, Nimes et Genève, au XVIIe siècle. Ce fragment d'un travail plus considérable sur l'histoire du protestantisme dans le Dauphiné a paru à M. Arnaud susceptible d'intéresser l'Académie à cause de la place que Derodon a occupée au collége de Nimes, à l'époque sus-mentionnée.

Le secrétaire est chargé de remercier M. Arnaud, et M. Viguié sera invité à présenter un rapport.

M. le baron de Rivière, membre non résidant, à Saint-Gilles, empêché par son grand âge de se rendre aux séances et de payer son tribut annuel comme il le voudrait, a écrit à l'Académie pour lui soumettre un sujet d'étude qu'il ne peut pas entreprendre aujourd'hui de traiter à fond, mais dont il a pensé que l'idée, une fois connue, pourrait peut-être, un jour,

être reprise et développée par un autre que lui. Il s'agirait d'un procédé *psychométrique* basé sur ces deux adages : *Parle, que je te connaisse ; le style c'est l'homme.* Au moyen d'un système de pointage de certains mots, les pronoms personnels par exemple, revenant plus ou moins souvent dans la conversation d'une personne, un observateur placé dans le coin d'un salon recueillerait, à l'insu de cette personne, des éléments applicables, selon M. de Rivière, à la *mesure* de ses dispositions intérieures et de son caractère. Ainsi, la fréquente répétition, constatée par ce pointage, du pronom de la première personne indiquerait l'égoïsme ou l'orgueil ; celle du pronom de la deuxième personne, l'affabilité ou la flatterie ; à l'emploi du pronom de la troisième personne correspondrait la médisance et quelquefois le désir de plaire ; à celui des pronoms indéterminés, le pédantisme ou l'esprit généralisateur.

L'Académie n'entend pas se prononcer sur le mérite intrinsèque de l'idée exposée par M. de Rivière. Mais elle y reconnaît un côté ingénieux qui l'a intéressée, et elle s'empresse de lui donner acte de l'invention de son procédé.

Le secrétaire est chargé de le remercier en outre de l'envoi, qu'il a joint à sa lettre, de plusieurs exemplaires d'une brochure intitulée : *La meilleure des Républiques.* Distribution en sera faite aux membres de la Compagnie.

M. l'abbé Azaïs fait hommage à l'Académie, au nom de M. Besson, associé-correspondant, des deux ouvrages suivants :

Oraison funèbre des anciens élèves du Collége de Saint-François-Xavier ;

Etude sur la vie et les œuvres de Mgr Gerbet, évêque de Perpignan.

L'Académie charge M. l'abbé Azaïs d'adresser ses remerciements à M. l'abbé Besson.

Le secrétaire dépose sur le bureau un *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, premier trimestre de 1871, reçu depuis la dernière séance ;

Et deux numéros d'une publication périodique nouvelle, intitulée *Revue de France*.

M. le président expose à l'Académie qu'il lui paraîtrait à propos de ne pas tarder davantage à pourvoir au remplacement des membres résidants titulaires décédés ou démissionnaires. Les divers délais prescrits par le réglement ajourneraient les nominations au mois de janvier, si nous en remettions l'ouverture après les vacances. En les faisant partir d'aujourd'hui, l'élection pourrait avoir lieu au moment de la rentrée. La Compagnie accueille l'avis de son président et fixe jusques et y compris le 22 juillet prochain le délai pendant lequel les candidatures devront être proposées et inscrites au registre, suivant l'article 21 du réglement.

M. Flouest rend compte de la mission dont MM. Lenthéric, Dombre, Cazalis et lui avaient été chargés dans la précédente séance, auprès du propriétaire de la grotte du Pont du Gard. Ces messieurs ont reçu de M. Calderon l'accueil le plus obligeant. Ils l'ont trouvé tout disposé à satisfaire au vœu de l'Académie et à ne pas entreprendre, sans la prévenir, ses travaux d'excavation de la grotte. C'est au commencement de l'automne prochaine que M. Calderon se propose de se mettre à l'œuvre. Il a manifesté l'intention généreuse de donner à l'Aca-

démie toutes les facilités désirables, et il acceptera avec empressement son concours pour la recherche et la préservation des richesses archéologiques qu'on peut attendre des fouilles projetées. Nos députés, en prenant congé de M. Calderon, l'ont assuré de la vive reconnaissance de l'Académie.

M. Lenthéric donne lecture d'une étude sur les conditions nautiques du golfe et du mouillage d'Aiguesmortes.

Son mémoire est divisé en quatre parties.

Dans la première, l'auteur rappelle sommairement les conditions de formation des étangs de Leyran, de la Marette, de la Ville et du Repausset, qu'il avait décrites dans une étude précédente (*le littoral d'Aiguesmortes au XIIIe et au XIVe siècle*).

Il examine ensuite la manière dont se forment les ensablements sur les côtes sablonneuses de la Méditerranée, et rejette l'opinion si longtemps accréditée que ces atterrissements proviennent des sables charriés par le Rhône et transportés par les courants littoraux.

« C'est l'obliquité seule des vents du large, dit-il, par rapport à la côte, qui est la cause du transport latéral des sables.

» Lorsque les vents du large soufflent avec force, ils accumulent une mer énorme sur la côte, et les vagues soulèvent les sables du fond partout où la profondeur est inférieure à 3 ou 4 mètres, limite au-dessous de laquelle les vagues du large peuvent être considérées comme sans action considérable sur le fond de la mer. Ces sables, tenus en suspension par l'agitation de la mer, sont ensuite transportés latéralement par le courant, et se déposent soit dans les parages profonds où le courant les

entraîne, soit dans l'intérieur des ouvrages avancés des ports où les jetées produisent un calme relatif qui facilite leur dépôt.

» Ces principes généraux une fois admis, on n'a qu'à jeter les yeux sur une carte du littoral pour reconnaître que les conditions essentielles de l'ensablement n'existent pas pour le fond du golfe d'Aiguesmortes.

» La pointe de l'Espiguette, située à l'est de ce golfe, le met à l'abri des grosses mers du large et le protége en même temps contre les effets du courant littoral, qui, dans cette partie du golfe de Lion, se manifeste sous l'action des vents d'est et surtout du sud-est.

» Ainsi donc, les conditions actuelles du golfe d'Aiguesmortes peuvent se résumer de la manière suivante :

» *Pas de tempêtes sous l'action des vents du large* ;

» *Pas d'ensablements sous l'influence des courants littoraux.* »

Dans la troisième partie, l'auteur confirme sa thèse par le relevé des observations qu'il a faites pendant les six années 1864, 1865, 1866, 1867, 1868 et 1869. Il explique différents plans de sondages exécutés à l'embouchure du Grau-du-Roi après les plus mauvaises mers du large.

Il fait tout d'abord remarquer que, depuis plus de quinze années, aucun dragage n'a été exécuté à l'embouchure du Grau-du-Roi, et il est certain que, pour qu'une profondeur constante se maintienne ainsi, sans secours artificiel, sur une plage sablonneuse, il faut que cette plage soit dans des conditions de fixité et d'abri à peu près parfaites.

Il compare les plans des sondages exécutés au Grau-du-Roi à ceux recueillis au Grau-de-Palavas, situé à l'embouchure du Lez, dans le

département de l'Hérault, et montre la différence radicale qui existe entre la stabilité de la plage au-devant de ces deux graus. Alors qu'une profondeur constante de 3 mètres au minimum se maintient, depuis plus de quinze ans et sans le secours de la drague, à l'embouchure du Grau-du-Roi, la profondeur de la passe varie, au contraire, à Palavas, avec une déplorable facilité ; les courbes de niveau aux profondeurs de 0 m. 50, 1 m. et 1 m. 50 se déplacent après chaque coup de mer du sud-est, et l'atterrissement envahit souvent le chenal, qui ne peut être praticable qu'aux embarcations dont le tirant d'eau ne dépasse pas 0m. 50.

Enfin, dans la quatrième partie de ce travail, l'auteur examine les conditions générales du golfe d'Aiguesmortes. « D'après les observations relevées plusieurs fois par jour pendant six années, on peut évaluer, dit-il, à deux cents environ le nombre des jours pendant lesquels soufflent les vents de terre (nord et nord-ouest), favorables à l'appareillage ; les vents du large, au contraire (sud et sud-est), sous l'influence desquels se produisent les tempêtes, ne se font sentir que pendant un petit nombre de jours (soixante en moyenne). On peut donc dire, en thèse générale, que la sortie des navires est le plus souvent facile dans le golfe de Lion, et que leur entrée au contraire est une opération délicate à cause de l'alternative où se trouve le navire de lutter contre les vents de terre ou de suivre l'impulsion des vents du large qui peuvent l'affaler à la côte, si la tempête le met dans l'impossibilité d'assurer sa marche. Mais si les vents du large (sud-est) persistent pendant plusieurs jours, le navire, affalé par le vent et la grosse mer, dérive fatalement vers le golfe de la Nouvelle, vers Agde ou vers Cette.

» Or, par le vent du large, les côtes sont très-embrumées et le plus souvent visibles seulement à une si courte distance, que le navire n'a plus qu'à choisir le point de la côte où l'échouage lui présentera le moins de dangers. Telle est la seule explication des trop nombreux sinistres dont le golfe de Lion est le théâtre tous les hivers.

» Tous les marins savent que, pendant les grosses mers du large, l'entrée du port de Cette est une position assez périlleuse, et que la relâche à Port-Vendres doit être considérée comme une ligne de conduite beaucoup plus prudente. Mais en dessus du cap Béarn, cette manœuvre cesse de devenir pratique. Il vaut mieux alors tenir la mer, si le navire est suffisamment au large, ou chercher un autre asile. C'est dans ces circonstances que le golfe d'Aiguesmortes se présente comme un lieu de refuge pour ainsi dire providentiel. Abrité des vents et de la houle du large, présentant des fonds de sable d'une excellente tenue de 4 à 17 mètres de profondeur, il permet aux navires de tenir sur leurs ancres et d'attendre, sans dangers ni avaries, le premier moment d'embellie.

» Il nous paraît résulter nettement de cette étude, dit en terminant l'auteur de ce travail, que le golfe d'Aiguesmortes présente une rade naturelle, sûre, abritée des vents du large, de la grosse mer et des courants littoraux ; que les atterrissements ne s'y produisent pas et ne peuvent s'y produire en quantité notable et sont dans tous les cas beaucoup moindres que sur tous les points voisins de la côte ; que les conditions d'entrée et de sortie pour les navires y sont exceptionnellement favorables ; et qu'il y aurait dès lors très-peu à faire pour achever l'œuvre commencée par la nature

et créer ainsi, sur cette partie du littoral, un avant-port de refuge, dont le chiffre malheureusement assez élevé des sinistres maritimes dans cette partie du golfe de Lion fait ressortir, mieux que beaucoup de paroles, l'impérieuse nécessité ».

L'Académie, frappée des avantages qui, d'après M. Lenthéric, résulteraient, pour la navigation, d'une amélioration de l'accès de la station maritime d'Aiguesmortes, délibère de recommander son mémoire à l'attention du conseil général du département.

M. Puech termine la séance par une lecture où il relève l'erreur qui a été plus d'une fois commise en physiologie et en médecine à la suite d'expériences anatomiques sur les animaux, en tirant de celles-ci, par analogie, des conséquences pour l'espèce humaine qui se trouvent ensuite démenties dans la pratique par un examen plus attentif.

« A toutes les époques, dit-il, la médecine a utilisé les notions fournies par l'étude des animaux domestiques. A son berceau, elle y était obligée forcément à raison de l'entrave apportée à l'examen direct de l'homme par les préjugés du temps ; plus tard elle a dû y recourir encore tantôt pour éclairer par la comparaison les points restés obscurs, tantôt pour expérimenter en toute sécurité de nouvelles médications. Nul ne saurait le nier, elle a conquis par cette voie de précieuses connaissances; mais au milieu de découvertes utiles, elle a vu se glisser de nombreuses erreurs dues à la précipitation regrettable avec laquelle on a conclu des animaux à l'espèce humaine »

A l'appui de cette thèse, l'auteur choisit un exemple et soumet à un examen critique l'opinion encore accréditée qui accuse de sté-

rilité les femmes issues avec un garçon d'une grossesse gémellaire. Après avoir fait connaître sa provenance, son ancienneté, signalé les adhésions illustres qu'elle a rencontrées au XVIIIe et au XIXe siècle, il s'attache à en démontrer le peu de fondement. « Sans doute il est juste, dit-il, de reconnaître que toutes les fois qu'une vache donne naissance à deux produits de sexe différent, le produit femelle est communément stérile ; mais l'exactitude de ce fait bien connu des éleveurs ne saurait impliquer son existence chez la femme. Abstraction faite des différences capitales d'organisation, la réserve était commandée par la connaissance des conditions particulières qui amènent la production du phénomène chez les vaches. La logique réclamait du moins cette notion préalable ; mais si l'on procédait toujours suivant les règles, on aurait moins d'erreurs à déplorer.

» Les vétérinaires consultés à ce sujet sont unanimes ; la stérilité des vaches issues de grossesses gémellaires est due à l'imperfection originelle des organes. Seulement cette imperfection peut se caractériser de deux façons différentes.

» Dans la première forme, la seule connue jusqu'à présent, l'animal est hermaphrodite et n'offre nettement les marques d'aucun sexe. La vulve, le vagin, sont bien conformés ; mais l'utérus et les trompes ont subi un arrêt de développement : quant aux ovaires, ils présentent un aspect analogue au testicule du mâle. Les Anglais nomment *free-martin* les veaux ainsi conformés ; ils les élèvent avec soin et en font d'excellents animaux de travail.

» Dans la seconde forme, qui est très-rare puisque je suis le premier à l'avoir constatée, les organes restent complétement féminins ;

seulement ils sont atrophiés et les ovaires manquent totalement.

» Loin de se contenter de cette réfutation, on s'est livré à une enquête au sujet des femmes nées dans les conditions incriminées, et en joignant ses observations personnelles à celles recueillies par Meckel, Cribb, Simpson, on est arrivé à un total de 130 mariages, sur lesquels 12 seulement sont restés improductifs. La proportion qui en ressort, 1 : 10, étant identique à celle fournie par les statisticiens les plus autorisés, à l'endroit des mariages contractés dans les cas ordinaires, il s'ensuit que l'opinion accréditée est sans raison d'être et doit disparaître des ouvrages scientifiques ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 8 juillet 1871.

Présents : MM. Aurès, *président* ; l'abbé Azais, Lidtard, Quesnault-Desrivières, Brun, Rédarès, Flouest, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Revue des sociétés savantes, juin et juillet 1870.

Bulletin trimestriel de la société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, tome v, n° 2, 1870.

M. Aurès reprend la lecture d'une *Etude sur les origines du calendrier romain*, qu'il avait commencée l'année dernière (1).

M. Quesnault-Desrivières fait une lecture dans laquelle il analyse et apprécie le premier volume de la *Vie du P. Lacordaire*, par M. Foisset, conseiller honoraire en la cour d'appel de Dijon.

« Il est difficile, dit-il, d'écrire l'histoire de

(1) Voir le procès-verbal de la séance du 26 février 1870.

son temps ; c'est une tâche délicate pour les esprits même les plus probes, les plus fiers, les plus indépendants. Comment s'isoler des événements auxquels on a souvent pris une part active ? Comment se placer et se maintenir dans ces hauteurs sereines où, sans autre passion que celle du bien public et de la vérité, l'esprit juge avec calme les faits, les hommes, leurs aspirations vers le bien, leurs défaillances, et pèse le mérite de chacun dans une balance que la flatterie, la malignité ou l'indulgence ne fait jamais pencher d'un côté plutôt que de l'autre ?

» Cette difficulté s'accroît encore, si l'on entreprend de retracer la vie d'un homme qui, depuis sa jeunesse jusqu'au terme de son existence, nous fit le confident le plus intime de ses pensées. On est entraîné, à son insu, à exagérer l'éloge, à excuser les défauts, à les présenter sous un jour favorable. Il faut une fermeté rare de principes et de caractère pour maintenir intacts les droits de la vérité.

» L'historien du P. Lacordaire a su éviter les différents écueils d'une biographie contemporaine. Avec une connaissance approfondie des questions religieuses qui ont occupé ou agité la première moitié de notre siècle, avec une respectueuse indépendance dans l'appréciation des hommes qui ont pris part à ces luttes, à ce grand mouvement des esprits, M. Foisset montre qu'il aime, qu'il admire Lacordaire ; jamais il ne le flatte ; il le juge avec l'impartialité d'un magistrat qui décide de la vie et de l'honneur des citoyens, avec la religion d'un témoin qui va déposer en justice.

» Dans une introduction brève et concise, observe M. Quesnault-Desrivières, le biographe esquisse à traits rapides l'état de l'Eglise dans les premières années du XIXe siècle. Il expose,

avec cette bonne foi, cette impartialité, cette netteté qui sont le caractère distinctif de son talent, le déclin de l'autorité spirituelle, et, en particulier, la situation de l'Eglise de France.

» Jean-Baptiste-Henri Lacordaire naquit à Recey-sur-Ource, en Bourgogne, le 12 mai 1802. Orphelin à quatre ans, il fut élevé par sa mère, femme d'une piété simple et forte. A dix ans, il entrait avec une demi-bourse au Lycée de Dijon. L'enfant *à l'œil noir, aux longues paupières*, unissait une grande douceur à je ne sais quoi d'ardent et d'indomptable. Ce n'est qu'en rhétorique qu'il prit le *vol de l'aigle*. Il conquit dès lors une supériorité telle qu'il vint s'asseoir avec une sorte de célébrité sur les bancs de l'école de droit, au mois de novembre 1819. Il retrouva la maison de sa mère et le charme d'une vie tendre et modeste. Il n'y avait dans cette maison rien de superflu, mais une simplicité sévère, une économie arrêtée à point, le parfum d'un âge qui n'est plus le nôtre, et quelque chose de sacré qui tenait aux vertus d'une veuve, mère de quatre enfants.

» M. Foisset eut le bonheur de l'avoir pour condisciple à l'Ecole de droit. Il reconnaît qu'Henri Lacordaire fut toujours des premiers parmi les premiers. Les jeunes gens d'élite de l'école formaient une société d'études. Dans les conférences, il révéla la supériorité de sa pensée et son talent d'improvisation. Il quitta Dijon pour aller faire son stage à Paris; il plaida avec succès devant le tribunal de la Seine. M. Mourre, procureur général à la Cour de cassation, aimait à le charger de lui préparer des projets de réquisitoire.

» Henri, qui jusque-là avait professé le déisme, aimait la religion sans s'en douter. Bien-

tôt il écrivait à un de ses amis : « J'ai trouvé la foi dans mon âme plus comme un souvenir que comme un don nouveau, plus comme une conséquence de principes antérieurement acquis que comme une création nouvelle de ma pensée ».

» Là ne devait point s'arrêter le miracle. Selon la judicieuse expression d'un de ses amis, M. Lorrain, être chrétien, c'était être prêtre ; c'était se livrer à l'apostolat de la vérité reconquise.

» Après son ordination sacerdotale, on lui offrit une place d'auditeur de Rote à Rome. Sa modestie lui fit préférer une simple aumônerie dans un couvent.

» Il alla à La Chênaie visiter dans sa retraite l'abbé de Lamennais ; il subit l'ascendant du génie et le prestige de la gloire.

» A la chute de Charles X, un journal, l'*Avenir*, jeta Lacordaire dans une polémique ardente. Henri ouvrit à Paris une école *sans autorisation, en vertu de la Charte*. Il avait avec lui pour professeurs MM. de Montalembert et de Coux. Justiciable de la Cour des pairs, il étonna la noble assemblée par le sérieux, la dignité et le charme de sa parole.

» L'admiration de M. Foisset n'ôte rien à la liberté de ses jugements ; il convient que la politique de l'*Avenir* fut souvent virulente et dépassa le but.

» L'état des esprits à Rome, l'obstination de Lamennais, la sagesse et la mansuétude de Grégoire XVI, la foi, la docilité de Lacordaire, ses dissentiments et sa rupture avec l'auteur de l'*Essai*, l'éclat, le scandale des *Paroles d'un croyant*. la soumission de Montalembert, la douce et généreuse influence de Mme Swetchine, tout, continue M. Quesnault-Desrivières, est retracé par M. Foisset avec une plume fidèle et souvent éloquente.

» Lacordaire, malgré sa nature impétueuse, savait être patient. Il essaya de prêcher à Saint-Roch ; il échoua complètement : il n'en fut ni surpris ni découragé. Après mûre réflexion, il comprit que l'apostolat de la jeunesse était sa vocation.

» M. l'abbé Buquet, préfet des études à Stanislas, pria Lacordaire de donner aux élèves des conférences religieuses. Bientôt on vit réunis, dans cette chapelle d'enfants, les hommes les plus éminents dans le barreau, la politique et les lettres. L'archevêque lui offrit la chaire de Notre-Dame. La première fois qu'il parut dans cette chaire, 6,000 auditeurs se pressaient dans la grande nef ».

Après avoir parlé des motifs qui engagèrent Lacordaire à se retirer à Rome, en 1836, de l'accueil parfait qu'il reçut du pape, de son admirable lettre *sur le Saint-Siége*, « au milieu de ses travaux et de ses succès, ajoute M. Quesnault-Desrivières, Lacordaire ne se reposait pas; il allait ouvrir à Metz les stations de la province. Il y eut à ces conférences autant d'empressement qu'à Notre-Dame et plus de recueillement. L'impulsion avait été forte, elle fut durable.

» Déjà, dans son premier voyage à Rome, Henri avait senti les indices de sa vocation pour la vie monastique. Cette vocation ayant fait des progrès sérieux dans son esprit, il se rendit de suite à Rome pour obtenir l'assentiment du général des dominicains. A son retour à Paris, il s'adressa hardiment au pays dans un mémoire célèbre où il réclamait hautement la liberté, ou plutôt le droit de faire ce qui ne nuit pas à autrui, le droit d'association sous la surveillance des magistrats. Il entra comme novice au couvent de la Quercia, près Viterbe. Après avoir prononcé ses vœux le 12

avril 1840, il était, le lendemain, sur la route de Rome.

» A peine arrivé, il fut obligé de prêcher à Saint-Louis-des-Français, le jour de Pâques, sans préparation aucune. L'impression fut énorme. Le corps diplomatique, qui était en entier au pied de la chaire, en fut ému.

» Le lendemain, 25 mai, Lacordaire s'installait à Sainte-Sabine, où il avait obtenu de rester trois ans pour y étudier à fond la doctrine de S. Thomas. C'est là qu'il acheva sa *Vie de S. Dominique*. « C'est immense, comme beauté, s'écria Châteaubriant ; je ne sais pas un plus noble style ».

» Lacordaire, de retour à Paris, habitua le public à voir son habit de dominicain. Il inaugura la prise de possession en froc de la chaire de Notre-Dame devant un auditoire de 10,000 personnes.

» Lacordaire avait repris le chemin de Rome. Il venait de s'installer à Saint-Clément avec ses compagnons, lorsqu'il reçut l'ordre de les séparer en deux bandes pour se rendre dans des noviciats différents ; il devait rester seul à Rome ».

Après avoir admiré l'humble soumission du Père, M. Quesnault-Desrivières termine ainsi l'analyse du premier volume de M. Foisset :

« Nous avons vu Henri Lacordaire, virilement élevé sous les yeux de sa mère, allant s'asseoir sur les bancs du collége, arrivant à l'école de droit de Dijon avec une espèce de renommée, débutant au barreau de Paris avec éclat, cherchant avec sincérité la vérité religieuse, la trouvant, l'embrassant avec ardeur dans la foi catholique, et, bientôt, de disciple devenant apôtre ; nous avons assisté à ses premiers essais au collége Stanislas ; nous avons

entendu sa parole dominant, entraînant un immense auditoire dans la vieille basilique de Notre-Dame ; nous l'avons suivi dans sa retraite à Rome, puis dans sa brillante et fructueuse station à Metz ; nous avons admiré l'abnégation de cette riche nature qui cherche dans la vie religieuse une consécration plus complète à la défense de la vérité, sa soumission quand il lui faut subitement disperser ses compagnons réunis à Saint-Clément.

» Il nous reste à voir le Père reprenant avec le même succès ses stations en province, à Nancy, à Strasbourg, à Dijon ; remontant dans la chaire de Notre-Dame avec un talent mûri par l'étude, le travail et l'expérience ; faisant admettre à l'Assemblée nationale en 1848 son froc de dominicain ; fondant au *nom de la liberté* un couvent à Flavigny, à Paris même ; joignant à la gloire de fondateur d'ordre celle d'éducateur de la jeunesse à Sorèze, et couronnant sa carrière en donnant à son habit droit de cité sur les bancs de l'Académie française.

» Telles sont les matières exposées par M. Foisset dans le second volume de sa biographie ; elles seront l'objet d'une étude ultérieure que nous soumettrons à votre indulgente appréciation ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 22 juillet 1871.

Présents : MM. Aurès, *président* ; Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, Verdier, Rédarès, Flouest, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. Dubois, juge de paix à Vallon, qui a entrepris quelques recherches sur la voie romaine qui allait de Nimes dans le Vivarais par Barjac, nous a fait parvenir l'expression de son désir de recevoir communication des études et lectures qu'il suppose avoir occupé l'Académie au sujet de cette voie et de celles qui se dirigeaient vers la même contrée par Saint-Ambroix et par le Pont-Saint-Esprit.

L'Académie, désirant satisfaire au vœu de M. Dubois, charge son bibliothécaire et son secrétaire de lui adresser celles de ses publications relatives aux questions dont s'agit qui pourront être trouvées dans ses archives.

Une circulaire du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques annonce que la 5e session de ce congrès s'ouvrira, le 1er octobre prochain, à Bologne (Italie), et invite les amis de la science à s'y rendre.

M. Giraud-Teulon fils, associé-correspondant, a chargé M. Viguié de faire hommage de sa part à l'Académie d'une brochure qu'il vient de publier sous le titre de *la Royauté et la Bourgeoisie : notes au crayon sur l'histoire de France.*

M. Viguié est invité à transmettre à M. Giraud les remerciements de l'Académie.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Souvenirs : deux pièces de vers, *Nimes* et *La Baume* (sur le Gardon), offertes à l'Académie par M. Martin Vésy, membre de celle de l'Aveyron, bibliothécaire et archiviste de la ville de Rodez.

Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses, 36e année, 1869.

Rapport sur les sépultures gallo-romaines du Havre, publié par la même Société, 1870.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, août 1870.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, etc., de Poitiers, nos 148 à 154. Avril, mai, juin, juillet, août, novembre et décembre 1870.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1870, no 2.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, XIe année, nos 6, 7, 8, 9 et 10, en quatre cahiers.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, octobre 1870.

Journal des Savants, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1870 ; janvier, février, mars 1871.

Sur la proposition de son secrétaire-perpétuel et après avoir entendu quelques objections d'un autre membre du bureau, l'Académie,

afin de mettre plus d'unité dans l'ensemble de son administration, délibère que ses travaux annuels seront désormais clôturés au 31 décembre au lieu du 31 août, c'est-à-dire à la même époque que celle du réglement des comptes des recettes et dépenses et du renouvellement des présidences et vice-présidences. En conséquence, après la publication du volume actuellement sous presse, qui terminera la période décennale du 1er novembre 1860 au 31 août 1870, le volume suivant comprendra l'année 1871 tout entière, et ouvrira avec d'autant plus de facilité une nouvelle période décennale ainsi modifiée, qu'il ne comprendra réellement que des lectures et des travaux ayant pris place dans le cours de ladite année. Il n'y a point eu en effet de séances à la fin de 1870, à cause des circonstances malheureuses du pays.

Cette délibération s'appliquera également aux volumes des procès-verbaux, de sorte que celui de la présente année 1871 comprendra toutes les séances de ladite année jusqu'au 31 décembre prochain, et ainsi de suite.

M. Viguié présente à l'Académie, ainsi qu'il en avait été chargé dans la séance du 24 juin, l'analyse d'un travail étendu de M. *E. Arnaud*, associé-correspondant à Crest (Drôme), sur la vie de Derodon, successivement professeur de philosophie à Die, à Orange, à Nimes et à Genève, au xviie siècle. M. Arnaud suit avec intérêt son héros dans les phases assez aventureuses de sa carrière et de sa pensée. Derodon fut un controversiste habile, un scolastique qui ne jura que par Aristote, un personnage qui attira vivement la curiosité par ses changements fréquents et bruyants de religion. Quelques-uns de ses ouvrages ont été

imprimés à Nimes, et les précieux exemplaires que notre confrère M. Liotard a montrés à l'Académie, font le plus grand honneur à la typographie nimoise de l'époque. En somme, Derodon est une figure curieuse plutôt que sympathique. Le soin et l'exactitude que M. Arnaud a mis à la retracer méritent d'être favorablement appréciés par l'Académie.

M. Aurès achève la lecture de la première partie de son étude sur les origines du calendrier romain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 5 août 1871.

Présents : MM. Aurès, *président* ; Liotard, Brun, Verdier, Penchinat, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Lettre de M. le général Pajol sur la bataille et la capitulation de Sedan ; deux exemplaires.

Répertoire des travaux de la Société statistique de Marseille, tomes XXXIe et XXXIIe, 1870 et 1871.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. *Ollier de Marichard*, de Vallon (Ardèche), membre de plusieurs sociétés savantes, proposé comme associé-correspondant dans la séance du 30 juin dernier. Le dépouillement du scrutin lui donne l'unanimité des voix. Le secrétaire est chargé de l'informer de sa nomination.

M. Fernand Verdier donne lecture d'une étude sur le *franc-alleu* en Languedoc.

Après quelques considérations générales sur l'intérêt historique que présente son sujet, sur la différence qui sépare le fief de l'alleu, et sur l'origine de ce dernier, M. Verdier continue ainsi :

« Le véritable fondement de l'alleu c'est la loi romaine, sous laquelle vivait le Languedoc, et qu'il avait toujours maintenue avec beaucoup de vigueur, toutes les fois qu'on avait voulu y porter atteinte. Sous l'empire de cette loi, tous les fonds étaient présumés francs et libres. La distinction du domaine utile et du domaine direct n'y était point connue. Lorsque par suite, non de la conquête, mais d'une cession volontaire, cette partie du pays passa sous la domination des Visigoths, Alaric, pour se concilier l'affection des peuples soumis à la loi romaine, les confirma dans l'usage de cette loi, et fit faire par plusieurs habiles jurisconsultes un commentaire du code Théodosien, qu'il publia sous le nom de *Breviarium Alarici*, auquel il donna force de loi, avec injonction aux juges de s'y conformer et défense d'y contrevenir sous peine de la vie et de la confiscation des biens. Dans les lois des Visigoths eux-mêmes, on ne trouve trace ou vestige, ni des fiefs, ni de la distinction du domaine utile d'avec le direct ; de sorte qu'alors même que les anciens possesseurs du sol n'auraient pas été confirmés dans l'usage de la loi romaine, la franchise naturelle n'aurait pas moins été conservée sous la domination des Visigoths, puisque les fiefs qui sont l'opposé du franc-alleu leur étaient inconnus. Aussi tous les historiens de Languedoc assurent-ils que toutes les terres étaient encore possédées en franc-alleu en l'année 712. Les Visigoths n'ayant donc pas eu la seigneurie féodale universelle sur les terres de leur domination, il est manifeste que, lorsque Clovis leur a succédé, il n'a pas pu l'acquérir de leur chef.

» Après la conquête des Francs et le partage des terres, les Gaulois conservèrent leur ingénuité, et le tiers des terres qui leur échut

leur appartint en toute propriété. Ils furent confirmés dans l'usage de la loi romaine, ainsi que cela résulte d'une constitution de Clotaire Ier de l'an 560 : *Inter romanos* (les Gaulois étaient appelés Romains ; ils étaient en effet citoyens romains depuis la constitution de l'empereur Antonin mentionnée dans la loi 17 au Digeste : *De statu hominum*), *negotia causarum romanis legibus præcipimus terminari.* Et, pendant tout le temps que dura le règne des rois francs, on ne voit rien qui ait pu leur attribuer la seigneurie féodale universelle sur les terres de leur domination, notamment sur le Languedoc. Tous ont constamment respecté et confirmé les priviléges de cette province. Il résulte de ces observations que, la liberté des héritages étant de droit naturel, et qu'aucune loi, aucun traité, aucune révolution n'y ayant porté atteinte dans les pays de droit écrit, dont le Languedoc faisait partie, cette liberté naturelle s'y est conservée dans les héritages dont l'assujettissement n'est pas prouvé par des titres spéciaux. Dès lors, si la maxime *Nulle terre sans seigneur* s'y est introduite, ce n'est pas au point de vue du fief et des droits seigneuriaux, mais seulement pour la justice, la juridiction et la puissance publique. En ce qui concerne la propriété des terres, c'est la maxime contraire qui devient la règle de ces pays : *Nul seigneur sans titre.* Tous les héritages sont libres, s'il n'y a titre du contraire.

» Sous le règne des rois de la première et de la seconde race, aucune dérogation ne fut apportée à ces principes, et les priviléges du Languedoc furent respectés. On a soutenu que, plus tard, lors de la croisade contre les Albigeois, cette province perdit ses priviléges par suite de l'introduction de la coutume de Paris. Mais l'histoire nous apprend que c'est

là une erreur. Simon de Montfort, en imposant à une partie du Languedoc (le pays d'Albi, le comté de Castres) des coutumes tirées de la coutume de Paris, et en obligeant les barons auxquels il inféodait des terres en Languedoc à regarder ces mêmes coutumes comme réglant les rapports entre eux et lui, proteste qu'il n'a jamais rien ordonné au préjudice des conventions, priviléges accordés et serments faits en faveur de certains lieux. Il respecte le franc-alleu, en ajoutant qu'il n'introduit la coutume de Paris dans les pays soumis par lui, que relativement à la succession et au gouvernement, mais que, pour raison de la juridiction, le nouveau comté ne sera régi que par le droit écrit. Simon ne disposait donc que pour les fiefs par lui donnés ; son établissement ne s'applique qu'aux inféodations créées par lui.

« Sans doute il y eut des abus, et ces inféodations ne furent le plus souvent que le résultat de la violence et de l'usurpation. Les Croisés, oubliant la religion dont ils suivaient les drapeaux, et s'abandonnant à leur cupidité et à leur avarice, dépouillèrent les vaincus, sans même distinguer entre ceux qui suivaient la même foi qu'eux et ceux qu'ils considéraient comme des hérétiques. Simon de Montfort n'était donc, quel que fût le signe sous lequel il fut victorieux, qu'un envahisseur, qu'un usurpateur. Partout il rencontra d'héroïques résistances. Un moment battus, forcés de courber la tête sous la main sanglante de leur vainqueur, les habitants du comté de Toulouse exigeaient pourtant de cet orgueilleux comte qu'il reconnût leurs franchises et en jurât l'observation. Quatre ans ne se sont pas écoulés, que le chef impitoyable de la croisade reçoit sous les murs de la capitale du Languedoc

une mort presque ignominieuse. Les hommes du Midi refoulent encore une fois les hommes du Nord, et avec eux les lois spoliatrices que ces envahisseurs avaient apportées. La coutume de Paris disparaît. Avec leurs maîtres aimés, avec leurs souverains préférés aux dominateurs éphémères, les habitants du Languedoc reprirent toutes leurs franchises, tous leurs priviléges, si tant est que ces libertés eussent été un peu éclipsées pendant la durée de l'usurpation.

» Quelques années plus tard, quand le Languedoc, devant de nouvelles agressions, et après de nouvelles luttes, se soumit au roi de France et fut réuni à la couronne (1271), lors de la prise de possession du comté, lors de ce *saisimentum* rédigé par les commissaires royaux, les habitants, expressément convoqués, et en prévision d'un avenir menaçant, protestent qu'ils réservent leurs franchises et leurs priviléges, et les énumèrent avec soin. Philippe III reconnaît ces libertés ; Philippe IV (le Bel) en renouvelle la reconnaissance et la confirmation, tout en faisant des restrictions. Leurs successeurs n'agissent pas autrement. Ils accordent en toute occasion, et sur toutes les demandes qui leur sont adressées, les confirmations sollicitées pour une raison ou pour une autre.

» Le 8 mars 1484, Charles VIII, sur la réclamation de états de Languedoc, lors des Etats-généraux réunis à Tours (5 janvier 1484), expédia des lettres-patentes par lesquelles il octroya tout ce que cette province demandait, c'est-à-dire la confirmation et le renouvellement de toutes ses libertés et franchises. Les rois Louis XII, en 1501, François Ier, en 1540, ont aussi formellement confirmé les habitants du Languedoc dans la pleine et entière jouissance de leurs franchises.

» Cependant, en 1638, le franc-alleu subit l'une des plus violentes attaques qu'il ait eu à supporter. A l'occasion d'un procès devant le conseil d'Etat, dans lequel le syndic de la province de Languedoc invoquait, contre les prétentions souvent renouvelées des officiers du roi, la franchise des terres allodiales, le membre du conseil d'Etat, M. Galland, chargé des fonctions de rapporteur, soutint que les priviléges réclamés n'étaient qu'un attentat aux droits de la couronne. Il profita de l'occasion pour imprimer un ouvrage qu'il avait d'abord publié sous le voile de l'anonyme, et en faire une édition nouvelle sous le titre *Du franc-alleu et origine des droits seigneuriaux*. Cette publication produisit une grande sensation. Les états de Languedoc s'émurent. Ils chargèrent leur président, l'archevêque de Toulouse, de désigner un écrivain pour répondre au livre de M. Galland. L'archevêque eut la main heureuse en fixant son choix sur Caseneuve, modeste ecclésiastique, déjà connu par ses excellentes qualités autant que par son vaste savoir, mais de qui le renom devait venir surtout de l'ouvrage qu'il composa à l'invitation du prélat. Cet ouvrage, intitulé : *Le franc-alleu de la province de Languedoc établi et défendu*, parut en 1641, imprimé aux frais des états. C'est un vrai trésor de science, d'érudition, de labeurs éclairés et consciencieux. On peut dire, sans crainte d'exagération, que Caseneuve a été un devancier peut-être ignoré, ou peu sorti de son obscurité, mais il a été à coup sûr le précurseur légitime et habile des grands maîtres de l'histoire, qui, de nos jours, ont jeté des lumières si éclatantes sur les ténèbres du passé féodal. Le franc-alleu fut ainsi vengé des attaques passionnées dont il venait d'être l'objet, et il survécut.

» Vers le milieu du XVIIe siècle, sous le règne de Louis XIV, une dernière tentative eut lieu contre le franc alleu. Tandis que ce roi absorbait en lui tous les pouvoirs et réunissait dans ses mains l'autorité la plus absolue qui eût jamais appartenu à un souverain, les traitants crurent l'occasion favorable, et intentèrent contre les habitants du Languedoc un procès qu'ils espéraient voir tourner à leur profit. Mais le conseil rendit un arrêt, le 22 mai 1667, par lequel il repoussait leurs prétentions et confirmait solennellement toutes les franchises et libertés du Languedoc relativement au franc-alleu. Un pareil arrêt fut rendu en mai 1688 ; et un édit du mois d'août 1692 érigea ces dispositions en loi publique.

» Ainsi, le fait est certain, le franc-alleu s'est maintenu, malgré toutes les entreprises contraires auxquelles il a été en butte. La royauté s'est toujours montrée l'adversaire de ceux qui l'ont attaqué, et le protecteur éclairé de ses sujets de Languedoc. Elle n'ignorait pas que ce n'était pas là un danger pour les droits de la couronne, et elle savait que, au milieu des libertés qui lui étaient si chères, il n'y avait pas de population plus fidèle et plus dévouée. Aussi voyons-nous les ordonnances réparatrices motivées presque toujours sur le dévouement du Languedoc, et les services que cette province lui avait rendus ».

M. Eugène Brun termine la séance par la lecture de la pièce de vers suivante :

AU VENT.

Que me dis-tu, vent à voix brève,
Qui me parles à mots couverts
Dans ce bosquet aux rameaux verts,
Sous l'ombrage duquel je rêve ?

Es tu quelque esprit envolé
Du haut des sphères immortelles,
Souvenir de l'homme exilé,
Qui m'en racontes des nouvelles ?

Es-tu des éléments divers
Quelque mystérieux génie,
Qui me dévoiles l'harmonie
Du plan caché de l'univers ?

Es-tu des morts l'âme plaintive,
Réfugiée au sein de Dieu,
Qui, dans ta course fugitive,
Nous dis un éternel adieu ?

Es-tu le murmure du chêne,
Par le ciel, dit-on, inspiré,
Qui m'annonce l'ère prochaine
Du bonheur par l'homme espéré ?

Résous-moi le profond problème
Des destins de l'humanité,
Du temps et de l'éternité,
Sur lequel pâlit l'homme blême.

Mais tu n'es qu'un souffle léger ;
Comment pourrais-tu me répondre ?
Le ciel se plaît à nous confondre,
Quand nous voulons l'interroger.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 19 *août* 1871.

Présents : MM. Révoil, *vice-président* ; Germer-Durand, Liotard, Brun, Lenthéric, Charles Dombre, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 5 août est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. *Ollier de Marichard*, de Vallon, accepte avec reconnaissance le titre d'associé-correspondant, qui lui a été conféré dans la dernière séance.

M. Dubois, juge de paix à Vallon, remercie l'Académie de l'envoi de ses publications relatives à l'itinéraire des voies romaines dans nos contrées ; il en tirera un parti utile pour déterminer d'une manière certaine celle de Nimes à Alps (*Alba Helviorum*), qu'il étudie particulièrement en ce moment. M. Dubois signale à l'attention de l'Académie les nombreux monuments d'architecture ancienne qui existent dans la ville de Barjac, et sur lesquels il y aurait, dit-il, un travail intéressant à faire.

M. de Grisy, nouvel inspecteur d'Académie, récemment nommé dans le Gard en remplacement de M. Deloche, a accompagné d'une lettre à la Compagnie l'hommage qu'il lui fait d'une étude sur Thomas Otway. Le se-

crétaire est chargé de répondre à M. de Grisy, et de le remercier au nom de l'Académie.

Un anonyme, de Montpellier, a adressé à l'Académie un travail manuscrit sur la quadrature du cercle, où il se félicite d'avoir *simplifié* le rapport de la circonférence au diamètre, en le réduisant au chiffre exact de 3, 125 !

La Société d'archéologie lorraine a adressé aux diverses sociétés savantes une circulaire dans laquelle, en recommandant à leur sympathie la souscription ouverte pour réparer les ruines du Palais ducal, elle leur expose que l'incendie a réduit en cendres toute leur bibliothèque ; ce qui l'engage à solliciter d'elles l'envoi de celles de leurs publications qui seraient encore disponibles, afin de pouvoir reconstituer ainsi les collections que les flammes ont détruites. L'Académie s'empresse de déférer à ce vœu de la Société lorraine, et charge son bibliothécaire d'extraire pour elle, de ses archives, tout ce qui sera possible, et de le lui envoyer.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, année 1870.

Revue des sociétés savantes, août et septembre 1870.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e, 3e et 4e trimestres de 1870, en deux cahiers.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, juin et juillet 1870.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome VII, 3e partie.

Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, années 1866-67-68-69.

M. Révoil donne lecture d'un compte rendu sur le *Mémoire de la défense de Paris*, publié récemment par M. E. Viollet-le-Duc.

Notre confrère, après avoir exposé les motifs et les sentiments de patriotisme élevé qui ont inspiré ce travail à l'éminent architecte, fait connaître la division de ce livre, et met sous les yeux de l'Académie les planches remarquables de l'atlas qui l'accompagne. L'auteur a relevé, en effet, avec un soin minutieux et toute l'habileté de son crayon, les ouvrages de l'attaque et ceux de la défense, signalant avec impartialité les fautes commises. Il les considère avec raison comme la conséquence d'une désorganisation générale, et bien aussi de notre légèreté.

Le rapporteur termine en citant quelques passages de cette publication qui doit être classée parmi les ouvrages les plus considérables écrits de nos jours sur l'art militaire.

M. Germer-Durand communique à l'Académie ses notes sur les découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le département pendant le premier semestre de l'année 1870.

Nous y remarquons d'abord six inscriptions ou fragments d'inscriptions antiques.

Voici le texte des trois plus importantes :

1. — (*Dis Manibus. A*)*llia, T*(*iti filia*), *Rusticilla*, (*s*)*ibi et L*(*ucio*) *Sammio* (*Se*)*vero viro.*

« Aux dieux manes. Allia Rusticilla, fille de Titus Allius, a élevé ce tombeau pour elle-même et pour son époux Lucius Sammius Sévérus ».

Cette inscription, trouvée par des ouvriers chargés de démolir un des contreforts du flanc nord de l'église de Saint-Césaire-lez-Nimes et brisée par eux à coups de masse, a été recueil-

'lie par M. l'abbé Autazon, desservant, et l'estampage en a été transmis à M. Germer-Durand par M. l'abbé Teissonnier, directeur au Grand-Séminaire. C'est un monument funéraire de la belle époque, comme l'indiquent les caractères. La *gens Sammia*, dans laquelle Allia Rusticilla était entrée par mariage, tenait un rang élevé dans la colonie, à en juger par les diverses charges qu'y ont occupées ceux de ses membres dont les noms nous ont été conservés par leurs *tituli*.

A l'occasion de cette inscription, M. Germer-Durand donne quelques renseignements historiques sur l'époque où fut bâtie la première église de Saint-Césaire et sur sa reconstruction en 1666.

2. — *D(is) M(anibus). Statiæ Deuteridi Statia Festa patronæ.*

« Aux dieux manes. Statia Festa à sa maîtresse Statia Deutéris ».

Cette inscription est gravée sur une dalle parfaitement intacte et assez élégamment ornée, trouvée dans la maison de M. Saturnin Guelle, rue d'Aquitaine, au pied du Mont-Duplan, ancien Puech-Jazieu; l'estampage m'en a été communiqué par M. Révoil. — Le nom de la *gens Statia* n'était connu jusqu'ici, dans nos recueils, que par une inscription découverte, en 1773, à Villetelle, localité comprise autrefois dans le diocèse de Nimes et qui fait partie, depuis 1790, du département de l'Hérault, canton de Lunel. Le surnom *Deutéris* est à remarquer, d'abord comme fort rare (c'est le seul exemple que nous en connaissions); et ensuite parce qu'il est la traduction en grec du *cognomen* latin, si connu et si fréquent, de « Sécundilla ».

3. — *D(is) M(anibus) Hospitæ Secundus, et Iulia, et.....*

« Aux manes d'Hospita, Connonius Sécundus, et Julia Connonia, et..... (à leur mère chérie) ».

La pierre est brisée par le bas, et la conjonction ET, qui termine la quatrième ligne, indique qu'une troisième personne s'était jointe à Connonius Sécundus et à Julia Connonia pour élever cette tombe à Hospita, leur mère. — Le nom d'Hospita, quoique rare, ne nous est pas inconnu : il se lit dans l'inscription du tombeau qu'elle avait fait élever à son mari, Q. Connonius Sécundus, inscription dont le texte nous a été conservé par Guiran, et qui nous fait connaître le nom de famille de Sécundus et de Julia. — L'estampage de cette inscription a été pris, par un élève de l'Ecole Normale primaire, sur une pierre gisant dans un champ, au chemin d'Uzès, derrière le nouveau bâtiment de cette école.

Les découvertes intéressant la numismatique ancienne se bornent :

1° A une coloniale autonome de Nimes trouvée dans le sol de la ville et remise par notre confrère, M. G. Balmelle, alors maire de Nimes, à M. Germer-Durand pour le médailler de la bibliothèque. — C'est un petit bronze portant d'un côté le buste casqué du peuple de Némausus ; au revers, NEM. COL. La colonie personnifiée, tenant de la main droite une patère ; au-dessous de la patère, deux serpents agathodémons qui se dressent sur leur queue. — Mionnet a connu cette monnaie nimoise, et M. de La Saussaye l'a décrite, p. 156 de sa *Numism. de la Gaule Narb.*

2° A quatre deniers consulaires trouvés à l'enclos Gilly, noircis par l'action du feu, qu'ils ont dû subir avant leur enfouissement. Ces deniers, encore assez conservés pour pouvoir être classés, appartiennent aux familles *Cassia*, *Hostilia*, *Pompeia* et *Vibia*.

La sigillographie du moyen âge a fourni trois petits monuments :

1° Une bulle en plomb, portant d'un côté les armes de la famille des Baux : le cornet avec glands pendants, et à l'entour la légende : *sigillum* BERTRANDI. DE. BAVCIO. PRINCIPVM. AVRASICE ; — et de l'autre, une croix à branches égales, avec la légende : *sigillum*. HOSPITALIS. *sancti*. IOH*annis*. AVRASICE. Cette bulle, trouvée au pied de la tour de Bellegarde, à trois mètres environ de profondeur, a dû sceller une transaction intervenue, au commencement du XIVe siècle, entre Bertrand III des Baux, prince d'Orange, et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem d'Orange.

2° Sceau du prieur de Saint-Martin-de-Vals. Autour d'un écu écartelé : aux 1 et 4 d'argent ; aux 2 et 3, de sable, on lit : *sigillum*. PRIORIS. *sancti*. MARTINI. DEVAL. LIBVS — L'église de Saint-Martin-de-Vals a laissé peu de traces dans les documents historiques du diocèse de Nimes, auquel elle appartenait. Bâtie à l'origine au pied d'un plateau boisé des environs d'Alais, au hameau de Vals, elle fut détruite au XVIe siècle, et son vocable fut transporté à Arènes, village voisin, qui devint, dans les premières années du XVIIe siècle, le centre du prieuré de *Saint-Martin-d'Arènes*.

3° Sceau de Pierre Roman. Dans le champ, un écu pointu portant deux têtes de coq adossées. Légende : *seel*. PEIRE. ROMAN. — L'écu portant les deux têtes de coq est reproduit sur le contre-sceau.

Ces deux matrices en bronze, provenant du cabinet de feu M. J. Canonge, font aujourd'hui partie de la collection de la Société archéologique de Montpellier.

M. Germer-Durand entretient encore l'Académie de deux inscriptions du moyen âge,

qui se trouvent actuellement dans l'église Saint-Paul, ancienne église des Cordeliers, à Beaucaire ; — et de diverses estampilles de potier relevées par lui, soit sur des manches de grands vases, soit sur des fonds de poteries samiennes, trouvées à Nimes pendant le premier semestre 1870.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 4 novembre 1871.

Présents : MM. Révoil, *vice-président* ; Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Il est donné lecture de la correspondance :

Par une lettre du 15 septembre dernier, M. le ministre de l'instruction publique a avisé l'Académie de la réception de 173 exemplaires de ses *Mémoires*, année 1868-1869, et de la distribution qu'il en a faite aux diverses sociétés savantes.

Par une autre lettre du 19 du même mois, M. le ministre nous annonce une allocation de 400 fr. Notre trésorier a touché depuis lors cette somme. Le secrétaire a adressé au ministre les remercîments de l'Académie.

M. *Paul de Rouville* a écrit qu'il s'est mis en relation avec la famille de M. Émilien Dumas, à Sommières, et qu'il s'occupe activement de recueillir les documents nécessaires à la rédaction de la notice dont il a été chargé.

M. Dubois, juge de paix à Vallon, nous a adressé ses remerciements de notre envoi d'un exemplaire du dictionnaire topographique de M. Germer-Durand. Sa lettre nous annonce quelques découvertes archéologiques intéressantes, relatives aux *pierres à bassin*, dans

les hautes régions des départements de l'Ardèche, de la Haute-Loire et de la Lozère.

M. Gougeon, secrétaire de la Société dunoise, en nous témoignant l'intérêt que lui a inspiré la lecture, dans nos *Mémoires*, de l'article de notre confrère M. Penchinat sur un ouvrage de M. Jules Lequier, intitulé *la Recherche d'une vérité*, nous a fait part de diverses réflexions critiques, relatives à certaines questions de *déterminisme* et de *liberté morale* soulevées par l'ouvrage et par l'article. La lettre de M. Gougeon est remise à M. Penchinat.

Une circulaire du préfet de police de la Seine, en date du 16 septembre dernier, sollicite, auprès des diverses sociétés savantes, l'envoi des ouvrages dont elles pourraient disposer en faveur d'une nouvelle bibliothèque qu'il s'agirait de former en remplacement de celle qui a été incendiée par l'insurrection de Paris.

Une circulaire de M. de Caumont, président de l'Institut des provinces de France, rappelle que les réglements de cette Société disposent qu'elle doit se recruter avec le concours de toutes les autres sociétés savantes. L'Académie du Gard est invitée en conséquence à désigner, avant le 1er janvier 1872, deux candidats de son choix pour les élections de l'année qui va commencer. L'Académie ajourne cette élection à une séance où les membres présents atteindront le nombre prescrit par le réglement de l'Institut des provinces.

Sur la communication et la proposition de deux de ses membres, l'Académie décide que ses registres mentionneront l'expression de ses regrets de la perte de M. le *baron de Rivière*, membre non-résidant, à Saint-Gilles ; et de M. *de Félice*, associé-correspondant, à Mon-

tauban, décédés l'un et l'autre pendant les vacances.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Caen, 1870 et 1871, deux volumes.

Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse), 5e année, 1867-1868.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or), 6e année, 1869 ; 7e année, 1870.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, etc., de Saint-Quentin, travaux de 1869.

Annales de l'Académie de la Rochelle, 1868-69, no 9.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome XXXIe, 1re partie.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1870, 14e volume de la 2e série.

Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1869, 2e, 3e et 4e trimestres, en deux cahiers.

Journal des savants, avril à août 1871, trois cahiers.

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val-d'Isère, 1er volume, 4e livraison.

Idem., 2e volume, 3e livraison.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société de Valenciennes, juillet-août 1871, deux cahiers.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, bulletin de janvier à mai 1871, trois cahiers.

Bulletin de la Societé des sciences historiques

et naturelles de l'Yonne, année 1870, 4e de la 2e série.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, tome x, 1er trimestre de 1870-1871.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, 2e semestre de 1869.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 1870.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1871.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 1870-1871, 4e trimestre.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, septembre 1871.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, 1870, deux cahiers.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, tomes 71, 72, 73, et table des volumes 41 à 60.

Acta universitatis Lundensis, 1868. savoir :

Theologi, 1 volume in-4o.

Philosophi, Sprakvetenskop och historia, 1 volume in-4o.

Mathematik och Natur Vetenskap, 1 volume in-4o.

Aux ouvrages ci-dessus mentionnés et déposés sur le bureau, M. Liotard ajoute une brochure de M. A. Giraud-Teulon, associé-correspondant, intitulée : *Coriolan devant M. Mommsen*, et M. l'abbé Azaïs un ouvrage de M. Emm. des Essarts, professeur de rhétorique au Lycée de Nimes, intitulé : *l'Hercule grec*, dont les auteurs font hommage à l'Académie.

Celle-ci charge MM. Liotard et Azaïs de leur adresser ses remerciements.

L'ordre du jour appelle la fixation du jour de l'élection de trois membres résidants, en remplacement des membres décédés ou démissionnaires. Sur la proposition de M. Germer-Durand, et pour assurer la présence d'un plus grand nombre de votants, l'élection est fixée au 2 décembre prochain.

Un membre informe l'Académie que le conseil général a délibéré de mettre en vente ce qui reste, à la préfecture, d'exemplaires du *Dictionnaire topographique du département du Gard*, de M. Germer-Durand. Or, au commencement de 1869, M. le préfet nous avait annoncé qu'une allocation de crédit votée par le conseil lui permettait d'étendre la distribution de cet ouvrage à tous les membres de l'Académie. Cette résolution est sortie à effet, à cette époque, pour les membres résidants, mais non pas pour les membres non-résidants. L'Académie charge son secrétaire de réclamer à la préfecture le complément de la distribution promise.

M. Flouest annonce la très prochaine exploration, par la commission spéciale nommée à cet effet, des grottes du Pont-du-Gard, avec l'autorisation et le bienveillant concours de M. Calderon, propriétaire. M. *Ollier de Marichard*, associé-correspondant, sera invité à faire partie de la commission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 *novembre* 1871.

Présents : MM. Viguié, présidant la séance en l'absence de MM. Aurès et Révoil, empêchés; Jules Salles, l'abbé Azaïs, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, Lenthéric, Rédarès, Penchinat, Flouest, Dombre, Puech ; de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre est lu et adopté.

Il est donné lecture de la réponse de M. le préfet à notre demande de 25 exemplaires du *Dictionnaire topographique* de M. Germer-Durand, pour être distribués aux membres non-résidants de l'Académie, avant toute mise en vente de cet ouvrage.

Cette réponse paraissant indiquer une méprise sur le caractère de notre réclamation, MM. Viguié et Penchinat sont invités à se rendre auprès de M. le préfet et de M. le président de la commission permanente, et à leur faire remarquer que le prélèvement des 25 exemplaires demandés ne serait que la réalisation d'une allocation remontant à 1868 et 1869, et bien antérieure par conséquent à la mise en vente récemment ordonnée par le conseil général.

M. Emile Bégin, membre de l'ancienne commission de surveillance de la bibliothèque du Louvre, aujourd'hui incendiée, a accompagné d'une lettre à l'Académie l'envoi d'une circulaire adressée par un comité fondateur

aux diverses sociétés savantes, pour réclamer leur concours à la reconstitution de ladite bibliothèque. Cette œuvre serait accomplie en dehors de l'action administrative. Le concours demandé aux sociétés consisterait essentiellement dans l'envoi de leurs mémoires et publications de tout genre. L'Académie charge son secrétaire de témoigner aux signataires de la circulaire sa sympathie pour leur entreprise. Elle invitera son bibliothécaire à leur envoyer les exemplaires des volumes de ses travaux qui pourront être disponibles.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Séance publique de l'Académie d'Aix, 1870.
Id. *id.* 1871.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, octobre 1871.

L'Institut des provinces de France en 1872, brochure in-12.

Actes de l'Académie de Bordeaux, 3e série, 32e année, 1870.

Revue agricole, etc., de Valenciennes, septembre 1871.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de Poligny, 1871, nos 1 et 2.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 15e volume, 1869-1870.

Bulletin de la Sociéte polymathique du Morbihan, 1er semestre de 1871.

Smithsonian contributions to knowledge, volume XVII, 1870, 1 volume in-4o.

Id., 1871, 1 volume in-4o.

Annual report of board of regents of the Smithsonian institution, for the year 1868.

Id., for the year 1869.

Smithsonian miscellaneous collections, volume VIII, janvier 1869.

Id., volume IX, juin 1869.

Proceedings of Boston Society of natural history, volume XII, 1868-1869, pages 273 à 419.

Proceedings of the same society, 1869-1870, pages 1 à 368.

Proceedings of the american academy of arts and sciences, volume VIII. pages 1 à 136.

Analytical alphabet of the central american language, *by Hermann Berendt*, New-York, 1869.

Historical notes of the earthquakes of New-England, 1868-1869, *by W. Brigham*, une brochure in-4°.

Report of the invertebrata of Massachussets, *by Augustus Gould*, Boston, 1870.

Address delivered on the centennial anniversary of the birth of Alexander von Humboldt, *under the auspices of the Boston society of natural history*, *by Louis Agassiz*, Boston, 1869.

Announcement of the Wagner free institute of science, for the collegiate year 1870-1871, Philadelphia.

Maps and colored section referred to the report of state geologist of Indiana, 1869.

Geological survey of Indiana, 1869.

Narrative of a journey to Musardu, the capital of the Western Mandingoes, *by Benjamin Anderson*, New-York, 1870.

Congressional directory for the third session of the forty-first congress of the United-States of America, *by Perley Poore*, Washington, 1871.

Bulletin of the Museum of comparative zoology, *at Harward college*, Cambridge, Mass, nos 9 à 13.

M. Germer-Durand, notre bibliothécaire,

absent de la séance pour cause de santé, a envoyé à l'Académie les premiers exemplaires du nouveau volume de nos *Mémoires*, 1869-1870, dont l'impression lui avait été confiée. Ce volume clôt la période décennale écoulée de 1861 à 1870, et l'Académie y a vu avec plaisir l'insertion d'une table de ses travaux pendant ces dix années, rédigée avec soin et exactitude, sur le modèle de celles que nous avons dues au labeur de notre excellent M. Pagézy. Sur la proposition de son président et de son secrétaire, l'Académie vote des remerciements à M. Germer-Durand pour cette utile continuation, dont il a assumé toute la peine.

Il sera pourvu comme de coutume, par les soins et sous la direction de M. Liotard, à la distribution et à l'expédition des exemplaires du nouveau volume.

M. Albert Puech lit la première partie d'un travail intitulé : « De l'homme, à propos du dernier ouvrage de Darwin ».

Dans cette introduction, l'hypothèse sur l'origine des espèces est exposée avec soin et signalée dans ses détails principaux. La variabilité des animaux et des plantes est établie par de nombreux exemples ; la lutte pour la vie, la sélection naturelle sont reconnues en principe ; mais des réserves sont faites à l'endroit du rôle attribué à l'hérédité, à l'endroit de cette multiplication des différences par la voie de la génération. A en juger par ce qui se passe tous les jours, l'auteur serait disposé à admettre le contraire, et il cite, à l'appui, des faits empruntés aux races domestiques. Les innombrables variétés obtenues par les croisements, la sélection ou la culture n'ont en général qu'une existence factice ; et, laissées à elles-mêmes, elles s'effacent presque toujours,

soit par défaut de fécondité, soit par l'effet de la loi d'atavisme, qui, au bout de quelques années, fait surgir à nouveau les types momentanément éteints.

« Bien plus, dit M. Puech, même sous l'action de l'homme, ces retours en sens inverse se produisent, déjouant ainsi les espérances les mieux fondées.

«Les mécomptes qui ont suivi les essais variés de croisements ne tiennent pas à d'autres causes et ne peuvent être différemment interprétés. Pour ne parler que des exemples les plus célèbres, qui ne connaît la mésaventure de MM. Yvart et Malingier, lesquels avaient croisé, le premier, la brebis mérine avec le bélier *dishley*; le second, la brebis bérichonne avec le bélier *new-kent* ? Grâce à des soins bien entendus, à une gymnastique appropriée, ils croyaient avoir fondé une race nouvelle; et la presse spéciale célébrait les mérites de cette création, lorsqu'au bout de quelques années on s'est aperçu qu'on avait chanté trop tôt victoire. En effet, par la marche du temps, les types intermédiaires avaient disparu et les produits résultant de ce métissage avaient repris, les uns, le cachet paternel; les autres, le cachet maternel. En d'autres termes, les caractères propres à la souche originelle avaient reparu, démontrant par ce retour en arrière la loi de permanence des types primordiaux.

« Cette faculté d'atavisme, ou de retour vers un ancêtre plus ou moins éloigné, a été surtout bien étudiée par les médecins. Elle a été maintes fois constatée chez l'homme; et elle est, avec l'hérédité directe, dont elle est un mode particulier, la sauvegarde de la pureté des espèces et le contrepoids naturel de la flexibilité des formes.

« A moins de fermer les yeux à la lumière,

on comprend toute la portée de cet argument ; si la transmission héréditaire ne multiplie pas les différences acquises accidentellement, si les formes primordiales sont condamnées à se reproduire dans toute leur intégrité, l'hypothèse de Darwin manque de son *substratum* le plus solide et le plus efficace pour arriver à l'idée du transformisme. La lutte pour la vie aura beau supprimer les faibles et produire une sélection relative, les forts auront beau s'accoupler entr'eux, les êtres qui en proviendront seront forcément semblables à leurs aïeux.

« En résumé, les variations individuelles sont un fait, la lutte pour la vie est une loi, la sélection naturelle est une conséquence nécessaire de cette loi ; mais ce qui n'est point un fait, ce qui n'est point une loi, ce sont les déductions tirées de ces principes, c'est cette mutabilité de l'espèce qui inspire chaque page, qui est le fond de l'œuvre et qu'on ne voit jamais. Pour ainsi parler, c'est le personnage important de la pièce, mais c'est aussi le personnage éternellement absent ; aussi, au sortir de la représentation on se demande s'il existe réellement, s'il n'est pas une création chimérique de l'auteur ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 2 décembre 1871.

Présents : MM. Aurès, *président* ; J. Salles, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, Dombre, Gouazé, Puech, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre est lu et adopté.

M. Ernest Roussel a écrit pour expliquer que les suites d'un accident grave l'empêcheront, pendant quelque temps encore, d'assister aux séances, et pour exprimer à l'Académie ses regrets de cette absence forcée.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Publications de la Société archéologique de Montpellier, n° 33.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, savoir :

27e volume de la collection, 2e partie.

28e id. id. séance publique du 21 décembre 1869.

Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, octobre, novembre et décembre 1869.

Bulletin de la Société dunoise, octobre 1870.

Société de statistique de Marseille, procès-verbal de la séance du 5 octobre 1871.

M. Penchinat rend compte de sa mission et de celle de M. Viguié auprès de M. le préfet

et des membres de la Commission permanente. Il informe l'Académie que tout est expliqué, et qu'il est parfaitement entendu que les 25 exemplaires du *Dictionnaire topographique* de M. Germer-Durand, réclamés par elle, devront être prélevés et lui seront envoyés avant toute mise en vente.

Avant de passer au scrutin pour la nomination de trois membres résidants, fixée à aujourd'hui dans la séance du 4 novembre, M. le président fait observer que la nomination de M. Courcière au poste d'inspecteur d'Académie à Alger le fait passer de droit de la classe de membres résidants à celle des membres honoraires, et qu'en conséquence il y a une quatrième place vacante. Sur sa proposition, l'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir, sans plus d'ajournement, au remplacement de M. Courcière, et elle fixe à quatre semaines à partir de ce jour le délai pendant lequel les propositions de candidatures pourront être inscrites sur le registre, conformément à l'article 21 du réglement.

Sur l'observation du secrétaire que les décès annoncés dans la séance du 15 avril dernier ont laissé deux places de membres non-résidants vacantes (1), et sur la proposition de M. Germer-Durand, l'Académie décide également

(1) C'est par erreur que le procès-verbal du 15 avril a mentionné trois places vacantes. M. le docteur *Serre*, dont il y est question, était devenu membre honoraire à la fin de 1868. Sa mort, survenue au mois d'août 1870, n'a donc ouvert aucune vacance parmi les membres non-résidants, et il n'y avait à pourvoir, au mois d'avril dernier, qu'à deux places de cette catégorie. Depuis lors, le décès de M. le baron *de Rivière* a créé un nouveau vide.

qu'il y a lieu de pourvoir à ces deux vacances, et elle fixe à quatre semaines à partir de ce jour, comme pour les précédentes, le délai pendant lequel les propositions de candidatures pourront être inscrites sur le registre.

L'ordre du jour appelle la nomination de trois membres résidants, en remplacement de MM. Pagézy, de La Farelle et Deloche. Deux premiers scrutins individuels donnent successivement à M. *Pelon*, président de chambre à la cour d'appel, et à M. *Jean Gaidan*, ancien directeur du Comptoir d'escompte, la presque unanimité des voix. La troisième élection, pour le remplacement de M. Deloche, est ajournée à quinzaine.

MM. *Pelon* et *Gaidan* sont proclamés membres résidants de l'Académie. Le secrétaire est chargé de les aviser de leur élection.

Il est procédé à un autre scrutin relatif à la désignation de deux candidats au titre de membres de l'Institut des provinces, pour les élections de l'année qui va commencer, selon la circulaire de M. de Caumont, directeur de la Société, du 7 octobre dernier. Les deux noms qui sortent de l'urne sont ceux de M. le président *Aurès* et de M. *Germer-Durand*, bibliothécaire. Le secrétaire est chargé d'aviser M. de Caumont de cette désignation, et de l'accompagner d'une double note mentionnant les titres et les services des deux candidats.

M. L. Penchinat donne lecture d'une étude tendant à établir que le progrès, chez les nations et dans la société, dépend bien plus du développement moral que de l'avancement scientifique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 16 *décembre* 1871.

Présents : MM. Aurès, *président* ; Dumas, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Quesnault-Desrivières, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, Gouazé, Puech, Pelon, Gaidan, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

M. Révoil, vice-président, a chargé M. Germer-Durand d'exprimer à l'Académie ses regrets d'être empêché par des affaires urgentes d'assister à la séance de ce jour.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre est lu et adopté.

M. le président exprime à MM. Pelon et Gaidan, nouvellement élus, la satisfaction qu'éprouve l'Académie à les voir prendre place dans ses rangs, et les assure de la sympathie qu'ils trouveront chez leurs confrères. MM. Pelon et Gaidan remercient M. le président de sa bienveillante allocution, et s'estiment heureux d'avoir été admis dans le sein de la Compagnie. Il est donné lecture de la lettre que M. Gaidan avait déjà écrite au secrétaire pour lui faire connaître son acceptation et pour exprimer ses sentiments de gratitude.

M. Germain, professeur d'histoire et doyen de la faculté des lettres de Montpellier, a chargé M. Germer-Durand de faire hommage en son nom à l'Académie de deux mémoires in-4°, intitulés, l'un, *la Renaissance à Montpellier*,

étude historique d'après les documents originaux ; l'autre, *l'Alliance franco-danoise au moyen age.* M. Germer-Durand est chargé d'adresser à M. Germain les remercîments de l'Académie.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, années 1871 et 1872, 20e livraison.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1er et 2e trimestres 1871.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, tome v, 2e livraison.

Catalogue des brevets d'invention, année 1870, numéros 4 à 12, en 6 cahiers.

Société de statistique de Marseille, procès-verbal de la séance du 9 novembre 1871.

L'ordre du jour appelle, par renvoi de la séance précédente, la nomination d'un membre-résidant à la place de M. Delcche.

Le dépouillement du scrutin ouvert à cet effet, donne la presque unanimité des suffrages à M. *Victor Faudon*, conseiller à la cour d'appel.

M. Victor Faudon est en conséquence proclamé membre-résidant de l'Académie. Le secrétaire est chargé de l'aviser de sa nomination.

M. Aurès lit à l'Académie le premier chapitre de ses *Nouvelles recherches sur le tracé des fosses mariennes.*

Persuadé que toutes les résolutions de Marius ont été basées, quelles qu'elles puissent être en définitive, sur des considérations purement stratégiques, l'auteur s'applique à rechercher, avant tout, dans cette première par-

tie de son travail, quelle était exactement, au moment de l'invasion des Cimbres et des Teutons, la topographie réelle de la contrée que l'armée romaine se trouvait chargée d'occuper et de défendre, et il établit ainsi :

1° Qu'une ligne continue d'étangs profonds s'étendait, à cette époque, entre le Rhône et la Crau, depuis le *Castelet* et *Montmajour*, qui étaient alors des îles, jusqu'au golfe de Fos, avec lequel ces étangs communiquaient par le Grau du Galejon :

2° Qu'ils recevaient naturellement toutes les eaux pluviales de la contrée et toutes celles qui provenaient des débordements du Rhône et de la Durance ; mais qu'il n'existait, malgré cela, aucune communication directe entre eux et le Rhône ; tandis que, au contraire, une dérivation de la Durance, connue, pendant tout le moyen âge, sous le nom de Duransole (petite Durance), y versait ses eaux d'une manière continue ;

3° Enfin, que la profondeur de ces étangs suffisait alors pour rendre très-salubre un territoire qui ne doit son insalubrité actuelle qu'à l'existence des marais qui se sont substitués peu à peu aux étangs, dans la suite des siècles, par l'effet naturel des dépôts de sable et de limon que les inondations y introduisent sans cesse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 30 *décembre* 1871.

Présents : MM. Révoil, *vice-président* ; Teulon, Dumas, Salles, Germer-Durand, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, Im-Thurn, Ginoux, Rédarès, Puech, Pelon, Gaidan, Faudon, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre est lu et adopté.

M. le président souhaite la bienvenue à M. M. *Victor Faudon*, nouvellement élu, et l'invite à prendre la place où les suffrages de la Compagnie l'ont appelé. M. Faudon remercie M. le président et exprime sa gratitude à l'Académie du choix dont il a été l'objet.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. de Caumont a fait l'accueil le plus sympathique aux candidatures que nous lui avons adressées de MM. Aurès et Germer-Durand pour l'Institut des provinces de France.

M. Bégin, membre du Comité de reconstitution de la Bibliothèque du Louvre, remercie l'Académie de l'empressement qu'elle a mis à accueillir la demande qu'il nous avait adressée des volumes disponibles de nos Mémoires pour cette bibliothèque.

M. Dureau de la Malle, à Paris, demande une note de nos travaux pendant les deux dernières années, pour lui servir d'éléments de rédaction d'un bulletin bibliographique faisant

partie d'une nouvelle revue scientifique, où il doit analyser une certaine nature de travaux insérés dans les recueils des sociétés savantes. Il demande également, en vue du même but, un exemplaire de notre dernière table décennale récemment publiée. L'Académie charge M. Liotard d'envoyer à M. Dureau de la Malle le volume de 1869-70 où se trouve ladite table décennale, et le volume précédent.

M. Cazalis-Fondouce, associé-correspondant, a fait hommage à l'Académie des numéros 23 et 24 de la *Revue scientifique de la France et de l'étranger*, où il a inséré un compte-rendu de la session que le Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques a tenue à Bologne (Italie), en octobre dernier. Les remercîments de l'Académie seront consignés au procès-verbal.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 1871, nos 3 et 4.

Revue des Sociétés savantes des départements, octobre, novembre, décembre 1870.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, année 1870-1871.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 11e année, 1870.

Journal des Savants, octobre et novembre 1871.

M. Charles Liotard, qui s'était chargé de rédiger une notice biographique sur M. le colonel *Pagézy*, s'acquitte de cette mission en faisant à l'Académie un récit qu'il divise en trois périodes, où il passe successivement en revue tous les actes de la longue carrière de notre collègue.

La première partie comprend les services

militaires du colonel de 1808 à 1843, soit dans la vie active extérieure, soit dans les bureaux de l'administration centrale au ministère de la guerre.

La deuxième partie présente le tableau de sa vie privée, pendant une longue retraite, de 1843 à 1871, consacrée à des études d'économie politique et de statistique.

Enfin, M. Liotard, entrant dans des détails plus intimes, fait revivre, en les retraçant avec une fidélité pleine d'intérêt, la physionomie originale et les qualités aimables qui avaient rendu M. Pagézy si cher à la Compagnie.

Ce travail, dicté par l'amitié, a été écouté avec une vive sympathie.

M. Germer-Durand termine la séance en lisant à l'Académie un résumé des découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le Gard, par suite des fouilles entreprises pour travaux publics pendant le 2e semestre de 1870.

Notre confrère entretient, en premier lieu, l'Académie, d'une inscription du XIVe siècle, en languedocien, dont l'estampage en plâtre lui a été remis par notre associé-correspondant, M. *Gr. Charvet*, vice-président de la Société scientifique et littéraire d'Alais. Cette inscription, découverte par M. Charvet dans le mur d'une masure, au quartier de Bouzac, au nord de la ville d'Alais, offre de grandes difficultés de lecture, tant à cause de l'écriture que de l'orthographe et de la ponctuation employées par l'ouvrier qui l'a gravée sur la pierre. Toutefois, en associant leurs efforts, MM. Germer-Durand et Charvet sont parvenus à la déchiffrer complètement.

En voici le texte :

✠ *Anno : d(omi)ni : millesimo* III. (*c.*) *cicanta e sint : de abrial lo vinteme gor.*

✠ *Mestre : i : de Peirabela :* ✠ *: e son vailet Andre Aufle an bastit aquet : ostal : amen.*

Traduction :

« L'an du Seigneur mil trois cent cinquante et cinq, d'avril le vingtième jour.

» Maître Jean de Peirabelle et son aide André Aufle (?) ont bâti cette maison. Amen ».

M. Germer-Durand pense que la maison bâtie, en 1355, par le « maître de pierres » Jean de Peyrabelle n'est autre chose que la léproserie d'Alais, qui se trouvait précisément située au quartier de Bouzac, sur les bords du Grabieu ; et que l'inscription retrouvée par M. Charvet donne la date de la construction de cette maladrerie, qui fut achevée le 20 avril 1355. — Au moyen d'un « Sommaire de reconnaissances des chapelles Saint-Michel-de-Conilhères, Sainte-Anne et Sainte-Lucie », qu'il a rencontré aux archives départementales du Gard, notre confrère constate ensuite l'existence à Alais, pendant tout le xve siècle, d'une famille d'artisans, de laboureurs et de marchands portant le nom de Peirabelle. Dans deux de ces actes, figure un *Jean Lautier*, *dit de Peirabelle*, cordonnier. Il en conclut : 1° que le nom de *Peirabelle* est un nom d'origine, et non pas un nom de famille ; 2° que le « maître de pierres » Jean de Peirabelle de 1355 devait s'appeler, comme son descendant de 1436, Jean Lautier ; et que, à l'exemple des artisans de cette époque, il avait adopté pour distinctif le nom de son lieu d'origine, et s'était appelé, comme sur l'inscription, *Jean de Peirabelle*. Il n'existe qu'une localité en France qui porte ce nom ; c'était, avant 1790, un simple hameau de la paroisse de Coucouron, diocèse de Viviers ; ce n'est plus aujourd'hui qu'une auberge perdue sur les plus hautes montagnes du Vivarais,

mais qui a acquis, depuis 1834, une triste célébrité dans les annales du crime, l'auberge de Peirabeille. C'est là que, pendant vingt-cinq ans, l'aubergiste Blanc et sa femme ont assassiné, pour les dépouiller, les malheureux voyageurs qui venaient y chercher un abri.

La léproserie d'Alais ne paraît pas avoir laissé plus de traces dans l'histoire locale que sur le sol où elle s'élevait autrefois. M. Germer-Durand a recueilli, dans le «Sommaire de reconnaissances» dont il a été question, la mention de deux propriétés rurales dont la directe lui appartenait, toutes deux situées dans la paroisse de Saint-Alban, annexée aujourd'hui à la commune de Saint-Privat-des-Vieux. Il fait appel à nos confrères de la Société d'Alais pour rechercher les documents relatifs à cet établissement charitable, et (s'il est possible) en reconstituer l'histoire.

2. — M. H. Londès, maire de Bezouce, a fait don à M. Flouest, en août 1870, d'un petit autel votif trouvé sous le radier de l'aqueduc, dans la partie qui traverse cette commune. Voici l'inscription qu'il porte :

Castoris Quintina, (*As*)*teris fil*(*ia*), *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibera*) *m*(*ente*).

« Quintina, fille d'Aster, s'empresse d'accomplir le vœu qu'elle avait fait aux Castores », c'est-à-dire à Castor et à Pollux.

Deux lettres ont été emportées, qui composaient la syllabe initiale du nom du père de Quintina. M. Germer-Durand les a suppléées de la façon qui lui a paru le plus vraisemblable. Quant à la forme du datif pluriel, CASTORIS pour CASTORIBVS, c'est la première fois qu'il la rencontre ; mais il y trouve un analogue dans MATRIS pour MATRIBVS, dont on a plusieurs

exemples, un notamment dans les inscriptions lyonnaises (Boissieu, I, 45, p. 62).

3. — Il s'occupe ensuite de trois inscriptions trouvées à Calvisson, et qui ont été relevées par notre confrère M. Flouest. Le texte de l'une d'elles, la plus importante, a déjà été donné, mais imparfaitement, dans nos *Mémoires* (1863-64, p. 87). Le voici, relevé sur l'estampage.

T. IVL. AVITI
VICINI. AR
ANDVNICI
POS

(*Dis manibus*) *T*(*iti*) *Iul*(*ii*) *Aviti Vicini Arandunici pos*(*uerunt*).

« Aux manes de Titus Julius Avitus, les Arandunicien, ses voisins (?), ont élevé ce tombeau ».

Nous connaissons déjà un Avitus Julius, nommé dans l'épitaphe de sa fille Julia Paterna (Ménard, VII, p. 361). Serait-ce le même personnage que ce T. Julius Avitus, à qui les Arandunicien, en reconnaissance sans doute de quelque grand service rendu, ont élevé le tombeau dont nous venons de donner l'inscription ? Ce qui fait l'intérêt de cette inscription, c'est la présence de l'ethnique ARANDVNICI, appellation toute celtique, à l'exception de la terminaison, et dont on remarquera l'analogie avec ARECOMICI et ARNEMETICI, deux autres ethniques appartenant à notre pays.

Voici le texte et la traduction des deux autres inscriptions, qui sont inédites :

D(*is*) *M*(*anibus*) *Marciae Tertullae heredes.*

« Aux manes de Marcia Tertulla ses héritiers ont élevé ce tombeau ».

.....s sibi et Lutoniae, (ux)ori.

« N. a élevé ce tombeau pour lui-même et pour sa femme Lutonia ».

4. — Les communications de M. Germer-Durand relatives à la numismatique nous font connaître qu'un écu d'or de François Ier, trouvé dans une cave de la maison Bompar, rue Saint-Castor, a été acquis pour le médailler de la ville, ainsi qu'une pièce d'argent de Pierre d'Aragon, trouvée à Vauvert en démolissant un vieux mur.

Une matrice de sceau en bronze, découverte aux environs de l'église détruite de Saint-Georges de Gévolon, sur le territoire de la commune de Fournès, et communiquée par M. Charvet, n'est qu'un sceau de particulier portant en légende le nom de *Guillaume Tiré* et ayant pour armoiries trois tourteaux, deux en chef et un en pointe, séparés par une fasce.

Un méreau en plomb, recueilli par M. l'abbé Azaïs, porte, d'un côté, la légende : CHRIST. SOLEIL.DE.IVSTICE, avec un cœur percé de quatre poignards et reposant sur un soleil ; et au revers : COL-NEM, au dessus d'un crocodile marchant à droite, au pied d'un palmier. Il est évident que ce méreau appartenait à une corporation religieuse de Nimes. La légende en français fait penser à M. Germer-Durand que c'est une corporation protestante qui a émis ce méreau, dont le style, d'ailleurs, indique le commencement du XVIIe siècle.

Un certain nombre de monnaies romaines, en général des moyens bronzes du haut empire, ont été fournies par les tranchées du Cours-Neuf, exécutées au mois de décembre 1870.

5. — Des estampilles de potier ; — des inscriptions à la pointe sur des bords ou des panses de vases ; — une statuette en marbre blanc, qui paraît représenter un de ces génies assis sur des dauphins et qui ont leur place dans la décoration des édifices balnéaires ; — et enfin quatre inscriptions, déjà connues comme ayant été découvertes à Nimes à diverses époques, et qui viennent d'être retrouvées au domaine de Bions, près de Bellegarde, tels sont les divers objets étudiés ensuite par M. Germer-Durand.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

TABLE

DES

PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD.

ANNÉE 1871.

Séances.	Auteurs.	
		Académie du Gard.
15 avril.	"	Décès de MM. *Alb. Meynier*, *L. Pagézy*, membres-résidants ; *Emilien Dumas*, *Serre*, *de Thomas de Saint-Laurent*, *Amédée Aillaud*, membres non-résidants ; *Remacle* et *Roustan*, membres-honoraires.
Id.	"	Démission de M. *F. de La Farelle*, qui est nommé membre-honoraire.
Id.	"	Nomination du Président et du Vice-Président (MM. *Aug. Aurès* et *A.-H. Révoil*).
Id.	"	Election d'un associé-correspondant (M. *P. Cazalis de Fondouce*).
Id.	"	Allocation de 400 fr. par M. le ministre des Lettres, Sciences et Arts.
Id.	"	Prorogation du concours sur *la Foire de Beaucaire*.
Id.	Ch. Liotard.	Compte des recettes et dépenses de l'année 1870.

Séances.	Auteurs.	
29 avril.	G. de Clausonne	Rapport sur le compte des recettes et dépense
13 mai.	»	Décès de M. *Dom. Deloche.*
Id.	Germer-Durand	Rapport de la Commission de publication.
10 juin.	»	Commission nommée pour l'exploration de grotte du Pont-du-Gard.
24 juin.	Ed. Flouest.	Rapport au nom de la Commission pour l'expl ration de la grotte du Pont-du-Gard.
22 juillet.	»	Délibération d'après laquelle les travaux l'Académie seront désormais clôturés au 31 dé de chaque année.
Id.	A. Viguié.	Rapport sur un travail biographique (Dav. Der don) de M. *Eug. Arnaud*, associé-correspondan
5 août.	»	Election d'un associé-correspondant (M. *Olli de Marichard*).
4 novemb.	»	Allocation de 400 fr. par M. le ministre de l'In truction publique.
Id.	»	Circulaire de M. de Caumont, président de l'*I titut des Provinces*, qui invite l'Académie à dé gner deux candidats pour les élections de 187
Id.	»	Décès de M. le baron *de Rivière*, membre no résidant, et de M. *de Félice*, associé-correspo dant.
18 novemb.	Germer-Durand	Table des travaux de l'Académie pour la pério décennale 1860-70.
2 décemb.	L. Penchinat.	Compte rendu de sa démarche auprès de M. Préfet et de la Commission permanente rela vement à 25 exemplaires du *Dictionnaire to graphique* réservés au membres non-résidan
Id.	»	Election de deux membres-résidants (MM. *Pa* et *J. Gaidan.*
Id.	»	Election de deux candidats pour l'Institut des P vinces (MM. *Aug. Aurès* et *E. Germer-Dura*

Séances.	Auteurs.	
16 décemb.	"	Election d'un membre-résidant (M. *Victor Faudon*).
		Archéologie.
15 avril.	Germer-Durand	Découvertes archéologiques à Nimes et dans le Gard, de juillet à septembre 1869.
29 avril.	Id.	Découvertes archéologiques, etc., d'octobre à décembre 1869.
27 mai.	A. Jeanjean.	Monuments préhistoriques de la grotte de Labry, près Saint-Hippolyte-du-Fort.
10 juin.	P. Cazalis.	Monuments préhistoriques des grottes des environs du Pont-du-Gard.
8 juillet.	A. Aurès.	Etude sur les origines du Calendrier romain (2e partie).
22 juillet.	Id.	Même sujet (suite de la 2e partie).
19 août.	Germer-Durand	Découvertes archéologiques à Nimes et dans le Gard, pendant le premier semestre 1870.
16 décemb.	A. Aurès.	Nouvelles recherches sur le tracé des Fosses-Mariennes (1re partie).
30 décemb.	Germer-Durand	Découvertes archéologiques à Nimes et dans le Gard, pendant le second semestre 1870.
		Art militaire.
19 août.	H. Révoil.	Rapport sur le Mémoire de la défense de Paris, par M. E. Viollet-le-Duc.

Séances.	Auteurs.	
		Biographie.
27 mai.	Alph. Dumas.	Notes biographiques sur Emilien Dumas.
24 juin.	Eug. Arnaud.	David Derodon.
8 juillet.	Quesnault-Desrivières.	Vie du P. Lacordaire, de M. Foisset (1re partie)
30 décemb.	C. Liotard.	Notice sur le colonel Pagézy.
		Droit.
5 août.	F. Verdier.	Etude sur le Franc-Alleu en Languedoc.
		Histoire.
13 mai.	A. Viguié.	La légende de Guillaume Tell.
10 juin.	Azaïs.	Etude historique sur S. Benoît d'Aniane.
		Hydrographie.
24 juin.	C. Lenthéric.	Etude sur les conditions nautiques du golfe et d mouillage d'Aiguesmortes.
		Littérature.
13 mai.	Eug. Brun.	Rapport sur une comédie-proverbe de M. L Chalmeton, associé-correspondant : *Il ne fa pas courir deux.... veuves à la fois.*
		Mathématiques.
19 août.	X.	Communication anonyme relative à la quadratu du cercle.

Séances.	Auteurs.	
		Médecine.
15 avril.	Alb. Puech.	Sur un monstre parasite.
24 juin.	Id.	Sur une erreur physiologique et médicale.
18 novemb.	Id.	De l'homme, à propos du dernier ouvrage de Darwin.
		Philosophie.
24 juin.	Bon de Rivière.	Essai d'études psychométriques.
2 décemb.	L. Penchinat.	Du progrès moral.
		Poésie.
29 avril.	Eug. Brun.	La Vengeance.
5 août.	Id.	Au Vent.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

ANNÉE 1872.

NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET ET COMPe,
rue Pradier, 12.

1872

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Séance du 13 *janvier* 1872.

Présents : MM. Révoil, *vice-président* ; Dumas, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, Gouazé, Puech, Pelon, Gaidan, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants ;

MM. Louis Chalmeton, de Clermont, Albin de Montvaillant, ancien maire d'Anduze, associés correspondants.

Le procès-verbal de la séance du 30 décembre est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le préfet de l'Hérault, qui met à notre disposition un exemplaire du premier volume de l'Inventaire sommaire des Archives civiles de ce département, et qui demande en échange, pour la bibliothèque de ces mêmes archives, un exemplaire de nos publications périodiques et du *Dictionnaire topographique du Gard*, par M. Germer-Durand.

Le secrétaire répondra à M. le préfet de

l'Hérault que ce dernier ouvrage n'est pas à la disposition de l'Académie, et il lui enverra un exemplaire des deux derniers volumes de nos Mémoires.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau, à titre d'hommage à l'Académie, de la part de leurs auteurs :

Par M. l'abbé Azaïs, au nom de M. l'abbé *A. Fabre*, de Nimes, professeur de seconde au petit-séminaire de Paris, deux volumes intitulés, l'un : *De la correspondance de Fléchier avec Mme Desheulières et sa fille ;* l'autre : *De latinis Flecherii carminibus* ;

Par M. Viguié, au nom de *M. Paul Leblanc*, un volume qu'il a publié et qui contient le *Journal de L. Baudoin sur les grands jours du Languedoc* (1666-1667) ;

Enfin, par M. Albin de Montvaillant, ancien maire d'Anduze, associé-correspondant, présent à la séance, un mémoire inédit de *M. Paulet*, de cette ville, médecin du château royal de Fontainebleau, sur l'origine de la famille royale et sur le lieu qui lui a servi de berceau ; mémoire inédit que M. de Montvaillant a publié lui-même et a fait précéder d'une étude sur la vie et les œuvres de l'auteur.

M. le président adresse directement à M. de Montvaillant les remerciements de l'Académie, et invite M. l'abbé Azaïs et M. Viguié à les transmettre à MM. Fabre et Leblanc.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Procès-verbaux des séances de la Société des

lettres, sciences et arts de l'Aveyron, du 1er juillet 1868 au 5 juin 1870.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1870, 24e volume ; année 1871, 25e volume.

Bulletin de la Société académique du Var, nouvelle série, tome IV.

Revue agricole, industrielle, etc., de Valenciennes, octobre et novembre 1871.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1869.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, pages 425 à 456.

Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, 1re livraison du tome VIII, in-4o.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, séance solennelle du 21 octobre 1871.

Société de statistique de Marseille : De la publicité légale, rapport par M. *Second-Cresp*.

Circulaire de M. Roblin, ancien élève de l'Ecole spéciale de marine, relative à certaines découvertes scientifiques et historiques.

Société scientifique et littéraire d'Alais, année 1870, 2e bulletin.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un président et d'un vice-président pour l'année 1872. Les deux scrutins successifs auxquels il est procédé à cet effet donnent, l'un et l'autre, l'unanimité des voix, moins une, à M. *Révoil* pour la présidence et à M. *Quesnault-Desrivières* pour la vice-présidence.

M. Révoil, qui occupait déjà le fauteuil comme vice-président en l'absence de M. Aurès, adresse ses remerciements à l'assemblée

et rend hommage à la manière distinguée dont son prédécesseur a accompli sa tâche.

M. Liotard dépose sur le bureau, de la part de M. le maire de Nimes : 1° une lettre de M. le préfet du Gard qui charge ce magistrat de faire parvenir à l'Académie l'expédition d'un décret du président de la République, à la date du 11 décembre 1871, reconnaissant l'Académie du Gard comme établissement d'utilité publique ; 2° cette expédition elle-même accompagnée d'une copie de nos statuts, lesquels, conformes à l'original que nous avions adressé à M. le ministre de l'instruction publique, ont été approuvés par la commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'Etat, et ne pourront plus être modifiés désormais qu'avec une nouvelle approbation du gouvernement.

L'Académie décide que cette pièce importante sera déposée et conservée dans ses archives ; et, vu la convenance de coordonner son réglement intérieur avec la situation nouvelle qui lui est faite,

Vu d'ailleurs qu'il existe à cet égard un travail tout préparé dès le 12 mars 1870, date de notre demande, par lequel le règlement actuel a été divisé en deux parties, statuts et règlements,

Charge son secrétaire, après s'être entendu avec le bureau, de faire procéder à l'impression de ces deux pièces et à celle du décret de reconnaissance ; le tout devra prendre place en tête du prochain volume de nos Mémoires, année 1871.

Selon le prescrit des articles 61 et 65 du réglement, il est procédé à la nomination de deux commissions, dont l'une préparera le choix des écrits qui composeront ce nouveau volume,

et l'autre cherchera un sujet de concours pour le prix à décerner en 1873. En suivant la rotation accoutumée, ce sujet devra être choisi, cette année, dans l'ordre scientifique.

Feront partie de la première commission, les membres du bureau, avec MM. Ginoux, Penchinat et Gouazé,

Et de la seconde, les membres du bureau, avec MM. Lenthéric, Puech et Dombre.

M. Révoil donne lecture à l'Académie d'un mémoire sur divers objets antiques trouvés dans les fouilles de l'amphithéâtre romain de Nimes : un vase en terre de Samos, et trois *phaleræ* en bronze.

Ce vase est de ceux que l'on donnait comme prix aux bestiaires, qui, courageux ou adroits, survivaient aux sanglants combats qu'ils livraient aux bêtes féroces au milieu de l'arène. Il a été trouvé dans une des chambres placées sous la première précinction.

Il représente un bestiaire renversé par un lion et soutenu par son compagnon. Ces deux figures et la tête de l'animal, d'un modelé admirable, ont été exécutées dans l'officine du potier *Perennius*, dont le nom est inscrit sur un petit cartouche placé en dessus de ce groupe. Ce vase a la forme d'un cône tronqué et renversé ; une moulure élégante entoure le plus petit cercle formant sa base.

Les trois plaques de bronze que M. Révoil met sous les yeux de l'Académie sont des *phaleræ* de l'espèce désignée sous le nom de *Equorum frontalia*, donnés en prix dans les courses, soit aux cavaliers, soit à leurs coursiers.

La plus petite de ces plaques, représentant un quadrige gravé au trait, porte un tenon qui servait à la fixer sur le front dans le harnais.

Les deux autres, de dimension un peu plus

grande, représentent : l'une, un palefrenier retenant un cheval de course par la bride ; l'autre, un cavalier monté et franchissant un thyrse avec son coursier.

Dans l'un et l'autre de ces bronzes, les chevaux sont marqués sur la cuisse d'un *character* et ont la queue tressée et garnie d'éperons pour les exciter.

La description complète de ces plaques curieuses, avec figures à l'appui, sera donnée dans les Mémoires annuels de l'Académie.

Selon M. Révoil, la découverte du vase trouvé dans l'amphithéâtre de Nimes viendrait à l'appui de l'opinion émise par quelques archéologues qui prétendent que des combats de bestiaires auraient été livrés au milieu de son arène ; mais ces combats n'avaient lieu certaitainement que dans des cages, au moyen des *pegmata* surgissant du sous-sol. La hauteur du parapet du *podium* ne présentait pas un obstacle suffisant pour garantir les spectateurs des bonds et des atteintes de lions ou de tigres.

Les *phaleræ*, *equorum frontalia*, prouveraient que ce monument a servi de cirque, et que les courses de chars ou de chevaux auraient fait partie des jeux donnés en spectacle à la colonie nimoise.

M. E. Brun a lu un petit poème, qui a pour titre : *Le dernier Festin de Rome*, dont il nous a remis l'analyse et extrait les passages suivants :

Rome a convoqué tous ses sénateurs, la veille du jour où elle fut prise par Alaric, pour fêter l'anniversaire de sa fondation. Suit une description de la magnificence du festin. Rome se lève alors et boit à l'éternité de sa puis-

sance. Elle chante un hymne de réjouissance, où elle célèbre les bienfaits de l'Empire. Une orgie commence, et finit par l'ivresse de tous les convives. Le festin est troublé par une apparition subite :

Soudain , avec fracas, la porte est enfoncée ,
Comme si quelque coup de vent l'avait poussée ;
Et se précipitant dans la salle en émoi ,
Pâle de peur, toute en écume,
La vieille Sibylle de Cume :
Les Goths ! les Goths ! dit-elle ; ils sont derrière moi !
. . . . . .
Je me suis échappée à peine de leurs mains.
Dans tous les environs ils portent le ravage.
Leurs bataillons épais encombrent les chemins,
Rien n'arrête leur course à la fureur sauvage.
Sur leurs pas ils ont tout brûlé.
Tes généraux , saisis de paniques alarmes ,
Sans tenter de combattre, ont déposé les armes.
Tes places ont capitulé.
Le lâche Honorius (1) se cache dans Ravenne
Et n'ose te porter secours.
Si tu comptes sur lui , ton espérance est vaine.
De ton règne a fini le cours.
Tu n'as plus ni soldats ni chefs pour te défendre,
Il ne te reste qu'à te rendre !...

La Sybille reproche à Rome l'abandon de ses anciennes vertus, les excès de sa gourmandise, son amour passionné du luxe et son libertinage :

Oses-tu te montrer sous cet accoutrement ?
Tu n'es qu'une impudique. A quel abaissement,
Dis, de ta liberté la perte t'a réduite !
C'est là que tes Césars, tes Césars t'ont conduite !

(1) Empereur d'Occident, fils de Théodose-le-Grand. Tous ces faits sont historiques.

Tu voulus un jour t'assouvir,
En repos, des tributs du monde,
Et, subissant leur joug immonde,
Te laissas par eux asservir.
Ils t'ont de plaisirs excédée,
T'ont corrompue et dégradée.
Ils ont dilapidé ton or,
Ils ont épuisé ton trésor,
De tes puissants tributs tari toutes les sources.
Tes champs sont devenus déserts,
D'herbe folle ils se sont couverts.
Tes sujets ont fondu leurs dernières ressources.
Tu n'as plus eu de légions;
Et, dans de vastes régions
Qui se couvraient jadis des moissons les plus riches;
L'œil n'a plus aperçu que des terrains en friches!
Les Barbares se sont rués de toutes parts
Sur tes frontières dégarnies
Et viennent t'assaillir jusques dans tes remparts!
Dernière des ignominies!
Tu mérites ton châtiment.
On ne sert pas impunément!

. . . . . .

La Sibylle a disparu. Les Sénateurs continuent leur festin, en se fiant à l'habileté de leurs généraux, qui n'auront pas de peine à disperser ces Barbares et à les rejeter dans leurs forêts. En ce moment, un coup retentit à l'une des portes de la ville. C'est un héraut qui vient la sommer de se rendre. Rome monte sur une tour de ses remparts, pour voir si elle ne découvre pas une armée venant à sa délivrance. Elle se voit environnée de Barbares qui l'assiégent et qui ont coupé toutes ses communications pour l'empêcher de se ravitailler. Mais d'armée, point!

Elle se désespère et déchire sa robe,
En poussant des cris de fureur:
Viendra-t-il ce lâche empereur,
Qui dans sa citadelle aux périls se dérobe?

Non, non, il a trop peur, il ne paraîtra pas !

. . . . . .

Oh ! comme le grand Théodose,
Des Barbares jadis triomphateur altier,
Rougirait de ce fils, son indigne héritier,
S'il rouvrait sa paupière close !
Et tous ces fameux généraux,
Dont j'ai tant gorgé d'or les appétits sordides,
Qui parodiaient les héros,
Dans les fêtes de cour, sous leurs habits splendides,
Et semblaient mon solide appui,
Ils me laissent périr lâchement comme lui !
Maudit soit le jour où, par la gloire enivrée,
Je me suis aux Césars livrée !

. . . . . .

Rome résista le plus longtemps qu'elle put; mais, vaincue par la famine et par la peste, elle finit par se rendre. Le Barbare lui demande pour prix de sa rançon (historique) tout son or, tout son argent et tous ses meubles. Elle se dépouille de tous ses bijoux, de toute sa vaisselle d'or et d'argent, vide toutes ses caisses, fond les statues de ses dieux, mais ne peut se procurer qu'une somme insuffisante pour satisfaire l'avidité du Barbare, qui rejette son offre et commande l'attaque. Elle s'emporte en imprécations contre le sacrilége qui ose attenter à une ville si glorieuse, foyer de la civilisation et capitale du monde, invoque le secours de ses divinités tutélaires, évoque ses anciens héros pour qu'ils viennent la défendre :

Et toi, sois à jamais maudit,
O lâche Honorius, auteur de ma disgrâce,
D'un héros sang abâtardi !
Des Césars, à jamais, maudite soit la race !

Le poème se termine en ces mots :

Elle n'avait pas achevé
Que la tour s'écroulait avec un grand tumulte,
Et le rempart était crevé
Sous les coups du bélier et de la catapulte.
Le Barbare entra dans ces murs
Dont l'ennemi jamais n'avait souillé l'enceinte,
Et du flambeau des arts la clarté fut éteinte
Par la nuit de siècles obscurs.
Rome fut prise et ruinée.
Sa majesté fut profanée.

. . . . . .

Elle ne se releva plus.
Sa grandeur fut finie, histoire lamentable,
Et, pour les peuples dissolus,
Jusqu'à la fin des temps, exemple redoutable!
La gloire de son nom pour toujours s'éclipsa
Et l'empire du monde aux Barbares passa!

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 27 janvier 1872.

Présents : MM. Révoil, *président* ; Dumas, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, Dombre, Gonazé, Puech, Pelon, Gaidan, Faudon, membres-résidants ;

M. Paradan, membre honoraire ;

MM. Louis Chalmeton, Albin de Montvaillant, associés-correspondants.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est lu et adopté.

M. le préfet de Champvans étant entré dans la salle, peu après cette lecture, l'Académie lui témoigne sa satisfaction de le voir au milieu d'elle, et s'empresse de l'inviter à prendre place au fauteuil, en sa qualité de président d'honneur, M. Révoil continuant d'ailleurs à présider la séance.

Il est donné lecture de la correspondance :

La Société d'archéologie lorraine a écrit que, en retour des marques de sympathie que nous lui avons données à l'occasion de ses pertes récentes, elle avait délibéré d'inscrire désormais notre président au nombre de ses membres honoraires. L'Académie charge son secrétaire d'exprimer à la Société lorraine combien elle est sensible à ce témoignage de fraternité.

Le conservateur de la bibliothèque de Saintes a adressé une circulaire aux sociétés savantes pour les informer de l'incendie qui a consumé ce bel établissement et pour les intéresser à sa reconstitution. L'Académie charge son bibliothécaire d'envoyer à la ville de Saintes le nombre d'exemplaires de nos Mémoires dont l'état de notre dépôt nous permettra de disposer.

M. Dureau de la Malle, en nous remerciant de l'envoi de nos deux derniers volumes, nous offre un exemplaire de celui qu'il a publié sous le titre d'*Annuaire ou notes bibliographiques*, et nous annonce l'intention de nous envoyer les volumes suivants.

M. Germer-Durand fait hommage à l'Académie, au nom de M. *Auphan*, associé-correspondant et membre de la Société scientifique et littéraire d'Alais, d'une notice biographique sur notre regretté confrère M. le docteur Serre, de cette ville. Le secrétaire adressera à M. Auphan les remerciements de l'Académie.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Revue de Belgique, 4e année, 1872, 1re livraison.

Bulletin de l'Académie delphinale, 1870.

Annales de la Société académique de Nantes, 1er et 2e semestres de 1870. 1er semestre de 1871.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura, année 1869-1870.

Notice sur les principaux cours d'eau du département du Var, par le chanoine Magloire Giraud, associé-correspondant.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 7e série, tome III.

Lettre de Louis Agassiz au professeur Benjamin Peira, surintendant de la surveillance du littoral des Etats-Unis, au sujet des sondages de la pleine mer. En anglais.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1871.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, tome 74e.

Journal des Savants, novembre et décembre 1871.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre-résidant en remplacement de M. Courcière, et de deux membres non-résidants, en remplacement de MM. Emilien Dumas et Thomas de Saint-Laurent, le décès de M. Aillaud n'ayant donné lieu à aucune vacance, à cause de l'excédant du personnel à cette époque.

Les trois scrutins successifs auxquels il est procédé à cet effet donnent l'unanimité des voix :

A M. *Léon Blanchard*, conseiller à la cour d'appel, comme membre-résidant,

Et à MM. *Charvet*, agent-voyer de l'arrondissement d'Alais, et *Coulondres*, juge de paix à Villeneuve-lez-Avignon, comme membres non-résidants.

Le secrétaire informera les nouveaux membres de leur nomination.

Sur le rapport de la commission nommée dans la séance précédente pour le choix du su-

jet du prix à décerner en 1873, l'Académie accueille le programme suivant :

Etude comparée de la production industrielle et agricole du département du Gard en 1830 et 1870.

» On étudiera notamment :

» *EN INDUSTRIE, l'augmentation des pro-*
» *duits des mines et de la métallurgie.*

» *EN AGRICULTURE, l'augmentation des*
» *produits de la vigne et des prés ou marais*
» *de la région de Beaucaire à Aiguesmortes.*

» Les œuvres des concurrents devront être
» adressées, affranchies, au secrétaire perpé-
» tuel de l'Académie, avant le 1er février 1873,
» et porter une épigraphe ou devise, reproduite
» dans un pli cacheté, contenant le nom et la
» demeure de l'auteur.

» Les Académiciens ordinaires et les mem-
» bres honoraires sont exclus du concours.
» Tout concurrent qui se sera fait connaître,
» même indirectement, en sera pareillement
» exclu.

» Le prix offert par l'Académie consistera en
» une médaille d'or de la valeur de 300 fr.,
» Il sera décerné dans sa séance publique du
» mois de mai 1873 ».

Ce programme sera inséré dans tous les journaux du département et dans ceux des départements voisins.

M. le trésorier dépose sur le bureau ses comptes de l'année 1871, dont l'examen est renvoyé, conformément au règlement, au conseil d'administration.

M. *Louis Chalmeton*, associé-correspondant, donne lecture du prologue en vers d'un drame projeté sur Jeanne Ire, reine de Naples, au milieu du XIVe siècle.

L'auteur, dans un exposé rapide, indique les principaux personnages de ce règne sanglant et voluptueux qui commence en janvier 1343 pour finir en mai 1382.

Il entre ensuite en matière.

» Dans la nuit du 15 au 16 janvier 1343, les Napolitains sont éveillés par le bruit formidable des cloches de toutes les paroisses de leur ville.

» Robert d'Anjou agonise.

» Des hommes et des femmes du peuple, des écoliers, des jeunes filles, des marins et des soldats accourent sur la place du Château-Neuf.

Par saint Janvier, quel bruit, que de cloches en branle !

dit l'un.

Où court-on ; et qui fait que tout Naples s'ébranle ?

répond l'autre.

» Des pénitents, conduits par un moine, traversent lentement le théâtre en chantant le *De Profundis*.

» Ils entrent au Château-Neuf.

» Une femme du peuple :

Quel pauvre agonisant demande des prières ?
Si c'était notre roi !

lui répond son voisin.

» Et, en effet, Robert d'Anjou, roi de Naples et aïeul de Jeanne, se mourait.

Oui, l'incarnation de justice et courage ,

dit au peuple un seigneur qui sort du Château-Neuf.

Robert est mort, hélas ! peuple napolitain ,
Tu viens de perdre en lui ton meilleur souverain !
J'étais à ses côtés, à cette heure dernière ,
J'ai vu ses nobles yeux se clore à la lumière ,
Et vers les cieux vermeils son âme s'envoler !

» Les soldats déplorent le genre de mort de leur souverain :

Sur un champ de bataille
Il aurait dû trouver une mort à sa taille ,
Et ne pas expirer, lui, l'un des vaillants rois ,
Sans faire plus de bruit que tel ou tel bourgeois !

» Réclamations des écoliers :

Sans faire plus de bruit ? mots bien loin de la chose ,
Trois cents cloches, au moins !

Ecolier, bouche close ,
Ou je vais t'écraser ton lazzi sur les dents.

réplique violemment un soldat.

Et les voilà bien tous, ces jeunes impudents ,
Imberbes et sans foi. . Les mortelles alarmes
De la patrie en deuil laissent leurs yeux sans larmes;
Et quand, le cœur navré, nous déplorons ces maux,
O crime !... nos douleurs excitent leurs bons mots !

» La querelle entre les écoliers et les soldats augmente. Ils sont sur le point d'en venir aux mains. Un moine intervient :

Oh ! n'êtes-vous pas tous

Les généreux enfants d'une même patrie ?
En face d'un cercueil, que chacun de nous prie
Et mette de côté ses vains ressentiments !

» Un vieillard prend la parole et paraît les calmer.

» Une question passionne la foule :

» Par son testament, le roi mort avait désigné Jeanne comme son héritière sur le trône de Naples. Le parti hongrois préférait à cette jeune princesse, belle, expansive et rayonnante, son mari, André, prince taciturne et anti-italien.

Eh bien ! donc : Vive André !

s'écrient les soldats.

Vive la reine Jeanne !

répliquent les écoliers.

» Un vieillard décrit la périlleuse situation du royaume :

Grands dieux !
Donc, de quelque côté que se tournent nos yeux,
Tout est fatal, tout est obscur, Naple agonise !
Dans le cercueil du roi notre patrie est mise,
Les splendeurs du passé périssent avec lui !.,.
Pour gouverner demain, qu'avons-nous aujourd'hui ?
Une femme, à seize ans déjà prostituée ;
Un homme, en qui bientôt une immense huée
Accueillerait le roi ; près de ce trône, un duc,
De qui l'ambition rendrait l'Etat caduc ;
Des amants à gorger, des maîtresses avides
A combler d'or puisé dans nos coffres-forts vides ;
Un avenir de sang et d'infâmes amours
Voilant d'ombre et de deuil l'homme des anciens jours !

» Le bruit des cloches cesse ; un héraut pa-

raît au balcon du château ; il annonce au peuple la mort du roi.

Quel est le souverain qu'il faut que l'on acclame?

dit un homme du peuple.

Moi, jamais mes genoux
Ne fléchiront devant ce prince des hiboux ;
De son couronnement il salirait la fête !

réplique un écolier.

» Le dominicain Robert et le duc de Duras viennent successivement proclamer au balcon du château, l'un l'association d'André de Hongrie au trône de Naples, l'autre, la souveraineté absolue de Jeanne.

» Les querelles recommencent ; tumulte, cris ; les soldats hongrois, l'épée à la main, poursuivent les écoliers. Il ne reste plus sur la scène qu'un groupe dont fait partie un vieillard :

Que de sang je vois dans l'avenir !

dit-il amèrement ; et la toile tombe sur cette fatidique parole qui devait si cruellement se réaliser ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 10 *février* 1872.

Présents : MM. Révoil, *président* ; Teulon, de Labaume, Dumas, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Quesnault-Desrivières, Brun, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Flouest, Dombre, Gouazé, Puech, Pelon, Faudon, Blanchard, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants ;

M. Paradan, membre honoraire.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier est lu et adopté.

M. le président exprime à *M. L. Blanchard*, nouvellement élu, la satisfaction qu'éprouve l'Académie à le voir prendre place dans ses rangs, où sa présence reporte naturellement notre pensée sur M. *Plagniol*, son beau-père, notre bienveillant, excellent et savant confrère, que nous regrettons si vivement de voir retenu loin de nous par son grand âge et ses infirmités.

M. Blanchard renouvelle l'expression de ses sentiments de gratitude, déjà manifestés dans sa lettre d'acceptation, dont il est donné lecture.

Le secrétaire lit aussi à l'Académie les lettres par lesquelles *MM. Charvet* et *Coulondres* la remercient de leur nomination comme membres-résidants.

Une circulaire de l'Institut des provinces annonce la 38e session du congrès scientifique de France, à Saint-Brieuc, le 1er juillet prochain.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, tome x, 1871.

Bulletin de la Société de médecine pratique de Paris, années 1870 et 1871.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 1871, numéros 5 et 6.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 2e, 3e, 4e trimestres de 1870.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, tome vi, 3e série, année 1869.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, 2e série, tome x, de 1867 à 1869.

Bulletin de la Société dunoise, numéro 11, janvier 1871.

M. Liotard informe l'Académie que M. *Philippe de Castelnau* l'a chargé d'exprimer à la Compagnie ses regrets de se se sentir totalement empêché par ses infirmités de pouvoir désormais assister aux séances, et de la prier en conséquence d'agréer sa démission.

L'Académie est péniblement affectée de cette communication, et délibère que le procès-verbal de ce jour mentionnera l'expression de la profonde sympathie que lui inspirent la maladie et les souffrances d'un confrère autrefois si actif et si assidu. Elle tient du moins à consacrer le seul et dernier lien qu'il soit en son

pouvoir de conserver avec lui, et lui confère à l'unanimité le titre de membre honoraire.

M. *de Clausonne*, au nom du conseil d'administration, fait un rapport sur l'état des recettes et dépenses de l'Académie pendant l'année 1871. Il rend hommage à l'excellente tenue de la comptabilité du trésorier, auquel, sur sa proposition, l'Académie vote des remerciements unanimes, en même temps qu'elle revêt les comptes eux-mêmes de son approbation.

L'Académie approuve également le projet de budget rédigé par le même conseil.

M. *Germer-Durand* présente à la Compagnie le rapport de la commission qu'elle avait chargée de préparer le choix des articles qui devront composer le volume de nos Mémoires pour l'année 1871. Le travail de la commission reçoit l'approbation de l'Académie.

M. le secrétaire fait part à l'assemblée des communications qu'il a eu l'occasion de recevoir de M. *Paul de Rouville* au sujet des collections et des manuscrits qu'il a trouvés dans le cabinet de feu M. Emilien Dumas, à Sommière. Ces communications lui ont paru de nature à mériter l'attention et à exciter l'intérêt de l'Académie. M. de Rouville serait prêt d'ailleurs à satisfaire à cet égard au vœu de la Compagnie.

L'Académie, sensible aux bonnes dispositions de M. de Rouville, charge son secrétaire de l'en remercier et de lui offrir de le recevoir dans sa séance du 9 mars, où elle sera heureuse de l'entendre.

M. Pelon lit, sous le titre de : *Une cause célèbre au* XVII*e siècle*, une étude sur les péripéties criminelles et civiles d'un procès qui de

1658 à 1665, occupa successivement le parlement de Toulouse, celui de Paris et les conseils du roi. Un rapt de mineure et la demande en nullité du mariage qui avait suivi ce rapt sont les faits principaux autour desquels viennent se grouper de nombreux et dramatiques incidents qui permettent de suivre les mœurs judiciaires de l'époque, le mécanisme des institutions, le jeu des compétences, à travers des complications que dénoua seule, au bout de huit ans, l'intervention personnelle du roi Louis XIV.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 24 février 1872.

Présents : MM. Révoil, *président*; Dumas, Salles, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azais, Liotard, Quesnault-Desrivières, Ginoux, Puech, Pelon, Blanchard, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 10 février est lu et adopté.

Le premier intérêt de l'Académie, dans la séance de ce jour, se porte sur M. de La Farelle, notre excellent confrère, que la mort vient de nous enlever, le 18 courant. M. le président Révoil, qui, le jour de ses obsèques, à la tête de la Compagnie en corps, avait déjà rappelé ses titres nombreux à l'estime et à l'affection de ses concitoyens, se fait un devoir de payer aujourd'hui à sa mémoire un nouveau et juste tribut de regrets, qui restera consigné sur nos registres.

Ancien député, correspondant de l'Institut, M. de La Farelle s'est toujours plu à entretenir ses relations avec l'Académie, à laquelle il a plus d'une fois communiqué d'intéressantes études sur l'économie politique. Dans ces dernières années, l'affaiblissement prématuré de sa santé ne lui permettait plus d'assister à nos séances, et avait abouti, sur sa demande, au commencement de 1871, à sa retraite et à sa nomination comme membre honoraire. Les infirmités physiques ont d'ailleurs respecté

chez lui, jusqu'au bout, l'intelligence et le cœur, et nous avons tous connu ce que valaient l'un et l'autre.

M. le préfet, obligé de partir pour Versailles, le jour même des funérailles, a écrit à la Compagnie pour lui exprimer son regret de ne pouvoir se joindre à elle pour l'accomplissement de cette triste cérémonie.

M. Dureau de Lamalle a accompagné d'une nouvelle lettre l'envoi de son annuaire qu'il nous avait déjà annoncé, et dont le titre exact est : *Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de la géographie.* Le secrétaire a déjà adressé à M. Dureau les remerciements de la Compagnie.

M. Jules Salles a été chargé par M. Teulon de remettre à l'Académie les deux opuscules suivants, dont *M. Edouard Bondurand*, leur auteur, la prie d'agréer l'hommage :

La statue de Bastiat ;

L'Amour dans Homère.

L'Académie accueille avec empressement l'expression du désir de M. Teulon de faire un rapport sur ces deux brochures, et le prie de remercier M. Bondurand.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

De l'infection purulente, discours prononcé par M. Chassaignac, membre de l'Académie de médecine.

Statuts et réglements de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, tome XXIV, pages 345 à 363.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1869 1870.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1869.

Tables alphabétiques des matières et des noms d'auteurs contenus dans les trois premières séries des mémoires de l'Académie de Stanislas, 1750 à 1866.

Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, année 1870, IIIe série, 8e volume.

Les Palafittes ou constructions lacustres du lac de Paladru, près Voiron (Isère), par M. Ernest Chantre, correspondant de la Commission de la topographie des Gaules. Feuille de texte et 15 planches in-4°.

Tableaux de statistique de M. Bertillon, relatifs à ses projets d'une publication qui porterait le titre de : *Démographie figurée.*

M. Aurès transmet à l'Académie les remerciements de M. *Philippe de Castelnau*, à l'occasion de sa nomination comme membre honoraire.

M. Quesnault Desrivières lit la seconde partie de son analyse de la *Vie du Père Lacordaire*, par M. Foisset, conseiller honoraire à la cour impériale de Dijon. La première partie de ce travail avait trouvé place dans la séance du 8 juillet dernier.

« Un des reproches, dit M. Desrivières, le plus justement adressés à notre siècle, c'est l'affaiblissement des caractères, et, à la suite, les accommodements avec la conscience, les transactions faciles avec le devoir. Je ne parle pas de ces apostasies morales et politiques dont le scandale révolte autant les gens de bien qu'elles avilissent leurs auteurs. Nous avons eu

des hommes habiles, des poètes, des historiens, des orateurs; mais combien sont rares ces hommes qui, fermes dans leurs principes, inébranlables dans leurs résolutions, offrent, au milieu des vicissitudes de la fortune, des secousses et des troubles de l'ordre social, cette *unité* de conduite, premier attribut d'une âme grande et virile, en un mot d'un homme d'*honneur*. Grand par l'esprit, plus grand encore par le caractère, Henri Lacordaire fut toujours fidèle à sa mission, qui peut se résumer dans ces deux mots : liberté religieuse, liberté d'enseignement. C'est ce que montre avec éclat le second volume de sa biographie ».

M. Desrivières raconte les luttes, les succès et les triomphes du Père à Paris, dans la chaire de Notre Dame, dans les stations de province, à Bordeaux, à Nancy, à Grenoble, à Lyon, à Strasbourg, à Liége, à Toulon, à Marseille, partout où sa parole se fait entendre. — « A Bordeaux, la cour royale tout entière, par l'organe de son premier président, l'état-major des deux régiments de la garnison, l'Académie, le conseil municipal, tous les corps constitués avaient demandé avec instance des places réservées. On avait élevé dans la cathédrale un amphithéâtre avec deux immenses tribunes. L'église se trouva comble d'auditeurs depuis le pavé jusqu'au faîte

» Laissons parler M. Foisset :

« Après la première conférence de Lacordaire, l'archevêque, qui ne l'avait invité que » pour la moitié de l'hiver, le supplia de demeurer jusqu'à Pâques. Le lendemain, le prédicateur dînait en *froc* chez le préfet, qui était » protestant ; Bordeaux, ville d'affaires et de » plaisirs, ne semblait guère mieux préparée à » l'évangélisation de Lacordaire, que l'opulente

» et voluptueuse Corinthe à celle de S. Paul.
» Et pourtant, dès le premier jour, plus de cinq
» mille âmes, étrangères pour la plupart à toute
» pratique religieuse, étonnées de se rencontrer
» au pied d'une chaire, subitement enlevées
» aux préoccupations d'esprit du prétoire, du
» barreau, des lettres, du négoce, de l'admi-
» nistration, de l'armée, fondues en une seule
» âme à la flamme d'une incomparable élo-
» quence, ondulaient sous le souffle domini-
» cain comme les vagues d'un océan. Et cette
» émotion se prolongeait d'une conférence à
» l'autre, dans tous les cercles, au théâtre,
» dans les cafés, dans les comptoirs : Bordeaux
» ne pouvait plus parler d'autre chose.

» Le 9 février 1845, le Père ouvrait à Lyon
» la station du carême dans l'église primatiale
» de Saint-Jean. Cette station fut suivie avec
» une sorte de frénésie. Dès le matin cinq heu-
» res, l'église était remplie par une foule silen-
» cieuse et sympathique.— A la fin de la sta-
» tion, le prédicateur fut conduit en triomphe de
» l'église à l'Archevêché. L'Académie de Lyon
» lui offrit un banquet. Spontanément et à l'u-
» nanimité elle décerna à Lacordaire le diplô-
» me d'associé, ce qu'elle n'avait fait que deux
» fois en un siècle : en premier lieu, en faveur
» de Chateaubriand ; puis pour M. de Sèze, le
» défenseur de Louis XVI ».

Après avoir suivi la carrière du Père dans la chaire, M. Desrivières signale ses succès comme fondateur du tiers-ordre enseignant et restaurateur de la province dominicaine en France. « Dans le plan d'études que Lacordaire adopte à Sorrèze, point d'innovation. Il se contenta de celui qu'il avait suivi au collége de Dijon. Le point essentiel consistait, selon lui, à donner aux enfants une religion solidement assise sur un enseignement historique et

philosophique approfondi. Aux maîtres, il demande *dévouement* et *travail*. Sans travail, disait-il, point de puissance dans l'enseignement. Ces idées sont simples et pratiques, et c'est ce qui fait honneur au jugement de Lacordaire. Laissant la tradition du système bénédictin, il voulut qu'on en revînt purement et simplement au plan d'études consacré par l'usage. Il trouvait un grand charme dans la retraite de Sorèze, tout entier au soin de faire revivre les mœurs, la discipline et le travail, ennoblissant tout par le sentiment du devoir, de la dignité personnelle, et organisant tout un ensemble de moyens d'émulation capables de jeter dans l'âme des jeunes hommes les fondements de l'honneur, du patriotisme, de la loyauté et de la fermeté.

» Nommé à la Constituante par Marseille, il appuya la république comme un essai. Dans les clubs, où il condescendit à paraître deux fois, on sait quelle fut la noblesse de son attitude. Pressé de questions par le citoyen Barnabé, il répondit : « Parmi tous ceux qui sont » morts de 89 à 93, je distingue *ceux qui mou-* » *raient* pour la liberté, et *ceux qui faisaient* » *mourir* pour anéantir et reculer cette même » liberté ».

»Sous la présidence napoléonienne, au point de vue politique, il ne fut que spectateur de la lutte des partis.

» Tout entier à l'œuvre de la restauration dominicaine, le Père se rendit de nouveau à Rome, au mois de septembre 1850. Le Pape l'accueillit avec bonté et rétablit en France la province dominicaine avec ses droits et priviléges, le 14 septembre. Le lendemain, il nomma le Père Lacordaire Provincial de France pour quatre années, le P. Jandel était promu au généralat de l'ordre.

» Quatre années durant, le Père se livra à l'œuvre du tiers-ordre enseignant.

» A la mort d'Alexis de Tocqueville, M. Cousin et M. Guizot furent des premiers à produire sa candidature à l'Académie française. Le Père hésita : on finit par vaincre ses scrupules. Il se résigna à la formalité traditionnelle des visites ainsi que l'avaient fait Bossuet, Massillon, Mgr de Quélen. Au premier tour de scrutin, 21 suffrages se déclarèrent pour lui. Cela se passait le 2 février.

» Onze mois plus tard, le 24 janvier 1861, M. Guizot recevait Lacordaire à l'Académie française. C'était la dernière fois que la voix du Père, cette voix si admirée, si discutée, se faisait entendre. Dès les premiers mots, il s'était concilié la faveur de l'assemblée. Après avoir salué de ses hommages Alexis de Tocqueville, quand il résuma son ouvrage sur l'Amérique, il s'arrêta à l'examen du grand problème que s'était proposé son prédécesseur « sur l'avenir de la liberté dans notre Europe » vieillissante ».

» Le parallèle du démocrate américain et du démocrate européen — ou plutôt la démocratie naturelle opposée à la démagogie révolutionnaire tint constamment l'assemblée frémissante. Il dit en finissant : « M. de Tocqueville » était au milieu de vous le symbole de la li- » berté magnifiquement comprise par un » grand esprit; j'y serai, j'ose le dire, le sym- » bole de la liberté acceptée et fortifiée par la » religion. Je ne pouvais recevoir sur la terre » une plus haute récompense que de succéder » à un tel homme pour l'avancement d'une » telle cause ».

» Lacordaire ne devait point occuper une seule fois sa place dans les séances ordinaires de l'Académie : ses jours étaient comptés; il dut

s'adjoindre un vicaire provincial; après plusieurs traitements, suivis d'une amélioration passagère, toute espérance fut bientôt perdue. Mais l'énergie de l'âme le soutenait, le ranimait. La pâleur de son visage amaigri lui donnait l'expression d'une navrante majesté. Le 6 novembre, il reçut l'extrême-onction. Tout le monde éclatait en sanglots : lui seul était calme et répondait à toutes les prières. Le 10, il y eut un mieux inattendu, qui dura jusqu'au 15 novembre. A partir de ce jour, les forces diminuèrent, et le 21, après les angoisses de l'agonie, il expirait. Le jeudi 23, eurent lieu ses funérailles. La manifestation de la douleur publique dépassa toute attente. Plus de vingt mille personnes assistèrent à ses obsèques. C'est en cette occasion qu'une paysane de l'Albigeois proféra cette belle et naïve parole : « *Abian un Rey, l'aben perdut* ! Nous avions un » Roi, nous l'avons perdu ! »

« M. Foisset, dit en terminant M. Desrivières, M Foisset a retracé avec un fidèle pinceau cette belle et grande figure, ce noble caractère, fier et modeste, humble, mais digne. C'est une gloire de l'avoir fait revivre dans toute sa splendeur, dans tout son éclat, dans son incomparable beauté morale. Notre biographe a surtout peint dans Lacordaire le côté *agissant* de la vie publique, ses luttes, ses combats, ses triomphes. Il ne nous a pas, j'en conviens, initiés avec détail aux secrets de la vie intime, des affections si vives et si profondes du Père. Le comte de Montalembert s'est chargé de ce pieux devoir, et il l'a fait avec la délicatesse, le tact, avec le cœur d'un ami. Quant à la vie de mortification et à ses sacrifices, peu connus du monde, mais qui aux yeux de l'Eglise catholique sont un des titres de gloire les plus précieux de Lacordaire, M. Foisset

ne les a touchés que comme appréciation générale. Cette tâche a été pleinement remplie par le P. Chocarne. Si Lacordaire était le plus grand orateur des temps modernes, il était aussi le religieux le plus fervent de son ordre. Peu de personnes savent par quelles mortifications il croyait devoir expier le moindre sentiment d'amour-propre, l'imperfection la plus légère. Comme je viens de le dire, M. Foisset s'est occupé avant tout de l'homme public ; il n'avait pas à nous parler des austérités du moine.

» Au reste, nous aimons à reconnaître, dans l'œuvre de M. Foisset, un des meilleurs ouvrages qu'ait publiés la critique contemporaine. On peut le proposer comme un modèle de biographie. La diction est calme, tempérée, souvent éloquente et émue ; l'exposition, fidèle et complète : les faits sont présentés avec un parfum d'honnêteté et de droiture qui plaît et qui captive. — Jugement ferme et sain, esprit courageux, caractère indépendant, libre de tout préjugé ; en un mot, travail consciencieux qui atteste une connaissance approfondie des hommes et des choses de notre temps.

» Cette analyse, cette étude touche à son terme : c'est la peinture imparfaite d'un grand et noble esprit, aimé de la jeunesse française, parce qu'il était essentiellement bon ; c'est un hommage rendu à une âme vaillante qui toute sa vie a combattu pour la vérité et pour la liberté religieuse ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 9 *mars* 1872.

Présents : MM. Révoil, *président*; Dumas, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Quesnault des Rivières, Brun, Ginoux, Verdier, Rédarès, Penchinat, Dombre, Puech, Pelon, Gaidan, Blanchard, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants ;

MM. Albin de Montvaillant, Paul de Rouville, associés-correspondants.

Le procès-verbal de la séance du 24 février est lu et adopté.

M. *Malinowski*, professeur au Lycée de Cahors, associé-correspondant, a écrit au président de l'Académie une lettre où il l'entretient de la découverte d'un grand gisement de phosphate de chaux dans le département du Lot, dont on pourra, avec l'emploi de certains procédés scientifiques, tirer un excellent parti pour l'agriculture, à titre d'engrais. Il a constaté que cette matière n'est autre qu'un résidu de corps d'animaux anté-diluviens. Il a présenté un mémoire sur ce sujet à l'Institut ; et, pour livrer ce mémoire à la publicité, il a ouvert une souscription qu'il recommande à l'Académie et dont le prix a été fixé à 5 francs l'exemplaire.

L'Académie charge son secrétaire de remercier M. Malinowski de sa communication.

Après avoir pris connaissance d'une circu-

laire de M. le ministre de l'Instruction publique, du 23 février dernier, l'Académie délègue MM. Révoil, Aurès, Lenthéric et Rédarès pour la représenter à la réunion des Sociétés savantes qui aura lieu à la Sorbonne, les 1er, 2 et 3 avril prochains.

M. Rédarès fait hommage à l'Académie d'un exemplaire du *Discours d'ouverture* qu'il a prononcé, en sa qualité de bâtonnier, le 26 janvier dernier, *à la Conférence des jeunes avocats.*

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et beaux-arts d'Amiens, 2e série, tome VIII.

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 4e série, tome II.

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, 5e année.

Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XXII.

Répertoire de la Société de statistique de Marseille, tome XXXIIIe.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, tome VI, 1re livraison.

Bulletin de la Société académique de Brest, 1870, 1re et 2e livraisons.

Bulletin de la même Société, 1871, 1re livraison.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 71e à 76e livraisons.

Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, tome Ier, 2e livraison, juillet 1870.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 1871, numéros 7 et 8.

Le Dieu Erge, note sur le paganisme dans les Pyrénées, par Charles Frossard.

Documents relatifs à la prochaine tenue du congrès scientifique de France, à Saint-Brieuc.

M. *Paul de Rouville*, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, associé-correspondant, rend compte à l'Académie des nombreuses visites qu'il a faites à Sommière pour prendre connaissance, soit des manuscrits, soit des belles et nombreuses collections géologiques et archéologiques que M. Emilien Dumas y a laissées, comme aussi pour classer et mettre en ordre les matériaux demeurés en suspens au moment de sa mort. Il a été singulièrement aidé dans ce travail par la pieuse sollicitude que Mme et Mlle Dumas apportent à soigner et à recueillir, dans les meilleures conditions, ces richesses scientifiques dont le dépôt se trouve aujourd'hui entre leurs mains.

M. de Rouville a particulièrement appelé l'attention de l'Académie sur la *Carte géologique de l'arrondissement d'Uzès*, dressée par notre éminent et regretté confrère, Emilien Dumas. Cette carte, terminée pour ce qui concerne les limites géologiques dès l'année 1852, n'avait pas été livrée à l'impression ; après avoir comblé certaines lacunes à l'aide de notes laissées par son auteur dans ses carnets de voyage et dans ses calques cadastraux, M. de Rouville, aidé des bons soins de M. Lafont, ex-chef d'institution, a pu, au bout de quelques semaines, mettre en état d'être gravé ce précieux complément de la carte géologique du Gard. M. de Rouville en a fait, en quelques mots, ressortir le mérite au double point de vue géographique et scientifique. Relevée par son auteur sur les plans du cadastre, elle a été ré-

duite par lui à l'échelle de Cassini et dessinée avec une perfection rare et une exactitude rigoureuse dans les moindres détails de la topographie et de la délimitation des terrains très divers qui constituent cette partie du département. Comme géologie, la carte d'Uzès présente à l'observateur une série fort importante de formations diverses, qui, jointes à celles qui occupent les surfaces des trois autres arrondissements, fournissent un ensemble qu'il est rare de rencontrer dans le périmètre d'un département. M. Emilien Dumas a fait preuve dans ce travail des éminentes qualités qui le distinguent entre tous les géologues de la génération contemporaine : talent d'observation, rigoureuse exactitude, sûreté et netteté des distinctions établies, profonde pénétration et connaissance intime, laborieusement acquise, des caractères propres aux divers groupes naturels des masses minérales, dont l'agencement forme la surface de notre globe. M. de Rouville cite le cas d'une surface (dont la longueur de 3,400 mètres égale celle qui sépare l'octroi de la route de Montpellier du village de Saint-Césaire), où apparaissent, par deux fois, sept de ces groupes aussi distincts par les matériaux dont ils sont formés qu'utiles à connaître à cause des matières qu'ils contiennent : terres réfractaires pour poteries, pierres pour bâtir, combustibles, etc...

L'Académie, en jetant les yeux sur cette nouvelle feuille, n'a pas eu de peine à reconnaître la vérité des appréciations de M. de Rouville et a été unanime à s'applaudir que l'auteur n'eût pas laissé son œuvre incomplète et que les trois arrondissements déjà parus pussent être suivis de ce quatrième, qui forme un couronnement si désiré de tous à l'œuvre magistrale de M. Emilien Dumas.

L'Académie a recueilli avec une non moins profonde satisfaction, de la bouche de M. de Rouville, l'assurance que, grâce à l'ordre vraiment exemplaire où M. Dumas a laissé ses papiers et ses manuscrits, il lui serait possible de faire revivre presque en entier la physionomie du géologue du Gard dans ce qu'elle a de plus accusé et de plus personnel, c'est-à-dire dans la variété infinie de ses aptitudes et des sujets si multipliés et si divers de ses préoccupations scientifiques. Collections de toutes sortes, manuscrits, correspondance, tout a été retrouvé, ou plutôt s'est présenté de soi-même aux regards de M. de Rouville et de Mlle Dumas, que sa sollicitude pieuse pour la mémoire de son père a rendue, au bout de peu de jours, l'intelligente et dévouée collaboratrice du professeur de Montpellier dans l'œuvre que l'Académie du Gard lui a commise.

Un inventaire à peu près complet a été dressé et exposé en peu de mots à l'Académie, indiquant les collections de roches et de minéraux, d'animaux actuels et fossiles, de cartes et de dessins, et aussi les divers travaux rédigés afférents, soit à l'explication de la carte, soit à des sujets spéciaux, soit enfin aux diverses entreprises technologiques que M. Dumas avait menées à si bonne fin, durant les dix dernières années de sa vie.

Des détails particuliers sur la manière dont M. Dumas étiquetait ses échantillons (1) ; un aperçu de sa méthode de travail pour le levé des périmètres géologiques et de l'orographie propre à chacune des formations constatées et

(1) Le nombre de ces échantillons pour la seule collection de la carte du Gard ne s'élève pas a moins de neuf à dix mille.

délimitées ; l'énumération des catégories diverses d'objets réunis dans son cabinet, paléontologie, numismatique, géologie, céramique de tous les temps, y compris les âges préhistoriques ; le signalement de quatre-vingt-quinze cartes toutes relatives à l'histoire du cours du Rhône dans sa portion inférieure, dont quelques-unes antérieures à 1472 et la plupart copiées par M. Dumas lui-même dans les différentes bibliothèques de Paris, Arles, Marseille, les archives d'Aignesmortes, etc., avec les différentes sortes d'encre et de caractères conformes aux originaux ; enfin le relevé approximatif des inscriptions murales prises par l'infatigable collectionneur sur les principaux monuments du Midi, — tout cela a soutenu pendant de longs moments l'attention de l'Académie, et provoqué, en regard de tant de matériaux accumulés durant une vie d'homme, son admiration mêlée d'une profonde sympathie pour l'excellent confrère si modeste, si réservé, qui s'est dévoué d'une façon si persévérante, si désintéressée et sans bruit, pendant plus de quarante ans, à l'étude des richesses naturelles de son pays.

M. de Rouville, qu'une communauté de goûts et une collaboration de quelques années avaient si étroitement attaché à M. Emilien Dumas, n'a pas dissimulé sa satisfaction d'avoir été mis à même de révéler par ce simple exposé à ses propres concitoyens une existence qui s'était toujours plu à se dérober à tous et à s'envelopper d'une obscurité que n'avait pas suffi à dissiper la notoriété qu'elle avait comme involontairement acquise ; cette satisfaction, il la doit au mandat que l'Académie a bien voulu lui confier et à M. Emilien Dumas lui-même qui, par l'ordre établi dans ses collections et ses papiers, lui a rendu sa tâche si facile.

Quelques recherches à faire dans la correspondance, et qui incombent plus particulièrement à l'activité de Mlle Dumas, ont seules ajourné la rédaction de la notice biographique que l'Académie doit recueillir dans son prochain volume. En attendant, M. de Rouville s'occupe de la publication d'un certain nombre de manuscrits qui précéderont le texte explicatif de la carte de l'arrondissement d'Uzès ; l'impression de ce texte devra être l'objet d'une allocation spéciale du conseil général du Gard ; un vote unanime a déjà, dès le mois d'août dernier, assuré la gravure de la carte elle-même.

Un mémoire, publié en 1846 dans les Bulletins de la Société géologique de France, sur les terrains de la partie haute ou cévennique du Gard, et dont la science réclamait la réimpression, est actuellement sous presse ; il sera accompagné d'un appendice donnant l'énumération des terrains des parties moyenne et inférieure du Gard et d'un tableau résumant toutes les formations ; ce sera comme la table de matières analytique du texte réservé pour une publication ultérieure.

La partie géologique des divers rapports minéralogiques sera extraite et publiée, avec l'agrément des différentes sociétés pour lesquelles ils ont été rédigés.

Des mémoires spéciaux et des notes d'un intérêt général, extraites de la correspondance, seront réunis à quelques travaux publiés par M. Dumas lui-même, mais disséminés dans des recueils d'une publicité relativement restreinte.

En outre, des mesures seront prises pour remettre dans le commerce, à des prix accessibles à tous, les belles cartes du Vigan, d'Alais et de Nimes ; des dépôts en seront établis à

Paris chez M. Savy, et chez les principaux libraires de Nimes, d'Alais et de Montpellier.

M. de Rouville renouvelle en finissant l'heureuse affirmation que rien, à Sommière et à Montpellier, ne sera négligé pour assurer à une vie aussi laborieuse l'éclat qu'elle mérite, et à la science et au département du Gard le profit des trésors de documents à la conquête desquels elle a été tout entière vouée.

M. le président remercie M. Paul de Rouville de sa communication qui a été écoutée par l'Académie avec un intérêt soutenu, auquel ajoutaient encore la vivacité et la netteté de l'exposé. Celle-ci lui sait gré du zèle avec lequel il s'est dévoué à assurer l'ordre et la bonne conservation des fruits des travaux de notre ancien et regretté confrère. Elle charge en outre son secrétaire de transmettre à Mme et à Mlle Dumas l'expression de sa sympathie pour le concours qu'elles apportent, avec autant d'intelligence que de cœur, à l'accomplissement de cette intéressante tâche.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 23 *mars* 1872.

Présents : MM. des Rivières, *vice-président* ; Teulon, Dumas, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Brun. Ginoux, Rédarès, Puech, Pelon, Faudon, Blanchard, de Clausonne, *secrétaire perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

Le secrétaire lit une lettre de *M. Jeanjean*, membre non-résidant, de Saint-Hippolyte, qui demande une place dans l'ordre du jour de la séance du 6 avril, pour une lecture relative à la constitution géologique et minéralogique des Hautes-Cévennes, ainsi qu'aux principales cultures de cette contrée.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Bulletin, rapport et autres brochures relatives à la Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer.

Journal des Savants, janvier 1872.

Catalogue des brevets d'invention, année 1871, numéros 7, 8 et 9.

Société académique des Hautes-Pyrénées, 12e année, 1869-1870.

M. Teulon fait un rapport sur deux brochures, de nature bien différente, qui ont été

offertes à l'Académie par M. Edouard Bondurand.

Le premier de ces opuscules est un hommage rendu à la mémoire de Bastiat, à l'occasion d'une statue à ériger au grand économiste dans sa ville natale. Cet opuscule étant très-court et très-succinct, M. Teulon ne croit pas devoir se livrer à de longs détails « qui ne seraient en définitive, dit-il, que l'appréciation d'une appréciation. L'auteur pense que, après de longues disputes, les idées de Bastiat ont enfin prévalu, et qu'il est sorti vainqueur de sa double lutte contre le socialisme et contre le protectionisme. M. Bondurand peint avec une énergie saisissante les incidents de son ardente discussion avec Proudhon sur la gratuité du crédit. L'ardeur fut surtout du côté de Proudhon, qui poussa les violences de langage jusqu'à l'injure, tandis que Bastiat ne se départit jamais du calme et de la modération, qui étaient dans son caractère aussi bien que dans son talent. M. Bondurand ajoute que Proudhon ne put résister à tant de bonne foi et de sincérité, et que sa colère *se fondit*. Il fit amende honorable dans des termes qui font honneur à sa loyauté.

« Cette douceur *inflexible*, comme a dit M. Villemain en parlant du vénérable pontife Pie VII, cette aménité dans les formes, cette tolérance pour les hommes et pour les choses étaient telles qu'elles conciliaient à Bastiat le respect et les sympathies de ses adversaires eux-mêmes. On le vit bien, lorsque dans des temps orageux il fut appelé par ses concitoyens à faire partie de nos assemblées nationales, dans lesquelles ses opinions républicaines trouvaient sans doute de nombreux contradicteurs; mais dès qu'ils l'avaient connu, ces contradicteurs se changeaient bientôt en amis.

» M. Bondurand loue la forme chez Bastiat, et M. Teulon loue aussi la forme chez M. Bondurand. « Parmi les économistes, bien peu, dit-il, pourraient lutter avec le jeune écrivain sous ce rapport. Son style n'est pas seulement pur, correct, élégant ; il est vif, net, coloré, transparent, et laisse voir sa pensée dans toute sa lumière. Il est, de plus, pénétrant, et au besoin il sait être émouvant ».

Passant au second opuscule de M. Bondurand, *l'Amour dans Homère*, M. Teulon fait remarquer que, lorsqu'on aborde un pareil sujet, il faut commencer par répudier toutes les idées modernes, et se retremper aux sources-mères de l'antiquité. « Rien de commun, dit-il, entre les héroïnes de Shakspeare et celles d'Homère. Et cependant que d'études attrayantes n'y a-t-il pas à faire sur ces dernières ! Quelle grâce ! quelle vérité ! on pourrait même dire *quelle pudeur !* bien que si différente de la pudeur d'aujourd'hui !

» M. Bondurand passe successivement en revue les diverses femmes des poèmes homériques, Hélène d'abord, la reine des dieux elle-même, la puissante Junon, puis Nausicaa, Pénélope, enfin la grande figure d'Andromaque. S'il y a quelque chose de la courtisane de nos jours dans Junon cherchant à séduire Jupiter, que de réserve, que de regrets touchants dans Hélène ! quelle émotion virginale dans les paroles de Nausicaa à l'aspect d'Ulysse ! quelle sainte fidélité dans Pénélope ! quelle grandeur morale dans Andromaque !

» M. Bondurand a cru devoir traduire lui-même les morceaux d'Homère afférents à son sujet. Il y a lieu de l'en féliciter. Sans comparer son travail à celui de ses devanciers, M. Teulon croit pouvoir affirmer qu'aucun d'eux ne reproduit aussi fidèlement la physionomie

des deux grands poèmes et la naïveté du génie grec. Pourquoi le jeune écrivain ne tenterait-il pas l'œuvre entière de cette reproduction? Ce serait un monument digne de son courage et de ses efforts ».

En terminant, M. Teulon signale chez M. Bondurand une aptitude marquée à la critique dans les choses d'art, de haute littérature et de philosophie sociale. « L'art surtout, voilà, dit-il, le champ qu'il est appelé à éclairer et à féconder. Il en possède la langue riche et nombreuse ; il en a tous les instincts délicats et profonds. Qu'il poursuive donc, s'écrie M. Teulon, cette voie avec persévérance ; il y trouvera, avec le succès, l'accomplissement de sa vocation ».

M. l'abbé Azaïs lit un rapport sur l'ouvrage dont M. l'abbé Fabre, ancien élève de l'école des Carmes, professeur au petit Seminaire de Paris, a fait hommage à l'Académie : *De la correspondance de Fléchier avec Mme des Houlières et sa fille.*

« Le nom de Fléchier a eu, de nos jours, la bonne fortune de susciter de fervents admirateurs, qui se sont épris de ses œuvres et de son style, et qui ont donné une nouvelle popularité à son talent. Des érudits, curieux des choses de l'esprit, des critiques ingénieux, des écrivains en renom se sont attachés à lui avec prédilection, ont mis en relief ses qualités littéraires et ont, en quelque sorte, rajeuni sa gloire.

» La ville de Nimes n'a pas oublié celui qui fut le plus illustre de ses évêques. Au sein de notre Compagnie, qui le compte parmi ses ancêtres les plus glorieux, sa mémoire éveille toujours un sentiment d'admiration filiale. De nos jours il a eu son historien, et l'Académie

du Gard a voulu honorer l'auteur de cette vie, M. l'abbé Delacroix, en lui décernant le titre de membre non-résidant.

» Voici un autre enfant du Gard qui montre la même prédilection pour les œuvres de Fléchier. M. l'abbé Fabre, originaire de Nimes, a fait de la correspondance de Fléchier l'objet d'une étude qui offre le plus vif intérêt. On voit que l'auteur a fréquenté la société choisie du siècle de Louis XIV, qu'il a été l'hôte assidu du salon de Mme des Houlières, comme de l'hôtel de Rambouillet, que les ruelles littéraires ne lui sont pas inconnues, et c'est l'élite des beaux esprits de cette époque qu'il fait revivre dans les pages si attachantes de son ouvrage.

» M. Fabre commence par nous faire connaître Mme des Houlières, « cette femme célèbre autrefois et saluée par ses contemporains du titre plus flatteur que mérité de dixième muse ».

» Née à Paris en 1638, Mme des Houlières avait reçu, comme la plupart des femmes de cette époque, une éducation forte et brillante. A la connaissance de l'italien et de l'espagnol elle joignait celle du latin. Tout en cultivant la poésie, elle s'adonna à l'étude de la philosophie et embrassa le système de Gassendi, dont on retrouve un reflet dans ses œuvres ».

Le rapporteur nous la montre réunissant dans son salon les beaux esprits du temps. « Fléchier, dit-il, ne fut pas un des moins assidus, et lorsque, plus tard, il devint évêque de Nimes, il resta toujours un fervent admirateur du talent de Mme des Houlières. « Vous êtes honorée, madame, lui écrivait-il, dans la province comme à la cour, et vos vers ont des beautés qui se font estimer de l'Académie d'Arles et de Nimes, aussi bien que de celle de Paris ».

» Retiré dans son agréable résidence de Bousquéry, près de Sommière, où il se plaisait, pendant les chaleurs de l'été, à aller chercher la fraîcheur et le repos, il lui exprimait en ces termes sa vive admiration. « Votre esprit ne s'épuise point, et il en sort, sur des sujets presque semblables, des inventions et des grâces toujours nouvelles. Le repos où je me trouve ici, près d'une rivière où je prends les bains, m'a fait recevoir votre ode avec plus de plaisir, et m'en a fait goûter les douceurs avec plus de loisir que je n'aurais fait dans le tumulte des affaires que la ville nous fournit. Je l'ai relue plusieurs fois, et j'en ai été toujours plus touché. Tout y est noble, élevé, et pour tout dire, digne de vous ».

M. l'abbé Azaïs s'attache ensuite à nous faire connaître, à la suite de M. l'abbé Fabre, les œuvres poétiques de cette dixième muse qui excitaient à un si haut degré l'admiration de Fléchier. « Il n'y a rien de si peu champêtre, dit-il, que ses idylles et ses églogues. La nature en est complètement absente et l'on s'aperçoit aisément que ses bergers portent une livrée d'emprunt et ont des finesses de langage qui ne peuvent leur convenir. C'est dans la poésie légère, chansons, ballades et rondeaux, qu'il faut chercher Mme des Houlières. C'est là qu'elle montra un esprit enjoué, naturel, souple et gracieux ».

De la mère le rapporteur passe à la fille, pour laquelle Fléchier professa une affection de père. C'est le seul mot qui puisse expliquer le caractère intime de cet attachement. M. l'abbé Azaïs raconte la longue correspondance que le prélat entretint avec elle et qui fait l'objet de cette étude. Ce sont cent cinquante-cinq lettres inédites que possède M. de Buzonnière, d'Or-

léans, et qu'il a mises avec une aimable obligeance à la disposition de M. l'abbé Fabre.

M. l'abbé Azaïs apprécie la forme de cette correspondance. « Fléchier, dit-il, y parle le langage de son temps. L'aimable épistolier est précieux et maniéré, plein de recherche et d'afféterie, répandant dans les moindres billets toute sa rhétorique. Le ton est parfois frivole et léger. Ce n'est pas ainsi qu'écrira plus tard l'évêque de Nimes. Le digne prélat ne parlera plus comme le spirituel abbé d'autrefois. Son langage sera plus digne et plus grave ».

Le rapporteur insiste sur la partie la plus intéressante de cette spirituelle correspondance, celle qui raconte le voyage de Louis XIV en Alsace. « Quel contraste, dit-il, entre la marche triomphale du grand roi qui venait de donner à la France cette noble province, et la désolation de cette contrée infortunée sur laquelle flotte aujourd'hui le drapeau de l'étranger ! Et comment, à la vue de ces belles campagnes foulées sous les pieds du vainqueur, contenir ce cri du patriotisme indigné :

Impius hæc tàm culta novalia miles habebit !
Barbarus has segetes !

» L'ouvrage de M. l'abbé Fabre, composé avec un vrai talent, rempli de recherches curieuses, d'aperçus ingénieux, révèle une plume habile, une critique sûre, un goût délicat et exercé. Il est appelé à prendre place à côté de la vie de Fléchier par M. l'abbé Delacroix, à laquelle il sert de complément ; et, par le mérite littéraire qui le distingue, autant que par le choix des sujets, il a droit à toutes nos sympathies ».

M. Pelon rend compte d'une étude biographique et critique consacrée par M. de Grisy, inspecteur d'Académie à Nimes, docteur en droit et docteur ès-lettres, au poète dramatique anglais Thomas Otway.

Né à Trottin, dans le comté de Sussex, le 3 mars 1651 ou 1652 (car la date précise est demeurée incertaine), fils d'un honnête recteur de village, qui ne négligea rien pour son éducation, Otway fréquenta successivement le collége de Winchester, les universités d'Oxford et de Cambridge. Il paraît toutefois n'y avoir conquis aucun grade : les dissipations d'une jeunesse orageuse le détournaient des paisibles études et des doctes enseignements. Une vocation irrésistible le poussait, d'ailleurs, vers le théâtre. Comme Shakspeare et Molière, il fut acteur avant d'être écrivain. Pourvu par l'un de ses protecteurs d'un brevet de cornette dans l'armée de Flandre, il abandonna son poste, comme Horace. En 1685, à peine âgé de trente-quatre ans, après avoir vécu dans la pauvreté et le désordre, perdu de dettes et d'excès, il mourut misérablement. Trois comédies, avec raison disparues de la scène, — cinq drames ou tragédies, — sans compter deux traductions de pièces françaises, — forment l'ensemble de ses œuvres. Le rôle de Monimia dans l'*Orpheline* et la tragédie de *Venise sauvée* ont suffi pour lui assurer, dans le théâtre anglais, une place, non certes à côté, mais immédiatement au dessous de Shakspeare.

Après avoir suivi M. de Grisy dans les diverses parties de son remarquable et intéressant travail, — tableau de l'Angleterre et des mœurs anglaises sous Charles II, — caractères généraux de la littérature de ce règne, — détails sur la vie et la mort d'Otway, — analyse raisonnée de ses écrits dramatiques, — appré-

ciation du talent de cet auteur et de la puissance de pathétique qui en est le côté distinctif, — conjectures sur les transformations que ce talent aurait pu subir, si de plus longs jours lui avaient été réservés, — M. Pelon résume en ces termes son opinion sur le livre de M. de Grisy :

« Rien d'aussi complet n'avait encore paru en France sur l'auteur de l'*Orpheline* et de *Venise sauvée*. Une profonde connaissance des écrivains anglais du XVIIe siècle, une observation ingénieuse de la société et des mœurs, une critique exacte et sûre, une pensée toujours ferme, élevée, maîtresse d'elle-même, un style où l'élégance ne nuit pas à la force, ni la délicatesse des intentions à la netteté des contours, telles sont les qualités qui signalent le travail de M. de Grisy à l'attention de tous les amis des lettres. M. de Grisy appartient à cette école de critiques qui aiment à remonter des effets aux causes, à étudier dans un écrivain l'époque où se fonda sa renommée, à chercher dans les fictions de l'esprit la secrète influence qui les féconda, à saisir dans chaque personnage les traits du type humain dont il garde les reflets, à dégager dans chaque péripétie le jeu des caractères et le choc des âmes . . . . . ».

M. Pelon pour mieux faire apprécier les tendances intellectuelles de l'auteur, en même temps que sa manière, détache du livre de M. de Grisy quelques passages déjà remarqués et applaudis par des maîtres éminents. Il s'agit de la différence entre les comédies d'actualités et les comédies de caractère :

« On peut remarquer, dit M. de Grisy, deux ordres d'écrivains comiques. Les uns, et ils sont fort nombreux, excellent à retracer avec

une merveilleuse finesse les lignes extérieures, les formes fugitives des objets, et jusqu'à l'expression de leur physionomie. Ils ont une rare dextérité de main, un œil très-exercé. Aussi les portraits qu'ils nous présentent offrent-ils une ressemblance exacte avec les originaux... — Il ne s'agit pas de savoir s'ils vivront et si demain ils auront le même degré de précision et de justesse ; le fait est qu'ils ont vécu, ne fût-ce qu'un jour. C'est à la ressemblance du moment, c'est à l'attitude présente que s'attache cette peinture, caricature ou masque sérieux, il n'importe . . . . . .

» Mais au-dessus d'eux, à une prodigieuse distance de leur point de vue, se place le peintre philosophe, celui qui passe sa vie à observer les hommes, celui qui use son esprit à en démêler les vices et les ridicules. Sa main, dirigée par cette raison que fortifient les principes de la morale, promène sur la toile un pinceau magistral. Pour un linéament délicat, elle trouve mille traits ravis à la nature et qui unissent à la profondeur du vrai la splendeur éternelle du beau. Voyez : les couleurs se fondent ; ombres et clartés se prêtent secours ; les masses moins nécessaires se perdent dans l'éloignement ; l'objet principal se détache et force l'attention. Tout à l'heure on distinguait la physionomie diverse et mobile de certains hommes ; maintenant l'on aperçoit, l'on emporte en son esprit la vivante expression de l'homme même... — C'est que les maîtres de l'art comique ne contemplent pas seulement, pour reproduire son visage, l'homme d'un siècle ou d'un pays ; ils ne se bornent pas à noter du doigt le travers pas-

sager, l'expression éphémère d'un personnage placé sous l'empire de circonstances fugitives... Ce que leur regard pénétrant contemple, ce que leur main reproduit, c'est, dans un type absolu, immuable et vrai, l'homme dont les conditions d'existence peuvent changer, mais dont l'âme, en quelque lieu de l'espace qu'elle vive et se développe, demeure toujours la même. D'un jugement solide et ferme ils séparent le contingent du nécessaire, et se portent au sublime naturel par la vertu seule du bon sens, qui découvre jusqu'aux moindres replis du cœur... »

M. Pelon termine son compte-rendu par un sympathique hommage à la mémoire du prédécesseur de M. de Grisy, l'honorable et regretté M. Deloche.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 6 avril 1872.

Présents : MM. Révoil, *président* ; de Labaume, Dumas, Germer-Durand, Liotard, des Rivières, Brun, Flouest, Puech, Pelon, Gaidan, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants ;

Jeanjean, membre non-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, 3e série, tome II, 1re, 2e et 3e livraisons en deux cahiers.

Société scientifique et littéraire d'Alais, année 1871, 1er et 2e bulletins.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely, exercice 1867.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome XX, années 1870, 1871.

Bulletin de la société protectrice des animaux, pages 457 à 496.

Le Nevé de Justedal et ses glaciers, et autres publications de l'Université et du Sénat académique de Christiania, 1870, deux cahiers in-4° et un in-8°.

M. Jeanjean donne lecture d'une étude

d'agronomie et de géologie agricole, extraite d'un ouvrage qu'il se propose de publier incessamment sur les *amendements* appliqués au sol des Cévennes. Dans la partie communiquée aujourd'hui à l'Académie, l'auteur traite de la constitution géologique des Hautes-Cévennes, de la nature minéralogique des divers terrains et des cultures principales de cette contrée.

Les diverses roches composant les terrains granitique, schisteux et houiller sont successivement décrites et étudiées dans leur nature et leur composition, des chapitres spéciaux devant être consacrés à l'indication de leur emploi dans l'agriculture, notamment à l'usage de la chaux, de la marne, du plâtre, du feldspath, etc., pour accroître la fertilité des terres.

Entrant dans l'examen des principales cultures des Hautes-Cévennes, M. Jeanjean donne d'utiles conseils sur l'exploitation des bois de hêtre, ainsi que sur la culture du châtaignier et des prairies naturelles et artificielles. Il recommande l'élève des vaches laitières et rappelle, pour détruire le préjugé existant encore dans une partie du Midi contre la viande de vache, que M. Baudemont, professeur de zootechnie au Conservatoire des arts et métiers, a démontré victorieusement qu'il n'y avait aucune raison pour préférer la viande de bœuf à celle de vache, et que dans le Nord, notamment à Lille et à Grignon, les vaches convenablement soignées et engraissées sont toujours vendues comme viande de première qualité.

Mais, les bêtes à laine composant la majeure partie des troupeaux des Cévennes et leur production intéressant au plus haut point l'agriculture de cette contrée, M. Jeanjean indique comment on peut arriver à l'amélioration des troupeaux par la sélection naturelle,

en faisant un bon choix des béliers reproducteurs. Il conseille d'élever les races sans cornes et recommande la tonte lisse, qui donne plus de laine que la tonte à bourrelets, permet aux moutons de résister plus facilement aux grosses chaleurs et vient en aide à leur engraissement.

Passant ensuite à la culture du mûrier, qui est la branche principale de l'agriculture des Cévennes, M. Jeanjean raconte comment et à quelle époque l'*arbre d'or* a pénétré et s'est propagé dans ce pays ; il décrit les transformations qui s'y sont opérées à la suite du développement de sa culture, la prospérité exceptionnelle dont jouirent les habitants pendant la période de 1830 à 1849 et la détresse amenée par la maladie des vers à soie.

Puis il présente le tableau de l'état de la sériculture en France depuis 1789 jusqu'à nos jours; il résume les divers travaux des savants nationaux et étrangers sur la maladie actuelle et expose la méthode de M. Pasteur pour faire de bonne graine.

Grâce a l'importation en Europe de la race japonaise et à l'application de cette méthode, basée sur l'observation microscopique des chrysalides et des papillons, la production nationale, qui était descendue en 1865 à 4 millions de kilogrammes de cocons, s'est élevée, à partir de 1867, à 13 ou 14 millions.

Les graines du Japon pour la récolte de 1872 sont encore arrivées saines ; car M. Jeanjean n'a point trouvé d'œufs corpusculeux sur un certain nombre de cartons, et ces graines ont bien réussi aux essais précoces ; mais leur éducation donne peu de profit et ne sera jamais qu'un léger palliatif à la crise séricole.

La maladie n'a rien perdu de son intensité, et les graines indigènes qui n'ont pas été

confectionnées selon le procédé de la sélection microscopique échoueront généralement.

Le fléau actuel se compose de deux maladies distinctes : la *pébrine* ou *maladie des corpuscules* et la *flacherie*.

Il résulte des nombreuses observations microscopiques faites par M. Jeanjean que les maladies décrites par les anciens bacologues sous les noms de *passis*, d'*arpions*, de *courts*, de *vers couverts de taches noires ou de meurtrissures*, ne sont que les formes diverses d'une seule affection : *la maladie corpusculaire*, maladie qui a toujours existé avec des degrés différents d'intensité, qui probablement a amené les désastres sericoles de 1690 et de 1750, et qui, sous l'influence de causes inconnues, a pris, dès 1849, un développement considérable.

M. Jeanjean est aussi d'avis, d'après ses propres expériences, d'admettre seulement au grainage les éducations dont le nombre des papillons corpusculeux ne dépassera pas 10 pour 100 pour les races japonaises et 6 pour 100 pour les races indigènes.

Enfin, après avoir décrit les caractères de la *maladie des morts-flats* et donné quelques conseils pour préserver les éducations de cette maladie, M. Jeanjean termine ainsi son étude sur la question sericole :

« En résumé, dit-il, la cause, sinon unique, du moins dominante et principale du fléau qui règne actuellement sur les vers à soie, c'est l'extension considérable de la maladie corpusculaire. Or, les corpuscules perdant leur vitalité d'une année à l'autre, l'infection diminuera nécessairement, si l'on s'applique à n'élever que des cartons du Japon et des graines indigènes reconnues saines à l'aide du microscope. Le gouvernement, les conseils généraux, les comices agricoles doivent donc faciliter et

encourager par tous les moyens la propagation du procédé de grainage imaginé par M. Pasteur. Nous indiquerons, parmi ces moyens, la publication d'une édition populaire et à bon marché de l'ouvrage du savant académicien ; la distribution de bons microscopes aux sociétés d'agriculture dont les membres voudront entreprendre des études sérieuses sur la maladie des vers à soie ; enfin l'établissement de stations sécicoles, conformément au vœu émis récemment par la Société des agriculteurs de France. En attendant la réalisation complète de ce vœu, les sériculteurs du Midi ont accueilli avec satisfaction et reconnaissance la création d'une école d'agriculture à Montpellier, où pourront se faire des éducations expérimentales de vers à soie et des observations microscopiques, qui serviront à répandre, dans les pays séricoles, la connaissance des bonnes méthodes d'éducation et de grainage ».

Cette lecture terminée, l'Académie remercie M. Jeanjean de son intéressante communication, et l'engage vivement à poursuivre son œuvre éminemment utile aux intérêts agricoles des Cévennes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 20 avril 1872.

Présents : MM. Des Rivières, *vice-président*; Teulon, de Labaume, Dumas, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Brun, Ginoux, Rédarès, Penchinat, Flouest, Dombre, Gouazé, Puech, Faudon, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril est lu et adopté.

M. Révoil, président, retenu chez lui pour cause de santé, a écrit à l'Académie pour s'excuser de ne pas assister à la séance.

Il est donné lecture d'une lettre de M. *Pascal Jourdan*, associé-correspondant, accompagnant l'envoi et l'hommage d'une brochure intitulée : *Mosaïque des florules rudérales du centre de la France*. Le secrétaire est chargé des remerciements de la Compagnie.

L'Académie a reçu une lettre de M. *Edmond Serres*, de Montpellier, écrite dans le triple but :

1° De signaler une erreur dans l'inscription historique de la statue de S. Louis, à Aigues-mortes, où il est dit que ce monarque partit pour les 5e et 6e croisades, tandis que c'était en réalité pour les 7e et 8e ;

2° De provoquer l'intervention de l'Académie pour obtenir la création, à Nimes, d'une manufacture de tabacs, en mémoire de Jean Nicot,

qui introduisit en France, en 1560, la culture de cette plante ;

3° De lui recommander un nouveau procédé pour la destruction du *phylloxéra*, au moyen d'une couche de goudron liquide qu'on passerait au pied de chaque souche déchaussée.

Sur le premier point, l'Académie remarque que M. Serres a été lui-même au-devant de la réponse, en rappelant qu'il y a eu deux croisades auxquelles la France n'a pas pris part, ce qui peut expliquer les chiffres de l'inscription ; on n'y aura évidemment tenu compte que des croisades françaises. C'est d'ailleurs à la ville d'Aiguesmortes qu'il appartient de se déclarer satisfaite ou non de cette explication.

Le second point concerne nos autorités départementales et municipales.

Le troisième est plus particulièrement de la compétence de la Société d'agriculture du Gard.

Il sera répondu à M. Edmond Serres dans le sens des observations qui précèdent.

M. *Théophile Chanel*, membre de la Société d'agriculture et de botanique du Gard, a fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de sa réédition d'une Lettre à un académicien sur les canaux navigables et particulièrement sur celui alors projeté par la ville de Nîmes, publiée en 1780, par M. *Fontanier*, avocat féodiste.

Les remerciements de la Compagnie seront consignés sur ses registres.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 2e série, XIIe et XIIIe volumes.

Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain, 19e et 20e années, 1870 et 1871.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre. 3e volume, 1869.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France, 3e série, tome VII, numéros 3 et 4. Janvier et février 1872.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, années 1871 et 1872, 21e livraison.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 3e et 4e trimestres de 1871.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 1871, numéros 9 et 10.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1871.

Bulletin trimestriel de la Société des sciences, agriculture et arts, du département du Bas-Rhin, tome V, numéro 2, 1870.

Société archéologique de Rambouillet. Mémoires et documents, tome 1, 2e livraison.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. l'abbé *A. Fabre*, professeur de seconde au petit séminaire de Paris, et de M. *Ed. Bondurand*, de Génolhac, proposés comme associés-correspondants dans la séance du 23 mars dernier. Il est procédé à deux scrutins successifs, dont le premier donne 15 voix à M. *Fabre*, et le second 16 à M. *Bondurand*. Le secrétaire est chargé d'aviser ces deux messieurs de leur nomination.

M. I. Ginoux donne lecture de la notice qu'il avait été invité à rédiger sur la vie et les ouvrages de notre ancien confrère *Jules Canonge*, homme de lettres, décédé à Nimes le 14 mars 1870.

M. Ginoux passe en revue toutes les œuvres de J. Canonge. Pour en suivre les progrès, il commence par rechercher les dates précises de leur naissance ; ce qui, paraît-il, n'est pas toujours facile. Il donne une analyse rapide des principales, en faisant remarquer combien l'ami des arts et de la science archéologique perce sous le littérateur.

Il semble croire que ses contemporains, et peut-être surtout ses compatriotes, n'ont pas toujours été justes envers le talent de M. Canonge, qui n'est pas, il est vrai, celui d'un génie prime-sautier, dit-il, mais qui a bien marqué sa place dans cette pléiade de poètes et de littérateurs, auxquels nous devons une certaine décentralisation intellectuelle. Selon M. Ginoux, certains petits travers, voire même de simples défauts purement physiques, pourraient bien être cause qu'on n'a pas rendu à M. Canonge toute la justice qu'il méritait.

« Il serait possible, ajoute-t-il, que la notoriété de Canonge ait un peu souffert de celle de Reboul », et il termine sa notice par ce parallèle entre les deux poètes nimois :

« Tout paraissait contraste entre ces deux natures.

» Reboul était assez grand, il avait le visage agréable, la physionomie mobile mais pleine d'expression. Son regard était limpide, tantôt vif, tantôt empreint d'une douce mélancolie ; ses traits étaient marqués, et propres, comme Fontenelle l'a dit de ceux de Corneille, à être transmis à la postérité dans une médaille, dans un buste ou dans une statue ; en un mot la sympathie naissait sur sa personne.

» Canonge, petit de taille, avait en outre l'inconvénient de paraître aphone, tant sa voix était grêle. Sa surdité ôtait presque toute expression à sa physionomie. On a pu le prendre

souvent pour déplaisant et dédaigneux, alors même qu'il ne voulait pas l'être.

» Comme vous voyez, le parallèle physique ne pouvait pas tourner à l'avantage de Canonge.

» Les vers de Reboul sont frappés au coin de l'énergie et de la puissance ; ses idées ont de l'ampleur et de l'étendue; on est plus d'une fois surpris de rencontrer tant d'acquis chez un simple ouvrier ; mais sa poésie manque souvent de correction et quelquefois de goût.

» Les vers de Canonge n'ont pas ce relief qui saisit; mais ils sont coulants, faciles et irréprochables de forme. On voit qu'il possède tous les secrets de l'art d'écrire, ce qui est moins à dédaigner qu'on ne paraît le croire aujourd'hui. Ses plans sont bien charpentés, ses cadres bien proportionnés et peut-être encore mieux remplis.

» Reboul, enfin, a sur Canonge l'avantage d'être connu de la France entière sous cette prestigieuse dénomination de boulanger-poète, tardivement révélé et qui a débuté par une pièce de maître, *l'Ange et l'Enfant* ;

» Canonge, au contraire, est entré tout jeune dans la carrière des lettres, et, après de fortes études classiques, il s'y est exclusivement consacré. On a paru être étonné qu'il n'y soit pas devenu un homme supérieur, comme s'il était si facile de se marquer une semblable place, dans un milieu où tout le monde lit et où il y a tant de gens qui écrivent.

» Sans vouloir mettre sur le même niveau deux esprits d'une trempe si différente, nous ne devons pas, nous autres Nimois, rabaisser l'un au profit de l'autre; et, pour être bons juges du mérite de chacun, demandons-nous s'il y a beaucoup de villes de l'importance de Nimes qui puissent avoir l'orgueil d'avoir four-

ni à la même génération deux poètes comme Reboul et comme Canonge ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 4 mai 1872.

Présents : MM. Révoil, *président* ; Teulon, de Labaume, Dumas, Germer-Durand, l'abbé Azais, Viguié, Liotard, Des Rivières, Brun, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, Dombre, Puech, Pelon, Gaidan, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et adopté.

Il est donné lecture des deux lettres par lesquelles M. l'abbé *Fabre* et M. *Bondurand*, élus associés-correspondants dans la séance précédente, expriment à l'Académie leur reconnaissance de la distinction dont ils ont été l'objet.

La *Société de statistique de Marseille* a écrit pour exprimer le désir de recevoir ceux des volumes de nos mémoires qui lui manquent. Elle signale les années antérieures à 1845 et les années 1854-55.

Le secrétaire répondra à la Société de Marseille que notre bibliothécaire s'occupera de la possibilité de la satisfaire, aussitôt que les réparations en cours d'exécution à notre nouveau local de l'hôtel de ville permettront de faire des recherches dans notre bibliothèque, en ce moment encombrée.

M. *Frédéric Béchard* et M. *Louis Roumieux*, associés-correspondants, ont fait hommage à l'Académie : le premier, d'un volume in-12, intitulé *De Paris à Constantinople*, *notes de voyage* ; le second, d'un volume in-8°, contenant diverses pièces de poésies françaises, provençales et catalanes, par lui publiées à l'occasion du mariage de sa fille, sous le titre de : *Lou Bouquet nouviau d'Alfred e d'Anaïs, flouretoculido dins l'album de la novio.*

L'Académie charge de ses remerciements : pour M. *Béchard*, son secrétaire ; et pour M. *Roumieux*, M. le président Révoil, à qui celui-ci s'était adressé pour offrir sa publication à la Compagnie.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société dunoise, avril 1872.

L'impôt sur le capital, *son application*, *ses avantages*, *ses conséquences*, par M. Menier, manufacturier, conseiller général du département de Seine-et-Marne.

Revue des Sociétés savantes des départements, janvier et février 1872.

M. Révoil donne lecture à l'Académie de la *Monographie de l'Abbaye de Montmajour*, extraite du texte encore inédit de son ouvrage sur *l'Architecture romane du Midi de la France*.

Après avoir cité les divers auteurs qui ont écrit l'histoire de ce monastère renommé, M. Révoil discute l'époque de sa fondation ; il établit, au moyen de la comparaison des divers styles d'architecture de ces bâtiments religieux, que certaines parties remonteraient à la période carlovingienne ; il rapproche cette as-

sertion de citations de textes précis, qui viennent la corroborer.

Dans cette étude intéressante, M. Révoil décrit, avec un soin minutieux, tous les détails saillants de ces constructions remarquables du moyen-âge.

A l'aide de recherches faites dans divers auteurs, qui, vers le commencement du XVIIe siècle, ont visité le cloître de Montmajour encore intact, l'auteur de *l'Architecture romane du Midi de la France* donne, sur cette partie de l'abbaye, les renseignements les plus curieux relatifs aux tombes de certains personnages, dont les statues ornaient les galeries de ce cloître.

M. Révoil, à l'appui de sa description, a mis sous les yeux de l'Académie les originaux des dessins qui sont gravés dans sa publication.

M. Teulon lit un fragment d'une œuvre à laquelle il a donné la forme dramatique, et dont le sujet est la peinture de la cour de Néron et, jusqu'à un certain point, de la société romaine à cette époque. Les éléments de cette société étaient nombreux et offrent des contrastes d'un grand intérêt: le despotisme monstrueux du prince, l'abaissement des caractères, la corruption des grands et du peuple, le paganisme à son déclin, le christianisme naissant, la philosophie grecque, et principalement la secte stoïcienne, qui était encore en grande faveur à Rome, malgré les railleries de Cicéron contre Caton.

Le morceau lu par M. Teulon est un entretien, dans les jardins de Néron, entre Thraséa, le plus illustre membre du sénat, et le jeune Rubellius Plautus, lieutenant de Corbulon à l'armée d'Orient, récemment arrivé à Rome.

Nous regrettons que les bornes d'un procès-verbal ne permettent pas de reproduire ici l'œuvre intéressante de M. Teulon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 *mai* 1872.

Présents : MM. Aurès, *président* la séance en l'absence de MM. Révoil et des Rivières ; Dumas, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Brun, Ginoux, Verdier, Rédarès, Flouest, Gouazé, Puech, Pelon, Gaidan, Faudon, L. Blanchard, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants ;

Le procès-verbal de la séance du 4 mai est lu et adopté.

M. Révoil a écrit pour s'excuser de ne pas pouvoir se rendre à la séance. Deux dépêches du ministre l'obligent à s'absenter pour quelques jours.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, juin 1871 à janvier 1872, 4 cahiers.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts, de Poligny, 12e année, 1871.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, années 1870 et 1871.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1871.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France, 3e série, tome VII, mars 1872.

Mémoires de la Société académique d'archéolo-

gie, sciences et arts du département de l'Oise, tome VIII, première partie.

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1870, 3e et 4e trimestres.

Recueil de l'Académie des jeux floraux, 1871-1872.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société de Valenciennes, janvier et février 1872.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, tome XVII, janvier 1872.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, janvier à août 1870, 7 cahiers; septembre et octobre 1871, 2 cahiers.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, tome IX, 7e livraison.

Journal des savants, février et mars 1872.

Au nom de la commission qui a procédé à l'examen des deux mémoires envoyés au concours pour le prix, dont le sujet est *la Foire de Beaucaire*, M. FLOUEST donne lecture à l'Académie du rapport suivant :

« Messieurs, la commission que vous avez chargée de vous rendre compte des deux mémoires envoyés au concours dont le sujet est l'*Histoire de la Foire de Beaucaire*, a été unanime dans l'expression du sentiment que je viens vous faire connaître, et dans l'adoption de la proposition sur laquelle vous aurez à vous prononcer à la prochaine séance.

» Aucun des concurrents n'a satisfait aux légitimes espérances que l'Académie avait fondées sur l'intérêt et l'attrait patriotique du sujet. Chacun d'eux a évidemment fait des recherches et s'est livré à un travail personnel assez prolongé ; mais faute de remonter aux véritables sources, l'un et l'autre n'ont guère

fait que rappeler, en les groupant avec plus ou moins de bonheur autour de la célèbre foire, certains faits historiques que des travaux antérieurs avaient déjà fait connaître. Vous deviez obtenir plus et mieux; l'histoire de la foire de Beaucaire à proprement parler reste à faire, et celui qui aura à cœur d'entreprendre l'œuvre spéciale et vraiment originale qu'elle comporte trouvera encore devant lui un libre terrain. Il convient toutefois d'ajouter, dans un intérêt d'équité et à la décharge des deux concurrents, que cette œuvre sera plus facile dans l'avenir qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Les archives de la ville de Beaucaire viennent seulement d'être dépouillées et mises en ordre; leur inventaire est en cours d'impression, et c'est surtout après sa publication, que les écrivains, dont il faut dès aujourd'hui stimuler le zèle, pourront facilement connaître et consulter les matériaux que les auteurs de nos deux mémoires n'ont pas mis, et, probablement aussi, n'ont pas pu mettre à profit.

» Il est impossible, dans ces conditions, de songer à décerner le prix proposé; mais il a paru utile et juste à votre commission de vous proposer la concession d'une mention honorable comme témoignage de bon vouloir pour l'effort tenté et plus encore comme encouragement à y revenir, pour le rendre cette fois définitivement fécond.

» Le mémoire inscrit sous le numéro 2, malgré la somme de lectures qu'il suppose, n'a pu être admis à cette distinction. Le cadre en est trop sommairement conçu, trop superficiellement rempli; l'auteur ne s'est point assimilé d'une manière fructueuse les éléments qu'il avait colligés. Le style d'ailleurs en est peu châtié, peu relevé, trop souvent accidenté par des locutions vulgaires.

» Le mémoire numéro 1, qui porte pour devise ce fragment de la célèbre et pompeuse inscription de la mairie de Beaucaire : *Clara Foro*, n'a pas précisément encouru les mêmes reproches. C'est plus par le fond que par la forme qu'il a été jugé insuffisant. Cependant la rédaction manque de nerf, de relief, de variété surtout, et on a d'autant plus lieu de s'en étonner que l'auteur, ayant adopté la forme épistolaire malgré les inconvénients graves qu'elle présente en un pareil sujet, pouvait trouver, dans les allures dégagées que l'usage concède à cette forme de style, un facile moyen d'échapper à ces critiques. Mais c'est surtout pour ce qui est de l'essence même de l'histoire dont il voulait tenter la composition qu'il nous a paru au dessous de sa tâche. Sans doute il a beaucoup mieux compris que son concurrent les exigences du sujet ; il s'est fait un cadre plus rationnel et il a plus sûrement entrevu l'ordre de faits et d'idées qu'il avait à mettre en lumière ; mais il s'est plus d'une fois arrêté au seuil même des questions qui s'imposaient à lui. L'élan vigoureux, l'esprit d'analyse, l'ardeur investigatrice et curieuse, au regard d'époques, de mœurs, de traditions commerciales et industrielles qu'on n'a guère envisagées jusqu'ici que sous le jour des événements qui en ont caractérisé le côté politique, semblent lui avoir fait à l'occasion défaut; et il s'est ainsi privé des éléments qui eussent donné à son étude ce cachet de nouveauté auquel vous aspiriez pour elle. On ne peut nier qu'il ne se soit sensiblement approché de la terre qu'il s'était promis d'atteindre, il en a aperçu les principaux horizons. Parfois même il en a franchi les premières limites, mais il n'a point pénétré jusqu'au cœur du pays et c'est là seulement qu'il pouvait rencontrer

et cueillir la palme proposée à son émulation. Les qualités dont il a fait preuve, laissent croire qu'il pourrait y parvenir ; et, s'il veut s'inspirer du sentiment qui dirige votre commission en vous demandant de lui accorder une mention honorable, il s'abstiendra de vouloir ménager à son mémoire le dangereux honneur d'une publication hâtive ; il le refondra au contraire, en l'affranchissant de la forme épistolaire, il en élargira la portée, il sondera jusqu'au fond les archives municipales désormais conquises à l'érudition ; et, lorsqu'il y aura puisé les éclaircissements inédits qu'elles recèlent encore, il achèvera son œuvre et il offrira alors à la ville de Beaucaire un tribut d'intérêt et d'estime véritablement digne de l'affection qu'il paraît lui porter.

M. Alphonse Dumas rend compte du *Bulletin* (n° 2 de 1870) *de la Société et de la station agronomique du Bas-Rhin*, que l'Académie l'avait chargé d'examiner, en témoignage de sympathie à cette contrée dont la guerre nous a si cruellement dépouillés.

« La Société du Bas-Rhin, dit-il, s'occupe d'abord dans ce Bulletin des réponses à donner au questionnaire envoyé par la commission de l'enquête parlementaire en ce qui concerne l'agriculture, et nomme elle-même une commission spéciale pour préparer ces réponses, qui devront lui être soumises. M. Keller se plaint de l'élévation croissante des salaires payés aux ouvriers des campagnes ; il lui est répliqué que, tant que les villes leur offriront l'attrait de journées richement rétribuées, les propriétaires ruraux seront astreints à subir cette progression dans le chiffre des salaires, sous peine de voir leurs terres privées de bras. En attendant qu'il plaise aux cités de renon-

cer à cet appel incessant adressé aux ouvriers des campagnes, ce n'est que par l'adoption des instruments agricoles perfectionnés, que celles-ci pourront rémédier en partie à leur dépopulation actuelle.

» Les autres travaux insérés dans le Bulletin se rapportent soit aux deux grandes industries agricoles de l'Alsace, savoir, la production du tabac et celle des orges les plus propres à la fabrication de la bière ; soit aux meilleurs moyens d'accroître la masse de nos engrais, partout insuffisants ; soit à la nécessité des irrigations, de nouveau démontrée par la période de sécheresse dernièrement traversée et dont le Nord-Est de la France ne paraît pas avoir moins souffert que notre Sud-Est.

» D'après le compte-rendu présenté par l'un des sociétaires, sur une culture de tabac, un hectare lui a produit, grâce à un choix rationnel d'engrais, 3,327 kilos de feuilles sèches et bien préparées, que l'administration lui a payées 95 fr. 34 c. les 100 kilos, prix élevé sans doute, mais sans disproportion avec les frais de tout genre exigés par cette récolte, que les intempéries, les insectes, la grêle peuvent si facilement compromettre et même détruire entièrement ; en sorte que la culture du tabac ne sera réellement avantageuse que dans les localités où elle rencontrera un ensemble de circonstances favorables.

» Quant à la question des orges particulièment convenables à la brasserie, elle est envisagée à différents points de vue. Strasbourg, au dire du syndicat des brasseurs, emploie environ 300,000 quintaux métriques d'orge, dont moitié environ vient du dehors, notamment d'Angleterre et de Hongrie. Contrairement à l'opinion d'un membre de la Société, qui attribue à la nature du sol cette infériorité

des orges d'Alsace, la majorité estime qu'il dépend de la volonté des agriculteurs du pays d'améliorer la qualité de cette céréale et d'en éloigner la concurrence étrangère.

» Le Bulletin se termine par un extrait des conférences publiques faites par M. Pasquay sur les engrais de commerce, et leur véritable valeur selon les proportions variables d'azote, de potasse et d'acide phosphorique, seuls éléments qui doivent en déterminer les prix ; sur les procédés propres à constater d'une manière sûre la présence de ces substances fertilisantes ; enfin sur le meilleur mode d'application de ces engrais, consistant le plus ordinairement dans leur mélange, couche par couche, avec les fumiers de ferme. Car, dit l'auteur, le fumier de ferme sera toujours le fondement de l'édifice, mais les engrais de commerce lui demeureront un utile et souvent un indispensable complément.

» Tels sont les principaux sujets traités avec plus ou moins de développements dans la brochure strasbourgeoise, et que je n'ai qu'à peine indiqués.

» Je termine ces lignes par l'expression d'un vœu, unanime en France comme en Alsace : puisse celle-ci être un jour rendue à sa véritable patrie ; et j'ajoute, pour ma part, puisse-t-elle lui être rendue par les voies pacifiques, mille fois préférables à la force des armes ».

M. Eugène Brun lit la pièce de vers suivante : *A l'Oiseau* :

A L'OISEAU.

Gentil oiseau, qui gaîment sautes,
De branche en branche, sur l'ormeau,
Où je m'endors, près du hameau,
Depuis les basses jusqu'aux hautes.

Laisse-toi prendre, oisillon fin ;
Pour caresser ton beau plumage
Et te relâcher à la fin,
Je ne te ferai nul dommage.

Moi te tuer, meurtrir tes os,
Etre chétif, sous mon étreinte !
Non, laisse-toi prendre sans crainte,
J'aime tant les petits oiseaux !

Ils sont les bons amis de l'homme :
Ils le charment par leurs chansons
Et purgent d'insectes le chaume,
Pour en défendre ses moissons.

Maudit soit par le ciel qui gronde
Celui qui le premier brandit,
Pour tuer un oiseau, la fronde
Et sur sa molle chair mordit !

Jadis, quand des fruits de la terre
L'homme frugal se substantait,
L'oiseau familier fréquentait
Son toit, respecté du tonnerre.

Mais depuis que, pour le manger,
L'homme le tue ou met en cage,
Il l'a fui pour aller loger
Et se cacher dans le bocage.

Les champs sont aujourd'hui déserts.
On n'entend plus d'oiseau qui chante.
De l'homme la race méchante
En a dépeuplé tous les airs.

Il faut gagner les lieux agrestes,
Que l'homme ne fréquente pas,
Pour en ouïr les derniers restes,
Echappés au cruel trépas.

O ! de nos bois chantre si rare,
Du moindre bruit crains le danger,
Que du chasseur le ciel te gare !
Fuis les embûches du berger.

Chante, chante. J'aime d'entendre
Ton petit babil gracieux,
En m'endormant sur l'herbe tendre,
Dans le bosquet silencieux.

Que ton sort est digne d'envie !
Est-il un plus heureux destin ?
Tu passes à chanter ta vie.
Un brin de mousse est ton festin.

Tu vas où ton plaisir t'entraîne ;
Et, quand tu te sens affamé,
Tu croques en passant la graine
Qui pend au buisson parfumé.

Quand il fait chaud, tu cherches l'ombre,
Un rameau berce ton sommeil.
Tu te tais, quand le temps est sombre.
Tu chantes, quand il fait soleil.

Dans les vallons riants tu gîtes,
Et dès que viennent les frimas,
Tu pars pour de plus doux climats.
Où vas-tu, lorsque tu nous quittes ?

Quel point lumineux du zénith
Te guide dans l'immense espace,
Et te montre au retour la place
Où tu bâtis ton tendre nid ?

Jamais, souillant ton aile blanche,
Tu ne touches le sol impur.
Tu te poses sur une branche
Et tu voltiges dans l'azur.

Que t'importe l'aigle qui plane !
Tu préfères l'ombreux bosquet
Et tu perches sur la cabane,
Que réjouit ton gai caquet.

Que n'ai-je, oiseau léger, tes ailes ?
Je voudrais voler comme toi !
J'irais où vont les hirondelles.
Mais l'espace est fermé pour moi.

Vole donc, gentille fauvette,
Que j'aimerais tant d'attraper.
Vogue dans l'air qui me rejette.
Le sort de l'homme est de ramper !

L'Académie charge son bureau de se rendre auprès de M. le maire pour le remercier des soins qu'il a donnés à l'aménagement du nouveau local et qui ont abouti à un résultat satisfaisant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 1er juin 1872.

Présents : MM. des Rivières, présidant la séance en l'absence de M. Révoil ; A. Dumas, Aurès, Germer-Durand, abbé Azaïs, Liotard, Brun, Lenthéric, Rédarès, Penchinat, Flouest, Gouazé, Puech, Pelon, Gaidan, Faudon, L. Blanchard, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 2e semestre de 1871.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 1er et 2e trimestres de 1872.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, années 1868 et 1869, 1 volume.

Le même, année 1870, 1 volume.

Bulletin de la société protectrice des animaux, février 1872, pages 89 à 120.

M. le secrétaire-perpétuel donne lecture d'une circulaire adressée, par plusieurs membres de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, aux diverses Académies de province, pour les prier d'appuyer de leurs vœux la démarche qu'ils veulent faire auprès du

gouvernement et de l'assemblée nationale, afin d'assurer au pays la possession du magnifique médailler gaulois formé par M. de Saulcy et déposé au British-Museum depuis le commencement des malheurs de la France.

L'Académie, après avoir écouté avec le plus vif intérêt la lecture de cette circulaire, s'associe à la démarche toute patriotique des auteurs de cette lettre et charge son secrétaire de leur transmettre l'expression de ses vœux les plus sympathiques.

L'Académie, sur la proposition du secrétaire-perpétuel, décide qu'on enverra au *Courrier du Gard* une note sur le concours qui vient d'avoir lieu, afin de faire connaître qu'une mention honorable est accordée au mémoire numéro 1, dont la devise est empruntée à l'inscription gravée sur une ancienne porte de Beaucaire : *Clara foro*.

M. Albert Puech reprend les études qu'il a commencées sur le système de Darwin.

Après avoir donné une analyse étendue de son dernier ouvrage, en avoir fait ressortir les détails principaux, il entreprend la réfutation des idées émises par le savant anglais.

« L'intelligence, écrit-il, est la vraie caractéristique de l'homme; l'homme, étant seul susceptible de se perfectionner quand il le veut, est, par ce signe spécial, le roi incontesté de la création ; mais il l'est encore, quoique à un moindre titre, par les traits physiques de son organisation. Ceux-ci sont véritablement appropriés à sa suprématie intellectuelle ; et, s'ils offrent des imperfections au point de vue de la lutte pour l'existence, il ne s'ensuit pas qu'ils n'aient eux aussi leur physionomie caractéristique. Le développe-

» ment du crâne comme la direction de la face,
» les courbures alternatives de la colonne ver-
» tébrale et son mode d'insertion avec la tête
» et le bassin, la merveilleuse appropriation
» des mains et des pieds, telles sont les parti-
» cularités à l'aide desquelles on peut différen-
» cier l'homme des singes les plus élevés ».

Après en avoir fourni les preuves au point de vue de l'anatomie et de la morphologie comparées, il examine les découvertes récentes de la paléontologie, et, s'appuyant sur elles, démontre le peu de tendance qu'a le type humain à varier. A en juger par la description des squelettes retrouvés en divers points de l'Europe, l'homme quaternaire était identique à l'homme actuel ; les crânes sont aussi développés, et construits sur le même modèle ; le crâne du Néanderthal, mesuré par Pruner-Bey, est supérieur à bien des crânes de l'époque contemporaine ; la saillie exagérée de la ligne âpre du fémur, le volume plus considérable des péronés tiennent à la manière de vivre de nos ancêtres primitifs. Quant aux humérus perforés et en même temps si petits et si légers que plusieurs en ont fait un caractère de race, ils s'expliquent par l'atrophie sénile dont ils ont été l'objet. Il est bien connu des médecins que les os de l'adulte et ceux du vieillard présentent une différence frappante quant au poids, et que celui-ci chez l'adulte est parfois double de celui du vieillard. Il est non moins bien établi que les os se déforment avec l'âge et finissent par se perforer. Avec les années le bassin de la femme se modifie et revêt le caractère bestial ; le diploé disparaît, les deux tables osseuses s'usent et se perforent. Semblables phénomènes s'observent en divers autres points du squelette : on a rencontré de ces perforations à l'omoplate, au pariétal,

etc., etc., et partant, avant d'accorder quelque valeur à ces perforations de l'humérus, avant de les ériger en caractères de race, il convient d'établir au préalable qu'elles sont congéniales et non acquises, et se rencontrent sur des os n'ayant point encore subi le travail atrophique de la vieillesse.

» On n'hésite point à l'accorder : les entrailles de la terre n'ont pas révélé tous leurs secrets, la science n'a point encore dit son dernier mot ; mais ce n'est pas une raison pour escompter, au profit de ses vues, les découvertes à venir. En l'absence de chaînons intermédiaires entre l'homme, le gorille et le chimpanzé, en présence des dissemblances existantes, le seul parti à prendre était d'attendre patiemment les faits ; c'est du moins la conduite qu'eût dû suivre Darwin, s'il eût tenu à rester fidèle aux véritables traditions de la science : *Melius est sistere gradum quam progredi per tenebras.*

M. *Ollier de Marichard*, associé-correspondant de l'Académie, nous envoie une note intéressante sur les découvertes faites dans les grottes et cavernes à ossements de Soyons, dans l'Ardèche. M. Germer-Durand en donne lecture à l'Académie.

« Les grottes et cavernes de Soyons, que nous avons visitées et fouillées en partie, sont au nombre de quatre. Elles renferment toutes des débris d'industrie humaine associés à des ossements d'animaux de races depuis longtemps éteintes ou émigrées. La plus importante de toutes est celle de Néron. Cette cavité très-spacieuse, très-saine, et jadis bien ajournée, mesure environ 17 mètres en longueur sur 10 mètres de largeur. Il a fallu de grands travaux pour ouvrir la tranchée de 2 3 mè-

tres de profondeur, afin d'étudier toute l'épaisseur du dépôt intérieur. Le sol inférieur n'est qu'un dépôt d'argile blanche sur laquelle s'élèvent successivement les couches de terre, traversées par d'épais foyers d'un mètre à 1 m. 80 c. d'épaisseur, dans lesquels on a trouvé une prodigieuse quantité d'ossements d'animaux, tous cassés de mains d'hommes et des centaines d'armes en silex de l'âge de la pierre éclatée, dont quelques-unes, plus caractérisées par les retouches et la forme, se reportent au type du Moustier. Les ossements travaillés font complètement défaut. D'après M. Dupont, de Bruxelles, à qui M. Lepic a envoyé une collection d'ossements et de silex, la grotte de Néron remonte à l'âge du Mammouth. Les ossements d'animaux, tous cassés et fendus, appartiennent à des races diverses. Il a constaté :

L'equus caballus,
Le rhinoceros tichorinus,
L'Elephas primigenius,
Le capra her,
L'ursus spelæus,
Le cervus elephas,
Le cervus Tarandus,
Le bos primigenius,
La Hyena spelæa.

« Vous êtes, ajoute-t-il dans sa lettre, dans » l'âge du Mammouth bien caractérisé. Les » ossements de Rhinocéros portent la trace » incontestable de la dent d'un fort carnassier » qui n'est autre que l'hyène, ainsi que j'ai » pu m'en convaincre par la comparaison » avec les ossements rongés retirés ici des » repaires d'hyènes. La caverne de Néron » vous a également fourni des silex taillés » d'une forme caractéristique de l'âge de » Mammouth; c'est très curieux à trouver sur

» les bords du Rhône. Vos silex taillés se rap-
» portent assez bien à l'âge intermédiaire en-
» tre le trou de Surreau à Montaigle, et les
» niveaux inférieurs du trou Margrite. L'ana-
» logue dans le Périgord de ces silex me pa-
» raît être Moustier ».

« Au premier abord, nous avions supposé, en rencontrant dans les dépôts de la caverne de Néron une si grande quantité d'ossements de Renne cassés, pouvoir faire remonter la date de l'occupation de cette grotte à l'âge du Renne, ou, plus scientifiquement, à l'époque de la Madeleine. M. Dupont, après examen des restes ethnographiques de Néron, nous dit qu'ils sont antérieurs « à ceux de la Madeleine, à
» cause de la présence des débris plus nom-
» breux d'hyènes, d'ours et de rhinocéros, et à
» cause de la taille des silex. L'absence d'os-
» sements travaillés intervient en confirma-
» tion. Les silex paraissent tout à fait dis-
» tincts de ceux de Saint-Acheul ; c'est, du
» reste, la règle à peu près générale dans les
» cavernes ».

» M. Lepic a aussi recueilli, dans les foyers, certaines matières colorantes, blanc, rouge, brique et ocre jaune, qui indiqueraient l'usage des Troglodytes de se teindre le corps. M. Dupont trouve que cette découverte démontrerait une « similitude étonnante dans
» les mœurs ou plutôt dans le savoir-faire des
» Troglodytes, que les données paléontologi-
» ques et stratigraphiques indiquent comme
» d'une contemporanéité presque absolue en
» Dordogne, sur le Rhône et en Belgique ».

» Dans la seconde grotte, située à quelques pas plus haut, et dont j'ai surveillé moi-même les fouilles, nous avons rencontré, au fond d'une tranchée d'un mètre de profondeur, une

couche assez épaisse d'ossements humains enfouis sans ordre au milieu de roches fragmentées et de débris de poterie grossière. Cette grotte, plus petite que celle de Néron, n'est qu'une grotte à sépulture. Ici, en effet, aucun ossement d'animaux, aucun silex ; des ossements humains seuls, enfouis à 90 centimètres dans une épaisse couche de terre noire toute remaniée. Ces ossements appartiennent en général à des enfants, sauf une grande quantité de dents de sujets âgés, toutes circulairement usées, et deux mâchoires, une d'adulte et l'autre de vieillard, dont les caractères anthropologiques se reportent à la race Celtibère. En général, tous les tibias d'enfants sont triangulaires, à arêtes vives et à forme de lames de sabre. Avant de nous prononcer sur la race et l'époque approximative à laquelle on peut faire remonter cette sépulture, nous devons attendre la décision de la Société d'anthropologie de Paris, à laquelle nous avons soumis ces ossements par les soins de M. de Mortillet.

» La troisième et la quatrième grotte se trouvent presque au faîte du mamelon. L'une, celle qui est la plus rapprochée du plateau, nous a paru remonter à l'âge de bronze, à cause des débris d'industrie qu'elle contenait. Au milieu d'un fort dépôt de terre remaniée, on a recueilli de nombreux fragments de poteries gallo-romaines, une monnaie d'argent de Septime-Sévère, un squelette de mouton, des pieds et une mâchoire complète de mégacéros, des ossements de felis et de sus variés.

» L'autre n'est pas encore entièrement vidée. Elle paraît aussi intéressante que celle de Néron, par la similitude de ses silex, de ses ossements roulés et cassés ; toutefois, il est à remarquer que les silex, dont les éclats sont

rares, semblent être d'une matière plus précieuse et plus choisie, les couleurs sont plus éclatantes, et la forme des pièces est bien plus parfaite ; ce qui m'a porté à supposer que la caverne de Néron était un grand atelier industriel, et que celle-ci devait être l'habitat.

»Depuis cette époque, les fouilles continuent avec un succès toujours croissant. M. Lepic les poursuit sur les bords du Rhône, et moi-même sur différents points du Vivarais. J'aurai bientôt, j'espère, le plaisir de communiquer à l'Académie la découverte de l'homme tertiaire, dont on vient de m'envoyer un crâne, extrait d'un terrain pliocène sous les basaltes de Montillet près Saint-Jean-le-Centenier ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 15 *juin* 1872.

Présents : MM. Révoil, *président* ; Aurès, Germer-Durand, Liotard, Q. des Rivières, Lenthéric, Verdier, Flouest, Gaidan, Faudon, l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint* ;

M. Cazalis de Fondouce, associé-correspondant.

Le secrétaire-adjoint a déposé les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société Eduenne, nouvelle série, tome 1er.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 2e série, tome II.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, tome IV, 1871.

Aperçus financiers, 1868-1872, par Alfred Neymarck, Paris, Dentu.

Rapports au Comice agricole de l'arrondissement d'Agen, sur les animaux, les instruments et les machines présentés au Concours régional, mai 1870.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, reconnue d'utilité publique, mars, avril et mai 1872.

Société statistique de Marseille. Une thèse dédiée à l'ordre des avocats de Marseille, en 1769, par Second-Cresp.

Société scientifique et littéraire d'Alais, année 1871, 3e bulletin. — Déposé par M. Germer-Durand.

Liste des diverses communications envoyées à la commission départementale de l'Hérault, instituée pour combattre la maladie de la vigne caractérisée par le phylloxéra, adressée à l'Académie par M. le préfet du Gard.

M. Révoil fait hommage à l'Académie d'une magnifique gravure représentant la belle façade de l'église de Saint-Gilles. Il rappelle, à ce propos, que son mémoire sur ce monument religieux, couronné par l'Académie, lui ouvrit les portes de notre Compagnie; et il tient à acquitter un devoir de reconnaissance en offrant à ses confrères cette superbe épreuve.

L'Académie admire cette belle gravure, destinée à occuper une place d'honneur dans la salle de ses séances; et elle prie M. Révoil d'agréer ses remerciements les plus sympathiques pour un aussi précieux souvenir.

Le secrétaire-adjoint rend compte de la visite que les membres du bureau ont faite à M. le maire pour lui porter les remerciements de l'Académie. M. le maire, sensible à cette démarche, a répondu qu'il avait été heureux de donner à l'Académie cette marque d'intérêt et de sympathie, en s'empressant de disposer, pour la recevoir, un nouveau local dans l'Hôtel-de-Ville.

M. Révoil donne lecture à l'Académie de son intéressante *Monographie de l'église Saint-Trophime d'Arles.*

L'auteur commence par une discussion historique sur l'origine et sur la fondation de cet édifice religieux. Il établit, soit par des documents historiques, soit par les découvertes

intéressantes qu'il vient de faire dans cette église, restaurée sous la direction de la Commission des monuments historiques, qu'elle remonte en partie à l'épiscopat de S. Virgile.

M. Révoil fait connaître successivement les divers s parties du monument, en leur attribuant, d'après les données de son système sur les monuments carlovingiens, les dates des IXe et Xe siècles.

Après la description du vaisseau de cette église, il arrive à l'exposé détaillé du frontispice qui en orne la façade.

« Parmi les monuments, dit-il, que la ville d'Arles montre avec un légitime orgueil, la façade de Saint-Trophime est assurément le plus beau et le plus important. Contemplons ce poème saisissant, taillé dans le marbre et dans la pierre, et cette grande page d'iconographie chrétienne, formant un ensemble des plus harmonieux et des plus complets sous le rapport architectural.

» Nous conduirons bientôt notre lecteur devant la f. çade de l'église de Saint-Gilles, d'un aspect peut être plus monumental, malgré que l'œuvre soit inachevée. Ces deux sœurs dans l'art chrétien méritent l'étude la plus minutieuse, et de leur comparaison naissent les observations les plus utiles et les enseignements les plus précieux pour l'archéologue comme pour l'architecte.

» Elles furent, en effet, créées à une époque où les saintes Ecritures, l'ancien comme le nouveau Testament, commencèrent à être enseignées par le ciseau du sculpteur, ou par le pinceau du peintre, tout autant que par la voix du prêtre. La religion se servait alors avec autant de fruit de ce langage de l'art écrit sur

la pierre; s'adressant à l'intelligence de tous en frappant les yeux, il se gravait plus facilement dans les cœurs. Une pensée principale présidait donc toujours, comme dans un discours sacré, à la composition de ces grandes pages de sculpture.

» A Saint-Trophime, c'est le jugement dernier qui occupe la première place; — à Saint-Gilles, c'est la vie du Christ rédempteur; et à ces scènes, reproduites souvent avec une naïveté d'expression qui n'affaiblit en rien l'admiration de ceux qui les contemplent, se rattachent des sujets tirés de la Bible, et des figures symboliques, indiquant le triomphe de l'Eglise, désignant les vices et les passions à l'horreur et au mépris par la représentation de monstres hideux dévorant l'homme ou les animaux.

« Au milieu du tympan du frontispice de Saint Trophime, trône le Christ, juge, entouré des quatre évangélistes, personnifiés par leurs emblèmes : l'ange, l'aigle, le lion et le taureau. Trois anges, placés au sommet de ce tympan, sonnent la trompette du jugement dernier. — Cette scène imposante est en quelque sorte encadrée par des archivoltes ornés de figures d'anges à mi-corps, qui prient et célèbrent les louanges de Dieu.

» Au dessous de ce motif principal, dans une frise reposant sur le linteau, sont assis les douze apôtres, qui tous portent sur leurs genoux le livre des saintes Ecritures ».

M. Révoil continue cette description, en entrant dans les moindres détails sur les sujets représentés dans ce portail et surtout sur leur importance symbolique ou archéologique.

Il conduit ses auditeurs dans le cloître, les arrête devant chaque statue, chaque chapi-

teau, pour en analyser avec eux les motifs et les personnages.

« Il n'est pas, dit-il en terminant, un artiste, qu'il soit archéologue ou simple visiteur, qui n'emporte de l'étude de ces beaux édifices les impressions les plus profondes et les souvenirs les plus instructifs.

» En parcourant ces galeries mystérieuses, l'âme se recueille en se reportant à ces temps passés où la religion du Christ avait su enfanter de pareilles merveilles ».

M. *P. Cazalis de Fondouce*, associé-correspondant, lit deux chapitres d'un mémoire enrichi de magnifiques dessins, intéressant tout à la fois la géologie et l'archéologie préhistoriques de la partie basse de la vallée du Gardon. Après avoir décrit son aspect à la fin de l'époque tertiaire, il montre, par une série d'observations précises et très-remarquablement exposées, quelles modifications s'y sont successivement produites pendant l'époque quaternaire, et par quelles phases elle a passé pour acquérir sa configuration d'aujourd'hui. Abordant ensuite l'étude des premiers vestiges que l'homme y ait laissés, il raconte l'exploration de la plupart des grottes et cavernes qui avoisinent le Pont-du Gard et notamment de celles connues sous les noms de *Grotte-Sartanette* et de *Grotte-de-la Salpétrière* ou *des Bohémiens*. Grâce à la cordiale obligeance de M. Calderon, propriétaire du beau domaine où elles sont situées, notre confrère a pu s'y livrer à des recherches approfondies et fécondes en résultats importants. Il a eu l'heureuse fortune d'y recueillir des traces positives du passage ou de l'habitation de l'homme, depuis les temps voisins de ceux où le sol de la France était encore foulé

par de grands animaux dont les races se sont éteintes depuis, ou ont émigré au loin, jusqu'à l'époque gauloise proprement dite et même jusqu'à l'ère gallo-romaine. Sur un étroit espace, du Pont-du Gard aux ruines de Sainte-Colombe, un peu au delà de Lafoux, on peut, pour ainsi dire, reconnaître la série non interrompue de toutes les étapes parcourues dans les voies de la civilisation par les primitifs habitants de nos Cévennes, depuis les temps primordiaux jusqu'à l'une des plus brillantes époques de l'histoire ancienne.

Mais ce qui donne aux découvertes de M. Cazalis de Fondouce un intérêt tout particulier, c'est la rencontre, dans la Grotte de la Salpétrière, de nombreux ossements et de bois de renne aussi habilement travaillés et ornés de figures au trait que ceux auxquels certaines stations de la vallée de la Vézère doivent leur célébrité. Les conditions dans lesquelles ces précieux objets se sont offerts à lui, indiquent positivement que l'animal a été tué dans le pays, et que par conséquent ses dépouilles n'y ont pas été importées de contrées plus ou moins éloignées. Cette découverte est appelée à un grand retentissement. Jusqu'à ce jour, on considérait, comme un fait acquis à la science, l'absence du renne dans le bassin méditerranéen à l'époque où il était si abondant au contraire dans les Pyrénées-Ariégeoises, le Périgord, le Mâconnais et le Jura méridional. De récentes publications, émanées des savants les plus recommandables semblaient avoir établi cette donnée d'une manière certaine. Les constatations de M. Cazalis de Fondouce, en ne permettant plus de la maintenir, ajouteront encore à l'honorable notoriété que de précédents tra-

vaux lui ont acquise et qui a été consacrée par sa nomination aux fonctions de secrétaire, lors des congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tenus à Copenhague et à Bologne, et par la collation, à la suite de ce dernier congrès, des insignes de l'ordre de la couronne d'Italie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 29 juin.

Présents : MM Révoil, *président* ; J. Salles, Aurès, Liotard, Q. des Rivières, Brun, Rédarès, Flouest, Gouazé, Puech, Gaidan, Faudon, Blanchard, l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint.*

M. L. Alègre, membre non-résidant.

Le secrétaire dépose les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et historiques, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, 2e volume.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen, pendant les années 1870 et 1871.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1872.

Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, tom. x, 1re et 2e livraisons.

Cent fables, par M. L. de Combette-Labourélie.

Catalogue des brevets d'invention, nos 10, 11 et 12 de l'année 1871, no 1 de l'année 1872.

Extrait du Bulletin de la Société géologique de France. Sur la carte géologique de l'arrondissement d'Uzès, par M. Emilien Dumas. Lettre de M de Rouville à M. Parran.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, tom. xii, 1re et 2e livraisons.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et

domestique, publiés par la *Société centrale d'agriculture de France*, années 1868 et 1869.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France, n° 6, contenant les séances d'avril 1872.

M. J. Gaidan veut bien se charger de rendre compte d'un ouvrage de poésie que l'auteur adresse en hommage à l'Académie : *Cent fables*, par M. de Combette-Labourélie.

Le secrétaire-adjoint transmet à l'Académie les compliments affectueux que M. le secrétaire-perpétuel, absent, envoie à ses confrères.

M. Gaidan rend compte des diverses pièces de poésie et de prose que renferme le recueil de l'Académie des Jeux Floraux. « Ce n'est pas, dit il, un rapport sur ce concours ; car ce travail a été fait de main de maître par le secrétaire-perpétuel de l'Académie » ; ce sont des notes rapides, des impressions recueillies au courant de la plume, mais où se fait jour la verve poétique de notre confrère et que l'Académie écoute avec intérêt.

« Je ne crois apprendre à personne que sept poètes de Toulouse, continuateurs et émules des troubadours, constituèrent le collége du Gai Savoir en 1323, que la première réunion publique du collége eut lieu le 1er mai de la dite année à Toulouse, dans un verger, au pied d'un laurier :

Al pe dùn laurier,
Al barri de las Augustinas
De Tolosa, nostras vesinas.

» De vieux manuscrits nous disent qu'Arnaud Vidal, poète de Castelnaudary, reçut ce jour-là, en signe d'honneur pour son poème

reconnu le meilleur, une violette d'or, en vertu des statuts rimés, qui s'expriment ainsi :

Disèm que, per dret jutjamen,
A cel que la fara plus netta
Donarem una violetta
De fin aur, en senhal d'onor.

» On sait aussi qu'une seule fleur ne suffit bientôt plus ; que les concurrents, tous les ans plus nombreux, que la variété des talents et des genres de poésie, firent, pour ainsi dire, éclore de nouvelles fleurs dans ce jardin de l'esprit. A la violette d'or, on joignit l'églantine, le souci d'argent, et plus tard l'œillet et le lys.

» En voilà assez, il nous semble, sur ce fait historique qui évoque, non sans accroître nos tristesses présentes, le souvenir de temps plus joyeux, plus insoucieux à coup sûr, où les vents étaient à l'amour, aux fleurs, à la poésie, aux amusements de l'esprit.

» Je vois à la première page du recueil que l'Académie dispose aujourd'hui de six fleurs, qu'elle a reçu, cette année 1872, 608 ouvrages en vers, chiffre fort respectable pour l'époque.

» L'Académie a reçu en outre 9 discours en prose dont le sujet était l'éloge de Lamartine. C'est là certainement le travail le plus intéressant du concours. Deux discours très remarquables ont obtenu un prix et sont insérés dans le recueil. Nous y viendrons tout à l'heure.

» Nous allons, si vous le voulez bien, examiner d'abord les ouvrages en vers.

» Ce sont des notes rapides de ma lecture, de simples impressions que j'ai l'honneur de vous soumettre ; ce n'est pas un rapport : celui-là est fait de main de maître par M. de Ressé-

gnier, secrétaire-perpétuel de l'Académie des Jeux-Floraux; je ne ferai pas suivre sa critique toute paternelle d'une critique sévère. M. le secrétaire-perpétuel désarme, d'ailleurs, toute sévérité dès les premiers mots de son rapport, en attribuant la faiblesse exceptionnelle du recueil à sa véritable cause : les malheurs du pays. *Les émotions sociales*, dit il, *tiennent les esprits dans une agitation fiévreuse, fatale surtout à l'éclosion des œuvres profondes et durables que voient naître des temps plus heureux.* Ne pouvons-nous pas ajouter que cette agitation ne permet guère non plus de goûter des œuvres puissantes ? Une grande voix, restée presque sans échos, ne nous prouve-t-elle pas que l'attention est ailleurs ?

» Les 608 ouvrages en vers reçus par l'Académie, — si nous avons le droit de juger des pièces reléguées par celles qui ont reçu les honneurs de l'impression, — ne démentent pas l'observation précédente, et leur nombre ne confirme que la vérité de cette boutade de Musset :

Que ce pauvre badaud qu'on appelle un poète,
Par tous les temps qu'il fait s'en va, le nez au vent,
Toujours fier et trompé, toujours humble et rêvant.

. . . . . .

M. Gaidan, après quelques considérations sur les poètes qui ont été couronnés, poursuit en ces termes :

« Nous arrivons à l'œuvre capitale du concours et de ce recueil. Il nous semble que tous nos contemporains devraient avoir un culte pour le divin poète qui enchanta leur jeunesse, pour le grand orateur et le grand

citoyen qui les enthousiasma plus tard. C'est dans ces sentiments que nous avons abordé la lecture de ces deux discours très remarquables: l'un de M. David, l'autre de M. Noël. Nous n'avons pas été déçu. L'œuvre de M. David est une étude complète d'un grand mérite littéraire, qui satisfait l'esprit par de solides jugements et de profondes investigations, c'est un examen consciencieux et savant du poète, de l'orateur, de l'historien. M. Jules David, qui a vécu, nous dit-on, les mêmes années que Lamartine, nous raconte sa belle et pure jeunesse : il nous dit le rêveur et mélancolique adolescent, qui allait fixer dans le ciel de la poésie, entre Béatrix et Laure, cette Elvire plus vivante que l'une, et plus idéale que l'autre. Il l'accompagne à travers ces ravissantes et mélodieuses créations dont le souvenir est dans toutes les mémoires, et qui ont eu un écho dans tous les cœurs. Il nous rend l'orateur incomparable, à la voix limpide et sonore, *qui étonnait, saisissait et charmait*. Il nous le montre, isolé au milieu des partis, dédaigneux avec mansuétude, méprisant les habiletés vulgaires, ne concevant la politique que comme *une tâche sociale, où Platon eût apporté ses rêves, Socrate sa moralité, Miltiade sa vertu, Cimon son désintéressement*. L'historien des Girondins est jugé avec quelque sévérité ; mais M. David atténue, dans un sentiment de justice qui part du cœur, ce que son appréciation a de trop rigoureux. Il a, dit-il, *le défaut de n'apprécier les hommes que par lui-même; dès qu'il leur trouve une vertu qu'il possède, un des sentiments de son cœur, un des élans de son génie, sans les adopter il les conçoit, sans les approuver il les excuse.*

» On ne peut mieux expliquer cette bienveillance universelle qui lui fut imputée à

crime. Ce beau génie est, en effet, l'indulgence même. Il aime de Bonald et Voltaire, de Maistre et Rousseau, Talleyrand et Béranger ; sa bienveillance s'étend aux hommes les plus opposés de but, de principes, de nature. Louis XVI, Vergniaud, Danton, Desmoulins, Barnave, sont tour à tour ennoblis, exaltés, transfigurés, par cette parole magnifique, et toujours de bonne foi. Remarquons cependant que cet état de son âme est celui de l'époque triomphante de sa vie ; il est alors l'idole et la gloire de la France, il en est l'espoir ; sa voix nous émerveillait tous, soit qu'elle éveillât les échos des assemblées, soit qu'elle murmurât *le Lac*, ou fît vibrer le *Novissima verba*. Il règne ainsi, ou plutôt il plane, au dessus de nos misérables passions de partis jusqu'en 1848, jusqu'à cette heure où, par la magie de cette parole qui armait le cœur d'un grand citoyen, il met l'apaisement dans les âmes, la lumière dans les intelligences, et fait reculer pour vingt ans le flot sauvage qui vient de faillir nous submerger !

» Hélas ! à partir de cette heure il a quitté les cieux pour la terre, la région lumineuse et sereine pour le lieu des ombres et des orages, et l'aigle qui planait là haut ne sait pas marcher ici-bas : tout lui est obstacle ; il donne dans toutes les embûches des partis, et lui qui veut les concilier tous, lui qui les a tous sauvés, les a tous contre lui ; la bourgeoisie, le peuple et l'armée, le passé et l'avenir le renvoient à sa lyre.

» L'amertume envahit dès lors cet esprit sublime, et jette comme un voile sur ce don céleste de bienveillance innée ; mais, sous le coup de cette ingratitude humaine qu'il faut toujours flétrir et toujours constater, il ne put que pousser le gémissement du crucifié, la

haine n'ayant pas de place dans cette âme privilégiée.

» L'étude de M. David fait revivre ce noble esprit. C'est une analyse érudite des œuvres immortelles du poète, c'est un examen approfondi de la foi du chrétien, des rêves du penseur, des erreurs, des grandeurs, des faiblesses de l'homme ; c'est une tentative d'énumération de tous les trésors de cette imagination sans égale, et des étincelles de cet esprit prodigieux ; tout est discuté, pesé, apprécié. Avec le désir d'être équitable, et avec une élévation à laquelle on rendra justice à quelque point de vue qu'on se place, ses jugements sur l'historien et l'homme politique ne l'empêchent pas de rendre hommage au rôle éclatant de Lamartine en 1848 ; et, au spectacle d'une lutte plus horrible, il s'écrie et nous nous écrions avec lui en 1871 : — « Que n'est-il encore parmi nous ? Son âme pure et fière aurait eu peut-être quelques inspirations utiles, et quelqu'influence bienfaitrice. »

» Le second discours est de M. Noël ; on ne peut assurément le préférer au travail plus complet de son concurrent, mais il fourmille de beautés ; M. Louis Noël nous émeut et nous charme, et le secret de sa séduction est son amour pour Lamartine. Il exprime, avec un enthousiasme sincère, les plus nobles sentiments d'admiration pour le grand poète, dans une forme harmonieuse, dans un style aux belles périodes flottantes, d'où la finesse et la précision ne sont pas exclues, et qui a presque mérité le glorieux reproche de rappeler trop le modèle.

» Lamartine est de la race des souffrants, nous dit M. Noël ; — il est moins victime d'un sentiment trompé ou blessé, que résigné à la vie et à ce qu'elle renferme d'irréparable ; il

n'aime pas la mort comme Léopardi, le plus vigoureux des élégiaques, mais il en promène le voile funèbre dans des strophes plaintives comme la respiration de la mer ».

La *Melancolia* d'Albert Durer pourrait être le « frontispice de ces pages où la voix est tremblante des douleurs qui nous déchirent, pleine des orages qui grondent dans nos âmes, et en même temps pure comme la blancheur du lys ».

» Il commente ainsi rapidement, toujours avec amour, toutes les œuvres adorables du maître, se livrant parfois, sur la pensée philosophique ou religieuse du poète, à des appréciations un peu confuses, et qui nous paraissent des concessions aux sentiments présumés de ses juges; il termine par ces touchantes paroles sur le grand homme malheureux :

« L'histoire de notre pays placera Lamartine dans cet olympe où trouvent refuge les âmes qui ont résumé en elles la double séduction de la beauté morale et de la perfection intellectuelle ; ce qui fut son esprit, la forme même de sa pensée, voltigera sans cesse, poésie ailée, sur la bouche des hommes, et restera fixé et retenu sur notre terre qui roule enveloppée dans l'harmonie des astres fraternels. Alphonse de Lamartine a enchanté le monde, le monde à son tour idéalise sa mémoire dans une immuable éternité ».

» L'Académie des Jeux-Floraux a jugé, nous dit son éminent rapporteur, que ni l'un ni l'autre des deux discours n'a réellement offert ce fini et cet éclat que comportait l'éloge du grand poète. Nous n'oserions contredire ces paroles, estimant en effet qu'un travail pareil, pour satisfaire à la fois notre admiration et la

vérité, exigerait dans son auteur des facultés exceptionnelles ; il a été donné à Lamartine de vivre naturellement dans une sphère de pensée et de poésie, où les autres penseurs et poètes n'arrivent qu'après de longs efforts et ne se maintiennent pas longtemps. Sa belle et facile intelligence, qui ignore les fatigues de l'étude, semble justifier la doctrine de réminiscence de Platon, et ne faire que se ressouvenir. En éloquence, en poésie, il va, d'un même essor invincible, toujours plus haut, avec cette envergure d'ailes qui réclame l'immensité et suppose l'infini.

«Relisez les *Méditations* et les *Harmonies*, les *Recueillements* et *Jocelyn*, et vous verrez combien l'œuvre du poète se rit, dans sa fécondité exubérante, de nos analyses infidèles et de notre impuissance à la juger. Tout, dans ce merveilleux génie, naît soudainement, lié, fondu ; l'accord et l'accent, le vers et l'idée, tout jaillit de source, à la fois abondant, continu, exquis, puissant, illimité, nombres, rhythmes, images et pensées.

Je chantais, mes amis, comme l'homme respire,
Comme l'oiseau gémit, comme le vent soupire,
Comme l'eau murmure en coulant.

» Qu'irions-nous demander à des dissertations savantes que ses vers ne nous disent cent fois mieux ? Sa poésie nous raconte son âme, son cœur, son imagination ; penchez-vous sur ce fleuve immense, au flot intarissable, limpide, harmonieux, qui va s'élargissant toujours, réfléchissant toutes les magnificences du ciel et de la terre, et votre ravissement vous dira le néant de nos considérations et de nos critiques.

« Mais dans le poète, il y a un penseur, et dans

le penseur un philosophe religieux. La philosophie personnelle de Lamartine est justiciable de nos opinions ; on lui fait le reproche de panthéisme et de vague religiosité ; nous admettons l'accusation de panthéisme comme tendance, en la limitant à un seul ouvrage, à cette ébauche ou débauche de génie qui a nom la *Chute d'un Ange*, poème dont l'action d'ailleurs se passe avant le déluge, qu'on a peu lu, qu'on ne lit pas, et dont l'influence fut et restera nulle. Il en est autrement du reproche de vague religiosité, qui aurait, nous dit-on, *aidé aux défaillances et à l'irréligion de l'époque.* Ici nous protestons ; cette poésie idéale des *Méditations* et des *Harmonies*, qui peut bien quelquefois dépasser le christianisme, mais qui s'y trouve toujours ramenée, a-t-elle troublé quelques âmes incapables de suivre le vol d'un esprit qui vit dans le divin comme l'oiseau dans l'air ? Nous l'ignorons ; ce que nous pouvons affirmer, pour l'avoir ressenti et observé autour de nous, c'est que ces élans sublimes vers l'ineffable, vers l'invisible tout puissant, vers Jéhova, vers celui qu'aucun nom n'épuise, ont arraché bien des intelligences aux préoccupations sordides, au matérialisme du siècle, et les ont emportées à des hauteurs dont l'éblouissement reste à jamais dans le souvenir. La poésie la plus pénétrée de l'idée divine n'est certes pas la religion, toute la religion ; mais il est juste de reconnaître que cette voix si nouvelle et si pure, vers laquelle se tournaient alors les jeunes générations, a contribué pour sa part à l'élévation du niveau moral et religieux contemporain.

» Il est encore dans ces pages d'autres accusations mêlées de regrets, sur la conduite de l'homme politique, dont l'examen nous conduirait en pleine actualité ; ces reproches et

ces regrets nous révèlent, ce dont nous nous doutions, qu'il ne faut pas soumettre des esprits de cette stature à la mesure de nos opinions ou de nos préjugés ; l'esprit de parti ne pardonne pas à ces supériorités intellectuelles et morales de s'élever au dessus de ses passions, de ne partager ni ses colères, ni ses haines, et de vouloir concilier les hommes, même quand les choses résistent. L'esprit de parti, comme le despotisme, proscrit la haute impartialité, l'intelligence et la justice. Il ne veut pas ces vertus à la direction des affaires ; il exige que les hommes soient des instruments, et les préfère médiocres et dociles. Si ces remarques, que nous croyons vraies, ne font pas honneur à la politique, elles expliquent le rapide oubli des services rendus par Lamartine et l'ostracisme dont il fut frappé.

. . . . . .

» Nous qui l'avons aimé, nous déplorons, pour son bonheur, que ce doux contemplateur du beau éternel soit venu se mêler à nos luttes insensées, si souvent stériles pour le bien ; mais n'appartenait-il donc pas à notre humanité ? et pouvait-il se soustraire à ce devoir, quand tout s'écroulait à la fois ? lui qui s'était écrié quinze années avant :

Honte à qui peut chanter pendant que Rome brûle
S'il n'a l'âme et la lyre et le cœur de Néron !

» Et qui plus tard répondait à l'avance à ces accusations et à nos regrets, par ces paroles :

« Le poète n'est pas tout l'homme, comme l'imagination et la sensibilité ne sont pas l'âme tout entière. Qu'est-ce qu'un homme qui, à la fin de sa vie, n'aurait fait que cadencer ses rêves poétiques, pendant que ses

contemporains combattaient, avec toutes les armes, le grand combat de la patrie et de la civilisation ? »

» Il nous reste à nous accuser d'avoir plus souvent écouté nos propres souvenirs sur le grand poète, que suivi les raisonnements des auteurs de l'éloge ; ce sont donc plutôt des impressions personnelles qu'un jugement sur ces deux œuvres excellentes que nous venons de vous livrer ; si nous n'avons aussi opposé que des opinions à des opinions, il faut s'en prendre à l'infirmité humaine; notre aperçu ne prétend témoigner que de notre admiration pour Lamartine. Cette riche et puissante nature défraiera bien des discoureurs encore. Il en est de ces génies souverains, comme de certains sommets du globe ; un premier explorateur essaie d'en évaluer la hauteur au-dessus du niveau des mers, il apporte ses calculs qu'un autre contredit ; un troisième survient qui donne une altitude différente, et la véritable est encore à trouver ».

M. Flouest lit ensuite ce qu'il appelle modestement une note, et que nous appelons une savante étude archéologique, à propos d'une tombelle funéraire rencontrée dans la Côte-d'Or, aux environs de Châtillon-sur-Seine. Après avoir montré comment la tombelle ou *tumulus* succéda au dolmen et par quelles phases elle passa pour en arriver aux proportions si modestes qu'on lui a souvent données à l'époque où s'introduisit, dans la Gaule encore indépendante, l'usage d'incinérer les corps, il fait ressortir, au point de vue archéologique, les caractères d'une grande épée en fer à double tranchant, et d'un vase noir, orné d'une grecque, qu'on a recueillis dans la tombelle. La série des considérations développées l'amè-

ne à conclure que cette tombelle remonte à la période communément désignée sous le nom de Premier-Age-du-Fer, et que les hommes par qui elle fut élevée avaient probablement beaucoup plus de relations avec les habitants de la région méridionale qu'avec ceux des territoires voisins du côté du Nord. Il y trouve une preuve de l'exactitude des limites assignées par les anciens géographes à la Gaule proprement dite et à la Gaule-Belgique.

Mais l'objet qui a particulièrement provoqué les recherches de notre confrère est une petite lame de bronze, très-mince, semi-circulaire et tranchante du côté convexe, dans laquelle il voit un rasoir. Il explique l'intérêt de son dépôt dans une sépulture par le texte de Diodore de Sicile où il est dit que les nobles Gaulois se rasaient la figure, en ne conservant que de longues moustaches qui tombaient de leur lèvre supérieure jusque sur la poitrine. Ce petit instrument rappellerait ainsi, par delà la mort, l'origine aristocratique des ossements au milieu desquels l'archéologue le rencontre, et il mérite d'être plus remarqué et étudié qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 13 juillet.

Présents à la séance : MM. des Rivières, vice-président, en l'absence de M. Révoil, président ; Liotard, Brun, Lenthéric, Rédarès, Flouest, l'abbé Azaïs, secrétaire-adjoint.

Le secrétaire dépose les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, année 1871 et premier trimestre de 1872.

Académie de la Rochelle. Section de littérature. Choix de pièces lues aux séances. Numéro 16.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la France. Années 1871 et 1872, 22e livraison.

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. 20e année, 77, 78, 79 et 80e livraisons.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. Premier trimestre de 1872.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura). 13e année, 1872, numéro 2.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes. Tome XXXVII, numéros 3 et 4.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Caen. 110e année. — Nouvelle série 1871.

M. Rédarès fait hommage à l'Académie, au nom de M. Maffre, avocat, de Béziers, d'une

brochure sur les *Etablissements agricoles du Midi, sous la domination romaine*. M. Brun veut bien se charger de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. l'abbé Azaïs rend compte d'une savante étude de notre docte confrère, M. *Germain*, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres, sur *la Renaissance à Montpellier*.

Le grand mouvement littéraire qui se rattache au règne de François Ier, s'est fait sentir dans notre midi, et a suscité parmi nous des doctes et des lettrés qui ont contribué à cette renaissance des lettres et des arts dans notre patrie.

La ville de Montpellier, qui depuis le douzième siècle était devenue le centre glorieux du mouvement intellectuel du midi, qui avait vu ses deux écoles de droit et de médecine devenir florissantes sous la double protection de l'autorité épiscopale et du pouvoir seigneurial, n'a pas été étrangère à ce réveil du 16e siècle.

Le monarque qui a donné son nom à cette époque avait visité Montpellier et projeté la translation dans cette ville de l'antique siége épiscopal de Maguelonne. Il venait, quelques jours après, à Nimes ; c'était pendant l'été de 1533. Il contemplait avec admiration nos monuments romains, que l'on commençait à déblayer. Il monta sur la Tourmagne pour mieux saisir l'ensemble de la cité ; et, si nous devons en croire une tradition que la peinture a consacrée, on vit le généreux prince, dans l'enthousiasme de son culte pour les monuments de l'antiquité, essayer, le genou en terre, les inscriptions poudreuses qu'il cherchait à lire. Ce

jour là, le roi qui avait fait si longtemps le soldat et le politique, voulut faire aussi le savant; et cette inspiration ne fut pas pour lui sans honneur et sans gloire.

Le séjour de François Ier à Nimes laissa dans notre cité des germes qui devaient plus tard se développer dans la création du collége, « école et université dans toutes facultés de grammaire et des arts », et dans la fondation de notre académie.

A Montpellier, l'influence fut plus hâtive. Cette ville avait alors pour évêque un homme doué d'une intelligence supérieure et d'une vaste érudition ; c'était Guillaume Pellissier. Né en 1490, dans le bourg de Mauguio, il fit ses études à l'université de Montpellier et parcourut ensuite la France et l'Italie, afin d'ajouter par ses voyages aux connaissances déjà acquises. A son retour, son oncle, évêque de Maguelonne, le pourvut d'un canonicat dans son église cathédrale, et bientôt après se démit de son évêché en sa faveur.

Or, c'est ce nouvel évêque, un des plus savants qui aient occupé le siége de Maguelonne, qui a puissamment contribué à la renaissance intellectuelle dans la ville de Montpellier. Il a été un littérateur distingué, versé dans la connaissance de deux langues de l'antiquité. Il parlait le latin, dit Scaliger, avec autant d'élégance et de pureté que les anciens romains, et son érudition était si vaste que ses contemporains le considéraient comme une sorte d'encyclopédie vivante.

Il ne fut pas moins remarquable comme naturaliste que comme littérateur ; on lui attribue une collaboration importante dans les œuvres d'*Histoire naturelle* de Rondelet ; et Jacques-Auguste de Thou, dans l'*Histoire de son temps*, va jusqu'à lui assigner la principale part dans

la composition de ce livre. C'est ce goût pour les sciences naturelles qui le porta à entreprendre la révision et l'annotation du texte de Pline. Le manuscrit, que de Thou croyait perdu, existe encore ; et M. Germain l'a vu à la Bibliothèque nationale de Paris.

Pellissier était non moins habile botaniste. Tournefort lui attribue la découverte de plusieurs plantes, et son nom a été donné à une variété de linaire, la *Linaria Pellisseriana*. Jurisconsulte non moins éminent, il est cité par Cujas comme l'un des hommes les plus habiles à résoudre les difficultés des lois, et Scévole de Sainte-Marthe n'hésite pas à l'appeler « l'homme le plus savant de son siècle ».

Nommé par François Ier ambassadeur, il porta dans ces hautes fonctions ses goûts et son savoir d'érudit, et un de ses principaux soins fut d'acheter et de faire copier les précieux manuscrits que les Grecs, après la prise de Constantinople, avaient apportés en Occident. Il entretenait douze copistes qui travaillaient pour lui et il revoyait ensuite lui-même les copies et les complétait lorsqu'elles provenaient d'originaux altérés. Les lettres que l'infatigable ambassadeur adressait au roi de France sur le résultat de ses recherches attestent à la fois la savante activité de notre évêque et les libérales dispositions de François Ier.

La passion de Pellissier pour les manuscrits de l'antiquité épuisa toutes ses ressources. Il s'imposa la gêne par amour du grec, et il parlait d'engager sa crosse dans l'intérêt de la science.

De cette ample moisson de manuscrits, Pellissier fit deux parts, une pour le roi, l'autre pour lui. Le catalogue des manuscrits que

le savant évêque se réserva existe encore. Il renferme 1104 titres d'ouvrages grecs, où les auteurs profanes occupent autant de place que les écrivains religieux. C'était un trésor inestimable pour la ville de Montpellier. Qu'est-il devenu ? Il n'en existe plus aujourd'hui aucun vestige. M. Germain pense que ces grandes richesses littéraires ont dû disparaître dans les guerres de religion, et, avouons-le, ce fut là pour les lettres une perte irréparable.

Autour du savant évêque, M. Germain groupe les hommes les plus éminents de cette époque, qui ont illustré les deux écoles de droit, de médecine. C'est Rabelais et qui fut élève et ensuite professeur à l'école de Montpellier, où il expliqua les *Aphorismes* d'Hippocrate et l'art médical de Galien ; c'est Rondelet, dont l'évêque Pellissier fut le collaborateur ; c'est Louis et Antoine Saporta. Parmi les jurisconsultes, nous voyons Nicolas Bouhier, Etienne et Guillaume Ranchin, Pacius, italien d'origine, que Nimes posséda quelque temps et qui se fixa à Montpell er, où il eut pour élève le célèbre Peiresc.

Le savant mémoire de M. Germain renferme de curieux détails sur la vie des étudiants à cette époque, sur l'enseignement des professeurs, sur les réglements de l'école et sur ces nombreux étrangers, qui affluaient de toutes les parties de l'Europe pour suivre les leçons des maîtres renommés de la cité.

« Guillaume Pellissier, dit M. Germain, préside à ce grand mouvement. C'est en son nom que se donnent les grades de nos universités et que s'accomplissent périodiquement les divers autres actes scholaires. Notre généreux Mécène ne disparaît qu'au moment où sa mis-

sion est terminée. Il meurt en 1568, après avoir servi comme de trait d'union entre le moyen-âge et l'âge moderne, emportant avec lui la gloire d'avoir été l'un des plus grands et des plus nobles esprits dont la science ait jamais eu à s'énorgueillir ».

Séance du 27 juillet 1872.

Présents : MM. des Rivières, *vice-président*, en l'absence de M. Révoil, empêché; Germer-Durand, Viguié, Liotard, Brun, Puech; l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel a écrit pour exprimer ses regrets d'être empêché par une indisposition de se retrouver aujourd'hui, après une longue absence, au milieu de ses confrères, qu'il aurait été si heureux de revoir.

Depuis la dernière séance, la mort nous a enlevé M. Hippolyte Plagniol, ancien inspecteur d'Académie, un de nos membres les plus assidus et les plus laborieux. L'Académie lui a rendu les honneurs funèbres, en l'accompagnant en corps à sa dernière demeure. M. le vice-président Des Rivières, qui a prononcé ce jour-là une allocution sur sa tombe, continue aujourd'hui à se faire l'interprète des sentiments de la Compagnie, et rend un dernier hommage de regrets et de sympathie à la mémoire de notre éminent confrère. Il rappelle, en quelques mots bien sentis, les nobles qualités d'esprit et de cœur de ce maître si dévoué, du savant modeste, de l'homme de bien qui laisse parmi

nous de ses précieux souvenirs. L'Académie délibère que les paroles de son vice-président seront consignées sur ses registres.

M. le chef de bureau du ministre de l'instruction publique a écrit à l'Académie pour l'informer qu'il a reçu et fait parvenir à leur destination les 174 exemplaires de nos *Mémoires*, qui lui avaient été adressés.

Il remercie de l'envoi des deux exemplaires destinés à la Bibliothèque des sociétés savantes.

Le secrétaire-adjoint dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Conseil général du Gard. Procès-verbaux des séances. — Sessions de 1871 et 1872. Rapport du préfet.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire. — Tomes XXV et XXVI.

Bulletin archéologique et historique du Limousin. — Tome XXI. Année 1872. — Première livraison.

Numismatique protestante. — Description de 41 méreaux de la communion réformée, par Ch. Frossard, pasteur.

Le Dieu Erge. — Note sur le paganisme dans les Pyrénées, par le pasteur Ch. Frossard.

Revue agricole industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, 24e année. Mai 1872.

Description des machines et procédés pour les brevets d'invention, tome 77e.

M. Germer-Durand dépose, de la part de notre confrère M. Charvet, le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, année 1872 1er semestre.

M. le secrétaire informe l'assemblée que M. l'abbé Ballivet, élève du grand séminaire de Nimes, est venu le trouver et s'est fait connaître pour l'auteur du Mémoire n° 1 sur la foire de Beaucaire, auquel l'Académie a accordé une mention honorable dans sa séance du 1er juin.

M. Des Rivières lit un rapport sur un livre de M. Jeannel fils, professeur à la faculté des lettres de Grenoble, intitulé : *De Dijon à Brème.*

« Beaucoup, dit-il, ont écrit sur le séjour de nos prisonniers en Allemagne, pendant la campagne de 1870. Peu l'ont fait avec des impressions aussi vives, avec une allure aussi franche, avec un patriotisme aussi ardent que M. Jeannel dans ses notes de voyage de Dijon à Brème.

» Après un aperçu des plus intéressants sur la ville même de Dijon, où il était professeur à la Faculté des lettres, M. Jeannel nous fait assister au départ de nos vaillantes cohortes au milieu de juillet. « L'émotion est grande, et le patriotisme incontestable. Je ne puis dire que les gens que je vois soient satisfaits de la guerre ; plusieurs la redoutent comme sanglante, inutile, funeste pour nos espérances de liberté, déjà bien affaiblies par le plébiscite ; mais l'enthousiasme est si vif que les sages passent pour des oiseaux de mauvais augure. On ne se couche plus ; les nuits ret entissent de chants de victoire ; on court au chemin de fer acclamer et festoyer les trains militaires ; c'est à qui portera du vin, des vivres, des fruits, sous le soleil ardent, dans la cohue sonore et poudreuse des canons, des chevaux, des soldats bariolés, des bœufs et des moutons ; toutes les gares sont envahies par la population, car cette armée, c'est la patrie qui marche ».

» Nous sommes au mois de septembre, et nos troupes décimées, terrassées, vaincues malgré leur glorieuse défense, sont refoulées par l'ennemi qui envahit peu à peu toutes nos forteresses et pénètre jusqu'au cœur de la France. M. Jeannel, qui était à Castelnau-lez-Lez, revient en hâte à Dijon pour concourir à la défense de cette ville contre l'invasion prussienne, et trouve un *médecin* chargé de la défense de la Bourgogne. Une bataille fut décidée. Les soldats étaient exténués et sans vivres, mais solides. On mit en avant les volontaires dans des fossés ; puis les chasseurs, derrière eux, formèrent une ligne de tirailleurs. On voyait l'ennemi, en groupes noirs, s'avancer, se déployer en demi-cercle, étendre ses ailes, ses canons : un front de trois kilomètres ; la fusillade siffle et bourdonne, la mitraille déchire l'air de ses coups de fouet, les obus roufflants tombent dans la terre labourée et la font sauter en gerbes de boue. Il y avait là mille Français, sans un canon, sans un cheval, contre cinq mille hommes appuyés par deux batteries et une bonne cavalerie.

» On battit donc en retraite, d'arbre en arbre, de fossé en fossé : sur la chaussée mille choses ricochaient ; les tas de pierre, les bornes volaient en éclats. A mesure que la petite troupe française se rapprochait de Dijon, le demi cercle ennemi avançait et allongeait ses bras pour étreindre la ville.

» L'honneur était sauf et la partie perdue. La ville envoya parlementer. Vers trois heures d'après-midi, par une pluie battante, dans la ville en deuil, les magasins et les volets fermés, les rues désertes, commencèrent à défiler les divisions badoises. Ceux qui regardaient en pleurant derrière les persiennes virent alors à quelle armée on avait affaire. C'é-

taient de beaux bataillons bien rangés, bien couverts de leurs vastes capotes ; beaux et longs fusils, casques de cuir bien astiqués, soldats vigoureux. Cavalerie, fourgons, artillerie, ambulances, tout était confortable et solide, quinze mille hommes, deux mille chevaux et 60 canons. Il fallut aussitôt loger et nourrir cette invasion. Mais qu'était cela ? qu'était la honte, la réquisition, auprès de notre deuil ?

« A partir de ce jour, dit l'auteur, Dijon fut un tombeau, et toutes les souffrances de l'invasion furent infligées aux habitants par un vainqueur grossier, barbare et féroce. Les Prussiens étaient les plus forts, et tous les moyens leur semblaient bons. Dans l'espérance d'effrayer le pays, ils faisaient exécuter sommairement des paysans, des francs tireurs, voire des femmes et des médecins ; ils finirent par inventer un nouveau moyen de terreur : les otages. M. Bismark en demandait vingt à la ville de Dijon. M. Jeannel, dans un élan généreux qui doit provoquer notre admiration, s'offre à la mairie pour que son nom soit inscrit sur cette liste d'exil.

« Le 1er décembre 1870, je fus convoqué à la mairie de Dijon. Le maire et M. Jeannel, attaché à l'état-major de M. Von Werder, étaient présents. M. Jeannel expliqua aux otages l'agrément de leur situation, puis il ajouta : Vous serez conduits par un homme qui appartient à la plus haute aristocratie allemande, vous serez en très-bonne compagnie. — A quoi les otages répondirent avec la fierté française : « Pardon, monsieur, c'est lui qui sera en bonne compagnie ».

» Le départ eut lieu le 2 décembre pour arriver à Brême le treizième jour. Quelques dames accompagnèrent bénévolement leurs maris.

» Le nombre de ces épouses fidèles augmenta plus tard ; mais saluons d'abord l'héroïsme des premières, qui partirent ainsi pour l'inconnu sans sourciller ; leur caractère ne se démentit pas dans les plus dures circonstances, et leur perpétuelle bonne humeur égaya les plus tristes étapes. La meilleure consolation pour l'exilé qui ne peut voir la France, c'est assurément de voir les Françaises ».

« Dans ce voyage souvent très-pénible, par un froid de 20 degrés, la gaîté et l'esprit français n'abandonnèrent point les étages, et M. Jeannel décrit, d'une manière tour à tour pittoresque et émue, les lieux qu'il parcourt, ainsi que les ruines que la guerre a amoncelées sur ses pas. A Strasbourg, où il fait une halte assez longue, il visite la cathédrale mutilée. « Il n'y avait plus de vitraux ; l'orgue était crevé d'un grand trou, et sur les dalles abîmées d'éclats d'obus, sous la voûte scintante depuis que la couverture a brûlé, la foule en deuil, à genoux, écoute la messe basse, pendant que les soldats allemands regardent chanter le coq à l'horloge. Non, jamais ceux qui prient là ne seront Prussiens ».

« Les voyageurs arrivèrent à Brème le 14 décembre. On leur assura qu'ils jouiraient d'une liberté absolue, sauf cinq à six clauses qui rendaient cette liberté illusoire. Un des étages eut l'indiscrétion de demander avec quoi et comment on vivrait, si on manquait d'argent. « A vos frais, fut-il répondu ; procurez-vous de l'argent. Si vous refusiez d'accepter les conditions offertes, vous seriez immédiatement enfermés dans une forteresse. »

» La situation de Brème séduit M. Jeannel, qui nous dit qu'il est impossible d'imaginer un plus charmant jardin anglais : « Sur la ri-

ve droite, du côté de la vieille ville, tout autour d'une ceinture d'arbres fraîche et verte, la plaine s'est couverte d'une cité remarquable par son agrément, sa propreté et sa distribution. Le long des rues bien percées, les maisons basses, blanches, lavées, peintes, vernies, se montrent isolées derrière des grilles et des jardinets pleins de rosiers et d'arbres verts; tout reluit, la verdure, les glaces, les vérandas, les serres. Au travers des vitres sans rideaux brillent les fleurs et les oiseaux. Point de volets; c'est tout à jour, et tout reluisant de richesse, de confort, de vie propre et plantureuse. On se croirait en Hollande ».

» En revanche, les mœurs de la population sont loin d'édifier l'écrivain.

« On ne peut pas dire que les mœurs brêmoises soient intellectuelles. On mange, on dort, on s'amuse, on gagne de l'argent, et c'est tout. Nulle part on n'a si bien perfectionné l'art de tuer le temps. En vérité, les Brêmois ne démangent pas; leur vie est une absorption et une digestion perpétuelle. Rien qui rappelle la vie intellectuelle ni la vie du cœur, excepté les fleurs et les serins. A la suite des repas, dans les grands établissements, on donne tous les soirs des bals, des concerts, des spectacles de toute sorte, où règne une licence honteuse ».

» Les officiers français internés à Brême avaient accueilli les otages comme des frères. Quelle dignité, quelle résignation dans leur malheur! Toute leur pensée est à leurs soldats prisonniers, à leur patrie en détresse. M. Jeannel trouve des accents pathétiques pour peindre leur attitude simple et fière: « Je n'ai pas d'expression pour dire cette résignation calme et frémissante, émue et impassible, qui

traîne à travers la neige et la foule allemande, comme un royal manteau, l'inflétrissable dignité de l'honneur français. Point de forfanterie, point d'affaissement; c'est beau, et les larmes viennent aux yeux, quand on les entend parler ».

» Arthur de Calvière, aussi prisonnier en Prusse, écrivait de Hambourg à M. Jeannel : « La seule douleur qui me poursuive sans relâche et sans adoucissement, c'est le sentiment de mon inutilité. Mon cœur bondit à la pensée que, tandis que ceux qui n'avaient pas mission de défendre le pays soutiennent une si rude campagne, nous, qui lui devons le sacrifice de notre vie, nous sommes ici à l'abri du danger, sans pouvoir rien faire pour lui. Je ne forme qu'un vœu, c'est de pouvoir rejoindre le plus tôt possible ceux qui combattent ».

« Nous savons tous, Messieurs, comment fut exaucé le vœu de cette âme vaillante. — Telle était la disposition d'esprit des officiers français.

» Pour adoucir l'ennui de la captivité et soustraire les soldats à la démoralisation produite par l'inaction, les officiers avaient organisé des cours de lecture, de géométrie, de littérature, d'histoire, d'orthographe et même de chant. M. le baron Thénard et M. Jeannel prêtèrent leur concours à cette œuvre patriotique et morale. Ce dernier s'exprime ainsi : « Depuis douze ans que je fais le métier de professeur, j'ai eu occasion de voir d'excellentes classes, et de parler devant des auditoires d'élite. Jamais je n'ai été écouté avec autant d'attention, de déférence, de cœur, que par la troupe des prisonniers entassés sous ce quinquet fumeux, dans cette salle de caserne; jamais je n'ai éprouvé au même de-

gré la sympathie qui va des yeux aux yeux, de l'âme à l'âme. Je préfère les poignées de main et l'approbation de ces braves gens à tous les applaudissements académiques. Je les aime, ils m'aiment ; et, quoi qu'il advienne, nous ne nous oublierons pas ».

« Au bout d'un certain temps de captivité, M. von Bismark accorde tardivement aux ôtages une indemnité de 45 fr. par mois. Cette allocation est acceptée par quelques-uns pour être versée aux pauvres soldats ; d'autres disent avec M. Thénard : « Vous n'aviez pas le droit de nous prendre, vous n'avez pas le droit de nous payer ». Et ils refusent d'apposer leur signature sur la feuille d'émargement allemande ».

M. Des Rivières raconte le retour de M. Jeannel, son passage à travers la Suisse, où il rencontre les débris de nos armées, son arrivée à Castelnau-lez-Lez ; puis il termine en ces termes : « Voilà donc, Messieurs, rendu à son foyer et à sa patrie, l'homme généreux et dévoué que nous tenions à vous faire connaître et aimer. La tâche était facile. M. Jeannel a donné au salut de la France ce que tous nous possédons de plus précieux, sa personne et sa liberté. Un cœur français ne peut rester indifférent à cet acte patriotique. Ce jeune professeur n'a pas voulu faire un livre ; il le dit très-simplement. « Je livre au public ces notes, telles qu'elles ont été écrites au courant de la plume, parce que ce que nous voulons, nous Français, c'est remettre la France au niveau que Dieu lui a assigné dans le monde. Pour atteindre ce but, nous devons garder la mémoire de nos erreurs, autant que celle des faits cruels qui nous ont dessillé les yeux. En corrigeant ce livre, en

sacrifiant l'expression première de mes émotions à la vanité d'écrire académiquement, j'arriverais peut-être à produire une œuvre plus estimable au point de vue littéraire. Mais je ferais le sacrifice de ma franchise et j'ôterais à mes notes le seul caractère qui puisse leur donner de la valeur : c'est la déposition d'un témoin ».

«Prouvons, messieurs, à M. Jeannel, qu'il a, sans le vouloir, par la seule force de son talent mis au service de la vérité, produit un beau et bon livre, qui fera jaillir de tous les cœurs l'élan le plus patriotique, et qu'il y a pour lui plus que de la gloire à recueillir : c'est le contentement d'un devoir parfaitement accompli, qui amènera dans bien des âmes un travail tout puissant de régénération ».

M. Brun termine la séance par la lecture de la pièce de vers suivante :

Le vieux fauteuil de mon grand-père.

Sous le toit rustique, où ma mère
Me mit au jour, dans le foyer,
Est un vieux fauteuil de noyer,
Le vieux fauteuil de mon grand-père.

C'est là que, par l'âge cassé,
Au retour des champs, pauvre hère
Que le travail avait lassé,
S'asseyait, le soir, mon grand-père.

Là, me faisait entre ses bras,
Lorsque j'étais à la lisière,
Pour se réjouir, poupon gras,
Sauter, en chantant, mon grand-père.

J'aime de revoir dans son coin ,
Quand je vais aux champs chez mon frère,
Le vieux fauteuil garni de foin,
Le vieux fauteuil de mon grand-père.

Je crois y voir, tout tremblottant,
Avant de clore sa paupière,
A basse voix , en marmottant,
Prier le bon Dieu mon grand-père.

Enfants, auxquels il tombera,
Avec respect, relique chère,
Conservez, Dieu vous bénira,
Le vieux fauteuil de mon grand-père !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 10 *août* 1872.

Présents : MM. Aurès, présidant la séance en l'absence de MM. Révoil et Des Rivières, empêchés ; Liotard, Brun, Verdier, Puech, Pelon, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 27 juillet est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. — 1872.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, tome 34e.

Bulletin de la Societé d'agriculture, sciences et arts de Poligny. — 1872, numéros 3 et 4.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône. — 3e série, n° 2.

Catalogue des brevets d'invention. Année 1872, numéros 2 et 3.

Il est donné lecture d'une circulaire par laquelle l'Association française pour l'avancement des sciences invite les membres des Académies et autres Sociétés savantes à assister à sa première session, qui aura lieu à Bordeaux, du 5 au 12 septembre.

M. Aurès dépose sur le bureau une brochure dont M. Jean-Louis Michel, ingénieur des ponts et chaussées, fait hommage à l'Académie. Cette brochure est relative à la détermination de la longueur du pied gaulois, et a fait le texte du discours de réception de l'auteur à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Les conclusions en sont analogues à celles que notre confrère, M. Aurès, nous a plus d'une fois présentées sur ce sujet. Celui-ci est invité à faire rapport à l'Académie, à l'époque de sa rentrée, du travail de M. Michel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 9 novembre 1872.

Présents : MM. Révoil, *président* ; Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Tribes, Des Rivières, Roussel, Brun, Lenthéric, Rédarès, Flouest, Dombre, Puech, Gaidan, Faudon, Blanchard, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres résidants.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance du mois d'août :

Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de la Marne, 1870-1871.

Société des amis des sciences naturelles de Rouen. 6e et 7e années, 1870-1871.

Recueil des Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère. 2e volume, 4e livraison.

Société académique des Hautes-Pyrénées. 13e, 14e et 15e années, 1870-71-72.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français. Août 1869 à juillet 1870.

Comité archéologique de Senlis.— Comptes-rendus et Mémoires. Années 1869 à 1871.

Annual report of the Trustees of the Musæum of comparative zoology, à Cambridge (United States), 1870.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. 3e série, 5e volume.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, etc., du département de l'Aube. Année 1870.

Mémoires de la Société centrale d'agriculture de France. Années 1870-1871.

Bulletin des séances de ladite société. Mai et juin 1872. Deux cahiers.

Mémoires de la Société linnéenne du nord de la France. Années 1868, 1869. 2 volumes.

Bulletins mensuels de ladite Société. Juillet, août, septembre et octobre 1872.

Annales de la Société Académique de Nantes. 2e semestre de 1871 et 1er de 1872.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine. 1871-1872.

Mémoires de l'Académie d'Arras. 2e série, t. IV.

Histoire de l'Académie d'Arras, par M. le chanoine Van Drival.

Mémoires de l'Académie d'Amiens. 2e série, t. IX.

Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, t. II, 1866-1867. 2e partie.

Bulletin de ladite Société. Année 1869.

Bulletins de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, novembre 1871 à mai 1872. 7 cahiers.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1872.

Bulletins des travaux de la société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. 1870, no 2, 1871.

Bulletins de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, 1e, 2e, 3e et 4e années. Tomes I à IV.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. Tome XIII, 3e cahier.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur. 1871.

Bulletins de la Société d'agriculture, etc, de la Lozère, juin 1870 à sept. 1872 -- 14 cahiers.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e trimestre de 1872.

Bulletin de la Société dunoise. Juillet et octobre 1872, 2 cahiers.

Revue agricole, industrielle, etc, *de la Société de Valenciennes*. Juin et juillet 1872, 2 cahiers.

Bulletin de la Société des antiquaires de France. 2e trimestre de 1872.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, 20e séance publique annuelle.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, août-septembre 1872.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1872, n° 2.

Revue des Sociétés savantes. Mars, avril, mai et juin 1872.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Années 1871 et 1872, 23e livraison.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan. Années 1868-1869.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques. Janvier à juin 1872.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, tome x, 1870-1871, 2e partie.

Journal des Savants, avril à septembre 1872, six cahiers.

Mémoires de l'Académie de Lyon, classe des lettres, tome xiv; classe des sciences, tome xviii.

Annales de la Société d'agriculture de Lyon,

4e série, tome Ier, 1868; 4e série, tome II, 1869.

Cette dernière Société, en faisant l'envoi de ses publications, a exprimé le désir de recevoir nos Mémoires de 1842 à 1844, qui lui manquent. Il sera répondu que ces années sont épuisées.

Il est donné lecture d'une lettre que M. l'abbé *de Cabrières* a adressée à M. le président de l'Académie pour lui expliquer que les devoirs de son ministère et ses occupations toujours croissantes lui rendaient de plus en plus difficile d'assister aux séances comme il le voudrait; et que, dans cette situation, il ne croyait pas devoir tarder davantage à prier l'Académie d'agréer sa démission de membre résidant. Il conservera le souvenir du bon accueil qu'il a reçu d'elle, et s'honorera toujours de lui avoir appartenu.

L'Académie charge son secrétaire de répondre à M. l'abbé de Cabrières qu'elle apprécie les sentiments de scrupule et de délicatesse qui l'ont déterminé à donner sa démission, mais qu'elle regrette qu'il les ait poussés si loin. Elle comptait que le jour arriverait où ses importantes affaires lui permettraient de venir quelquefois se reposer au milieu d'elle, et c'est avec peine qu'elle voit rompre, avant le temps, le lien qui l'unissait à nous.

Les publications suivantes ont été l'objet d'un hommage spécialement offert à l'Académie par leurs auteurs, savoir :

Par M. Adrien Jeanjean, membre non-résidant : *Les amendements et les engrais minéraux appliqués au sol des Cévennes*, 1 vol. in-12.

Par M. Aragon, président à la cour d'appel de Montpellier, associé-correspondant : *Un*

poète roussillonais. Notice sur Pierre Battle, une brochure in-8°.

Par M. Cazalis-Fondouce, associé-correspondant : Les cahiers 9, 16 et 18 de la *Revue scientifique de la France et de l'étranger*, contenant son compte-rendu du congrès d'archéologie préhistorique de Bruxelles. In-4°.

Par M. Louis Remacle : *Ultramontains et gallicans au XVIII° siècle. Honoré de Quiqueran de Beaujeu, évêque de Castres. Jacques de Forbin-Janson, archevêque d'Arles. Episode de l'histoire du Jansénisme*, 1 vol. in-8°.

Par M. Bonnel, ancien élève de l'école normale supérieure, professeur de mathématiques au lycée de Lyon, etc. : *Essai sur les définitions géométriques*, une brochure in-8°.

Par M. G.-A. Bellin : *Cantate à l'occasion de l'exposition internationale de Lyon*, une brochure in-8°.

Le secrétaire accusera réception de ces divers envois et adressera à leurs auteurs les remerciements de la compagnie.

M. Germer-Durand dépose sur le bureau les trois brochures suivantes que M. Lionel d'Albiousse, juge au tribunal de première instance d'Uzès, l'a chargé de présenter à l'Académie.

1. *De l'établissement, dans les greffes des tribunaux, de casiers de l'état civil.*
2. *De la suppression du crime de bigamie par l'établissement des casiers de l'état civil.*
3. *Le casier de l'enregistrement sur le modèle du casier judiciaire.*

M. Faudon est invité à faire un rapport sur ces trois publications.

A la prière de M. Aurès, M. Flouest accepte de faire à sa place le rapport d'une bro-

chure de M. J.-L. Michel, ingénieur des ponts et chaussées, relative à la détermination de la longueur du pied gaulois, déposée sur le bureau de l'Académie dans la séance du 10 août.

M. Aurès fait remarquer que ce travail mentionne ses recherches sur le même sujet, et qu'il est en conséquence à propos que ce soit un autre que lui qui en rende compte.

M. Lenthéric donne lecture à l'Académie d'une lettre qu'il a adressée, le 15 octobre dernier, à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes. Dans cette lettre, il exprime le vœu que des pyramides commémoratives soient érigées sur le littoral d'Aiguesmortes en différents points de la plage. La première serait érigée au Grau-Louis et serait destinée à marquer l'emplacement du lieu témoin du départ de S. Louis pour les deux dernières croisades. La seconde serait érigée au Grau-de-la-Croisette ; la troisième, au môle de la Peyrade. Ces trois pyramides porteraient chacune une courte inscription et un millésime. De cette manière, l'ancien état des lieux, qui tend tous les jours à disparaître par suite de l'instabilité de la plage, pourrait être reconstitué. M. Lenthéric exprime aussi le vœu que des fouilles soient faites dans la partie de l'étang du Repausset appelé *les Tombes*, où on a déjà trouvé une ancienne sépulture de la famille des Porcelets, qui faisaient partie de l'expédition de la Terre-Sainte, et où il pense qu'il serait probable de rencontrer de nouveaux souvenirs de ces mémorables expéditions. Il joint à son travail un plan d'ensemble du littoral d'Aiguesmortes, un dessin des monuments commémoratifs qu'il propose, d'éle-

ver et une estimation de la dépense nécessaire pour les travaux et qui s'élève à 4,000 francs. Il demande à M. le ministre d'accorder une subvention de pareille somme sur les fonds des monuments historiques ou sur tout autre chapitre de son département relatif aux sciences, lettres et arts.

L'Académie, qui n'a pas oublié les intéressantes recherches de M. Lenthéric à ce sujet, comprenant l'importance de ne pas laisser disparaître les derniers vestiges de l'ancien état des lieux qu'il a laborieusement retrouvé et comme reconstitué sur cette plage, s'associe, à l'unanimité, au vœu qu'il a exprimé, et décide que son président écrira au ministre pour lui recommander la proposition, ainsi que la demande de crédit de 4,000 fr. qui l'accompagne.

M. Aurès, sensible au silence que le rapporteur du Comité des Sociétés savantes garde, depuis quelques années, sur les travaux archéologiques de l'Académie, a cru devoir signaler cet oubli ou cette négligence au ministre. Il donne lecture de deux lettres qu'il lui a écrites à cet égard.

L'Académie remercie M. Aurès de sa sollicitude.

M. Aurès, chargé d'un rapport sur deux publications de M. Gilles et de M. Desjardins sur les *Fosses Mariennes*, a trouvé de l'intérêt à faire lui-même un travail à ce sujet ; et il lit à l'Académie la seconde partie de son mémoire sur les dites *Fosses* et sur l'emplacement du camp de Marius (1).

(1) Voir la première partie dans le procès-verbal de la séance du 16 décembre 1871.

L'objet principal de cette lecture est d'établir, contrairement à l'opinion de M. Desjardins, que ce camp était situé, comme M. Gilles l'a dit dans son premier mémoire, derrière *Ernaginum* (Saint-Gabriel), sur la pointe la plus occidentale des Alpines.

« C'est là, dit M. Aurès en terminant sa lecture, que Marius est venu attendre les barbares ; c'est de là qu'il a repoussé leurs premières attaques, et c'est enfin de là qu'il est parti, lorsqu'il s'est mis en marche, avec son armée, pour poursuivre ses ennemis et pour les vaincre ».

Un exemplaire du numéro du journal qui contiendra le résumé de la lecture de M. Aurès, sera envoyé à M. Gilles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 23 *novembre* 1872.

Présents : MM. Révoil, président ; de Labaume, Jules Salles, Viguié, Liotard, Q. Des Rivières, Brun, Lenthéric, Verdier, Penchinat, Flouest, Dombre, Pelon, Gaidan, Faudon, Blanchard ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint*.

M. Edouard Bondurand, associé-correspondant, assiste à la séance.

M. l'abbé Azaïs transmet à l'Académie le regret qu'éprouve M. de Clausonne d'être empêché, par une indisposition, d'assister à la séance.

Le secrétaire-adjoint dépose les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de la Société des sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, tome XI, 1er et 2e trimestres de 1872.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. 1er semestre de 1872.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Sarthe. 1er et 2e trimestres de 1872.

Revue agricole, industrielle, etc., de Valenciennes. septembre 1872.

Mémoire de la Société d'émulation de Cam-

brai, tome XXXI, 2e et 3e parties. 5e fascicule des comptes-rendus.

M. le président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Coulondres, membre non-résidant, annonce l'envoi d'un travail qui a pour titre : *Fragments historiques sur Saint-Thibéry*, l'ancien Cessero des Volces Tectosages, dans l'Hérault, et le soumet à l'Académie.

M. Révoil fait connaître la mort de M. J.-C. Bousquet, ancien membre titulaire de l'Académie, décédé à Marseille, et paie un légitime tribut de regrets et de sympathies à la mémoire de cet excellent confrère, que nous avons longtemps possédé au milieu de nous et qui nous laisse le souvenir d'un grand zèle pour notre Compagnie et d'une extrême bienveillance pour ses confrères.

Le secrétaire-adjoint donne lecture d'une lettre que M. le préfet avait adressée à M. le président de l'Académie, pour le prévenir que des prières publiques auront lieu le dimanche 17 novembre, en exécution de la résolution prise par l'Assemblée nationale, dans sa séance du 1er août dernier. Il l'informe qu'il serait heureux d'y voir assister les membres de notre Compagnie.

Conformément à cette invitation, les membres de l'Académie, qui avaient été immédiatement convoqués par les soins du secrétaire-perpétuel, se sont joints au cortége qui s'était réuni à la préfecture et ont assisté au service religieux qui a eu lieu à la Cathédrale et au Grand-Temple.

M. Flouest fait part à l'Académie du succès que vient d'obtenir, dans un de nos corps les plus savants, un travail de notre confrère, M. le docteur Puech. L'Académie des

Sciences a accordé une mention honorable à notre excellent collègue pour son savant mémoire sur les *Atrésies*. Cette distinction, qui honore un des membres de notre Compagnie, est aussi un titre d'honneur pour l'Académie elle-même, et cette communication est accueillie avec le plus vif intérêt.

M. *Julien Jeannel*, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, auteur d'un intéressant ouvrage qui a pour titre : *De Dijon à Brême*, dont M. Q. Des Rivières a rendu compte, dans la séance du 27 juillet, est élu associé-correspondant.

M. Liotard présente, à titre de simple programme, un compte-rendu sommaire d'une excursion accomplie, pendant l'automne, dans la haute Italie et dont les stations les plus importantes ont été : le Simplon, le lac Majeur, Milan, Pavie, le lac de Côme, Vérone, Venise, Bologne, Florence, Pise et Gênes.

Nous donnons quelques extraits de cette intéressante relation :

VÉRONE.

. . . . . .

Vérone est une des cités les plus attachantes pour le peintre et pour l'archéologue : nous savons combien elle captiva notre illustre compatriote, l'ami de Maffei, qu'elle retint pendant de longues années dans ses murs, d'où il rapporta les principaux éléments de ses savantes publications. Vérone n'a rien perdu de ses mérites. Il faudrait s'arrêter à chaque pas pour dessiner un bas-relief ou relever une inscrip-

tion. Une promenade en voiture fournit d'abord le moyen d'embrasser l'aspect général de la ville, qui offre des points de vue ravissants, au passage des ponts particulièrement, sur les deux bras de l'Adige. Les amateurs de couleur locale goûteront ici de larges satisfactions. Quelle bonne fortune aussi pour les aquarellistes, que ces maisons couvertes de peintures sur la place delle Erbe et les teintes variées des vieilles habitations! Mais c'est en vain que j'ai recherché des peintures ou des dessins enluminés, inspirés par ces charmantes perspectives. La photographie, dont on vante l'utilité pour donner l'exactitude rigoureuse des formes, risque de tuer, par ses faciles reproductions, les travaux longs et minutieux, et ce serait grand dommage.

En allant visiter, à l'une des extrémités de la ville, la basilique San-Zenone, fort curieuse et pleine de reliques du moyen-âge, on s'arrête saisi par la superbe tournure du vieux château et du Ponte-Vecchio, dont il soutient les hautes arcades. Les tombeaux des Scaliger ou famille de l'Escalle, près de la place et de la statue du Dante, sont une des singularités les plus frappantes de Vérone, et rappellent ces grands crimes et ces actes violents qui remplissent les annales des anciennes républiques de l'Italie

Je tenais beaucoup à constater l'état de conservation et d'entretien de l'amphithéâtre, souvent cité pour sa ressemblance avec le nôtre; nous pouvons, comme Français, tirer un légitime orgueil des travaux accomplis par notre gouvernement et par nos édiles, pour rendre leur aspect primitif aux amphithéâtres de Nimes et d'Arles : celui de Vérone, intact à l'intérieur, est fort dégradé au dehors, où il a perdu toute sa ligne de constructions enveloppantes; en

sorte qu'on n'aperçoit plus à l'extérieur que des murs de briques décharnés et découronnés. Le monument est d'ailleurs dans un état affligeant d'abandon : la plupart des arcades du rez-de-chaussée sont souillées par l'exercice de grossières industries, chiffonniers, menuisiers, marchands de ferrailles, etc.

Venise.

Résumons nos premières impressions : Venise nous a paru charmante au delà de toute expression ; chaque soir, après les courses de la journée, soit à pied, soit en gondole, nous nous sommes assis sous les *Procuratie*, ou sur la place *Saint-Marc*, ou sur la *Piazzetta*, ou sur la terrasse du *Giardino reale*, appuyés contre la balustrade au bord de l'eau, tantôt bercés par le chant des gondoliers, tantôt égayés par les éclats de la musique militaire, mais toujours buvant la vie, pour ainsi dire, dans la plus douce morbidezza, insoucieux comme l'aimable population qui nous entourait, en face d'un ciel splendide et de monuments incomparables.

Je redoutais la mauvaise qualité de l'eau que l'on puise dans les nombreuses citernes disposées sur la plupart des places ou carrefours, au nombre de 180, indépendamment des 2000 appartenant aux habitations privées. J'avais rencontré de lourdes barques chargées d'eau potable qu'on va tirer de la Brenta, près de Padoue, et qui sert, concurremment avec l'eau de pluie, à l'alimentation de ces citernes garnies d'un fond de galets. Cette eau, ainsi filtrée, ne se boit guère que mélangée de vin à table ou sous forme de *Gelati* et sorbets dans les cafés; elle n'a donc aucun caractère malfaisant. La

ville est approvisionnée aussi d'excellents fruits, qu'on y apporte nécessairement des territoires éloignés.

Quelques singularités sont à noter à Venise : d'abord la gondole, type invariable depuis le XVIe siècle, avec sa couleur noire et sa forme étroite et longue qui lui donne quelque ressemblance avec une jonque ou pirogue orientale. Je regrette que le gondolier n'ait pas conservé aussi, dans sa tenue, quelque chose d'original ; ces braves gens, très-polis et peu bruyants, encore moins exigeants ne se distinguent en rien des *facchini* ou hommes de peine qui se rencontrent dans d'autres parties de l'Italie.

Les mendiants sont de deux sortes : les femmes, sordides de visage et de haillons, encombrent l'Eglise Saint-Marc et se rendent insupportables par leur ténacité ; les hommes sont tous des vieillards munis d'une main en harpon, ou bâton armé d'un clou, qui se présentent partout où aborde une gondole sous prétexte de faciliter l'accotement, pour attrapper quelque menue monnaie.

Le marchand de caramel est encore une figure originale : il vous tend sa marchandise, des fruits échaudés et trempés dans le sirop avec un geste modeste et sans bruit.

La fleuriste qui quête un sou, vous présente aussi sa fleur ou son petit bouquet sans rien dire ; ce type n'est pas spécial à Venise, il se rencontre aussi à Milan et à Florence.

La population travailleuse est partout silencieuse et calme. Je n'ai remarqué de mouvement un peu vif que chez les porteurs ou porteuses d'eau, qui viennent, à heure fixe, s'approvisionner aux citernes avec une corde et deux vaisseaux en cuivre, assez semblables

à nos marmites et qui s'accrochent aux deux extrémités d'un bâton comme les seaux de nos ouvriers maçons et plâtriers. Cette promptitude exceptionnelle s'explique par la raison que les citernes publiques ne s'ouvrent que deux ou trois fois dans la journée et pendant une heure seulement.

Il n'est pas nécessaire de se transporter à Murano pour voir les spécimens des perles ou verroteries qui se fabriquent à Venise : il existe en ville, comme pour les bronzes d'art, des ateliers où l'on peut voir les procédés de fabrication. Les boutiques installées sous les arcades des *Procuratie-Vecchie* sollicitent les acheteurs par des exhibitions engageantes des autres produits de l'industrie de Venise, les bijoux en corail et en mosaïque.

Pour l'ameublement riche et de fantaisie, il faut voir aussi les magasins d'antiquité placés dans l'intérieur de la ville, qui ont recueilli et rafraichi les mobiliers des palais abandonnés par leurs anciens propriétaires ; on y trouve le bric-à-brac élevé à la plus haute puissance.

Ces palais, construits avec un grand luxe et une grande variété d'architecture, taillés le plus souvent dans le marbre avec infiniment de finesse et de goût, sont à peu près tous transformés en magazins, hôtelleries ou établissements publics : leurs façades noircies par le temps sont religieusement conservées avec cette espèce de patine : le sentiment public s'est fortement déclaré tout récemment contre un des nouveaux propriétaires qui, en procédant à des travaux de restauration, a fait gratter une de ces vieilles façades.

Il ne reste presque plus de représentants des grandes familles patriciennes pour qui avaient

été élevées ces somptueuses demeures : le dernier descendant des Foscari ou des Mocenigo demande l'aumône.

Une institution plus vivace, c'est la rente faite par Catarina Cornaro aux pigeons de Saint-Marc : ces aimables volatiles becquettent toute la journée les grains et friandises que leur distribuent des mains enfantines, sans préjudice de la manne officielle qu'on leur dispense à heure fixe.

. . . . . ,

M. Révoil lit un travail du plus haut intérêt sur la sculpture dans les monuments du midi de la France, depuis le Bas-Empire jusqu'au XIIIe siècle.

C'est un des chapitres les plus remarquables du 3e volume de son *Architecture romane du midi de la France*. L'auteur, après avoir passé en revue les caractères distinctifs des époques mérovingienne, carlovingienne et des XIe et XIIe siècles, initie son lecteur au faire et aux procédés d'exécution des artistes de chacune de ces époques.

M. Révoil a mis sous les yeux de l'Académie, pendant cette lecture, les nombreux dessins de son importante publication relatifs à ce chapitre. Ces divers dessins, d'une exécution parfaite, ont ajouté un intérêt de plus à cette attachante lecture.

M. J. Gaidan termine la séance par un attachant rapport sur un livre de fables dont M. de Combettes-Labourélie a fait hommage à l'Académie.

Lafontaine a tout dit ; que reste-t-il à dire ?
Malheur à qui vient après lui !

Abbé de Reyrac.

C'est l'épigraphe de ce volume; l'auteur, M. de Combettes-Labourélie brave un arrêt qui ne peut concerner, selon lui, que les grands poètes et les illustres moralistes; « un modeste ri-
» meur, ajoute-t-il, n'en saurait être atteint.
» Je n'ai pas la sotte prétention de vouloir imi-
» ter Lafontaine, mais seulement l'intention de
» me distraire et de traduire mes impressions
» dans cette forme de l'apologue qui leur
» convenait ».

L'arrêt contenu dans cette épigraphe est un peu sévère, et la façon dont l'entend M. de Combettes m'embarrasse. Faut-il se rendre à son opinion et considérer son œuvre comme sans valeur, ou l'accuser de témérité, si elle n'est pas sans mérite ? C'est une alternative à laquelle, pour être juste et convenable, j'espère échapper.

Il n'est assurément au pouvoir de personne de faire abstraction de Lafontaine en écrivant des fables, et oublier les siennes en en lisant est une commodité qui m'est refusée. M de Combettes se défend d'avoir voulu l'imiter, ce serait un tort, si ce n'était une erreur; il l'imite quelquefois et, qu'il le veuille ou non, c'est dans ce miroir qu'il a vu le le plus grand nombre de ses tableaux, bêtes et gens. Pour le bonhomme, lui, l'inimitable, toujours imité, jamais égalé, il met à contribution tous ses devanciers, et il s'en vante.

J'en lis qui sont du Nord et qui sont du Midi.

Il imite Esope, Babrias et Phèdre, Horace, Plutarque et Pilpaï, Rabelais et Régnier, et cent autres encore, *dans cette comédie aux cent actes divers*. — Mais, s'il a tout reçu, il a tout transformé, il a puisé au trésor commun un trésor bien à lui ; ce qu'il a mis dans l'apolo-

gue, de grâce, de naturel, de malice, de bonhomie, de sensibilité, — *de ce talent de plaire et de n'y penser pas*, c'est sa part, elle est grande, on ne la lui ravira point ; il reste d'ailleurs le fabuliste par excellence, non pour avoir tout dit, mais pour avoir bien dit, et encore parce qu'il a atteint toute la perfection que comporte un genre dans le génie d'une langue. Il en est ainsi sans doute de bien d'autres dans la belle langue française ; tous les hauts sommets poétiques sont définitivement occupés, et cela n'a jamais découragé personne; on a fait des tragédies après Corneille et Racine, des comédies après Molière, des chansons après Béranger, du lyrisme après Lamartine et Victor Hugo ; on a bien le droit de faire des fables après Lafontaine.

Et ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

Au souvenir pourtant de cette fête de bon sens et de gaieté gauloise que Lafontaine donne à l'esprit, on est excusable d'être un peu difficile et de ne pas goûter longtemps les essais du plus grand nombre des fabulistes venus après lui ; qui se souvient des fables de La Motte et de quelques autres ? On a retenu deux ou trois charmants apologues de Florian ; nous avons de Viennet, notre quasi-compatriote, un livre de fables ingénieuses, spirituelles, d'une diction parfaite, qui ont mérité les applaudissements de l'Académie française ; les relit-on souvent ? Je ne sais; mais je sais bien qu'on relit Lafontaine et qu'on le relira : ce bonhomme a trouvé le charme éternel. Qui ne le sait par cœur et n'y revient toujours ? Ces délicieux apologues, *ce ramassis de chefs-d'œuvre*, pour

rappeler le mot de Voltaire, dépité de les trouver si parfaits, feront les délices de nos neveux et resteront le modèle des conteurs futurs dans des langues encore à naître. A cette heure même, les dialectes romans, languedociens ou provençaux, qui se renouvellent, ne voulant pas consentir à disparaître, s'essaient à cette imitation de l'inimitable, reconnue impossible en langue française, mais qui semble pouvoir être tentée sur un nouvel instrument.

Parmi nous, notre excellent confrère M. Bigot — vous me permettrez cette digression et cet hommage —, épris de ce charmeur, le transpose, non sans originalité, dans notre vieux langage ; et la raison de ses succès tient à ceci surtout, qu'il reproduit dans un autre idiome, qu'il adapte dans un autre milieu social, à un autre sentiment du pittoresque, à un autre idéal d'expression, les trésors de sagesse sérieuse ou narquoise, et les fines et profondes observations du maître fabuliste.

M. de Combettes s'est placé dans des conditions plus difficiles, et nous donne cent fables, et j'avais pour devoir de les parcourir toutes ; ce nombre m'a paru considérable, les apologues étant un peu longs ; mais le livre est d'un honnête homme et d'un homme d'esprit. Il y a là bien des pièces d'une observation vraie et d'une saine philosophie ; l'auteur a un sentiment profond de la nature, il en décrit avec bonheur les scènes douces et terribles ; il connaît bien les mœurs des hôtes des champs où il vit, et les travers de ses voisins qu'il retrace ; c'est un conteur un peu prolixe peut-être, mais ses conseils sont d'un sage.

Si la loi de ce genre d'écrits veut qu'on instruise et qu'on plaise, il a certainement

rempli la bonne moitié de ses prescriptions. Vous signaler dans son style une facilité naturelle qui se contente trop facilement, et le plaçant sous le coup de comparaisons redoutables pour tous, lui faire sur quelques imperfections des critiques dont sa modestie l'absout, je n'ai pas pensé que ce fût ma tache. Je me plairai volontiers à mettre sous vos yeux les morceaux de ce recueil qui me paraissent dignes de votre attention :

Le torrent et le ruisseau ; Le soleil et la pluie : O tempora ! O mores ! Bru et belle-mère ; Le hibou philosophe ; La dédicace à ses enfants ; Le loup philosophe ; La ménagerie.

Bien d'autres pièces encore mériteraient une citation ; et, si l'auteur eût élagué certaines fables trop touffues, s'il en eût supprimé quelques autres au risque de ne pas lier sa centaine, son œuvre en aurait mieux valu ; mais, après ces réserves dont le respect de l'art nous fait une obligation, c'est avec la plus entière sincérité que nous féliciterons M. de Combettes de cet estimable emploi de ses loisirs et de ses facultés ; on est heureux de songer, dans ces temps troublés, qu'il existe à l'écart quelques sages paisibles, n'ayant d'autre ambition que de laisser de gracieux souvenirs à leurs amis et des conseils judicieux à leur famille. Cette humble gloire, peu commune pourtant, nous paraît être acquise à l'auteur de ce recueil, et l'Académie ne lui refusera pas le titre d'associé-correspondant, en le remerciant de l'hommage de son livre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 7 décembre 1872.

Présents : MM. Des Rivières, président en l'absence de M. Révoil, empêché, Dumas, J. Salles, Germer-Durand, Liotard, Ginoux, Brun, Flouest ; et l'abbé Azaïs, remplissant les fonctions de secrétaire, à la place de M. de Clausonne, indisposé.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Annual Report of the Board of regents of the Smithsonian institution, 1870.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Lozère. — Octobre 1872.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France. Août 1862.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts, de Seine-et-Oise. Tome VIIIe.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. 2e série. Tome VI. 2e livraison.

Congrès Scientifique de France. 35e session, tenue à Montpellier, 2 vol. in-8°.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. — Juillet 1872.

M. Pascal Jourdan, associé-correspondant,

garde-mines à Guéret, a écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'un volume qu'il vient de faire paraître sous le titre de : *Flore de Vichy*.

L'Académie, après avoir entendu la lecture de la lettre de M. Pascal Jourdan, charge son secrétaire d'inviter M. l'abbé Gareiso, supérieur du Grand-Séminaire et associé-correspondant, à faire un rapport sur cet ouvrage.

Le président de la Société académique du Var adresse à ses confrères de Nîmes, par l'intermédiaire de la préfecture, quelques exemplaires du programme d'une Exposition des beaux-arts à Toulon et de divers concours de poésie, d'histoire et d'archéologie.

N. Flouest, désigné à cet effet par M. le président, donne lecture d'une notice adressée par M. Coulondres, membre non-résidant, et intitulée : *Fragments historiques sur Saint-Thibéry* (Hérault).

L'Académie se plaît à considérer ce travail comme le prodrome d'une de ces monographies qu'elle recommande à tous ceux qui veulent bien s'inspirer de ses désirs, et qui, par la publication des documents originaux, permettront de réviser, avec une critique plus sûre, une foule de données trop facilement admises jusqu'ici. Après avoir rappelé tous les faits qui permettent d'identifier Saint-Thibéry avec la station de *Cessero* des Itinéraires, l'auteur relate les événements antérieurs à l'établissement de la domination romaine, dont la tradition perpétue le souvenir. Le plus considérable est l'émigration des deux princes ou chefs de Cessero, Momorus et Atepomarus, qui, forcés, à la suite d'un conflit malheureux avec une des

colonies grecques du littoral méditerranéen, de quitter leur pays, se dirigèrent vers l'Est, et, remontant le Rhône, jetèrent, s'il faut en croire le récit de quelques auteurs, les premiers fondements de la ville de Lyon.

Pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, *Cessero* devint, sur la voie Domitienne, une *mansio* de quelque importance, ainsi qu'en témoignent encore les antiquités fréquemment exhumées de son territoire. Admise, au IIe siècle, à la jouissance du droit latin, elle fut évangélisée au IVe, et eut ses martyrs de la foi nouvelle dont le plus célèbre a été Tibérius, en l'honneur de qui s'éleva, deux siècles plus tard, un grand monastère, sous l'influence duquel *Cessero* changea son nom pour celui de *Saint-Thibéry*. Au moyen âge, certains événements, intéressant l'histoire générale de Languedoc, s'accomplirent dans ses murs. M. Coulondres les énumère, siècle par siècle ; et, arrivant aux temps modernes, prouve que sa ville natale a joué, jusqu'au XVIIIe siècle, un rôle de quelque relief.

Au nom de M. l'abbé *Th. Blanc*, curé de Domazan, associé-correspondant, M. Germer-Durand donne lecture d'un mémoire « Sur l'antiquité d'Aramon ».

M. l'abbé Blanc, cherchant l'étymologie du nom de cette localité, rapporte d'abord celle qui a été recueillie par Caylus, qui a prévalu au XVIIIe siècle (*Ara-Montis*), et dont les héraldistes de 1694 s'étaient déjà inspirés en donnant pour armoiries à cette communauté : « une montagne de sinople à l'autel antique d'azur ».

Malgré l'adhésion donnée depuis longtemps à cette étymologie et renouvelée par M. l'abbé

Blanc, M. Germer-Durand, interrompant ici sa lecture, pense qu'elle ne saurait plus être soutenue en présence de la découverte récemment faite par M. *François Germer-Durand*, architecte, d'une inscription qui prouve que la forme du nom du dieu topique de cet oppidum des bords du Rhône était *Aramon* et non *Aramons*. Cette inscription, encore inédite, n'est autre chose que la dédicace d'un *porticus* (édicule, chapelle) faite par une femme en l'honneur de cette divinité topique :

ARAMONI

PORTICVM, *etc.*

Quant à l'existence d'Aramon aux temps gallo-romains, M. Blanc pense avec juste raison qu'elle ne saurait être contestée, appuyée qu'elle est par les nombreuses inscriptions de cette époque trouvées dans cette localité, et dont un certain nombre (sept à huit) sont encore encastrées aujourd'hui dans les murs de l'église paroissiale.

Sans s'arrêter à ces inscriptions, déjà publiées par les divers auteurs qui se sont occupés de l'épigraphie des Arécomiques, M. Blanc donne ensuite, d'après les manuscrits de Calvet, une exacte et intéressante description de plusieurs tombeaux antiques trouvés, pendant le XVIIIe siècle, dans le territoire d'Aramon, et des objets curieux qui s'y sont rencontrés.

L'un de ces tombeaux (ou du moins la majeure partie des vases remarquables qui en furent tirés) a déjà été décrit et gravé par

Caylus (pl. 6, du VIe vol. de ses *Antiquités*), à qui les plus beaux « morceaux » avaient été « communiqués par M. le chevalier Courtois, de Beaucaire ». Au nombre de ces vases, se trouvait un *rhyton*, que Caylus a pris pour un « vase de pharmacien ».

De l'importance et de la fréquence des antiquités trouvées dans le territoire d'Aramon, M. Blanc conclut, avec Calvet (Manuscrits du Musée d'Avignon), qu' « Aramon devait être une ville assez considérable chez les anciens... J'y ai trouvé, dit Calvet, un marbre d'un collége d'Utriculaires, et il y a les restes d'une grande bâtisse antique, près du Rhône... Ces monuments me persuadent qu'Aramon était une des vingt-quatre petites villes (*oppida*) que Strabon nous dit avoir été de la dépendance de Nimes ».

M. l'abbé Blanc s'occupe ensuite des origines chrétiennes d'Aramon, cite successivement la *Notice* (manuscrite) d'un Récollet du XVIIe siècle, le P. Marc-Antoine Cambin (1), l'Abrégé d'Henri de Sponde, évêque de Pamiers, le savant ouvrage de l'abbé Faillon sur l'*Apostolat de sainte Magdeleine*, et pose la question de savoir si l'origine chrétienne d'Aramon pourrait remonter jusqu'au Ier siècle de notre ère.

En terminant, il nous révèle l'existence d'un collége d'Utriculaires à Aramon, et c'est là la partie vraiment neuve et intéressante de son mémoire ; non que la question

(1) Conservée dans les archives des Récollets d'Aramon.

des Utriculaires en général n'ait déjà été traitée, et particulièrement par Calvet (*les Utriculaires de Cavaillon*, Avignon, 1766), mais parce qu'il nous donne le texte, inédit jusqu'ici, de l'inscription sur laquelle Calvet (Manuscrits du Musée d'Avignon) et Guérin (*Panorama d'Avignon*, 1829) se sont appuyés pour affirmer l'existence de ce collége d'Utriculaires.

« Me trouvant à Aramon, dit Calvet, le 31 juillet 1792, M. Garric, chirurgien du lieu, me remit une petite plaque de marbre, où on lit cette inscription :

*u*TRIC'ARAM

*Sab*INIANVS. OB

*r*EVERENTIAM

L'N et le T sont liés. — Les suppléments sont de Calvet, et ils ne peuvent être contestés.

Nous les adoptons donc, sans hésiter, et nous lisons :

Utric(lariis) Aram(onensibus) Sabinianus, ob]reverentiam.

« Sabinianus aux utriculaires d'Aramon ; hommage respectueux ».

C'est donc un nouveau collége d'Utriculaires qu'il faut ajouter à ceux du Rhône, de la Durance, etc., dont l'épigraphie nous a déjà révélé l'existence.

Séance du 21 décembre 1872.

Présents : MM. le vice-président Q. des Rivières, présidant la séance en l'absence de M. Révoil, empêché, A. Dumas, J. Salles, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Brun, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Flouest, Gonazé, Puech, Pelon, Gaidan, Faudon, Blanchard ; l'abbé Amals, secrétaire-adjoint, remplissant les fonctions de secrétaire, en l'absence de M. de Clausonne, indisposé.

M. Bondurand, associé-correspondant.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance.

Reçu du département de la guerre, à Washington, trois exemplaires de la carte des températures, dans l'Amérique septentrionale, et autant du *Bulletin explicatif*.

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Poligny. 1872, n° 8.

Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche. 1872, n° 6.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1872, n° 3.

Revue agricole, industrielle, etc., de la Société de Valenciennes. Octobre 1872.

M. le ministre de l'instruction publique a écrit à l'Académie pour lui annoncer l'envoi régulier du Recueil trimestriel intitulé *Romania*, consacré à l'étude des langues et des littératures romanes. Sa lettre a été suivie de l'arrivée des quatre premières livraisons de janvier, avril, juillet et octobre 1872.

M. Louis Chalmeton, associé-correspondant, a adressé à l'Académie une nouvelle publication poétique, intitulée *la Revanche*.

M. Léon Blanchard donne lecture d'un mémoire intitulé : *Les juridictions d'autrefois. — Le juge du Point d'honneur à Nimes.*

Il trouve l'origine du Point d'honneur et des duels qui en furent la conséquence dans les mœurs féodales et dans les traditions de la chevalerie. Il en constate le développement au XVIe siècle, alors surtout que les classes dominantes, cédant aux tendances nouvelles de l'absentéisme, vinrent s'établir à la cour. Là, au milieu des fêtes, des intrigues, au choc des ambitions, on vit se développer outre mesure le sentiment de la susceptibilité. Les combats singuliers se multiplièrent à un tel point que, sous le règne de Henri IV, quatre mille gentilshommes trouvèrent la mort sur le terrain.

Obéissant à la raison d'Etat, Louis XIII et Louis XIV songèrent à réprimer, mais surtout à prévenir les duels, et créèrent dans ce but le tribunal du Point d'honneur, composé de tous les maréchaux de France siégeant à Paris, sous la présidence de leur doyen. Cette juridiction, chargée de statuer sur les offenses,

avait sous ses ordres des exempts, archers, gardes de la connétablie, destinés à prêter main-forte à ses décisions. Elle mandait devant elle ceux qui s'étaient pris de querelle, et infligeait à l'offenseur des peines dont le détail est fait pour piquer la curiosité.

Il est certain que cette législation, mêlée tantôt de sévérités outrées, tantôt de bizarreries, avait produit quelques résultats et diminué le nombre des funestes défis qui décimaient les rangs des gentilshommes et des militaires. Pour lui donner pourtant plus d'efficacité, on avait songé à en généraliser l'usage. Au lieu d'un tribunal unique installé à Paris, Louis XIV en avait établi une sorte de succursale dans chaque province. Les maréchaux furent alors appelés à désigner des lieutenants qui rendirent, en leur nom et pour eux, cette justice d'un ordre spécial. Bientôt, dans le Midi surtout, chaque diocèse eut un officier préposé au Point d'honneur.

La ville de Nimes en possédait un depuis 1693. En 1710, un conflit de préséance s'éleva entre lui et les membres du présidial. De 1772 à 1786, les fonctions de lieutenant des maréchaux furent exercées dans notre cité par M. Jacques-Louis du Roure, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, qui s'était distingué au combat de Cerbal et à la bataille de Clostercamp.

Le registre manuscrit, où ses décisions étaient consignées, ayant été retrouvé et mis obligeamment à la disposition de M. Blanchard par un de ses collègues et amis (1), l'auteur

(1) M. le conseiller Hipp. Fajon.

du mémoire a pu y étudier le fonctionnement régulier d'une institution fort peu connue de nos jours. Il a été ainsi mis à même de se rendre un compte exact du mode de procéder usité par les juges du Point d'honneur et d'en vérifier l'application par des exemples empruntés à la vie courante de la fin du siècle dernier. Il cite quelques traits de mœurs assez curieux et fait l'historique de plusieurs querelles où ont figuré les noms de familles éteintes aujourd'hui.

M. Blanchard termine son étude en faisant connaître l'opinion de Rousseau et de Joseph de Maistre sur la juridiction des maréchaux de France, et en signalant la recrudescence des duels qui lui semblent autant d'outrages à notre civilisation.

M. Germer-Durand a la parole pour communiquer la note suivante :

Les mouvements de terrain, qui s'exécutent en ce moment dans la partie prolongée du Cours-Neuf qui touche à la route actuelle de Montpellier, ont donné lieu à la découverte de plusieurs sépultures romaines contenant des objets précieux et intéressants. Grâce à l'active surveillance organisée par M. Gérin, agent-voyer en chef de la ville ; grâce aussi à cette circonstance, que la plupart de ces objets funéraires étaient, les uns renfermés dans des auges en pierre parfaitement scellées, les autres protégés par une petite construction en pierres sèches élevée au-dessus du bûcher, on a pu y recueillir un assez grand nombre d'objets presque tous en parfait état de conservation, ou du moins d'intégrité. Nous allons les énumérer rapidement.

Objets en verre. — 1. Une fiole à parfum, du plus grand format, en verre blanc. Hauteur, 0 m. 15; diamètre à la partie inférieure, 0 m. 10.

2. — Une autre, de format moindre. Hauteur, 0 m. 15; diam. inf., 0 m. 07.

3. — Une autre, forme allongée. Hauteur, 0 m. 16; diam. infér., 0 m. 05.

4. — Une autre, forme allongée. Hauteur, 0 m. 13; diam. inf., 0 m. 025.

5. — Une autre, forme allongée. Hauteur, 0 m. 10; diam. inf., 0 m. 025.

6. — Une autre, forme allongée. Hauteur, 0 m. 11; diam. inf., 0 m. 020.

7. — Une autre, forme allongée. Hauteur, 0 m. 09; diam. inf., 0 m. 020.

8. — La partie supérieure du col manquant, on ne peut en déterminer exactement la hauteur; diam. inf., 0 m. 035.

9. — La partie supérieure manque aussi; diam. inf., 0 m. 034.

10. — Une autre, à col court. Hauteur, 0 m. 068; diam. inf., 0 m. 034.

11. Une autre, en verre mousseline. — Haut., 0m050; diam. inf., 0m029.

12. Une autre, en verre bleu, extrêmement mince. — Haut. 0m055; diam. inf., 0m034.

13. Une urne en miniature, sans anses, de forme très-allongée par en bas et presque sans pied. Haut., 0m069; diam. supér., 0m030.

14. Trois autres fioles du même genre que les numéros 3 à 10, mais diversement déformées par l'action du feu.

15. Une tasse pomiforme, en verre verdâtre, avec une anse. Haut., 0m08; diam., à la panse, 0m10.

Objets en bronze. — 1. Un miroir complet,

mais en trois morceaux. Les cassures sont anciennes et ont été faites, suivant l'usage, pendant la cérémonie de la crémation. Le miroir proprement dit est formé d'une table de bronze d'un peu plus d'un millimètre d'épaisseur, légèrement concave d'un côté et convexe de l'autre ; les deux faces sont recouvertes d'une assez forte argenture. Le bord est festonné d'échancrures et au sommet de chacune d'elles est un fleuron. L'aire de la partie convexe, celle dans laquelle on se mirait, est circonscrite par une bordure formée d'une succession de rondelles avec point au milieu entre deux filets doubles, ornementation simple mais élégante. Le manche n'est autre chose qu'une tige de bronze, de 0m005 de diamètre, doublée de manière à former deux losanges très-allongés et se terminant, à l'extrémité inférieure, par un bouton.

2. Deux fragments d'un autre miroir, sur lesquels on remarque la même argenture que sur le précédent.

3. Une fibule de 0m035 de diamètre, portant encore, à la partie postérieure, une grande partie de son ardillon. Au centre est un *umbo* très-saillant.

4. Un petit *tintinnabulum*. Haut., 0m015 ; diam. à l'ouverture, 0m025.

5. — Neuf moyens bronzes du haut empire, que nous rangeons d'après l'ordre chronologique :

a. — Un Agrippa, au revers de Neptune debout, tenant un dauphin et un trident (Cohen, n° 3).

b. — Une Antonia (frappée sous Claude), au revers de Claude debout, tenant le simpulum (Cohen, n° 6).

c. — Un Claude, au revers CONSTANTIAE AVGVSTI (Cohen, n° 73).

d. — Un Claude, au revers S. C. Pallas casquée, debout à droite, lançant un javelot et tenant un bouclier rond (Cohen, n° 87).

Cette monnaie est en triple exemplaire.

e. — Un Trajan, au revers de la Victoire debout, devant un trophée à gauche (Cohen, n° 433). — Cette monnaie est en double exemplaire.

f. — Un Trajan, au revers de la Victoire marchant à gauche et tenant un bouclier rond sur lequel on lit : S. P. Q. R. (Cohen, n° 536).

Cette dernière monnaie, la plus récente qui soit sortie de ces fouilles, a été frappée à Rome en l'an 101 de notre ère. On peut en conclure que les sépultures qu'on vient de découvrir ont été confiées à la terre dans le courant du Ier siècle, ou au plus tard dans les premières années du IIe.

Objets en ivoire ou en os. — 1. Une pyxide, forme d'étui. Haut., 0m045; diamètre, 0m035. — Cette boîte devait contenir quelques objets précieux, comme celle dont nous allons parler.

2. — Une autre pyxide, de forme carré long, construite absolument comme nos boîtes à dominos. — Longueur, 0m092 ; largeur, 0m040 ; hauteur, 0m025. Elle se ferme par un couvercle à coulisse, qui s'arrête, quand il est fermé, par un petit verrou en bronze, qui joue de manière à empêcher le couvercle, une fois poussé, de sortir de sa rainure.

On remarque de plus, à la partie antérieure

où se trouve déjà scellé ce petit verrou en bronze, les points d'attache et de scellement d'une poignée, également en bronze, dont il n'est resté que la partie engagée dans l'épaisseur de la paroi. Cette poignée servait sans doute à suspendre la boîte à un anneau ou à une ceinture; ce qui explique la nécesité du petit verrou destiné à empêcher le couvercle de jouer dans sa coulisse.

Cette pyxide contenait :

a. — Bague en fer, diam. dans sa plus grande largeur, 0m023. — Cette bague est de forme chevalière. L'oxidation de la matière ne permet pas de distinguer ce qui était gravé sur le chaton. — C'était l'anneau de mariage de la jeune femme dont on a retrouvé, dans la même auge, le miroir en bronze. — Les deux pierres gravées dont nous allons parler, et qui se trouvaient, avec la bague en fer, dans la boîte à coulisses, faisaient partie de son *mundus muliebris*.

b. — Pierre gravée sur cornaline : Un bige conduit par une Victoire, qui tient de la main gauche les rênes et de la droite un fouet. — Le contact de l'anneau en fer avait déposé sur cette cornaline une concrétion ferrugineuse, qui est peut-être la cause de la fente transversale qu'on y remarque.

c. — Autre pierre gravée. Une femme, vue de dos, devant une colonne, tient à la main gauche un style et dans la droite un objet indistinct, qui paraît être un fruit, peut-être une grenade. Cette femme est nue, sauf la partie

inférieure du corps, à demi-voilée par une draperie très-légère.

Ces deux intailles sont d'un travail médiocre.

Objets en terre de Samos. — 1. Un très-petit urcéus, portant à l'intérieur, dans un petit cartouche circulaire, l'estampille AQ.

2. Une assiette (imitation de la terre de Samos), signée du nom connu du potier *Cocius* : OF. COCI.

Vase à couverte noire. — 1. Un plat, d'une assez grande dimension.

2. Une tasse, malheureusement ébréchée d'un côté, mais gardant encore une de ses anses.

Objets en terre ordinaire. — 1. Quatre lampes de différentes dimensions, dont une portant, sur le fond extérieur, en caractères d'un très-haut relief, le nom bien connu du potier FORTIS.

2. Une petite fiole, en terre rose, presque aussi mince que les fioles en verre, et qui, par sa forme, semblerait être un *unguentarium*. Jusqu'à présent, nous n'en avons rencontré qu'en verre.

3. Trois petits vases, de forme basse, à deux anses et à parois très-minces.

4. Trois vases à une seule anse, forme d'hydrie, col long et panse évasée.

M. Germer-Durand annonce que, vu l'encombrement des vitrines du Musée, M. le maire a ordonné le dépôt de ces objets à la Bibliothèque de la ville, où ils sont dès à présent exposés, dans une vitrine spéciale, à la curiosité du public.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

TABLE

DES

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

ANNÉE 1872.

Académie.

Pages.

Election de M. *A.-Henry Révoil*, comme président 7

Election de M. *Quesnault des Rivières*, comme Vice-Président 7

Election de M. *Léon Blanchard*, conseiller, comme membre-résidant 17

Election de MM. *Gr. Charvet*, d'Alais, et *A. Coulondres*, de Villeneuve-lez-Avignon, comme membres non-résidants 17

Nomination de M. *Ph. Boileau de Castelnau*, comme membre honoraire 24

Election de M. l'abbé *Antonin Fabre* et de M. *Edouard Bondurand*, comme associés-correspondants 62

Election de M. *Julien Jeannel*, comme associé-correspondant 187

Pages.

Démission de M. l'abbé *Anat. de Cabrières*, membre-résidant..... 130

Mort de M. *F. de La Farelle*, membre-résidant..... 27

Mort de M. *E.-H.-O. Plagniol*, membre-résidant..... 114

Mort de M. *J.-C. Bousquet*, membre honoraire, décédé à Marseille..... 136

Décret qui reconnaît l'Académie du Gard comme établissement d'utilité publique... 8

Commission de publication..... 9

Rapport de cette commission..... 25

Commission chargée de choisir le sujet de prix pour 1873..... 9

Rapport de cette commission. — Sujet du prix..... 18

Rapport sur le concours d'Histoire (la Foire de Beaucaire), par M. *Ed. Flouest*..... 71

Mention honorable accordée au mémoire n° 1..... 81

L'auteur de ce mémoire est M. l'abbé *J. Ballivet*, élève au grand-séminaire... 116

Rapport sur l'état des recettes et dépenses de l'Académie... 25

Lettre à M. le ministre de l'instruction publique, au sujet du silence gardé par le Comité des Sociétés savantes (section d'archéologie) sur les travaux archéologiques insérés dans nos Mémoires, par M. *Aug. Aurès*..... 133

Mention honorable, obtenue à l'Académie des sciences, par M. le docteur *Alb. Puech*, membre-résidant, pour son mémoire sur les « Atrésies »..... 136

Agriculture.

Pages.

Rapport sur la Société et la station agronomiques du Bas-Rhin, par M. *A. Dumas*. 74

Des amendements appliqués aux terrains des Hautes-Cévennes, par M. *Adrien Jeanjean*..... 55

Archéologie.

Les Fosses-Mariennes et l'emplacement du camp de Marius (2e partie), par M. *Aug. Aurès*..... 133

Description d'objets antiques trouvés dans les fouilles du Cours-Neuf prolongé, par M. *Eug. Germer-Durand*..... 156

Note sur des phalères en bronze et un fragment de vase antique, par M. *A.-Henry Révoil*..... 9

Monographie de l'abbaye de Montmajour (extr. de « l'Architecture romane du Midi de la France »), par *le même*..... 67

Monographie de l'église de Saint-Trophime d'Arles (extr. de « l'Architecture du midi dela France »), par *le même*..... 89

De la sculpture dans les monuments du midi de la France, depuis le Bas-Empire jusqu'au XIIIe siècle (extr. de « l'Architecture romane »), par *le même*..... 142

Etude d'une tombelle funéraire des environs de Châtillon-sur-Seine, par M. *Ed. Flouest*..... 106

Fragments historiques sur Saint-Thibéry (Hérault), par M. *A. Coulondres*..... 148

Sur l'antiquité d'Aramon, par M. l'abbé *Th. Blanc*..... 149

Découvertes faites dans les grottes et cavernes à ossements de Soyons (Ardèche), par M. *Ollier de Marichard*..... 83

Biographie.

pages.

Analyse de la « Vie du P. Lacordaire » de M. Foisset (2e partie), par M. *Quesnault des Rivières* 29

Notice sur Jules Canonge, par M. *Irénée Ginoux* 62

Notice sur les travaux d'Emilien Dumas, par M. *Paul de Rouville* 38

Géologie.

Recherches géologico-archéologiques sur la vallée inférieure du Gardon, par M. *P. Cazalis de Fondouce* 92

Histoire.

Lettre à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, sur un projet de pyramides commémoratives à élever sur le littoral d'Aiguesmortes, par M. *Ch. Lenthéric* 132

Une cause célèbre au XVIIe siècle, par M. *Pelon* 25

Le Juge du Point d'Honneur à Nimes, par M. *Léon Blanchard* 154

Littérature.

Rapport sur deux opuscules de M. Ed. Bondurand (*l'Amour dans Homère*, *Frédd. Bastial*), par M. *Em. Teulon* 44

Rapport sur un ouvrage de M. l'abbé Ant. Fabre (*Corresp. de Fléchier avec Mme Deshoulières et sa fille*), par M. l'abbé *P. Axaïs* 47

Rapport sur un mémoire de M. A. Germain (*La Renaissance à Montpellier*), par *le même* 109

Rapport sur un livre de M. Julien Jeannel (*de Dijon à Brême*), par M. *E. Quesnault des Rivières* 116

Rapport sur un ouvrage de M. de Grisy (*Etude sur Th. Otway*), par M. *Pelon* 51

Pages.

Rapport sur le recueil de l'Académie des Jeux Floraux, par M. *J. Gaidan*..... 96

Rapport sur un recueil de *Cent fables*, de M. de Combettes-Labourélie, par *le même*. 142

Médecine.

Etude sur le Darwinisme.— Introduction, par le Dr *Alb. Puech*..... 81

Poésie.

Thraséas et Rubellius Plautus, ou la cour de Néron (fragment d'une œuvre dramatique), par M. *Emile Teulon*..... 68

Le dernier festin de Rome, par M. *Eugène Brun*..... 10

A l'oiseau, par *le même*..... 76

Le vieux fauteuil de mon grand-père, par *le même*..... 123

Jeanne Ire, reine de Naples (fragment dramatique), par M. *Louis Chalmeton*..... 19

Voyages.

Excursion dans la Haute-Italie (le Simplon, le Lac-Majeur, Milan, Pavie, le Lac de Côme, Vérone, Venise, Bologne, Florence, Pise et Gênes), par M. *Ch. Liotard*..... 137

Nîmes. — Typographie Clavel-Ballivet et Cie.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

ANNÉE 1873.

NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET ET COMP^e,
rue Pradier, 12.

1873

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Séance du 4 janvier 1873.

Présents : MM. des Rivières, vice-président, présidant la séance en remplacement de M. Révoil, empêché ; A. Dumas, Germer-Durand, Viguié, Brun, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Flouest, Dombre, Puech, Blanchard, l'abbé Azaïs, secrétaire-adjoint, remplissant les fonctions de secrétaire, en l'absence de M. de Clausonne, indisposé.

Lecture est donnée d'une lettre dans laquelle M. de Clausonne, secrétaire-perpétuel, exprime le regret de ne pouvoir assister, comme il l'avait espéré, à cette séance.

Le secrétaire-adjoint dépose la liste des ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Journal des Savants. Octobre 1872.

Le Chemin de la Revanche, pièce de vers : hommage adressé à l'Académie par M. Charles Beausire. 3 exemplaires.

L'Académie procède ensuite, conformément au réglement, à l'élection de son président et de son vice-président pour l'année 1873. M. *Q. des Rivières* est nommé président, et M. *Ernest Roussel*, vice-président.

M. des Rivières remercie en ces termes l'Académie de ses suffrages :

« Permettez-moi, messieurs, de vous remercier de la marque de confiance que vous voulez bien m'accorder. J'en sens tout le prix, et je ferai tous mes efforts pour m'en rendre digne.

» Le mieux pour moi sera de prendre exemple sur mon prédécesseur. Tous, Messieurs, vous avez été à même d'apprécier l'exquise délicatesse de M. Révoil, son sentiment parfait des convenances, la mesure et le tact de ses paroles. Il avait à cœur les intérêts et la dignité de la Compagnie. Je crois être votre interprète en demandant qu'il soit fait, au procès-verbal, mention spéciale des sentiments de l'Académie pour notre honorable confrère».

L'Académie s'associe au vœu exprimé par son nouveau président et vote des remercîments à M. Révoil, son ancien président.

M. Germer-Durand dépose sur le bureau les premiers exemplaires, sortis tout récemment de la presse, du volume de nos *Mémoires* pour 1871. Ces exemplaires sont distribués entre les membres présents, en attendant que la livraison de tous les volumes permette d'étendre

cette distribution, par les soins et sous la direction de M. Liotard, à tous les autres membres et aux sociétés savantes, suivant les indications contenues au réglement.

M. le secrétaire-adjoint fait remarquer que le volume de 1871 présente, en tête, le décret du président de la République, du 11 décembre, même année, reconnaissant l'Académie du Gard comme établissement d'utilité publique ; les statuts approuvés par la commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'Etat ; enfin le réglement qui complète notre organisation et dans lequel les articles des statuts ont été intercalés, pour offrir une vue d'ensemble. Ce réglement, sauf quelques modifications relatives au chiffre des cotisations, n'est, au reste, que la reproduction du précédent, refondu dans l'ordre de ses sections et paragraphes, pour le mettre en harmonie avec les statuts et combler les lacunes résultant de l'extraction des articles nécessaires à la rédaction de ceux-ci. Il ajoute que le secrétaire-perpétuel a fait procéder à un tirage à part de ces diverses pièces réunies et précédées d'une courte notice de M. Rédarès sur la Compagnie depuis son origine, le tout sous le titre d'*Organisation de l'Académie du Gard*. Ce tirage à part permettra d'envoyer les statuts et le réglement, sous forme de simple brochure, aux associés-correspondants qui ne recevront pas les *Mémoires*, et il aura en outre l'avantage de les mettre plus facilement et plus commodément à la disposition de chacun de nous, que s'il fallait toujours aller les chercher dans le volume, assez épais, auquel ils ont été annexés.

Le secrétaire-adjoint soumet à l'approbation de l'Académie le tableau des séances préparé

par M. le secrétaire-perpétuel pour l'année 1873. Ce tableau sera envoyé aux membres non-résidants, aux membres honoraires et aux associés correspondants qui sont à même de pouvoir assister quelquefois à nos séances.

M. Flouest, poursuivant ses intéressantes études archéologiques sur les tumulus de la Bourgogne, décrit deux remarquables tombeaux bourguignons, de l'époque gauloise, dont les fouilles, exécutées sous sa direction, ont amené la découverte de précieux objets qui peuvent servir à nous initier aux coutumes de ces temps reculés.

Le premier de ces tumulus, près de Baigneux, dans la Côte-d'Or, a livré aux investigations dont il a été l'objet, avec des ossements, des bracelets simples, mais non sans élégance ; un rasoir, signe de noblesse, ainsi que M. Flouest nous l'a expliqué dans une lecture précédente ; une poterie grossière, une épée gauloise et trois tissus différents, qui peuvent servir à faire connaître les étoffes qu'employaient pour se vêtir les populations primitives de la Gaule.

Le second tumulus est remarquable par ses dimensions. Il mesure 5 mètres 90 centimètres de hauteur sur 139 de circonférence. C'est la pierre qui a fourni l'élément principal de cette vaste construction. Une chape de terre glaise était étendue pour empêcher la filtration des eaux. Dans la chambre sépulcrale, on a trouvé les débris d'un squelette avec l'épée placée au côté droit comme dans toutes les sépultures gauloises, deux coupes, un rasoir en bronze, un seau de la même matière, d'un beau travail, renfermant une patère en bronze qui servait aux purifications. M. Flouest signale dans

ces tombeaux tous les caractères que l'on remarque dans les tumulus de la haute Italie et leur assigne le même type et la même origine.

Cette lecture attachante, qui nous révèle toute l'étendue de la science archéologique de notre confrère, est écoutée avec le plus vif intérêt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 *janvier* 1873.

Présents : MM. des Rivières, président; Ernest Roussel, vice-président ; Dumas, Salles, Aurès, Germer-Durand, Brun, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Flouest, Dombres, Puech, Pelon, Gaidan, L. Blanchard, l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint*, remplissant les fonctions de secrétaire, en remplacement de M. de Clausonne, toujours indisposé.

M. Bondurand, associé-correspondant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Révoil, qui nous annonce qu'il a vu M. le ministre de l'instruction publique et qu'il a obtenu de lui une allocation suppiémentaire de trois cents francs en faveur de notre compagnie. Cette somme a dû être directement ordonnancée au nom de M. Charles Liotard, notre trésorier.

Les membres de l'Académie accueillent cette communication avec un sentiment de vive gratitude, et le président est chargé de transmettre nos remercîments à M. le ministre. Le

secrétaire perpétuel s'est déjà fait l'interprète des sentiments de notre Société en écrivant à M. Révoil, pour le remercier de la démarche qu'il vient de faire.

L'Académie apprend aussi avec plaisir qu'un de ses membres, M. Flouest, a été nommé correspondant du Comité des Sociétés savantes et voit, dans cette distinction honorifique accordée à notre docte confrère, la récompense bien méritée de ses remarquables travaux archéologiques.

Le secrétaire-adjoint communique une lettre dans laquelle M. E. Roussel remercie l'Académie de sa nomination aux fonctions de vice-président. « Sa tâche, dit-il, lui sera agréable et facile, à côté du confrère qui vient d'être appelé à la présidence ».

L'Académie procède, selon l'usage, à la nomination des membres qui doivent faire partie : 1° de la commission appelée à choisir un sujet de prix pour le concours de 1874 ; 2° de celle qui devra s'occuper du choix des lectures qui formeront le volume de nos mémoires en 1872.

Ont été nommés membres de la première commission, avec le bureau, MM. Ginoux, Brun et Gaidan.

Ont été choisis pour la seconde commission, toujours avec le bureau, MM. Rédarès, Puech et L. Blanchard.

M. *de Combettes-Labourélie*, qui avait adressé à l'Académie un volume de Fables sur lequel M. Gaidan a fait un rapport, est nommé associé-correspondant. Le secrétaire est chargé de l'informer de sa nomination.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ou-

vrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Octobre et novembre 1872.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar. 12e et 13e années. 1871 et 1872.

Revue des Sociétés savantes. Juillet-août 1872.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. Tome 28. 3e livraison de la 6e série. 1er fascicule.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. 1871-1872.

Journal des Savants. Novembre 1872.

L'Académie est heureuse d'apprendre que, selon le vœu qu'elle avait fait parvenir au ministre des beaux-arts, de concert avec plusieurs Sociétés savantes, l'Etat a fait l'acquisition de la précieuse collection de monnaies gauloises formée avec tant de soins par M. de Saulcy, et qui offre un si grand intérêt pour l'histoire de nos antiquités nationales.

Le secrétaire-adjoint donne lecture du rapport fait par M. l'abbé Gareiso, sur le récent ouvrage de M. Pascal Jourdan, *La Flore de Vichy.*

Le rapporteur rappelle les succès qu'a obtenus M. Jourdan, soit à l'Académie du Gard, où il reçut, au concours de 1869, la médaille d'or et le titre d'associé-correspondant, soit à l'exposition d'Alais, où il eut une médaille d'argent. Il rend hommage à ses divers travaux qui l'ont fait connaître avantageusement, les *Flores murales* d'Alger, du Tombeau de la chrétienne, de Tlemcen. Mais il regrette que l'auteur, qu'il a lui-même encouragé dans ses études et auquel il a toujours témoigné un vif

ntérêt, ne se soit pas borné à la botanique, et qu'il ait déparé son livre sur la *Flore de Vichy* par certaines théories anti-religieuses et quelques assertions touchant les Livres-Saints, contre lesquelles il regarde comme un devoir de protester.

M. Alph. Dumas fait une lecture sur les eaux du Mont-Dore. Après quelques considérations préliminaires sur la vogue qu'ont de nos jours les diverses stations thermales, il poursuit en ces termes :

» Je ne saurais avoir l'intention de présenter, même d'une façon très-sommaire, le curieux tableau des nombreux établissements, plus ou moins célèbres, plus ou moins prônés, et de courir ainsi du fond de l'Allemagne aux rives du Rhin et des Alpes aux Pyrénées; je ne me propose ici d'autre but que de donner une idée de la station thermale du bourg ou (si l'on veut ainsi l'appeler) de la petite ville du Mont-Dore en Auvergne, située presque à même distance d'Issoire au midi, et de Clermont-Ferrand au nord, où s'arrêtent également les voies ferrées.

» Si d'autres eaux minérales ne craignent pas de fatiguer du bruit de leurs vertus les cent bouches de la Renommée, celles-ci ne se sont pas attachées à faire parler d'elles et semblent, au contraire, chercher à fuir l'éclat et l'étalage avec le même soin qu'on met ailleurs à les afficher. Il est de fait que, outre le désavantage d'être placées en dehors du réseau des chemins de fer, elles ne présentent pas, notamment comme Vichy, leur brillante voisine, des sources diverses, dont les unes guérissent le foie et les organes digestifs, les autres les reins et la vessie, d'autres encore la goutte et les rhumatismes. Le Mont-Dore ne possède que des eaux dont le principe essentiellement actif

ne convient guère qu'aux malades atteints en quelque partie de l'appareil respiratoire : larynx, bronches ou poumons.

» Si on veut retrouver l'origine de leur ancien renom, il faudra remonter bien loin dans le passé ; car, avant la conquête romaine, elles avaient été utilisées par les Gaulois. Mais ce fut certainement sous la domination romaine que le Mont-Dore parvint au plus haut degré de sa splendeur; et, à cette époque, furent édifiés les Thermes et le Panthéon, dont les ruines récemment recueillies attestent encore la richesse et la magnificence.

» Après une longue période d'abandon et seulement vers la fin de la monarchie, l'intendant de la province d'Auvergne allait s'occuper d'aménager les sources; mais la révolution vint presque aussitôt tout arrêter. Sous l'Empire, l'un des préfets du Puy-de-Dôme fit dresser un plan régulier de l'établissement thermal ; et, quant à la mise en œuvre, elle dut attendre jusqu'à l'année 1817, où l'on vit enfin s'élever successivement les deux édifices actuels, l'un destiné aux bains et aux douches, l'autre aux appareils de gargarismes et aux salles de vaporisation de l'eau minérale, qu'on nomme ici *Salles d'aspiration*, quoique le corps plonge bien tout entier dans la vapeur.

» Qu'on soit parti d'un point quelconque de l'horizon, quand il s'agira d'aborder le Mont-Dore, on n'y pourra pénétrer qu'en suivant l'unique ouverture de sa vallée, et l'on arrivera toujours par la même rue sur sa Place-Centrale. Celle-ci présente un spacieux carré dont deux côtés sont formés par les établissements thermaux, d'une simple et solide architecture, et les deux autres par une partie des hôtels où viennent descendre, ainsi que dans ceux du

voisinage immédiat, les malades en bonne position de fortune, assurés d'y trouver tout à la fois le logement, la nourriture et les soins attentifs réclamés par le traitement médical.

» Dans le reste du bourg, abondent petits hôtels, appartements et chambres à louer, de tout prix ; et les servantes de ces différentes maisons qui, à l'arrivée de chaque diligence, assiègent de leurs offres les nouveaux-venus, ne leur laissent que l'embarras du choix.

» D'anciennes analyses avaient fait connaître, dans les eaux du Mont-Dore, les carbonates et sulfates de soude et de magnésie associés à l'acide carbonique; mais ce n'est que de 1848 à 1850, que de nouvelles analyses, pratiquées notamment par le célèbre chimiste Thénard, y ont découvert la présence de l'arsenic, en proportion très-faible il est vrai, mais suffisante à expliquer leur énergique action sur l'organisme, dont jusqu'alors on n'avait pu se rendre compte.

» Un hameau voisin, nommé la Bourboule, possède une source minérale, d'une composition analogue et même plus riche quant à l'élément essentiel ; mais il ne se trouve ici que très-peu d'hôtels et d'habitations, de sorte que les malades auxquels ces eaux conviennent particulièrement et qui n'ont pu réussir à se loger dans cette petite localité, s'y font amener chaque matin du Mont-Dore, où ils retournent le soir.

« Un fait frappe tout d'abord l'étranger, à son arrivée au milieu des huit à dix mille âmes de la population du Mont-Dore, pendant les mois de juillet et d'août : c'est qu'il n'y rencontre aucun de ces chercheurs de plaisirs et de fêtes, appartenant à l'un ou à l'autre sexe, et qui ne manquent pas d'accourir dans

la plupart des établissements de bains ; aussi, le genre demi-monde ne brille ici que par son absence et ne s'y fait représenter par aucune de ses extravagantes toilettes. La vie calme et bien ordonnée, les habitudes simples et les mœurs de la bonne et honnête bourgeoisie règnent seules en ces parages, où, sauf les touristes qu'appelle la beauté des montagnes, nul ne se rend que pour sérieux motif de santé.

»Je dois cependant mentionner, comme agréables diversions aux lassitudes des bains, soit la bonne musique qu'on a l'heureuse fortune d'entendre le soir dans les salons des principaux hôtels, toujours pourvus d'un bon piano, soit les représentations dramatiques qu'une troupe d'artistes, peu nombreuse mais bien choisie, donne dans la grande salle de l'établissement thermal. C'est en ce même local que, pour la modeste somme de six francs pour toute la saison, les amateurs des divers journaux politiques et littéraires, peuvent venir se livrer à la lecture, pendant toutes les heures de la journée.

» Si le Mont-Dore possède une salle de spectacle, on doit penser qu'il n'est pas dépourvu d'une Eglise paroissiale. Celle-ci, sans style bien caractérisé, ne manque pas d'une certaine élégance. Mais le principal édifice public de la commune, non encore achevé, sera certainement le vaste hôpital construit en dehors de l'enceinte de la ville et destiné, non-seulement à donner asile à un grand nombre de malades, mais aussi à offrir aux jeunes générations plusieurs salles d'école très-commodément disposées et ouvrant sur une prairie qui s'étend jusqu'au bord de la rivière.

» D'après ce coup-d'œil d'ensemble, on peut

juger que le Mont-Dore tient dignement son rang parmi les stations thermales de France, soit par l'efficacité spéciale de ses eaux, soit par le charme et la majesté des monts élevés et verdoyants qui l'entourent.

» Si la ligne ferrée qui, de Paris comme de la Méditerranée, arrive à Clermont-Ferrand ou à Issoire, projetait, de l'un ou de l'autre de ces deux points, un embranchement menant directement au Mont-Dore, cette facilité d'accès, dont il est privé, accroîtrait son importance dans une grande mesure ; car il faut convenir que le trajet à subir aujourd'hui en voitures de poste ou autres, est souvent pénible par les tourbillons de poussière qu'on rencontre parfois sur la route de Clermont, et par quelques kilomètres de plus à parcourir du côté d'Issoire.

» Le Mont-Dore verra peut-être un jour cette amélioration si désirable se réaliser pour lui ; nul doute alors que les administrateurs municipaux et les fermiers de l'établissement thermal, également intéressés à doter la localité et ses précieuses eaux de tout l'attrait dont elles sont susceptibles, ne fissent en commun l'effort le plus puissant pour ajouter encore au bien-être et aux jouissances des personnes souffrantes, qui, venant chaque année les enrichir, ont droit à toute leur sollicitude ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 1er *Février* 1873.

Présents : MM. Des Rivières, *président*; Teulon, Dumas, Salles, Aurès, Germer-Durand, Liotard, Tribes, Brun, Lenthéric, Verdier, Flouest, Pelon, Gaidan et l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint*, remplissant, en l'absence de M. de Clausonne, indisposé, les fonctions de secrétaire-perpétuel.

M. Bondurand, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président fait connaître que la commission qui s'est réunie pour indiquer le sujet du concours de l'année 1874, a choisi un sujet de poésie proposé par M. de Clausonne, et qu'elle présente le programme suivant, qui est accueilli et approuvé à l'unanimité par l'Académie.

L'HOSPITALITÉ SUISSE

envers l'Armee française,

EN JANVIER 1871.

« Ce sujet est sorti d'une pensée et d'un » sentiment de reconnaissance. L'Académie souhaite vivement que le succès du » concours réponde à son désir de voir une » pièce poétique de quelque valeur consacrer une œuvre bénie qui a pieusement » ému et soulagé les esprits et les cœurs, » par le bienfaisant spectacle du pouvoir » de la pitié et de la charité, succédant tout » à coup. et comme par enchantement, à » celui des iniques fureurs de la guerre.

» Sans entendre circonscrire les auteurs » dans des limites trop absolues, l'Académie » croit devoir les inviter à ne pas dépasser » celle de deux à trois cents vers. Elle n'impose aucune condition de forme.

» Les œuvres des concurrents devront être » adressées, affranchies, au Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er février » 1874, et porter une épigraphe ou devise, » reproduite dans un pli cacheté, contenant le nom et la demeure de l'auteur.

» Les Académiciens ordinaires et les » Membres honoraires sont exclus du con- » cours. Tout concurrent qui se sera fait » connaître, même indirectement, en sera » pareillement exclu.

» Le prix, offert par l'Académie, consis- » tera en une médaille d'or de la valeur de » 300 francs. Il sera décerné dans sa séance » publique du mois de mai 1874 ».

Il sera donné le plus de publicité possible au présent programme. Cette publicité sera étendue aux villes principales de la Suisse française. Les mesures à prendre à cet égard sont confiées à M. le secrétaire-perpétuel.

Le secrétaire-adjoint annonce à l'Académie que le concours de 1873 n'a donné aucun résultat, et qu'aucun Mémoire n'a été envoyé avant le terme fixé.

Le secrétaire fait ensuite connaître quelles sont les lectures sur lesquelles la commission, nommée à cet effet, a arrêté son choix pour composer le volume des *Mémoires* de l'année 1872. Il fait part d'une heureuse innovation proposée par quelques membres. Il s'agirait, à l'exemple de plusieurs autres sociétés savantes, d'imprimer, dans les *Mémoires* de l'Académie, les vieilles chartes de nos archives, qui offrent un si grand intérêt pour l'histoire de nos contrées. M. Germer-Durand a déjà transcrit le *Liber Onorum* ou cartulaire du Chapitre de la cathédrale de Nimes. Il suffira d'un supplément de quelques feuilles à notre volume pour que ce cartulaire soit imprimé en deux ans. D'autres cartulaires pourront venir ensuite, et nous aurons ainsi le mérite d'arracher à l'oubli et de conserver à la postérité de précieux monuments de l'histoire du pays.

M. Ch. Liotard, trésorier, rend compte de notre situation financière, et nous fait connaître les recettes et les dépenses faites dans le courant de l'année. Selon l'usage, les comptes seront soumis à l'examen d'une commission composée de trois membres du bureau.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre dans laquelle M. *Julien Jeannel*, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, et auteur de l'ouvrage : *De Dijon à Brême*, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui fait en le nommant associé-correspondant.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société Dunoise. Janvier 1873.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. 1870-1871.

Bulletin de la Société académique de Laon. 1869-1870.

Revue de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes. Octobre 1872.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. N° III 1873.

Bulletin de l'Académie delphinale. 1871.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny. 1872, nos 9 et 10.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura. Années 1871-1872.

Mémoires d'Agriculture, d'Economie rurale et domestique, publiés par la *Société centrale d'agriculture de France*. Année 1872.

Bulletin des Séances de la dite société. Compte-rendu mensuel, par M. Barral. 1871-1872, Tome 7e.

Bulletin des Séances de la même société. Compte-rendu mensuel, 3e série, Tome 8e. n° de novembre 1872.

L'Arlésie, étude sur l'arrondissement d'Arles, par L. Amouroux.

M. Aurès achève la lecture de son intéressant mémoire *Sur le tracé des Fosses Mariennes et sur l'emplacement du camp de Marius*.

Les conclusions de cette nouvelle étude sont : en premier lieu, que le travail exécuté par l'armée romaine a eu pour objet principal l'approfondissement et l'élargissement des canaux qui réunissaient entre eux, alors comme aujourd'hui, les étangs de la rive gauche du Rhône depuis la Duransole jusqu'au grau du Galéjon, et par conséquent que c'est en approfondissant et en élargissant ces canaux que Marius a permis aux navires, entrant dans les étangs par ce grau, de remonter jusque dans les parties supérieures, c'est-à-dire précisément jusqu'au-dessus d'Arles, et même jusqu'au camp des Alpines ;

En second lieu, que c'est pour atteindre plus facilement ce but, en diminuant l'importance des travaux d'approfondissement à exécuter, que Marius a fait ouvrir, en outre, à travers les terres, un large canal réunissant le Rhône aux étangs, afin d'amener ainsi, dans ce bassin intérieur, toute la tranche d'eau qui s'élevait alors, dans le fleuve, au-dessus de l'étiage des étangs ;

Et en troisième lieu enfin, que ce dernier canal, sans être nécessairement creusé, dès le principe, avec assez de profondeur pour offrir un libre passage aux plus grands navires, n'a pas tardé cependant à voir son plafond ramené au même niveau que celui du Rhône, soit par l'effet naturel de l'écoulement d'un grand volume d'eau sur un sol éminemment affouillable, et de sa direction alternative, suivant les saisons, tantôt du Rhône vers les étangs et tantôt

des étangs vers le Rhône, soit, si un pareil travail a pu être nécessaire, par les Marseillais eux-mêmes, qui, une fois propriétaires de cette voie navigable, ont dû éprouver le besoin de la mettre, le plus tôt possible, en communication directe avec le Rhône supérieur.

M. Germer-Durand communique quelques-unes de ses notes sur les *Découvertes archéologiques faites pendant le 1er semestre de l'année* 1871.

M. Brun termine la séance par la lecture de la pièce de vers suivante :

Un ancien bois sacré.

Dans le pays qui m'a vu naître,
Est un mont d'où l'on voit la mer,
Et sur lequel l'agneau va paître,
Portant le nom de Jupiter (1).

On dit que, touchant à la nue,
Le temple du dieu s'élevait
Sur sa cîme la plus chenue,
Où de loin on l'apercevait.

Dans un vallon riant se cache
Un bois de pins et chênes-blancs,
Que n'a jamais touchés la hache
Et qui descendent sur ses flancs.

C'était, si l'on en croit l'histoire,
Des temps fidèle souvenir,
Le bois sacré de l'oratoire ;
Ses chênes disaient l'avenir.

---

(1) Mountjoou, altération évidente des mots *mons Jovis*, « montagne de Jupiter ».

Une fontaine, où pour les rites
On puisait l'eau, flot azuré,
L'arrose, en coulant sur un pré,
Tout parsemé de marguerites.

Un profond silence y régnait,
Et ses ombrages solitaires,
Où la colombe se plaignait,
Avaient conservé leurs mystères.

J'aimais cet agréable lieu,
Et sa solitude tranquille,
Lieu charmant et digne du dieu
Dont il fut autrefois l'asile.

Nul bruit ne troublait son repos,
Si ce n'est le merle qui chante,
Ou le pâtre de ses pipeaux
Jouant sur la roche penchante.

J'aimais à venir y rêver,
Quand j'étais jeune, sur la rive
De sa fontaine, où boit la grive
Qui sur le chêne va couver.

J'y songeais aux rites du culte,
Qu'on y célébrait autrefois,
Aux dieux tombés, aux vieilles fois
Que l'on délaisse et qu'on insulte.

J'y méditais sur le destin
De mon adolescente vie,
Sur l'existence à son matin,
Dont la pente est si tôt gravie.

Je regardais à l'horizon,
Dans des nuages teints de flammes,
Filer, couché sur le gazon,
Des figures de jeunes femmes.

C'était toujours, depuis ce temps,
Le quartier de mes promenades,
Où le rossignol, au printemps,
Me charmait par ses sérénades.

Maintenant on me l'a détruit.
Le rail des Cévennes y passe.
Des trains qui sifflent l'affreux bruit
Trouble son silence et m'en chasse.

J'ai vu mes vieux chênes tomber,
Et, pareils à des avalanches,
Couvrir la terre de leurs branches
Que le temps n'avait pu courber.

J'ai vu ma fidèle montagne
Sous le coup des mines crouler,
Et ses débris se dérouler
En longs remblais sur la campagne.

Je n'irai plus m'y promener.
Je n'irai plus sous ses ombrages
M'asseoir, à l'abri des orages.
Mais à quoi bon récriminer ?

Il faut que l'humanité marche,
Tranchant les rocs, trouant les monts,
Sur l'abîme jetant une arche.
Qu'importe un bois que nous aimons ?

Laissons-la suivre sa carrière.
Elle ne s'arrête jamais.
En vain on la tire en arrière.
Adieu donc, ô bois que j'aimais !

Vu l'heure avancée, l'Académie ajourne à la prochaine séance la lecture annoncée de M. Bondurand, associé-correspondant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 15 *février* 1873.

Présents : MM. Des Rivières, *président* ; Dumas, Aurès, Viguié, Liotard, Brun, Lenthéric, Flouest, L. Blanchard, et l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint*, remplissant les fonctions de secrétaire-perpétuel en l'absence de M. de Clausonne.

M. Bondurand, associé-correspondant.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

Le président communique une lettre par laquelle M. *de Combettes-Labourélie* offre à l'Académie ses remerciements pour l'honneur qu'elle lui a fait en lui décernant le titre d'associé-correspondant.

M. de Clausonne qui, malgré la maladie qui le retient chez lui, continue à s'occuper activement des intérêts de l'Académie, nous écrit pour nous faire connaître les démarches qu'il a faites pour donner la plus grande publicité au programme du prix pour l'année 1874 : *L'Hospitalité Suisse envers l'Armée Française, en* 1871. Il s'est directement adressé au *Journal*

des Débats pour lui demander l'insertion du programme, pensant avec raison qu'un grand journal de Paris assurerait cette publicité plus efficacement que les journaux de province. Il a fait une semblable démarche auprès du rédacteur du *Journal de Genève*, qui s'est empressé de l'accueillir en termes très-flatteurs. Lecture est donnée de l'article du *Journal de Genève*.

M. L. Boucoiran adresse à l'Académie un Mémoire sur le *Mouvement industriel dans le département du Gard*. Ce Mémoire arrive trop tard pour être admis au concours; mais l'Académie décide qu'il sera l'objet d'un rapport, et M. Dombre est prié de vouloir bien se charger de ce travail.

Le secrétaire communique le rapport de M. de Clausonne, fait au nom de la commission, sur les comptes des recettes et dépenses de 1872. Le rapporteur constate une amélioration notable dans notre situation financière, due en grande partie au zèle du trésorier à surveiller les rentrées. Il rend hommage à l'exactitude et à la netteté parfaites avec lesquelles les comptes sont tenus, et il présente pour 1873 un projet de budget auquel l'Académie cherchera, autant que les circonstances le permettront, à se conformer.

Sur la proposition du rapporteur, l'Académie décide qu'elle complètera son mobilier par la confection d'un corps de bibliothèque, à compartiments vitrés, avec avant-corps, au fond de la salle.

Des remerciements sont votés au trésorier pour sa bonne gestion, et le rapport de M. de Clausonne est approuvé.

M. Bondurand fait hommage à l'Académie du portrait photographié de M. Dumas, de l'Institut, membre honoraire de notre compagnie ; et, à cette occasion, M. Liotard invite de nouveau ses confrères à lui adresser leur propre photographie, pour qu'elle prenne place dans la collection des portraits conservés aux archives de l'Académie.

Le secrétaire dépose les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. 1873.—24e livraison.

Catalogue des Brevets d'invention. Année 1872 — nos 4, 5 et 6. 3 cahiers.

Notice sur la Constitution géologique de la région supérieure ou cévennique du département du Gard, par Emilien Dumas, lue à la session extraordinaire de la Société géologique d'Alais, en septembre 1846, suivie d'un Appendice présentant la série des deux autres terrains (moyenne et inférieure). — Offert par Me veuve Emilien Dumas.

La rente française, son origine, etc, par Alfred Neymarck.

M. *Edouard Bondurand* donne lecture de la première partie d'un essai sur la *Première Agrippine*. Dans ce chapitre, intitulé : *l'Agrippine de Tacite*, l'auteur rappelle les principaux événements de la vie d'Agrippine, tels que Tacite et subsidiairement Suétone les font connaître. La fuite de la femme de Germanicus vers Trèves, au milieu du soulèvement des légions, son courage et son habileté pour empêcher la rupture du pont du Rhin, la jalousie de Tibère et de Livie, Agrippine en Asie, la

mort de Germanicus, le retour de sa veuve à Rome, les persécutions dont elle et ses fils y sont l'objet, la haine de Séjan, celle du monstrueux Tibère, la fin cruelle de Néron, de Drusus, et de leur mère, restes outragés de la maison d'Auguste, tels sont les éléments dont Tacite a formé ses plus beaux drames. M. Bondurand constate que le grand historien est éminemment favorable à Agrippine. Dans la deuxième partie de son travail, il examinera comment la critique moderne a traité la plus pure héroïne des *Annales*.

Voici la conclusion du premier chapitre de l'essai de M. Bondurand :

« Ainsi, quand on interroge Tacite au sujet d'Agrippine, il répond par des peintures sympathiques devant lesquelles s'inclinent l'artiste et le philosophe. Leur puissance entraîne le cœur et l'imagination, comme le courant d'un fleuve emporte un roseau détaché de la rive. On ne peut résister à Tacite, et on aime Agrippine avec lui. Il nous montre une figure tout à la fois ardente, belle et sévère, également imposante dans le malheur et dans la prospérité, toujours fière et chaste au milieu de tant de vicissitudes, être complexe pour qui la souffrance a été ce que la taille est au diamant, et que l'horreur de sa chute a consacré.

» Cette figure était digne du marbre, et le marbre ne l'a pas oubliée, si l'on en juge par la statue assise du Capitole. Une attitude familière et noble, des lignes pleines et grandioses, qui seraient voluptueuses si le regard n'était grave et pudique, un visage où respire l'antique majesté romaine, voilà les traits sous lesquels un Grec inspiré par Tacite a sculpté Agrippine.

» Elle n'était pas une Athénienne, fleur délicate éclose sous l'abri du Parthénon. L'ombre du gynécée eût été mal venue à protéger la blancheur de son teint. Le fin lin d'une tunique de pourpre ne l'occupait pas de ses plis. Ses sourcils n'étaient pas noircis ni ses joues colorées par d'élégants artifices. A demi-couchée sur un lit d'ivoire, et les cheveux semés de fleurs, elle ne confiait pas ses secrets à la sage Minerve ou à la douce Vénus. Non ; une divinité plus forte avait présidé à sa naissance. Elle eût pu personnifier Rome Nicéphore. Il fallait à cette vaillante Romaine , qu'un anachronisme avait placée à l'époque de tous les abaissements, il lui fallait l'air libre , et un théâtre assez vaste pour son active pensée. Les périlleux déserts de la Germanie pouvaient seuls la contenir. A Rome , elle se sentit étouffée. Il était clair qu'une pareille nature était attirée par le combat , et que , mise en présence de Tibère , elle lutterait jusqu'à la mort. Agrippine apporte à notre décadence un grand exemple de constance et de hauteur envers ceux qui persécutent.

« Elle ne fut pas Eponine, parce que Germanicus lui fut trop tôt enlevé ; elle ne fut pas Cornélie , parce que ses fils n'étaient pas des Gracques ; elle ne fut pas Lucrèce , parce que nul Tarquin n'osa l'outrager.

» Fille, sœur et mère de « femmes de rue », elle demeura une « femme de foyer », pour me servir d'une classification récente (1).

» Il y a un côté par où elle descend directement de Camille. Dans une société où la

(1) M. Alexandre Dumas fils , *l'Homme-Femme.*

femme n'était comptée pour rien, où son utilité se bornait à donner des enfants à la patrie, où son rang tenait le milieu entre le citoyen et l'esclave, Agrippine se constitua, comme Camille, l'égale de l'homme. Toutes deux pensèrent que l'amour ou la vengeance d'une femme valaient l'amour ou la vengeance d'un citoyen. Toutes deux élevèrent, l'une devant le sauveur de Rome, l'autre devant un César, une voix impétueuse et menaçante, se souciant peu d'outrepasser le respect où la loi les contraignait.

» Agrippine sort du passé immortalisée par Tacite, et c'est là une compensation à bien des maux.

» Avoir inspiré le grand artiste que nul n'a terrassé pour le mesurer et dont un mot nous donne comme un reflet de l'infini ; avoir été la figure favorite de celui qui a si merveilleusement compris les femmes de son temps ; avoir été l'objet qu'il a retracé avec ses plus magnifiques moyens et pour qui la phrase incisive a été caressée avec le plus d'amour ; avoir été honorée par le justicier des Césars, c'est là une rare fortune. Plus d'une âme généreuse achèterait au même prix une moindre gloire.

» Tacite a découronné Tibère pour couronner Agrippine. Elle est au premier rang des caractères qui nous reposent du tableau de ces époques néfastes.

» En fermant les *Annales*, nous admirons ce que leur auteur admire. Nous demeurons sous une forte impression, et il nous est difficile d'échapper au prestige de l'homme que nous voyons ému, sombre, indigné, plus majestueux que la loi, plus sévère que les victimes, cachant des larmes sous son austère dédain, et

apportant dans l'analyse des passions toutes les délicatesses et toutes les grandeurs ».

Parmi les ouvrages qui lui ont été adressés depuis la dernière séance, l'Académie remarque particulièrement une *Notice sur la Constitution géologique de la région supérieure ou cévennique du département du Gard, par Emilien Dumas*, dont il lui est fait hommage par la veuve et la fille de notre savant et regretté collègue. Elle se montre très-touchée du sentiment qui a inspiré cet envoi, et charge M. le secrétaire-perpétuel d'en remercier Mmes Dumas.

M. Flouest fait remarquer que la brochure dont il s'agit est la réimpression d'un excellent travail lu en 1846, à la réunion extraordinaire tenue, à Alais, par la société géologique de France et qui a fourni, dès cette époque, sur la stratification véritable et les relations réelles des divers éléments constituant les grandes formations primaire et secondaire, des indications d'une netteté et d'une exactitude que le temps et les progrès de la science n'ont fait que confirmer depuis. La sûreté de coup d'œil d'Emilien Dumas atteignait souvent des limites si élevées, qu'elle semblait empreinte de divination. Ainsi, par exemple, il a prévu, dès 1846, qu'il faudrait constituer un étage spécial pour ces couches de jonction, alors ballotées confusément entre les terrains triasiques et le Jura inférieur, et qui, après de longues et vives discussions, sont en effet devénues l'étage *Rhétien*, admis, depuis huit ou dix ans à peine, dans la nomenclature scientifique.

L'éminent géologue de Montpellier à qui Mmes Dumas ont confié le soin de compléter la publication de la belle carte géologique qu'E-

milien avait achevée avant de mourir, et dont le texte explicatif a été également retrouvé dans ses papiers, a eu l'heureuse idée d'ajouter à la notice consacrée à la région *supérieure* du département du Gard, l'énumération des terrains des deux autres régions, *moyenne* et *inférieure* ou maritime, extraite de ce texte explicatif encore inédit. On apprend ainsi quelles divisions Emilien Dumas avait tracées dans nos terrains crétacés, tertiaires et quaternaires, etc.

La publication fournit, par conséquent, une échelle ou coupe idéale complète de toutes les formations géologiques représentées dans le département. Ceux qui voudront désormais en faire l'étude ne pourront rencontrer une base plus utile et plus sûre.

M. Flouest, avec lequel les intérêts archéologiques de la région cévenole ne perdent jamais leurs droits, profite de cette circonstance pour rappeler les deux mémoires, presqu'achevés, qu'Emilien Dumas avait consacrés à la description des monuments celtiques de l'arrondissement du Vigan, et à l'étude de la céramique antique dans la partie inférieure de la vallée du Rhône. Il exprime de nouveau le vœu que l'Académie du Gard puisse bénéficier du fruit de ces travaux, auxquels elle serait sans doute heureuse de donner l'hospitalité dans ses *Mémoires*.

A la fin de la séance, MM. Lenthéric, Flouest et Aurès appellent l'attention de l'Académie sur, le triste état des inscriptions lapidaires de la ville de Nimes. Les pierres sur lesquelles ces inscriptions sont gravées, sont exposées aux intempéries de l'air, et déjà quelques-unes de

ces inscriptions (et ce ne sont pas les moins précieuses) sont altérées et devenues presque illisibles par l'effet des gelées et des pluies. Ne conviendrait-il pas de faire une démarche auprès de l'autorité municipale, à qui incombe le devoir de veiller à la conservation de ce musée lapidaire, afin d'obtenir qu'il soit mis à l'abri des injures du temps ? Ces inscriptions constituent un véritable trésor, non seulement pour Nimes, mais pour la science épigraphique elle-même, et leur conservation présente le plus grand intérêt historique. Ce sont en quelque sorte les archives de la domination romaine dans nos contrées. Ne pourrait-on pas demander à la municipalité que, à l'exemple de Lyon et d'autres villes, moins riches que Nimes en monuments de ce genre, elle consentît à faire imprimer le recueil de ces inscriptions et à voter par annuités la somme nécessaire pour couvrir les frais d'impression? Notre éminent épigraphiste, M. Germer-Durand, pourrait être chargé par l'autorité municipale de faire ce grand travail, qui resterait comme un précieux monument pour l'histoire.

A la suite de cette intéressante discussion, MM. Lenthéric, Flouest et Aurès sont désignés pour faire partie d'une commission qui voudra bien faire les démarches nécessaires pour cet objet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 1er mars 1873.

Présents : MM. Des Rivières, *président ;* Dumas, Aurès, Viguié, Liotard, Brun, Lenthéric, Flouest, Dombre, Pelon, Blanchard ; Jeanjean, membre non-résidant ; l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint*, remplissant les fonctions de secrétaire-perpétuel, pendant la maladie de M. de Clausonne.

MM. Bondurand et Ad. Ricard, associés-correspondants ;

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-adjoint dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie. Seconde Série, tome XII, 1872.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon. Séance publique du 24 août 1872.

Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen. Huitième année, 1872, premier semestre.

Bulletin de la Société d'études archéologiques et scientifiques de la ville de Draguignan. Tome VIII, 1871.

Académie de la Rochelle. Section des Sciences naturelles. Annales, 1870—71, n° 10.

Notices historiques sur la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Rochelle, publiées sous les auspices de l'Administration municipale, avec le concours de l'Académie.

Bulletin de la Société centrale d'Agriculture de France. Troisième série, tome huitième, 1872.

Causerie sur Vauvenargues, par M. Adolphe Cazalet, associé-correspondant de l'Académie du Gard.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et historiques des Lettres et Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. 5e année, tome 3, n° 1.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Décembre 1872.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. Troisième trimestre de 1872.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne. 1872.

Annual Report of the Trustees Boston. 1871.

M. *Aurès*, qui s'occupe avec M. *Germer-Durand* et M. *Flouest* d'un nouveau classement des objets antiques qui viennent d'être transportés du Musée à la Bibliothèque de la ville, présente à l'Académie un morceau de plomb qui a été trouvé dans les vitrines et qui, d'après le catalogue manuscrit, semble affecter la forme d'un mors de cheval. Il nous en fait connaître la véritable destination, en plaçant sous nos yeux un fragment de poterie gallo-romaine auquel adhère un semblable morceau de plomb. C'était un moyen, à la fois

simple et ingénieux qu'employaient les Gallo-Romains pour raccommoder les vases brisés. Ce plomb, qu'on faisait couler, à l'état de fusion, dans des trous pratiqués dans les vases, servait ainsi de lien et fixait les cassures qui s'étaient déclarées dans les amphores.

M. Jeanjean donne ensuite lecture à l'Académie d'une *Etude sur la géologie et la paléontologie des Hautes-Cévennes*, ainsi que des stations préhistoriques des grottes de Trèves et de Meyrueis.

Après avoir résumé ses précédents travaux sur les cavernes des Basses-Cévennes et décrit une nouvelle grotte sépulcrale, située près de Bannières, dans la commune de Conqueyrac, et qui appartient à une époque de transition entre l'âge de la pierre polie et celui du bronze, l'auteur présente le tableau de ses diverses recherches dans le canton de Trèves. Il fait connaître les formations géologiques des montagnes de cette contrée et les débris organiques qu'elles recèlent.

Il rend compte de tous les phénomènes qui ont fait de la *caverne de Bramabiaou* une curiosité naturelle des plus belles et des plus intéressantes, et donne la description des différents filons de plomb sulfuré argentifère et de cuivre pyriteux dépendant de la concession de Saint-Sauveur-des-Pourcils.

Puis il fait un exposé succinct du produit de ses fouilles dans les *grottes de Trèves et d'Espinassous*.

Les débris de l'industrie primitive et les restes d'animaux trouvés dans ces stations doivent, d'après l'auteur du mémoire, les faire remonter à l'époque néolithique.

Passant ensuite au récit de ses excursions scientifiques aux environs de Meyrueis, M. Jeanjean, pour signaler les divers terrains de la vallée de la Jonte, donne une coupe géologique prise à côté du château d'Ayres, et qui offre, dans un kilomètre, sept étages différents, depuis le schiste talqueux jusqu'à l'oxfordien. Tous les gisements des fossiles sont soigneusement indiqués.

La *caverne de Nabrigas*, située à 5 kilomètres nord-ouest de Meyrueis, dans le calcaire à entroques dolomitiques, a acquis une certaine célébrité à cause des nombreux ossements d'*Ursus spelæus* qu'on y recueille, comme aussi parce que certains naturalistes l'ont classée parmi les stations de l'époque du grand ours. Or, après avoir fait opérer des fouilles considérables dans cette caverne et pris de précieux renseignements à Meyrueis au sujet des découvertes antérieures, M. Jeanjean a acquis la conviction qu'il existait dans ce gisement deux dépôts bien distincts par leur position stratigraphique, leurs caractères minéralogiques et leurs faunes. Le limon jaunâtre inférieur, avec sable et cailloux roulés, constitue le diluvium et ne renferme que des restes d'animaux dont les espèces sont aujourd'hui éteintes, tandis que la couche supérieure, à cailloux anguleux, est moderne et contient des débris de l'industrie humaine de l'âge de la pierre polie.

L'auteur fait part ensuite du résultat de ses investigations dans les autres cavités de la vallée de la Jonte, telles que la *Grotte obscure*, la *Grotte de Couderc ou du Lac*, la *Grotte des Cristallisations* dont les gisements doivent être rangés dans la classe de l'*époque néolithique* ; mais il a constaté que, dans la grotte de

Coudere, il existe, comme à Nabrigas, deux dépôts différents.

Enfin, l'auteur termine son mémoire par cette considération au sujet des populations primitives des Cévennes : « Les hommes qui fréquentaient les cavernes des Cévennes, à l'âge de la pierre polie, enterraient leurs morts dans les grottes aussi bien que sous des monuments mégalithiques.

» Là, où des cavités souterraines permettaient d'y cacher les dépouilles humaines pour les préserver de la profanation ou des atteintes des bêtes fauves, les antiques usages des troglodytes étaient maintenus et les morts étaient déposés dans les grottes. Mais sur les causses, sur les plateaux arides et dénudés, les peuplades, les familles construisaient des *dolmens*, des *menhirs* et y plaçaient les restes de leurs parents ou de leurs amis.

« La persistance de cette habitude de déposer les morts dans les cavernes, l'identité des mobiliers funéraires que présentent les dolmens et les grottes sépulcrales, enfin la continuité, malgré la connaissance du polissage, de l'emploi des outils en silex simplement taillés, sont, à nos yeux, de puissantes considérations pour admettre que le peuple à dolmens, en envahissant les Cévennes, s'était uni aux populations aborigènes, et que probablement parmi ces hommes de la pierre polie se trouvaient des descendants de l'âge précédent ».

Après cette lecture, l'Académie remercie M. Jeanjean et l'engage vivement à continuer ses intéressantes études sur les Hautes-Cévennes.

M. l'abbé Azaïs termine la séance par la lecture de la *Notice biographique* qu'il a composée, à la demande de l'Académie, sur notre regretté confrère, *M. Deloche*. Il fait connaître le succès de ses études au collége royal de Nimes, son admission à l'école normale supérieure, ses brillants débuts dans l'enseignement au collége de Nancy et les précieux souvenirs qu'il a laissés au collége de Nimes comme professeur des sciences physiques et comme proviseur. Le biographe le suit à Avignon où il remplit les fonctions de recteur départemental, et où il s'attira de si vives sympathies. Il nous le montre revenant à Nimes comme inspecteur d'Académie et déployant, pendant dix-sept ans, un zèle et une activité infatigables pour tous les intérêts de l'enseignement public.

M. l'abbé Azaïs rappelle ensuite les liens qui unissaient M. Deloche à l'Académie du Gard, dont il était un des membres les plus anciens. Assidu à ses séances, il lui apportait le tribut de ses travaux, et les Mémoires de l'Académie gardent les traces de ses communications scientifiques.

Une de ses lectures les plus remarquables fut son *Etude sur l'unité de l'espèce humaine*, à propos du savant ouvrage de M. de Quatrefages sur ce sujet. Ce travail, qui porte l'empreinte d'un esprit éminemment philosophique, était une éloquente protestation contre ces tristes doctrines qu'une science de mauvais aloi cherche à propager, et qui sont une flétrissure pour la dignité humaine.

Le biographe signale l'œuvre la plus importante de M. Deloche, qui fut présentée à l'Institut, sa *Théorie de la musique*, fondée sur les rapports qui existent entre les nombres des

vibrations que font les différentes notes. Au moyen de deux hypothèses fort simples pour mesurer les consonnances et les dissonnances, M. Deloche retrouva, par ses calculs, non-seulement la gamme moderne, mais toutes les gammes anciennes dont la gamme moderne n'est qu'un cas particulier, non-seulement les accords en usage, mais encore d'autres accords qui n'étaient pas employés et qui ont été utilisés avec succès par des musiciens compétents.

M. Deloche préparait pour l'Académie d'autres travaux qui promettaient un vif intérêt : une étude sur le calendrier, une notice sur un membre honoraire de l'Académie, M. B. Valz, directeur de l'Observatoire de Marseille, et un aperçu sur les découvertes de cette science qui, jeune encore, compte dans nos rangs d'éminents adeptes, l'archéologie préhistorique.

Les occupations absorbantes de l'inspection et les études scientifiques ne pouvaient suffire à cette nature élevée et laborieuse. M. Deloche consentit à accepter les fonctions de membre de l'administration des hospices, afin de payer à sa ville natale le tribut de sa charité ; et, pendant le peu de temps qu'il remplit ces fonctions, il montra le plus touchant intérêt pour les pauvres et les malades. Une vie si bien remplie nous explique l'estime universelle dont M. Deloche a joui parmi nous, la considération générale qui demeure attachée à son nom, et cette sympathie persévérante dont il a été entouré. Tout le monde savait que c'était un cœur bienveillant qui aimait à faire le bien, et un homme de devoir qui ne s'inspirait que de sa conscience.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 15 *mars* 1873.

Présents : MM. des Rivières, président ; Roussel, vice-président ; Aurès, Viguié, Liotard, trésorier ; Ginoux, Verdier, Rédarès, Flouest, Gouazé, Pelon, Faudon ; et l'abbé Azaïs, remplissant les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président, qui s'était fait déjà l'interprète ému des regrets unanimes de l'Académie, devant la tombe de notre honorable secrétaire-perpétuel, M. de Clausonne, prend encore la parole pour rendre un nouvel hommage à la mémoire de cet éminent confrère, dont la perte a été un deuil pour la cité entière. « Je crois être, dit-il, Messieurs, l'interprète de votre pensée en demandant qu'il soit fait, au procès-verbal du jour, mention spéciale des regrets que l'Académie éprouve pour M. de Clausonne, notre vénéré confrère. Le concours immense de personnes de tout culte, de toute condition, qui se pressaient à ses obsèques, a montré combien étaient universels le respect et l'estime dont il était entouré. L'Académie, témoin de ce deuil public,

doit tenir à honneur de s'y associer d'une manière toute particulière, en consignant dans son procès-verbal l'expression de ses regrets et de sa sympathie ».

L'Académie s'associe avec une touchante unanimité au vœu qu'exprime M. le président, et le procès-verbal portera l'expression bien sentie des regrets et des sympathies qui sont dans tous les cœurs.

Le secrétaire-adjoint, à qui ses fonctions ont procuré l'avantage d'avoir de fréquentes relations avec M. de Clausonne, de le voir souvent pendant sa maladie, de recueillir de ses lèvres les paroles affectueuses qu'il était chargé de transmettre à ses confrères, a rappelé avec émotion que, la veille même de sa mort, notre regretté secrétaire-perpétuel lui avait adressé une lettre qu'il avait dictée lui-même, sa main débile ne pouvant plus tenir la plume, et qui renfermait comme ses recommandations suprêmes. Dans cette lettre, il lui exprimait le désir de le voir et de l'entretenir de l'Académie. « Si vous avez un moment pour venir me voir et me donner des nouvelles de nos confrères, je serai toujours prêt à vous recevoir, même au fond du lit ». Le secrétaire-adjoint s'est empressé de se rendre à cet appel. Il a trouvé M. de Clausonne bien affaibli par la maladie, mais conservant encore toute la lucidité de son intelligence et toute la vivacité de son attachement pour ses collègues. Il a recueilli en quelque sorte ses dernières paroles, *novissima verba ;* et ces paroles sont un témoignage que, jusqu'à sa dernière heure, notre compagnie a été, avec le souvenir de sa famille, l'objet de ses préoccu-

pations les plus affectueuses ; car nous étions devenus pour lui comme une famille adoptive.

M. Viguié a été chargé par l'Académie de faire la notice biographique de M. de Clausonne.

M. Flouest exprime le désir que l'Académie, afin de mieux reconnaître les services exceptionnels que lui a rendus M. de Clausonne s'empresse de lui donner pour successeur, dans une de ses prochaines séances, par un vote d'acclamation, un des membres de sa famille.

L'Académie accueille avec empressement cette proposition, qui répond si bien à tous ses sentiments pour la mémoire de M. de Clausonne.

Le secrétaire-adjoint dépose les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendomois. Tome XI, 1872.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier. Sciences, Arts et Belles-Lettres. Tome XI, 3e et 4e livraisons.

Bulletin de la Société académique du Var. Nouvelle série. Tome V, 1872.

Bulletin de la Société d'Agriculture et du Comice agricole de l'arrondissement de La Rochelle. Années 1870, 1871 et 1872.

Procès-verbaux des Séances de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, du 26 décembre 1868 au 31 décembre 1871.

Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée Lorrain. Vingt-unième année. 1872.

Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine. Seconde Série, XIVe volume, 1872.

Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron. VIII, du 1er juillet 1870 au 7 avril 1872.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers. Nos 171, 172 et 173, 1872.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Tome XXIII. Mois de novembre et de décembre 1872.

M. Blatière, instituteur communal à Nages, déjà connu de l'Académie par le concours qu'il lui a donné à l'occasion des fouilles entreprises dans l'*oppidum* celtique de cette commune, lui fait hommage de deux objets qui ont été trouvés dans l'enceinte de l'*oppidum*. Le premier est un petit vase en terre cuite, au col allongé, qui servait à boucher les amphores ; l'autre, qui est aussi en terre cuite, ayant la forme d'un petit disque bombé, avec une ouverture au milieu, a été jusqu'ici considéré comme un peson de fuseau. Mais les archéologues, qui ont fait une étude spéciale des antiquités gallo-romaines, soutiennent que c'est tout bonnement une sorte de bouton ou fibule qui servait à attacher le *sagum* des Gaulois.

L'Académie accepte avec gratitude ces deux objets antiques et charge son secrétaire de transmettre ses remercîments à M. Blatière.

M. Pelon donne lecture d'un essai philosophique ayant pour titre : *Du mal dans les sociétés humaines.*

Il y examine la question du mal dans ses rapports avec la nature de l'homme, les transformations de l'ordre social et le développement historique de la civilisation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 22 mars.

Présents : MM. Des Rivières, *président* ; Dumas, Salles, Aurès, Viguié, Ch. Liotard, Brun, Verdier, Flouest, Dombre, Gouazé, Faudon ; et l'abbé Azais, remplissant les fonctions de secrétaire.

M. Bondurand, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-adjoint dépose les ouvrages suivants, reçus depuis la séance précédente.

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France. Quatrième série, tome 3e.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France. 3e et 4e trimestres. 1872.

Bulletin de la Société académique de Boulogne. — Années 1870-1872.

Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure. Quatrième série, tome 1er.

Travaux de l'Académie impériale de Reims. — 2 vol., années 1867-1869.

Voies Romaines du département de la Côte.

d'Or et Répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune. 1 fasc. in-4°.

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. Deuxième livraison du tome 8e.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes. Tome 11e, 3e et 4e trimestres 1872.

Société Linnéenne du Nord de la France. Bulletin mensuel. Novembre, décembre 1872, janvier et février 1873.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny. 1872, n° 11 et n° 12.

Bulletin de la Société Franklin, Journal des Bibliothèques populaires. N° 66, 15 mars 1873.

La parole est donnée à M. Faudon qui rend compte de trois publications d'un magistrat, M. d'Albiousse.

Messieurs,

« Vous m'avez chargé de vous rendre compte de diverses publications de M. d'Albiousse, juge au tribunal d'Uzès. Les travaux de ce magistrat recommandent l'adoption de mesures qui permettraient de recueillir facilement, et par une voie sûre, toutes les indications utiles pour connaître l'état civil des personnes, leur filiation à tous les degrés, et pour se rendre compte exactement de la capacité civile de chaque citoyen. C'est dire suffisamment à quel point les familles et la sécurité des transactions sont intéressées au succès du système proposé par M. d'Albiousse.

» On est d'abord frappé de son extrême simplicité : il consiste dans l'établissement au greffe de chaque tribunal d'arrondissement d'un *casier de l'état civil* et d'un *casier des objets divers*, qui ne seraient autre chose que l'application à un autre ordre d'idées de ce qu'on appelle, dans la pratique de la justice criminelle, le *casier judiciaire*. Permettez-moi de vous rappeler brièvement sur quels principes repose cette dernière institution; c'est indispensable pour vous faire comprendre les vues de M. d'Albiousse. Lorsqu'un malfaiteur est frappé par la justice, il est dressé un bulletin ou note sommaire de la condamnation. Le bulletin est transmis au greffier du tribunal dans le ressort duquel est né le condamné, et ce document est classé à son rang alphabétique. La collection de cette nature de bulletins est ce qu'on appelle le *casier judiciaire*. Voilà en peu de mots comment on le forme; voici comment on utilise les renseignements qu'il contient. Lorsque les magistrats ont à faire l'application des lois pénales pour la répression soit des crimes, soit des délits, leur premier soin est d'interroger les antécédents du coupable; le casier judiciaire est là pour leur répondre. Le juge connaît le lieu de naissance du prévenu ; il lui est donc facile de demander au greffe du tribunal de ce même lieu un relevé des condamnations qui ont pu être prononcées antérieurement contre le délinquant. S'il a été condamné une, deux, trois fois, on trouve au casier un, deux, trois bulletins, et la copie en est transmise au magistrat qui s'en sert comme d'un instrument pour mesurer le degré de sévérité qui inspirera sa sentence.

» Il y a plus de vingt ans que ce système fonctionne en France, et il n'a cessé de donner

les meilleurs résultats. Il est habituellement un auxiliaire précieux pour le juge ; il est quelquefois un grand embarras pour les défenseurs; et il fait toujours l'épouvante des coquins ; je demande pardon aux magistrats et aux avocats de les nommer en si mauvaise compagnie.

» M. d'Albiousse qui, dans l'exercice de ses fonctions, se rend compte tous les jours des services que le casier judiciaire rend aux tribunaux de répression, s'est convaincu qu'il ne serait ni moins facile, ni moins utile de centraliser les renseignements relatifs à l'état civil des citoyens. Sur le modèle du casier judiciaire, il propose l'établissement d'un autre casier, en prenant toujours le greffe du tribunal de première instance comme point de convergence de toutes les indications intéressant l'état des personnes nées dans l'arrondissement. Il suffirait, pour le créer, d'obéir à un petit nombre de règles fort simples, qui pourraient être établies par une circulaire du garde des sceaux. Ainsi, quand est rédigé l'acte de mariage ou de décès d'un citoyen, le maire ferait dresser un bulletin contenant les principales mentions de cet acte, et ce même bulletin serait classé dans le casier à établir. Il faudrait prescrire en outre d'indiquer, dans les actes de l'état civil, toutes les fois au moins que ce sera possible, non seulement quel est le lieu de naissance du nouveau-né, du nouvel époux ou du défunt, mais encore donner la même énonciation en ce qui touche ses père et mère. Les choses ainsi organisées, qu'on ait à faire des recherches sur l'état civil d'un citoyen, à établir ses rapports de parenté avec tel autre, à reconstituer l'arbre généalogique le plus compliqué, il suffira de connaître le lieu de naissance de la personne qui fait l'objet de ces investigations. En consultant le casier de

l'état civil, on aurait un moyen sûr et facile de savoir si elle est décédée, si elle est mariée ; on connaîtrait le nom et le lieu de naissance de son conjoint, comme aussi le lieu d'origine du père et de la mère. Ces indications seraient comme le fil d'Ariane qui permettrait de passer d'un casier à l'autre et, en le suivant, d'établir les rapports de parenté et d'alliance les plus éloignés.

En étudiant les détails de l'institution qu'il propose sous le nom de *Casier de l'état civil*, M. d'Albiousse a été conduit à constater qu'il y aurait, pour la protection des intérêts sociaux, un grand avantage à établir ce qu'il appelle le *Casier des objets divers*. Celui-ci fournirait le moyen de donner une publicité effective à tous les actes qui affectent la capacité civile ; il révélerait si telle ou telle personne a été pourvue d'un tuteur, d'un conseil judiciaire, ou si ses biens sont frappés d'une hypothèque légale : renseignements qui peuvent être d'une importance capitale pour tous ceux qui ont des intérêts civils à débattre avec des tiers.

D'éminents jurisconsultes ont applaudi aux travaux de M. d'Albiousse, et le sénat a émis plusieurs votes pour en provoquer une étude approfondie. J'espère que l'Académie voudra bien joindre son suffrage à des encouragements si flatteurs.

» Encore un mot, pour vous rendre compte d'une troisième publication de notre compatriote. Elle a pour but de signaler, comme conséquence heureuse, mais imprévue, de l'établissement du casier de l'état civil, la suppression du crime de bigamie. Il suffirait, en effet, pour obtenir ce résultat, d'exiger que le casier d'un citoyen fût consulté avant qu'il pût être procédé à son mariage. On serait immédiatement informé s'il est engagé dans les liens

d'une première union, et la célébration de la seconde ne pourrait avoir lieu. Rendre impossible l'accomplissement d'un crime, voilà certes un rare service rendu à la société ; j'ai dit rare, Messieurs, j'aurais dû dire merveilleux et jusqu'à ce jour, inouï. En effet, nous n'avons jamais vu rayer une ligne du Code pénal, et tous les jours, au contraire, nous voyons la longue liste de nos maladies morales s'allonger et s'enrichir de pénalités nouvelles. Quant au crime de bigamie, qui disparaîtra peut-être si le casier de l'état civil est établi, il faut convenir qu'il n'est plus aujourd'hui un péril social. Quoique la peine qui la frappe soit à bon droit sévère, la bigamie n'est plus un cas pendable, et il y a longtemps que nous avons cessé de voir les coupables de ce crime attachés au pilori avec le signe indicatif de leur faute. La femme convaincue d'avoir eu deux maris était exposée avec deux chapeaux et l'homme bigame avec deux quenouilles. Ne voilà-t-il pas une trace remarquable du génie symbolique du moyen-âge ? On jugerait mal les institutions de cette époque, si l'on ne voyait, dans cet usage établi par la loi, qu'une intention plaisante et satyrique. Les deux quenouilles du bigame sont comme ces bas-reliefs curieux que les constructeurs pieux de nos vieilles églises ont répandus avec profusion dans les monuments inspirés par leur foi. Pour les esprits superficiels, dont le nombre n'est peut-être pas aussi restreint que celui des bigames, ces créations symboliques ne sont que grotesques et quelquefois obscènes. Cependant, si elles se révèlent avec une naïveté dont il n'est pas défendu de sourire, elles cachent souvent aussi une pensée sérieuse, que savent bien discerner les observateurs familiers avec l'histoire de nos institutions et de nos arts.

» Je vous demande pardon de cette petite digression, elle aurait été plus longue peut-être, si j'avais pu tarder à m'apercevoir qu'elle m'entraînerait bien loin de la mission que vous m'avez donnée ».

Après ce rapport, M. Faudon propose M. *d'Albiousse* pour le titre d'associé-correspondant.

M. Aurès lit une note sur *le port des Fosses-Mariennes*, destinée à servir de complément aux études si remarquables qu'il a déjà communiquées sur ce sujet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 12 *avril* 1873.

Présents : MM. des Rivières, *président*; Dumas, Viguié, Liotard, Flouest, Puech, Gaidan.

M. Liotard est prié de vouloir bien remplir les fonctions de secrétaire, pour la présente séance, en l'absence de M. l'abbé Azaïs.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les publications envoyées à l'Académie, savoir :

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. Tome IV, 1872.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 26e volume, 1872.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. No 4, 1872.

L'Investigateur, journal de la Société des Etudes historiques. — Livraisons de novembre 1872 à janvier 1873.

Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du département du Var. 2e livraison, 1872.

Ensay en formo de Dialogo sus las lenguos en general e lours prencipalos attribucios, per Paul Barbe, Toulouse, 1873.

Statuts et programmes des travaux de la société d'étude des sciences naturelles de Nimes.

Plusieurs membres appellent l'attention de l'Académie sur l'origine, les débuts et l'heureuse tendance de cette société, qui vient de se former sous l'impulsion de très jeunes gens animés d'un vif désir de connaître et de vulgariser les richesses géologiques, botaniques et zoologiques du département du Gard.

La société se propose de publier un Bulletin de ses travaux préparés par des excursions sur les points les plus intéressants du département.

L'Académie doit ses encouragements et accorde toutes ses sympathies aux efforts de cette jeune institution, dont les membres se proposent d'employer à de sérieuses et fortes études des loisirs que la jeunesse de nos jours n'est que trop portée à dépenser en vulgaires et stériles distractions.

Elle fait des vœux pour sa prospérité et son développement.

M. Albert Puech, poursuivant des recherches entreprises, il y a longues années, fait une excursion dans le domaine de la tératologie comparée.

Après l'étude succincte des organes sexuels des oiseaux, il montre les anomalies qui peuvent survenir durant la période embryonnaire, et aux observations antérieurement connues

il en ajoute deux, qu'il a eu l'occasion de recueillir.

Dans la première, extrêmement remarquable, puisque cet état n'avait pas encore été signalé, il s'agit d'une poule qui avait deux organes germinateurs et deux oviductes. Contrairement à ce qui se passe d'ordinaire, l'ovaire et l'oviducte du côté droit, au lieu de s'atrophier et de disparaître en grande partie peu après la naissance, avaient poursuivi leur développement et étaient, pour la forme et le volume, tout à fait semblables à leurs congénères ; ils avaient même fonctionné, témoin la rencontre de capsules ovariennes flétries et notablement atrophiées, et l'existence d'œufs à divers degrés de développement.

Dans la seconde, recueillie sur une autre poule, un phénomène inverse s'était produit, et, au lieu d'acquérir leur développement normal, les organes sexuels du côté gauche se trouvaient offrir un état rudimentaire.

Ces faits, exposés avec les plus grands détails, sont le point de départ de considérations philosophiques. A l'occasion du premier, M. Puech se demande pourquoi, seuls de tous les oiseaux, les rapaces ont le privilége d'avoir deux ovaires et pourquoi la particularité qu'il a rencontrée n'est point la règle chez les gallinacés. Si la sélection, ajoute-t-il en terminant, avait sur les organes la faculté attribuée par Darwin, la poule, dont la ponte annuelle est si notoirement exagérée, devrait avoir droit à deux ovaires, de préférence aux oiseaux de proie, dont la ponte à l'état de nature est de quatre à cinq œufs. Il y a donc là un véritable problème qui doit solliciter l'attention du naturaliste.

M. Viguié donne lecture d'un travail con-

sidérable sur la question sociale que M. Pérès, membre non-résidant, l'a chargé de communiquer à ses confrères. L'Académie, qui avait été à même d'apprécier, dans des communications antérieures, l'esprit philosophique et les études sérieuses de M. Pérès, écoute avec intérêt cette nouvelle lecture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 26 avril 1873.

Présents : MM. Des Rivières, *président*; Dumas, Aurès, Viguié, Liotard, *trésorier*, Brun, Rédarès, Flouest, Puech, Pelon, Gaidan et l'abbé Azaïs, remplissant les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Au début de la séance, la pensée des membres de l'Académie se reporte avec un sentiment d'unanime tristesse sur ce confrère regretté, M. *Léon Blanchard*, qui vient d'être enlevé par une mort prématurée à l'affection de sa famille, aux sympathies de l'Académie et à l'estime de la ville entière de Nimes. M. le Président se fait en ces termes l'interprète des regrets de notre compagnie :

« Après la lecture du procès-verbal, Messieurs, je m'empresse d'exprimer le sentiment qui est dans tous nos cœurs, c'est celui des regrets que nous éprouvons à la suite de la perte de M. Léon Blanchard. Ses goûts littéraires, son talent, la noblesse de son caractère, ses heureux débuts dans la compagnie, nous promettaient un collègue distingué et un collaborateur précieux.— Absent de Nimes la

semaine dernière, je n'ai pu lui rendre un cher et dernier hommage, et remplir ainsi ce que je regarde comme un devoir.

« Je demande qu'il soit fait, au procès-verbal du jour, mention de la sympathie et des regrets que l'Académie se plaît à témoigner à la mémoire d'un excellent confrère, aussi aimé qu'il était estimé ».

L'Académie s'associe avec empressement au vœu que vient d'exprimer M. le président. Il mérite bien, comme le digne M. de Clausonne, qu'il a suivi de si près, ces regrets et cette estime, cet excellent confrère qui a vécu, lui aussi, en homme d'un noble cœur, d'une âme ferme, d'un esprit élevé, de convictions sincères, et qui, avec une dignité constante, à cultivé les lettres, aimé le bien, recherché la justice et servi le droit, couronnant par une fin chrétienne une vie si noblement remplie.

M. Gouazé veut bien se charger de la notice biographique de M. Blanchard.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société archéologique de Sens. Tome x, 1872.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome xxi, 1873.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie. Tome VI, 1e et 2e fascicules ; années 1870-71-72.

Table générale alphabétique et analytique des matières contenues dans les cinq premiers volumes du Bulletin publié par la Société des antiquaires de Normandie. 1872.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. 3e série, 8e volume, 1872.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France. Troisième série, tome huitième, nos 3 et 4.

Bulletin de la Société Dunoise, Archéologie, Histoire, Sciences et Arts. No 16, 1873.

Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de statistique de la Drôme. 25e livraison. 1873.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Janvier 1873.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

M. de Grisy, inspecteur d'Académie, fait hommage à l'Académie de deux ouvrages qu'il vient de publier :

Joseph Addison ou un Attique en Angleterre.

Petite Géographie du département du Gard à l'usage de l'enseignement primaire.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre que M. le Maire de Toulon adresse à l'Académie du Gard pour l'inviter à désigner parmi ses membres un délégué qui devra se rendre à Toulon pour faire partie du jury des récompenses, dans les concours de poésie, d'archéologie et d'histoire institués à l'occasion du concours régional du Midi.

L'Académie confie à M. Révoil cette délégation. Elle apprend en même temps, avec une vive satisfaction, que cet excellent confrère vient d'être nommé officier de l'instruction publique, pour ses travaux archéologiques.

L'Académie décide que, dans la séance prochaine, elle procèdera à la nomination d'un secrétaire-perpétuel, en remplacement de M. de Clausonne.

M. le docteur Puech présente quelques

observations sur certains cas de folie causés par la dernière guerre et émet le vœu que l'étude des cas de cette maladie s'étende à tous les départements.

M. Liotard, après quelques données générales sur les résultats du dénombrement de la population de la France effectué en 1872, fournit des indications particulières en ce qui concerne cette opération pour la ville de Nimes.

Nimes, et la plupart des autres villes à peu près du même ordre (1) s'accroissent, de 1866 à 1871, dans les proportions normales de 2 à 3000 âmes. Cette légère augmentation, qui prend depuis quelque temps un caractère de régularité, me paraît s'expliquer par la translation des populations rurales dans les grandes villes; ce fait, que je ne saurais appuyer sur des documents certains pour les autres villes, est incontestable pour Nimes, puisque, à ne considérer que la proportion des décès aux naissances, notre ville aurait dû subir une notable diminution d'habitants dans la dernière période quinquennale.

Le relevé des naissances et des décès pour la ville de Nimes donne les résultats suivants :

Années.	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.	Excédant des Décès.
—	—	—		
1866	1869	1721	148	»»
1867	1694	1778	»»	84
1868	1741	1862	»»	121
1869	1664	1881	»»	217
1870	1734	1965	»»	231
1871	1505	2553	»»	1048
			148	1701-148

Excédant des décès pour les 6 années, 1553.

(1) Amiens, Angers, Montpellier, Limoges, Nice, Rennes,

Il est tout naturel que, dans les deux années 1870 et 1871, la guerre ait produit ici, comme ailleurs sans doute, ses résultats détestables. L'année 1871 surtout se fait remarquer par l'augmentation du chiffre des décès, et les diminutions de naissances. Le nombre des mariages a dû diminuer, pendant que diverses catégories de célibataires étaient appelées successivement sous les drapeaux. Il a augmenté, par une compensation qu'on devait prévoir, en 1872.

Le nombre des mariages s'élève :

pour 1871 à..... 502
pour 1872 à..... 696

Le chiffre des naissances qui, sur les 6 années 1866-71, n'avait dépassé celui des décès qu'en 1866, donne aussi cet heureux résultat pour l'année 1872.

Naissances	1822
Décès	1633
Différence au profit des naissances.	189

Ce mouvement favorable sera-t-il accidentel ou continu ? L'avenir nous l'apprendra. Si le gouvernement nous donne une garnison d'artillerie, comme tout le fait présumer, il y aura lieu de tenir grand compte de cet élément d'augmentation qui fournira un excédant fixe de près de 3000 personnes.

Si nous établissons un parallèle entre les

deux derniers dénombrements de Nimes, 1866 et 1872, en voici les données ou points de comparaison en détail :

Cantons et sect. urbaines		1866	1872	En plus.	Moins.
		—	—	—	—
1er canton	1	5291	8117	141	»»
	10	8153	5432	»	36
	12	7217	7164	»	53
2e canton..	2	3618	3942	324	»
	3	3528	3400	»	128
	5	5680	6281	801	»
	6	2761	2367	»	404
	7	3346	3208	»	138
3e canton.	4	4860	4948	88	»
	8	2325	2259	»	66
	9	4022	5338	1316	»
	11	2379	2341	»	38
Banlieue..	1	1286	1168	»	118
	2	781	857	76	»
	3	333	349	16	»
Nomades.	1	168	265	97	»
	2	107	197	90	»
	3	68	199	131	»
Popul. en bloc		4517	4572	55	»
		60240	62394	3135	981
				981	
		Augmentation		2154	

Les conclusions à tirer de ce tableau comparatif sont toujours les mêmes : abandon progressif de l'intérieur de la ville : Sections 6, 7,

8, 11. Translation dans les quartiers voisins de la campagne : Sections 1, 2, 4, 5, 9.

L'augmentation accusée dans la section 5 me paraît un peu exagérée : il ne faut pas perdre de vue que l'opération, morcelée à cause de son importance et de la promptitude que l'administration désire y voir apporter, est plus ou moins bien faite et plus ou moins exacte en raison de l'intelligence et de la bonne volonté du recenseur. J'ai lieu de croire que le travail, en ce qui regarde la section 5 de la ville, a été mieux fait en 1872 qu'en 1866.

Quant à l'augmentation considérable constatée pour la section 9 elle s'explique par deux raisons plausibles : d'abord l'extension réelle et frappante qu'ont prise les habitations au delà du viaduc du chemin de fer ; et en second lieu un déplacement de limite qui a profité à la section 9 au détriment de la section 12, et qui a fait refluer dans la section 9 toutes les habitations comprises entre l'avenue Feuchères et la rue Briçonnet (ancien petit chemin de St-Gilles), à savoir le quartier de la Préfecture et de la Trésorerie générale.

Dans le chiffre total de 62394, la population normale ou municipale, qu'on pourrait appeler plus clairement la population indigène, ne compte que pour 57822 ; c'est celle qui est comprise aux états individuels détaillés.

Le complément de 4572 est fourni par :

La garnison	1679
Les détenus	1199
Les asiles et orphelinats	561
Les élèves des institutions et pensions, étrangers à la commune	741
Les malades et infirmes des hospices ..	392
Total :	4572

C'est la population normale ou municipale qui sert de base au classement pour l'assiette de l'impôt et à l'application des lois sur l'organisation municipale. La population de 57822 habitants de la commune comprend :

55448 habitants agglomérés dans la ville proprement dite ;

2374 épars dans la banlieue (1), comprenant les deux hameaux de Saint-Césaire et Courbessac.

Saint-Césaire compte ..... 669 habitants
Courbessac ..... 592 —

Dans le rayon de l'octroi figurent les 55448 habitants de population normale agglomérée ;

Plus les 4572 individus formant la population flottante.

Total 60020

Répartie entre les trois cantons, la population totale se décompose comme suit :

1er *Canton.*

Population	municipale.....	22146	23169
—	flottante.....	1023	

2e *Canton.*

Population	municipale.....	20242	21728
—	flottante.....	1486	

3e *Canton.*

Population	municipale.....	15434	17497
—	flottante.....	2063	

Total général 62394

(1) Maisons de campagne et fermes en dehors de l'octroi.

Au point de vue de l'état civil, le chiffre de la population indigène , 57822, se décompose ainsi :

Garçons	13305	Filles	14784
Mariés	12211	Mariées	12395
Veufs	1530	Veuves	3597
Total masculin	27046	Total féminin	30776

Au point de vue des cultes professés dans la commune, les déclarations des habitants fournissent la proportion suivante :

Catholiques	42149
Protestants de diverses églises ..	15262
Israëlites	354
Divers ou Inconnus	57
Total :	57822

Subdivisée entre les 12 sections urbaines, la population normale se répartit ainsi, en partant de la plus populeuse.

Section	10	8117
—	12	7164
—	5	6281
—	1	5432
—	9	5338
—	4	4948
—	2	3942
—	3	3400
—	7	3208
—	6	2357
—	11	2341
—	8	2259

Cette population occupe 5275 maisons, et forme 16354 ménages.

La population totale, suivant les nationalités, donne :

Français ou naturalisés.....	61563	61594
Alsaciens ayant opté	31	
Alsaciens et Lorrains n'ayant pas opté.		7
De la Grande-Bretagne.....		32
Amérique.....		14
Allemands.....		82
Belgique et Hollande.....		26
Italie.....		328
Espagne...		109
Suisse.....		145
Russie, Pologne, Suède.....		29
Turquie, Grèce.....		18
Autres étrangers.....		10
Total :		62394

Les relevés relatifs au degré d'instruction accusent sur le total général ci-dessus 23119 individus ne sachant ni lire ni écrire, dont il faut déduire 5323 enfants au-dessous de 6 ans.

Les catégories relatives aux professions ont été groupées suivant les instructions ministérielles de 1872, d'une manière trop générale et trop large, Agriculture, Industrie, Commerce, professions libérales, etc.

Cette nomenclature n'offre pas dès lors assez de détails pour vous intéresser, non plus que ce qui a trait aux infirmités, et au dénombrement spécial des animaux domestiques.

Je bornerai donc là mes communications à l'Académie.

A cette communication M. Liotard ajoute les observations philologiques suivantes :

Vous connaissez le vers

Indocti discant, et ament meminisse periti,

inscrit par La Harpe en tête de son *Cours de littérature*.

Un de mes amis, plus versé dans la stratégie que dans les secrets de la prosodie latine, me demandait un de ces jours, si la particule *et* existait entre les deux membres de phrase. Un pari était, je crois, engagé sur cette question. A quoi je dus répondre, que non-seulement la particule figure dans la citation, mais qu'elle y est indispensable, sans quoi le vers serait faux. Mais à propos de cette explication, et porté, comme je le suis toujours, à chercher le pourquoi du pourquoi, je me suis demandé à moi-même d'où est tiré ce vers *isolé*, pour ne pas dire vers solitaire ? *La Flore latine* de M. Larousse m'a fourni là-dessus un renseignement singulier : C'est que le vers, longtemps et à tort attribué à Horace, n'est tiré d'aucun poème ou d'aucune pièce de vers connue ; il aurait été forgé par le président Hénault pour servir d'épigraphe à son *Abrégé chronologique de l'histoire de France* et traduit par lui de l'*Essai sur la critique*, de Pope.

J'ajoute à cette indication, qui appartient à Edouard Fournier, un chercheur infatigable, et dont je ne garantis pas l'exactitude, qu'une pensée analogue se trouve renfermée dans le discours préliminaire que Guillaume Bouchet met en tête de son livre des *Sérées*, dont j'espère avoir bientôt l'occasion de vous entretenir.

Bouchet s'exprime ainsi :

Et pourrez, vous, sçavants, quelque plaisir y (prendre ;
Vous, non sçavants, pourrez en riant y apprendre.

Reprenant ma citation latine, je me vois obligé, pour la traduire fidèlement, de délayer trop longuement la pensée exprimée en latin avec une heureuse concision : « Ceux qui ne savent pas, apprendront (ce qu'ils ignorent); ceux qui savent, auront quelque plaisir à se remémorer». Je me garderais bien de traduire *indocti* par ignorants ou ignares. On peut, en effet, ne pas savoir, ne pas avoir remarqué ou approfondi certaines choses, certain détail d'une science, sans être qualifié d'ignorant. Nous pouvons tous ici supposer sans vanité qu'on nous classe parmi les *periti*, à certain degré, et non parmi les *indocti*. Aussi n'ai-je pas la prétention de vous apprendre ce que je viens vous dire, mais seulement de vous en faire apprécier la singularité. Vous n'avez, d'ailleurs, qu'à ouvrir le *Dictionnaire* de Littré pour y trouver probablement, je dirais presque certainement, les explications que j'ai mises pour vous en réserve. J'en veux presque au savant linguiste d'avoir tout expliqué et vulgarisé. Il ne nous laisse plus rien à faire, à nous, modestes investigateurs dans le même domaine. Il était autrement agréable de faire une découverte accidentelle et imprévue que d'aller puiser un renseignement dans un livre de science toute faite : on n'a plus le plaisir de la surprise. Une bonne fortune de ce genre vient pourtant de m'échoir et j'ai poussé un petit cri de joie en lisant un

passage de la description du château de Blois par M. de La Saussaye, qui a été pour moi une révélation.

Je n'avais pas remarqué jusqu'à ce jour le rapport de *Toilette* à *Toile*, *Tela*. Une riche *toilette* comportait, dans ma première impression, plus de soie et de velours que de fine toile de Hollande.

Je disais donc journellement : Je vais faire un peu de *toilette* , madame est à sa *toilette* , j'entre dans mon cabinet de *toilette* , sans me douter de la relation qui existe entre ce mot et la forme originaire *toile* (*Tela*). Le rapport est plus direct et plus voisin avec l'expression *une toilette*, employée pour désigner la table surmontée d'un miroir , sur laquelle sont déposés tous les instruments et ingrédients qui interviennent dans les détails de la parure d'une femme mondaine : linges , brosses, cosmétiques, eaux de senteur, etc.

Je vais emprunter au livre précité un passage qui nous mettra sur la voie :

Le récit de la réception de l'archiduc et de l'archiduchesse d'Autriche au château de Blois, le 7 décembre 1501, est tiré d'une relation contemporaine laissée par un témoin oculaire, probablement, dit M. de la Saussaye, un des hérauts d'armes dont une des fonctions consistait à tenir registre des cérémonies de la cour :

« L'archiduchesse retirée dans sa chambre, on lui porte les linges de lit, les bassinoires, réchauffoërs et autres choses servant à la dite chambre.

» Les concierges et tapissiers du Château apportèrent un grand coffre qui contenait les choses suivantes :

»Premièrement, quatre miroirs enchassés en argent doré, trois pots où étaient les épingles

et lessive, trois chandeliers à queue (bougeoirs) à mettre des bougies, trois paires de vergettes dont les manches étaient de veloux cramoisi, trois pelotons (pelotes) de satin cramoisi, et largement papiers pleins d'épingles :

« *Item*, trois étuis couverts de veloux cramoisi, tous pleins de peignes, une grande poignée de bougies, un drap pour servir de drap de pied, de *Toilette de Hollande* et largement des couvrechefs de *Toilette* (Coiffes en toile de Hollande ».

Nous y voilà : *Toilette*, *petite toile*, *toile fine*, est un tissu de Hollande servant à confectionner le linge de corps ; de là extension, abusive sans doute, à tous les objets de nature, de matière, de forme quelconques, qui s'emploieront désormais et successivement aux usages du corps : soins de propreté et ornementation.

Dans la même description, se rencontre à diverses reprises le mot *honneur* pour révérence.

« Dès que la reine aperçut l'archiduchesse, elle se leva debout, et la dite dame lui fit *l'honneur* seulement en pliant le genou ; Madame de Bourbon, qui la tenait par le bras, le fit jusques à terre, et acheva ses deux *honneurs* un peu plus bas.

« Au bout du tapis sur quoi estoit la chaire de la reyne, estoient mesdames les duchesse d'Alençon et comtesse d'Angoulême, et un peu plus derrière estoient mademoiselle de Foix et la comtesse de Dunois.

« L'archiduchesse baisa ces quatre dames, et non pas les autres femmes, parce que Mme de Bourbon l'en empêcha; car elle n'eust eu jamais faict. De là elle passa devant la reyne en lui faisant de rechef l'*honneur* (la révérence), et se retira en son logis ».

Vous avez remarqué ci-dessus le mot *chaire*,

devenu *chaise* aujourd'hui, et qu'il faut entendre, en le rattachant au mot originaire *Cathedra*, d'un siége quelconque.

La chaire du prédicateur ou du professeur.
La chaire de S. Pierre.
Le siége épiscopal ou papal.

Nous sommes en mesure de répondre à ceux qui se moquent des étymologistes, en répétant la plaisanterie du chevalier de Cailly sur la dérivation d'Alphana rattaché à *Equus*, que *chaire* et *cathedra* ne sont qu'un seul et même mot.

Cathédrale est l'église qui contient le siége épiscopal, *Cathedra*.

Cathedra a donné notre patois *Cadièra* ou *Cadiero*, désignant tant la chaire de l'église que le siége le plus modeste.

Cathedra s'est restreint successivement aux formes *cadiera*, *chaière*, *chaire*, *chaise*.

Ces deux dernières formes se rencontrent indifféremment, selon le temps et selon les écrivains, pour désigner soit le siége du célébrant ecclésiastique, soit le siége du domicile seigneurial ou bourgeois, et même le trône royal.

En voici quelques exemples :

Bientôt puisses-tu voir de ta *chaire* roïale
Ton bienheureux Dauphin jouer emmi la sale.

(Le poète Bertaud. *Ode sur la naissance du Dauphin Louis XIII.*) (page 70.)

Apportez-moi à ce bout de table une *chaire*.

(Rabelais : *Pantagruel*, livre III, chap. 34, page 190. (Ed. 1711.)

« Comme il disait cecy, Dipnomède lui présentait une *chaire* à bras (ici c'est un fauteuil) qu'il venait de prendre de la main de son maître d'hôtel ».

(*Le Parasite mormon*, p. 53).

.... Il faut souffrir qu'elle jase à son aise.
Les savants ne sont bons que pour prêcher *en chaise*.

(Molière. — *Femmes savantes*, acte 2.)

Noste curat souvènt nous lou prècho en *cadièro*.

(Roumanille. *La part de Diéu*.)
(*Oubreto*, pag. 163.)

Un païre dounc fa le bouyatge,
Ba den la gleise prega Diu,
Oun apres sa recollectiu,
Per predica, mounto en *cadiero*.

(Grimaud : *Bido del patriarcho San-Benoist*, (page 194.)

S'il est parfaitement établi que la forme *chaise* provient de l'altération successive de *cathedra*, il n'est pas moins incontestable que *jour* est la transformation de *Dies* presque sans intermédiaire.

D'autre part,

S'il y a rapport intime de forme entre *toile* et *toilette* avec un grand écart de sens, il y a au contraire identité de sens entre *dies* et *jour* avec dissemblance absolue de forme. Pas une lettre semblable entre les deux termes

formant les degrés extrêmes de l'échelle, et voyez pourtant :

Dies a donné *diurnus*, *diurne*, comme le radical *noct* a fourni *nocturne*.

Dies a donné également *diario*, en Italie « journal », *Diurnale*.

De *diurne* à *Giorno*, le chemin n'est pas long. La lettre D initiale n'est pas écrite en tête de l'italien *giorno*, mais elle se prononce comme dans l'émission du *zéta*, grec.

Il n'y a pas à démontrer que l'italien *giorno* nous a fourni *jour*, *journal*, *journée*.

Les transformations successives de *dies*, *diurne*, *giorno*, *jour*, nous paraissent devoir donner satisfaction aux esprits les plus sceptiques et les plus exigeants en matière d'étymologie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 10 *mai* 1873.

Présents : MM. Des Rivières, *président*; Teulon, de Labaume, Dumas, Aurès, Germer-Durand, Viguié, Liotard, *trésorier*; Révoil, Brun, Ginoux, Verdier, Flouest, Dombre, Puech, Gouazé, Pelon, Gaidan, Faudon; et l'abbé Azaïs, remplissant les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie procède ensuite à l'élection du secrétaire-perpétuel, en remplacement de l'honorable et si regretté M. de Clausonne. Après le dépouillement du scrutin, M. le président proclame le résultat du vote, et M. *l'abbé Azaïs* est nommé secrétaire-perpétuel.

Le nouvel élu remercie l'Académie en ces termes : « Je suis profondément touché, Messieurs et honorés confrères, de ce témoignage de confiance, et je vous en remercie bien vivement. Je sais tout l'éclat que le zèle, l'activité, le dévouement de M. de Clausonne, et la haute considération dont il jouissait parmi nous, ont jeté sur les fonctions de secrétaire-perpétuel, et c'est ce souvenir qui me rend cette tâche si difficile. Je sens combien est périlleux l'honneur

d'être appelé à lui succéder; car, comme on l'a dit à juste titre sur sa tombe, M. de Clausonne est un de ces hommes qu'on regrette et qu'on admire, mais qu'on ne remplace pas. Je m'efforcerai du moins de marcher sur ses traces. Je m'inspirerai de cet esprit de haute impartialité, d'aimable bienveillance et d'affectueuse confraternité qu'il apportait parmi nous. A défaut de tout autre mérite, je mettrai au service de l'Académie toute la bonne volonté, tout le dévouement de mon cœur. C'est par là du moins que je chercherai à continuer les nobles traditions de mon honorable prédécesseur : votre indulgence fera le reste ».

M. *Lionel d'Albiousse*, juge à Uzès, auteur de plusieurs publications dont M. Faudon a rendu compte, est nommé associé-correspondant.

Le secrétaire dépose les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône. Tome V, 3e partie. Tome VI, 1e partie.

Bulletin de la Société nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.— Seconde série, Tome VIe.

Société des Antiquaires de la Morinie.— *Bulletin historique*. 83e et 84e livraisons.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Tome XXIVe. Janvier, Février et Mars 1873.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes. *Revue Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique*. Tome XXVIe.—Janvier et Février 1873.

Société protectrice des animaux. Février 1873.

Recueil de l'Académie des Jeux Floraux. 1873.

M. H. Révoil, qui avait été délégué par l'Aca-

démie pour faire partie du jury des récompenses, au concours régional de Toulon, nous communique de vive voix les impressions que lui a laissées une première visite. Il nous entretient surtout des concours de poésie, d'histoire et d'archéologie, qui ont lieu sous les auspices de la Société académique.

Parmi les manuscrits déposés, il signale pour l'archéologie : l'antiquité de l'homme dans les Alpes-Maritimes ;— les Saliens avant la conquête romaine ; — les deux statues de la Roque-Pertuse ; — monographie du couvent de Saint-Maximin.

Pour l'histoire : Organisation administrative et judiciaire de la ville de Draguignan, jusqu'à la réunion de la Provence à la France ;— Fraxinetum, notice historique sur la Garde-Freinet ; — aperçu historique sur Seillens ; — une régente d'Austrasie ; — armorial historique du diocèse et de l'Etat d'Avignon.

Pour la biographie : Le chevalier de Forbin ; — Raymonenq, poète provençal ; — Roseline de Villeneuve.

Ce rapide aperçu nous donne une idée des richesses archéologiques et historiques présentées au concours.

M. Révoil a été désigné pour faire partie des deux sous-commissions de la poésie provençale et des travaux hors concours. Il promet de nous tenir au courant des travaux des sous-commissions et des résultats du concours.

M. Aurès donne lecture d'une note sur l'expression antique de la contenance d'une Œnochoé du Cabinet archéologique de la ville de Nimes, qu'il accompagne de quelques détails sur les mesures romaines de capacité.

M. Teulon termine la séance par la lecture d'une poésie dans le genre antique, intitulée : *Les Euménides*, fragment imité d'Eschyle.

Oreste, seul.

O puissante Pallas, dont j'invoque le nom,
J'arrive dans ces lieux par l'ordre d'Apollon.
Daigne me recevoir avec la sympathie
Due à l'infortuné chassé de sa patrie.
Aucune impureté ne souille plus mes mains.
Epuisé de fatigue, errant par les chemins,
De vingt peuples divers j'ai traversé les villes,
Les terres et les mers, les continents, les îles.
Tel est mon sort : fidèle au dieu qui m'inspirait,
Je n'ai fait qu'accomplir son fatidique arrêt,
Et je viens, l'âme triste et non pas abattue,
Attendre ma sentence au pied de sa statue.

Le chœur (composé de 50 Furies).

Le voilà : c'est bien lui; je ne me trompe pas.
Des indices muets me guident sur ses pas,
Comme le chien vaillant, plein d'ardeur et de joie,
Qui suit un faon blessé pour en faire sa proie,
A la trace du sang dégouttant de son corps.
Suivons-le ; ce n'est pas assez de ses remords !
Nous avons parcouru d'innombrables contrées,
Et sans ailes franchi les plaines éthérées.
Plus promptes que les vents qui poussaient son [vaisseau
De Delphes, devant lui nous voici de nouveau.
Sans doute dans ces lieux se réfugie Oreste :
Je le sens; une odeur de meurtre me l'atteste.

1re *Euménide*.

Voyez... cherchez partout; que ce grand criminel
Ne puisse pas nous fuir à l'ombre de l'autel.

2e *Euménide*.

Le voilà prosterné, sans force et sans courage ;
De la grande déesse il embrasse l'image.

3e *Euménide.*

Devant l'aréopage il veut être entendu.

4e *Euménide.*

La terre ne rend point le sang par elle bu.

5e *Euménide.*

L'antique tribunal est juste, mais sévère.

6e *Euménide.*

Juger, c'est condamner. Il a tué sa mère,

LE CHŒUR.

Pour racheter ce sang, quoique vieux, toujours (frais,
Je veux sucer le tien à longs et larges traits,
Et tirer un breuvage amer de ta substance.
Lentement consumé, de ta triste existence,
Chaque jour tu verras se briser les ressorts,
Et je t'entraînerai plein d'effroi chez les morts.
C'est là qu'est, dans l'horreur des royaumes li- (vides,
La peine réservée aux fameux parricides ;
C'est là que sont punis cent monstres odieux,
Pour avoir outragé la nature et les dieux.
Pluton est des mortels l'impitoyable juge ;
Contre lui sous la terre il n'est point de refuge,
Et ses regards de feu, devançant ses rigueurs,
Lisent dans les replis les plus secrets des cœurs.

ORESTE.

Instruit par le malheur, poussé jusqu'à l'a- (bîme,
Je sais plus d'un moyen pour expier mon crime ;
Je sais parler, me taire, obéir au destin.
J'ai reçu les leçons d'un précepteur divin.

Le sang dont cette main porta la longue trace
N'apparaît presque plus ; il pâlit et s'efface,
Et de mon parricide (Apollon me l'a dit)
Je suis absous, lavé ; je ne suis plus maudit ;
Car devant son autel et selon les grands rites
Je fus purifié dans les formes prescrites.
Prières, larmes, dons, sacrifices pieux,
Je n'ai rien épargné pour apaiser les dieux.
Ma présence n'apporte ici rien de funeste ;
Le temps abolit tout, il amnistie Oreste.
Mon cœur est plus léger, plus sereins sont mes (jours,
Et je puis invoquer Minerve à mon secours.
Elle fera de moi, sans combats, sans querelles,
De Mycène et d'Argos les alliés fidèles
Du peuple Athénien. Soit que, visible ou non,
Dans les champs de l'Afrique, aux rives du Triton,
Elle porte les yeux sur une race aimée ;
Soit qu'empruntant les traits d'un général d'armée
Elle agite sa lance aux plaines de Phlégra,
Elle est déesse enfin, elle m'écoutera ;
Et, prenant en pitié mon douloureux supplice,
Elle ne voudra pas s'en faire la complice.

LE CHŒUR.

La faveur de Pallas et celle d'Apollon
N'arracheront de nous ni grâce ni pardon.
Tu seras désormais, quelque part qu'on te voie,
Errant, chassé, proscrit, étranger à la joie.
Fantôme desséché, pâture des démons,
Aucun son ne pourra sortir de tes poumons ;
Ta voix expirera sur tes lèvres livides.
Victime dévouée aux sombres Euménides;
Non, tu ne seras pas égorgé par le fer ;
Mais je me nourrirai de ton sang, de ta chair,
Et des chants infernaux la clameur sans pareille
Retentira toujours, toujours à ton oreille.
Formons, formons nos chœurs lugubres, solennels,
Entonnons un concert horrible, formidable ;
Retraçons le sort misérable
Que nous destinons aux mortels.

Nous sommes justes, oui. Quiconque a les mains [pures
N'a point à redouter nos poignantes tortures.
Mais pour les criminels, les tigres inhumains
Qui veulent nous cacher leurs parricides mains,
Point de pitié pour eux ! on nous voit toujours [prêtes
A venger le ciel offensé,
A punir les coupables têtes,
A demander au sang le prix du sang versé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 24 mai 1873.

Présents : MM. des Rivières, président; de Labaume, Dumas, Aurès, Germer-Durand, Vignié, Liotard, trésorier ; Brun, Lenthéric, Rédarès, Flouest, Puech, Pelon, l'abbé Azaïs, secrétaire-perpétuel.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, 4e série, tome IIIe, 1870.

Bulletin de la Société des beaux-arts de Caen, IVe volume, 3e série.

Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, 1870-1871.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, tome XIII, 4e trimestre de 1872.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 2e trimestre 1872.

Aperçus financiers, par Alfred Neymarck, IIe volume, 1872-1873.

Société d'agriculture, de commerce et d'indus-

trie du département du Var, 1re série, tome Ier, 3e livraison 1872.

Congrès des Sociétés savantes. — Rapport fait à la Société académique des Hautes-Pyrénées, au nom de ses délégués au congrès, par J. Mareschal, broch. gr. in-8o.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 16e volume, 1870-1871.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, séance publique du 30 janvier 1873.

Bulletin de la Société protectrice des animaux reconnue d'utilité publique, mars 1873.

De la découverte des sources par le moyen des filons, en particulier dans le département du Gard, par Clément Ribard, pasteur de l'Eglise libre, à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).

Mémoire de la Société philomathique de Verdun (Meuse), tome Ier, 1840, tome IIe 1843, tome IIIe, 1846, tome IVe, 1850, tome Ve, 1858, tome VIe, 1863, tome VIIe, 1873, avec planches.

Memoirs of the Boston Society of natural history, 1871-1872.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des cultes, 5e série, tome IV, sept.-oct. 1872.

Discours de M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, à l'Assemblée générale des Sociétés savantes, 19 *avril* 1873.

M. *L. d'Albiousse*, magistrat à Uzès, écrit à l'Académie pour la remercier d'avoir bien voulu lui décerner, dans la séance du 10 mai, le titre d'associé-correspondant. Il reçoit cette faveur comme un encouragement à publier de nouveaux travaux. Il annonce qu'il fait imprimer, dans ce moment, une mono-

graphie sur une crypte chrétienne qui existe à Uzès, et qui, au témoignage des archéologues, pourrait remonter au IIe siècle. Il ajoute qu'il s'empressera de faire hommage à l'Académie d'un exemplaire de cette publication.

La Société philomathique de Verdun, désirant entrer en relations d'échange de publications avec l'Académie du Gard, envoie la série complète de ses mémoires depuis 1840, et demande en retour la collection des volumes renfermant les divers travaux de notre Compagnie. Cette demande est favorablement accueillie, et l'Académie, tenant à établir des rapports de bonne confraternité avec la Société philomathique de Verdun, décide qu'elle lui enverra les dix volumes qui composent la dernière série de ses *Mémoires*.

M. Aunès lit la dernière partie de son « Etude sur les mesures de capacité et sur la valeur du cyathe chez les Romains », et cite, à l'appui de son interprétation, plusieurs passages d'Horace et de Tibulle.

M. l'abbé Azaïs présente un rapport sur un ouvrage de M. Louis Remacle, qui a pour titre : *Ultramontains et Gallicans au* XVIIIe *siècle, Honoré de Quiqueran de Beaujeu, évêque de Castres, et Forbin-Janson, archevêque d'Arles. Episode de l'histoire du Jansénisme*, par Louis Remacle.

« Le titre de cet ouvrage manque d'exactitude. Mais l'ouvrage lui-même est bien fait, et révèle un vrai talent. Ce ne sont pas les Ultramontains et les Gallicans qui sont en cause dans les luttes religieuses du XVIIIe siècle. Ce sont des adversaires bien plus ardents, et l'auteur est plus exact lorsqu'il donne

pour titre à son livre : *Episode de l'histoire du Jansénisme*. Oui, c'est le Jansénisme qui ravit dans ces pages, avec les passions qu'il souffla au sein de la société religieuse des deux derniers siècles.

» La lutte se personnifie entre deux prélats appartenant à la même province, appartenant à deux familles unies par plusieurs alliances, et que leurs relations n'ont servi qu'à diviser plus profondément. Il s'agit de deux beaux noms de la Provence, les Quiqueran de Beaujeu et les de Forbin-Janson.

» Le premier de ces deux noms est inscrit, dès le XIIe siècle, dans l'histoire. La famille des Quiqueran a donné plusieurs évêques à l'Eglise et des capitaines distingués aux armées de terre et de mer.

» L'abbé de Quiqueran de Beaujeu, dont les luttes religieuses font l'objet de cet ouvrage, avait quelque chose de la nature militante de ses aïeux. Doué d'un esprit vif et pénétrant, il devint un orateur distingué et prêcha avec succès à Aix, à Paris et devant la cour. Fléchier, qui le connaissait et qui admirait son talent, l'attira dans son diocèse et le nomma chanoine de sa cathédrale. Une circonstance fit ressortir la puissance de sa parole sur les habitants de Nîmes. Le dimanche des Rameaux de l'année 1703, la nouvelle se répandit tout à coup que des bandes armées de camisards menaçaient la ville, et la terreur des catholiques devint si grande que les offices furent interrompus. L'évêque Fléchier, témoin de cette panique, jugea à propos, dit Ménard, de faire monter en chaire l'abbé de Beaujeu, ne pouvant le faire lui-même à cause de son indisposition. « Ce

chanoine, continue notre historien, qui était plein d'esprit, et dont le rare mérite a brillé depuis avec éclat, parla sur le champ avec beaucoup de feu et d'onction sur le sujet qui se présentait, ayant pris pour texte ces paroles de S. Matthieu : *Quid timidi estis, modicæ fidei ?* Sa parole fut si puissante qu'elle apaisa le trouble qui s'était emparé des assistants ». Tel est le souvenir qu'a laissé à Nimes la parole éloquente de l'abbé de Beaujeu.

» Après avoir vainement sollicité la prévôté du chapitre de la cathédrale de Nimes, il fut nommé à l'évêché de Castres ».

M. l'abbé Azaïs nous le montre sur son siége déployant un zèle infatigable pour son troupeau, consacrant toutes ses ressources, au début de son épiscopat, à la fondation du séminaire, construisant à ses frais des églises dans les campagnes, n'oubliant pas les pauvres et faisant bâtir pour eux un vaste hôpital. Devançant son époque, il travailla activement à la suppression de la mendicité, et chercha, par de sages mesures, à atténuer cette plaie sociale. S'inspirant de l'esprit de douceur et de modération de Fléchier, son modèle, il montra pour les protestants la même charité, et obtint d'eux en retour de nombreux témoignages d'attachement et de confiance.

« Louis XIV étant mort en 1715, l'Assemblée générale du clergé de France, qui se tenait en ce moment à Paris, chargea l'évêque de Castres de prononcer, à Saint-Denis, l'oraison funèbre du grand roi. L'orateur ne fut pas au-dessous de la grandeur de son sujet. Le style est plein de chaleur et de mouvement, et, si on peut lui reprocher quelque-

fois un peu de recherche et d'emphase, il y a plusieurs passages qui s'élèvent jusqu'à la véritable éloquence.

» Tel fut Mgr de Beaujeu jusqu'à l'âge de soixante ans, évêque plein de zèle et de charité, orateur distingué, estimé de ses collègues, aimé de ses diocésains, entouré d'une considération universelle. Or, voilà que tout à coup cette vie si paisible va être agitée et troublée, à l'âge même où l'homme n'aspire plus qu'au repos ».

Le rapporteur raconte ici les tristes querelles du Jansénisme et la part trop active qu'y prit l'évêque de Castres. Il fait ensuite connaître celui qui devint son adversaire le plus constant, Jacques de Forbin-Janson, archevêque d'Arles, prélat aussi pieux qu'instruit, et profondément attaché à l'orthodoxie. Ce sont les principales phases de cet antagonisme et de cette lutte que nous présente le rapport de M. l'abbé Azaïs.

L'évêque de Castres était resté très-attaché à sa famille et avait l'habitude d'aller, tous les ans, passer quelques semaines dans son sein. Il y trouvait toujours un accueil très-sympathique, et les consuls de la ville d'Arles s'empressaient de lui rendre visite et lui accordaient spontanément les honneurs qu'ils marchandaient quelquefois à leur propre archevêque. La ville d'Arles comptait dans son clergé des dissidents qui avaient embrassé les opinions jansénistes. Ils se rallièrent ouvertement à Mgr de Beaujeu, qui n'hésita pas à les encourager de sa parole et bientôt de son exemple. De là des luttes, des divisions, des scènes regrettables, dont M. l'abbé Azaïs emprunte le récit à une relation écrite par l'évêque de Castres lui-même et où parfois l'on

retrouve avec tristesse quelque chose de la plume d'un sectaire.

Au milieu de ces violents débats, auxquels la ville d'Arles ne resta pas étrangère, un terrible fléau vint imposer à ces hostilités une trêve de quelque durée.

L'ouvrage de M. Louis Remacle renferme des détails navrants sur les épouvantables ravages de la funeste peste de 1720, qui décima la Provence et qui trouva, dans Mgr de Forbin-Janson et dans son parent Mgr de Beaujeu, de dignes émules de la charité de Mgr de Belzunce.

« Je m'arrête, dit le rapporteur, à ce généreux exemple de dévouement des deux prélats, qui nous montre que, s'ils ont longtemps lutté l'un contre l'autre sur des questions de doctrine, ils se sont rencontrés sur le terrain de la charité. Oublions les tristes débats qui ont agité leur vie, pour ne nous souvenir que de leur dévouement. La charité, surtout lorsqu'elle s'élève jusqu'à l'héroïsme, efface bien des torts et rachète bien des faiblesses. »

» Qu'il me soit permis, en terminant le compte-rendu d'un ouvrage plein d'érudition et parfaitement écrit, d'en faire connaître l'auteur et de rendre hommage à son talent. Ce livre est signé d'un nom que Nîmes n'a pas oublié et que notre Compagnie peut revendiquer. M. Louis Remacle est le fils de ce digne magistrat qui siégeait à Nîmes, en 1830, à côté de notre confrère, M. le président de Labaume, et qui a laissé parmi nous de si honorables souvenirs. Le fils a repris la plume du père, et l'ouvrage qu'il vient de publier peut prendre place à côté du remarquable travail de son père sur les *Bufnets trouvés*, couronné par l'Académie française ».

Après cette lecture, M. l'abbé Azaïs propose M. Louis Remacle comme associé-correspondant. Cette proposition est appuyée par MM. Germer-Durand et Rédarès.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 7 juin 1873.

Présents : MM. des Rivières, président ; Germer Durand, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Roussel, Brun, Im Thorn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Balmelle, Penchinat, Flouest, Domtre, Puech, Pelon, Gaidan, Faudon et l'abbé Azaïs, secretaire-perpétuel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 48e année, 3e série, tome x, travaux de 1870 à 1872.

Les temps préhistoriques dans le Sud-Est de la France. — Allées couvertes de la Provence, par M. Cazalis de Fondouce.

Ce mémoire renferme une description pleine d'intérêt sur la grotte des Fées dans la montagne de Cordes, près Montagner et des grottes de la montagne de Castelet, près de Fontvieille. M. Cazalis de Fondouce établit

que ces grottes artificielles ont été faites, pour servir de nécropole, par une population qui habitait nos contrées avant les premiers temps de l'âge de bronze et qui se rattachait par ses traditions architectoniques, aux constructeurs des dolmens. On trouve, en effet, certaines analogies entre les grottes artificielles de Cordes et de Castelet, et les dolmens, les allées couvertes du Nord de la France, ainsi que les chambres de géants du Nord de l'Europe.

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3e série, 33e année, 1871-1872.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, seconde série, tome xve, numéros 1 et 2, 1873.

De l'équilibre social en France, Paris, Mozard, libraire-éditeur, 1873.

Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, année 1872.

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. — Liste des membres du comité et des Sociétés savantes des départements.

Bulletin des sciences de la Société centrale d'agriculture de France, 3e série, tome 3e, numéro 5, 1873.

Comité archéologique de Senlis, comptes rendus et mémoires, année 1872.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1870 et 1871.

Le Cahier de l'enregistrement, par M. Lionel d'Albiousse.

Nous reproduisons ici un extrait du répertoire périodique de l'enregistrement sur le travail de notre confrère. M. L. d'Albiousse, juge au tribunal civil de Privas (aujourd'hui

d'Uzès), et M. A...; employé supérieur de l'enregistrement, ont été touchés des améliorations que comporte le système actuel des tables utilisées dans les bureaux d'enregistrement. Selon eux, le *Repertoire général*, tel qu'il est organisé, ne permet pas de suivre avec sûreté les transmissions de valeurs mobilières; ils le trouvent même bien inférieur aux anciennes tables sur un point capital, la recherche des insuffisances de prix ou de revenus, parce que ces tables offraient pour terme de comparaison et en une seule page autant d'immeubles qu'on en pourrait trouver dans 40 pages du *Répertoire général*. Enfin, il leur paraît que le répertoire nécessite des écritures trop considérables, dont le nombre ne fera que s'accroître.

Nous n'avons pas à apprécier ici le fondement de ces critiques; mais M. d'Albiousse croit qu'on les éviterait, s'il était possible d'établir, *au lieu de naissance* de chaque citoyen, un cahier disposé dans la forme du cahier judiciaire et dans lequel se centraliseraient tous les actes de la vie civile.

Le cahier judiciaire a produit des résultats si satisfaisants et sa tenue est en même temps si simple qu'il suffirait du moindre examen pour établir le bilan du patrimoine d'un individu.

Ce système a des côtés séduisants; il se fonde sur l'expérience ancienne déjà du casier judiciaire et évite les nombreuses causes d'erreurs qui s'attachent au classement d'après la simple résidence. Mais il faudrait, pour le mettre à exécution, une loi qui prescrivît l'indication du lieu de la naissance dans tous les actes et déclarations. Or, cette loi, qu'il serait peut-être peu difficile d'obtenir, serait-elle aussi facilement exécutée? Nous aurions désiré

que M. d'Albiousse, dont le travail, fort consciencieux d'ailleurs, a été dirigé par un praticien exercé, prît soin d'indiquer par quels moyens on préviendrait les inexactitudes fréquemment commises par les contribuables dans la mention de leur lieu de naissance. Ce point là nous paraît la base de son système. Le cahier ne présenterait pas du reste beaucoup plus de facilités que le répertoire pour la découverte des insuffisances de prix ou de revenus. Enfin, ne serait-il pas à redouter que la concentration de tous les documents au lieu de naissance produisît, dans le système des renvois, une complication considérable, au grand préjudice du travail intellectuel des bureaux. Quoi qu'il en soit, l'idée de M. d'Albiousse mérite d'être recueillie; son étude sera certainement consultée avec fruit par tous ceux qui s'occupent de l'accroissement des produits et de l'amélioration du travail des employés.

L'Académie procède ensuite à la nomination de deux membres titulaires. Plusieurs candidats étant sur les rangs, aucun n'a pu recueillir les deux tiers des suffrages nécessaires pour que l'élection soit valable. Le scrutin de ballotage est renvoyé à la séance suivante.

L'Académie décide qu'on fera, dans la séance prochaine, l'élection d'un troisième membre titulaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 21 *juin* 1873.

Présents : MM. Des Rivières, président ; J. Salles, Germer-Durand, Viguié, Charles Liotard, Revoil, Roussel, Brun, Im-Thürn, Ginoux, Verdier, Rédarès, Balmelle, Peuchinat, Flouest, Dombre, Gouazé, Puech, Pelon, Gaidan, Faudon ; et l'abbé Azaïs, secrétaire-perpétuel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Conseil général du Gard. Procès-verbaux des délibérations, première session ordinaire de 1873. Rapport sommaire de la commission départementale.

Société des sciences et des lettres de Loir-et-Cher, bulletin de décembre 1872.

Société archéologique de Rambouillet, mémoires et documents, tome I, troisième livraison.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 1871-1872, IIe série, tome Ier.

Cette Société accompagne cet envoi d'une lettre, adressée au président, pour demander

l'échange avec les publications de notre Compagnie.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, 1873, avril et mai.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, mars et avril 1873.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris. N° 5. Janvier 1873.

Memoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Tome VIII, 2e partie.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. Année 1872.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). 14e année. 1873, Janvier, février et mars.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Tome 12, 1er trimestre 1873.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. Tome x, 3e livraison.

L'Université royale de Norwège, à Christiania, envoie plusieurs publications :

1° *Recherches sur la chronologie égyptienne d'après les listes généalogiques*, par J. Lieblein avec neuf tables autographiées; ouvrage traduit en français ;

2° *Nordens ældste historie;*

3° *Calendrier* ;

4° *Cantate;*

5° *Annexes à la statistique officielle du royaume de Norwège pour l'année* 1869. Publié en français.

Chambre de l'Edit, par M. Cambon de Lavalette.

Notre confrère, M. Gouazé veut bien se charger de faire un rapport sur cet important travail.

Des ovaires et de leurs anomalies, par le docteur Albert Puech, membre de l'Académie du Gard. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier*).

Après un scrutin de ballotage, M. *Eug. Bolze* et M. *Maumenet* sont proclamés membres résidants de l'Académie du Gard.

Le scrutin s'ouvre ensuite pour l'élection d'un troisième membre. Aucun des candidats n'ayant obtenu les deux tiers au moins des suffrages des votants, l'élection est renvoyée à la prochaine séance. Elle sera suivie d'une autre élection pour le fauteuil vacant par le décès de notre ancien secrétaire-perpétuel, le regretté M. de Clausonne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 5 *juillet* 1873.

Présents : MM. Desrivières, *président ;* Germer-Durand, Liotard, Révoil, Roussel, Brun, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Penchinat, Flouest, Dombre, Pelon, Gaidan, Faudon, E. Bolze, Maumenet ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

Journal des savants. Mars et avril 1873.

Mémoires de l'Académie de Metz, lettres, sciences, arts et agriculture. 50e, 51e et 52e années, depuis 1869 jusqu'à 1871.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. Tome XII.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Années 1870 et 1871.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. 2e série.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. Deuxième série.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Quatre fascicules, 1872.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Année 1871.

Recueil des publications de la société nationale havraise d'études diverses. 1870 et 1871.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers. Décembre 1872, janvier, février et mars 1873.

La Rage au point de vue physiologique, par le colonel de Belleville, membre de la Société d'histoire naturelle de Toulouse.

M. Paul Félix envoie en hommage à l'Académie du Gard un poème languedocien intitulé : *Los Fados en Cévènos*, imprimé à Alais.

Notre compatriote M. Ph. Vigne nous fait également hommage d'un recueil de poésies qui a pour titre : *Fables et semblants de fables*, chez M. Louis Giraud à Nîmes.

Société linnéenne du nord de la France. Bulletin mensuel. Avril, mai et juin.

Rapport fait à la Société d'agriculture par M. Destremx sur le phylloxera vastatrix.

Cartulaire de Remoulins recueilli, classé, annoté et publié sous les auspices du conseil municipal de Remoulins, par Gr. Charvet, membre de l'académie du Gard.

La Crypte d'Uzès, monument chrétien des premiers siècles de l'Eglise, par Lionel d'Albiousse.

Du colmatage des terrains vagues de la Camargue par les atterrissements naturels du Rhône, par M. Domergue, associé-correspondant de l'Académie du Gard.

M. Madier-Montjau, membre du comité d'organisation pour le Congrès international des Orientalistes, sollicite le concours de notre

académie pour la première session annuelle du congrès qui aura lieu, le 1er décembre, à Paris.

M. *Germer-Durand* communique la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Madier-Montjau sur le Congrès international des Orientalistes :

« Monsieur,

» Le comité d'organisation du Congrès international des Orientalistes m'a choisi, comme appartenant au Gard par ma famille et ma naissance, pour recommander aux sociétés agronomiques de ce département l'appel qu'il adresse à toutes les sociétés savantes.

» Le programme complet de notre réunion est sous presse, et, dans peu de jours, j'aurai l'honneur de vous l'expédier.

» Aujourd'hui même, je vous envoie sous bandes nos publications préparatoires; et, sous ce pli, vous trouverez notre circulaire n° 5 et l'épreuve typographique de nos comités français.

» Les noms dont ils se composent prouvent que notre entreprise est étrangère à toute spéculation, à tout esprit de secte ou de parti.

» Le programme établit que nous entendons joindre à la science pure la science appliquée et le soin des intérêts matériels. Il fait une large part de temps à la question séricole tout entière.

» La circulaire n° 5 attestait déjà nos préoccupations à cet endroit, et le nom de M. Guérin-Méneville, dans le comité, affirme que, si

quelque chose était négligé sur la question des soies, des graines, des tissages, des teintures, ce serait uniquement parce que les intéressés spécialistes nous auraient fait défaut. Mais nous avons tout lieu d'espérer fermement qu'ils ne nous manqueront pas. J'ai déjà reçu la souscription d'un bon nombre de conseillers généraux de la Drôme, et de deux grands importateurs de soie de Lyon. Comme Nimois, cependant, je sollicite avant tout les sociétés agricoles, la Chambre de commerce et l'Académie du Gard. Je serais heureux de justifier l'honneur que le comité m'a fait en me choisissant pour le représenter auprès de mes compatriotes, en obtenant avant tout leur bienveillance et leur concours. J'ai écrit à mes parents Silhol, Rouville et Clausonne, de Nimes, toute ma pensée et de longs détails au sujet de ce Congrès, et je pense qu'ils voudront bien en causer autour d'eux avec les membres des académies, chambre et société d'agriculture de Nimes. Je n'entreprendrai pas de vous en écrire aussi longuement. Cependant permettez-moi d'ajouter quelques mots :

» Les différentes spécialités orientalistes, soit artistes, archéologues, philologues, naturalistes, agronomes, industriels ou commerçants, auront, le 1er septembre à Paris, une occasion unique de se former en groupes spéciaux d'une façon plus durable que le Congrès lui-même, en s'appuyant sur toutes les relations et sur toutes les influences individuelles ou collectives de ses membres. A eux d'en profiter, en y assistant ou en s'y faisant représenter. Nous désirons d'autant plus vivement vous voir grossir le nombre de nos membres, que les souscriptions nous arrivent très-nombreuses de l'étranger ; que le Congrès doit

sa formation à une initiative toute française, et que, si la France n'y était pas patriotiquement et largement représentée, nous nous regarderions comme humiliés nationalement.

» Si le comité organisateur m'a appelé dans son sein, je ne dois cet honneur qu'à ce fait, que j'ai habité le Japon plusieurs mois comme homme d'affaires, et que j'ai pu m'y faire une opinion, entre autres questions, sur les causes des mauvais approvisionnements de graines de vers à soie que la France tire de ce pays.

» Je crois possible de remédier à ce mal, alors même que les Italiens au Congrès ne voudraient pas nous seconder.

» Personnellement, je mets ma faible expérience toute au service des éleveurs français s'ils veulent à Paris, en septembre, s'entendre systématiquement.

» Le comité compte sur votre obligeance, Monsieur, pour porter son appel à la connaissance de l'Académie du Gard.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression des sentiments de haute considération de votre dévoué serviteur.

» E. Madier-Montjau.

» Le Congrès publiera, à la fin du mois de septembre, le recueil de ses actes en un beau volume in 8°, qui sera mis en vente simultanément à Paris, Londres et Leipzig, au prix de 25 fr. Nos membres souscripteurs à 12 f. l'auront gratis.

» Le comité a décidé que toutes les bibliothèques publiques pourront l'avoir en souscrivant comme membres, au prix de 12 francs.

» Nous sollicitons votre souscription et l'honneur de votre adhésion.

» E. M.-M.»

M. le président souhaite ensuite en ces termes la bienvenue à nos deux nouveaux confrères, M. E. Bolze et M. Maumenet :

S'adressant d'abord à M. E. Bolze : « Vous aviez, Monsieur, lui dit-il, votre place marquée dans l'Académie. Nous connaissions depuis longtemps votre goût pour les lettres. Vous aimez à vous délasser des études austères du droit en lisant, en admirant nos grands écrivains, et en prenant part au mouvement intellectuel de notre époque. Là, comme en beaucoup d'autres choses, la magistrature et le barreau suivent les traditions du grand siècle.

» Il y a quelques années déjà, vous preniez part à une *Revue* (1) dans laquelle notre digne secrétaire-perpétuel était un de vos collaborateurs. Vous le retrouvez ici comme collègue. Tout nous donne l'assurance, Monsieur, que, vous aussi, vous prendrez une part active à nos travaux et que vous nous aiderez à combler les vides douloureux qui se sont faits dans notre Compagnie ».

Il s'adresse ensuite à M. Maumenet :

« De tout temps, Monsieur, les études scientifiques ont obtenu votre préférence. La pente de votre esprit vous porte vers les recherches utiles en physique, en chimie, en agriculture. L'histoire naturelle vous est familière. Vous êtes en relation avec plusieurs sociétés savantes. L'Académie est heureuse de recueillir le fruit de vos travaux et de votre

(1) *Revue catholique du Languedoc*, 1859-1861, 3 vol. grand in-8°.

expérience. Elle sait d'avance que vous lui prêterez le concours de vos lumières sur les questions scientifiques qui exigent une préparation, une aptitude spéciale. Votre parole, ici, fera autorité. Nous en avons pour garant votre réputation et votre désir d'aider sérieusement la Compagnie à laquelle vous appartenez maintenant ».

M. Germer-Durand communique à l'Académie quelques notes extraites de ses *Découvertes archéologiques* faites à Nimes et dans le Gard pendant le second semestre de l'année 1871.

L'Académie procède au scrutin de ballotage entre M. *Léon Carcassonne* et M. *de Grisy*. M. le docteur *Carcassonne* est nommé membre résidant.

Une nouvelle élection a lieu pour le quatrième fauteuil.

Aucun candidat n'ayant obtenu les deux tiers des voix, l'élection est renvoyée à la séance prochaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 19 *juillet* 1873.

Présents : MM. Q. Des Rivières, *président* ; Germer-Durand, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Roussel, Brun, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Balmelle, Penchinat, Gouazé, Puech, Pelon, J. Gaidan, Faudon, E. Bolze, Maumenet ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, les ouvrages qu'a reçus l'Académie sont déposés sur le bureau.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. 3e série. 8e volume. 2e livraison. 1872.

Mémoires de la Société Eduenne. Nouvelle série. Tome 2e. 1873.

Annuaire de la Société philotechnique. Année 1872.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. 1873. 26e livraison.

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes. Avril, n° 6. 1873.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. 81e et 82e livraisons.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Avril 1873.

Catalogue des Brevets d'invention, nos 7, 8, 9, 10, 11.

L'Université royale de Christiania, en Suède, adresse à l'Académie du Gard deux courtes notices nécrologiques en latin, la première sur Christophe Hansten, professeur de mathématiques appliquées dans l'Université, et l'autre sur Axelius-Jonas Boeck, auteur de plusieurs ouvrages de zoologie. Un de nos confrères a bien voulu se charger de répondre à cette bienveillante communication.

M. le docteur *L. Carcassonne* écrit au secrétaire-perpétuel pour le prier de remercier l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en lui conférant le titre de membre-résidant.

L'Académie procède ensuite à l'élection d'un quatrième membre résidant. M. *A. de Grisy*, inspecteur de l'Académie, docteur ès-lettres et en droit, est élu et proclamé membre titulaire.

Les candidats présentés pour le cinquième fauteuil n'ayant pas obtenu le nombre de suffrages prescrit par le règlement, le scrutin de ballotage est renvoyé à la séance prochaine.

M. J. Gaidan donne lecture d'un rapport qu'il a été chargé de faire sur le poème de M. Paul Félix, d'Alais, intitulé : *Las Fados en Cévenos*. A la suite de cette lecture, M. Gaidan propose M. Paul Félix, comme membre correspondant.

LAS FADOS EN CEVENOS.

—

Le réveil des idiomes romans, provençal, languedocien et gascon, est, depuis bientôt trente années, un fait qu'il serait puéril de ne pas reconnaître. Des œuvres d'un grand mérite viennent de temps en temps témoigner de la vitalité de cette langue populaire, de cette langue parlée naguère par de nombreuses populations. C'est d'abord Jasmin, ressuscitant le rhapsode antique ou le ménestrel du moyen âge, qui va de ville en ville, chantant *Françouneto, mi Soubeni* ou l'*Abuglo de Castel-Cuié*. M. de Lafare-Alais fait entendre en même temps ses vives *Castagnados*, et l'enfant du peuple, dont tous les aïeux ont eu l'hôpital pour dernier domicile, a pour émule et pour ami le représentant des anciennes races, qui ne croit pas déroger en revêtant ses inspirations et ses fantaisies pleines d'humour et de grâce du mélodieux et pittoresque *raïol*. Mistral, Roumanille, Aubanel apparaissent à leur suite, et le poème resplendissant de *Mireïo* semble marquer l'apogée de ce mouvement poétique de nos idiomes méridionaux; mais alors, comme réveillés par cette voix enchanteresse, des chants s'élèvent et se répondent des bords du Rhône aux rives de l'Adour, de la Garonne au Gardon; et si nombreux sont les chanteurs qu'on se prend à douter que les auditeurs le soient autant. Oui, il nous faut ici consigner ce fait singulier d'un plus grand essor de cette poésie en

langue vernaculaire, et d'un public tous les jours plus restreint qui puisse ou veuille la goûter ; la langue d'Oïl s'étend comme une lave sur le sol de la langue d'Oc : elle aura bientôt conquis la population ouvrière de nos grandes villes, des Alpes aux Pyrénées ; et là, déjà, les nouvelles générations ne parlent plus le vieux langage; le patois est d'ailleurs traqué partout, dans les écoles par les instituteurs, dans la famille par les parents, qui se scandalisent d'une expression languedocienne comme d'un juron. Il n'y a tout à l'heure que les hommes d'un certain âge qui se souviennent de la langue et des chansons de leur nourrice. En province, ce fait est général ; on considère comme un péril pour l'esprit la cohabitation du patois et du français dans le même cerveau ; et on sèvre au plus tôt l'enfant de cette mélopée méridionale qui l'a bercé. Il est vrai que, par une heureuse inconséquence, on le confie à une bonne qui lui apprend de l'anglais ou de l'allemand, reconnaissant par là que la mémoire et l'intelligence peuvent s'accommoder de deux langues et les porter sans faiblir. On a raison, le développement intellectuel ne perd rien à cette gymnastique et à cette méthode, que je suis loin de blâmer; mais il faut bien reconnaître qu'elle n'est praticable que là où la fortune la rend possible.

Dans la classe ouvrière et dans les campagnes, les enfants qu'une demi instruction rend inhabiles à la langue française, perdent, avec l'usage de la langue vulgaire, riche de sentences, de proverbes, de contes et de légendes, un instrument précieux pour la culture de l'esprit, une source de poésie naturelle pour l'imagination jusqu'au jour où une instruction élémentaire complète sera dispensée à tous

comme la lumière. Nous déplorerons cet abandon de l'idiome que l'enfant parle comme il respire, qui lui permet, s'il est bien doué, de s'élever sans effort à la beauté d'expression ; car la langue ne lui fait jamais défaut ; il n'a pas à taquiner le dictionnaire, ni à chercher péniblement dans les livres; elle flotte et vibre autour de lui, vivante et forte, harmonieuse et douce. La langue parlée, voilà la langue pleine de sève, la langue des génies primitifs et prime sautiers. Ne la méprisons pas, dans nos régions surtout, tant que quelques groupes de populations trouveront en elle seule les notions et les enseignements qu'ils ne peuvent se procurer dans la langue savante; ne nous étonnons donc pas qu'on chante encore un peu dans ces dialectes mélodieux de nos pères, et remercions ces trouvères attardés qui charment les habitants des campagnes au son d'un antique galoubet.

Mais c'est peut-être trop longtemps tourner autour de mon sujet, *las Fados en Cévénos* de M. Paul Félix, d'Alais, poème ! Le titre est un peu ambitieux ; ce sont des pièces diverses reliées entre elles par le récit d'un vieux sage, un peu bavard, de l'avis même de l'auteur ; ce sont des histoires sans fin ; à la lettre, elles commencent au déluge. C'est, après ce cataclysme, les premiers efforts du Gardon sur le globe bouleversé pour se creuser un lit ; puis une géologie un peu enfantine, mais aussi amusante qu'orthodoxe; nous retrouvons ici les sylphes, les nixès, les elfes, tous les lutins du nord, dans les esprits de l'air, du feu, de la terre, des eaux et du foyer ; ce sont les fées, *las fados*, elles sont préposées à la direction des forces de la nature qui, sans elles, seraient désastreuses toujours, tandis qu'elles sont aussi bienfaisantes que nécessaires ; elles ne

font que le moindre mal pour le plus grand bien. Les esprits du feu central trouent l'écorce du globe à grands coups de lances ; de là les volcans dont les éruptions empêchent la terre d'éclater comme une bombe ; ici, le Gardon, ou plutôt l'esprit préposé à ce torrent, noie un jeune enfant, mais il n'aurait pu le sauver qu'en noyant toute la population d'Alais ; vous le voyez, tout est pour le mieux dans le plus cévénol des poèmes, je ne dis pas dans le meilleur. Non, il faudrait avoir oublié les chefs-d'œuvre de M. de Lafare. M. Paul Félix est certainement un maître dans ce *raïol* illustré par l'auteur des *Castagnados*, mais il nous offre dans *Las Fados* les plus êmes sujets qui nous ont enchantés et qu'un talent d'artiste sans égal a immortalisés : *les Fées*, *le Gardon*, tumultueux ou paisible, *la Foire*, ce sont des tableaux qu'on ne refait pas après M. de Lafare; mais M. Paul Félix a des descriptions admirables et des contemplations religieuses, philosophiques, cosmographiques même, d'une grande beauté; des peintures de mœurs où les Alaisiens se reconnaîtront avec bonheur et dont tous les amateurs du languedocien apprécieront le mérite ».

Après cette intéressante lecture, M. Brun termine la séance par la pièce suivante : *Une villa fermée.*

Une villa fermée.

Oh la belle villa ! Comment s'appelle-t-elle ?
Le magnifique parc ! et quels ombrages frais !
Quel séjour agréable et que je l'aimerais !
Il n'en est pas au loin, non certes, de plus belle!

De toute notre plaine elle fait l'ornement.
Le passant, chaque jour, l'admire de la route
Et de beaux marronniers une profonde voûte
Lui sert de vestibule, avec un jour clément.

J'y passais, le matin, par une fraîche brise,
Un jour du mois de mai, temps où ses volets verts,
En buvant le soleil étaient toujours ouverts,
Et je la vis fermée, à ma grande surprise !

Quoi! disais-je en moi-même, eh quoi! fermée encor,
Quand la saison s'avance après les hivers-ombres,
Quand son parc s'est paré de ses plus fraîches ombres,
Et que vers la campagne on a pris son essor !

Le bruit d'aucune voix ne s'y faisait entendre.
Son parc était désert. Un silence de deuil
Semblait, de tous côtés, autour d'elle s'étendre
Et nul ne descendait ou remontait son seuil.

Dans son beau réservoir dormait un flot livide,
Que l'on n'a pas depuis longtemps renouvelé.
L'élégant pavillon de son cygne était vide
Et le superbe oiseau s'en était envolé.

La cloche, que toujours, avec un air de fête,
J'entendais annoncer le repas tout fumant,
Quand je me promenais dans cet endroit charmant,
Ne retentissait plus au-dessus de son faîte.

Pourquoi ne pas jouir, malgré tous ses appas,
D'un si riant séjour dont la vue est ravie ?
Que sert de posséder, voluptés de la vie,
Des parcs et des châteaux, si l'on n'en jouit pas?

Quelle cause loin d'elle a retenu son maître ?
Est-il absent, malade ou sur son lit perclus ?
L'a-t-il abandonnée, et ne l'aime-t-il plus ?
Lui, si pressé jadis, comme il tarde à paraître!

De quelque frais ombrage il me semble qu'il sort.
O vous, qui sur la route à la rive fleurie
Passez, repondez-moi, dites-moi, je vous prie,
Ce qu'il est devenu, son maître?... Il était mort!

Et comme si le pauvre était vivant encore,
Son parc retentissait des chants du rossignol.
D'ombrages verdoyants sa villa se décore
Et des milliers de fleurs en tapissaient le sol !

Tant les dérisions du destin sont cruelles !
Et dans l'immensité tant l'homme compte peu !
Pourquoi faut-il mourir, fermer l'œil au ciel bleu,
Lorsqu'on a des maisons de campagne si belles !

Que de maîtres elle eut, depuis qu'on a planté
Le milliaire assis dans son parc à la place
Où de l'ancien chemin, par le temps emporté,
De Rome à Némausus il mesurait l'espace !

Il faut donc tout quitter, châteaux et parcs ombreux,
Jouissances, grandeur, faste, beaux équipages !
La mort nous saisit tous, après tous nos tapages,
Et sans distinction nous jette dans le creux !

Nos biens si précieux passent des uns aux autres;
On perd notre mémoire, et leurs maîtres nouveaux
Ignorent si ces champs ont été jadis nôtres,
En foulant sous leurs pieds nos funèbres caveaux !

Des étrangers, ouvrant notre porte, jouissent
De ces belles villas, où loin de la cité,
Nous aimions à venir passer gaîment l'été,
Sitôt que du printemps les fleurs s'épanouissent.

Ils dispersent un jour, éphémères abris,
Les pompeux monuments de notre sépulture,
Et le maçon ramasse au hasard leurs débris
Pour les incorporer dans des murs de cloture !

Qui, dans les environs de la ville en passant,
N'a vu sur quelque mur s'étaler les beaux restes
De quelqu'ancienne tombe, entre des bois agrestes,
Et n'a de leur douleur lu le si tendre accent ?

J'ai vu même, j'ai vu les anciens sarcophages
Des nobles possesseurs de romaines villas
Balloter dans les champs autour de nos villages
Et servir d'abreuvoir aux bœufs, du labour las !

Tel est le cours du temps. Il faut que l'homme passe !
On ne peut pas toujours vivre aux terrestres bords.
Lorsque nous périssons, un autre nous remplace,
Et bientôt les vivants ont oublié les morts !

Je pensais, cher Liquier, à toi, qu'à nos tendresses
La mort, d'un coup fatal, avait ravi si tôt,
En voyant ce beau parc avec ce beau château,
Qui me venaient soudain rappeler tes richesses !

Tu possédais aussi de grands biens, le talent,
Les honneurs, la fortune et d'immenses domaines,
Un siége sur la pourpre, un mérite excellent,
Et tous les dons qui font les délices humaines !

Le trépas t'a tout pris ! Tu ne reverras plus
Et tes belles maisons et tes belles campagnes,
Ton beau château de Nant, perché sur ses montagnes
Et son riant vallon aux chênes chevelus !

C'était là la retraite, entre toutes aimée,
Où tu venais poser le poids de tes travaux,
Et de leurs longs ennuis secouer les pavots,
Sitôt que du palais la porte était fermée.

Nous ne t'entendrons plus nous réciter les vers
Où tu nous traduisais si bien, sans y prétendre,
D'Horace, ton ami, les poèmes divers,
Et que, battant des mains, nous aimions tant d'entendre

Que de fois tu m'as dit : « Viens donc là-haut me voir;
Pendant que j'y serai, viens chanter mes vieux chênes !
Ils sont dignes, ami, dignes de t'émouvoir ».
Je devais y monter, les vacances prochaines.

Et quelques jours après, nous suivions ton cercueil.
Nous t'ensevelissions, pouvant à peine y croire,
Nous versions sur ta tombe une larme de deuil
Et rendions un dernier hommage à ta mémoire !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 2 août 1873.

Sont présents : MM. Ern. Roussel, *vice-président*, faisant fonction de président ; l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Tribes, Brun, Ginoux, Verdier, Balmelle, Penchinat, Flouest, Dombre, Puech, Pelon, Faudon, Bolze, Maumenet, Carcassonne, de Grisy ; Rédarès, *secrétaire adjoint*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président communique à l'Académie la lettre par laquelle M. des Rivières, président titulaire, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages adressés à l'Académie depuis le 19 juillet, savoir :

1° *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*. 3e Série. — 34e année — 1872-73.

2° Mémoires présentés à l'Académie des sciences. Tome 22e. — *Recherches sur le phylloxera vastatrix et sur la nouvelle maladie de la vigne*, accompagnées de huit planches représentant l'apparition, les progrès et les diverses zones d'envahissement de la maladie.

3° *Extrait des comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, tome 76. — Rapport sur les

études relatives au phylloxera, présentées à l'Académie par MM. Duclaux, Max Cornu et L. Faucon.

4° *Bulletin de la Société Dunoise.— Archéologie, histoire, sciences et arts*, n° 7. Juillet 1873.

5° *Académie d'archéologie de Belgique. Du serment et de sa formule.* — Etude historique depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, par Jules Declève.

Communication est également donnée à l'Académie de l'arrêté du 7 juillet dernier, par lequel M. le ministre de l'Instruction publique accorde à la Compagnie une allocation de 400 fr.; et de l'invitation qui est faite à chacun des académiciens, par M. le proviseur du Lycée de Nimes, d'assister à la distribution des prix, qui aura lieu après-demain 4 août, à 9 heures du matin.

M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à MM. L. Carcassonne et de Grisy.

M. L. Carcassonne remercie l'Académie.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un académicien titulaire. M. *Meynard-Auquier*, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre titulaire de l'académie. M. le secrétaire-perpétuel est chargé de donner avis à M. Meynard-Auquier de son élection.

M. Liotard appelle l'attention de la Compagnie sur un article de l'*Illustration* au sujet de la découverte importante que la science paléontologique doit à M. Cazalis de Fondouce, notre associé correspondant, de l'entier squelette d'un *elephas meridionalis*, à un kilomètre de Durfort.

A la prière de l'Académie, M. Flouest fournit quelques détails sur l'époque tertiaire, à laquelle vécut cet éléphant ; il redresse quelques erreurs échappées aux journalistes ; il indique comment se formèrent les dépôts d'animaux antédiluviens et les figures qui en révèlent l'existence.

L'Académie remercie M. Flouest de ses explications remplies d'intérêt.

M. Maumenet rend compte à l'Académie d'un travail présenté par M. Destremx, député de l'Ardèche à l'assemblée nationale, à la Société libre des agriculteurs, sur la nouvelle maladie de la vigne et le phylloxera qui en est la cause.

L'auteur rappelle que c'est en 1864, sur le plateau de Pujaut, dans notre département, que cette maladie a été constatée pour la première fois. Dès ce moment, ses ravages devinrent effrayants, surtout sur la rive gauche du Rhône, qui fut bientôt envahie, et où elle anéantit 15 mille hectares de vignes presque subitement. Il proclame avec raison que la question du phylloxera est capitale pour la viticulture du Midi, très-sérieusement menacée, à l'heure qu'il est, d'une ruine complète et à très-court terme.

Décrivant l'insecte microscopique sous ses formes aptère et ailée, il donne une idée de son énorme fécondité, en portant à plus de 25 milliards la descendance d'une seule femelle, pendant le cours d'une belle saison.

Arrivé à parler des moyens de destruction, tout naturellement recherchés avec empressement et persévérance, M. Destremx constate que, des nombreux essais faits jusqu'à ce jour dans ce but, tant par les particuliers que par

les commissions officielles, aucun n'a réussi dans la pratique, sauf un, dont il proclame l'efficacité. C'est celui de M. Faucon, de Graveson, dont le procédé consiste à tenir entièrement submergé le sol des vignes pendant 20 à 30 jours consécutifs, suivant l'époque où l'on opère. M. Destremx est convaincu que tout vignoble qui ne peut recevoir ce traitement est condamné à périr promptement, et il demande à ses collègues de se joindre à lui pour la présentation d'un projet de loi prescrivant l'étude des cours d'eau, au double point de vue de l'irrigation en été et de la submersion en hiver; proposition qui est adoptée par la société.

Après l'exposé du travail dont le résumé précède, M. Maumenet exprime l'opinion que, malgré tout le bruit qui se fait autour des expériences de M. Faucon, il est prudent de suspendre un jugement à leur égard jusqu'à ce qu'elles aient été répétées par d'autres viticulteurs et sur d'autres sols que celui de Graveson. Il pense que M. Faucon, employant concurremment avec l'inondation, de grandes quantités d'engrais, des plus énergiques, on peut bien attribuer à l'action de ceux-ci au moins une large part dans les bons effets obtenus chez lui ; et que, avant de préconiser officiellement sa méthode, il serait utile de calculer les dépenses totales de l'exploitation pour s'assurer qu'elle donne des produits rémunérateurs.

Au point de vue de l'application pratique, M. Maumenet fait de plus observer que, sans parler de l'établissement des bourrelets et des nivellements pour les terres les plus planes en apparence, il faut rencontrer des conditions particulières de sol ou de sous-sol pour pouvoir réaliser une submersion continue. Pour peu que le terrain soit perméable, les

plus abondans canaux d'irrigation ne sauraient fournir des quantités d'eau suffisantes pour en tenir recouvertes des surfaces de quelque étendue, pendant des mois entiers.

Sa conclusion est que l'avantage des submersions doit être démontré autrement qu'il ne l'est encore, avant de se lancer dans d'immenses travaux d'adduction d'eau, en tant qu'ils auraient pour but la viticulture ; et que les chercheurs de moyens curatifs de nos vignes ne doivent pas suspendre leurs études en pensant que le meilleur est trouvé.

M. Bolze, parlant dans le même sens, raconte que, l'année dernière, au mois de juillet, comme membre d'une commission de la Société d'agriculture du Gard, il a visité les vignobles de M. Faucon, dans ce moment même inondés, et ceux de M. Pieyre, au mas de Mayan, dans la même contrée, ceux-ci traités par le soufre et le fumier seulement. Il déclare, sans vouloir rien préjuger sur l'utilité du soufre, qu'il a rapporté de sa visite l'impression que la récolte s'annonçait mieux au mas de Mayan qu'à Graveson.

M. Ir. Ginoux a terminé la séance par la lecture de la pièce suivante :

SATIRE D'HORACE (I, 1)

Dans un dialogue entre lui et Trébatius, célèbre jurisconsulte de son temps, Horace veut justifier le genre de la satire.

HORACE

Il est certaines gens qui trouvent ma satire
Mordante outre mesure. A d'autres j'entends dire

Que je manque de nerf dans tout ce que j'écris,
Que semblables aux miens, et des vers de ce prix,
On pourrait en un jour bien en découdre mille.
Trébatius, que faire alors?

TREBATIUS

Rester tranquille.

HORACE

Quoi! je dois renoncer absolument aux vers!

TREBATIUS

Absolument.

HORACE

Si ce n'est pas de mes travers
Celui dont tout d'abord je devrais me défaire,
Que je meure à l'instant! Je voudrais bien vous plaire,
Mais je ne puis dormir.

TREBATIUS

Qu'ils suivent mon conseil,
Ceux qui voudront jouir du plus profond sommeil!
Que, dûment frottés d'huile, ils passent à la nage
Le Tibre par trois fois de l'une à l'autre plage;
Et puis, quand vient la nuit, à ma prescription
Qu'ils joignent de bon vin une libation!
Enfin, après cela si la rage d'écrire
Vous possède si fort, que n'osez-vous nous dire
Les exploits de César, victorieux partout?
Car l'œuvre est bonne alors—la récompense au bout.

HORACE

Père, excellent conseil! mais je manque d'haleine.
Ne décrit pas qui veut, courant dans une plaine,
Ces nombreux bataillons de piques hérissés,
Par des tronçons de fer les Gaulois traversés,
Ou le Parthe blessé qui de son cheval glisse.

TREBATIUS

Soit. Mais vous pourrez bien célébrer sa justice,
Et sa grande âme! Ainsi pour le grand Scipion
Fit le sage Lucile.

HORACE

Oui. Dans l'occasion
Je veux bien aborder la tâche périlleuse ;
Mais je crains de César l'oreille dédaigneuse
Pour mes vers importuns. Avant de s'engager,
Il faut choisir son temps, pour courir ce danger.
Car, pris à contre-temps, il est mal abordable,
Notre coursier.

TREBATIUS

Pourtant ce serait préférable
Que de voir vous moquer du fou Pantolabus,
Ou d'un vers plus mordant tancer Nomentanus
Le débauché. Celui qui de tous se fait craindre
Est de tous détesté. Nul ne songe à le plaindre,
Même ceux qu'il épargne.

HORACE

Hé quoi ! Milon pourra
Danser, quand son cerveau sous le vin chauffera
Et fera sous ses yeux danser mille lumières ;
Et Castor et Pollux, inséparables frères,
Aimeront, le premier à dompter un cheval,
L'autre à dire qu'au ceste il n'a pas son égal ;
Les têtes et les goûts se compteront par mille,
Et moi je ne pourrais pas imiter Lucile,
Et dans l'ordre des mots me soumettre à sa loi ?
Lucile était plus sage et que vous et que moi.
Ce qu'on dit aux amis, ses secrètes pensées,
Lucile dans ses vers les trouvait mieux placées ;
Et, soit qu'il racontât sa joie ou ses malheurs,
Il ne prenait jamais ses confidents ailleurs ;
D'où suit que du vieillard la tâche poursuivie
Eût peint en ex-voto l'histoire de sa vie.
Je marche sur ses pas. Je suis Apulien
Comme lui d'origine, ou bien Lucanien ;
Car l'enfant de Venouse, en labourant sa terre,
Travaille tour-à-tour l'une et l'autre frontière.
L'histoire nous apprend que, dans les temps passés,
Sitôt que les Sabins eurent été chassés,
Rome voulut songer à cette colonie
Pour surveiller de près l'ardente Lucanie
Ou l'Apulie, afin de leur barrer chemin,

Le jour qu'elles viendraient les armes à la main.
Mais, jamais agresseur pour âme qui raisonne,
Mon stylet au fourreau protége ma personne.
En vérité pourquoi, pourquoi le déranger,
Si je n'ai des brigands à craindre aucun danger?
O père et souverain, Jupiter, que la rouille
Du tranchant de mon glaive achève la dépouille.
Qu'il reste abandonné; que nul mortel jamais
Ne vienne m'attaquer, moi l'ami de la paix.
Mais celui qui viendra pour m'échauffer la bile
Aurait beaucoup mieux fait de me laisser tranquille;
Et, je le dis bien haut, il s'en repentira;
Avec des pleurs pour lui son nom retentira.
Cervius en courroux de l'urne vous menace,
Canidie au poison prépare quelque trace:
Turius, furieux, vous garde un mauvais tour,
Si de votre procès il est arbitre un jour.
Il faut donc avec moi se hâter de conclure
Que chaque être ici bas, aux vœux de la nature,
Dans l'attaque obéit comme en se défendant.
Qui donc enseigne au loup à jouer de la dent,
Au taureau de la corne? Un instinct de leur race.
Confiez à Scéva sa mère, trop vivace
Au gré du débauché; pour abréger ses jours,
Croyez-vous que sa main au meurtre aura recours?
Oh! non.—Quoi d'étonnant qu'un loup jamais ne rue,
Qu'un bœuf ne morde pas? — Mais un peu de ciguë,
Au miel assaisonnée, enlèvera bientôt
Une mère à son fils! Je n'ajoute qu'un mot:
Que la mort pour me prendre attende ma vieillesse,
De ses ailes déjà qu'une noire caresse
S'apprête à m'enlever; riche ou privé de tout,
A Rome ou dans l'exil, et selon qu'à son goût
Au destin il plaira de colorer ma vie,
J'écrirai.

TREBATIUS

Mon enfant, puisse la fantaisie
Ne vous pas coûter cher! Fort d'un puissant ami,
Quelqu'un vous pourrait bien faire un mauvais parti.

HORACE

Hé quoi! Quand le premier, en ces sortes d'ouvrages,
Sans sourciller, Lucile arracha des visages

Les masques qui voilaient tant de vices hideux,
Est-ce que Lélius, ou le héros fameux
Dont le nom s'associe au malheurs de Carthage,
Blâmèrent son génie ainsi que son courage ?
Qui fut blessé de voir flageller Métellus ?
Qui de vers flétrissants de voir marquer Lupus ?
Lucile cependant osa faire main basse
Aussi bien sur les grands que sur la populace !
Il ne respecta rien, si ce n'est la vertu
Et les honnêtes gens. Et quand il leur eut plu
D'abriter, loin du monde et de tout ce qui presse,
Scipion sa vertu, Lélius sa sagesse,
C'était avec Lucile à des plaisirs d'enfants
Qu'ils s'amusaient encore, en attendant le temps
De leur repas frugal. Loin de moi la folie
De croire de mon maître égaler le génie
Ou la fortune; mais, dans leur intimité,
L'envie en conviendra, des grands m'ont accepté.
Elle a cru m'entamer de sa dent venimeuse,
Elle la brisera... si j'ai la chance heureuse
De vous avoir gagné, docte Trébatius.

TREBATIUS

Je ne veux répliquer que par un mot de plus.
Par oubli de nos lois, gardez-vous d'une offense
Et tenez-vous surtout pour averti d'avance :
Quiconque sur autrui fait un écrit méchant
Encourt de la justice arrêt et châtiment.

HORACE

Méchant écrit! c'est vrai; mais si, tout au contraire,
Il est bon ; qu'à César il ait le don de plaire ;
Si quelqu'un, se trouvant à l'abri d'un soupçon,
De ses vers indignés poursuit quelque larron ?

TREBATIUS

Par le rire nos lois se croiront satisfaites ;
Des mains du magistrat tomberont les tablettes.

Séance du 8 novembre 1873.

Présents: MM. Q. des Rivières, *président*; Aurès, Liotard, Brun, Ginoux, Rédarès, Faudon, Eug. Bolze, Maumenet, de Grisy; l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

M. Rédarès, *secrétaire-adjoint*, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président communique une lettre que M. le Préfet lui a adressée, pour prévenir les membres de l'Académie que des prières publiques auront lieu dimanche prochain, conformément au désir exprimé, le 19 juillet dernier, par l'Assemblée nationale, et que le cortége se réunira à l'hôtel de la Préfecture pour se rendre ensuite, soit à l'église cathédrale, soit au grand temple et à la synagogue. Les membres de l'Académie sont invités à prendre place dans le cortége.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit au Président de notre Compagnie pour lui demander de lui faire connaître, désormais, les noms des membres de notre Société, appartenant à l'ordre national de la Légion d'honneur, qui viendront à décéder.

M. Edmond Hugues, d'Anduze, fait hommage à l'Académie de deux volumes qu'il vient de publier sur la *Restauration du protestantisme en France, au* XVIIIe *siècle*, et appelle sur cet ouvrage le jugement de notre Compagnie. Notre confrère, M. Viguié, est invité à présenter un rapport sur ce travail.

M. Aurès, en déposant plusieurs volumes des *Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy*, appelle l'attention de ses collègues sur une intéressante publication de cette Société, relative aux Grands Jours tenus à Nimes, et exprime le désir qu'il soit, de temps en temps, présenté quelque rapport sur les travaux les plus importants des Sociétés qui font échange de leurs *Mémoires* avec la nôtre.

M. le Président exprime, en ces termes, les profonds et sympathiques regrets que laisse parmi nous le départ de M. Flouest :

« Messieurs,

» M. Flouest a été appelé récemment à la Cour d'appel de Lyon, pour y remplir les fonctions d'avocat-général.

» Tout en félicitant notre collègue d'un avancement si bien mérité, nous ne pouvons nous défendre d'exprimer les regrets que nous cause la perte, pour la Compagnie, d'un membre aussi distingué par son exquise urbanité que par son profond savoir. Nous demandons à l'Académie qu'il soit fait mention, au procès-verbal du jour, de nos félicitations et de nos regrets ».

Le vœu de M. le Président est accueilli avec une faveur unanime, et le procès-verbal de

cette séance portera l'expression de nos félicitations et de nos regrets.

L'Académie décide que la place occupée par M. Flouest est déclarée vacante, et que les présentations de candidats pourront être faites jusqu'au mois de janvier.

Le secrétaire-perpétuel fait part d'une lettre par laquelle M. *Meynard-Auquier* remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en lui délivrant le titre d'Académicien.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Revue des Sociétés savantes des départements. 5e série, janvier-février 1873.

Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire, tome XXVII. *Lettres et Arts*, tome XXVIII. *Sciences.*

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome XXXII, 1re partie.

Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, tome XIII.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras. 11e série, tome V.

Précis des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1871-72.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, années 1870, 71 et 72, IVe volume.

Bulletin des travaux de la Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, 1872.

Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1873, 1er semestre.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, tome 12e.

Bulletin de la Societé polymathique du Morbihan, 2e semestre 1872 et 1er sem. 1873.

Recueil de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, 1872.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or), 9e année, 1872.

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura. Les Etats. Le Parlement de Franche-Comté et la conquête de 1668, par Philippe Perraud.

Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, 20e volume

Annales de la Société académique d'Architecture de Lyon, tome IIIe, exercice 1871-72.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, tome X, IVe livraison.

Bulletin de la Societé d'étude des Sciences naturelles. Nimes, 1re ann., nos 1 et 2 (Autog.).

Smithsonian Contributions to Knowledge, volume XVIIIe.

The U. S. Sanitary Commission in the Valley of the Mississipi during the war of the Rebellure, 1861-1866.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, tome VIIIe, 1872.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône, 3e série, n° 4.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et Oise, de 1865 à 1873, tome X.

Société d'Agriculture, des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort, années 1870-71-72.

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris. N° 7, 1873.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, tome V, nos 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70 et 71, 1869-1871.

mière lecture, en effet, qui s'arrête à l'analyse du nouveau poème, est remplie presque tout entière par la comparaison des jugements du Tasse sur son ouvrage, avec ceux qu'en ont portés les contemporains du poète, l'Académie de la Crusca, et surtout les *réviseurs* du Saint-Office. Rien n'a paru plus piquant, plus nouveau, disons même plus tristement dramatique, et cela grâce aux lettres du Tasse et à leur ingénieux interprète, que l'exposé des motifs en vertu desquels le grand poète se mit à refaire la *Jérusalem délivrée*, cette œuvre si admirée par les contemporains et dont il pensait, mais en vain, effacer l'impression dans l'esprit des peuples, qui n'ont cessé de lui être fidèles. A la clarté de cette étude, le lecteur assiste, pour ainsi dire, au travail du Tasse; aux délibérations d'une âme en proie à tous les scrupules et à toutes les frayeurs ; il suit les progrès de l'œuvre nouvelle, et, malgré la peine qu'il éprouve à voir ainsi flotter une si haute pensée, il ne peut, sans une sorte d'émotion, prendre part aux péripéties de ce drame, où le Tasse se montre à nous comme il se peint lui-même dans sa correspondance.

Parmi les motifs qui ont déterminé le Tasse à réformer sa *Jérusalem délivrée*, il en est deux que M. de Grisy met parfaitement en lumière. « D'une part, en effet, le Tasse voulait, à l'imitation d'Homère, rendre semblable à l'*Iliade* le nouveau poème ; et, pour cela, il ajouta au premier quatre chants ou livres; ce qui, à ses yeux du moins, ajoutait à la ressemblance. Et de là ces traces homériques qu'il est facile de reconnaître dans la *Jérusalem conquise* ; de là ces personnages, ces fictions et ces images que le Tasse, émule du poète grec, s'applique à rendre saisissables dans le second poème. C'est aussi à la ressemblance

des héros d'Homère que le Tasse forme les chefs des chrétiens et des infidèles ». D'autre part, le Tasse prétendit renfermer la *Jérusalem conquise* dans les frontières même de l'histoire, dont il paraît s'écarter sensiblement dans le premier poème. C'est à ces deux motifs surtout qu'il faut rapporter la plupart des corrections et des changements que le Tasse fera subir à la *Jérusalem délivrée*. Mais qu'importe ? la *Jérusalem conquise*, avec toutes ses retouches, ne peut effacer les admirables beautés du premier ouvrage que l'Italie et la postérité n'ont pas oublié. « Ainsi. ajoute M. de Grisy, au moment où le Tasse, élevant plus haut ses conceptions, s'élance en ces voies où l'Homère divin laisse une empreinte éternelle, déjà le souffle l'abandonne ; et la maladie, puis la vieillesse survenant, le corps agissant peut-être sur l'esprit, on voit tomber cette flamme de jeunesse, cette ferveur de pensée qui firent la *Jérusalem délivrée* ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est lèvée.

Séance du 22 novembre 1873.

Présents : MM. Des Rivières, *président* ; Jules Salles, Aurès, Liotard, Brun, Lenthéric, Verdier, Puech, Pelon, Gaidan, Faudon, Bolze, Maumenet, de Grisy ; l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

M. Bondurand, associé-correspondant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société académique d'Agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, tome IX, 15e série.

Bulletin de la Societé Archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, t. VII, 1re livraison.

Travaux de l'Académie de Reims, 51e vol., années 1869 et 1870, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nimes, n° 3 (Autographié.)

Cansoun nouvialo. Pér lou mariage de M. G. de Casamajor, d'Argié, emé damisello Marie Fosso, de Bèucaire, per Louis Roumieux.

Revue Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique de l'arrondissement de Valenciennes, 25e année, tome XXVI, n° 9.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, octobre 1873.

Les Etats-Généraux de 1789. *De la conduite tenue à cette époque par les trois ordres : Clergé, Noblesse et Tiers-Etat de la Sénéchaussée de Nimes, comprenant les diocèses de Nimes, d'Alais et d'Uzès*, par Duclaux-Monteil, membre non-résidant de l'Académie du Gard.

M. Maumenet rend compte des nombreux travaux de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes. Le programme qu'elle s'est tracé est étendu et varié. Il accuse l'activité d'esprit et l'ardeur générale de cette jeune société, dont les membres, dédaignant les distractions vulgaires auxquelles tant d'autres se livrent, cultivent avec succès plusieurs branches des connaissances humaines. L'Académie du Gard encourage avec bonheur ces travaux, et se plaît à adresser à ces jeunes gens un témoignage de sympathie fraternelle.

M. de Grisy achève la lecture de son étude sur la *Jérusalem conquise*, du Tasse.

Dans cette deuxième lecture, M. de Grisy soumet à l'Académie l'analyse du nouveau poème, et s'attache à mettre en lumière les points où la *Jérusalem conquise* diffère de la *Jérusalem délivrée*. Par là, se montre avec ses qualités comme avec ses défauts (et ils sont nombreux) l'œuvre réformée du Tasse ; par là aussi on peut se convaincre de l'illusion à laquelle cédait l'esprit du poète, qui voyait, dans cette division de l'ouvrage en vingt-quatre chants ou livres, une nouveauté sans pareille, et, en

tout cas, une ressemblance de plus avec le chantre d'Achille.

Après cette exposition de la *Jérusalem conquise*, M. de Grisy qui, d'abord, avait examiné le poème au point de vue historique, l'examine au point de vue de la plus sévère critique. Cette partie de la deuxième lecture a paru intéresser vivement l'Académie ; car, outre qu'il s'agit du Tasse, dans une étude où ce grand nom est dignement célébré, de plus, c'était pour la Compagnie une véritable surprise, que d'entendre le Tasse lui-même défendre certaines inventions dont il avait, par une contradiction singulière, condamné d'abord le principe et la valeur poétique. Ainsi le Tasse n'hésite pas à déclarer que la *Jérusalem conquise* réformée diffère essentiellement du premier poème. Or, c'est là une erreur que M. de Grisy n'a aucune peine à dissiper. Mais, si le poète veut être défendu, alors peut-être qu'il y songe le moins, c'est lorsqu'il emprunte à l'histoire ou aux chroniques, non-seulement de nouveaux épisodes, mais encore une partie de cette vérité locale qui fait le charme de la *Jérusalem conquise*. Sur ce point, M. de Grisy entre dans les plus curieux détails, suit le poète à travers toute son œuvre, et, faisant la part de la réalité et de la fiction, montre en quelle mesure exacte le Tasse a su mêler la fable et l'histoire.

C'est ici qu'il convient de rendre hommage à l'impartialité de l'écrivain qui, maître de son sujet et soutenu par l'admiration dont n'a cessé d'être l'objet la *Jérusalem délivrée*, pourrait aisément, ce semble, ou accabler le Tasse sous l'effort de la critique, ou même ne rendre qu'une justice exacte à la *Jérusalem conquise*, qu'il traite, au contraire, d'un esprit large

et libéral. Toutefois, M. de Grisy ne se laisse point prendre aux amorces d'une louange facile pour un poète qu'il place au rang des plus illustres; il n'est pas épris à ce point de son sujet qu'il veuille à tout prix trouver beau ce qui est médiocre, et venger la *Jérusalem conquise* de l'oubli où l'a comme ensevelie la postérité. Il y a, dans cette lecture, une part pour le blâme, et, quand il le faut, une large part pour l'éloge. Car, ainsi que le dit M. de Grisy, « mieux vaut passer pour surfaire par piété le génie d'un grand homme, que d'être accusé envers sa mémoire d'une odieuse sévérité ».

Ce qui accroît l'intérêt de cette lecture, c'est l'examen auquel se livre M. de Grisy sur l'état mental du Tasse, à l'époque où il composa la *Jérusalem conquise*. Les lettres du poète sont encore ici d'un utile secours, puisqu'elles montrent le Tasse tel qu'il fut, et dans toute la liberté de sa pensée. Le Tasse était malade, il est vrai, mais malade de corps peut-être plus que d'esprit; ce qui le prouve, c'est le poème lui-même, où se trahit l'effort d'une grande intelligence mal servie par les organes. D'ailleurs, on comprend quelle influence dûrent exercer sur l'âme du Tasse, âme extrêmement sensible, d'une part, la douleur physique, et, d'autre part, l'indifférence d'un prince que le poète, trop courtisan, mais toujours sincère, s'était obstiné à servir.

Voici comment M. de Grisy relève, dans le nouveau poème, certaines fautes que le Tasse n'avait pas su éviter dans la *Jérusalem délivrée*, et qu'il ne corrige qu'à demi en cette *révision* qui devait être d'abord si complète. Ce passage donnera en même temps une idée du style et des vues élevées qui sont le propre du critique de la *Jérusalem conquise* :

« Quiconque recherche, dans un poème, non-seulement l'heureux choix des mots, mais encore l'image exacte des lieux où se passe l'action, peut à bon droit reprocher au Tasse d'avoir, dans la *Jérusalem délivrée*, donné trop peu de soin à la description des divers pays, théâtre de la guerre et des exploits du monde chrétien. Les couleurs même dont il peint, soit le climat, soit l'aspect général de la nature, s'appliquent mieux à l'Italie qu'à la Palestine; et en cela le poète s'écarte des traces d'Homère qui, tantôt grec, tantôt troyen, exprime si bien les traits de la Grèce et de la Troade, qu'aujourd'hui encore, selon le témoignage des voyageurs, il est possible de reconnaître, un Homère à la main, l'emplacement même des différentes cités, des îles et des moindres sites que renferment ces deux grandes contrées. Oui, ils sont trop rares, trop peu sensibles, dans le premier ouvrage, les souvenirs de la Terre-Sainte, et l'on n'est point dupe de l'artifice d'un poète qui, par une interprétation plus savante que réelle des objets qu'il n'a pas sous les yeux, revêt trop souvent des brillantes couleurs de l'Italie le sévère horizon de la Judée. Sans doute, on prend plaisir à ces vers où sont représentés avec tant de charme la fraîcheur des ombrages, le riant aspect des collines, les feux naissants de l'aurore ou la physionomie saisissante des beautés naturelles; mais on aimerait surtout que le poète nous montrât les hauteurs sacrées du mont des Oliviers, de ce mont revêtu de gloire et de majesté, et ces aspects extraordinaires qui, ainsi qu'on l'a dit, « décèlent de toutes parts une terre travaillée par les miracles ». Or, le second poème, sans être parfait sur ce point, offre d'heureux changements; le mal est que le Tasse, par des cors

rections inégales et souvent maladroites, retarde plutôt qu'il ne précipite le cours des événements ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 6 décembre 1873.

Présents : MM. Des Rivières, président; Alphonse Dumas, Jules Salles, A. Aurès, A. Viguié, E. Roussel, Eug. Brun, Ir. Ginoux, Lenthéric, Penchinat, Gaidan, Faudon, Bolze, Maumenet, de Grisy; l'abbé Azaïs, secrétaire-perpétuel.

M. Bondurand, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. *Félix*, d'Alais, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait, en le nommant associé-correspondant, à l'occasion de son livre écrit en dialecte cévenol : *Las Fados én Cévénos*.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Conseil général. Procès-verbaux des séances de la session ordinaire d'août 1873. Annexes.

Journal historique, littéraire, scientifique, industriel, statistique de la ville de Metz et du département de la Moselle, du 1er *janvier* 1865 *au* 19 *juillet* 1870, par M. Chabert, membre des académies de Nancy, de Metz, du Gard.

Journal du Blocus de Metz, rédigé de jour en jour, en l'année 1870 ; par F. Chabert. Deuxième édition.

Journal de l'occupation de la ville de Metz par l'armée Prusso Allemande, du 29 *octobre au* 4 *mars* 1871 ; par M. Chabert.

Journal de ce qui s'est passé à Metz depuis l'annexion de cette ville à l'Allemagne; par F. Chabert, membre des Académies de Nancy, de Metz. du Gard.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. Tome V. nos 72-73-74-75-76.

Les tremblements de terre de la Drôme et de l'Ardèche; par M. Dalmas, membre de la commission chargée de cette étude.

Mémoire critique sur le fonctionnarisme et la Bureaucratie en France; par un ancien fonctionnaire (M. Thévenet).

Bulletin de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts. 2e série, tome IV.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et arts d'Amiens. 2e série.

Catalogue des brevets d'invention, nos 1, 2, 3 et 4 de 1873.

M. Ginoux présente un intéressant rapport sur le livre de fables de notre compatriote, M. Philippe Vigne.

« Fables? tout le monde comprend le mot : c'est le récit dans lequel la fiction cache une vérité, une moralité. Les semblants de fables sont les récits qui n'ont qu'une simple idée morale ou philosophique, pour lesquels on a emprunté à la fable sa désinvolture de forme et la coupure de son vers libre».

M. Ginoux rappelle que M. de Lamartine a écrit que les fables sont la monnaie courante destinée aux mains des enfants; il attribue à cette opinion le peu de sympathie que le

poète a témoigné pour ce genre d'exercice et peut-être la cause pour laquelle il n'a pas rendu toute la justice voulue à l'auteur de tant de chefs-d'œuvre, au premier de nos fabulistes, il ne serait pas besoin de nommer Lafontaine.

Mais est-il bien vrai que Lafontaine ait écrit pour les enfants ? Pour répondre à cette question, M. Ginoux cite une série de fables et de moralités, qui, si elles étaient comprises par les enfants, auraient pour résultat de tuer chez eux, de bonne heure, toute espèce d'illusion, de les rendre plus tard insociables à force de défiance, absolument comme les récits de voleurs et de Croque-Mitaines rendent les enfants poltrons. Rien de semblable n'est à craindre dans l'œuvre de M. Ph. Vigne : il a écrit pour les enfants, pour ses propres petits-enfants, auxquels il a dédié son œuvre : on peut être sûr d'avance qu'il ne leur offrira rien de faux aloi.

Il était peut-être à appréhender un peu que M. Vigne, qui a composé ses fables sur le tard de la vie, ainsi qu'il le dit lui-même, ne fût tenté, par un excès d'amour, de vouloir prévenir ses chers petits enfants contre les embûches de la vie, et ne leur communiquât, malgré lui les désenchantements de la vieillesse.

Non. En lisant M. Vigne, on s'aperçoit vite, comme ses amis s'en aperçoivent tous les jours en le fréquentant, qu'il a encore toutes les grâces, tous les charmes de la jeunesse du cœur.

C'est par le choix de ses sujets que M. Vigne a su éviter l'écueil qui pouvait être à craindre. La plupart sont pris dans le contact de l'homme avec la nature, dans la lutte incessante qu'il nécessite et de laquelle l'homme ne sort jamais complètement victorieux.

Les moralités qui découlent de ces récits doivent accoutumer l'enfance à la résignation.

Lorsque M. Ph. Vigne parle, dans ses fables des rapports de l'homme avec ses semblables, c'est pour leur enseigner le *support* mutuel.

Pour accompagner de quelques exemples ses impressions et ses appréciations, M. Ginoux cite un certain nombre de moralités empruntées aux fables de M. Vigne.

«C'est, dit-il en finissant, c'est à un double point de vue, que j'ai un peu défeuillé l'œuvre de M. Vigne par des citations; j'ai voulu faire connaître à la fois le fond et la forme. Le tout lui assure une place moins modeste que celle qu'il veut bien s'assigner à lui-même; l'on a le droit de faire espérer à ses lecteurs non-seulement des *glanes*, comme M. Vigne appelle son livre, mais encore de superbes épis et souvent de bonnes et belles gerbes ».

M. J. Gaidan donne lecture à l'Académie d'une étude de M. Pérès, membre titulaire non-résidant, sur un établissement de sourds-muets, fondé par M. l'abbé Grimaud à Villeneuve-lez-Avignon, continuant, parmi nous les traditions de dévouement de l'abbé de Lépée et de l'abbé Sicard. Cet ecclésiastique s'est consacré à cette tâche laborieuse de mettre les sourds muets en communication avec leurs semblables ,d'abord par des signes dactylogiques et ensuite par le langage phonétique. Il fait successivement l'éducation de la vue par la dactylographie, et celle des organes vocaux par l'émission des sons ; et c'est avec raison que M. Pérès donne à cette méthode ingénieuse, qui arrive à communiquer le don de la parole aux muets, le nom de *démutisation*.

M. Perès applique à la méthode pédagogi-

que que suit M. l'abbé Grimaud les principes qu'il a lui-même rappelés dans son traité de *Noologie*, dont un de nos confrères a rendu compte à l'Académie ; et il s'élève, à ce sujet, à des considérations philosophiques un peu abstraites, qui attestent la trempe vigoureuse de son esprit.

L'Académie s'associe avec bonheur à M. Pérès pour rendre hommage au dévouement si intelligent de M. l'abbé Grimaud, dans la tâche ardue et généreuse qu'il accomplit ; et elle fait des vœux pour que le conseil général du Gard et le gouvernement lui viennent en aide pour l'entretien d'un établissement aussi utile pour nos contrées.

M. *Bondurand*, associé-correspondant, lit ensuite le complément de son étude sur la « Première Agrippine ».

« Si nous considérons Agrippine et Tibère, dit l'auteur, il est évident que l'apologie de celui-ci est la diminution de celle-là. Ils sont liés de telle sorte devant l'histoire que, si l'un d'eux est moralement transformé, l'autre le sera en sens inverse. S'il est prouvé que Tacite a noirci Tibère, l'auréole dont Agrippine est entourée perdra de son éclat; la veuve de Germanicus ne sera plus une martyre; notre pitié, notre sympathie, notre admiration subiront je ne sais quel pénible refroidissement; notre âme se refermera encore vibrante, et, à la triste série de nos enthousiasmes perdus, viendra s'en ajouter un autre. Il est donc d'un suprême intérêt littéraire de s'assurer, à un point de vue d'ensemble fondamental, de la véracité de Tacite ».

M. Bondurand passe successivement en revue les opinions de Tertullien, de Voltaire,

de Napoléon et de M. Nisard, qui peuvent se résumer ainsi : « Tacite n'est pas sincère ». Il s'attache à les réfuter et à laver Tacite du reproche d'avoir calomnié son siècle, en partant de cette considération que l'homme, analysé dans ses éléments, est toujours identique à lui-même, et que la diversité des milieux et des influences sociales ne modifie chez lui que la surface.

« Notre civilisation raffinée, dit-il, n'empêche pas notre cœur de renfermer, à l'état latent, toutes les cruautés et tous les vices de la Rome impériale ; mais le progrès social, qu'on nie et qui pourtant s'est affirmé dans l'abolition de la torture, de l'inquisition, de l'esclavage, dans l'avénement de l'égalité civile, en un mot dans la conformité progressive du droit positif avec le droit naturel ; ce progrès, qui se prépare en dehors et au-dessus des masses, qui choisit pour précurseurs quelques hommes de génie, voués d'avance à la persécution, et qui, néanmoins, s'effectue par une loi mystérieuse et nécessaire ; ce progrès enveloppe l'homme bon gré mal gré, il le moralise, non pas tant dans son essence que dans ses rapports avec ses semblables, il lui enlève de plus en plus les occasions légales de mal faire, et par là lui défend de retourner vers les sauvageries du passé. Il se produit alors une sorte d'atrophie pour certaines catégories de mauvais penchants, faute d'usage et d'exercice.... Mais de l'horreur que nous inspirent à présent les abominations de l'antiquité et du moyen âge, conclure qu'elles n'ont jamais existé, serait un raisonnement insoutenable ».

Arrivant ensuite plus particulièrement au règne de Tibère, M. Boudurand examine une thèse latine de M. Duruy, intitulée : *de*

Tiberio imperatore, et qui est un essai de réhabilitation. Il expose les motifs qui lui font rejeter les conclusions de l'auteur touchant les vertus privées de Tibère. Il termine par quelques développements sur une étude de M. Beulé : *La veuve de Germanicus*, étude pleine de sévérité, et même de dédain pour une des plus nobles figures de l'ancienne Rome. Il n'admet pas davantage ici des vues et des tendances qui ne lui paraissent pas justifiées. En résumé, M. Bondorand se croit autorisé à conclure que Tacite subsiste tout entier dans sa signification générale, et que la véritable Agrippine, celle qui est le mieux en harmonie avec la logique des évènements, est l'Agrippine de Tacite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 20 décembre 1873.

Présents : MM. Des Rivières, *président*; Teulon, Domas, Salles, Aurès, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Brun, Ginoux, Lenthéric, Rédarès, Dombre, Maumenet, de Grisy, Meynard-Auquier; et l'abbé Azaïs, *secrétaire perpétuel.*

M. Bondurand, associé-correspondant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. 7e série, tome v.

Revue des Sociétés savantes des départements. 5e série, tome iv, novembre et décembre 1873.

Bulletin de la Société industrielle d'Amiens. Tome xiie.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. T. ixe.

Bulletin de la Société d'agriculture du Gard. — Comice agricole de Nimes. 2e, 3e et 4e Bulletins.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. 2e série, tome xive.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. Tome xive, 1er cahier.

Bulletin des séances de la Société centrale

d'agriculture de France. 3e série, tome VIIIe, nos 8 et 9.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Tome XIVe, n° 3.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. — Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique. Mai et juin 1873.

Société des amis des sciences naturelles de Rouen. 9e année, 1873, 1er semestre.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). 14e année, 1873, n° 9.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques. Paris, 38e année. Livraisons de juillet à octobre 1872.

Société protectrice des animaux, de Lyon. Rapport fait à la séance publique de l'assemblée générale du 1er mai 1873, par M. Gaspard Bellin.

Catalogue des brevets d'invention. Année 1872, n° 12.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1873, 27e vol.

Société scientifique et littéraire d'Alais. Année 1873, 1er Bulletin.

M. Des Rivières, président, souhaite la bienvenue à M. Meynard-Auquier, en ces termes :

« L'Académie s'est toujours empressée d'accueillir les hommes qui se distinguent par leur amour des lettres, soit dans l'exercice des professions libérales ou industrielles, soit dans la vie privée.

» Les hautes fonctions que vous remplissez dans la magistrature consulaire ont naturellement attiré sur vous l'attention publique et la nôtre. Vous pourrez, avec l'autorité de l'expérience, nous éclairer, au besoin,

sur les questions si importantes relatives au commerce et à l'industrie.— L'Académie, d'ailleurs, savait que vous avez le mérite et le bon goût de choisir le délassement le plus noble pour un esprit délicat, en consacrant à l'étude tous vos loisirs. Vous avez amassé, par la lecture, des connaissances riches et variées : c'est un trésor que vous tenez en réserve, et dont vous voudrez, je n'en doute pas, faire jouir notre Compagnie.

» Prenez donc, Monsieur, votre place parmi nous. Vous y trouverez l'accueil cordial que méritent votre caractère et les qualités de votre esprit ».

M. Meynard-Auquier remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à siéger dans son sein. Il fait appel à la bienveillance de ses nouveaux confrères, parmi lesquels il compte un de ses anciens maîtres dont il s'honore d'avoir été le disciple, et il promet de s'associer à nos travaux autant que le lui permettra l'état de sa santé.

L'élection d'un membre non-résidant est fixée à la première séance du mois de février.

M. Teulon présente un rapport sur la brochure de M. Duclaux-Monteil : *Les Etats-Généraux de* 1789, et fait ressortir le mérite de cette étude.

M. Liotard communique des notes philologiques dont nous détachons ce qui suit :

Fortune de quelques mots. Difficultés et subtilités de notre langue.

Heur, *chance*, *succès*, *réussite*.

Heur, pour exprimer un état, un événement favorable ou défavorable semble devoir

être accompagné d'un déterminatif qui en précise la signification, puisque l'on dit : *bonheur*, *malheur*, *bienheureux*, *malheureux*, et qu'on disait même, avant le XVIIe siècle : *bienheurer*, *malheurer*.

Chance se rencontre également associé aux qualificatifs analogues : *bonne* chance, *male* chance. Considérés isolément, ces deux substantifs ne se comportent pas absolument de même.

Heur, qui a vieilli, est toujours pris en bonne part :

Tu t'en souviens Cinna; tant d'heur et tant de gloire
Ne peuvent pas sitôt sortir de ta mémoire...

Tandis que *chance* n'est pas exclusivement affecté à un indice favorable :

Si l'on dit : Je n'ai pas de *chance*.

Quelle *chance* !

pour signifier un contingent profitable, *chanceux*, dérivé, ne s'applique qu'à l'habitude des accidents fâcheux.

Me voilà bien chanceuse .....

dit la servante de Molière, pour exprimer qu'il lui arrive un malheur (1).

Le mot *succès* va nous offrir matière à pareille observation.

Jusqu'au XVIIe siècle, on rencontre *succès* et *succéder* se rapportant logiquement à l'idée d'événement quelconque, conséquence indiffé-

(1) *Chanceux*, tout seul, exprime si bien l'idée de malheur, que nos modernes argotiers se sont vus obligés, pour exprimer l'idée contraire, d'imaginer la locution de *chançard*.

remment bonne ou mauvaise d'une entreprise. Ces deux mots se trouvent à presque toutes les pages d'un volume des *Economies royales* ou *Mémoires de Sully*, avec cette signification alternative :

« Et *succéda* ce dessein tant *heureusement*..

» Rien de tout cela ne *succédant heureusement*...

» Le vicomte de Tavannes, voyant ces deux *mauvais succez*.....

» et voyant que les autres villes royales estoient trop fortes pour être assiégées avec apparence de *bons succez*.....

» M. d'Aumale... ressentant un tel déplaisir de tant de *mauvais succez*, se résolut de chercher un moyen de les réparer par quelque *faction* signalée ».

Un recueil d'historiettes du XVIIe siècle — *Le Printemps d'hiver* — paru pour la première fois en 1572, présente ce singulier passage : « Voyant tous ses efforts *succéder si à rebours*, qu'il semblait *né à la quatrième lune* ». M. Quitard, en citant cette phrase, dans ses *Etudes sur le langage proverbial*, explique que, né à la quatrième lune ou pendant le dernier quartier, se disait, chez les Grecs et les Romains, d'un homme malheureux, né sous de fâcheux auspices.

Corneille écrit à son tour :

Mes efforts redoublés pourront *mieux succéder*.

Racan, parlant de Malherbe, emploie *succéder* isolément pour réussir, c'est-à-dire en vue d'un contingent heureux :

Si tout ce que l'homme souhaite
Le Ciel le faisait *succéder*,
Je ne lui voudrais demander
Que d'estre un aussi bon poète.

Richelet (1680), après avoir défini avec justesse *succéder*, venir après, ajoute *succéder*, réussir ; et il emprunte pour exemple à Vaugelas :

Cette affaire lui a *bien* succédé.

Si *succéder* veut dire réussir, à quoi bon y ajouter le qualificatif *bien* ?

J'arrive au XVIIIe siècle ou au commencement du XIXe, et je rencontre une jolie petite épigramme du bon faiseur, Ponce-Denis-Ecouchard Lebrun (l'auteur de l'ode : *Au Vengeur*), qui nous dit plaisamment :

Pour une affaire d'importance
Iris sollicitait un jour ;
Son rapporteur, avec instance,
La sollicitait à son tour ;
La vertu d'Iris fit naufrage.
Son affaire eut un *bon succès* :
.....
.....

C'est donc avec des alternatives de bonne ou de mauvaise chance que se rencontre, généralement employé jusqu'à nos jours, le mot *succès*, pour désigner l'issue, le résultat d'une entreprise ; et cela est juste et rationnel. Pourquoi restreindre la signification de ce mot à l'idée d'événement heureux ? On me dira, je le sais bien, qu'on suppose, en l'employant seul, l'ellipse du qualificatif favorable. Mais comment voulez-vous que l'étranger se reconnaisse au milieu de pareilles subtilités ?

Réussite, qui me paraît se rattacher étymologiquement à *issue*, *issir*, est, par suite, un équivalent de *succès*, et ne se prend généralement qu'en bonne part : c'est ainsi qu'on appelle l'heureux dénouement du jeu de patience une *réussite*.

Le voici, cependant, dans le *Journal de Barbier* (1723), employé dans un sens fâcheux, ce qui est rare :

« M. le prince de Conti devait être très-chagrin de la *réussite* de sa chasse, et il s'était donné des mouvements épouvantables et n'avait pas quitté les chiens..... »

La *réussite* était donc mauvaise.

Humeur, *humour*.

J'avais réservé pour une autre étude, à un point de vue un peu différent, le mot *humeur* ; mais il vient ici comme de cire.

Ce terme se combine également avec les qualificatifs : *bon* et *mauvais* ; mais, employé isolément, il affecte une signification assez curieuse :

Humeur est une sorte d'esprit fin, délicat, légèrement caustique, sérieusement plaisant. C'est en ce sens qu'on le représente, à tort, comme l'importation francisée de la forme anglaise *humour*. L'humour, chez les Anglais, qu'un écrivain moderne (1) prétend s'être formé du mélange de l'activité normande avec la bonhomie saxonne, pourrait être défini, d'après le même auteur : « la grimace sur une figure placide, l'originalité dans le bon-sens, l'excentricité, la fantaisie encadrées dans la monotonie ».

Quoi qu'il en soit, nous sommes en droit de revendiquer ce mot comme très-français d'origine ; il n'a fait que nous revenir après un certain temps d'abandon, en repassant le dé-

(1) Ch. d'Héricault : *Etude sur les Vocabulaires au moyen âge. Revue européenne*, 1er juillet 1860, p. 186.

troit, qu'il avait franchi avec bien d'autres exportations françaises.

Il est revenu fort à la mode aujourd'hui dans ses dérivés : *humoriste*, *humoristique* ; on peut signaler parmi les représentants de ce caractère à l'étranger : Laurent Sterne et Toepfer, auxquels nous opposerons sans désavantage leur devancier Montaigne.

Si ce mot reprend donc faveur parmi nous, avec son acception simple de « tour d'esprit fin et original », que ce ne soit passons la forme anglaise *humour*, mais sous sa forme primitive et vraie : *humeur*, à titre de restitution et non d'emprunt.

L'Académie des Humoristes de Rome, *de' belli humori*, existait bien longtemps avant cette prétendue importation anglaise.

Duclos, à propos des personnes qui cherchent à se singulariser, à se créer un caractère, écrit (1) :

« L'un se fait philosophe, un autre politique, un troisième homme d'*humeur* ».

Ne veut-il pas dire *humoriste*, dans le sens d'aujourd'hui ?

Le Duchat, à propos du proverbe : *gueux comme un peintre*, s'exprime ainsi : « Comme les peintres ne travaillent que d'*humeur*, et que hors de là ils ne demandent qu'à se divertir d'un argent qui leur coûte peu à gagner..... »

D'*humeur* veut dire évidemment : par boutade, avec entrain et facilité d'invention.

On le trouve avec ce même sens dans La Bruyère (2).

(1) Chap. IX des *Considérations*.

(2) Voyez Fournier : *Comédie de La Bruyère*, p. 60, 80, 275, 356.

Faisant allusion à l'abbé de Villiers qui avait, pour flatter le goût du jour, publié un ouvrage dans le genre des *Caractères*, sous le titre de : *Réflexions sur les défauts d'autrui*, La Bruyère écrit :

« Je conseille à un auteur né copiste de ne se choisir pour exemplaires que ces sortes d'ouvrages où il entre de l'esprit, de l'imagination ou même de l'érudition..... Il doit, au contraire, éviter comme un écueil de vouloir imiter ceux qui écrivent par *humeur*, que le cœur fait parler...., et qui tirent pour ainsi dire de leurs entrailles tout ce qu'ils expriment sur le papier ».

Et ailleurs :

« Ceux qui écrivent par *humeur* sont sujets à retoucher à leurs ouvrages ».

La Bruyère indique donc ici qu'il n'écrivait que par *humeur*, c'est à-dire de primesaut, par saillie, en pleine originalité.

Corneille emploie *humeur* dans le même sens d'originalité, saillie :

CLÉANDRE.

Cet homme a de l'*humeur*.

DORANTE.

C'est un vieux domestique
Qui, comme vous voyez, n'est pas mélancolique.

(Suite du *Menteur*, III, I.)

M. Godefroid, dans son *Lexique de la langue de Corneille*, citant ce dernier exemple (p. 369, t. I.) en ajoute de plus modernes de Diderot, Sainte-Beuve, et il confirme les appréciations ci-dessus par ce passage d'une lettre de Voltaire à l'abbé d'Olivet, à la date du 20 août 1761 :

« Les Anglais ont un terme pour signifier cette plaisanterie, ce vrai comique, cette urbanité, ces saillies qui échappent à un homme, sans qu'il s'en doute, et ils rendent cette idée par le mot *humour*, qu'il prononcent *yumor*, et ils croient qu'ils ont seuls cette *humour* ; que les autres nations n'ont point de terme pour exprimer ce caractère d'esprit. Cependant, c'est un ancien mot de notre langue, employé en ce sens plusieurs fois dans les comédies de Corneille ».

Dans Corneille, et ailleurs, vous venez de le voir.

Faire que sage.

Un de nos compatriotes, Pierre Coste ou Costes (d'Uzès), outre qu'il a fourni quelques bonnes traductions, notamment l'*Essai sur l'entendement humain*, de Locke (qu'il a fait, je crois, connaître à la France), s'était donné la tâche de publier, avec des commentaires, les œuvres des grands écrivains de la France : La Bruyère, Montaigne, La Fontaine, etc. Ces commentaires sont, en général, faibles, insuffisants, sans profondeur, fournissent peu de renseignements neufs et utiles. Je relèverai pourtant celui-ci, dans son édition de La Fontaine, à l'occasion d'une expression archaïque de la fable : *Le Pot de terre et le Pot de fer*.

Elle est reproduite, comme digne de remarque, par Champfort et Nodier, dans leurs annotations sur le même sujet :

Le Pot de fer proposa
Au Pot de terre un voyage ;
Celui-ci s'en excusa,
Disant qu'il *ferait que sage*
De garder le coin du feu,

Je transcris la note de Coste :

« *Ferait que sage* est une expression un peu surannée, mais qui se rencontre communément dans les vieux auteurs, sans en excepter Amyot, l'écrivain le plus correct et le plus poli de son temps, qui l'a employée dans sa traduction de Plutarque (1) : « *Tu fais que sage*, Gominius, de confesser la vérité, avant qu'on te donne la géhenne pour te la faire dire ». La Fontaine, touché de la naïveté de cette expression, s'est fait un plaisir d'en orner son style. Mais un correcteur d'imprimerie, fort éloigné d'en sentir la naïveté, la trouvant barbare, parce qu'il ne l'entendait pas, a cru faire merveille de mettre à la place : *qu'il serait plus sage*, et cette prétendue correction a été reçue dans toutes les éditions des fables de La Fontaine, qui ont paru, depuis, en France, en Hollande, etc.; quoique, dans l'édition de Paris de 1678, corrigée par La Fontaine lui-même, il y eût : qu'il *ferait que sage*, comme dans toutes les éditions précédentes; ce qui aurait dû tenir en respect cet imprudent correcteur, ou du moins empêcher les éditeurs qui sont venus après lui de marcher aveuglément sur ses traces ».

Voilà la note.

De nos jours, on y aurait ajouté l'indication détaillée des éditions fautives, entre 1671, époque où parurent les premières fables, et l'édition citée de 1678.

Coste aurait pu ajouter aussi que La Fontaine émaillait à dessein ses écrits d'expressions archaïques, qu'il choisissait avec beaucoup de goût et de discernement.

(1) *Vie de Marc-Antonin*, chap. XII.

Quant à l'expression : *faire que sage*, j'en ai recueilli quelques exemples intéressants, que je demande la permission de vous soumettre :

1° Le plus ancien document où elle se rencontre me paraît être la chanson d'*Aliscans* (publiée par M. Guessard, dans la collection des anciens poètes de la France), un des vingt-trois poèmes consacrés à raconter les prouesses de Guillaume Fier-à-bras ou Guillaume au Court-nez, seigneur d'Orange.

Cette chanson, dont M. Guessard place l'apparition à la fin du XIIe siècle, paraît être née en Provence; mais c'est sur le manuscrit d'une traduction ou imitation italienne, rentrée en France, qu'a été faite la publication de MM. Guessard et Montaiglon, en 1870.

Guillaume a la face rougie de colère, quand, venu à la cour de Louis le Débonnaire, son beau frère, pour demander des secours contre les Sarrasins, il voit sa requête mal accueillie. Tous les assistants tremblent devant lui et ne disent mot.

C'est là que se trouve le vers :

Il font ke sage, ne le mescrez vos mie (1).

Id est : C'est sagesse de leur part, soyez en sûrs;

2° Mon second exemple est également emprunté à la littérature du moyen âge. Je le tire d'un choix de pièces publiées par Firmin Didot :

Jeunesse, apprens, si fais que saige,
Et retiens ces points de l'aage,
Combien chascun les doibt tenir.

(1) Poème d'*Aliscans*, p. 28.

(*Débat de nature et de jeunesse*, dans la collection Didot, 1825 p. 74) ;

3° Les exemples suivants sont tirés de Joinville, qui paraît affectionner cette expression. Elle se rencontre trois fois en dix pages :

La nef qui porte Louis IX, en vue de l'île de Chypre, a donné contre un banc de sable et est en danger de périr.

« Les mariniers escrièrent : Ça, la galée (chaloupe) pour le Roy recueillir ; mais de quatre galées que le Roy avoit là, il n'y ot onques galée qui de là s'approchast, dont *ils firent moult que sage* ; car il avoit bien huit cent personnes en la nef qui touz feussent saillí ès galées, pour leurs cors garantir, et ainsi les eussent effondrées ».

(Edition Didot, 1859, p. 195)

Et lorsqu'ils sont tirés de danger, le saint roi ne voit, dans les maux qu'il a soufferts, qu'une épreuve salutaire.

« Dont nous poons veoir que ces menaces que Dieu nous fet, ne sont pas pour son preu avancier, ni pour son doumage destourber; mez seulement pour le grant amour qu'il a en nous ; nous esveille par ses menaces, pour ce que nous voions cler dans nos defautes, et que nous ostions ce qui li desplet. Or, le fesons ainsi, fist le roy, *si ferons que sage* ».

(Id. p. 200).

Au retour,

Le roi hésite à descendre à Hyères, terre de Provence appartenant à son frère ; il préfère aller jusqu'à Aiguesmortes, qui est en sa terre. Joinville le presse de s'arrêter à Hyères :

« Lors appela le roy son conseil et leur dit ce que li avoie dit, et leur demanda que ils looient à fère ; et li loèrent tous qu'il des-

cendeist ; car il ne *feroit pas que sage*, se il metoit son cors, sa femme et ses enfans en aventure de mer, puisqu'il estoit hors ».

(Id. p. 205).

Quatrième exemple tiré du *Voyage de Le Saige à Jérusalem* :

Mon compagnon, Jhan du Bos, vollut vendre son cheval, et fit envoyer quérir des coulletiers (courtiers) ; mais il n'en sceut avoir que sept ducats, et il en avoit refusé à Rome seize ducats. Pour tant *fis que saige* de vendre le mien à Rome.

(*Voyage de Le Saige à Jérusalem*, Douai, 1851, p. 37).

Eustache Deschamps, dans la série des pièces qui composent le *Mirouër de mariage*, a rimé à sa façon le conte de la matrone d'Ephèse.

La pièce est intitulée :

Exemple contre ceux qui se fient en amour de femme.

A la fin de la pièce, il marie le soldat avec la veuve consolée, et lui pronostique presque le sort du pauvre mari, dans les termes suivants :

Et cilz qui vit et resgarda
Qu'elle ainsi de mort le garda,
Si la print puis en mariage ;
Or ne sçay-je s'il *fist que saige* ;
Autant pot-il de soy attendre,
Com du premier qu'elle fist pandre.

(édition Crapelet, p. 232).

Le sixième exemple, dans l'ordre chronologique, est celui de mon point de départ : la fable *le Pot de terre et le Pot de fer*.

Enfin, une construction analogue se rencontre dans un passage des poésies de *Quenes de Béthune*, cité par Francis Génin dans sa lettre à Firmin Didot, au sujet de ses démêlés avec M. Guessard (1).

Le trouvère Quenes de Béthune, Artésien d'origine ou Picard, c'est tout un, est venu à la cour de France ; et, récitant ses vers, sans doute avec l'accent picard (M. Guessard entend — en dialecte picard — ; de là sa querelle avec Génin) a prêté à rire dans l'entourage de la reine, composé de Français de l'Ile-de-France.

Et il s'en plaint dans ces termes :

Mon langage ont blasmé li François,
Et mes chançons oyant les Champenois,
Et la comtesse encor (dont plus me poise),
La roïne (2) ne fit pas que cortoise,
Qui me reprist, elle et son fiex li rois ;
Encor ne soit ma parole françoise,
Si la puet-on bien entendre en françois,
Ne cil ne sont bien apris ne cortois,
Qui m'ont repris si j'ai dit mot d'Artois,
Car je ne fus pas norriz à Pontoise.

Je crois que Génin a raison ; c'est-à-dire que, si le trouvère n'a pas été bien compris, c'est à cause de la *parlure*, de l'accent, et non à cause du choix des termes.

Mais ce n'est pas là que tend ma remarque.

L'expression *faire que cortoise* est calquée sur *faire que sage*. Faire que sage équivaut,

(1) *Lexique de la langue de Molière*, p. 427 de l'appendice.

(2) Alix de Champagne, mère de Philippe-Auguste.

par ellipse, à « faire ce que personne sage doit faire, ce que commande la sagesse ».

La reine ne *fit pas que cortoise* doit donc s'entendre, par analogie, « ne fit pas ce que personne courtoise aurait dû faire, ce que commandait la courtoisie ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

TABLE

DES

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

ANNÉE 1873.

Académie.

Election de M. *E. Quesnault des Rivières* en qualité de président.... 6
Election de M. *Ernest Roussel* comme vice-président..... 6
Remercîment de M. le président *Quesnault des Rivières*..... 6
Lettre de remercîment de M. *Ernest Roussel*, nommé vice-président..... 11
Election de M. l'abbé *P. Azaïs* comme secrétaire-perpétuel en remplacement de M. Gust. Fornier de Clausonne, décédé.. 75
Remercîment du nouveau secrétaire-perpétuel 75
Election de MM. *Eug Bolze* et *Maumenet*, comme membres résidants..... 96
Election de M. le doct *Léon Carcassonne*, comme membre résidant 103
Election de M. *A. de Grisy*, comme membre résidant..... 105

Election de M. *Meynard-Auquier* comme membre résidant 114
Nomination de M. *Ed. Flouest*, comme membre honoraire 123
Election de M. *de Combettes-Labourélie*, comme associé-correspondant 11
Election de M. *Lionel d'Albiousse*, comme associé-correspondant 76
Election de M. *Paul Félix*, comme associé-correspondant 127
Mort de M. *Gust. Fornier de Clausonne*, secrétaire-perpétuel 42
M. *Ar. Viguié* est chargé de sa notice biographique 44
Mort de M. *Léon Blanchard*, membre résidant 58
M. *Gouazé* se charge de la notice biographique 59
Allocation supplémentaire de 300 fr. accordée par M. le Ministre de l'instruction publique (Janvier 1873) 10
Allocation de 400 fr. accordée par M. le ministre de l'instruction publique (Arrêté du 7 juillet 1873) 114
Notice sur l'Académie du Gard depuis son origine, par M. *Ern. Rédarès* 7
Commission de publication (MM. *Ern. Rédarès*, *A. Puech*, *Léon Blanchard*).... 11
Rapport de cette commission. — Projet de publication du *Cartulaire de la Cathédrale de Nimes* 20
Commission chargée de choisir le sujet de poésie pour le concours de 1874 (MM. *Ir. Ginoux*, *Eug. Brun*, *J. Gaidan*) 11
Rapport de cette commission. — Sujet du prix 18
Le concours de 1873 n'a point donné de résultat. Aucun mémoire n'est arrivé avant le terme fixé 20
M. *Ch. Dombre* est chargé d'un rapport sur un mémoire de M. Louis Boucoiran (Mouvement industriel dans le dép. du Gard), arrivé trop tard pour être admis au concours 27

Compte des recettes et dépenses de l'Académie présenté par M. *Ch. Liotard*, trésorier..... 21
Rapport de la commission chargée d'examiner ces comptes. — Remercîments votés au trésoriers..... 27
M. *Ed. Flouest* est nommé correspondant du Comité des Sociétés savantes..... 11
M. *A.-H. Révoil* est délégué pour faire partie du jury des récompenses dans les concours de poésie, d'archéologie et d'histoire institués à l'occasion du concours régional de Toulon..... 60
Rapport verbal de M. *A.-H. Révoil* sur ces concours..... 76
Regrets exprimés par le président, au nom de la compagnie, au sujet du départ de M. *Ed. Flouest*, nommé avocat-général à Lyon..... 123
M. *Ed. Bondurand*, associé correspondant, fait hommage à l'Académie d'un portrait photographié de M. Dumas, de l'Institut, membre honoraire..... 28
La Société philomathique de Verdun demande l'échange de ses publications avec nos mémoires..... 84
Lettre de M. E. Madier-Montjau au sujet du Congrès international des Orientalistes 99

Agriculture.

Rapport sur un travail de M. L. Destremx relatif au phylloxera, par M. *Maumenet*. 115
Observations sur le même sujet, par *Eug. Bolze*..... 117

Archéologie.

Sur le tracé des Fosses-Mariennes et sur l'emplacement du camp de Marius (suite et fin), par M. *Aug. Aurès*..... 22
Note sur le port des Fosses-Mariennes, par *le même*..... 53

Sur un procédé des Romains pour raccommoder les vases de terre de grande dimension, par *le même*..... 36
Sur l'expression antique de la contenance d'un œnochoé du Cabinet archéologique de la ville de Nimes, par *le mêm* 77
Etude sur les mesures de capacité des Romains et sur la valeur du cyathe, par *le même*..... 84
Découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le Gard, pendant l'année 1871; par M *E. Germer-Durand*.
Premier semestre..... 23
Second semestre..... 103
Notice sur deux tombeaux bourguignons de l'epoque gauloise, par M. *Ed. Flouest*... 8
Commission composée de MM. *A. Aurès*, *Ch. Lenthéric* et *Ed. Flouest*, chargée d'appeler l'attention de l'autorité municipale sur le triste état des collections lapidaires de la ville de Nimes..... 33

Biographie.

Notice biographique sur M. Dominique Deloche, par M. l'abbé *P. Azaïs*..... 40

Botanique.

Rapport sur « la Flore de Vichy » de M. Pascal Jourdan, par M l'abbé *J. Gareiso*..... 12

Géologie et Paléontologie.

Notice sur la constitution géologique de la région supérieure ou cévennique du département du Gard, par Emilien Dumas. — Observations au sujet de cette brochure, par M. *Ed. Flouest*..... 32
A propos de l'*Elephas meridionalis*, decouvert près de Saint-Hippo'yte-du-Fort, observations, par *le même*..... 115

Etude sur la géologie et la paléontologie des Hautes-Cévennes, par M. *Adrien Jeanjean*..... 37

Histoire.

Rapport sur un livre de M. Louis Remacle (*Ultramontains et Gallicans au* XVIII*e siècle*), par M. l'abbé *P. Azaïs*..... 84
La première Agrippine, par M. *Ed. Bondurand*, associé correspondant.
Première partie..... 28
Seconde partie..... 140

Littérature.

Observations philologiques, par M. *Ch. Liotard*..... 68
Nouvelles observations philologiques, par *le même*..... 145
Rapport sur les *Fables et semblants de fables* de M. Phil Vigne, par M. *Irénée Ginoux*..... 137
Etude sur la *Jérusalem conquise* du Tasse, par M. *A. de Grisy*.
Première partie..... 127
Seconde partie..... 131

Médecine.

Tératologie comparée, par M. le doct. *Alb. Puech*..... 55
Sur certains cas de folie causés par la dernière guerre, par *le même*..... 60

Pédagogie.

Enseignement des sourds-muets. — Etablissement de M. l'abbé Grimaud à Villeneuve-lez-Avignon, par M. *E.-J. Pérès*..... 139

Philosophie.

Du mal dans les sociétés humaines, par M. *Gust. Pelon*..... 46
De la question sociale, par M. *E.-J. Pérès*. 56

Poésie.

Les Euménides, fragment imité d'Eschyle, par M. *Em. Teulon*..... 78
Un ancien bois sacré, par M. *Eug. Brun*... 23
Une villa fermée, par *le même*..... 109
Traduction d'une satire d'Horace, par M. *Irénée Ginoux*..... 117

Police. — Administration.

Rapport sur trois brochures de M. Lionel d'Albiousse (*Le casier de l'état-civil*, etc.), par M. *Victor Faudon*..... 48

Statistique.

Résumé du dénombrement de la population de la ville de Nimes en 1872, par M. *Ch. Liotard*..... 61

Voyages.

Les eaux du Mont-Dore, par M. *Alph. Dumas*..... 13

Nimes. — Typographie Clavel-Ballivet.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

ANNÉE 1874.

NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET
rue Pradier, 12.

1874

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Séance du 3 janvier 1874.

Sont présents : MM. Des Rivières, *président* ; A. Dumas, Germer-Durand, E. Brun, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Puech, Pelon, Bolze, Maumenet, Carcassone, de Grisy ; Rédarès, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau :

La livraison de mai-juin 1873, de la *Revue des Sociétés savantes des départements*.

Le *Catalogue des brevets d'invention*, pour l'année 1873.

La livraison VIII de *Romania*.

M. le président Des Rivières adresse à ses confrères l'allocution suivante :

« Au moment de quitter le fauteuil de la présidence, qu'il me soit permis de remplir un devoir bien doux. — Votre bienveillance a rendu ma tâche facile; vos travaux ont donné à nos séances un intérêt soutenu ; c'était tout ce que pouvait désirer votre président. Veuillez, Messieurs et chers confrères, agréer, avec votre indulgence habituelle, ma profonde gratitude ».

L'ordre du jour appelle la nomination du président et celle du vice-président, pour la présente année 1874.

Sont nommés, à l'unanimité :

Président, M. *Ernest Roussel.*

Vice-président, M. *E. Brun.*

M. Brun, en l'absence de M. Roussel, prend place au fauteuil. Il adresse ses remercîments à ses confrères.

Il donne ensuite lecture d'une description des bords du Gardon, dans la partie de son cours comprise entre Russan et Collias.

Diverses observations suivent cette lecture ; après quoi, la séance est levée.

Séance du 17 *janvier* 1874.

Présents : MM. Ern. Roussel, *président* ; Dumas, Viguié, Liotard, Q. Des Rivières, Brun, Ginoux, Lenthéric, Rédarès, Penchinat, Maumenet, de Grisy ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

M. Rédarès, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

M. Roussel, appelé par les suffrages de l'Académie à occuper le fauteuil de la présidence, remercie en ces termes ses confrères de cet honneur :

« Messieurs et honorés confrères,

» Les traditions de notre Compagnie et vos bienveillants suffrages m'appellent aujourd'hui à l'honneur de présider vos travaux.

» Cet honneur est si grand que, malgré mon insuffisance, je n'ai pas songé à le décliner. J'ai eu le bonheur de siéger, pendant des années, à côté des Nicot, des Pelet, des Fontaine, des Plagnol, des Deloche, des De Clausonne. Ces vénérés et regrettables confrères m'ont appris à considérer notre Aca-

démie comme un salon d'excellente compagnie, ouvert à toutes les notabilités intellectuelles de la cité, au seuil duquel doivent s'oublier toutes les préoccupations qui n'ont pas le caractère académique. Ces souvenirs, je n'ai pas besoin de les évoquer; ils reviennent d'eux-mêmes à ma mémoire, toutes les fois que je prends place à vos côtés. Ils rendront ma tâche d'autant plus facile, que les traditions de nos morts regrettés je les ai retrouvées vivantes sous la présidence de mon honorable prédécesseur. Votre indulgente confraternité fera le reste.

» Messieurs les membres du bureau,

» Les nouvelles fonctions dont je viens d'être honoré m'associent directement à vos travaux; je vous offre mon concours le plus dévoué: heureux de profiter de vos lumières et de vous aider, pour ma faible part, à maintenir notre chère Compagnie dans l'excellente voie où, depuis nos illustres fondateurs, nos devanciers, vous n'avez jamais cessé de la faire marcher ».

L'Académie vote ensuite des remercîments à son ancien président, M. Q. Des Rivières, et rend ainsi hommage à la bienveillance et au zèle qu'il a déployés dans ses fonctions.

Le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Histoire abrégée des inventions et découvertes et des expositions de l'industrie, par M. H. Roux-Ferrand, membre honoraire de l'Académie du Gard.

Mémoires présentés par divers savants de l'Académie des sciences, de l'Institut de France.

N° 6. — *Etudes sur la nouvelle maladie de la vigne*, par M. Maxime Cornu, délégué de l'Académie.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Octobre et novembre 1873.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. Novembre 1873.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Novembre 1873.

Sexth Annual Report of the United-States. Geological survey of the territories F. V. Hayden, United-States Geologist. Washington.

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian institution. Washington.

Smithsonian Miscellaneous collections. Volume x, Washington.

Proceedings of the Boston Society of natural history. Volume xv, part. i, part. ii.

Memoirs of the Boston Society of Natural History. Vol. ii, part. ii, number ii et iii. Boston.

Cession de la ville et de l'état d'Avignon au pape Clément VI par Jeanne Ire, reine de Naples, par M. V. de Baumefort, membre de Sociétés savantes.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. 7e année, 2e et 3e fascicules.

Lecture est donnée à l'Académie d'une nouvelle lettre du doyen de ses membres, M. *H. Roux-Ferrand*, qui remercie ses confrères de l'affectueux souvenir que le secrétaire-perpétuel lui a transmis de leur part, et qui leur envoie la dernière édition de son ouvrage : *Inventions et Découvertes.*

MM. Q. Des Rivières, Viguié, Penchinat,

Ginoux et de Grisy sont appelés, avec les membres du bureau, à faire partie de la commission qui est chargée de choisir les lectures qui doivent former le nouveau volume des *Mémoires de l'Académie*.

La même commission est appelée à indiquer le sujet historique qui sera mis au concours pour l'année 1874.

M. l'abbé Azaïs lit la première partie d'un travail qui a pour titre : *La Charité à Nimes*.

Notre confrère, après avoir tracé le tableau de l'état d'abandon des pauvres au sein du monde païen, nous les montre réhabilités par le Christianisme, qui leur communique une sorte de consécration religieuse. Il nous fait connaître les pieuses institutions de la charité des premiers siècles. Il rappelle ces hospices fondés par les évêques des premiers âges : par S. Basile, à Césarée ; par S. Jean-Chrysostome, à Constantinople, connus sous le nom de *Nosocomia*, dont l'administration était confiée à des prêtres qui portaient le nom de *Præfecti valetudinariorum*, qui avaient sous leur direction des infirmiers appelés *Parabolani*. Le triste sort des enfants abandonnés excite surtout le zèle de la charité chrétienne. Les conciles de deux églises voisines, de Vaison et d'Arles, vers le milieu du ve siècle, témoignent le plus tendre intérêt pour cet âge, dont les droits avaient été si cruellement méconnus par la société païenne. Il y avait, à la porte des églises, un vase de marbre, *marmorea concha*, une crèche, doux souvenir de Bethléem ; et, plus tard, une fenêtre ouverte à tout venant, pour recevoir les enfants exposés.

M. l'abbé Azaïs mentionne un concile de

Tours, en 570, qui, afin de prévenir les tristes abus du vagabondage, prescrivit que chaque ville se chargerait de l'entretien de ses pauvres. Il expose l'organisation de la charité chrétienne jusqu'aux *Etablissements* de S. Louis, et il fait connaître les ordres de religieux hospitaliers et de sœurs hospitalières qui se vouaient au soulagement de la souffrance, et qui préludaient aux communautés hospitalières des temps modernes et aux Sœurs de S. Vincent-de-Paul.

Notre confrère cherche à nous révéler les œuvres de charité qui existaient à Nimes dans ces temps reculés. Mais il se voit réduit à ne présenter que des conjectures, et les documents lui font défaut pour constater, dans les temps antérieurs au XIIIe siècle, l'organisation de la charité dans notre ville. Ce n'est qu'à cette époque que nous voyons apparaître les hospices de Saint-Jacques et de Saint-Antoine, destinés à abriter les pèlerins et à soigner les malades.

M. l'abbé Azaïs se propose de faire connaître, dans une seconde lecture, l'Hôtel-Dieu, fondé en 1313 par la généreuse libéralité d'un pieux habitant de Nimes, Raymond Ruffi, et les autres établissements de charité.

M. Maumenet présente quelques observations au sujet de la note suivante, insérée dans le *Bulletin des séances de la Société d'agriculture de France* : « Note sur quelques faits montrant encore que des graines de vers à soie provenant de parents très-corpusculeux et de parents sans corpuscules, peuvent donner également de bonnes récoltes, par M. Guérin-Méneville ».

« Quelle que soit ma déférence pour le

savant M. Guérin-Méneville et pour nos compatriotes, MM. le docteur Brouzet et de Masquard, dont les noms sont plusieurs fois cités dans la note que j'analyse, je ne puis m'empêcher de penser qu'il serait malheureux pour la sériculture de laisser proclamer, sans protestation, une doctrine d'après laquelle les travaux de M. Pasteur sur la maladie des vers à soie, seraient de nulle valeur pour la pratique, et l'emploi du microscope serait absolument inutile pour la production de la bonne graine.

» Vous connaissez sans doute tous, Messieurs, le système préconisé par M. Pasteur, pour la confection de la graine de vers à soie. Permettez-moi pourtant de le rappeler pour le préciser.

» Dès avant que l'éminent membre de l'Institut s'occupât de la question, on avait reconnu, et c'est même M. Guérin-Méneville qui le premier l'a signalé, un corpuscule de forme caractéristique, animé d'un mouvement vibratoire qui lui est propre ; lequel, cause ou effet du mal, se rencontre toujours dans le sang des vers à soie atteints de la pébrine. Cette maladie, qui depuis vingt-cinq ans ravage nos magnaneries, est héréditaire en même temps que contagieuse, et ne se manifeste souvent qu'à la dernière phase de la vie de l'insecte, c'est-à-dire quand il est à l'état de papillon.

» Pour se préserver de la cause héréditaire (la plus redoutable, puisque le ver qui naît avec le germe du mal n'arrive à peu près jamais au cocon, tandis que celui qui est atteint pendant l'éducation donne encore assez souvent une récolte), M. Pasteur recommande d'observer au microscope la substance

broyée des premiers papillons qui se montrent dans un lot de cocons, ou de ceux dont on a hâté le développement par la chaleur, et de ne destiner le lot au grainage, que si ces papillons sont exempts de corpuscules. Cependant il admet comme bons, pour les grainages industriels, les lots ne renfermant que 10 °/₀ de sujets corpusculeux.

» Si l'on veut rejeter absolument tout germe de maladie, il prescrit le grainage cellulaire, consistant à obtenir à part la ponte de chaque couple, pour ne conserver, après examen, que celles de ces pontes provenant de générateurs parfaitement sains. Le corpuscule pouvant, d'ailleurs, être reconnu longtemps après la mort de l'insecte, pratiquement on doit faire pondre chaque femelle sur un morceau d'étoffe, dans le coin duquel on l'enferme avec son mâle au moyen d'une épingle ou d'un point. De cette manière on a, au besoin, jusques à la saison suivante pour faire les vérifications microscopiques.

» Telles sont les prescriptions de M. Pasteur.

» Tout d'abord, elles ont été accueillies très-froidement ou même repoussées par les éducateurs, qui les ont regardées comme peu pratiques. Cependant le premier procédé, c'est-à-dire le plus simple, s'est introduit peu à peu dans les habitudes de quelques-uns ; et d'intelligents et habiles graineurs ont acquis d'immenses réputations à leurs produits obtenus à l'aide de la sélection microscopique. Aujourd'hui, on va plus loin ; le grainage cellulaire entre dans la pratique à son tour, et se développe en France comme en Italie, où un seul atelier, dans le Milanais, produit des dizaines de mille onces de graines absolument sans corpuscules.

» M. Guérin-Méneville traite d'engouement profitable aux seuls vendeurs la prédilection pour les graines dites au système Pasteur ; et, pour prouver sa thèse, il cite un certain nombre de cas dans lesquels des graines condamnées comme corpusculeuses ont réussi, tandis que d'autres déclarées saines ont échoué. Mais rappelons-nous que, industriellement, on juge un lot de cocons par l'examen de quelques papillons seulement ; et, à part toute autre cause d'erreur, on peut bien admettre que le hasard a pu quelquefois amener de fausses appréciations, en faisant que les sujets soumis au microscope ne représentaient pas la moyenne de la partie. Il m'est arrivé, naguère, d'examiner consécutivement dix couples parfaitement sains ; le onzième fut corpusculeux, et l'investigation poussée plus loin eut pour résultat de faire condamner un lot qui eût été déclaré sain, si la constance des bons résultats m'avait fait arrêter à la dixième observation.

» Les cas relevés par M. Guérin ne se rapportant pas à des graines cellulaires, des erreurs provenant de pareils faits peuvent parfaitement rendre compte de quelques contradictions apparentes avec les données de la science, que d'autres faits bien plus généraux corroborent. D'ailleurs, pour des éducations bien soignées et de quelques grammes seulement, comme celles citées, ce n'est pas chose extraordinaire de voir des vers à soie, évidemment pébrinés, arriver jusques à filer leurs cocons, ce qui n'a pas lieu dans les chambrées.

» Quant aux échecs de graines déclarées bonnes, ils prouvent encore moins ; car, de tout temps, même avant la maladie, il y a eu des

insuccès, et il faut de plus, aujourd'hui, compter avec l'infection contagieuse qui atteint les vers pendant l'éducation.

» MM. Guérin-Méneville et Brouzet sont encore dans l'erreur, lorsque, après avoir fait remarquer que les grands faiseurs de graines vont opérer dans les pays montagneux des Alpes et des Pyrénées, ils disent que toutes les graines de ces contrées, confectionnées *avec ou sans microscope,* sont également bonnes. Plusieurs de nos éducateurs, dont on ne peut suspecter les intentions ni les soins ordinaires, puisqu'ils opéraient pour eux et pour leurs proches, ont payé cher cette croyance, en allant, sans instruments, faire, dans ces mêmes pays, des graines qui ne leur ont donné que déception, et dont les vers étaient corpusculeux dès le premier âge.

» Pourquoi donc les graineurs se portent-ils dans ces contrées, s'ils ont une méthode bonne partout, disent encore les contradicteurs ? La raison en est facile à comprendre. C'est que là seulement ils trouvent assez de bons cocons pour faire des quantités de graines un peu considérables ; car il est avéré que l'infection y est bien moins générale que chez nous. Mais, dans nos pays même, on peut arriver à de magnifiques résultats par la sélection microscopique. Je vous demande la permission d'en citer un exemple.

» M. Lugol, de Campuget, près de notre ville, acheta à Vèzenobre, en 1870, un petit lot de cocons qu'il fit grainer cellulairement. A l'inspection microscopique, il trouva 60 cellulés pour 100 contaminés, qu'il rejeta scrupuleusement, ne conservant que ce qui lui paraissait parfaitement sain. Il eut ainsi 27 grammes de graines qui, élevées avec soin,

produisirent 45 kilog. de cocons. Ceux-ci, employés au grainage dans les mêmes conditions, ne présentèrent plus que 5 °/₀ de papillons corpusculeux. Les pontes de ces derniers furent encore sévèrement éliminées ; et le produit de la partie saine, élevé l'année suivante, donna l'énorme récolte de 53 kilog. à l'once, pour une éducation sérieuse de 15 onces divisées en deux chambrées. Continuant le grainage cellulaire avec ces nouveaux cocons, M. Lugol n'a plus trouvé, à la troisième année de sélection, que 6 papillons corpusculeux sur 7000 cellulés; moins de un pour mille. Voilà où peut conduire le microscope, dans les mains d'un homme soigneux et intelligent.

» Là où MM. Guérin-Méneville, Bronzet et de Masquard ont parfaitement raison, c'est quand ils disent que M. Pasteur n'a pas trouvé de remède à la maladie ; car il est certain qu'on ne connaît, pas plus aujourd'hui qu'avant ses études, le moyen de ramener à la santé des vers manifestement pébrinés. Ce qu'il a appris, c'est à reconnaître d'avance, au moyen du microscope, si une chambrée de cocons doit être employée à la reproduction; après la ponte, si les graines obtenues sont saines ou portent le germe du mal; enfin, pendant l'éducation, si les vers présentent des chances de réussite, ou s'il faut les abandonner pour ne pas faire de dépenses inutiles. J'estime que ce sont là, pour la sériculture, des services assez importants pour qu'on lui en doive de la reconnaissance.

» Je conclus que, quand, après l'expérience de plusieurs années, l'opinion des praticiens donne à une théorie cet appui d'un retour sur ses premières décisions, cette théorie n'est pas sans bases sérieuses ; et que, quand

les procédés scientifiques commencent à pénétrer dans les habitudes de l'agriculture, si malheureusement routinière dans nos pays, c'est un devoir impérieux de les défendre contre ceux qui les attaquent, quelque peu autorisée que soit une voix comme la mienne ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 31 janvier 1874.

Présents : MM. Ern. Roussel, *président*; Dumas, Aurès, Germer-Durand, Liotard, Brun, Ginoux, Verdier, Dombre, Puech, Pelon, Gaidan, Maumenet, de Grisy, Meynard-Auquier; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants, adressés à l'Académie :

Revue des Sociétés savantes des départements. Tome VI, juillet et août 1873.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. Année 1874, 28e livraison.

Bulletin de la Société Dunoise. Archéologie, histoire, sciences et arts. N° 19, janvier 1874.

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. — Bulletin de la Société et de la station agronomiques, du 1er juin 1870 au 31 décembre 1872, t. VI.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Année 1872.

Bulletin de la Société archéologique, scientifi-

que et littéraire du Vendômois. Tome XII, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre 1873.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant qu'une réunion des délégués des Sociétés savantes des départements aura lieu à la Sorbonne, au mois d'avril 1874, et que des séances de lectures et des conférences publiques seront faites, pendant les journées des mercredi 8, jeudi 9, et vendredi 10 avril. Le samedi 11 avril, le Ministre présidera la séance générale, dans laquelle seront distribués les encouragements accordés aux Sociétés.

M. le Ministre prévient l'Académie qu'il a mis une somme de 3,000 francs à la disposition de chacune des sections du Comité, pour être distribuée, à titre d'encouragement, savoir : 1° pour les sections d'histoire et d'archéologie, aux Sociétés savantes des départements dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie; 2° pour la section des sciences, soit aux Sociétés savantes, soit aux savants des départements, dont les travaux auront contribué aux progrès des sciences.

Lecture est également donnée d'une lettre adressée à l'Académie par M. le secrétaire de la Société d'étude des Sciences naturelles, pour obtenir que notre Compagnie veuille bien accorder à cette Société, comme nouvelle marque de sympathie, les volumes de ses *Mémoires* qui sont disponibles.

Cette demande est favorablement accueillie, et l'Académie décide qu'elle accordera à la Société d'étude des Sciences naturelles, la série

de ses *Mémoires* qui va de 1861 à 1870, plus les années 1871 et 1872.

L'ordre du jour indique l'élection d'un membre titulaire non-résidant. M. *Bondurand*, associé-correspondant, est nommé à l'unanimité membre titulaire non-résidant, et l'Académie se plaît à témoigner, par ce vote, le plaisir qu'elle a pris aux intéressantes lectures de ce jeune confrère.

Une commission est nommée pour juger les pièces envoyées au concours de poésie de l'année 1874. Les pièces parvenues à l'Académie sont au nombre de 19, et ce chiffre considérable nous montre tout ce qu'il y avait de patriotique à-propos, dans le sujet proposé par M. de Clausonne. Sont appelés à faire partie de cette commission, avec les membres du bureau : MM. Teulon, Gaidan, Ginoux, de Grisy.

M. Liotard, trésorier, expose la situation financière de l'Académie, et fait connaître l'état des recettes et des dépenses de l'année 1873. Grâce au zèle que déploie M. le trésorier pour faire rentrer les cotisations, les recettes dépassent de beaucoup les dépenses.

Le vœu qu'exprimait, l'an dernier, à pareille époque, notre regretté secrétaire-perpétuel, M. de Clausonne, que le budget de l'Académie fût toujours établi de manière à obtenir un excédant dans les recettes sur les dépenses, se trouve ainsi parfaitement réalisé, et son successeur se plaît à le signaler comme un nouvel hommage rendu à la mémoire de notre digne confrère.

M. Ginoux donne ensuite lecture d'un travail de statistique sur l'Egypte. Ce travail

est le résumé d'un livre composé par le Ministre de l'intérieur, sur la demande du Khédive, à l'occasion de l'exposition industrielle de Vienne.

Avant d'aborder les documents officiels qui lui ont été envoyés d'Egypte, documents qui établissent, par des chiffres irréfragables, que l'Egypte entre à pleine voile dans les eaux de la civilisation moderne, M. Ginoux combat cette théorie fataliste, qui affirme qu'un peuple arrivé à un certain degré de décadence ne se relève jamais, et que les hommes, comme le sol, demeurent frappés de stérilité.

« Comme exemple de ce paradoxe, j'ai vu, dit-il, citer précisément l'Egypte; c'est de l'Egypte que je vais tirer la preuve du contraire. Le berceau de la civilisation, le pays des merveilles antiques, chez lequel les peuples voisins comme les plus reculés venaient chercher la sagesse ; qui, après avoir passé par les splendeurs de Thèbes et de Memphis, était tombé sous la domination romaine, pour devenir plus tard la proie des kalifes, et subir enfin le gouvernement abrutissant des Mameluks, l'Egypte semblait, en effet, n'avoir plus qu'à se couvrir de bandelettes, comme ses momies ; et voilà qu'il suffit de deux hommes d'intelligence, se succédant à court intervalle dans l'administration de ce pays, pour le relever aux yeux de l'Europe étonnée.

» Le règne de Mehemet-Ali et celui du Khédive ont opéré cette régénération ».

A l'appui de sa thèse, M. Ginoux passe rapidement en revue la dernière période décennale du mouvement égyptien, au point de vue du territoire, de la climatologie, de la population, de l'instruction publique, des

chemins de fer, des télégraphes, des travaux publics, de la navigation et du commerce.

Il ne consacre que quelques lignes à chacun de ces chapitres. Il a soin de tout rapporter aux évaluations françaises : les poids, les mesures, les monnaies, le calendrier, etc., pour faciliter les comparaisons avec tous les pays civilisés de l'Europe, et il arrive à constater le résultat suivant :

1° Tandis que l'Egypte nourrit 178 habitants par kilomètre carré, l'Espagne n'en nourrit que 33, et la France, qui est dans la moyenne, 69 ;

2° L'Egypte supplée, par son Nil et par ses canaux, à la rareté de ses pluies. D'après les constatations de l'Observatoire, les jours de pluie sont descendus à neuf par an, sans que ni la végétation ni la santé des habitants ait eu sensiblement à en souffrir ; ce qui a fait dire de l'Egypte, qu'elle peut se passer du reste de la terre et du ciel lui même ;

3° Le mouvement de la population, en suivant en Egypte la gradation signalée dans la dernière période décennale entre les naissances et les décès, permettrait à l'Egypte de doubler sa population en 74 ans, alors que la France, aux conditions actuelles de sa fécondité, n'arriverait à ce résultat que dans 183 ans.

Et cependant l'Egypte n'a point de ces émigrants qui vont demander à des terres plus hospitalières les moyens de subsistance que la mère patrie est incapable de leur fournir ;

4° Si l'instruction publique n'a pas encore atteint le degré de perfectionnement que peuvent lui faire espérer les efforts qui se diri-

gent de ce côté, c'est que la population féminine entre pour un chiffre insignifiant dans le nombre des enfants fréquentant les écoles : 3018 sur 89,803.

Cependant le chiffre total des élèves, qui n'allait pas à 3000, en 1863, a presque atteint, en 1873, celui de 90,000; c'est-à-dire a décuplé trois fois en dix ans.

« D'ailleurs, un avenir prochain, dit le ministre égyptien, réserve dans cette direction un changement favorable. Rompant avec des préjugés séculaires, qui n'avaient point pour eux l'excuse du dogme religieux, réservant les questions relatives au mode de l'existence des femmes ou à la constitution de la famille, le khédive ne veut pas que, dans ses états, la future mère de famille soit privée des bienfaits de l'éducation ».

Bonnes paroles! elles nous font espérer qu'on pourrait même revenir précisément sur le mode d'existence des femmes et la constitution de la famille;

5° Avant l'avénement du khédive, il n'existait, en Egypte, que 492 kilom. de chemins de fer; elle en possède aujourd'hui 1780 kilom. Elle n'a plus de supérieure, sous ce rapport, absolument et relativement, que la Belgique, les Pays-Bas, l'Angleterre, la France et la Suède.

Si le projet du khédive, reconnu aujourd'hui réalisable, et dont les études sont faites, de frayer une voie de communication jusqu'au centre de l'Afrique, se réalise, les bienfaits qu'en pourraient retirer tous les marchés du monde sont incalculables.

Le réseau des télégraphes égyptiens est d'une longueur de fil de 13,750 kilom., égal à celui de la Belgique.

Tous les travaux publics exécutés en

Egypte, dans les temps anciens et modernes, n'ont rien qui puisse être comparé au canal maritime qui relie la mer Rouge à la Méditerranée, et qui a ouvert une nouvelle route aux Indes, à la Chine, au Japon, à l'Australie.

Commencé le 22 avril 1859, il a pu être inauguré et livré à la navigation le 17 novembre 1869.

La dépense s'est élevée à 442,545,934 fr., dont la moitié environ a été fournie sur les ressources de l'Egypte.

Pour juger de l'immensité de l'œuvre et des résultats qu'on est en droit d'espérer, il suffit d'énumérer les navires qui ont transité d'une mer à l'autre jusqu'à aujourd'hui :

en 1870	502
en 1871	705
en 1872	1082

Le travail relevé sur une portion de 1873 fait présumer, sur l'année, un total d'environ 1800.

Pendant ce temps, rien n'a été négligé dans les travaux publics ayant pour but l'assainissement et la viabilité des grandes villes ;

7° L'Angleterre, la Turquie d'Asie et l'Archipel Ottoman sont les pays qui fournissent le plus grand aliment à la navigation égyptienne. Cela s'explique : pour l'Angleterre, l'Egypte est un passage ; la Turquie se regarde comme la suzeraine ; mais la France, presque *ex æquo* avec l'Italie, ne vient cependant qu'après.

Ne serait-ce pas là un triste sujet de réflexion pour un Français ?

8° Le coton, le sucre, les céréales sont les principaux objets d'exportation du commerce

égyptien. La guerre de sécession d'Amérique donna à la culture du coton, en Egypte, une importance qui semblait devoir s'arrêter avec la cause qui l'avait produite ; il n'en a rien été. Mais ce qui est plus étonnant, c'est que le développement de cette culture n'ait pas nui à l'essor des autres, sauf peut-être à celui des céréales.

Ainsi l'offre tend toujours à s'harmoniser avec la demande.

M. Ginoux finit en disant que, si l'Egypte moderne est encore si mal appréciée, en présence de ces résultats, c'est que la plupart des publicistes ne la connaissent que par un passé qui remonte au moins à plus de vingt ans.

M. J. Gaidan termine la séance par un rapport sur l'œuvre poétique d'un auteur inconnu, originaire de Nimes, qui cache son nom sous le voile du pseudonyme : *Synédise*, drame légendaire, avec prélude, intermède et épilogue, tiré d'un conte de Perrault, par Adam Stevarn. Nimes, Laporte, 1871.

« Il était une fois un roi et une reine.... ». Je ne puis me soustraire, dans l'exposition de ce drame, à ce commencement classique de tous les contes de fées ; mais vous verrez ce qu'un talent de l'ordre le plus élevé peut broder de fleurs de poésie sur ce simple canevas. Nous assistons, dès les premières scènes, à la naissance de l'héroïne, Synédise ; les bonnes fées, protectrices du royaume du rêve, descendent sur un char radieux de la planète de Saturne, où elles ont leur demeure dans ses anneaux étincelants ; elles président au baptême de la jeune princesse et la dotent de tous les charmes et de toutes les qualités ;

mais on a négligé d'inviter la méchante fée traditionnelle, qui ici a nom Creiphisio; elle apparaît et se venge de cet oubli. Synédise gardera toutes ses perfections, mais elle mourra à l'âge de seize ans. La puissance d'Irbella, la reine des fées saturniennes, modifie cet arrêt : Synédise ne mourra pas; le jour de son seizième anniversaire, elle s'endormira d'un sommeil de cent ans.

Au second acte, les événements annoncés se réalisent : Synédise se blesse à la main en filant au fuseau, et s'endort du sommeil séculaire, dans un château royal qu'Irbella environne d'une forêt impénétrable, inaccessible à la haine de Creiphisio.

Qu'au-dessus de ces tours, durant cent fois l'année
Le tems, ce dévoreur de toute chose née,
De son vol invisible amortisse le bruit ;
Qu'il craigne d'effleurer la beauté de cet ange,
De vieillir d'un instant ses grands yeux, sous la frange
Du cil noir qui reluit.

Les siècles vont vite dans le royaume du rêve. Le sommeil de cent ans va finir. Depuis que Synédise est endormie, bien des rois ont occupé le trône de son père. Le roi régnant a, de sa première femme, un fils, un héros, Juaner. La méchante fée Creiphisio, par ses artifices et sous le nom de Pyroxie, s'est fait épouser par le monarque ; et l'horrible marâtre, qui devine son futur vainqueur dans Juaner, poursuit le jeune prince de sa haine, et cherche à le perdre dans l'esprit de son père. Mais vainement elle lui tend des piéges et multiplie les obstacles autour de lui; Juaner, avec l'appui d'Irbella, les renverse tous. Il pénètre dans la forêt, rompt l'enchantement et délivre Synédise, qui, dans sa nuit de cent ans, n'a rêvé que de lui. L'armée des mauvais

esprits est vaincue; Creiphisio, avec des cris de rage impuissante, s'élance au gouffre infernal, qui se referme sur elle. La reine des bonnes fées unit le couple lumineux; et le royaume du rêve, qui n'aura plus à craindre la domination de l'esprit pervers, va marcher vers des destinées éternellement heureuses.

On entend alors le chœur des fées invisibles :

Eclairez la terre en montant,
Couple vainqueur, astre éclatant
Sorti de l'ombre.
Rois splendides de l'avenir,
Je viens à vous pour vous bénir
Dans la nuit sombre.

Le cœur du globe est apaisé,
Sans que sa fièvre ait embrasé
La masse entière.
Les monstrueux avortements
Se figent aux creusets fumants
De la matière.

Et la rose des jours heureux,
Sous un ciel encor vaporeux,
Luit, pâle et blonde,
Et la lumière blanche, à flots
Semant la vie et le repos,
Dans l'air abonde.

Telle est la donnée vieille et toujours nouvelle de ce drame; l'originalité incontestable de l'œuvre est ici dans les pensées, dans les sentiments, et surtout dans les beaux vers lyriques dont elle est semée. Elle est encore dans le prélude, l'intermède et l'épilogue, dont je vais vous entretenir.

Voyons le prélude.

L'Araignée.

Creiphisio, ou l'Araignée, est là dans son fort, au centre de sa toile et du monde; elle

attend et elle aspire sa proie, toujours abondante et variée, car elle lui est amenée par tous les vices humains : l'envie, la vanité, l'orgueil, l'ambition, la luxure et l'hypocrisie. Nous voyons tourbillonner d'abord et s'empêtrer ensuite dans les filets du noir démon : les libellules, les fous et les folles d'amour; l'abeille maçonne ou le potier qui jalouse le potier, signification de la concurrence effrénée, du concurrent qui veut la ruine de son concurrent; le scarabée de guerre et le termite, c'est-à-dire le soldat et l'ouvrier; le soldat las de son métier, l'ouvrier des mines mécontent de son sort, ensemble d'accord pour tout bouleverser ; la cantharide, qui voudrait se débarrasser de son mari, mais par des moyens secrets et nullement compromettants : une Agrippine quelconque, qui rêve pour son Claude un plat de champignons; le taon royal, aveuglé par l'orgueil, qui se heurte à tout et que le poids de sa couronne entraîne à l'abîme; guêpes, insectes, phalènes et papillons, passent, voltigent, luttent, succombent à la grande joie de l'araignée ou de Creiphisio, qui s'écrie :

Je suis la fée éternelle,
La fée ardente du mal... (p. 42).

« Et de la mer, de la terre, de la moelle des arbres, des roches mêmes, il sort un sinistre grincement, pareil au bruit de la pluie sur le feuillage, ou à celui d'une lime qui mordrait éternellement sur du marbre; et de tous les côtés, montent et accourent les innombrables atomes dévastateurs : le choléra, le phylloxéra et les innommés ; l'intarissable armée des invisibles, tous alliés de l'esprit de destruction. Ecoutez-les : « pour mille mangeurs

écrasés, en voici des milliards » ; et l'Océan hurle de concert avec Creiphisio, et le globe est par eux menacé d'anéantissement ».

Mais soudain une douce voix s'élève et chante :

Isis, la grande Isis, la reine qu'on ignore,
Chante comme Memnon au lever de l'aurore ;
Et, quand le jour s'enfuit,
Elle chante, et son chant se fait ouïr encore
Dans l'ombre de la nuit.

Enfans de l'homme, ô vous que le vertige entraîne,
Ecoutez ce que dit la chanson souveraine
De l'immuable Isis,
Et que l'écho des mers, des monts et de la plaine
Le redise à vos fils.

Tant que le roi du jour me verra sur sa trace,
Bercer au vent du ciel ma ronde dans l'espace ;
Tant que, d'un vol certain,
Vers les astres d'Hercule où notre courbe passe
Je suivrai mon destin,

L'esprit de vie aura sur ma robe changeante
Une place interdite à la mort menaçante ;
Et de ce piédestal,
Il plongera sans peur sa tête rayonnante
Au fond de l'idéal.

Un plus puissant que moi, mortels, garde en silence
Le globe maternel qui dans l'air se balance.
N'allez pas sans retour
Assombrir de terreurs la chétive existence
Qui vous luit pour un jour.

Et les légions du mal s'évanouissent dans les abîmes.

Ce prélude est comme un reflet anticipé du drame qui va se dérouler.

Entre le deuxième et le troisième acte est placé l'intermède, intitulé : *La Lanterne magique*. Il contient, entre autres détails

gracieux, une fable très-originale : *Les Frères ennemis*, que vous lirez avec plaisir. Le sylphe Utaï et le Petit-Poucet sont les personnages principaux de l'intermède et de l'épilogue ; celui-ci est intitulé : *Voiture à vendre*. Le char d'Irbella, qui a si souvent volé de la terre aux anneaux de Saturne, inutile aux fées désormais, est resté au Petit-Poucet. Il voudrait s'en défaire avantageusement. Plus d'un acquéreur se présente, que le Petit-Poucet reconduit comme indigne d'en être possesseur. Il est disposé à le confier à un étranger, qui le refuse : « Garde ce char, répond-il, que nulle main profane ne peut conduire ». C'est Pégase, délaissé par celui-là seul qui eût pu le monter. Le char radieux est mis au rancart, le Petit-Poucet ayant assez de ses bottes de sept lieues. L'épilogue est terminé par un chant admirable, *L'Adieu*. Voilà ce drame.

Peut-être trouverait-on ici, comme d'ailleurs dans toute allégorie, quelques obscurités, les unes voulues, les autres inhérentes à ce genre de composition ; mais c'est le cas de rappeler la réponse de Gœthe à ceux qui lui demandaient l'explication de son *Faust*, et la pensée qu'il avait voulu personnifier : *Des enfers au ciel*, répondit-il, *en passant par le monde*. Je ne compare pas à cette œuvre immortelle le drame dont je viens de vous donner un aperçu rapide et fort incomplet, mais voici l'impression qu'il m'a laissée et qui subsiste : C'est un ouvrage bizarre et charmant, puissant et profond par endroits ; c'est une féerie scientifique, philosophique et morale, d'une poésie peu ordinaire. Vous avez vu que c'était *le Petit-Poucet* et *la Belle au bois dormant* ; c'est aussi *le Songe d'une nuit d'été* et *la Tempête* ; c'est Perrault, mais c'est encore Shakespeare et Gœthe. Cette œuvre fait ré-

ver à ces grands noms, sans cesser d'être originale, nouvelle, contemporaine; elle exprime, comme les œuvres de ces maîtres, la lutte éternelle du bien et du mal, de l'esprit et de la matière, l'antithèse du beau et du laid, de l'horrible et du splendide, de l'araignée et de l'étoile.

Méphisto, sous le nom de Creiphisio, y ricane; et le sylphe Ariel y chante sous le nom d'Utaï. Certain personnage y procède de Caliban doublé de Joseph Prud'homme; les questions économiques, industrielles y sont effleurées; le mauvais socialisme s'y trouve, le bon également; l'hypocrisie conjugale y est démasquée; l'amour vrai, invincible et doux s'épanouit, idéale fleur, au cœur de l'héroïne; l'amour plus fort que la mort, l'amour qui résiste au temps. La foi divine qui triomphe des empêchements des méchants et des forces aveugles de la nature, qui dompte la haine, qui asservit la matière, resplendit dans Juaner, le héros.

Est-ce bien tout? non. Je n'ai pas dit ce que l'œuvre d'Adam Stevarn (puisqu'il ne m'est pas permis de lui donner un autre nom) contient encore de profondément subjectif et qu'il faut lire entre les lignes. Voyez, aux dernières pages, l'*Adieu*, l'adieu de l'âme prête à s'enfuir vers le grand inconnu, et voltigeant çà et là comme séparée déjà de l'argile du corps; c'est par ce cri de délivrance que nous terminerons cette étude :

ADIEU.

Dans ce monde de misères
Qui passe et fuit à nos yeux,
Savez-vous, hommes, mes frères,
Un bien vraiment précieux?

Serait-ce l'or qui rayonne,
Fils du soleil, et vous donne
Un pouvoir souvent repris ?
Il donne même la gloire
Mais il vous rend l'âme noire ;
L'or enseigne le mépris.

Serait-ce l'herbe opulente
Qui reluit dans les sillons ;
Le blé, richesse ondoyante,
Couronne des nations ?
Mais le blé, par qui ruisselle
De la terrestre mamelle
Dans vos cœurs le lait divin,
Le blé trop souvent fermente
Avec la rosée ardente,
Des larmes amer levain.

Serait-ce le jus de flamme
Sorti du raisin puissant,
Et qui, merveilleux dictame,
Epure et fouette le sang ?
Ou bien l'amour qui fait vivre
Et prête à qui veut le suivre
Une clé du ciel profond ?
Mais l'amour, le raisin sombre
Pousse votre âme dans l'ombre,
Sur des vertiges sans fond.

Frères, le bien sur la terre,
Le bien suprême et sans pair,
Le bien que jamais n'altère
La main du temps ni le ver ;
Ce n'est pas l'or ni la gloire ;
Ni du manger et du boire
La vulgaire volupté ;
Ni les rêves où vous plonge
L'amour, ce trop court mensonge ;
Frères, c'est la liberté !

. . . . . .

La gloire, hélas ! je l'ignore.
Le bonheur, oiseau furtif,
Sur mon toit n'a pas encore
Posé son pied fugitif.

Mais que Dieu daigne m'entendre !
Puissé-je, avant de reprendre
Ma froide nuit sans sommeil,
Voir, sur ma terre natale,
La liberté triomphale
Se dresser en plein soleil.

.....
Elle que nul bruit n'effraie ;
Qui va fouillant le terrain ;
Elle qui brûle l'ivraie,
Et met à part le bon grain ;
La seule qui ne délaisse
Ni pauvreté ni faiblesse ;
Qui donne la force au droit ;
Qui tarit le flot des guerres,
Et, sur des faces vulgaires,
Pose la fierté des rois.

Ce drame fut écrit dans les premiers mois de 1868. Une partie du prélude et l'intermède y ont été ajoutés en 1871. Je le possède depuis deux ans. Je suis heureux d'avoir obtenu, enfin, après bien des prières, de mettre sous les yeux de l'Académie, si digne de l'apprécier, cet ouvrage d'un poète de race et notre compatriote ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 14 *février* 1874.

Présents : MM. Brun, *vice-président ;* Dumas, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Q. Des Rivières, Rédarès, Puech, Pelon, Gaidan, Faudon, Maumenet, de Grisy, Carcassonne ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon. 4e série. Tome IV, 1871.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Classe des sciences. Tome XIX.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome XXII. 1re livraison. Année 1873.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura. Section de l'association philotechnique. Année 1873.

Bulletin de la Sociéte d'agriculture, scien-

ces et arts de la Sarthe. 11e série. Tome XIV, 1873-1874.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. Tome IV. 2e Bulletin.

Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. Tome X.

Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, 39e année. Octobre et novembre 1873.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes. Tome XXVI. 25e année.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Année 1872-1873.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1873. N° 3.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Tome XV, 1873. 3e et 4e trimestres.

Société linnéenne du nord de la France. Nos 17, 18 et 19. 1873.

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). 14e année. N° 10. 1873.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles. Nimes. Octobre, n° 4 (Autographié).

Communication est donnée d'une lettre de M. le président, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. M. Brun, vice-président, occupe le fauteuil de la présidence.

M. Bondurand, nommé membre titulaire non-résidant, écrit à l'Académie pour lui offrir l'expression de sa gratitude la plus

profonde, et s'estime heureux d'être rattaché d'une manière plus intime, par ce nouveau lien, aux réunions et aux travaux de notre compagnie.

M. le secrétaire-perpétuel fait de vive voix un rapport sur les comptes de M. le trésorier. Il rend hommage à son habile gestion, constate l'état prospère de nos finances et propose de voter des remercîments à notre trésorier et de reconnaître ainsi son zèle et son activité.

M. Liotard fait part à l'Académie d'une démarche qu'il a tentée auprès du ministère de l'intérieur, pour obtenir que, par une circulaire, les administrations départementales et communales fussent invitées à adopter, dans leurs publications et correspondances, les désignations des noms de lieu, telles qu'elles résultent des indications fournies par les dictionnaires topographiques.

Voici quelques extraits de la lettre adressée à cet effet au ministère, le 10 décembre 1873 :

« La rédaction et la publication des dictionnaires topographiques des départements a nécessairement pour but de donner aux noms de lieux une forme exacte et authentique, fondée sur des documents ou des preuves empruntés aux archives publiques ou privées, cartulaires, actes de notaire, etc. Ces travaux ont été confiés généralement à des hommes spéciaux, qui s'acquittent de leur tâche avec un soin et un succès constatés journellement par les rapports de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; mais cette excellente mesure ne peut donner les résul-

tats qu'on est en droit d'en attendre, qu'à la condition que les formes nouvelles seront consacrées par des décisions administratives, et imposées dans la rédaction des correspondances et des actes officiels. L'administration supérieure, qui a provoqué ou encouragé la publication des dictionnaires, ne saurait avoir voulu que les indications utiles qu'ils contiennent restent enfouies dans ces répertoires à l'état de lettre-morte.

» Je relève, en ce qui concerne en particulier le département du Gard (voir le tableau ci-annexé), les modifications qu'auront à subir les appellations de quelques noms de communes ; elles ne portent guère que sur des terminaisons vicieuses ou des redoublements abusifs de consonnes ; elles altèrent à peine la physionomie du nom, n'en changent presque pas la prononciation. La moindre impulsion administrative substituera donc, à la forme inexacte et irrégulière, la forme vraie et définitive ».

A cette lettre était joint un tableau des noms de lieux à rectifier, suivant le texte emprunté au dictionnaire de M. Germer-Durand.

M. le directeur de l'administration départementale et communale a répondu, le 11 février 1874, par une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

« Je vous remercie de cette communication,
» dont j'ai fait prendre note ; mais l'utilité
» pratique de ces modifications ne me semble
» pas suffisamment démontrée pour que mon
» administration, qui n'est pas d'ailleurs la
» seule intéressée, en prenne l'initiative. Les
» altérations qu'ont subies, en traversant les
» âges, la plupart des noms de nos villes et

» communes sont aujourd'hui consacrées par
» l'usage.....»

A cette communication M. Liotard ajoute les observations suivantes :

« Je ne saurais accepter dans leur entier ces conclusions : je n'insisterai pas sur l'utilité pratique de la réforme que je propose. Ce n'est pas à ce point de vue que je me suis placé. Peu importe, en effet, aux intérêts matériels, qu'on écrive Galargues et Valabrègue avec une ou deux L. C'est au nom de l'exactitude historique que je réclame. Je ne me tiens pas pour battu, et je poursuivrai mon but sans relâche.

L'administration supérieure nous refuse son concours ; mais en avons-nous rigoureusement besoin ? Nous n'avons que trop souvent le tort de ne pas faire certaines de nos affaires par nous-mêmes. La permission du gouvernement ne nous est pas indispensable pour ne pas faire de fautes d'orthographe.

Par le fait, ce n'est pas au moyen de l'intervention administrative que les archéologues ont obtenu, sur d'autres points de la France, les rectifications de la nature de celle que je poursuis et qui ont donné leur forme définitive aux noms des villes de Reims, Rodez, Montélimar, Châlon-sur-Saône.

Nous avons déjà expulsé l'*s* parasite du nom de Nimes. Nous ferons une autre campagne pour généraliser, dans le département du Gard, la correction des noms propres de lieu.

On nous oppose l'*usage*, fondé sur de faux errements. Créons un nouvel usage fondé sur les données de la science. L'usage a force de loi, dit-on, mais à défaut de loi. Or, nous avons désormais notre loi en matière

de dénominations topiques : c'est le dictionnaire topographique de notre confrère, si compétent en pareille matière. L'usage d'ailleurs commence et finit ; il est changeant comme la mode. La mode, née de la fantaisie, change quelquefois de mal en pis ; mais l'usage que nous avons la prétention de créer, emprunté aux origines certaines, nous amènera à la fixité.

Que chacun de nous, dans sa sphère d'action, contribue à cette œuvre de saine restauration : elle sera peut-être plus facile et plus prompte qu'on ne se l'imagine.

Voici la liste des noms à rectifier.

Noms inexacts.	Noms rectifiés.
ARRONDISSEMENT D'ALAIS	
Méjannes-lès-Alais	Méjanes
Id. le-Clap	
St-Julien de Valgalgues	Valgalgue
St-Martin de Valgalgues	
Gagnières	Gagnère
Potelières	Potellières
Saint-Florens	Saint-Florent
St-Etienne-de-Lolm	de-l'Olm
Vacquières	Vaquières
Saint-Maurice-de-Casevieille	de-Casesvieilles
Vézénobres	Vèzenobre
ARRONDISSEMENT DE NIMES	
Vallabrègues	Valabrègue
Milhaud	Milhau
Saint-Mamert	Saint-Mamet
Lecques	Lèques
Sommières	Sommière
Gallargues	Galargues
Uchaud	Uchau

ARRONDISSEMENT D'UZÈS

Vallérargues	Valérargues
St-Marcel-de-Careiret	de Carreiret
Collias	Colias
Valliguières	Valliguière
Tavel	Tavels
Collorgues	Colorgues
Saint-Chaptes	Saint-Chapte
Saint-Geniès-de-Malgoirès	en-Malgoirès
Aigalliers	Aigaliers
Masmolène	Mamolène
Saint-Mediers	Saint-Médier
Labaume	La Baume
Vallabrix	Valabrix

ARRONDISSEMENT DU VIGAN

Orthoux	Hortoux
Saint-Marcel-de-Fonsfouillouse	de-Fontfouillouse
Lasalle	La Salle
Saint-Roman-de-Codières	de Codière
Dourbies	Dourbie
Saint-Sauveur-des-Pourcils	des-Poursils
Trèves	Trève
Esparon	Esparron

M. Des Rivières communique une tragédie en cinq actes, *Velléda*, par M. Louis de Combettes-Labourélie, associé-correspondant de l'Académie du Gard. Il fait précéder cette lecture des observations suivantes :

« Il faut avoir un grand courage pour écrire une tragédie en cinq actes. Un de nos associés-correspondants a eu cette noble audace, c'est M. Louis de Combettes-Labourélie. L'auteur fait hommage de son travail à l'Académie du Gard.

Le sujet choisi a tenté l'ambition de plus d'un écrivain. Dans le poème magnifique des

Martyrs, il a inspiré à Châteaubriand les pages les plus pathétiques. Tout le monde a lu et relu le brûlant épisode de *Velléda*. Un de vos compatriotes s'est laissé séduire : il a entrepris de traiter en vers le sujet qu'avait marqué de son empreinte notre grand prosateur. Les arts se sont inspirés de ce sujet. Nous avons pu admirer, dans les jardins du Luxembourg, la statue de Velléda. M. Louis de Combettes entre dans la lice à son tour. Vous apprécierez ses efforts : votre sympathie lui est acquise à l'avance.

» Historiquement parlant, le sujet a des proportions ordinaires ; c'était une prophétesse germaine du temps de Vespasien : elle contribua à l'insurrection des Bataves. Mais quand elle vit le peu de succès de cette tentative, elle engagea les Gaulois à poser les armes ; quelques années après, elle fut prise et conduite en triomphe à Rome.

» La donnée du drame est celle-ci : Une nouvelle guerre se prépare contre Rome, il faut apaiser les dieux par un sacrifice humain. La prophétesse Velléda, obéissant à l'ordre des dieux, enfonce dans la poitrine de son amant le couteau dont elle se perce le sein. En d'autres termes, triomphe du sentiment divin sur le sentiment humain; le devoir l'emporte sur la passion ».

Le rapporteur, après la lecture des premiers actes, dans lesquels il montre des négligences qui viennent déparer des beautés réelles, signale à notre admiration ce monologue remarquable, qui ouvre le cinquième acte :

Respect sacré des dieux, amour de la patrie,
Généreux sentiments qui remplissez ma vie,
Je puis enfin tenir les serments solennels,
Que je fis si souvent au pied de vos autels.

Le jour est arrivé, jour heureux, jour suprême,
Où je vais par ma mort conjurer l'anathème
Qu'a lancé contre nous la colère des cieux...
Le divin Teutatès, interprète des dieux,
A demandé mon sang. Oh! patrie! oh! ma mère,
A mon cœur filial si sacrée et si chère,
Reprends ce noble sang, que tu m'avais donné.
A couler pour toi seule il était destiné.
Que de mes jours heureux le sanglant sacrifice
Fasse que désormais le ciel te soit propice.
Au premier rang, parmi tous les peuples divers,
Deviens dans l'avenir reine de l'univers.
Ah! j'aurais préféré, dans un jour de victoire,
Couronné de lauriers, environné de gloire,
Tomber en combattant tes ennemis vaincus!
Inutiles regrets! vœux, hélas! superflus!
De nos dieux outragés la fureur vengeresse
Me désigne au couteau de la sainte prêtresse.
Qu'importe?.. c'est pour toi que mon sang coulera...
C'est toi qu'il va défendre et toi qu'il sauvera.
Et je mourrai fidèle, oh! patrie adorée,
A l'honneur, à la foi que je t'avais jurée...!
Rhyd et mes compagnons accourent dans ces lieux,
Ils viennent recevoir mes suprêmes adieux.
Montrons un front serein, et que sur mon visage
Ils lisent le dédain et le mâle courage,
Avec lesquels un Celte ose affronter la mort.

Il termine enfin par cette dernière citation, qui porte l'empreinte d'une inspiration prophétique, et qui fait pressentir les premiers souffles de l'influence rénovatrice du christianisme.

Teutatès...! dieu jaloux, féroce, ingrat, cruel,
Dont pendant si longtemps je desservis l'autel,
Qui, pour prix, aujourd'hui, de mes pieux services,
Et pour récompenser mes nombreux sacrifices,
M'enlèves le soutien, la gloire de mes jours!
A ton culte sanglant, renonçant pour toujours,
Je te maudis! Sur toi, sur tes affreux mystères,
J'appelle la vengeance et la haine des pères!

Si tu n'as pas assez du sang de mon enfant,
Pour te rassasier, Teutatès, bois mon sang...
Je brave ton courroux... Frappe-moi, dieu barbare...

MARCOR.

Infortuné Kédron, ton désespoir t'égare;
Oh ! ne blasphème pas ainsi contre les cieux :
Ta douleur insensée irritera les dieux...

KÉDRON.

Eh! que m'importe à moi leur haine et leur colère !
Quel mal peuvent-ils faire encore au cœur d'un père ?
En les servant, hélas ! je vécus dans l'erreur...
Leur bras est impuissant, leur oracle est menteur,
Leur morale est impie et leur cœur sanguinaire.
Mes yeux s'ouvrent enfin... la vérité m'éclaire...
Par le sang de mon fils je suis régénéré... !
Mon âme se transforme... et je suis inspiré !
D'un feu surnaturel mon esprit s'illumine...
Je vois dans l'avenir une lueur divine
Dont la vive clarté, les sublimes rayons,
Réveillent aussitôt toutes les nations...
Ce vrai flambeau des cieux, cette pure lumière,
Renouvelle soudain la face de la terre,
En dissipant au loin le mensonge et l'erreur.
A l'heureux univers il arrive un sauveur,
Dont la religion consolante, éternelle,
A tous apprend enfin la morale nouvelle...
En elle, tout est foi, lumière, vérité,
Amour, vertu, pardon, douceur, paix, charité.
Elle ordonne aux humains de s'aimer comme frères,
Et n'arrache jamais l'enfant au cœur des pères ! ! !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 28 février 1874.

Présents : MM. Roussel, *président;* Alph. Dumas, Liotard, Des Rivières, Brun, Im-Thurn, Lenthéric, Pelon, Bolze, de Grisy; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté, avec une note supplémentaire que M. Liotard ajoute à sa dernière lecture.

Le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts à l'Académie :

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville. 3e série. 1 volume. Années 1869, 1870, 1871 et 1872.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Année 1872-1873.

Recherches de sources d'eau potable, études et travaux. Rapports présentés à la municipalité de la ville de Guéret, par Pascal Jourdan, associé-correspondant de l'Académie du Gard.

Une des merveilles du diable, ou l'histoire du père Monaco, par Jules Blancard, membre

d'honneur des concours poétiques. Ouvrage honoré d'une mention spéciale au premier concours littéraire de Bordeaux.

L'Antiquaire provençal, nouvelle contemporaine, par M. H. Roux-Ferrand.

Bulletin de la Société d'Agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère. 1873. Septembre et octobre.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le baron de Chabaud-la-Tour, général de division du génie, membre non-résidant de l'Académie du Gard, qui annonce l'envoi des deux premières feuilles parues (la feuille v en deux états : carte complète et carte orohydrographique) d'une nouvelle carte de France dressée au dépôt des fortifications, sous sa direction. Les autres feuilles nous seront adressées au fur et à mesure de leur achèvement.

L'Académie accueille avec un vif intérêt ce précieux envoi, et charge son secrétaire-perpétuel d'écrire à cet éminent collègue pour lui exprimer toute sa gratitude.

M. Gouazé écrit à l'Académie pour lui témoigner le regret qu'il éprouve qu'un état de souffrance, qui se prolonge, l'empêche d'assister à nos séances.

M. Ernest Roussel lit une étude littéraire sur un volume de poésie de M. Gabriel Azaïs, secrétaire de la Société archéologique de Béziers, intitulée : *Las vesprados de Clairac.*

Après avoir rappelé à l'Académie les arguments qu'il a plus d'une fois invoqués en faveur de la renaissance néo-romane, M. Roussel raconte le passé littéraire de l'auteur des *Vesprados* et l'origine de ces *Véprées* lues

tous les soirs en famille dans le château patrimonial de Clairac. Dans un sonnet dédié à la mémoire de son père, l'auteur appelle des « sornettes » ces poésies exquises. D'accord avec Roumanille, qui a écrit une charmante préface pour les *Vêprées*, M. Roussel s'élève contre cet excès de modestie : « Des sornettes ! Ces tendres souvenirs de jeunesse, ces rêves doucement éclos sous le grand frêne, ces jeunes ferveurs d'une muse toute charmante qui se mire en riant dans l'onde claire du Livron !

» Des sornettes ! *l'Ane et le Mulet*, *le Renard dans le puits*, des fables comme en aurait fait J.-B. Claris, s'il avait écrit dans la langue d'Estelle, qu'il entendait chanter sur les rives du Gardon, autour du château de Florian.

» Et « Leleto » la blonde, sœur de lait des belles filles de Jasmin, de « Françouneto » et de « Maltro l'innoucento », « Leleto » serait encore une sornette !

» Ah ! si sornette signifie pièce délicate, traits plaisants d'un esprit toujours en éveil, sourire indulgent de sa satire sans amertume, franche gaîté de nos pères, étincelles d'esprit qui jaillissent en pétillant, ce sont des sornettes bien réussies que les petites pièces intitulées *Menudailhos*. Mais nous ne nous résoudrons jamais à voir des sornettes dans cette gerbe plantureuse de contes qui vont devenir la joie, la récréation et le passe-temps de nos soirées : *le Marchand de lait*, *le Mulet-moine*, *la Mauvaise pluie*, *le Moulin à vent*, gerbe où chaque épi, roux comme un fil d'or, grenu comme la grenade, accuse la fécondité de la terre qui l'a porté.

» Qui jamais a mieux et plus conté, avec une plus franche originalité, une façon de

dire plus décente, un si joyeux entrain, dans une langue plus savante sans avoir l'air d'y toucher, avec cette grâce dont l'Attique et la Provence ont seules possédé l'heureux secret » ?

M. Roussel analyse, en les mêlant de citations, quelques-unes des pièces capitales du recueil, et il termine sa lecture en ces termes :

« En vous faisant connaître l'œuvre de M. Gabriel Azaïs, je crois avoir acquitté une partie de la dette de reconnaissance que j'ai contractée à votre égard, le jour où vous m'avez honoré de la présidence, honneur si grand à mes yeux, qu'il ne me laisse aucun espoir de réciprocité; mais le nom d'Azaïs éveille involontairement l'idée de la compensation. Après vous avoir révélé l'œuvre si remarquable du poète Gabriel Azaïs, il me sera permis de croire que ma présidence éphémère et justifiée par votre seule bienveillance n'aura pas été sans quelque honneur pour la compagnie ».

M. de Grisy communique la première partie d'une étude sur « Fénelon, directeur de conscience ».

Il lit, dans une première séance, deux chapitres : l'un qui a pour titre *Sénèque et Fénelon;* l'autre, *Fénelon et ses correspondants.* Le fond de cette nouvelle étude et les aperçus qu'elle renferme, sont empruntés aux *Lettres spirituelles* de Fénelon, cette œuvre de doctrine à la fois et de piété solide, où le grand directeur a mis, avec toute son âme, le feu et la vivacité de sa brillante imagination. Déjà un moraliste de nos jours, par une analyse délicate, s'est emparé de Sénèque et de ses *Lettres à Lucilius*, considérant le philosophe stoïcien sous l'aspect qui lui est le plus

favorable, c'est-à-dire comme directeur de conscience. Après lui, un homme que ses idées ont placé au premier rang des écrivains spiritualistes, M. Caro, a pu, dans une étude où la verve étincelle, réunir sous un titre commun, pour les mieux distinguer, les noms illustres qui ont, au dix-septième siècle et même au seizième, fourni des règles fixes pour le gouvernement des âmes. Fénelon, comme il convient, y est représenté et peint d'une main sûre, mais non (et cela ne se pouvait) avec tout le fini que comporte un travail particulier, et tel que l'a fait M. de Grisy en cette thèse, qui est presque un livre.

« Placés par leurs croyances aux points opposés du monde théologique, Sénèque et Fénelon se rapprochent néanmoins par l'influence morale qu'ils ont eue sur l'homme et sur les idées de leur temps; le premier, dont les *Lettres à Lucilius* font partie des œuvres classiques, a été trop bien jugé comme moraliste pour qu'il soit utile, sinon en passant, de le considérer à ce point de vue particulier. Quant à Fénelon, l'heure, il semble, est venue de l'apprécier comme auteur des *Lettres spirituelles*, et de le montrer, tel qu'il fut, dans son rôle élevé de directeur de conscience.

» Sénèque est né moraliste. Le titre de philosophe, qu'il sut honorer, lui vient de cette sagesse pratique qui, sous le nom de morale, sert de principe et de fondement à ses leçons. S'il relève de l'antiquité par l'origine, il se rattache par son esprit aux âges chrétiens; car sa philosophie, tout empreinte qu'elle soit de la pensée païenne, réfléchit cependant quelque chose de ce spiritualisme qui est le propre des conceptions modernes. Aussi peut-on regarder Sénèque comme un

croyant égaré parmi les anciens. Bien plus, parce qu'il ne sépare jamais dans l'application le dogme de la morale, il paraît, malgré son paganisme, un prédicateur, sans mission, il est vrai, mais non sans éloquence ni sans autorité. Il eût mérité, tant sa raison a parfois d'étendue, de vivre aux premiers jours de la foi nouvelle, de prêter à l'apologétique chrétienne la vigueur souvent excessive de sa diction, et de mettre au service des vérités éternelles cette imagination dont il sut animer, comme d'un brillant coloris, de sèches formules et de froides abstractions. Ajoutez qu'au temps même où la conscience pouvait ne sembler qu'un mot vide de sens, Sénèque, un vrai sage, porte sur le cœur humain une vue claire et pénétrante. Comme on le fit plus tard, il excelle quelquefois à lire dans les âmes; et par un prodige de talent, il accomplit un travail toujours bien difficile, la délicate anatomie de nos passions. Voilà pourquoi le nom et les écrits du sage de Cordoue exciteront à jamais notre admiration. D'ailleurs est-il possible de s'occuper d'un moraliste et de ses ouvrages, sans penser aussitôt à celui qui, parmi les stoïciens, a le mieux traité de la morale et orné ses préceptes des plus belles formes du langage? »

Puis, comparant les directeurs chrétiens à leur prédécesseur païen, qu'ils ont surpassé sans le faire oublier, M. de Grisy poursuit :

« Quoi qu'il en soit, ce sera l'éternel honneur de Sénèque d'avoir conçu, sous le plus fou des princes, un idéal de sagesse, et de l'avoir montré aux hommes à une époque où l'idéal contraste si fort avec la décadence morale dont va périr le monde romain. D'un autre côté, quelle gloire n'est-ce pas pour

l'auteur ancien que d'être adopté comme un précurseur par ces maîtres de la vie spirituelle, qui devaient après lui travailler sur un plan nouveau, mais non avec plus d'éclat littéraire, au progrès des mœurs et au perfectionnement des âmes! Voici, en effet, qu'au dix-septième siècle, Sénèque a pour imitateur, dans la direction, le plus aimable et le plus ingénieux des écrivains de spiritualité, Fénelon. C'est à Fénelon, directeur de conscience, que Sénèque ressemble surtout (car le plus souvent il ne ressemble qu'à lui-même), par le tour de son esprit, par sa belle imagination, et aussi par les formes tantôt brillantes, tantôt légèrement subtiles et recherchées de sa diction. Ainsi donc, à part le fond des idées, qui diffère essentiellement, Sénèque et l'auteur chrétien sont deux intelligences de même ordre, et, s'il faut le dire, deux esprits également portés à raffiner sur leurs sentiments, l'un en matière de pure morale, l'autre en matière de sainteté. C'est à quelques traits, on le verra, que doit se borner la comparaison, si l'on peut comparer réellement le disciple du Portique et le correspondant du duc de Chevreuse. Du reste, l'étude qui va suivre montrera, mieux qu'un parallèle en forme, les points où se rencontrent, comme moralistes, deux maîtres qui, malgré la distance des siècles, ont excellé dans l'art si délicat de la direction, et écrit l'un et l'autre pour le plus grand bien de l'humanité ».

Enfin, M. de Grisy, dans le second chapitre de son étude, montre quels furent les correspondants de Fénelon. « Fénelon, dit-il, correspondait aussi avec de simples particuliers, avec de simples pécheresses, lesquelles sont encore de bien grandes dames, si l'on en

juge par les formules de politesse dont l'écrivain accompagne les prescriptions, tantôt douces, tantôt très-sévères, de sa morale. C'est à des hommes vivant dans le monde, à des gens en charge ou de profession militaire, quelquefois à des cœurs éprouvés par un deuil récent, que Fénelon adresse, sous forme d'avis, d'exhortation ou même de consolation, ces lettres dont l'amour divin, la piété pure ou la résignation à la volonté du ciel fait tout le fond. Qu'on ne dise pas que le bonheur et la joie habitent nécessairement la demeure des personnes de condition. Quelle erreur n'est-ce pas, lorsqu'on voit remplies de douloureuses confidences ces lettres qui toutes sont destinées, comme autant de remèdes, à soulager d'intimes souffrances et à guérir des blessures qu'a faites aux heureux d'ici-bas la prospérité qu'on leur envie et qui les rend plus tristes que satisfaits! Au déclin d'un règne qui payait sa gloire au prix de la guerre, de la disette et de toutes les misères morales, il dut se rencontrer bien des affligés à secourir, bien des cœurs abattus, bien des chrétiens même agités par les angoisses du doute, et auxquels il fallait la main d'un directeur pour soutenir leurs pas débiles et chancelants. Or, Fénelon était ce guide que toutes les âmes invoquaient dans le péril de leur conscience éperdue, le pilote qu'elles appelaient au milieu des orages, lui montrant l'abîme où elles allaient périr et l'océan du monde où elles erraient au gré de tous les vents ».

M. Brun termine la séance par la pièce suivante :

LES VIEUX FOYERS DE NOS CÉVENNES.

Sous le vaste manteau des noires cheminées
De nos monts cévénols, on voyait autrefois

De vieux foyers, servant depuis longues années,
Dans lesquels il allait un gros fagot de bois.
Les générations avaient usé la pierre
De leur coin caverneux, où branlait l'escabeau.
Là, courbé par le poids du travail de la terre,
Etait assis l'aïeul, approchant du tombeau.
Son fils, lorsqu'il mourait, venait prendre sa place,
Et chaque âge, en passant, agrandissait le trou.
Là, de pères en fils, vieillit toute une race,
Qui laisse dans leur coin l'empreinte de son clou.
Dans les veilles d'hiver, la paisible famille
S'y rassemblait au tour d'un grand feu qui pétille.
Le vieillard racontait ce qui s'était passé
Du temps de sa jeunesse, en vantant ce bel âge,
Ou qu'il avait appris des anciens du village,
Et que tant d'autres fois il leur a ressassé.
On causait des labours, des moissons, des semences,
Du bétail, des saisons et de leurs inclémences.
Les femmes ou filaient en tournant le fuseau,
Ou tissaient en paniers le jonc et le roseau.
Les hommes, basanés par l'air chaud de la plaine,
Cardaient la filoselle ou le lin et la laine,
Ou tordaient en lacets le long crin des chevaux,
Pour prendre le gibier, le merle et le merlâtre.
Une lampe fumeuse éclairait leurs travaux,
Suspendue au crochet des murailles de l'âtre.
La jeune mariée allaitait son enfant.
L'aïeul entre ses bras prenait, en se chauffant,
Tout barbouillé de lait, son petit-fils qui tète
Et le faisait sauter, en chantant, sur sa tête.
Les enfants attentifs écoutaient les discours
Dont ils n'osaient jamais interrompre le cours.
Lorsqu'il faisait bien froid, à fendre jusqu'au marbre,
On mettait dans le feu, tout entier, un tronc d'arbre,
En écoutant siffler les raffales du vent,
Qui secouaient la porte et battaient sous l'auvent.
Puis, lorsque la veillée arrivait à son terme,
On faisait la prière à genoux dans le coin;
La lanterne à la main, on visitait la ferme;
On donnait au bétail une botte de foin;
La mère emmaillottait son enfant qui sommeille,
On éteignait la bûche à la flamme vermeille,
Et, fermant la maison, on allait se coucher.
On y vivait heureux. Qu'importait d'y broncher!

On ne connaissait pas les peines si cruelles
Que nous cause l'amour des douceurs sensuelles.
Quelques chaudrons de cuivre, écurés nettement,
Luisant sur une planche; et, dansant en cadence
Sur ses pieds vermoulus, une vieille crédence,
Etaient de leurs parois le rustique ornement.
Sur des bancs de sapin on s'asseyait à table,
Les sabots emplâtrés du crotin de l'étable.
On mangeait dans l'étain, le grès et le laiton,
On s'habillait de toile ou de gros molleton.
On ne se nourrissait que de pois et de fèves.
On dormait sur la paille, en faisant de bons rêves.
On était bien portant On bénissait son sort.
Chacun gardait son lot, qu'il fût faible ou fût fort.
On ne prétendait pas à de plus hautes castes.
On s'aimait tendrement. Les femmes étaient chastes.
Les époux se gardaient une constante foi.
On passait la soirée au coin du feu, chez soi.
Les fils étaient soumis et respectaient leurs pères.
On logeait sous des toits noirs comme des repaires,
Où pendaient les festons de saucisse et le lard.
On vieillissait longtemps et l'on mourait très-tard.
Nos campagnes alors, temps de joie, étaient gaies.
On entendait partout chanter entre les haies.
On fauchait en chantant et les foins et les blés.
On se réjouissait au temps de la vendange,
Surtout lorsque les prix des vins étaient doublés
Et qu'il ne restait pas un seul fût en vidange.
Quand de cueillir l'olive arrivait la saison
Et qu'on en rapportait un faix à la maison,
La jeune paysanne, à la cîme des branches,
Chantait en suspendant son panier à ses hanches,
Et jusques dans les airs, où se perdait sa voix,
En tondant le peuplier, chantait le villageois.
La jeunesse riait. Les garçons et les filles
Couraient sur la pelouse ou dansaient en quadrilles;
Tout le monde chantait en labourant son champ,
Et le vieillard lui-même entonnait quelque chant!
Mais aujourd'hui le luxe et l'amour du bien-être,
Dans nos monts cévénols, dont les champs m'ont vu naître,
Ont aboli les mœurs simples de l'ancien temps.
On ne voit sous le toit de nos vieilles chaumières,
Dont les portes battaient au souffle des autans,
Que de beaux mobiliers, l'orgueil de nos fermières;

Leurs vieux foyers, aux trous creusés par les sabots,
Ont été remplacés par des foyers plus beaux.
Rien n'y rappelle plus le temps de notre enfance,
Ni des âges passés le touchant souvenir.
En est-on plus heureux? Est-on mieux en défense
Contre les maux présents et les maux à venir?
O misère! Depuis qu'ils ne sont plus l'asile
De la simplicité, le bonheur s'en exile.
De la gêne inquiète ils sont l'affreux séjour.
Les soucis dévorants y rongent nuit et jour.
On ne voit plus, autour de la flambante yeuse,
S'y rassembler, le soir la famille joyeuse
Les hommes vont passer leur temps au cabaret.
Les femmes dans un coin y restent toutes seules.
On y laisse à l'écart, sur leur vieux tabouret,
Les aïeuls languissants à côté des aïeules.
Les époux s'aiment moins. Chacun d'eux suit son train.
La femme à son mari n'est plus aussi fidèle,
Et les enfants gâtés par un pareil modèle,
De toute obéissance ont rejeté le frein.
On n'entend plus chanter dans nos belles campagnes;
Chacun à son travail s'y livre tristement.
La flûte du berger se tait sur les montagnes,
On y fouille la terre avec gémissement.
La jeunesse elle-même a désappris d'y rire.
La mère à son enfant y cesse de sourire,
Et nos champs, dans lesquels on dansait tout l'été,
En perdant leur bonheur ont perdu leur gaîté!
J'aimais ces vieux foyers, séjour des mœurs champêtres,
Vénérables témoins du temps de nos ancêtres.
Sous leurs toits enfumés j'avais été nourri.
J'avais dans leur berceau poussé mon premier cri.
J'y passai mon enfance et tâtai leurs tendresses.
Je connus leurs plaisirs, leurs douces allégresses.
J'y voyais mon aïeul s'asseoir en cheveux blancs
Il m'y faisait danser sur ses genoux tremblants.
Ma mère m'allaita pendant leurs longues veilles,
Et du Dieu créateur m'y conta les merveilles.
Je priais à genoux sur leurs branlants carreaux.
J'en avais conservé la fidèle mémoire,
Je me ressouvenais et de leur vieille armoire
Et de leurs vieux bahuts aux vermoulus barreaux.
J'y revenais, depuis mon enfance, avec joie,
En m'asseyant au coin de leur feu qui flamboie.

Je m'en souviens encore, et tant que je vivrai,
Tant qu'un reste de sang coulera dans mes veines,
Je garderai, témoin de leur bonheur si vrai,
Le souvenir des vieux foyers de nos Cévennes!

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 14 *mars* 1874.

Présents : MM. Brun, *vice-président*; Dumas, Aurès, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Q. Des Rivières, Ginoux, Lenthéric, Rédarès, Puech, Pelon, Maumenet, de Grisy, Carcassonne; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

M. Bondurand, membre non-résidant, assiste à la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Romania, recueil trimestriel, consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris. N° 9, janvier 1874.

Mémoires de la Société d'agriculture, de sciences et d'arts, séant à Douai. 2e série, t. XI, 1870-1871.

Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine et du Musée historique Lorrain. 3e série, 1 volume.

Journal de la Société d'archéologie Lor-

raine et du Musée historique Lorrain. 22e année, 1873.

Mémoires de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt. Nouvelle série, t. I, n° 1.

Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche. N° 7, 1873.

Le secrétaire-perpétuel se fait l'interprète des regrets de l'Académie, en rappelant la perte qu'elle vient de faire d'un digne et cher confrère, M. *Gaston Goirand de Labaume.* Pendant plus de quarante ans, il a siégé dans nos rangs, nous apportant le tribut de ses communications et de ses conseils, et s'attirant l'estime et les sympathies générales, par la bienveillance de son esprit et l'aménité de ses manières. M. Pelon veut bien accepter de rendre un dernier hommage à la mémoire de ce bon et regretté confrère, en se chargeant de sa notice biographique.

L'Académie apprend avec plaisir que deux de ses membres : M. *Ch. Lenthéric*, membre titulaire-résidant, et M. *René Deloche*, associé-correspondant, viennent d'être nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. des Rivières fait remarquer que M. Lenthéric reçoit ainsi la juste récompense des belles études qu'il a publiées sur le port d'Aiguesmortes, et dont l'Académie a entendu la lecture avec le plus vif intérêt.

M. Germer-Durand et M. l'abbé Azaïs, après s'être associés à la proposition de M. des Rivières, font également remarquer que M. Deloche avait aussi acquis des droits bien légitimes à cette récompense, pour les services exceptionnels qu'il avait rendus,

comme chef du génie au camp de Montpellier, pendant la guerre de 1870 et 1871.

L'Académie décide que le sentiment de satisfaction que lui fait éprouver cette double promotion sera consigné dans le procès-verbal.

Elle décide également que l'élection d'un membre titulaire, pour remplacer M. Flouest, aura lieu à la séance qui précèdera le troisième dimanche après Pâques.

M. de Grisy continue la lecture de son étude sur *Fénelon, directeur de conscience* :

« Nous savons, dit-il au chapitre III, quels furent les correspondants de Fénelon, et pour le soulagement de quelles maladies morales chacun d'eux s'adressait à cet habile médecin des âmes. Le moment est venu de savoir quelle idée Fénelon se fit de la direction. Un jour, il écrivait à une personne qui, vivant dans le monde, voulait se convertir à Dieu : « Je ne demande pas mieux que de vous aider ». Ainsi, aider l'homme qui réclame son appui, tel est pour le directeur de conscience le fond et l'objet de sa mission; car, dans tous les cas, « rien n'est plus dangereux que de n'écouter que soi-même ». Fénelon fut donc un directeur, un vrai guide, et « l'un des plus goûtés de son temps ». — « Déjà, poursuit M. de Grisy, l'idée maîtresse de la direction se dégage des paroles mêmes de Fénelon. Toutefois, à ces règles générales, l'auteur des *Lettres spirituelles* en ajoute une autre qu'il tient pour essentielle : c'est l'indulgence que nous devons avoir pour les défauts et pour les imperfections d'autrui. Cependant, il faut le redire, la règle capitale de cette direction, c'est celle qui consiste à ne se point conduire soi-même, mais à prendre

un guide ; car, s'il est facile d'atteindre les limites d'une vertu commune, qui peut se flatter de franchir ces mêmes limites et d'arriver seul au terme de la perfection ? Sans le secours d'un guide, « vous seriez, insinue Fénelon, aveugle sur votre intérêt ou sur une passion déguisée, qui trouble votre paix ». Comme Sénèque, il pense que, dans le meilleur état possible, l'homme moral a besoin d'être soutenu par les conseils d'un directeur, qui soit moins un ami qu'un gardien vigilant. Fénelon, à l'exemple du philosophe païen, veut que l'on n'ait pas égard, dans le choix d'un guide, à la réputation publique. Seulement Fénelon, sage à la fois et chrétien, se fait de la direction une idée plus simple et plus profonde; avec non moins d'expérienco que Sénèque, il s'élève plus haut et voit plus loin ; il lit plus clairement dans les cœurs... Sans doute, dans Sénèque la direction est un art, mais comme cet art, dans Fénelon, est plus exquis et plus propre à persuader les âmes ! Si la théorie de Sénèque est celle d'un sage, d'un esprit cultivé, d'un moraliste délié, celle de Fénelon est d'un vrai directeur de conscience, d'un chrétien affectueux, en un mot d'un homme de Dieu... Que dirait donc un stoïque, endurci par la tension de tout son être et comme énivré de lui-même, si le plus humble des directeurs lui enseignait qu'il est de l'essence d'une direction chrétienne d'être soumis avec respect à la volonté de Dieu ; s'il l'entretenait de la mort continuelle à soi-même, des croix et des tribulations par lesquelles s'exerce la patience de l'homme ? Qu'eût dit Sénèque si, en pleine obscurité païenne, quelque docteur de la loi évangélique eût fait briller les clartés nouvelles aux regards du philosophe ; s'il

lui eût parlé de la grâce, de l'humilité, de la petitesse, du renoncement, et de ces absurdités sublimes qui constituent la direction des *Lettres spirituelles* ? Sénèque, à ce langage, eût bientôt vu que son idéal de sagesse n'est qu'un fantôme auprès de ces chrétiens sans nombre que Dieu, les trouvant agréables à son amour, admet au rang des hommes de bonne volonté ».

M. de Grisy, dans le chapitre IV, qui a pour titre : *Fénelon, directeur de conscience*, fait une revue exacte et lumineuse des divers sujets qu'embrassent, dans leur variété, les *Lettres spirituelles*. Parmi ces sujets, il en est un sur lequel Fénelon insiste particulièrement, et que M. de Grisy a traité avec le plus grand soin : c'est la mort, cette incurable maladie, dont Fénelon cherche, par mille moyens, à consoler ses correspondants. « Fénelon, dit M. de Grisy, quand il s'entretient de la mort avec ses correspondants, fait toujours taire les réclamations de l'homme périssable et charnel. « Il faut vouloir sa destruction, dit-il avec énergie, malgré le soulèvement de la nature et l'horreur qu'elle fait sentir ». Puis, il explique immédiatement sa pensée : « Il n'est nullement question de sentir de la joie de mourir ; cette joie sensible ne dépend point de nous ». Feu M. Olier, on le sait, a éprouvé cette joie ; mais combien de grands Saints en ont été privés ! Que pourra donc bien nous dire Fénelon, à nous qui ne sommes que de faibles pécheurs ! Sans doute, il nous dira ce qu'il écrivait à l'un de ses confidents, inhabile à supporter la vue de la mort : « Que la nature rejette ce calice amer... attendez la mort sans vous en occuper tristement d'une façon qui abat le corps et qui affaiblit la santé. On attend assez la mort, quand on tâche de se

détacher de tout; quand on s'humilie paisiblement sur ses moindres fautes, avec le désir de les corriger... ». Hélas ! c'est tout ce que peut dire, pour nous guérir de nos craintes, le plus sage des directeurs. Le grand point est donc de réduire au silence ce corps toujours inquiet, cette humanité qui crie en nous, qui se croit faite pour durer, et qui voudrait être éternelle. Sénèque, également, et avant lui Lucrèce et Cicéron, en termes bien différents, ont parlé de la mort, et armaient de préceptes contre elle le sage qu'ils voulaient conduire à l'indifférence et à la résignation. Mais là où Sénèque, afin d'aguerrir Lucilius, lui donne en spectacle tous les stoïques qui surent embrasser la mort, Fénelon se contente, on l'a vu, de citer l'exemple de feu M. Olier, le fondateur de Saint-Sulpice. C'est peu, dira-t-on, et pourtant voyez la force d'un seul nom, quand il s'agit de comparer la vertu païenne avec la simplicité vraiment apostolique ! Sur la mort, en effet, et sur la manière dont il convient de traiter ce mal irrémédiable, M. Olier en dit plus que toutes les histoires dont Sénèque se plait à remplir ses traités de morale. Le philosophe a beau s'en défendre; sous prétexte d'aguerrir son ami, il n'est point fâché d'exercer son esprit et de faire briller son imagination. Fénelon n'a d'autre soin que de prêcher la mort spirituelle, pour mieux nous affermir contre la mort corporelle. Il ne dit pas : méprisez la mort; mais au contraire, il dit : tenez-la pour redoutable, et de cette terreur faites un motif de conversion. Persuadé qu'il vaut mieux préparer l'homme à bien mourir qu'à mourir en brave, comme le Portique semble le prescrire, il laisse aux moralistes anciens ces glaives et ces feux, ce cortége de

bourreaux frémissants, effroi des insensés, et que Sénèque feint de mépriser. Plus simple et surtout plus efficace, la morale de Fénelon nous apprend à craindre la mort jusqu'au point seulement où cette crainte est nécessaire pour se préparer à mourir. Fénelon, sans doute, n'a pas mis au service du corps ces préservatifs aussi inutiles que nombreux, dont Sénèque dresse un état pompeux, et qui ne guérissent pas même de la peur ; mais il propose à l'homme des remèdes, dont le sûr effet est d'adoucir les alarmes inséparables de notre condition mortelle. D'ailleurs, sur cet objet où, sans trop exiger, chacun de nous veut être raisonnablement instruit, Sénèque en prend trop à son aise, et sa doctrine, quoique stoïque, n'en est pas moins désolante ».

Il est juste, pourtant, de rendre à Sénèque un hommage qu'il mérite : il a beaucoup parlé de la mort au lendemain des plus beaux trépas.

Montrer à l'homme qu'il peut de sa vertu seule faire une fin digne des sages, c'était déjà présumer grandement de la supériorité de l'âme sur les organes ; c'était donner, au premier des êtres vivants, une idée de sa prééminence. Aussi est-il permis de considérer Sénèque comme le croyant sincère d'une époque et d'une religion finissantes. S'il dogmatise sans affirmer rien de positif, le fait est qu'il ne hasarde aucune négation absolue. Auprès de Lucrèce, il est en pleine lumière, puisqu'il parle d'affranchissement, d'immortalité, et qu'après tout il prêche la nécessité de bien vivre afin de mourir noblement. S'il n'a pas entrevu, aussi clairement que Cicéron, l'aurore d'une vie meilleure conquise par la vertu, du moins n'a-t-il pas fait un dogme du désespoir, et dit à Lucilius ce qu'un poète de

dix-neuf ans chanta un jour effrontément à la jeunesse de son temps :

« Pour moi, j'estime qu'une tombe
Est un asile sûr où l'espérance tombe ;
Où pour l'éternité l'on croise les deux bras,
Et dont les endormis ne se réveillent pas (1) ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

(1) Alfred de Musset.

Séance du 28 mars 1874.

Présents : MM. Brun, *vice-président*; Dumas, Aurès, Viguié, Liotard, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Dombre, Maumenet, de Grisy; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

M. Bondurand, membre non-résidant, assiste à la séance.

Le secrétaire-perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté. Il dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants, adressés à l'Académie :

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-inférieure. 1873, 2e semestre.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France, par M. Barral, secrétaire-perpétuel. 3e série, tome VIIIe, 1872-1873.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Publications de 1873-1874, 1er fascicule.

Bulletin de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts. 2e série, tome VI.

Table générale des Bulletins du comité des travaux historiques et de la Revue des

Sociétés savantes, par M. Octave Teissier, membre non-résidant du comité.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. Tome v, nos 77, 78 et 79.

Annales de l'Académie de Mâcon ; Société des arts, belles-lettres, sciences et d'agriculture, rédigées et mises en ordre par MM. Ch. Pellorce et Adrien Arcelin. T. XI.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). 14e année. 1873.

Indicateur de l'archéologue, bulletin mensuel illustré, fondé en 1872, par M. de Mortillet, et dirigé par M. de Caix de Saint-Aymour, avec le concours des archéologues français et étrangers. N° 14, février 1874.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, ancien institut historique. 40e année, janvier 1874.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France. Tomes 8e et 9e, 1873.

Le secrétaire-perpétuel communique une lettre de M. de Caix de Saint-Aymour, directeur de l'*Indicateur de l'archéologue*, qui propose l'échange du Bulletin mensuel qu'il publie avec les *Mémoires de l'Académie du Gard*.

M. DE GRISY achève sa lecture sur *Fénelon, directeur de conscience*.

Dans cette troisième et dernière lecture, M. de Grisy soumet à l'Académie l'avant-dernier chapitre de son étude, lequel a pour titre : *Du mysticisme et de quelques subtilités dans les Lettres spirituelles*. Puis, il passe immédiatement à la lecture de la *conclusion* de son étude sur *Fénelon, directeur de conscience*. Voici une partie de cette conclusion.

« Telles sont ces *Lettres spirituelles*. Comme tous les ouvrages de l'esprit, où le vrai domine et où le spécieux n'est qu'un accident, elles ont survécu aux hommes et aux circonstances qui les ont inspirées. Ecrites sans prétention littéraire ou mondaine, mais dans la langue des chefs-d'œuvre, destinées d'abord à n'être que de simples confidences d'un médecin à ses malades, mais trahies par leur perfection même, elles sont devenues pour Fénelon un titre de plus à l'admiration, disons mieux, à l'estime universelle. Elles ne sont pas seulement, en effet, des pièces d'éloquence et des morceaux de style ; elles sont encore, par l'enthousiasme qui les anime, des modèles du sentiment le plus élevé et de la piété la plus profonde. On éprouve, en les lisant, combien elles dûrent être efficaces pour la vertu, et fécondes pour le progrès des âmes. Afin de comprendre leur utilité morale, que l'un d'entre nous interroge sa propre conscience, et qu'il sache combien notre courte sagesse est souvent incapable de se décider seule, et d'échapper, sans le secours d'autrui, aux angoisses du doute ou aux poursuites de l'ennemi intérieur. Par les assauts que nous livrent les moindres passions, nous apprendrons à mieux goûter ces *Lettres* de direction, qui furent naguère comme autant de remèdes positifs à des maladies très-réelles, ces *Lettres* dans lesquelles nous pouvons reconnaître la plupart de nos faiblesses, et en même temps le moyen pratique de nous en préserver.

» Ne nous flattons donc point ; et loin de considérer, avec l'indifférence de la santé, ces *Lettres* qui ont sans doute guéri bien des maux, cherchons-y, avec l'agrément litté-

raire, cette infinité de prescriptions qui n'ont pas vieilli, et dont les mieux portants pourront certes profiter. Car à quoi bon les lire, si nous ne les croyons faites que pour des hommes d'un autre âge, si nous ne prenons à cette lecture qu'un plaisir simplement intellectuel ; enfin si, la forme seule nous ayant séduits, le fond nous échappe et ne nous laisse qu'une impression vague et fugitive ? Ces *Lettres*, au contraire, veulent être goûtées comme des fruits excellents de sagesse et de perfectionnement ; et, pour cela, il faut, outre l'intention, un certain désir d'être consolé, et, si l'on brûle de guérir, cette foi sans laquelle Dieu n'agit point en nous par les œuvres, fussent-elles parfaites, qu'il inspire au génie humain. Ne l'oublions pas, les gens du monde à qui Fénelon enseigne la morale et la religion, ne sont pas plus que nous des chrétiens sans défauts, des cœurs sans passions, des âmes en possession du royaume de Dieu. Quelle que soit leur condition, ce sont des pécheurs comme nous, et comme nous impuissants pour le bien, dès que l'Esprit ne souffle plus en eux, c'est à-dire quand vient à leur manquer un guide affectueux et sûr qui les dirige à travers les embarras de la vie et les incertitudes de la volonté. Aussi, voyez l'empressement avec lequel chacun d'eux se porte vers le Maître de toute consolation ; voyez de quel zèle ils sont l'objet de la part de Fénelon. Par les *Lettres* qu'ils en reçoivent, jugez de leurs confidences et des inquiétudes de leur esprit. Est-ce donc la recherche d'une vaine prudence qui les pousse à consulter l'habile médecin de leur âme, ou n'est-ce pas plutôt, d'une part, cette crainte salutaire qu'inspire à l'homme sa mortalité et son faible mérite ; de l'autre, le penchant

inné qu'il a pour un état de perfection digne de ses efforts et de ses destinées ? . . . . .

» Ce qu'il faut estimer sans réserve dans les *Lettres spirituelles*, c'est la variété de leurs prescriptions ; dans le médecin des âmes, sa thérapeutique morale et sa dextérité. Fénelon, directeur, n'est pas un savant nourri d'études abstraites, pourvu de formules précieuses, et consommé dans la connaissance des causes. Il s'attache plutôt, comme l'empirisme, à observer les phénomènes, à comparer entre eux les effets que produit telle ou telle cause sur l'état général de l'âme et sur sa constitution intime. Moins profond que Bossuet, dont la pénétration atteint jusqu'aux sources de nos maux, et qui traite chacun d'eux en véritable docteur de la vie spirituelle, Fénelon part de son expérience propre, de la science qu'il a de lui-même, et conseille, sous forme de règlements, aux malades des remèdes qu'il croit sûrs, et aux cœurs en voie de perfection ses idées personnelles sur la vertu parfaite et sur la véritable sagesse. Au lieu de dire à ses correspondants : Etant donnée votre affection, voici les causes qui l'ont produite et leur action sur l'état présent de votre esprit, ce qui est le fait d'un savant né pour l'observation ; il leur dit : Je connais votre mal, car je l'ai éprouvé ; vous êtes tourmenté du désir d'être parfait comme je le fus moi-même : appliquez donc à ce mal tel remède qui m'a réussi ; et, si vous tendez si fort à la perfection, élevez vous sur les ailes de la foi pure jusqu'à l'amour divin ; allez jusqu'aux limites idéales où réside le bien suprême ; et, cessant d'habiter parmi les hommes, cherchez le lieu de la sainteté et de l'angélique béatitude. Par cette méthode d'en

seignement, Fénelon a, ce semble, soulagé plus de malades qu'il n'en a guéris, parce que, au lieu de les traiter d'après leur complexion et le tempérament de leur esprit, il leur administre des prescriptions dont l'usage lui fut profitable, il est vrai, mais qui ne conviennent peut-être pas à toutes les constitutions. Il en résulte que la direction, loin d'agir immédiatement ou d'avoir de sûrs effets, entretient plutôt le patient dans une sorte d'illusion, outre qu'elle risque de décourager certaines âmes à qui elle propose une médication au-dessus de leurs forces.

» Mais si cet empirisme de Fénelon, si ce genre de consultation spirituelle n'a pas sur les maladies de l'âme toute l'efficacité qu'on devrait en attendre, on ne peut nier cependant qu'il n'ait eu le don si rare de soulager et d'adoucir bien des souffrances. C'est peu de dire que Fénelon, par les grâces de sa parole et par les charmes de son mysticisme, trouva les moyens de se faire écouter ; il sut, à force de vertu, se faire goûter des plus délicats. S'il a le tort si pardonnable de nous croire ici-bas capables d'une perfection trop haute, s'il éblouit nos yeux d'un idéal de sainteté impossible pour le plus grand nombre ; si, enfin, il ne combat nos scrupules que pour en éveiller souvent de plus vifs en nous, il faut louer Fénelon de son vertueux optimisme, rendre justice à ses vues élevées, presque sublimes, et le tenir même pour un admirable consolateur. Ensuite, qu'il sera facile d'honorer ce moraliste accompli, lequel, avec une sagacité commune aux grands écrivains de son temps, poussa jusqu'à l'infini sa pénétrante et délicate analyse. C'est par là surtout que les *Lettres spirituelles* sont une œuvre forte et

durable ; c'est par là qu'elles tiendront contre les vicissitudes du goût public et qu'elles formeront toujours une sorte de code où, dans une langue achevée, se rencontrent les plus beaux préceptes de la morale pratique...

» Ces *Lettres* nous présentent encore un grave enseignement. Elles nous font voir, dans sa profondeur mystérieuse, l'abîme que la religion nouvelle a ouvert entre deux doctrines, dont l'une, sous prétexte de nous rendre invulnérables, nous frappe d'aveuglement et nous gonfle d'orgueil, tandis que l'autre nous conduit à la lumière par la simplicité et le renoncement. Le stoïcisme veut nous hausser, et il nous baisse ; en nous humiliant, au contraire, la doctrine chrétienne nous rend plus grands. C'est ainsi que Sénèque et Fénelon, moralistes supérieurs pour le détail des préceptes et pour les vues qu'ils nous donnent sur la vie, cessent d'être comparables dès qu'il s'agit du fond de la direction et des principes de leur enseignement. Il reste à Sénèque, et nous parlons des *Lettres à Lucilius*, l'éclat, la verve et l'ingénieuse subtilité de son style ; et, ce qui vaut mieux, cette élévation morale, cette beauté des sentiments, qualités supérieures, grâce auxquelles on peut dire qu'il a comme pressenti l'avénement du christianisme. Il a pour lui encore une éloquence échauffée par l'esprit de secte, il est vrai, mais digne d'une meilleure cause et d'une autre philosophie. Certes, ce sont là de rares avantages, et il est permis d'être fier pour le Portique d'un tel disciple et d'un tel interprète. Mais puisqu'il fallait, sous le principat d'un Néron, faire appel à la sagesse et chercher les moyens de guérir, s'ils pouvaient l'être, les maux nés de

la folie et du despotisme, et, en outre, ces craintes, ces préoccupations, ces douleurs humaines qui sont de tous les temps, Sénèque dut, sinon en théorie du moins en pratique, se convaincre de l'inutilité de ses tentatives. Lui et les stoïques qui n'avaient pas réussi à panser leurs blessures, à calmer leurs inquiétudes, comment espéraient-ils sauver du péril des âmes égarées qui, comme Lucilius, avaient recours à leur ministère ? Comment, du sein des ténèbres païennes, se seraient-ils flattés de tirer la lumière, et d'éclairer dans leurs voies obscures ceux auxquels les seuls conseils de la sagesse humaine ne suffisaient pas ? La doctrine que Sénèque enseignait était donc impuissante et sa vertu purement préventive; et si elle parvint à signaler le mal dont souffrait tant un peuple déchu, le fait est qu'elle ne parvint jamais à le guérir.

» Tout autre, on l'a vu, est la direction, tout autre est la doctrine des *Lettres spirituelles*. Aussi, combien diffère, à ce double point de vue, l'action du directeur chrétien sur les consciences ! Comme tout est vivant et lumineux dans sa méthode et dans les principes qui la gouvernent ! Est-il besoin de dire que tout aussi, dans cette morale, est neuf et d'une simplicité merveilleuse. Il faut, sans faire le procès au stoïcisme, accorder du moins que la sagesse chrétienne, ayant vu l'homme et la capacité de son cœur, le remplit non d'orgueil, à la manière de Sénèque, mais de sérénité et d'espérance. Elle a su mesurer l'effort à notre faiblesse, nous animer doucement au bien, et offrir à notre bonne volonté une perspective infinie et une perfection vraiment réalisable. Nul ne conteste à Sénèque qu'il eut de saines idées de justice,

d'humanité, ou, si l'on veut, de philanthropie; qu'il s'éleva à la notion d'un Dieu, et qu'il aperçut, à travers les voiles du monde, un rayon de la vérité éternelle. Il vit que l'homme charnel, s'il veut être digne de Jupiter, doit poursuivre un certain idéal de sagesse et pratiquer les leçons de la philosophie. Mais, en ces régions de l'orgueil où froidement le sage se complaît et goûte la sécurité, la paix de l'âme, les délices de la vie heureuse, il ne faut pas chercher l'enthousiasme et cette chaleur du sentiment religieux qui abonde dans les *Lettres* de Fénelon. En vain Sénèque nous dit que « la vie du sage resplendit de ses seuls rayons », qu'il faut retrancher les désirs, ne pas se réjouir des choses vaines, mais plutôt dominer le sort et vivre enfin conformément à la nature. Ce sont là de belles maximes, si elles n'avaient pour principe le plus impassible égoïsme. On reconnaît là les refrains usés d'Epicure, les aphorismes de Zénon, et tout l'appareil des vieilles doctrines. Seulement, lorsque l'on demande à ces doctrines comment l'homme peut arriver à la sagesse, elles répondent qu'il lui suffit pour cela des seules forces de sa raison, et que la philosophie lui tient lieu de tout, même d'appui surnaturel. Mais se peut-il que le vrai bien coûte si peu, et que la vertu soit à si bon marché ? Le sage antique s'agite, mais qui le mène ? S'il souffre, Jupiter se fera-t-il sentir à lui comme le Dieu miséricordieux dont le chrétien éprouve la présence invisible ? D'où lui viendra la lumière, à ce même sage, quoiqu'il « resplendisse de ses seuls rayons » ! Quand il se sera haussé jusqu'au faîte de l'orgueil le plus insensé, en sera-t-il plus grand ? Là où l'âme stoïque se raidit, lorsqu'elle se sent frappée par l'adversité, l'âme

chrétienne se courbe humblement sous les coups, heureuse si de la sorte elle acquiert de nouveaux mérites pour le ciel. Sans doute Sénèque, qui sut attendrir la doctrine stoïcienne, a parfois de nobles pensées et qui font honneur à la nature humaine; seulement, il les gâte à force d'esprit; on sent qu'il lutte contre la vérité, qu'il n'a que soupçonnée; où bien, quand elle se montre, il ne peut la saisir.

« Pour Fénelon tout est clarté, parce que sa foi vient en aide à sa raison. Laissant au directeur romain ses paradoxes, sa métaphysique abstruse et sa casuistique des devoirs, il s'appuie sur son catholicisme orthodoxe; et, s'il raffine, c'est sur la sainteté, dont il sait d'ailleurs les voies et les secrets. Il a, autrement que Sénèque, il est vrai, abusé de son brillant esprit; mais le cœur, en lui, absout largement les erreurs de l'imagination. C'est un guide aussi droit que ferme, dont il faut seulement bien comprendre la direction. Sa voix est peut-être impérieuse, sa manière un peu sèche, mais l'une est honnête, et l'autre toujours sincère. Son livre est un trésor de morale active, simple et pratique; il est surprenant de voir combien elle semble applicable à notre temps, et combien elle renferme de vérités sensibles au cœur de tous les hommes. En un mot, il n'est pas une maladie de l'âme qui ne puisse trouver, dans les *Lettres spirituelles*, sinon un remède assuré, au moins le plus prompt adoucissement, et non le moins agréable. Comme ces eaux qui, sans détruire les causes du mal, tempèrent cependant son action et suspendent ses effets, les *Lettres* de Fénelon, quand on les lit, soulagent le cœur, calment ses inquiétudes et lui rendent au moins les illusions de la santé ».

M. Ginoux communique la notice biographique qu'il a été chargé de faire sur notre ancien et regretté confrère, M. *Plagnol*. Il rappelle les nombreux travaux du savant et dévoué professeur, qui a tant fait pour ses élèves et pour les classes ouvrières, les douces et aimables vertus de l'homme privé, entouré de si vives sympathies, et il fait revivre, dans cet éloge académique, la figure si attachante de cet éminent collègue.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 11 *avril* 1874.

Présents : MM. Brun, *vice-président*; Dumas, Liotard, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Puech, Faudon, Maumenet; Rédarès, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. 4e série, t. VIII, années 1871-1872, Angoulême.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Séance publique du 25 août 1873.

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère (Moutiers). 2e volume, 5e livraison.

L'Exploitation des bois de chênes-verts dans le Gard et l'Hérault, par M. Adrien Jeanjean, secrétaire du Comice agricole de l'arrondissement du Vigan, membre non-résidant de l'Académie du Gard.

Bulletin de la Société d'agriculture et du

Comice agricole de l'arrondissement de La Rochelle. Année 1870, 3e et 4e trimestres.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Tome XIe, 1871-72-73.

Bulletin de la Société philomathique de Paris. Tome X, janvier-juin 1873.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. XIIIe série, 4e trimestre de 1873.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. Tome XXIV, décembre 1873.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Décembre 1873, Paris.

Pépites et Lingots, nouvelle contemporaine, par M. Roux-Ferrand, membre honoraire de l'Académie du Gard.

Au nom de la commission chargée du choix du sujet à mettre au concours, M. le président propose à l'Académie le programme qui suit :

« L'Académie du Gard propose, pour le concours historique de l'année 1875, la monographie de quelque ville, abbaye, village ou château-fort du département, au choix des concurrents. Elle désire que, dans cette étude historique, on interroge les archives et les traditions locales, et qu'on fasse connaître, dans un cadre animé, l'origine, les principaux événements, les diverses institutions de la ville, monastère ou village, objet de cette étude ».

Les Mémoires seront adressés franco, avant le 1er février 1875, au secrétaire-perpétuel de l'Académie. Ils ne seront point signés, et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté, renfermant le nom de l'au-

teur. Ils devront être inédits et n'avoir été présentés à aucun autre concours.

Tout mémoire présenté au concours deviendra la propriété de l'Académie. L'auteur ne pourra le retirer ; mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

Le prix décerné par l'Académie est une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

L'adoption en est votée à l'unanimité.

M. Im-Thurn nous présente une étude sur *Ary Scheffer*. C'est tout d'abord l'analyse successive des pages les plus remarquables du maître ; c'est ensuite un coup d'œil d'ensemble jeté sur le caractère du peintre. Nous en détachons le fragment suivant : « L'expression de l'œuvre de Scheffer se résume en ces mots : Désirs, élans de l'âme, aspirations. Marguerite, Faust, Médora, Francesca, Paolo, pour n'en citer que quelques-uns, aspirent tous, mais à des degrés divers ; ils aspirent à la connaissance, à la possession, au bonheur vague et indéterminé. Les Marie, les sainte Monique, les saint Augustin aspirent à la céleste félicité ; l'humanité, enfin, représentée par les soupirs, les douleurs de la terre, aspire à Jésus-Christ comme à son Sauveur. Les désirs, les tendances s'appliquent aux sujets doux et calmes qni effleurent seulement l'individu ; les aspirations infinies s'adressent aux sentiments profonds, passionnés qui s'emparent de l'être et l'élèvent irrésistiblement. Voilà Scheffer : un mélange de romantisme et d'idéal, de sentimentalisme et de philosophie chrétienne. Par un côté, le côté expressif et dramatique, il tient à son temps, à ses condisciples, à l'école des novateurs, dans tout ce que ceux-ci professent de plus recommandable. Par un second côté, il se dégage des

influences, il est absolument lui, rien que lui, le peintre de l'idéal. Mais cet idéal, quel sera-t-il ? Déterminera-t-il essentiellement les caractères du beau, de l'esthétique ? Fera-t-il faire un pas de plus à l'art des Apelles, des Michel-Ange, des Poussin, des Ingres ? Non, en vérité, ce champ ne sera pas le sien. Il voudrait bien appeler cette science merveilleuse de la forme à son secours ; il l'admire, l'exalte chez les autres ; elle le fait pécher d'envie, ainsi qu'il le raconte avec une franchise peu commune, mais rarement il lui sera donné de se l'approprier. Sera-ce l'idéal de la foi naïve d'un Fra Angelico, d'un Fra Bartolomeo, de la foi mystique et traditionnelle d'un Cornélius, d'un Overbeck ? Tout aussi peu. Autant qu'il nous est donné de le comprendre, l'idéal de Scheffer est l'idéal du philosophe chrétien ; la figure de Jésus-Christ, elle-même, a été plutôt son suprême idéal que l'objet de son culte divin. Son âme aspire à Jésus-Christ comme au modèle parfait ; mais nous ne saurions affirmer qu'elle se prosterne et adore Jésus-Christ. Ce qui demeure évident et incontestable, c'est que Scheffer est le peintre spiritualiste par excellence, et que, comme tel, il a dit tout ce qu'il pouvait dire ».

M. Albert Puech lit une note sur *Millie-Christine*, ou la femme à deux têtes. Après avoir décrit l'état extérieur, il s'efforce de compléter cette description par un aperçu des organes contenus dans la poitrine et l'abdomen de chacun de ces êtres. Les données sur lesquelles il s'appuie, pour arriver à cette notion, sont tirées : d'une part, de l'étude des principales fonctions, de la circulation du sang, de la menstruation, et enfin de quel-

ques phénomènes nerveux ; et, d'autre part, de la connaissance de cas analogues, existant dans la science.

Quelque rare que soit l'espèce de monstruosité à laquelle appartient Millie-Christine, il y en a onze exemples, dont le plus célèbre est celui d'Hélène et Judith, qui, après avoir été exhibées pendant les premières années du XVIIIe siècle, moururent à l'âge de vingt-deux ans dans un couvent de Hongrie. Sauf un, tous les sujets appartenaient au sexe féminin.

Abstraction faite des individus morts en naissant, d'un autre, victime de l'opération entreprise par un chirurgien aventureux, les autres ont succombé en bas âge, et à quelques minutes d'intervalle l'un de l'autre. En ce qui concerne leur pathologie, si les maladies locales d'un individu sont sans influence sur la manière d'être de l'autre, il n'en est pas de même lorsque l'économie tout entière est intéressée ; la jumelle participe alors à l'affection de sa sœur, et succombe en même temps qu'elle. La destinée d'Hélène et de Judith en est une marque curieuse. Quelques minutes avant la mort de Judith, Hélène, qui n'avait eu jusque là qu'une fièvre légère, tomba en agonie et mourut presque en même temps. La mort eut lieu sans doute par caillot embolique ; et, suivant toute vraisemblance, pareille destinée est réservée aux deux sœurs, objet de cette communication.

Après quoi, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 25 avril 1874.

Présents : MM. Roussel, *président* ; Dumas, Aurès, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Brun, Ginoux, Lenthéric, Rédarès, Dombre, Puech, Pelon, Gaidan, Faudon, Bolze, Maumenet, de Grisy ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

M. Bondurand, membre non-résidant, assiste à la séance.

M. Rédarès, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

M. le secrétaire dépose les ouvrages adressés à l'Académie depuis sa dernière réunion, savoir :

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'or. T. VIII, années 1870-72.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. Année 1874, 29e livraison.

Considérations générales sur la nation phénicienne, sur les causes de son extension et de sa puissance dans le monde Méditerranéen, et

sur celles de sa chute et de sa ruine, par M. Chamboredon, membre de la Société scientifique et littéraire d'Alais, broch. in-8°.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1873, 27e volume.

Annuaire de la Société philotechnique. Année 1873, tome XXXIV.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1872-74.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. 7e année, 1872-73.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et Mémoires de l'année 1873.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer. Tome V, 1re partie, 1873.

Bulletin de la Société académique de Boulogne. Tome II, 1er fascicule, 1874.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France. 3e série, tome IX, 1874.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes. Janvier et février 1874.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Janvier 1874.

Bulletin de la Société dunoise. Archéologie, histoire, sciences et arts. N° 20, avril 1874.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers. Nos 181, 182, 183, 184 et 185, — 1873.

Intorno l'efficacia particolarmente anticolerica del solfuro nero di mercurio, discorso dettato per l'XI congresso degli scienziati italiani, dal dottor Socrate Cadet. — Roma.

Catalogue des brevets d'invention. 8, 9 et 10.

Histoire du conseil souverain d'Alsace, par M. Pillot, président à la cour impériale de Colmar, et M. de Neyremand, conseiller à la même cour.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris. Tome 1er, nouvelle série.

Mgr *de Cabrières*, évêque de Montpellier et ancien membre-résidant de l'Académie, est élu, à l'unanimité, membre honoraire. Notre compagnie a voulu renouer ainsi les liens trop tôt brisés qui l'avaient unie à l'ancien vicaire-général de Nimes. Elle tient à s'associer, par cette nomination, à ces éclatants témoignages de sympathie, que le nouvel évêque a reçus dans les deux diocèses de Nimes et de Montpellier.

M. Liotard donne lecture d'une étude philologique sur le livre des *Serées* de Bouchet, dont nous détacherons quelques fragments.

Après un préambule sur l'abus de certains commentaires plus amples que le texte, M. Liotard annonce qu'il s'est décidé à risquer ses interprétations sur un auteur rempli de passages obscurs, pour prendre date, en devançant un glossaire annoncé comme complément de l'édition en cours de publication chez Lemerre, et dont les deux premiers volumes seulement viennent de paraître.

« Que veut dire ce titre : Les *Serées ?* Je vais, pour l'expliquer, remonter de quelques années au livre de Tabourot, intitulé : *Les bigarrures et touches du sieur des Accords*, ordinairement complété par les facéties du sieur Gaulard et par les *Escraignes dijonnaises*.

» Dans l'appendice qui complète l'édition

des *Evangiles des quenouilles*, publiée par Jannet, 1855, dame Transeline se plaint de ce que son mari « se traioit le soir au *con-* » *cistoire*, que l'on dit, en France, la *Serée*; » en Artois, la *Siete*, et en Haynau, l'*Escriène* ». — Ainsi, voilà trois mots, trois idées pour exprimer la même chose :

Escraigne, *Escriène*, qui est le lieu, la construction où l'on s'assemble ;
Siete, le siége, la séance, la réunion ;
Serie, *serée*, le moment où l'on se rassemble : le soir.

Les *Escraignes* ou les *Serées* c'est tout un au fond : ce sont les contes et propos de la veillée, que font les bonnes femmes réunies pour travailler, en mettant en commun chauffage et luminaire. Voici la définition ou description curieuse que nous donne Tabourot d'une *Escraigne*, telle qu'on l'établissait dans l'ancienne Bourgogne :

« On fait, dans quelque rue écartée, un » taudis ou bâtiment composé de plusieurs » perches fichées en terre, repliées par le » dessus et à la sommité, en telle sorte » qu'elles représentent la testière d'un cha- » peau ; lequel après on recouvre de terre, » mottes de gazon et fumier, si bien lié et » massé que l'eau ne le peut pénétrer. En ce » taudis, entre deux perches, du costé qui » est le plus défendu des vents, on laisse une » petite ouverture de largeur par adventure » d'un pied et hauteur de deux, pour servir » d'entrée, et tout à l'entour des siéges » composés du drap mesme pour y asseoir » plusieurs personnes. — Là, ordinairement, » les après-soupées, s'assemblent les filles » des vignerons avec leurs quenouilles ou » autres ouvrages, et y font la veillée jus-

» ques à minuit ; dont elles retirent cette
» commodité que, tour à tour, portant une
» petite lampe pour s'éclairer et une trappe
» de feu (alias, *chaufferette*) pour chauffer
» la place, elles épargnent beaucoup et tra-
» vaillent autant de nuict que de jour.....

» Il a convenu faire cette description,
» parce que l'architecture ne se trouvera
» pas en Vitruve ni en du Cerceau, et semble
» plutôt que ce soit ouvrage d'arondelle que
» autrement.

» Chascun an, après l'hiver, on la rompt, et
» au commencement de l'autre hiver, on la
» rebastit.....»

.....

Les *Serées* de Bouchet ne sont pas autre chose : elles se rattachent, par le fond et la forme, aux dissertations facétieuses qui remplissent les deux volumes des *Matinées et des après-diners du sieur de Cholières.*

Guillaume Bouchet se qualifie de seigneur de Brocourt, et de juge et consul des marchands de Poitiers. La gaieté, qui fait le fond de son livre, fait penser à cette série de magistrats d'un autre temps : le président Nicole, le président Maynard, le président de Brosses, le conseiller Dulorens, qui, par un besoin ou privilége de nature, ne se sont pas fait faute de mêler à leurs productions littéraires le sel de l'épigramme, et le ragoût du détail plaisant et joyeux.

.....

Bouchet a vécu quatre-vingts ans. — A la suite de minutieuses recherches, le dernier éditeur, M. Roybet, contrairement aux indications de Dreux du Radier et de Viollet-le-Duc, a limité son existence entre les années 1513 et 1593.

.....

Si le titre même des *Serées* ne nous faisait connaître l'origine du conteur, qui s'intitule : *juge et consul des marchands*, *à Poitiers*, nous l'apprendrions dès les premières pages de son livre, où il est question de la Vienne et du Clain, et dans la sixième *Serée*, intitulée : *du Poisson*, où, recherchant les qualités et défauts de cet aliment, et notamment l'exactitude du proverbe : *Jeune chair et vieil poisson*, il fait dire à un de ses interlocuteurs que, dans la même espèce, le poisson sera plus ou moins bon, non pas selon son âge, mais selon les eaux où il aura été nourri. C'est ainsi qu'une carpe de Clain sera meilleure qu'une carpe de Vienne, si toutefois ne sera pas si grosse et si grande (1).

Et ailleurs, il signale l'habileté des tourneurs de Croutelles, près de Poitiers, ce qu'il fait en ces termes :

« Vous sçavez quel beau lieu c'est que Croutelles, et le plaisir qu'autrefois ceux de Poitiers y ont pris, et quels artisans il y avait, et la subtilité et mignardise de leur tournerie, qui fera neuf quilles avec la *pirouette* (2), l'une et l'autre d'ivoire, ne pesant pas un grain de blé ».

. . . . . .

(1) L'occasion est trop bonne pour laisser échapper l'anecdote croustilleuse de la carpe réchauffée devant le feu, sous la robe d'un frère prescheur. Notre conteur ne se fait pas faute d'en entrelarder sa dissertation.

(2) J'avais supposé que *pirouette* pouvait signifier la boule dite cochonnet ; mieux renseigné, je trouve que pirouette veut dire une pièce qui tourne autour d'un axe, comme un moulinet servant de hochet d'enfant.

» La première *Serée* — du vin — donne déjà le ton général de l'ouvrage. Les recueils de proverbes et les dictionnaires d'argot fournissent une assez jolie somme de périphrases pittoresques pour exprimer les degrés successifs de l'état d'ivresse. Mais vous chercherez vainement dans les anciens et les modernes recueils de ce genre une de ces expressions que je n'ai rencontrée que dans cette *Serée*; en parlant d'un individu submergé par de trop copieuses libations : *il avait déchaussé Bertrand.* Je ne puis que la citer sans l'expliquer.

Je n'ai pas relevé ailleurs non plus une anagramme dont Bouchet essaie de faire le fondement de l'étymologie d'*ivrongne* qui serait l'équivalent de *vigneron ;* il est vraiment dommage qu'il n'y ait là qu'une rencontre de hasard. L'explication d'ivrogne par vigneron eût été précieuse résultant, comme il le dit, d'un *gentil* anagramme. — Mais il y faut renoncer ; il est bien plus rationnel, considérant ivrogne comme un augmentatif de ivre, d'établir la descendance de ivre, ivresse, en la rattachant à *Ebrius*, *Ebrietas.*

L'habitude d'altérer le vin par une addition d'eau ou d'autres substances paraît vieille comme le monde ; elle trouve naturellement sa place dans le chapitre consacré au vin : à propos de l'expression curieuse, *marier le puits et la cave*, Bouchet fait la revue des moyens de sophistication du vin où nos fraudeurs contemporains trouveraient peut-être, comme un certain avare à la représentation d'Harpagon, quelque combinaison inexplorée.

C'est à titre de plaisanterie, sans doute, que, dans le même chapitre, confondant l'hôtelier avec le marchand de vin, et de vin frelaté, un convive propose de dériver *hoste*,

hostelier, du latin *hostis*, ennemi ; — « car il » faut être ennemi de son prochain pour gâter, » comme ils le font, ce que Dieu a fait ».

Bouchet, avant Courval-Sonnet, ce dernier avant Rétif, ont retranché l'*e* muet au masculin des adjectifs terminés en *ic*, *il*, *el*, qui reproduisent, pour la plupart, les qualificatifs correspondants en latin terminés en *is* : *Fidelis*, *utilis*, *mortalis*.

Nous écrivons *réel*, *mortel*, *naturel*, *éternel*, *cruel* ; pourquoi n'écrivons-nous pas pareillement *fidel* ? pourquoi mettre un *e* au masculin *utile*, *fertile*, *facile*, *habile*, quand nous l'avons rejeté de *civil*, *subtil*, *puéril* ? Pourquoi n'avons-nous pas adopté les formes *rustic*, *comic*, *théoric*, *pratic*, *politic*, qui seraient analogues à la même terminaison admise pour *public* (1) ?

Rétif de la Bretonne, créateur et réformateur à outrance, aurait-il porté malheur à cette louable réforme, ou plutôt à ce sage retour au bon sens et à la logique ? S'il eut une fois raison, c'est dans sa persistance à reproduire cette modification à l'orthographe française.

. . . . . .

Le chapitre des ladres et mezeaux (36e serée) va nous donner du proverbe *riche comme un ladre* une explication qui aurait peut-être besoin de caution. « Les ladres » engendrent peu, et, tant moins qu'on a » d'enfants, la succession en est meilleure » ; ou bien, dit un autre : « Les ladres sont riches, parce que personne ne se veut mettre en leur

(1) La Fresnaie-Vauquelin, dans son *Art poétique* écrit : *héroïc*, *tragic et comic*.

L'*héroïc*, le *tragic* use indifféremment
Avec que le *comic*, de ce doux changement.

Il écrit *patic* pour *pathétique*.

lignée », autre motif pour que la famille prenne moins de développement.

Qu'il soit fondé ou non que les ladres devenaient riches, toujours est-il que, dans ce dicton, se trouve la signification de l'emploi de *ladre* pour avare.

» Un des interlocuteurs de la serée rapporte qu'un des habitants de la paroisse aurait répondu au *fabriqueur* (pour fabricien ou marguiller, je suppose) qui faisait la quête pour les ladres : « Je ne veux rien bailler pour les » ladres; car on dit que les plus riches de » la ville le sont ».

Bouchet, après avoir fait remarquer, à tort ou à raison, que les ladres sont plus nombreux dans les contrées méridionales que dans le nord, à cause de l'extrême chaleur, ajoute qu'ils sont assez rares en Poitou ; que, s'il en existe, ce sont ladres blancs appelés *cachots*, *caquots*, *capots* et *gabots*, qui ont la face belle, et les marques de ladrerie seulement à l'intérieur ; et ceci m'amène à rappeler qu'on dit en effet *ladre-vert*, en parlant des avares, il est vrai, pour ladres plus que d'autres, que les ladres blancs probablement.

Il raconte ensuite que, en un certain temps, des guerres de religion sans doute, le pays étant exposé aux vexations des gens de guerre, beaucoup d'individus essayaient, pour s'en préserver, de se réfugier dans les léproseries ou *maladeries*, et que, dès lors, « pour » éviter l'encombrement de ces hôpitaux *pecu-* » *liers*, on fut contraint de faire *langoyer* ceux » qui voulaient entrer sous prétexte de mala- » die, estant défendu à toute personne de se » dire ladre s'il ne l'estoit à *vingt et quatre* » carats, à poids de marc, et à l'*épreuve de*

» *la copelle*, rejettants des maladeries ceux » qui n'en avaient que deux ou trois grains ».

Je ne connaissais jusqu'à présent l'office de langueyeur que pour constater les grains de ladrerie dans les abattoirs, ainsi que cela se pratique en particulier à Nimes, de temps immémorial.

.....

» La dixième *Serée* est consacrée aux médecins et à la médecine; vous pouvez croire qu'elle contient une fière collection d'anecdotes et de bons contes qui auraient pu fournir ample matière à la verve caustique de Molière. — Ce chapitre renferme de nombreux emprunts au célèbre livre de Huarte, l'*Anacrise*, que j'ai trouvé d'ailleurs cité plus de dix fois dans le cours de l'ouvrage de Bouchet. Ce n'est pas sans étonnement que j'y rencontre, sous forme de souhait, un usage qui se renforce chez nous de jour en jour, c'est l'emploi de médecins spécialistes.

» Quelqu'un de la *Serée*, à la suite des plaisanteries de tous genres qui abondent au sujet de l'exercice de la médecine, commence à dire : « Vu l'ignorance de nos médecins, il » serait de besoing que chasque médecin ne » guerist qu'une maladie, ou de la maladie » d'un seul membre, comme faisaient les » anciens. Encore, dit-il, seroient bien em- » peschés, veu que Galien dit : que l'œil, qui » est des petites parties du corps, peut estre » molesté de *cent douze* manières de maladies».

Cette recommandation a fait fortune. Ne pourrait-on pas remarquer en outre que si, dans le commerce de nos jours, la généralité domine, c'est-à-dire la concentration et

l'agglomération de toutes sortes de marchandises dans de vastes bazars ; dans les études littéraires et scientifiques par contre, la séparation des genres va s'accusant de plus en plus ; et, jusques dans la profession d'avocat, on en vient à rechercher, dans un cas donné, ceux qui ont fait une étude approfondie et qui ont acquis une expérience ou une longue pratique de certaines questions.

» Voulez-vous une autre sage recommandation pour laquelle vous serez parfaitement d'accord avec notre conteur : il s'agit de l'étude des langues étrangères au sujet desquelles Bouchet s'exprime ainsi :

35e Serée. — De la diversité des langues et du langage.

« Quelqu'un demanda si l'on apprendrait » point plus tôt et plus facilement la langue » latine en l'apprenant, comme nous faisons » l'italien, l'espagnol ou l'allemand, en de- » meurant et conversant avec eux, qu'avec » des règles de la grammaire? Quant à moi, » disait-il, je pense que les anciens appre- » naient le grec et le latin avec moins de » difficulté qu'aujourd'hui, parce qu'ils nour- » rissaient à ceste fin des esclaves parlans » latin et grec, comme vous trouverez en un » auteur qui dit avoir appris le grec : *Collo- » quio Graiorum assuefactus famulorum* ».

Il rappelle naturellement à cette occasion que le père de Montaigne (que par parenthèse il appelle le Seigneur de la Montagne) voulant faire apprendre ainsi à son fils la langue latine, l'entoura pendant sa jeunesse de personnes qui ne parlaient pas d'autre langue. — Ceci donnerait en quelque sorte raison à l'habitude, qui se répand de plus en plus

dans les familles riches de nos jours, de recourir, pour la première éducation des enfants, au service de bonnes anglaises ou allemandes ».

. . . . . .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 9 mai 1874.

Présents : MM. Brun, *vice-président*; Dumas, Aurès, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Bigot, Tribes, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Puech, Pelon, Faudon, Bolze, Maumenet, de Grisy, Meynard-Auquier ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants adressés à l'Académie :

Mémoires de la Société des antiquaires de France. Tome XXXIV.

Bulletins et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome VIII.

Bulletin de la Société académique du Var. Poésies et mémoires couronnés au concours ouvert à Toulon, dans la séance publique du 7 juin 1873.

Bulletin de la Société des études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. Tome IX, 1872-73.

Mémoires et documents de la Société

Savoisienne d'histoire et d'archéologie. Tome XIV.

Mémoires de la Société Linnéenne du nord de la France. Tome III, 1872-73.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). 15e année, nos 2 et 3.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. Tome XXV.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie. 21e année, 85e et 86e livraisons.

M. E.-J. Pérès, membre non-résidant de l'Académie du Gard, fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Lettre à M. Charles Fauvéty. — Critique du catéchisme philosophique de la religion naturelle*, et demande à ses confrères de l'aider dans l'œuvre de civilisation qu'il poursuit, par l'amélioration de l'enseignement et de l'éducation, et par l'expansion de la foi.

La vacance du siége si longtemps occupé par notre regretté confrère, M. Goirand de Labaume, est déclarée, et le registre des présentations est ouvert pour recevoir les propositions qui seront faites. L'élection aura lieu un mois après la dernière inscription.

M. *Melchior Doze* est élu membre titulaire-résidant, pour occuper le fauteuil devenu vacant par le départ de M. Flouest.

M. Alph. Dumas rend compte d'une brochure de M. *Jeanjean*, membre non-résidant, sur l'exploitation des chênes-verts dans le Gard et l'Hérault.

« L'Académie, dit-il, n'a pas voulu recon-

naître, par un simple remercîment adressé à l'auteur et par une mention en ses procès-verbaux, l'hommage qu'a bien voulu lui faire de cette utile monographie M. Jeanjean, de Saint-Hippolyte-du-Fort, l'un de ses membres non-résidants ; elle a tenu, de plus, à ce qu'un rapport sur ce travail lui fît connaître les instructions formulées par un agronome pratique, sur la manière de conduire les bois de chênes-verts, richesse spécialement propre à notre France méridionale.

» Après avoir rappelé que ce fut d'abord au premier Consul, puis à l'Ecole forestière de Nancy, fondée en 1824, et enfin au Code forestier promulgué en 1827, que la France a dû la régénération de ses bois et de ses forêts, presque entièrement détruits pendant la période révolutionnaire, M. Jean jean, tout en insistant sur l'intérêt du pays à respecter cette portion de la fortune agricole, au triple point de vue de la production des bois de construction et de chauffage, de la conservation des sources et de la purification de l'air atmosphérique, reconnaît néanmoins que le propriétaire de bois ou de forêts, soit l'Etat, la commune ou le simple particulier, est en droit d'en attendre un revenu positif, comme de tout autre bien-fonds. C'est dans le but de le faire obtenir du chêne-vert, que l'auteur, s'appuyant surtout de ses observations, a publié sa brochure.

» Le chêne-blanc ou rouvre, comme le chêne-vert ou yeuse, existent dans le Gard et l'Hérault ; mais cette dernière essence entre pour les neuf dixièmes dans l'étendue boisée, et, à l'exemple de l'olivier, ne se plaît que dans le bassin de la Méditerranée.

» Ses écorces, ainsi que son bois et son fruit, ce dernier destiné aux porcs et aux

dindes, en f nt un arbre précieux ; et au spectacle de ces vastes côteaux incultes, ne présentant qu'une maigre pâture aux bêtes à laine, on se demande comment il se fait que l'yeuse n'y vienne pas reprendre son ancien domicile. Il faut cependant en admettre l'impossibilité, là où le roc mis à nu, ou recouvert seulement de quelques centimètres de terre, produit à peine de rares touffes d'une herbe chétive ; mais des surfaces un peu moins appauvries seraient certainement susceptibles d'être converties en plantations de chênes-verts florissantes, telles qu'on en voit une créée par M. Rivet, de Sabatier, près de Quissac ».

Le rapporteur, après avoir résumé les préceptes relatifs à l'établissement des plantations, puis au bon entretien des taillis, seul mode d'exploitation avantageux pour le chêne-vert, leur futaie ne pouvant être envisagée que comme luxe ou agrément, expose avec un peu plus de détails la dernière partie du travail de M. Jeanjean, où sont traitées les questions des revenus propres à ce genre de propriété. L'écorce en est le principal, bien qu'autrefois beaucoup de taillis fussent abattus sans en avoir été dépouillés. Le procédé de son détachement consiste à pratiquer au pied de l'arbre une incision circulaire, qui permet d'enlever d'abord une bande longitudinale de l'écorce ; celle-ci est ensuite séparée complétement de la tige, au moyen d'une spatule, opération facile au printemps, alors que la sève est en pleine circulation ; et ce produit, qui a supporté environ 7 fr. de frais et se vendra 17 fr. les 100 kilos, laissera ainsi un bénéfice de 10 fr. par quintal métrique.

L'abattage des arbres, dont les meilleurs usages ne fixent le retour qu'à la vingtième

année, se fait ordinairement en hiver, avant l'ascension de la sève au printemps. On coupe les perches avec une cognée bien tranchante, très-près de terre et un peu en biais, pour éviter le séjour de l'eau pluviale sur la souche ; si on la voit dépérir, on la cèpe entre deux terres, en en détruisant le centre, pour que la sève se reporte sur les racines qui donneront un grand nombre de rejets.

Les frais d'abattage, de transport, pesage et octroi peuvent s'évaluer à 1 fr. le quintal métrique de bois, qui, se vendant au moins 2 fr. les 100 kilos, donne un bénéfice net de 1 fr. le quintal métrique. Une partie est convertie en charbon excellent ; la carrosserie et le charronnage se réservant les pièces les plus droites.

Le revenu en herbages ne doit entrer en ligne de compte qu'à partir de la cinquième année du taillis ; car alors seulement ce dernier n'a plus à craindre de dommage du troupeau, à la condition, toutefois, que le nombre de bêtes qu'on admettra au parcours ne dépassera pas 3 à 4 par hectare. Le Gard et l'Hérault ne possèdent pas moins d'un million de bêtes à laine, nécessaires d'ailleurs à la production d'engrais indispensables, et dont le pâturage constitue presque uniquement la subsistance. On conçoit, d'après cela, que les propriétaires de bois, qui n'ont pas besoin de cette ressource pour leur propre troupeau, ne manquent jamais d'en trouver un bon prix de location.

Tel est, en résumé, selon M. Jeanjean, le régime le plus convenable à appliquer aux bois de chênes-verts.

« J'aurai sans doute omis plusieurs points essentiels, ajoute M. Dumas en terminant, mais

un rapport ne peut jamais avoir la prétention de tout dire ».

M. Lenthéric donne lecture de la première partie d'une *Etude sur le golfe de Lyon.*

« Les contours des rivages de nos mers, dit-il, présentent en général les découpures les plus variées, et qui semblent au premier abord n'avoir aucune relation avec la distribution des mers à la surface de la terre ; mais une sorte de loi géographique préside à l'ensemble de ces dispositions, en apparence si irrégulières ».

M. Lenthéric donne l'explication géologique de ces différences ; et, abordant ensuite l'étude du golfe de Lyon, fait la description de la côte rocheuse et escarpée qui commence au cap de Creux et finit à Collioure.

Il présente ensuite la monographie des trois ports de Banyuls-sur-mer, Port-Vendres et Collioure, situés à l'extrémité sud du golfe de Lyon. « Toute cette côte abrupte des Albères n'a pas varié, ajoute-t-il, depuis l'origine de l'époque actuelle. Le choc des vagues n'a provoqué que des érosions et des éboulis insignifiants; et les rochers, qui plongent presque partout à pic dans la mer, ont conservé, depuis des milliers de siècles, leurs dentelures et leurs aspérités. Les ravins qui sillonnent les gorges étroites des Albères ont d'ailleurs un parcours très-limité.

» Presque toujours à sec, leurs apports, même pendant les plus forts orages, sont, au point de vue géologique, à peu près sans importance. La rivière de la Baillaury, au fond du golfe de Banyuls, le torrent de la Penta, dans le bassin de Port-Vendres, et la Douy, au pied du château de Collioure, ont sans doute une tendance à former à leurs

embouchures de petites plages; mais cette action est si lente, qu'on ne saurait préciser une époque, même très-éloignée, où ces baies seront comblées entièrement, et où les promontoires qui les dessinent seront à leur tour éloignés de la mer par une plage. La carte littorale de cette partie de la mer méditerranéenne est donc à peu près identique aujourd'hui à ce qu'elle était à l'origine des temps antiques, et elle sera très-vraisemblablement la même dans plusieurs milliers d'années ».

M. Lenthéric annonce qu'il a l'intention de continuer cette étude, qu'il communiquera à l'Académie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 23 mai 1874.

Présents : MM. Roussel, *président* ; Dumas, Aurès, Viguié, Liotard, Brun, Ginoux, Lenthéric, Dombre, Pelon, Bolze, Maumenet, de Grisy ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Le secrétaire dépose les ouvrages suivants :

Recueil de l'Académie des Jeux Floraux. 1874.

Travaux de l'Académie nationale de Reims. 1871 et 1872.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 2e, 3e et 4e trimestres de 1873.

Annales de l'Académie de Mâcon. T. XI.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. T. XVII, année 1873.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. 3e série, tome III.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français. N° V, 1870 à 1872.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. Années 1872-73.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. Tome x, 5e livraison.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Année 1873.

Violettes et Roses, par Germain Picard.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbelliard. 5 volumes.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. N° 1, 1874.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Février 1874.

Essai phytotomique sur les trachées des végétaux, par M. Paul Espardeilla. — Extrait du *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes.*

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes. Mars 1874.

Lecture est donnée d'une lettre de M. *Melch. Doze*, qui remercie l'Académie de lui avoir décerné le titre de membre-résidant, et qui promet de déposer quelquefois le pinceau et de prendre la plume, pour essayer de traiter, à l'exemple de quelques-uns de ses confrères, certaines questions d'esthétique, et payer ainsi son tribut à l'Académie.

M. *Roux-Ferrand*, membre honoraire, accuse réception de l'envoi des *Mémoires* de notre Académie, dont il se propose de rendre compte à la *Société philotechnique*, et il exprime le plaisir extrême qu'il a pris, avec les membres de la colonie nimoise qui réside à Paris, à la lecture des fables patoises de notre collègue, M. Bigot.

Le chef d'escadron d'état-major, président de la commission de la bibliothèque principale de Constantine, demande à notre compagnie qu'elle lui fasse don de la collection

complète de ses *Mémoires*. L'Académie du Gard, tenant à donner au corps d'officiers en résidence dans la province de Constantine, une marque de sympathie, décide qu'elle mettra à la disposition de la commission de la bibliothèque principale de Constantine la dernière série de ses *Mémoires*.

L'Académie du Gard, répondant à l'appel du Comité du centenaire de Pétrarque, délègue trois de ses membres pour la représenter à cette solennité littéraire. Ce sont : MM. Dumas, Ginoux et Roussel.

Le secrétaire fait connaître le résultat du concours de poésie, et le rapport présenté par M. Gaidan. Le sujet proposé par notre regretté secrétaire-perpétuel, M. de Clausonne, et qui fut, en quelque sorte, sa dernière communication à l'Académie, était : *L'hospitalité suisse envers l'armée française, en* 1871. Un tel sujet, sorti d'une pensée et d'un sentiment de reconnaissance, a suscité de nombreux concurrents. Dix-neuf pièces de vers ont été adressées à l'Académie. Sur ce nombre, il en est trois qui ont attiré l'attention du jury du concours. Celle qui a pour titre : *Le Monument*, et pour épigraphe ce vers de Virgile : *Jungimus hospitio dextras et tecta subimus*, ne manque pas d'inspiration daus son exorde. Les strophes, nombreuses et faciles, se succèdent, disant les horreurs de la lutte, la fatalité des événements, l'inclémence du ciel, la poursuite acharnée de l'ennemi, et le bienfait de l'hospitalité suisse. Mais bientôt l'intérêt languit, le mouvement n'est plus soutenu, et une exécution quelque peu négligée arrête l'élan. L'auteur porte un nom connu de l'Académie : c'est M. *Fr. Vidal*, pasteur à Bergerac, associé-correspondant de notre Compagnie.

La seconde pièce, qui a pour épigraphe ce vers de Victor Hugo :

Ah ! se montrer ingrats, c'est se montrer petit.

se distingue par des beautés de premier ordre, et par un souffle poétique d'une singulière puissance ; mais quelques imperfections la déparent. Il y a un épisode un peu long, et qui se rattache d'une manière insuffisante au sujet principal. Nous ne saurions, d'ailleurs, partager l'illusion de l'auteur, quand il prophétise que

La guerre, effroyable délire,
Cessera, quand le monde éclairé saura lire.

L'auteur de cette pièce est M. *Mahistre*, pasteur à Gajan, canton de Saint-Mamet.

Enfin, un troisième poème, portant pour épigraphe ce vers de Virgile :

O sola infandos Trojæ miserata labores !

a réuni les suffrages de tous les membres de la commission. Ce qui caractérise cette composition, c'est le calme, la mesure, le plus heureux équilibre de la pensée et du vers, une simplicité pleine de charme et une grâce sévère qui n'exclut pas la force. La commission y a reconnu une œuvre poétique d'une valeur réelle, et lui a décerné le prix. L'auteur est M. *Goux*, d'Agen.

Une mention très-honorable est accordée à M. *Mahistre*, et une mention honorable à M. *Fr. Vidal*.

L'Académie a jugé à propos de ne pas tenir, cette année, de séance publique. Par

conséquent, la remise du prix de poésie n'aura pas, à notre grand regret, la solennité que nous aimions à lui donner; et le public qui se pressait à cette réunion sera privé du plaisir d'entendre l'intéressant rapport de notre confrère, M. J. Gaidan. Mais il pourra se dédommager en le lisant dans le prochain volume des *Mémoires* de notre Académie. Il trouvera, à la suite, la pièce de vers que nous avons couronnée.

L'Académie décide l'insertion au procès-verbal de cette séance des paroles d'adieu prononcées par M. Ernest Roussel sur la tombe de M. Causse.

« M. le président Emile Causse, que nous venons saluer d'un suprême hommage, nous appartenait depuis longtemps : d'abord, comme associé, et, depuis 1865, en qualité de membre titulaire.

» Absorbé, pendant les premières années de son affiliation à notre compagnie, par les devoirs de sa charge et les préoccupations administratives que lui imposait le suffrage de ses concitoyens, il ne pouvait accorder à l'Académie que de rares instants de loisir. Les liens qui nous l'attachaient avaient même fini par se relâcher; et, pendant quelques années, il ne tint plus à nous que par les sympathies de la confraternité et d'un honorariat, tacitement accepté de part et d'autre.

» La mort de son beau-père, M. Auguste Pelet, de savante et regrettable mémoire, fit éclore le même sentiment dans le cœur de son fils d'adoption et dans celui de ses confrères.

» M. Pelet avait honoré la compagnie de tant de travaux ingénieux; il en avait été si

longtemps l'un des plus solides soutiens ; son souvenir et le regret de sa perte étaient si vivants dans toutes les mémoires, que nous ne pouvions sans émotion arrêter nos regards sur cette place vide, en nous rappelant celui qui l'avait si bien remplie pendant près d'un demi-siècle. Nous avions tous aimé ce vieillard, qui faisait si peu sentir aux autres le poids de ses années ; cet érudit doublé d'un artiste si original, qui, pour arracher leurs secrets aux monuments de l'antiquité, avait appris à les reproduire, avec une conscience si scrupuleuse et un amour passionné.

» Dans les premières tristesses de la séparation, M. Causse éprouva, lui aussi, le besoin de se rapprocher d'une compagnie dont M. Pelet avait été l'une des gloires, de s'unir plus intimément aux amis du savant archéologue, qui l'avaient toute sa vie entouré d'une déférence si cordiale, d'une admiration si affectueuse ; il comprit que l'Académie du Gard était sa famille intellectuelle, qu'elle faisait partie de l'héritage paternel, qu'il devait se sentir à la fois honoré et consolé, en occupant parmi nous la place que M. Pelet lui léguait, au même titre que ses manuscrits, ses précieuses œuvres d'art, et la renommée bien acquise qu'il avait attachée à son nom.

» Dès ce jour, M. Emile Causse nous appartint tout entier, et son assiduité à nos séances, les nombreux travaux de tout genre dont nous étions toujours les premiers confidents, nous l'attachèrent par des liens si intimes, que sa perte, hélas ! trop pressentie, a fait revivre dans nos cœurs toutes les amertumes du passé, confondues avec les sincères et légitimes regrets du présent.

» La maladie, qui depuis plus d'une année

l'a frappé de tant de coups redoublés avant de l'abattre, le tenait éloigné de nos réunions. Mais nous avons tous conservé le souvenir de ses lectures si variées, où les questions littéraires, philosophiques, archéologiques, parfois même agronomiques, étaient traitées avec une égale distinction ; nous nous rappelons surtout ces *Nouvelles,* condamnées par leur auteur à une publicité volontairement restreinte, mais qu'auraient fêtées les *Revues* les mieux qualifiées : *Le Puech d'Autel*, *Marie*, *Justin Giroux*, *Henri de Lamure*, les *Mémoires d'un peintre*, *Le château de Saint-Privat.*

» Dans un cadre artistement ciselé, il se plaisait à reproduire les sites pittoresques, les ruines historiques qui nous entourent. L'érudition, sous sa plume correcte et souvent élégante, se mêlait à la morale la plus élevée, et le sentiment s'égarait, paré des couleurs les plus vives et les plus vraies, dans la trame de ses récits toujours attachants.

» Doué d'un talent descriptif réel, et qui n'empruntait rien à l'imitation, devant un paysage, une scène de la nature à interpréter, il savait — pour emprunter au langage de la critique picturale une expression qui traduit ma pensée — il savait bien choisir son lieu pour s'asseoir.

» Un des charmes de sa manière, qui rehausse toutes les productions de sa plume, c'est ce mélange de mélancolie souriante et de spirituelle et douce raillerie, auquel nous avons donné un nom emprunté à nos voisins : l'*humour*.

» Elle jette du piquant et de l'inattendu dans tous ses récits, elle anime tous les sujets autour desquels s'est jouée sa fantaisie.

» Messieurs, vous ne vous attendez pas à des citations : au seuil de cet asile de mort et de céleste espérance, viennent expirer toutes les vanités de ce monde ; et devant la solennité du tombeau, au-delà duquel nous accompagnent seules les œuvres de la conscience, les dons de l'intelligence sont encore une vanité.

» De tout ce que M. Emile Causse a publié, de tout ce qu'il nous a lu à l'Académie, je ne veux repéter ici qu'une pensée empruntée à sa dernière lecture.

» Il parlait ce jour-là, devant nous, de la liberté humaine, et voici ses dernières paroles :

« Tout s'unit, tout s'enchaîne dans la » destinée de l'homme ; la charité, comme » un ange d'en haut, fait descendre sur nos » misères un baume réparateur ; la liberté » entraîne la responsabilité ; la responsabilité » appelle la justice ; la justice devient inex- » plicable sans la vie à venir, cette vie où les » larmes du juste cesseront, où son âme, » débarrassée de l'enveloppe grossière des » sens, ira s'abîmer dans le sein de Dieu, » son dernier refuge, son éternel appui ».

» Le souffle spiritualiste, disons mieux, le souffle chrétien qui respire dans cette pensée, nous le retrouvons dans toutes les œuvres de notre regretté confrère. Cette haute inspiration a dominé toute sa vie ; elle l'a guidé et soutenu dans l'accomplissement de ses austères fonctions ; elle l'a accompagné dans ses loisirs studieux, dans les délassements de son esprit ; elle l'a fortifié et consolé à ses derniers moments.

» La mort, qui lui a prodigué ses appels, n'a pu ni le surprendre ni l'effrayer. Contre le bouclier de sa foi et de ses espérances, sont

venus se briser les aiguillons et les terreurs de la dernière heure.

» Aimé, honoré de tous les siens et leur rendant une affection sans mesure, il s'est séparé d'eux en emportant la conscience d'une vie bien remplie, la ferme conviction qu'il allait les précéder et les attendre, pour les posséder à tout jamais, dans la patrie de l'amour impérissable, de l'éternel revoir ».

M. Viguié donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage de M. Edm. Hugues, qui vient d'obtenir un prix à l'Académie française : *Le rétablissement du protestantisme en France.* Il propose ensuite l'auteur comme associé-correspondant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 6 juin 1874.

Présents : MM. Roussel, *président*; Liotard, des Rivières, Brun, Lenthéric, Rédarès, Penchinat, Pelon, Gaidan, Maumenet, de Grisy, Meynard-Auquier, Doze; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, adressés à l'Académie :

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 1872-73, 3e et 4e trimestres.

Les intérêts européens en Asie. La Perse et les Persans, par le comte de Croizier.

Notice sur les travaux scientifiques et sur les titres universitaires et académiques, du docteur N. Joly, professeur de zoologie, d'anatomie et de physiologie comparées, à la Faculté des sciences de Toulouse.

Le Congrès international des sciences géographiques, qui se réunira à Paris au printemps de 1875, adresse à l'Académie du Gard le programme des questions qui seront sou-

mises à ce congrès, et exprime le désir que les Sociétés de province envoient des délégués à cette réunion.

Le président du comité du centenaire de Pétrarque fait connaître à l'Académie que la plupart des Sociétés savantes du Midi, après avoir désigné les délégués qui doivent les représenter à cette fête, ont bien voulu, en même temps, accorder une médaille pour les concours littéraires qui auront lieu à cette occasion. Notre compagnie, voulant s'associer à ce témoignage de cordial accord de toutes les Académies du Midi dans une même pensée, a voté une médaille d'argent d'une valeur de 50 fr., qu'elle est heureuse de mettre à la disposition des membres du comité.

M. *Emile de Clausonne* fait hommage à l'Académie du portrait de son père, M. *G. de Clausonne,* notre cher et si regretté secrétaire-perpétuel. Nous sommes tous profondément touchés de ce précieux souvenir, qui nous rappelle les traits de ce confrère bien aimé, que nous étions si heureux de voir au milieu de nous; et l'Académie charge son secrétaire-perpétuel d'exprimer à M. Emile de Clausonne toute sa reconnaissance.

M. le président adresse quelques paroles de bienvenue à notre nouveau confrère, M. *Doze.*

L'ordre du jour appelle l'élection d'un nouveau membre, en remplacement de M. *Gast. de Labaume.* Aucun des candidats n'ayant obtenu les deux tiers des voix, l'élection est renvoyée à la séance prochaine.

M. Lenthéric continue la lecture de son étude sur le *Golfe de Lyon.*

Notre confrère présente quelques considérations générales sur la formation de l'appareil littoral, et sur les dispositions spéciales que présentent les embouchures des fleuves qui débouchent dans les mers sans marée. Il fait ressortir ensuite l'analogie qui existe, à ce sujet, entre les trois grands fleuves de la Méditerranée : le Rhône, le Nil et le Pô, qui tous les trois ont donné naissance à un vaste delta, terminé du côté de la mer par un mince cordon littoral, et qui retient dans sa partie centrale un ou plusieurs étangs.

Exemples : L'étang de Valcarès, pour la Camargue ;

Les lacs Maréotis et Menzaleh, pour l'Egypte ;

Les lagunes de Comacchio et de Venise, pour les embouchures du Pô.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 20 juin 1874.

Présents : MM. Ern. Roussel, *président* ; Brun, Germer-Durand, Liotard, Révoil, des Rivières, Lenthéric, Rédarès, Faudon, Bolze, Carcassonne, Doze ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Légendes du Chantier rural, par J.-B. Goux, lauréat de l'Académie du Gard, au concours de 1874.

Académie de La Rochelle. — Section des sciences naturelles. 1870 à 1873, n° 10.

Revue des Sociétés savantes des départements. 5e série, tome VI, septembre-octobre 1873.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. Tome II

Bulletin de l'Académie Delphinale. 3e série, tome IX.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère. Tome XXV, 1874.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer. T. IX, nos 7 à 12. — Tome X, nos 1 à 3.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. 11e série, tome XIV, 4e trimestre de 1873.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre de 1874.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France. 3e série, tome IX.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. T. XXVII, n° 4, 1874.

Société centrale d'agriculture de France. Programme général des concours pour 1875 *et années suivantes, et questions posées aux correspondants.*

Société Linnéenne du nord de la France. N° 24, 1er juin 1874.

M. *Goux*, lauréat de notre Académie dans le concours de poésie de cette année, nous écrit pour nous témoigner combien il est sensible au succès que vient d'obtenir, à ce concours, sa pièce de vers sur l'*Hospitalité suisse*, et fait hommage à notre compagnie d'un volume de poésies qu'il vient de publier sous le titre de : *Légendes du Chantier rural.* M. Gaidan, auteur du rapport sur le concours de cette année, veut bien se charger de rendre compte de cet ouvrage.

M. E. de Clausonne, que le secrétaire-perpétuel a remercié de l'envoi du portrait de son vénéré père, répond qu'il a été heureux de nous adresser ce souvenir ; car il aime à se rappeler que, après les affections de la famille, l'Académie a été pour son père l'occupation, et l'occupation douce et aimée, des dernières années de sa vie.

M. de Berluc-Perussis, membre du comité pour le centenaire de Pétrarque, transmet à l'Académie du Gard les remercîments du comité pour son fraternel concours, d'abord, et ensuite pour la médaille que nous avons votée et mise à la disposition des membres du comité.

Les noms de M. Révoil et de M. Lenthéric sont ajoutés à ceux de nos confrères qui ont été déjà désignés pour représenter l'Académie du Gard à ces fêtes littéraires, et ils viendront compléter ainsi la délégation nimoise.

L'Académie procède ensuite à l'élection du membre titulaire qui doit occuper le fauteuil devenu vacant par la mort du regretté M. de Labaume. M. *Auguste Bosc*, statuaire, est élu.

L'Académie apprend avec une vive peine la grave maladie d'un de ses membres, M. Maumenet, et exprime l'intérêt le plus sympathique. pour son état

M. l'abbé Azaïs donne ensuite lecture de la seconde partie de son travail sur l'histoire de *la charité à Nimes*.

« Nous l'avons déjà dit, les institutions charitables, jusqu'au XIIe siècle, n'ont laissé aucune trace dans l'histoire de Nimes. Nous sommes réduits à de simples conjectures pour cette époque, où cependant l'esprit chrétien animait tout de son souffle, et où la charité était la compagne inséparable de la foi. Ce n'est qu'après le XIIe siècle que les établissements en faveur des pauvres commencent à apparaître dans les documents historiques, qui ont échappé aux ravages des temps et qui sont parvenus jusqu'à nous.

» A dater de cette époque, nous avons deux sortes de témoignages qui nous permettent de suivre jusqu'à nos jours le développement de la charité à Nimes. Ce sont d'abond les pièces qui constituent les archives hospitalières. C'est, en second lieu, la grande et précieuse *Histoire de la ville de Nimes*, par Ménard, qui fait revivre, avec les événements les plus importants, les principales institutions de notre cité. Notre docte confrère, M. Germer-Durand, a fait le classement des archives hospitalières, et je dois à son obligeance la communication de cet inventaire. J'y ai puisé quelques indications intéressantes, qui m'ont permis de remonter jusqu'à l'année 1200 pour suivre les traces de nos anciens établissements de charité. Je vois, dans les documents de ces archives, qu'il existait à Nimes, au commencement du XIIIe siècle, un hôpital neuf, un hôpital de la Porte-Couverte, une léproserie, un hôpital des pauvres de Notre-Dame-de-Méjan, et un hôpital de Saint-Antoine. Il est encore souvent question de l'œuvre de la charité de Saint-Césaire, dont les membres, appelés *caritadiers*, recueillaient des aumônes et recevaient des legs destinés au soulagement des pauvres. On voit, par l'énumération de ces divers établissements, que la charité, au XIIIe siècle, ne laissait pas sans secours les misères publiques. Sans doute, les établissements de cette époque étaient bien loin des vastes dimensions et de la belle organisation de nos hospices. Mais, comme on le voit par le titre de ces anciennes institutions, chaque genre de maladie avait son asile, et chaque misère recevait les soins qui lui convenaient. Nous devons aussi remarquer que, si ces hospices existaient déjà dès le commencement du XIIIe siècle, ils devaient néces-

sairement remonter à une époque antérieure. L'historien Ménard fait remarquer que la maison des malades de la Porte-Couverte, et la maison des pauvres de Notre-Dame-de-Méjan avaient été créées avant le XIIIe siècle, et qu'on ignorait l'époque de leur fondation. Il nous est donc permis d'affirmer que quelques-uns de ces établissements avaient recueilli dans leur sein les pauvres des siècles passés, et qu'ils pouvaient être contemporains de cette époque mémorable de l'histoire de Nimes, qui vit le pape Urbain II ouvrir, en 1096, un concile dans la cathédrale de notre cité, que venait de rebâtir et de doter la générosité de Raymond, comte de Saint-Gilles.

» L'acte le plus ancien des archives de l'Hôtel-Dieu touche en quelque sorte au seuil du XIIIe siècle. Le 5 mai 1200, Guillaumette de Combes donne à l'Hôpital neuf de Nimes, et à Saurine de Rodilhan, rectrice de l'Hôpital, la moitié d'une aile de sa maison contiguë à cet hôpital. Nous devons remarquer, dans ce document, cette expression : l'*Hôpital neuf*. Elle indique, évidemment, que cet établissement venait d'être reconstruit sur l'emplacement d'un hôpital plus ancien. Quelque temps après, le 4 juin 1217, Pierre Russa, allant outre-mer pour exalter la foi du Christ, dit le vieux document, *ad exaltandam fidem Christi*, fait par testament divers legs à la cathédrale de Nimes, à l'église Saint-Jean-de-la-Courtine, au pont de Saint-Saturnin, et à l'hôpital des pauvres de Nimes. Que signifie cette expression : *ad exaltandam fidem Christi* ? Indique-t-elle un missionnaire qui allait prêcher l'Evangile, ou bien un pèlerin qui allait visiter les Saints-Lieux, ou encore un chevalier qui allait combattre les infidèles ? Comme, à cette époque, la Terre-Sainte était en-

core l'objet des ardentes préoccupations des chrétiens, peut-être Pierre Russa allait-il à Saint-Jean-d'Acre rejoindre les chevaliers du Temple, et continuer avec eux cette guerre sans trève qu'ils faisaient aux Sarrasins. Le brave chevalier, avant d'aller donner sa vie pour la cause du Christ, partageait tous ses biens entre l'église de Nimes et les pauvres, et ne gardait que son épée. Dans un acte du 4 janvier 1223, nous lisons qu'Elie, recteur de l'hôpital de la Porte-Couverte, échange avec Guillaume Blancard, de Saint-Gervasy, deux terres qui appartenaient à l'hospice. Ce nom de Porte-Couverte nous indique le lieu où se trouvait cet hôpital. Il occupait l'emplacement actuel de l'Hôtel-Dieu, près de la Porte-de-France. Dans les actes des xe, xie et xiie siècles, cette porte est désignée sous le nom de porta *Spana* ou *Hispana*. Ce nom lui vient, évidemment, de la direction de la voie Domitienne qui de Nimes conduisait en Espagne. Dès le xiiie siècle, une autre appellation lui est donnée : c'est la Porte-Couverte, et la rue qui y aboutit s'appelle rue de la Porte-Couverte. De là le nom de l'hospice qui est contigu, et ce nom d'hôpital de la Porte-Couverte persistera jusqu'au xviie siècle. Cette appellation de Porte-Couverte doit avoir pour origine l'étage ou attique orné de pilastres qui lui servait de couronnement.

» Nous devons encore mentionner, près de la Porte-Couverte, une maison de Saint-Jacques affectée à donner l'hospitalité aux pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques-de-Compostelle, ou qui revenaient de ce pèlerinage célèbre. Des actes de 1144 révèlent l'existence d'une chapelle près de la Porte-d'Espagne, pour le service des pèlerins. Cette hôtellerie des pèlerins se confondit plus tard

avec l'Hôtel-Dieu, dont elle était distincte dans le principe.

» Un acte du 11 août 1252 donne à l'hôpital de la Porte-Couverte le nom de Léproserie, de Maladrerie, sans doute parce que c'est là qu'étaient recueillis les malheureux atteints de cette maladie si commune au moyen âge.

» Par acte testamentaire daté du 6 mars 1263, Guillaume André, coiratier (corroyeur) de Nimes, léguait à l'hôpital de la ville et à la charité de Saint-Césaire, deux vignes situées au chemin de Montpellier. Dans les documents de cette époque, celui qui est chargé de la direction de l'hospice porte tantôt le nom de recteur, tantôt celui de commandeur.

» Un autre habitant de Nimes, Audemar, par testament du 2 novembre 1270, légua cinq sols tournois à l'œuvre de l'église de l'hôpital de Saint-Antoine-de-Méjan : *Operi ecclesiæ hospitalis S. Antonii de Mejano relinquo quinque solidos Turonenses.* Cet hôpital, qu'il ne faut pas confondre avec celui de Notre-Dame-de-Méjan, était situé près de la porte Saint-Antoine, non loin du lieu où s'élève aujourd'hui l'Hôpital-Général. Cette porte s'appelait auparavant la Porte-de-Garrigues, du nom d'une famille qui possédait ce terrain occupé par des jardins. Cet hospice était servi par les Antonins, religieux de l'ordre de Saint-Antoine-du-Viennois, qui possédaient une maison à Montpellier, et qui avaient déjà fondé plusieurs établissements en France. Cet ordre avait pour fondateur un gentilhomme du Dauphiné, nommé Gaston, qui l'institua, en 1070, pour soigner les personnes atteintes d'une affection très-répandue à cette

époque, et connue sous le nom de *feu sacré*, *mal des ardents* ou feu de Saint-Antoine.

» L'hôpital de Notre-Dame-de-Méjan, qui reçut de nombreuses donations dans le cours du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle, était situé en face de l'hôtel de ville actuel, qui portait autrefois le nom de Trésorerie, dans ce massif de constructions anciennes qui est opposé à la mairie. On voit encore, dans la cour intérieure d'une de ces maisons — maison Fourgeaud — une charmante galerie en pierre, admirablement ouvragée, qui règne tout autour, à la hauteur du premier étage, et qui doit remonter au commencement du XVe siècle. Elle a appartenu à l'hospice de Notre-Dame-de-Méjan, et c'est un des rares et précieux vestiges que possède la ville de Nîmes de l'architecture de cette époque.

» Le nom de Méjan, qui est commun aux deux hospices de Saint-Antoine et de Notre-Dame, est emprunté au quartier où ils étaient situés. C'est le quartier Méjan, une des quatre divisions qui partageaient la ville de Nîmes.

» Il existait aussi, à cette époque, un *hôpital des chevaliers*, *hospitium militum*, qui était distinct de celui des *quatre chevaliers*. Il était situé, comme la plupart des autres hospices, près la Porte d'Espagne, à côté du rempart romain, tandis que l'autre était auprès de la Porte de la Madeleine. D'où lui vient ce nom de chevaliers ? Etait-ce un hospice destiné à recueillir les militaires de passage qui traversaient la ville, ou bien avait-il été fondé par quelque chevalier ? La tradition ne nous fournit aucune indication sur l'origine de ce nom.

» On doit remarquer que la plupart de ces hospices étaient situés près de la Porte-d'Es-

pagne ou Porte-Couverte. On y voyait l'hôpital des pauvres, l'hospice des pèlerins de Saint-Jacques, l'hôpital Saint-Lazare ou léproserie, et l'hôpital des chevaliers. Ce lieu était, en quelque sorte, le quartier-général de la charité. La plupart de ces hospices n'étaient, dans le principe, que des hôtelleries destinées à recevoir les personnes qui voyageaient, soit pour des motifs de piété, comme les pèlerins, soit pour leurs affaires. A Nimes comme à Montpellier, ces hôtelleries étaient établies dans les faubourgs ou aux portes de la ville, pour être plus facilement à la portée des voyageurs et des pèlerins. Peu à peu, ces hôtelleries, *diversoria*, furent exclusivement consacrées à la charité, et ne s'ouvrirent qu'aux pauvres et aux malades.

» Telle était, à la fin du XIIIe siècle, l'organisation de la charité à Nimes. On le voit, il y avait des asiles pour toutes les misères, et des secours pour les diverses maladies de cette époque. Ici, les pauvres étaient secourus; les lépreux et les malades recevaient des soins compatissants. Les frères Antonins veillaient auprès de ceux qui souffraient des atteintes du feu sacré. Les pèlerins étaient accueillis dans l'hôpital de Saint-Jacques de la Porte-Couverte. Les orphelins eux-mêmes n'étaient pas délaissés, et ils trouvaient un asile dans quelques-unes de ces demeures hospitalières. Enfin, les chrétiens qui mouraient n'oubliaient pas dans leurs dispositions testamentaires les pauvres de Jésus-Christ.

» Mais cependant ces divers hospices, soit par une administration défectueuse, soit par la pénurie des ressources, ne pouvaient suffire à tous les besoins, et bien des pauvres restaient sans asile. C'est alors qu'un pieux

habitant de Nimes, dont le nom a droit à la reconnaissance de toutes les générations, Raymond Ruffi, n'écoutant que les inspirations de sa charité, légua sa maison avec une dotation généreuse pour fonder un nouvel hôpital. Le 22 mai 1313, cet homme charitable, dit Ménard, voyant que les pauvres et les malades, par le dépérissement des biens et la modicité des revenus, ne trouvaient que des secours insuffisants dans les hôpitaux de Nimes, déclara par testament qu'il établissait un hôpital dans lequel il y aurait douze lits, et qu'il donnait sa maison pour cette pieuse destination. « Je veux, dit-il dans son testament conservé par Ménard, pour le remède de mon âme, *pro remedio animæ meæ*, pour la rémission de mes péchés et de ceux de mon frère, Pierre Ruffi, qu'il soit fondé un hôpital ou Hôtel-Dieu, *hospitale seu domus Dei*, où soient recueillis les pauvres de Jésus-Christ qui mendient dans la ville de Nimes, et qu'il soit établi, dans la maison que je possède dans l'enceinte de la ville, près la Porte-Couverte, *prope Portam coopertam,* qui touche d'un côté à la voie publique, et de l'autre aux murs antiques de la cité. Je lègue, je laisse et j'assigne pour le service des pauvres, un moulin situé sur le Vistre, et tous les immeubles que je possède entre le chemin de Montpellier et celui d'Arles ». Il déclare ensuite qu'il laisse la pleine administration de cet hôpital à ses exécuteurs testamentaires et à son héritier ; et, après eux, à leurs héritiers, avec la liberté de le gouverner par eux-mêmes ou de le faire gouverner par d'autres personnes préposées de leur part, et d'en percevoir les revenus pour les employer à l'entretien des malades, à la charge d'en rendre compte tous les ans. Il nomme ensuite deux

femmes qu'il attache au service des malades. Telle est l'origine de l'Hôtel-Dieu. Il subira, dans la suite des siècles, diverses transformations, mais le nom de Raymond Ruffi demeurera attaché à sa fondation, et la mémoire de ce généreux bienfaiteur des pauvres restera chère à la cité ».

M. l'abbé Azaïs fait connaître les vicissitudes de ces divers hospices disséminés sur les points principaux de la ville, et les montre disparaissant vers la fin du XVe siècle, pour faire place, sur la proposition de Jean Granié, médecin pensionné de la ville, à un hôpital plus vaste, situé hors de la ville, près de la Porte-Couverte, et réunissant les conditions hygiéniques que ne pouvaient avoir des hospices emprisonnés dans les rues étroites de la cité. Cette réunion des divers hôpitaux en un seul préparait les voies à l'*Hôtel-Dieu* et à l'*Hôpital-Général*.

M. Lenthéric achève la lecture de son étude sur le *Golfe de Lyon*.

M. Lenthéric fait connaître les différentes étymologies du golfe de Lyon.

Il convient, tout d'abord, de repousser l'étymologie de *sinus Lugdunensis*. La ville de Lyon n'a jamais pu donner son nom au golfe.

L'explication la plus commune est celle donnée par Guillaume de Nangis (in gestis Sancti Ludovici) : *Mare Leonis ideo sic nuncupatur, quod est semper asperum, fluctuosum et crudele*.

Cette étymologie a été souvent adoptée par les géographes du XVIIe et du XVIIIe siècles, et plusieurs cartes portent même la mention de *Golfe des Lions*.

Mais elle ne nous paraît pas pour cela très-rationnelle.

Si l'on veut absolument faire intervenir le lion dans la désignation du golfe de la Méditerranée, compris entre le cap Couronne et le cap de Creux, il serait préférable de le rattacher soit au lion de Marseille soit au lion d'Arles, qui ont été pendant de longs siècles l'emblème héraldique de tous les bateaux qui fréquentaient cette partie de notre mer.

Une deuxième étymologie, d'un caractère plus scientifique, a été adoptée par MM. Tardieu et Germer-Durand. La côte du golfe de Lyon s'est longtemps appelée côte Ligustique ou des Ligyes. Ce serait donc par la transformation de l'ancien nom des Ligyes ou Ligyens qu'il faudrait expliquer le nom de Golfe de Lyon.

On peut objecter à ce sujet que jamais le golfe de Lyon ne s'est appelé *Ligusticum mare* ou *Ligusticus sinus*, et que cette dénomination a toujours été spécialement affectée au golfe de Gênes seul.

Comme conclusion :

Le golfe de Lyon est mal nommé.

Les géographes de l'époque classique : Strabon, Pline, Méla, l'avaient appelé avec raison *Golfe gaulois*, et le divisaient en deux : *le golfe de Narbonne* et *le golfe de Marseille*.

En substituant à ces dénominations si justes l'appellation de golfe de *Lyon*, du *lion* ou des *lions*, on a introduit, dans la nomenclature maritime du littoral, une expression incorrecte, sur l'exactitude de laquelle les géographes et les historiens ne seront jamais d'accord, et dont les différentes étymologies peuvent toujours être contestées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 4 juillet 1874.

Présents : M. Brun, *vice-président* ; MM. Aurès, Germer-Durand, Viguié, Liotard, des Rivières, Rédarès, Dombre, Puech, Faudon, de Grisy, Doze ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

M. le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages adressés à l'Académie depuis la dernière séance.

M. François Germer-Durand, architecte, membre-correspondant de la Société académique d'architecture de Lyon, fait hommage à l'Académie d'un ouvrage sur les enceintes successives de la ville de Nimes, faisant partie des : *Promenades d'un curieux dans Nimes.*

Romania. Avril 1874, n° 10.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Bulletin de la Société industrielle de Rouen. 1re année, nos 1 et 2 ; 2e année, n° 1. — Cette Société propose l'échange de ses *Bulletins* contre nos *Mémoires.*

Mémoires de la Société d'agriculture,

sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Tome XVI, nos 1 et 2.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. 4e série, 7e volume, 1872.

Bulletin de la Société académique de Brest. Tome VIII, 2e livraison.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. T. III, 2e série.

Société Linnéenne du nord de la France. N° 25, 1er juillet 1874.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. 1874, n° 1.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Mars-avril 1874.

Rapport sur un projet d'élever, à Bayeux, un monument à M. de Caumont.

Petite théologie à l'usage des enfants, par MM. les abbés Lecomte et Ménétrier, br. in-12.

M. le vice-président paie un tribut bien légitime de regrets et de sympathie à la mémoire de l'excellent confrère que nous venons de perdre. Il rappelle que M. *Maumenet*, non content de se montrer d'une exactitude exemplaire à assister à nos séances, nous apportait, sur les questions d'industrie et d'agriculture, des communications pleines d'intérêt. L'Académie s'associe aux sentiments de son vice-président, et aux regrets qu'a exprimés en son nom M. *Liotard*, sur la tombe de M. *Maumenet*.

M. *Bosc* écrit à l'Académie pour la remercier de la marque de sympathie qu'elle lui a donnée, en lui conférant le titre de membre-résidant.

C'est par erreur que M. *Edm. Hugues*, auteur de l'*Histoire de la Restauration du*

protestantisme en France, avait été présenté, dans le procès-verbal de la séance précédente, comme associé-correspondant. Il avait été proposé, sur le registre des présentations, comme membre non-résidant, et c'est le titre que lui ont conféré les suffrages de l'Académie, dans le vote qui a eu lieu à ce sujet.

M. Brun donne lecture d'une poésie intitulée : *Le vieux pont d'Ambruss*, et fait précéder cette communication de quelques considérations historiques sur les ruines de cet antique pont, jeté sur le Vidourle et sur la voie romaine qui y conduisait.

LE VIEUX PONT D'AMBRUSS (1).

Vieux pont d'Ambruss, combien tes ruines sont belles!
J'admire l'élégance et le léger essor
De tes arcs colorés par la palette d'or
Du temps, qui les effleure à peine de ses aîles!
Qui t'a, si tu le sais, jeté sur ce torrent?
Depuis combien de temps est-ce que tu te poses
Sur ses bords, où tes arcs de la couleur des roses
Se mirent dans l'azur de son cours transparent?
Qui t'a rompu? Les flots, le temps ou les Vandales?
Depuis quand, réponds-moi, ne te parcourent plus
Les voyageurs hâtifs aux poudreuses sandales,
Tournoyant comme l'onde, en longs flux et reflux?
Leurs chars retentissants ont laissé leurs ornières
Et les traces du pied des animaux de trait
Qui les roulaient, le jour de leurs courses dernières,
Sur tes arcs caverneux où croît une forêt.
Tu portais autrefois une route célèbre.
Là toutes les grandeurs, au chariot cassé,
Qui circulaient de Rome à Narbonne, ont passé!

(1) Ancien pont romain sur le Vidourle, près de Galargues, où passait la voie Domitienne.

Tu fus le grand chemin du Tibre jusqu'à l'Ebre !
Les voyageurs de longs siècles t'ont parcouru.
Les légions au haut de tes arcs défilèrent ;
Et comme des torrents rapides s'écoulèrent
Les générations d'un monde disparu.
C'est là qu'en un jour sombre ont passé les Barbares
Qui vinrent ravager nos brillantes cités,
Quand croula l'ancien monde au bruit de leurs fanfares,
Et qu'une nuit épaisse obscurcit leurs clartés.
Les temps t'ont délaissé ; l'herbe des champs dévore
Ta route jusqu'au bout détruite entièrement,
Et toi tu restes seul pour indiquer encore
Le lieu qui fut celui de ton emplacement !
Des solitaires bords le silence t'entoure.
On n'entend plus, là haut, à ta cîme rouler
Les chars, qu'en si grand nombre on voyait circuler
Sur ta route, qu'au loin le vigneron laboure.
On ne voit plus Ambruss sur ton côteau s'asseoir,
Les voyageurs descendre en foule à ses auberges (1),
Et la troupe romaine à sa marche surseoir,
En se ravitaillant sur l'herbe de tes berges !
Tes arcs interrompus semblent, sur leurs piliers,
L'un vers l'autre avançant, chercher à se rejoindre,
Comme si dans la plaine, entre les verts peupliers,
Ils avaient aperçu quelque voyageur poindre !
Le passant te rencontre avec étonnement,
Sur des bords isolés où n'est aucune route,
Et demande aux échos, dont aucun ne l'écoute,
Quelle est celle qui, là, passait anciennement.
Tu parais surtout beau, lorsque l'on te contemple
Entre tes bords couverts de peupliers verdoyants,
Comme les arcs brisés des colonnes d'un temple
Que dans les temps anciens vénéraient les croyants !
J'aime ta solitude et ta belle ruine,
Et ton site agréable et tes limpides eaux,
Et les débris gisants sur ta haute colline,
Et tes rivages verts où chantent mille oiseaux !
Je viens, durant l'été, me baigner sous tes arches.
Je visite d'Ambruss les vestiges épars.

(1) C'était un relais de voyageurs et une station ou étape des troupes romaines.

Je cherche dans les bois ta route aux grandes marches.
Je parcours sur tes arcs les ornières des chars.
Je m'assieds près de toi, je m'accoude et je rêve.
Je vois tes arcs détruits sur l'eau se redresser,
Les chariots courir à leur cîme sans trêve,
Et toutes les grandeurs du monde ancien passer.
Je vois d'Ambrusium les murailles renaître,
Ses auberges s'emplir de voyageurs nombreux,
Et faire, en renouant les cordons de leur guêtre,
Halte les légions sur son rivage ombreux !
Ton silence, les jours de fête se ranime.
Dans ton site désert, les jeunes villageois,
En venant se baigner font entendre leurs voix,
Et de hardis nageurs escaladent ta cîme.
Sous les ormes touffus qui les cachent aux yeux,
En folâtrant dans l'eau, des jeunes filles rient.
Filles, enfants, garçons, chantent courent et crient.
Ton écho retentit de tous ces chants joyeux !
Je t'ai connu depuis ma jeunesse elle-même.
Dès que je t'aperçois, je me sens émouvoir.
Tu me rappelles bien l'antiquité que j'aime,
Et mon regard se plaît toujours à te revoir !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 *juillet* 1874.

Présents : MM.rs Brun, *vice-président*; Germer-Durand, Viguié, Liotard, Q. des Rivières, Ginoux, Dombre, Pelon, Faudon, de Grisy, Doze et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté.

M. le président rappelle le nouveau vide que la mort vient de faire dans les rangs de l'Académie, et exprime les regrets que lui cause la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. le docteur *Ph. B. de Castelnau*.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Classe des sciences. Tome xxe.
Classe des lettres. Tome xve.
Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation. 1872-73.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace ; Bulletin de la Société et de la Station agronomique. 1873. Tome viie.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. Tome IIIe.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). 1874. n° 5.

Le secrétaire-perpétuel communique à l'Académie les dispositions testamentaires de notre regretté confrère, M. *Maumenet*. Notre compagnie s'empresse de rendre hommage à la munificence du généreux testateur et à la pensée bienfaisante qui l'a inspiré. Elle nomme une commission qui aura pour objet de s'occuper de tout ce qui concerne cette importante succession. Les membres de cette commission sont : MM. Gouazé, Pelon, Faudon, Rédarès et Gineux.

M. Liotard donne lecture de deux pièces de vers, intitulées : l'une *Méditation*, l'autre *Mon Cottage*, dont l'auteur n'appartient pas à l'Académie. Ces poésies, d'une allure facile et gracieuse, sont écoutées avec intérêt. Nous reproduisons la dernière :

MON COTTAGE

—

*A Madame X****

Quand je gravis, sur la colline,
L'âpre sentier que j'aime tant,
Alors soucis, humeur chagrine
S'envolent sous l'aile d'autan.

Je te revois, aimé cottage
Où l'on respire un air si pur,
Qui m'abrites sous ton ombrage
Contre l'ardeur d'un ciel d'azur.

Là je retrouve de nos pères
Le souvenir cher à mon cœur ;
Dans ces méandres solitaires,
Que de fois je crus au bonheur !

Jusqu'au delà du seuil antique
N'arrivent pas les bruits du jour ;
Pamphlets, journaux et politique
Troubleraient ce calme séjour.

Deux grands cyprès noircis par l'âge,
Et dont la cime en ces côteaux
A bravé les vents et l'orage,
Semblent les gardiens de l'enclos.

Pour former sa large clôture
On mit un siècle tout entier,
Sans autres frais d'architecture
Qu'il n'en faut pour faire un clapier.

Un pin altier là-bas se dresse
Couvrant l'arbuste où dort l'oiseau;
Sous la brise qui le caresse,
Ici soupire le roseau.

Le long des murs la passiflore
Unit sa tige aux bancksias,
Des lauriers francs, un sycomore,
Se mêlent aux acacias.

Contre un bassin dit de Neptune
J'ai fait jadis, non sans efforts,
Grimper un rosier de fortune
Qui tapisse aujourd'hui ses bords.

Chaque saison porte avec elle
Ses caprices et ses faveurs ;
Le printemps, rarement fidèle,
Nous laisse à peine quelques fleurs.

Cependant lilas et pervenche
Ornent tous ces frais alentours,
Et le rossignol sur la branche
Y vient redire ses amours.

Le lis, la rose et l'anémone
Tous les ans fleurissent aussi ;
Mais c'est le ciel qui nous les donne,
Et je n'en prends jamais souci.

Près d'une peinture murale,
Veuve à demi de ses couleurs,
Le liseron monte en spirale,
Au treillis mariant ses fleurs.

Quand le soleil verse sa flamme,
Dont s'enivre le papillon,
La cigale monte une gamme
Que vient renforcer le grillon.

On s'abrite sous la tonnelle
Où le couvert est bientôt mis,
Si parfois la saison nouvelle
Amène vers nous des amis.

Je n'ai ni source ni rivière
Où l'on puisse aller en bateau ;
Mais, quand il pleut, par la gouttière
Dieu remplit ma citerne d'eau.

La vigne et le figuier sauvage
L'été nous apportent leur fruit,
Pourvu qu'il échappe au ravage
Des jours brûlants ou de la nuit.

Les oliviers à fleur chétive,
Secoués par le vent du soir,
Laissent tomber plus d'une olive
Que n'atteindra pas le pressoir.

Nos amandiers, hélas ! j'y songe,
Montraient au loin leurs rameaux verts;
Mais le froid ou le ver qui ronge
Nous en prend un tous les hivers.

Ainsi toujours se glisse une ombre
Qui ternit un coin du tableau ;
Et pourtant, malgré ce point sombre,
Le ciel n'en paraît pas moins beau.

Maintenant sous mon toit rustique
De vous conduire il serait temps;
L'amitié nous sert de portique,
Ouvrons la porte à deux battants.

Sur une antique cheminée,
Entre deux pots de Palissy,
Se montre une glace fanée
Où l'on se voit en raccourci.

Demandez-vous quel est ce plâtre ?
Vous-même devinez plutôt ;
Eh ! c'est ce fameux diable-à-quatre
Partisan de la poule au pot.

Barbe-Bleue et l'Enfant prodigue
Ornent les murs badigeonnés,
Mais si plaisants, qu'on se fatigue
A force de leur rire au nez.

Au milieu, sur la table grise,
Un lustre plane élégamment,
Quatre lanternes de Venise
Forment ce fragile ornement.

Parmi les siéges, on remarque
Ceux que mon aïeul a laissés ;
Car tout ici porte la marque
Du bon vieux goût des temps passés.

Voyez là-bas, debout dans l'angle,
Quelques outils pour jardiner,
A l'autre coin, un lit de sangle
Pour la sieste, après dîner.

Dans ce mur, s'ouvre la cuisine,
Berceau de l'omelette au lard ;
Son étagère est une mine
D'objets restaurés avec art.

Devant un bon feu qui pétille,
Chacun s'empresse, s'il fait froid ;
Et l'on se régale en famille,
Sans songer qu'on est à l'étroit.

Vous trouveriez mainte cachette
Où git le flacon de liqueur ;
C'est pour les grands jours de fourchette
Ou quelquefois prendre du cœur.

Il n'est ici rien d'inutile,
Et si le luxe en est exclu,
C'est qu'on n'y porte de la ville
Que du vieux ou du superflu.

Mais du style et de ses finesses,
Il me faudrait tout l'arsenal
Pour vous dépeindre les richesses
De ce réduit patriarcal.

En un mot, j'aime mieux vous dire
De mon cottage sans pareil,
Qu'à mes yeux, dussiez-vous en rire,
Rien n'est si beau sous le soleil.

Pardon, madame, car je pense,
Si l'on vous y voyait un jour,
Jusqu'aux fleurs, en votre présence
Tout pâlirait en ce séjour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 1er *août* 1874.

Présents : MM. Ern. Roussel, *président*; Viguié, Liotard, Révoil, Q. des Rivières, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Puech, Pelon, Faudon, de Grisy, Meynard-Auquier, Doze; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre du président du Cercle des officiers de Constantine, qui remercie l'Académie de l'envoi de la dernière série de ses *Mémoires.*

L'Académie, par l'organe de son président, adresse ses félicitations à M. Révoil au sujet du prix que vient d'obtenir son bel ouvrage sur *l'Architecture romane.*

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants, adressés à l'Académie depuis la dernière séance :

M. l'abbé Fuzet, lauréat du concours qui a eu lieu à l'occasion du Centenaire de Pétrarque, fait hommage à l'Académie de son livre

sur *Pétrarque, ses voyages, ses amis et son repentir*, qui a été couronné dans ce concours.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. Troisième série. Tome XI.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg.

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val-d'Isère. 2e volume.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. Tome XIII.

Bulletin de la Société Danoise : archéologie, histoire, sciences et arts. N° 21. Juillet 1874.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. 30e livraison. 1874.

Société des amis des sciences naturelles de Rouen. IXe année, 2e semestre.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Mai et juin 1874.

M. Roussel, un des délégués de l'Académie au Centenaire de Pétrarque, a présenté de vive voix à ses confrères un récit plein d'intérêt des fêtes brillantes qui ont eu pour théâtre Vaucluse et Avignon.

M. le premier-président Gouazé, président de la commission chargée de s'occuper du legs que M. *Maumenet* a fait à l'Académie, a rendu compte des démarches faites à ce sujet. Le premier devoir de la commission a été d'aller, au nom de l'Académie, présenter ses hommages à Mme Maumenet, et lui exprimer notre gratitude profonde pour un acte de généreuse munificence qui honore la mémoire de M. Maumenet.

M. Révoil donne lecture à l'Académie d'une note archéologique qui lui est adressée par son fils, M. Paul Révoil, au sujet de découvertes importantes qui viennent d'être faites, ces temps derniers, dans le territoire de la commune de Chusclan, canton de Bagnols (Gard).

« Cette localité se recommandait déjà à » l'attention de l'archéologue par les restes » d'un château fort — Gicon (*castrum de Jo-* » *cone*) — attenant à une chapelle taillée dans » le roc et dont la voûte porte encore des » traces curieuses de peintures. — Gicon est » bâti sur le sommet d'une colline ; sur le » versant mi-bois et taillis, mi-terres culti- » vées, on a de tout temps trouvé des vestiges » de la race celtique, haches, armes en » pierre, etc...

» Il y a un mois à peine, une découverte » d'un caractère plus intéressant et bien dif- » férent au point de vue chronologique a été » faite sur ce même versant. Un paysan, arra- » chant une vigne ravagée par le phylloxéra, » sentit une certaine résistance sous sa bêche » — le coup portait sur une pierre ; elle se » brisa, et il vit jaillir de terre, sous la pres- » sion de la pierre, « un morceau de fer » » — selon ses expressions — dont la forme » extraordinaire le frappa. Il reprit son tra- » vail avec plus de précautions, arrêtant ses » coups partout où il rencontrait un obsta- » cle. Il finit ainsi avec un peu de patience par » découvrir un tumulus fait de pierre gros- » sière et disposé à peu près comme une *allée* » *couverte*. Ce tumulus renfermait un sque- » lette de femme ; les jambes portaient cha- » cune trois bracelets — c'était l'un de ces » bracelets que le coup de pioche avait fait

» sortir de terre. Des six, quatre sont in-
» tacts ; deux sont brisés par le milieu ;
» l'un a été trouvé tel, le second a été bri-
» sé par un paysan maladroit et curieux. Ces
» bijoux sont d'un alliage de métaux où le
» cuivre entre comme partie principale. A
» chacun des bras du squelette était égale-
» ment attaché un bracelet, mais ceux-ci de
» forme plus délicate : le premier en bronze
» filigrammé ; le second composé d'une simple
» lame de bronze, étroite et arrondie, dont
» un bout vient recouvrir l'autre.

» Ce tumulus était placé sur la limite du
» champ, de telle sorte que la partie qui de-
» vait renfermer les ossements de la partie
» supérieure du corps (épaules, cou, crâne)
» était située dans le champ voisin. Les fouil-
» les qu'on a faites dans ce dernier n'ont
» donné aucun résultat, et l'on s'explique
» le fait, en ce que cette terre, plantée de blé,
» avait dû être plus souvent et plus profon-
» dément cultivée que le champ voisin, planté
» de vigne. Sur ce même versant de Gicon,
» un paysan vient, il y a peu de jours, de
» trouver à fleur de terre, dans un champ de
» blé, une médaille en or de Tibère, d'une fort
» belle conservation.

» Dans une autre partie du territoire de
» Chusclan, située non loin du Rhône et
» que l'on appelle *Sausse*, un paysan a dé-
» couvert dans son champ tout un cimetière
» romain composé d'un grand nombre de pots
» renfermant des cendres et recouverts seu-
» lement d'une pierre plate. — La forme de
» ces pots est à peu près celle d'un œuf
» tronqué à sa partie supérieure. Au centre
» de ce cimetière, se trouvait un tombeau
» d'enfant formé de briques rangées de la
» même façon que le tumulus de Gicon, mais

» plus correctement. — Dans ce tombeau » étaient rangées, paraît-il, des cassolettes, » des fioles, des coupes de verre très-élégan- » tes. — Malheureusement un marchand de » passage a, pour une somme minime, tout » acheté au cultivateur, ignorant la valeur » de ces objets. — Chose plus curieuse, dans » ce même champ et en contre-bas de ce » petit cimetière, le même paysan a découvert » un petit monument, si l'on peut l'appeler » ainsi, composé d'une pierre plate non taillée, » à peu près ronde, sur laquelle reposait une » pierre conique également fruste. — L'intérêt » de cette découverte réside dans la pièce de » monnaie en bronze posée entre les deux » pierres et juste au milieu, de telle sorte » qu'on peut affirmer qu'elle avait été placée » là à dessein ».

Après avoir terminé la lecture de cette note, M. Révoil met sous les yeux de l'Académie trois de ces bracelets en bronze envoyés par M. le curé de Chusclan — qui suit toutes ces découvert es archéologiques avec le plus grand zèle et le plus vif intérêt. — Notre confrère demande qu'une lettre de félicitations soit adressée à ce respectable ecclésiastique, pour l'encourager à persévérer et à faire connaître à notre section d'archéologie le résultat de ces importantes investigations.

L'Académie consultée approuve à l'unanimité la proposition de M. Révoil, qui est chargé de cette correspondance.

L'Académie charge le secrétaire-perpétuel d'écrire à M. le curé de Chusclan pour le prier de tenir l'Académie au courant des nouvelles découvertes qui pourraient être faites.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 7 novembre 1874.

Présents : MM. Révoil, appelé à occuper le fauteuil de la présidence, en l'absence du président titulaire ; J. Salles, Aurès, E. Germer-Durand, Liotard, Bigot, Brun, Ginoux, Penchinat, Gouazé, Puech, Pelon, Gaidan, de Grisy, Meynard-Auquier; l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel* ; et M. Edmond Hugues, membre non-résidant.

L'Académie reprend ses séances, interrompues depuis le 15 du mois d'août, et le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé.

Communication est donnée d'une lettre de faire-part annonçant à l'Académie la mort de M. Guizot. M. le président se fait l'interprète des légitimes regrets de la Compagnie. Il est décidé que le secrétaire-perpétuel écrira à la famille de M. Guizot pour lui exprimer la vive part que l'Académie prend à son deuil, qui est celui de la France entière.

Le cercle des Officiers de Sedan, qui vient de fonder une bibliothèque militaire, sollicite, par l'organe de son président, l'envoi de

nos Mémoires. L'Académie accueille cette demande avec sympathie et charge son bibliothécaire d'envoyer à ce cercle un exemplaire de la dernière période de ses *Mémoires*.

M. Edmond Hugues, nommé membre non-résidant, a écrit à l'Académie pour la remercier du titre qu'elle vient de lui conférer.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses. 39e année. 1872.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1874. 1er semestre.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. Tome XXXII. 2e partie.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbelliard. Deuxième série. 6e et 7e volumes.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 28e volume. 1874.

Mémoires de la Société des lettres, des sciences et arts de l'Aveyron. Tome xe. 1868-1873.

Romania. n° 11. Juillet 1874.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône. 3e série, n° 5.

Catalogue des ouvrages composant la bibliothèque de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, par le commandant Noirot. 1873.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). 15e année. Juin, juillet 1874.

Mémoire sur la maladie de la vigne et sur son traitement par le procédé de la submersion, par M. Louis Faucon.

Mémoire sur les moyens de combattre l'invasion du phylloxera, par M. Dumas.

Mémoire sur la reproduction du phylloxera du chêne, par M. Balbiani.

Rapport sur les mesures administratives à prendre pour préserver les territoires menacés par le phylloxera.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Août et septembre 1874.

Société Dunoise d'archéologie, histoire, sciences et arts. N° 22. Octobre 1874.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers. N°s 186 à 190.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes. Juillet-septembre 1874.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléannis. N°s 80 et 81.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Premier semestre 1874.

Société Linnéenne du nord de la France. N° 29. 1874.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. 31e livraison. 1874.

Carte de la France, dressée au dépôt des fortifications, sous la direction du général de division baron de Chabaud-Latour.

A l'occasion de ces nombreux volumes, envoyés par les diverses sociétés qui sont en relation avec l'Académie du Gard, M. Aurès exprime le regret qne la plupart de ces mémoires, qui renferment des études remarqua-

bles sur l'histoire, l'art, l'archéologie et les diverses branches des sciences, soient trop souvent condamnés à rester ignorés sur les rayons de notre bibliothèque, et émet le vœu que chaque membre choisisse, parmi ces ouvrages, ceux qui conviennent, le mieux à ses goûts, et présente, soit par écrit, soit de vive voix, un rapport sur les travaux qui auront attiré son attention.

Le désir exprimé par M. Aurès est accueilli avec empressement par ses confrères, qui déjà font choix des mémoires qui leur offrent le plus d'intérêt.

M. l'abbé Azaïs donne ensuite lecture d'un rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Fuzet, intitulé : *Pétrarque, ses voyages, ses amis et son repentir.*

« Il y a un siècle, un ecclésiastique d'Avignon ; un descendant de la célèbre Laure, l'abbé de Sade, publiait, avec les œuvres choisies de Pétrarque, des *Mémoires* pour servir à l'histoire de sa vie ; ouvrage volumineux, qui résume les travaux des biographes italiens et qui renferme d'intéressantes recherches sur le poète et sur son siècle.

» De nos jours, un ecclésiastique de ce diocèse, héritier des goûts littéraires de l'abbé de Sade et de son admiration pour Pétrarque, M. l'abbé Fuzet, curé de Pouzilhac, a su trouver, dans son humble village, assez de loisirs pour étudier la vie et les œuvres du grand poète ; et c'est le fruit de ses études qu'il vient de publier sous ce titre : *Pétrarque, ses voyages, ses amis et son repentir.* On reconnaît dans ce titre la plume du prêtre, et le repentir du chantre de Laure indique la pensée de l'écrivain. S'il est moins étendu dans son ouvrage que l'abbé de Sade, il a

plus de couleur et de vie, et il donne un bien plus beau relief à la figure de Pétrarque. On retrouve, dans les belles pages de M. l'abbé Fuzet, le poète avec ses vers harmonieux, le lettré qui répandit autour de lui, comme un souffle généreux, le culte des lettres; l'ami dévoué qui suscita partout, en France comme en Italie et jusque sur le trône, des amitiés qui lui restèrent fidèles; le diplomate habile qui fut mêlé aux affaires de son temps et à qui les papes et les rois confièrent des missions importantes; le philosophe qui, après avoir lu et admiré les œuvres des anciens, se tourna vers l'Evangile et y trouva plus de vraie philosophie que dans tous les livres des sages de l'antiquité. Mais ce qui domine dans Pétrarque, surtout dans la dernière partie de sa vie, c'est le chrétien, qui, après de nombreuses faiblesses, sentant le vide des joies du monde, combat la passion qui l'obsède, lutte contre les souvenirs dangereux qui le suivent dans sa solitude de Vaucluse, ouvre son âme désabusée aux mouvements d'un repentir sincère, et fait penser à Augustin tombant aux pieds de S. Ambroise ».

M. l'abbé Azaïs nous montre Pétrarque, jeune étudiant, à l'université de Montpellier, négligeant l'étude du droit pour s'adonner à la poésie et trouvant plus d'attraits dans la lecture de Virgile que dans les ouvrages de jurisprudence, vainement recommandés par son père.

«Ne voulant pas être homme de loi, il devint homme d'église, et il fut nommé chanoine. M. l'abbé Fuzet fait remarquer avec juste raison que Pétrarque ne fut point ordonné prêtre, qu'il ne reçut aucun ordre sacré, et

qu'il s'arrêta au premier degré de la hiérarchie ecclésiastique. Il fut simple clerc.

» Un historien de Pétrarque ne pouvait oublier la célèbre passion du poète pour Laure, fille d'Audibert de Noves, épouse d'Hugues de Sade. Mais il a soin de faire remarquer que ce fut une femme sans reproche, une mère dévouée, qui garda fidèlement l'honneur de la maison.

Sa mort fut digne de sa vie. La peste sévissait à Avignon et moissonnait de nombreuses victimes. Les cadavres encombraient les places publiques, et les bras manquaient pour les ensevelir. Or, il y eut, au milieu de cette défaillance qui saisit la population consternée d'Avignon, deux nobles cœurs qui firent éclater un admirable dévouement. Ce fut d'abord le pape Clément VI, ancien prieur du couvent de Saint-Baudile de Nimes, qui parcourut les divers quartiers de la cité pour distribuer des secours aux pauvres et aux malades, ouvrit des asiles pour recueillir les pestiférés, paya des médecins, fit donner la sépulture à ceux qui avaient succombé, et travailla efficacement à l'assainissement de la ville.

» A côté du pontife, nous rencontrons une femme qui montre un égal dévouement ; c'est Laure. Au lieu de chercher à échapper par la fuite à la contagion, elle avait continué à résider à Avignon, visitant ses amis, fréquentant les églises et portant des secours aux malades. On la voyait parcourir la ville suivie de ses serviteurs chargés de provisions qu'elle faisait déposer sur le seuil des maisons où gisaient les infortunés atteints par le fléau. Elle passait ainsi, à travers les quartiers désolés, comme une consolation qui relevait les âmes abattues, et elle recueillait sur son pas-

sage les bénédictions du peuple touché de son dévouement. Un jour, au sortir de l'église, une pauvre femme lui présenta sa main, qu'elle venait de tremper dans l'eau bénite. Laure la toucha de l'extrémité de ses doigts, et il suffit de ce simple contact pour lui communiquer le germe de la contagion dont cette femme était atteinte. Laure ressentit bientôt les premiers symptômes du fléau. Elle comprit que la mort approchait, et aussitôt, calme et résignée, elle dicta son testament, reçut les consolations suprêmes de la religion, fit ses adieux aux nombreuses amies qui entouraient le chevet de son agonie, et s'éteignit paisiblement au milieu des siens.

» Telle est cette femme que la poésie a idéalisée, mais que le souffle du mal ne put jamais atteindre, et qui fut encore plus remarquable par sa vertu que par sa beauté. Elle avait inspiré pendant vingt ans la passion platonique de Pétrarque : elle inspirera encore sa muse après sa mort, et les sonnets funèbres, dans lesquels le poète verse en quelque sorte tous les regrets de son âme, attestent combien fut profonde l'empreinte que le souvenir de Laure laissa dans son cœur.

» Les voyages occupent une large place dans la vie de Pétrarque, et M. l'abbé Fuzet nous le montre tantôt en Italie, dont il étudie avec tant d'amour les monuments, tantôt sur les bords du Rhin et en Angleterre, interrogeant les savants, fouillant les bibliothèques et rapportant de ses longues courses de précieux manuscrits.

» Qui ne connaît l'amour de Pétrarque pour sa chère Italie et les rêves de grandeur que lui inspirait son patriotisme? Dans ses vœux pour la régénération de l'Italie, Pétrarque n'obéissait qu'à des sentiments

généreux où l'ambition n'avait aucune place. Ce qu'il voulait, c'était une Italie une, forte, puissante, marchant à la tête des nations. Ce qu'il désirait à la tête de l'Italie, c'était la tiare et la couronne, le pape et l'empereur : celui-ci consacrant son épée à la double défense de l'Italie et de l'Église, et le souverain pontife exerçant librement le paisible gouvernement des âmes. Mais Rome restait toujours exclusivement la ville des papes et ne pouvait échanger le glorieux privilége d'être le centre du monde catholique contre le vulgaire honneur d'être la capitale d'un simple royaume.

» Mais là où éclate son profond amour pour l'Italie, c'est dans ses lettres adressées aux papes d'Avignon pour les engager à reprendre le chemin de Rome. Les deux lettres-épîtres en vers, qu'il écrivit à Benoît XII, respirent la plus touchante éloquence. C'est Rome elle-même qui parle au Souverain Pontife en ces termes :

« O vous, dit-elle, qui étendez votre empire sur le monde, qui voyez toutes les nations prosternées à vos pieds, jetez un regard de compassion sur cette infortunée qui embrasse vos genoux. Si j'étais dans les beaux jours de ma jeunesse, alors que je recevais les hommages des princes eux-mêmes, il ne serait pas nécessaire de dire mon nom. Mais aujourd'hui que la douleur, la vieillesse et la pauvreté ont altéré mes traits, je suis obligée de me nommer pour me faire connaître. Je suis cette Rome, si fameuse dans l'univers. Remarquez encore sur mon visage quelques restes de mon ancienne beauté. Après tout, cependant, c'est moins la vieillesse qui me consume que le regret de votre absence ».

Le rapporteur, après avoir fait connaître le séjour de Pétrarque à Vaucluse et ses principaux ouvrages littéraires et philosophiques, termine en ces termes :

« Il y a deux parties bien distinctes dans la vie de Pétrarque. Il y a une époque légère et frivole, où il célèbre dans ses *canzone* l'objet de sa passion. C'est, il faut l'avouer, le côté le plus populaire de sa vie, et beaucoup de personnes ne savent du poète que sa passion pour Laure. Ceux qui ne connaissent que ce sentiment profane du chantre de Vaucluse ne connaissent point Pétrarque.

» Mais il est une autre partie de sa vie, plus grave et plus sérieuse, qui est tournée du côté des choses éternelles, qui est consacrée à effacer par des regrets sincères les traces qu'a laissées dans son âme une passion trop vive, et qui est partagée entre la prière et l'étude. C'est de cette époque que datent ses lettres les plus remarquables, et ses traités philosophiques les plus importants. La pensée religieuse se retrouve dans tous ses travaux, et c'est alors qu'il fait éclater ce cri de foi contre les philosophes averroïstes, les libres-penseurs de ce siècle, qui avaient cherché à l'attirer dans leurs rangs. « Plus j'entends attaquer le christianisme, plus j'aime le Christ, plus je m'affermis dans ma foi, comme un fils dont la tendresse filiale se serait refroidie, la sent aussitôt se réchauffer, lorsqu'il apprend qu'on attente à l'honneur de son père ». Ces convictions de son âme ne se bornent pas à un sentiment vague et théorique. Elles pénètrent dans sa vie. C'est alors que, tenant à honorer par des habitudes plus chrétiennes son titre de chanoine, il remplit régulièrement les devoirs que lui impose cette charge. Il se lève à minuit, comme

un religieux, récite pieusement son office et médite ensuite les saintes Ecritures. Il s'exerce à la pratique des vertus chrétiennes et s'efforce de dépouiller cet extérieur profane contracté dans le commerce du monde. Si vous pénétrez dans sa modeste habitation, soit à Vaucluse, soit à Padoue et à Arquà, où il mourut, vous la trouverez tout embaumée du parfum des lettres, de l'amitié et d'une âme qui se dégage de plus en plus de l'humaine infirmité pour s'élever vers les sommets de la beauté morale.

» C'est ce côté trop peu connu de l'illustre poète que M. l'abbé Fuzet a mis en lumière dans son bel ouvrage. Il l'a fait avec un vrai talent. Pétrarque est étudié sous ses divers aspects, « et si le poète qui chante Laure en des vers immortels et qui fut, après Dante, le créateur de la langue poétique de l'Italie », revit dans ce beau travail, le littérateur, le politique, le philosophe, n'excitent pas un moins vif intérêt sous la plume de l'historien. Pétrarque se montre à nous tout entier dans un style qui unit au naturel l'élégance et l'ampleur ; et quand le jury, qui présidait naguère aux fêtes littéraires du centenaire de Pétrarque, a décerné une médaille à l'auteur de ce travail, il a couronné une étude qui est digne du grand poète de l'Italie ».

Après cette lecture, le rapporteur propose M. l'abbé Fuzet, comme associé-correspondant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 21 novembre 1874.

Présents : MM. Brun, *vice-président ;* J. Salles, Aurès, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Rédarès, Gaidan, Bolze, de Grisy, Carcassonne, Meynard-Auquier, Doze ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, tome x, troisième série, 1873.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome VIII, 1873.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, publications de 1833 à 1874.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, premier trimestre 1874.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 50e volume, années 1868-1869.

Bulletin de la Société d'agriculture du Gard, janvier, février et mars 1874.

Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, tome II, 7e livraison.

Catalogue des brevets d'invention, n° 3, 1874.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France, tome IX, nos 6, 7, 8, 1874.

Société des antiquaires de la Morinie, Bulletin historique, 89e et 90e livraisons, 1874.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, 8e année, premier fascicule 1874.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, 40e année, juin et juillet 1874.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, 1874.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, mai 1847.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, juillet-octobre 1874.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tome XII, avec atlas.

Bulletin de la Société industrielle de Rouen, 2e année, n° 3, 1874.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or), 10e année, 1874.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, section de l'arrondissement de Bernay, concours de 1874, à Thiberville.

Bulletin de la Société académique de Laon, tome XX, années 1872, 1873.

Mémoires de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1872-1874.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, n° 2, année 1874.

Régénération de la vigne à l'aide d'un cautère spécial, par M. Louis Petit, de Nimes.

La France, le Pape et l'Allemagne, par Louis Guillebert.

Voltaire, sa vie et ses œuvres, par M. Roux-Ferrand, membre des académies de Marseille, du Gard, etc.

Publications de la Société archéologique de Montpellier.— Pierre Gariel, sa vie et ses travaux, par M. Germain, doyen de la faculté des lettres.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Louis Petit, de Nimes, qui fait hommage à l'Académie d'une étude qu'il a publiée sur le phyllexéra.

M. l'abbé Azaïs fait, de vive voix, un rapport sur la séance annuelle de la Société d'études des sciences naturelles, présidée par M. Planchon, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier. Cette société, qui se recrute parmi les anciens élèves des divers établissements d'instruction secondaire de Nimes, se livre avec ardeur à l'étude des sciences naturelles. Elle commence à former une collection de géologie, d'entomologie et de plantes, qui offrira un jour un intérêt du premier ordre pour l'histoire naturelle du département. M. le président a donné, avec l'autorité de la science, d'excellents conseils à cette studieuse jeunesse, qui préfère les nobles délassements de l'esprit aux distractions frivoles ou malsaines de nos cités. MM. Féminier et Clément ont lu deux rapports intéressants sur les travaux de la Société. M. Lombard, héritier des collections et des manuscrits si précieux de notre savant et re-

gretté confrère, M. Emilien Dumas, donne lecture d'un chapitre de l'ouvrage de son beau-père, qu'il se propose de publier pour servir de texte explicatif à la carte géologique du Gard. Un entomologiste distingué de Montpellier, M. Lichstentein, adresse quelques paroles de sympathie aux jeunes membres de la société et met avec bienveillance à leur disposition ses livres et ses conseils.

M. Aurès présente un rapport oral sur les publications de la Société nationale havraise d'études diverses. Il signale une notice sur le terrain anthraxifère de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, au double point de vue géologique et industriel, par M. Rolland-Barrès, ingénieur civil des mines, et une autre notice du même auteur sur la recherche de la houille dans le département de la Seine-Inférieure. Nous devons encore mentionner de remarquables études critiques sur l'histoire mérovingienne, par M. Gabriel Monod, sur lesquelles M. Borély présente un rapport, et un intéressant travail de M. Bailliard, sur le cimetière Gallo-Romain de Mesnil-sous-Lillebonne. Parmi les objets antiques que les fouilles ont mis au jour, nous devons remarquer un vase Gallo-Romain, de forme très-élégante avec des grènetis en pointe et des ornements en relief représentant des épis de blé, et deux autres vases à reliefs ornés de charmantes figurines. Ce sont les plus beaux spécimens de la poterie gallo-romaine dans le nord-ouest de la France.

M. J. Gaidan lit ensuite un rapport sur l'ouvrage de poésie du lauréat de notre dernier concours, M. J.-B. Goux, d'Agen, qui

a pour titre : *Les légendes du chantier rural.* L'Académie, qui a écouté avec intérêt cette lecture, décide que le rapport de M. Gaidan, qui fait ressortir les excellents conseils que M. Goux adresse, dans des vers charmants, aux populations des campagnes, sera inséré dans le journal qui publie nos procès-verbaux.

M. Ginoux donne lecture, à propos de la statue d'Antonin, d'un travail de critique historique sur cet empereur, et fait connaître les titres qui lui donnent droit à une statue dans notre cité.

L'érection de la statue de cet empereur, sur une des places publiques de la ville de Nimes, a naturellement donné lieu à des controverses historiques, les unes verbales, les autres écrites, sur ce sujet.

M. Ginoux a voulu recueillir les appréciations des historiens, tant anciens que modernes, qui ont écrit sur ce prince. Le concert de louanges, dont il l'a trouvé l'objet de la part de tous les écrivains, l'amène à cette conclusion, que les rares détracteurs qu'a rencontrés Antonin le Pieux, ne sont pas dans le vrai, ou bien qu'ils exigeraient d'un empereur païen plus de perfection que ne leur en a fourni jamais la biographie des princes chrétiens, S. Louis excepté. Pour bien juger un homme, ne faut-il pas le prendre dans le temps et le milieu où il a vécu?

La principale thèse que soutient M. Ginoux, c'est que, contrairement à l'opinion de Ruinart, Antonin n'a jamais persécuté les chrétiens, ni pendant, ni avant son règne, sous son proconsulat d'Asie.

« Déjà, dit-il, Adrien avait arrêté les supplices. Eusèbe, le célèbre évêque de Césa-

rée, nous a conservé précisément la lettre qu'Adrien écrivait à un autre proconsul d'Asie, à Minutius Fundanus : « Si quelqu'un, écrit-il, accuse les chrétiens et prouve qu'ils font quelque chose contre les lois, jugez-les selon la faute ; s'ils sont calomniés, punissez le calomniateur ».

Comment admettre qu'Antonin, en qui personne ne songe à constester l'excellence d'une nature privilégiée, soit allé, en fait de rigueurs, au-delà des ordres qu'il avait reçus d'Adrien ?

« Le seul acte que l'on cite, d'après Tertullien, d'une persécution, sous le proconsulat d'Antonin, est pris dans sa requête à Scapula, proconsul d'Afrique. Citons les propres paroles de Tertullien : « Arrius Antoninus, dit-il, qui s'était déclaré contre nous avec tant de violence dans son gouvernement d'Asie, voyant accourir en foule à son tribunal les chrétiens répandus à Carthage, se contenta d'en saisir quelques-uns, et dit aux autres : « Misérables, si vous voulez mourir, n'avez-vous pas des précipices et des cordes ? »

« Mais l'Arrius Antoninus dont parle Tertullien est-il Antonin le Pieux ?

« D'abord, ce dernier s'appelait Titus Antoninus, et non pas Arrius Antoninus, qui était son aïeul maternel, et qui précisément avait eu le commandement de l'Asie, dans les jours néfastes d'Othon et de Vitellius.

« Il est, en outre, une raison décisive qui empêche de croire que l'Antonin dont parle Tertullien soit Antonin le Pieux : il s'agit d'Arrius Antoninus qui a vu courir à son tribunal les chrétiens *répandus à Carthage* ; or, Titus Antoninus avait reçu tour à tour d'Adrien le gouvernement de l'Italie et de l'Asie, et n'a jamais eu le gouvernement d'Afrique.

« On a invoqué le témoignage de S. Irénée. Il serait difficile de trouver, dans les œuvres de S. Irénée, la trace d'une persécution ayant eu lieu sous le règne d'Antonin le Pieux. Dans le livre III, chapitre 3, relatif à la succession des évêques, S. Irénée parle bien de S. Polycarpe, évêque de Smyrne, que dans sa première jeunesse il a vu en Asie, qui mourut à un âge très-avancé et sortit de cette vie après avoir glorieusement et courageusement souffert le martyre; mais on n'est pas bien d'accord si c'est en 166 ou 169 que S. Polycarpe fut martyrisé. Ce serait, en tout cas, sous le règne de Marc-Aurèle, et non sous celui d'Antonin.

« Quant à S. Irénée, il fut lui-même martyrisé, mais c'est en 202, sous le règne de Septime Sévère. Evidemment ce n'est pas le martyre de S. Irénée qui prouverait en faveur de la thèse historique d'une persécution sous Antonin.

Alban Butler, auteur de la Vie des Saints traduite de l'anglais par Godescart, se prévaut de l'autorité d'Arringhi, de Berti, pour inscrire dans son martyrologe le pape S. Alexandre I, dont l'épitaphe authentique, dit-on, établit que, vers la fin de son règne, Antonin fit tourmenter les chrétiens.

« Je regrette de n'avoir pu me procurer les œuvres qui viennent d'être citées, mais n'est-on pas en droit de n'accepter que sous contrôle l'authenticité de cette épitaphe ?

« En effet, le pape Alexandre I fut promu l'an 109 et mourut l'an 119, c'est-à-dire sous Adrien; comment Antonin le Pieux, qui ne succéda à Adrien que le 25 février 138, pourrait-il figurer sur l'épitaphe authentique de ce pape? Comment surtout trouverait-on sur cette épitaphe la preuve qu'Antonin le Pieux,

vers la fin de son règne, c'est-à-dire vers l'an 162, persécuta les chrétiens ?

« De deux choses l'une : ou l'épitaphe n'est pas authentique, ou l'inscription ne dit pas ce qu'on lui fait dire.

« Ruinart est le seul qui précise une date faisant remonter à l'an 150, c'est-à-dire à la responsabilité d'Antonin le Pieux, le martyre de sainte Félicité et de ses sept fils. Cette opinion est combattue par Cellier, autre bénédictin de Saint-Maur, postérieur à Ruinart ; par le docte Tillemont, par Ménard, l'historien de Nimes ; par Champagny, et par Laurentie, dans son Histoire des Empereurs romains.

« Ce dernier, peu suspect de sympathie envers un empereur persécuteur des chrétiens, débute ainsi quand il arrive à Antonin : « C'est du moins pour l'écrivain une pensée douce de se trouver en face d'un prince qui fait contraste avec la laideur des tyrans qui ont souillé et ensanglanté l'Empire ».

On ne pouvait pas, en traitant un pareil sujet, passer sous silence la lettre de S. Justin à Antonin le Pieux, le rescrit de l'Empereur aux villes de la Grèce et aux villes de l'Asie, venant après la lettre au philosophe devenu chrétien. M. Ginoux voit, dans tous ces documents, la preuve que, si des poursuites ont eu lieu contre les chrétiens, elles étaient devenues tumultuaires et n'étaient plus le fait du prince.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 5 décembre 1874.

Présents : MM. Roussel, *président* ; Dumas, J. Salles, Aurès, Germer-Durand, Viguier, Liotard, Bigot, Des Rivières, Brun, Ginoux, Rédarès, Penchinat, Dombres, Gouazé, Puech, Pelon, Gaidan, Faudon, Bolze, de Grisy, Doze ; L. Curnier, membre non-résidant ; René Deloche, associé-correspondant; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président communique une lettre de M. le Préfet du Gard, qui invite les membres de l'Académie à assister aux prières publiques qui doivent avoir lieu en exécution de la résolution prise par l'Assemblée nationale, dans sa séance du 31 juillet dernier.

L'Académie procède ensuite à l'élection d'un associé-correspondant. M. l'abbé Fuzet, auteur du livre couronné : *Pétrarque, ses amis, ses voyages et son repentir*, qui a été l'objet d'un rapport fait par M. l'abbé Azaïs, est nommé associé-correspondant.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Mélanges d'archéologie, par M. le baron Edmond de Rivières, membre du conseil administratif de la Société française d'archéologie.

Rapports au ministre sur la collection des documents inédits de l'Histoire de France et sur les actes du Comité des travaux historiques, 1874, Impr. Nat., in-4°.

Revue des Sociétés savantes des départements, cinquième série, tome VII, deux livr. : janvier-février, mars-avril 1874.

Bulletin de la Société industrielle de Rouen, 2e année, n° 2, 1874.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), n° 9, 1874.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, n° 3, 1874.

Le Comité du congrès international des sciences géographiques, qui doit se réunir à Paris dans la quinzaine qui suivra la fête de Pâques de 1875, sollicite des Sociétés savantes de Paris et des départements leur concours à la publicité de cette réunion, et l'insertion dans le procès-verbal de leurs prochaines séances de l'annonce de ce congrès.

L'Académie revoit avec bonheur un de ses membres non-résidants, M. Léonce Curnier, qui n'a pas oublié ses anciens confrères, et elle lui exprime le plaisir qu'elle aurait à entendre une de ces lectures qui ont fait plus d'une fois le charme de nos réunions.

M. Curnier, répondant au vœu de l'Académie, témoigne combien il est heureux de se

retrouver au milieu de nous, et il consent à payer son tribut à notre compagnie, en lui communiquant une étude sur Saint-Evremond.

« Quand on visite cette antique abbaye de Westminster, où l'Angleterre mêle aux cendres de ses rois les cendres de ses grands hommes, comme pour témoigner qu'elle n'honore pas moins le génie que la puissance, on remarque, au milieu des monuments consacrés à perpétuer leur mémoire, le buste d'un écrivain français. Ce buste, placé sur un tombeau, est celui de Saint-Evremond. Une épitaphe latine l'exalte dans les termes les plus pompeux. Cette courte oraison funèbre, où la louange va jusqu'au lyrisme, est l'expression fidèle de l'opinion de ses contemporains. Nul n'eut, de son vivant, une réputation moins contestée. Et ce n'était pas seulement dans les salons et dans les ruelles, ou au sein d'une cour frivole, qu'on lui prodiguait les hommages. Bayle le proclame *incomparable*, Hamilton, *inimitable*. La Fontaine l'appelle son maître. Corneille lui-même est heureux de son suffrage et ne craint pas de déclarer qu'aucune critique ne saurait l'émouvoir, quand il a pour lui le jugement d'un tel Aristarque. A Londres comme à Paris, tous les beaux esprits du temps se disputent les écrits qui circulent sous son nom, qu'usurpe plus d'un mercenaire imitateur de son style et de sa manière; et le célèbre éditeur immortalisé par Molière et par Boileau ne cesse de demander qu'on lui fasse du *Saint-Evremond*, comme ses successeurs, encore plus indiscrets assurément, demanderont qu'on leur fasse des *Lettres persanes*. Seul, Despréaux fait entendre une note discordante dans cet harmonieux concert ; mais c'est au moment où la fameuse querelle des

anciens et des modernes surexcite toutes les têtes, et l'ardent défenseur des anciens compte Saint-Evremond au nombre de ses adversaires.

» Dès que ce favori, disons mieux, cet enfant gâté de deux sociétés éminemment lettrées, a disparu de la scène, que reste-t-il d'une popularité si prodigieuse ? A peine un souvenir ; et ce souvenir ne peut le préserver des dédains de Voltaire, qui se plaît en quelque sorte à le rabaisser. Tout en se montrant plus juste envers lui, La Harpe est loin de le rétablir sur le piédestal d'où Voltaire l'a fait descendre. Trop vanté dans un siècle qu'on a spirituellement appelé le *siècle de l'admiration*, Saint-Evremond a été victime d'une de ces réactions que toute exagération rend inévitables. Vu à distance et en dehors de toute espèce de préventions, il ne paraît mériter *ni cet excès d'honneur ni cette indignité*. Il semble qu'en toutes choses une loi fatale nous condamne à passer brusquement d'un extrême à l'autre. Que d'écrivains pour qui il n'y a qu'un pas de la renommée à l'oubli ! Combien de pareilles vicissitudes devraient nous prémunir contre le penchant qui nous porte à nous énivrer de nos œuvres ! Essayons de présenter Saint-Evremond sous son vrai jour, et de marquer la place qui lui appartient parmi les esprits supérieurs du règne de Louis XIV. Là où brillent au premier rang les grands hommes qui ont jeté tant d'éclat sur les lettres françaises, le second rang n'est certes pas sans gloire, surtout pour ceux qui, ouvrant la voie aux plus illustres, ont été comme leurs précurseurs. Dans le système de l'univers, les constellations de première grandeur ne fixent pas seules l'attention de l'astronome. Il ne né-

gligé point les astres plus petits qui sont à demi-effacés et relégués dans l'ombre par les globes lumineux autour desquels ils gravitent. Il les suit d'un œil attentif à travers l'espace. Il détermine soigneusement le point qu'ils occupent dans le plan général de la création, leurs rapports avec les astres d'un ordre plus élevé, et chacune de ses découvertes est comme un hymne de plus en l'honneur de la Providence. Ainsi fait le critique dans le domaine où s'exerce son action. Il ne se borne pas à glorifier les éternels modèles du beau et du vrai. Il prend plaisir à mettre en lumière des talents plus modestes, à les réhabiliter quand ils ont été méconnus, à leur restituer, en un mot, la part de célébrité qui leur revient ; car il a la conscience de l'utilité du rôle qu'ils ont rempli à leur heure et dans leur sphère, et il sent bien que c'est un acte de patriotisme de faire ressortir, à tous les degrés de la hiérarchie littéraire, l'inépuisable fécondité du génie national, et de ne rien laisser perdre des parcelles d'immortalité contenues dans les ouvrages oubliés.

» La vie de Saint-Evremond est d'autant plus curieuse à étudier qu'elle embrasse presque un siècle, et le plus grand de tous les siècles. Né en 1613, mort en 1703, il fut témoin des transformations sociales qui signalèrent successivement la domination de Richelieu, la régence d'Anne d'Autriche, l'avènement du royal élève de Mazarin. S'il ne lui fut pas donné de voir de près les beaux jours d'un règne à jamais mémorable, dont il ne connut les merveilles que par ses relations avec les personnages les plus marquants de l'époque, il assista à la restauration et à la chute des Stuarts, à l'élévation du prince d'Orange, à la lutte de deux puissants mo-

narques. Il vécut enfin assez longtemps pour qu'à sa mort il pût pressentir la révolution qu'allaient bientôt produire, en passant le détroit, la liberté sceptique, le besoin d'innovation, la licence des mœurs, et cet esprit moqueur et léger qu'il avait tant contribué à propager ».

.....

M. Curnier, après avoir raconté la jeunesse de Saint-Evremond, nous montre le soldat lettré se battant bravement à Rocroy et à Nordlingue et philosophant paisiblement sous la tente. Il nous le fait voir se donnant, entre deux campagnes, le passetemps de railler spirituellement l'Académie dans une satire piquante à laquelle Molière empruntera une des scènes les plus comiques des *Femmes savantes*, et Boileau plusieurs de ses épigrammes les plus acérées contre Chapelain. Notre confrère fait revivre sous sa plume cet esprit frondeur et mordant, qui le brouille d'abord avec Condé dont il était le lecteur, et ensuite avec Mazarin, qui venait de conclure le traité des Pyrénées. Saint-Evremond manque de sens politique, lorsqu'il attaque ce glorieux traité qui avait tant ajouté à la grandeur de la France et qui avait complété l'œuvre du traité de Westphalie.

M. Curnier n'a garde d'oublier le causeur bel esprit, plein de finesse et d'élégance qui jouissait dans les ruelles du succès de ses madrigaux, ni l'épicurien raffiné professant cette morale complaisante qui fait de la sagesse l'art de ménager ses plaisirs. Vauvenargues parle, lui aussi, des plaisirs, fait remarquer notre confrère. Certes sa morale est loin d'être sévère ; elle pèche plutôt par un excès d'indulgence. En ne considérant l'hu-

manité qu'en dehors de la foi, Vauvenargues ne puise pas ses inspirations dans ce qui la rapproche le plus de Dieu. Combien cependant son langage est plus noble et plus élevé que celui de Saint-Evremond ! Ses conseils à un jeune homme sont tous frappés au coin d'une âme virile. Son idéal à lui, c'est la gloire. Il en fait la plus belle récompense de l'homme. S'il oublie qu'il est pour le chrétien une récompense bien plus haute, une immortalité supérieure à l'immortalité du souvenir, il veut au moins que l'homme travaille avant tout à mériter la gloire par la pratique de la vertu. Sous l'influence de cette noble passion, à laquelle il subordonne toutes les autres, il flétrit en termes éloquents la mollesse et la frivolité.

Nous allons reproduire les dernières pages de la première moitié de cette remarquable étude.

« Sous l'impulsion d'un goût très-vif pour l'antiquité et surtout pour les grands historiens de Rome, Saint-Evremond écrit ses *Réflexions sur les divers génies du peuple romain aux diverses époques de la République*. Polybe et Cicéron dans les temps anciens, Machiavel et Balzac dans les temps modernes, l'ont seuls précédé dans cette voie ; car « Tite-Live, fait observer avec raison » M. Villemain, a négligé de nous montrer » les ressorts toujours agissants de la répu- » blique romaine, comme s'il eût craint d'af- » faiblir le prodige en l'expliquant ; et Ta- » cite ne nous a montré que Rome avilie, » sans même expliquer cet inconcevable es- » clavage qui vengeait l'univers ». Saint-Evremond sera suivi dans la carrière ouverte devant lui par l'anglais Walter Moyle, qui,

loin de le dépasser, ne l'égalera pas, mais aussi par Bossuet et par Montesquieu, qui l'éclipseront au point de le faire presque oublier.

» Polybe applique à l'histoire de Rome la philosophie matérialiste et fataliste qu'il professa toute sa vie. Judicieux, mais sans élévation, il ne trouve les causes de la grandeur romaine et de sa durée que dans des considérations tout à fait secondaires. — Cicéron voit dans les institutions de son pays la réalisation de l'idéal de Platon, et il glorifie cet idéal réalisé en orateur bien plus qu'en penseur. — Machiavel est de l'école de Polybe, mais avec une intelligence supérieure, avec une connaissance plus exacte et des faits et des lois qu'il est appelé à apprécier. Ce qu'il cherche uniquement dans les maximes et les exemples des Romains, ce sont les conditions auxquelles un peuple libre peut exister, sans se préoccuper de l'honnêteté des moyens, qu'il justifie tous par le succès. — Balzac, dans les dissertations trop déclamatoires qu'il adresse à Mme de Rambouillet, marque avec beaucoup de vigueur, de pénétration et d'éclat les principaux traits du caractère romain ; mais il ne va pas au delà. — Bossuet monte bien plus haut. Il embrasse d'un coup d'œil non-seulement l'histoire de Rome, mais encore celle de l'antiquité tout entière, et il les fait aboutir, sous la main de Dieu, à l'établissement du christianisme, sans anéantir pour cela la liberté humaine, sans cesser un instant d'apercevoir les causes secondes des événements qui se déroulent devant lui. Profondément ému du spectacle que présente le peuple romain, ce grand serviteur de la Providence, dans ce mystérieux concours de tout l'univers à l'exé-

cution du plan divin, il aime Rome et « son assemblée de rois » comme un enfant de la ville éternelle, et cet amour s'exhale en sublimes accents. De son *Discours sur l'Histoire universelle* ressort cette vérité que les vertus des citoyens, qui naissent du sentiment religieux, là même où la religion est fausse, font seules la grandeur de l'état, et que cette grandeur s'évanouit avec elles. — Walter Moyle ne vaut guère l'honneur d'être nommé après Bossuet ; mais il met bien en relief l'habile conduite de Rome envers les nations vaincues, quand il dit : « Les Romains étaient plutôt les protecteurs que les maîtres du monde ».— Montesquieu ne le cède point à Bossuet pour la hauteur et l'étendue des vues générales. S'il n'adopte pas ses idées sur l'intervention divine , s'il accorde davantage à la liberté humaine, il n'en soumet pas moins cette liberté aux règles de la raison et de la justice. C'est à la lumière de ces règles immuables qu'il juge le peuple romain, en le suivant rapidement depuis son origine jusqu'à la dissolution de l'empire. Ainsi jugée d'après les lois d'une saine critique, Rome perd quelque chose de l'auréole dont Bossuet s'est plu à l'entourer. Mais qu'elle nous apparaît grande encore dans le cadre étroit où le digne émule de l'aigle de Meaux a resserré un sujet immense ! Montesquieu insiste bien plus sur les talents que sur les vertus des Romains. La religion qui occupait chez eux une si large place, n'est, selon lui, qu'un instrument de domination pour la race patricienne. Il s'attache surtout à nous initier aux secrets de la politique du Sénat, que nul n'a connus mieux que lui. Mais, quand il arrive au tableau de la longue et orageuse décadence de Rome , quand il nous la montre écrasée sous le poids

de sa propre puissance, il s'élève jusqu'à l'éloquence de son immortel devancier ».

.....

La suite de cette lecture, qui a été écoutée avec le plus vif intérêt, est renvoyée à la prochaine séance.

M. Rédarès communique à l'Académie le rapport qu'il a été chargé de faire sur le legs de notre généreux et regretté confrère, M. Maumenet. Ses conclusions sont adoptées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 19 décembre 1874.

Présents : MM. Aurès, occupant le fauteuil de la présidence en l'absence du président ; Dumas, Liotard, Q. des Rivières, Ginoux, Verdier, Rédarès, Pelon, Gaidan, Bolze; L. Curnier, Bondurand, membres non-résidants ; René Deloche, associé-correspondant ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sur la proposition de M. Aurès, adoptée par l'Académie, notification est faite de la vacance de deux siéges. Le registre des présentations pour les candidats restera ouvert jusqu'à la dernière séance de janvier.

M. *J.-B. Goux*, lauréat de notre dernier concours de poésie, est élu associé-correspondant.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages adressés à l'Académie depuis la dernière séance.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 14e et 15e années, 1873 et 1874.

Romania. Langues et littérature romanes, n° 12, octobre.

Essai sur l'histoire de la classification ornithologique, par Clément, membre de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes, broch. in-8°.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

La Société américaine, qui a pour objet l'histoire de l'Amérique avant Christophe Colomb, l'interprétation des monuments écrits et de l'ethnographie des races indigènes du Nouveau-Monde, se propose d'ouvrir un congrès international à Nancy, le 19 juillet 1875, et fait appel aux personnes qui s'intéressent à ces questions.

M. L. Curnier continue son intéressante *Etude sur Saint-Evremond*.

Dans la seconde partie de ce travail, l'auteur fait connaître les principales œuvres de Saint-Evremond, sa *Conversation du duc de Candale*, dont certaines pages semblent détachées des meilleurs mémoires de l'époque; ses *Observations sur Salluste et sur Tacite*; sa lettre au comte de Lionne, qui avait pour but d'implorer sa grâce auprès de Louis XIV, et qui demeura sans effet; sa *Dissertation sur la tragédie ancienne et moderne*, où, malgré son admiration pour Corneille, il condamne en partie *Polyeucte*; son *Discours sur les historiens français*, où il détermine parfaitement les conditions de l'histoire; sa correspondance avec Ninon. — Dans ces entretiens épistolaires de deux vieillards spirituels, qui semblent se faire illusion l'un à l'autre, en

échangeant des louanges où la délicatesse de la forme ne rachète pas la frivolité du fond, nous devons avouer que tout l'avantage est du côté de Ninon.

A la critique historique succède la critique littéraire dans les capricieuses évolutions de Saint-Evremond. Sénèque, Plutarque, Pétrone fixent tour à tour son attention. Sa *Dissertation sur l'Alexandre de Racine* est moins une critique de ce poète qu'un panégyrique de Corneille.

» Saint-Evremond, si habile à faire les portraits, a voulu esquisser le sien vers la fin de sa vie ; il n'a eu pour cela qu'à réunir les traits épars dans ses divers écrits. C'est bien là le portrait d'un honnête homme du XVIIe siècle, doublé d'un épicurien délicat. Saint-Evremond se pose en philosophe « également éloigné du superstitieux et de l'impie». Rien, en effet, même dans ses œuvres les moins estimables, n'est de nature à motiver contre lui une accusation d'impiété. Mais, pour qu'il fût complétement dans le vrai, que de choses éminemment dignes du respect et de la vénération des hommes devrait embrasser le domaine de la superstition élargi outre mesure ! A cela près, ce croquis, d'une touche si fine, est l'expression exacte de la vérité. Il donne une juste idée de cette modération et de cette droiture innées, qui, chez Saint-Evremond, avaient arrêté le développement du germe fatal contenu dans ses principes. Il rend à merveille le calme reflet de cette paix intérieure que Saint-Evremond devait moins au témoignage d'une conscience à bon droit satisfaite qu'à l'indifférence d'une conscience facile, ennemie de la lutte et de l'excès. Et quand, en même temps, il nous le présente « trouvant un plaisir secret à observer les ridicules et regrettant que la

discrétion l'empêche d'en prendre un plus grand encore à les découvrir aux autres », on croit voir, pour ainsi dire, sur les lèvres du malin personnage, devenu prudent et circonspect, mais, au fond, toujours enclin à la satire, l'ironique et fin sourire de l'homme du monde qui se contient pour ne pas laisser échapper un mot piquant.

» Considérée dans son ensemble, la figure originale qui nous occupe s'offre à nous sous deux aspects bien distincts : elle a un côté léger et un côté sérieux. Le côté léger nous montre l'épicurien, le favori des ruelles et des boudoirs, le poète ou plutôt le versificateur, et, nous le disons à regret, le philosophe et le moraliste. Qu'est-ce qu'un philosophe qui nie l'importance de la philosophie, qui conteste à la raison le pouvoir de démontrer les vérités fondamentales de la loi naturelle ? Qu'est-ce qu'un moraliste dont l'idéal est la modération dans la volupté ou l'utopie du devoir agréable, pour qui la vertu n'est que la bienséance, qui fait consister l'honnêteté dans l'art de vivre en galant homme ; qui, enfin, a le malheur de ne pas comprendre qu'une règle immuable, une règle émanée du souverain législateur peut seule nous protéger contre les défaillances de notre pauvre cœur, et nous empêcher de tomber dans l'abîme vers lequel nous sommes incessamment entraînés par nos passions ? Ce philosophe, si peu digne d'un tel nom, ce moraliste, si éloigné de la grande morale qui fonde le vrai bonheur sur les saintes joies du sacrifice, nous ne les plaçons pas plus haut dans notre estime que le prétendu poète, si fécond en vers prosaïques qu'on aurait de la peine à lui pardonner, sauf de rares exceptions, s'il ne les appréciait pas lui-même à leur juste valeur, en disant : « Je fais de méchants vers,

mais si enjoués qu'ils font envier mon humeur, quand ils font mépriser ma poésie ». Le côté sérieux nous montre l'homme de guerre, le gentilhomme fidèle à son roi pendant la Fronde, l'historien, le critique, l'observateur du cœur humain. Comme écrivain, il a plus de finesse que de profondeur, plus de grâce que de force : la force n'est pas le partage de ces sybarites que blesse le pli d'une feuille de rose. Saint-Evremond est de ceux qui s'imposent moins qu'ils ne s'insinuent. Ce qui domine en lui, c'est l'esprit, qu'on a si bien défini *sentiment prompt et brillant* ; c'est ce bon sens superficiel et moqueur qui s'arrête volontiers à la surface, qui ne creuse pas. On sent, quand on parcourt ces pages, où tout devient texte à belles pensées et à beau langage, qu'il ne travaillait pas en les écrivant, qu'il s'amusait, et que ce n'était pour lui qu'une autre manière de converser. On y retrouve, plus qu'il ne faudrait, le discoureur, dont l'improvisation est la seule muse, jaloux d'éblouir plus que de convaincre, passant d'une idée à peine effleurée à une autre qu'il n'approfondit pas davantage, et masquant son ignorance ou sa faiblesse par la prestesse de ses bonds capricieux. Le style seul, par une anomalie singulière, accuse parfois un effort qui n'est qu'apparent ; il n'a pas, malgré d'innombrables négligences, le laisser-aller, le naturel, la fluidité, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la conversation : l'eau vive jaillit toujours facilement de sa source ; mais elle semble courir difficilement sur le papier. S'il est, en général, élégant ou ferme, pittoresque ou incisif, il mêle trop d'obscurité et de recherche à ce qu'il a de gracieux et de délicat. Mais poussa-t-on jamais plus loin que Saint-Evremond cette science du monde, qui demande un tact social

si pénétrant? Que d'observations judicieuses, que de conseils pratiques inspire à cet optimiste intelligent son expérience consommée des hommes et des affaires, sa parfaite connaissance de l'*être ondoyant et divers* et des réalités de la vie! Et, avec tout cela, que d'aperçus neufs et lumineux! Que de vues ingénieuses et engageantes! Que de mots heureux! Que de traits de maître! En vérité, si l'on réunissait en faisceau toutes les sages pensées qu'il a disséminées çà et là, on aurait un excellent livre de maximes qu'on pourrait intituler le code de l'homme de bonne compagnie. Comme on l'a dit de Lamotte, quand il n'est que spécieux, il provoque la réflexion bien plus que la contradiction; il fait méditer le lecteur, alors qu'il ne le satisfait pas pleinement Ajoutons que, dans les nombreux opuscules de l'exilé, on ne surprend nulle part l'accent de la colère ou de la passion. Saint-Evremond a su, dans son exil, maîtriser des ressentiments auxquels n'ont que trop cédé quelques-uns de ses compagnons d'infortune; il a, sous ce rapport, noblement supporté sa disgrâce, justifiant par sa réserve ce mot de Mme de Sévigné : « L'esprit est une dignité ». Sa plume n'a pas connu l'âpreté de ce qu'on est convenu d'appeler le *style réfugié;* elle n'a pas trempé dans le fiel dont ce style est imprégné.

En résumé, si la plupart des écrits de Saint-Evremond appartiennent à cette littérature du plaisir et du passe-temps, qui n'a d'autre loi que la fantaisie ; s'il ne faut y voir, comme l'auteur même, que des *bagatelles*, bonnes tout au plus à charmer les loisirs d'un écrivain gentilhomme, des bluettes éphémères qu'il confiait aux brises de la faveur mondaine, sans songer à la postérité; plusieurs d'entre eux ont

des parties supérieures ou des éclairs de beauté littéraire qui dénotent une intelligence d'élite. quelque chose qui n'est pas le génie assurément, mais qui est plus que le bel esprit. Appuyés sur des convictions fortes, fécondés par l'étude et la méditation, les dons qu'il avait reçus de la nature l'auraient sans doute rendu capable de produire des œuvres d'une haute portée. Sous l'action d'un travail persévérant et d'une culture assidue, cette verve primesautière, cette imagination vive et riante, auxquelles il a dû d'être mis au nombre « de ces hommes printaniers, âmes à doubles fleurs et sans fruits, qui accomplissent leur destinée en fleurissant, en embaumant leur vie et celle de leurs contemporains » (1), eussent, selon toute apparence, perdu de leur originalité et de leur grâce ; mais ses ailes de papillon se seraient transformées en ailes vigoureuses et hardies ; et, renonçant à voltiger sur des fleurs qui devaient se faner à peine écloses, il aurait pris un essor qui eût pu le mettre à la hauteur des La Bruyère, des Vauvenargues et des Montesquieu. Son insouciance épicurienne, sa morale relâchée, puis une célébr té trop précoce, des applaudissements trop aisément obtenus, paralysèrent, pour ainsi dire, ses belles facultés et ne permirent pas qu' « il remplît tout son mérite ». Aussi, malgré sa riche organisation, Saint-Evremond n'a-t-il été, à tout prendre, qu'un La Bruyère, un Vauvenargues, un Montesquieu de salon... quelquefois même de boudoir. Peut-être, si l'arrêt d'une volonté despotique ne l'eût condamné à vivre loin du vrai courant du grand

(1) Lamartine.

siècle, s'il avait respiré l'air de cette atmosphère vivifiante où tout concourait à répandre dans les âmes le goût du beau et l'amour du bien, une révolution salutaire se serait-elle opérée en lui, et nous n'aurions pas à regretter que le côté léger l'ait emporté sur le côté sérieux. Mais les pensées neuves et variées qu'il a semées, par sa parole plus encore que par ses écrits, qui ne sont qu'une épreuve affaiblie de lui-même, l'éveil qu'il a donné à l'esprit de critique dans un temps qui lui était si contraire, l'influence qu'il a exercée en Angleterre au profit des idées françaises et par conséquent de l'ascendant de la France, suffisent à nos yeux pour sauver son nom de l'oubli; et sa place nous paraît marquée parmi les précurseurs de la société moderne, entre Montaigne et Voltaire, mais à une grande distance de chacun d'eux. Quoique bien inférieur à ces illustres novateurs, il fait avec eux la chaîne dans l'ordre intellectuel; et quelques rayons de cette lumière mêlée d'ombres, qui forment leur auréole, projettent sur lui comme un doux éclat. Quiconque veut sérieusement étudier l'histoire ancienne des idées nouvelles ne saurait négliger Saint-Evremond.

» De tous les écrivains du dix-septième siècle, celui à qui l'on peut le mieux comparer Saint-Evremond, c'est Fontenelle qui, comme lui, eut une longue et verte vieillesse. Tous deux ont excellé dans la conversation et ont passé, de leur vivant, pour les premiers écrivains de France, parce qu'ils en étaient les plus délicieux causeurs. Tout deux ont allié au bel esprit un peu d'esprit fort, et, par l'indépendance de leurs jugements, ont préparé, sous le règne de Louis XIV, la transition à un âge nouveau. Mais le scepticisme du discret Fontenelle semble encore plus timide dans ses

manifestations que celui de Saint-Evremond, quoiqu'il fût peut-être plus profond ; sa hardiesse ne consiste qu'en allusions plus ou moins malignes. Tout deux ont manqué de ce souffle qui fait les beaux vers, et ont mieux réussi dans la prose; mais, s'ils prirent l'un et l'autre pour la poésie ce qui n'en est que l'apparence, Fontenelle, en allant jusqu'à la nier, a, bien plus que Saint-Evremond, érigé son impuissance en doctrine. Tous deux ont échoué dans l'art dramatique, et si l'*Aspar* et la *Comète* eurent plus de retentissement que *sir Politick* et la comédie des *Opéras*, réservés à un cercle d'amis, c'est que, moins modestes, ils osèrent affronter les sifflets du parterre. Tous deux, exempts de passion, privés de cette flamme intérieure à laquelle nous devons nos sentiments les plus nobles et les plus généreux, non moins dépourvus de cet idéal qui est comme l'apanage des âmes d'élite, qui agrandit leur horizon et les élève au-dessus du vulgaire, se sont bornés à louvoyer, en quelque sorte, entre les vertus et les vices, joignant seulement une certaine délicatesse de cœur à une suprême élégance de manières et à toutes les finesses de l'esprit. Tous deux ont professé une admiration outrée pour Corneille; mais, chez Saint-Evremond, cette admiration est mieux raisonnée que chez Fontenelle, qui goûte surtout, dans les pièces de Corneille, les beautés douteuses, celles qui sont entachées d'affectation, quand le génie du grand homme sommeille ; et elle est loin de la rendre aussi injuste envers Racine. Tous deux ont apporté de la modération dans les discussions soulevées par la querelle des anciens et des modernes ; mais la modération de Saint-Evremond est plus sincère que celle de Fontenelle. Ce qui, de la part de l'un,

est vraiment le résultat d'une sage réserve, n'est, de la part de l'autre, qu'une affaire de tactique ; car il n'aime pas plus les anciens que Perrault, qui ne fait que suivre l'impulsion qu'il lui donne en secret ; mais, voulant avant tout que rien ne vienne troubler la quiétude de sa vie, il cherche, pour emprunter une expression heureuse, « à servir la cause sans exposer l'avocat ». Tous deux ont, en plus d'un endroit, un style apprêté, obscur à force de prétention, tout en semant avec la même légèreté les réflexions solides et les réflexions frivoles ; mais Fontenelle ne se contente pas de faire des phrases recherchées, de viser à l'effet par le jeu calculé des mots ; il soutient le précieux, comme il a nié la poésie, par esprit de système. Hâtons-nous d'ajouter qu'il y eut deux hommes dans Fontenelle, le Fontenelle du dix-septième siècle et le Fontenelle du dix-huitième, et ce n'est guère qu'au premier que nous avons comparé Saint Evremond. Le second Fontenelle, sans rompre tout à fait avec le premier, le dépassera de plus d'une coudée. Le jour où, stimulé par le désir de se faire un nom, il aura l'idée de vulgariser, sans les abaisser, mais en ayant soin d'en tempérer ingénieusement la sécheresse, ces vérités scientifiques que dédaignait Saint-Evremond, son goût s'épurera, son style deviendra plus clair, plus net, plus dégagé. Le savant, chose rare, perfectionnera le lettré et l'*Histoire de l'Académie des sciences* de Fontenelle sera, ainsi que ses *Eloges*, un des beaux monuments de notre littérature. Saint-Evremond, nous l'avons vu, eut aussi un grand côté; mais nonchalant, indifférent à la renommée, il ne le développa, il ne le mit en relief qu'à demi, et il ne nous a guère laissé en définitive, selon le mot de Sainte-Beuve, que de

remarquables « ébauches ». Pour qui sait réfléchir, il y a d'utiles enseignements dans la destinée littéraire de Saint-Evremond ; car il en ressort clairement que les réputations durables sont celles qui commencent par l'estime d'un petit nombre ; que les succès faciles et bruyants, les engouements passagers de l'opinion contribuent beaucoup aux avortements de la pensée, et que l'élévation morale n'est pas moins nécessaire à l'épanouissement du talent que la chaleur et la rosée à l'épanouissement des fleurs ».

L'Académie remercie ensuite M. Curnier de cette attachante lecture, et exprime le désir qu'elle soit insérée dans ses Mémoires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

TABLE DES PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

ANNÉE 1874.

Faits académiques.

Election de M. *Ernest Roussel* en qualité de président..... 6
Election de M. *Eugène Brun* en qualité de vice-président..... 6
Remerciments de M. le président *Ern. Roussel* 7
Lettre du Ministre de l'instruction publique relative à la réunion des délégués des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne, en avril 1874..... 19
Election de M. *Melchior Doze*, peintre, comme membre résidant..... 93
Election de M. *Auguste Bosc*, sculpteur, comme membre résidant..... 113
Nomination de Mgr *Anat. Roverié de Cabrières*, comme membre honoraire..... 82
Election de M. *Edmond Bondurand*, associé-correspondant, comme membre non-résidant 20
Election de M. *Edmond Hugues*, comme membre non-résidant 124
Election de M. l'abbé *J.-J. Fuzet*, curé de Pouzilhac, comme associé-correspondant..... 157
Election de M. *J.-B. Goux*, d'Agen, comme associé-correspondant..... 167

Mort de M. *Gaston Goirand de Labaume*, membre résidant..... 57
Mort de M. *Emile Causse*, membre résidant... 103
Mort de M. *Edouard Maumenet*, membre résidant 124
Mort de M. *Franç Guizot*, président honoraire. 139
Mort du docteur. *Phil. Boileau de Castelnau*, membre honoraire..... 128
Commission de publication (MM. *Q. des Rivières. Viguié, Penchinat, Ginoux, de Grisy*). 9
La même Commission est chargée de choisir le sujet pour le concours d'histoire et d'archéologie de 1875... 10
Rapport de cette Commission. — Sujet du concours d'histoire et d'archéologie..... 76
Rapport de M. *J. Gaidan* sur le concours de poésie de 1874..... 101
Compte des recettes et dépenses de l'Académie, présenté par M. *Ch. Liotard*, trésorier. 20
Rapport fait par le secrétaire-perpétuel au nom de la Commission chargée d'examiner ces comptes. — Remerciments votés au trésorier. 36
L'Académie accorde à la Société d'étude des Sciences naturelles, de Nimes, la collection de ses *Mémoires*, à partir de la 5e série.... 19
Le Cercle des officiers de Constantine demande, pour sa bibliothèque, la collection de nos *Mémoires*. — L'Académie accorde à partir de la 5e série..... 100
Remerciments du Cercle des officiers de Constantine..... .. 134
Le Cercle des officiers de Sedan sollicite l'envoi de nos *Mémoires*. — L'Académie accorde à partir de la 5e série..... 139
M. le baron *de Chabaud-Latour*, membre non-résidant, fait hommage à l'Académie d'une nouvelle carte de France dressée au Dépôt des fortifications, sous sa direction..... 45
M. *Ch. Lenthéric*, membre résidant, et M. *René Deloche*, associé-correspondant, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur..... 57
Prix obtenu par M. *A.-H. Révoil* au concours des Antiquités nationales, pour son ouvrage sur « l'Architecture romane » 134

M. de Cayx de Saint-Aymour, directeur de l'*Indicateur de l'Archéologue*, bulletin mensuel, demande l'échange avec nos *Mémoires*. — Accordé..... 65
Centenaire de Pétrarque. — MM *Alph. Dumas*, *Irénée Ginoux* et *Ern. Roussel* sont délégués pour représenter l'Académie aux fêtes du Centenaire..... 101
MM. *A.-H. Révoil* et *Ch. Lenthéric* leur sont adjoints..... 113
Une médaille d'argent d'une valeur de 50 fr. est votée par l'Académie pour être jointe aux prix proposés par le Comité du Centenaire..... 109
Remerciment de M. de Berluc-Pérussis, président du Comité du Centenaire..... 113
Rapport verbal sur les fêtes du Centenaire, par M. *Ern. Roussel*, l'un des délégués..... 135
Lettre écrite par M. *Charles Liotard* au ministère de l'intérieur au sujet de l'orthographe à adopter pour les noms de lieux. — On lui répond par une fin de non-recevoir..... 36
M. Emile de Clausonne fait hommage à l'Académie d'un portrait de feu M. *Gustave de Clausonne*, son père, secrétaire-perpétuel.. 109
Communication des dispositions testamentaires de M. *Ed. Maumenet*. — Commission nommée à ce sujet (MM. *Gouazé*, *Pelon*, *Faudon*, *Rédarès* et *Ginoux*)..... 129
M. le premier-président *Gouazé* rend compte des premières démarches faites au sujet du legs Maumenet..... 135
Rapport de M. *Ernest Rédarès*, secrétaire de la commission du legs Maumenet..... 16
M. *Aurès* demande que, conformément à un usage de l'Académie, abandonné depuis quelques années, des comptes rendus, verbaux ou écrits, fassent connaître à la Compagnie les travaux intéressants contenus dans les nombreux volumes qu'elle reçoit des Sociétés avec lesquelles elle est en relation. — Cette proposition est adoptée..... 141
Rapport verbal de M. l'abbé *P. Azaïs* sur la dernière assemblée générale de la Société d'étude des Sciences naturelles, de Nimes.. 151

Rapport verbal de M. *A. Aurès* sur le dernier volume de la Société havraise d'études diverses..... 152

Agriculture.

Rapport sur une brochure de M. Adr. Jeanjean, membre non résidant, intitulée : « Exploitation des chênes-verts », par M. *Alph. Dumas*..... 93

Archéologie.

Objets antiques trouvés dans le territoire de Chusclan (Gard), par M. Paul Révoil. — (Note lue par M. *A.-H. Révoil.*)..... 136

Beaux-Arts.

Etude sur Ary Scheffer, par M. *Em. Im-Thurn* 77

Biographie.

Notice biographique sur M. E.-O. Plagniol, par M. *Irénée Ginoux*..... 74
Discours prononcé sur la tombe de M. Emile Causse, par M. *Ern. Roussel*..... 103

Géographie.

Etude sur le golfe de Lyon, par M. *Charles Lenthéric*.
Première partie..... 97
Seconde partie..... 109
Troisième partie..... 129

Histoire.

La charité à Nîmes, par M. l'abbé *P. Axais*.
Première partie..... 13
Seconde partie..... 143

Rapport sur l'ouvrage de M. Edm. Hugues : « Rétablissement du Protestantisme en France », par M. *Ar. Viguié*..... 107
L'empereur Antonin a-t-il persécuté les chrétiens ? par M. *Irénée Ginoux*..... 153

Littérature.

Rapport sur un drame légendaire, avec prologue, intermède et épilogue, intitulé : « Synédise », par M. *J. Gaidan*..... 25
Rapport sur une tragédie de M. de Combettes-Labourélie, intitulée » Velléda », par M. *Q. des Rivières*..... 40
Rapport sur un recueil de poésies languedociennes de M. Gabriel Azaïs : « Las Vesprados de Clairac », par M. *Ernest Roussel*. 45
Etude sur les « Serées » de Bouchet, par M. *Charles Liotard*..... 82
Rapport sur un ouvrage de M. l'abbé J.-J. Fuzet : « Pétrarque, ses voyages, ses amis et son repentir », par M. l'abbé *P. Azaïs*.. 142
Saint-Evremond, par M. *Léonce Curnier*.
Première partie..... 158
Seconde partie..... 168

Philosophie religieuse.

Fénelon, directeur de conscience, par M. *A. de Grisy*.
Première partie..... 47
Seconde partie..... 58
Troisième partie..... 65

Poésie.

Description des bords du Gardon entre le Pont Saint-Nicolas et Collias (prose et vers), par M. *Eugène Brun*..... 6
Les vieux foyers de nos Cévennes, par *le même* 51
Le vieux pont d'Ambruss (prose et vers), par *le même*..... 125

La Méditation. — Mon Cottage, pièces de vers par un auteur étranger à l'Académie (communiquées par M. Charles Liotard)..... 129

Sériculture.

Note sur la valeur des travaux de sériculture de M. Pasteur et sur l'emploi du microscope, par M. *Edouard Maumenet*..... 11

Statistique.

Quelques détails de statistique sur l'Egypte, par M. *Irénée Ginoux*..... 20

Tératologie.

Note sur Millie-Christine, par M. le docteur *Albert Pusch*..... 78

Nîmes, imp. Clavel-Ballivet, rue Pradier, 12.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

ANNÉE 1875.

NIMES
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE J.-B. ROUCOLE
Grand Cours, près la Poste.

1875.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Séance du samedi 2 janvier 1875.

Présents : MM. Brun, *président ;* E. Aurès, Liotard, Penchinat, Bolze, Ginoux, Doze, Bigot, Verdier, membres résidants ;

Bondurand, membre non-résidant, faisant fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le secrétaire dépose les ouvrages suivants :

Mémoires et documents de la Société archéologique de Rambouillet ; tome II, 1873-74.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1872-73.

Travaux de l'Académie nationale de Reims; 54e volume, année 1872-73.

Procès-verbaux des séances de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt; 2e série, tome II, 1872 et 1873.

Mémoires de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt; tome I, n° 2, nouvelle série.

Société linnéenne du Nord de la France; n° 30, décembre 1874.

Poésies diverses, par M. Victor Thouron, élève de l'Ecole normale, président de la Société académique du Var.

La Société industrielle de Flers (Orne), qui se propose pour but l'étude de tout ce qui peut contribuer au progrès de notre industrie, nous envoie un exemplaire de ses statuts, et nous offre de nous adresser, tous les trois mois, le résumé de ses travaux. Elle sollicite, en échange, l'envoi de nos *Mémoires*. L'Académie adopte l'échange.

M. Jules Salles lit un rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai; il entretient l'Académie des artistes cambrésiens du IXe au XVIe siècle :

« Par leur voisinage de la Flandre, les artistes de Cambrai devaient se rapprocher de cette école qui passe pour avoir donné naissance à la peinture à l'huile. Les œuvres des Van Eyck, des Hemmelinck, des Metssis, des Rubens, des Snyders, des Van Dyck et des Téniers ne pouvaient demeurer sans influence sur eux.

» Pendant tout le moyen âge et postérieurement, c'est dans les corps de métiers d'art qu'il faut chercher des maîtres. Les élèves, sous le nom d'*apprentis*, recevaient dans leurs ateliers l'enseignement propre à en faire des artisans-artistes. L'art, en se sécularisant au XIIIe siècle, avait provoqué l'établissement de ces corporations. Franc-maçonnerie du travail, elles succédaient, en se spécialisant, aux associations monastiques, qui les renfermaient toutes dès l'abord.

» La bibliothèque communale de Cambrai possède, dans ses nombreux manuscrits à miniatures, de véritables spécimen de l'art des IXe et Xe siècles ; mais le plus grand nombre se retrouve dans un monastère de l'ordre de S. Benoît, où les moines étaient obligés de cultiver la calligraphie et la miniature ».

» L'auteur du mémoire analysé compare les prix auxquels étaient payés les artistes de ces temps-là, aux prix modernes. Ainsi Van

Eyck, en 1439, coloriait, pour le duc de Bourgogne, un manuscrit composé de 272 lettres majuscules et 12 plus petites, moyennant 6 livres 6 sols 6 deniers. Vingt-six ans après, Jean Memling peignait, pour la corporation des libraires de Bruges, un tableau d'autel à quatre volets, dont il fournissait les panneaux, pour la modique somme de 8 livres 2 escalins. A présent, une petite toile de Meissonnier se paie 80,000 francs.

» Parmi les artistes de Cambrai qui, jusqu'au XVIIe siècle, ont concouru au développement des arts dans le nord de la France, il faut citer Pierre de Franqueville, le sculpteur de Henri IV et de Louis XIII, auteur d'un *Goliath* et d'un groupe intitulé *le Temps enlevant la Vérité*. On lui reproche de mettre trop d'ampleur dans les draperies et de remplacer parfois la grâce par le maniéré.

» Vers le XVIIIe siècle, les Saint-Aubert forment, comme la famille Vernet, trois générations d'artistes. L'un d'eux fonda l'école de dessin de Cambrai. Un autre peignit en grisaille l'*Automne*, représenté par des enfants dans des attitudes charmantes. Une photographie jointe au volume permet d'apprécier la valeur de cette composition.

» Jusqu'à la révolution de 89, les artistes cambrésiens suivirent les traditions flamandes,

dans une quiétude parfaite. La secousse des événements fut rude. Un assez grand nombre, cependant, eurent le courage de se livrer encore à des travaux qui exigent, avant tout, l'isolement et la tranquillité. Joseph Berger, entre autres, qui sentit naître sa vocation dans l'atelier de menuiserie de son père, en lui voyant tracer des plans et des épures, fut élève de Prud'hon et obtint du succès, au Salon de 1824, avec son *Marchand de coco*. Placé entre les classiques et les romantiques, Berger conserva un sage éclectisme, et Gros put dire à ses élèves, en parlant de ses portraits de 1834 : « Voilà, messieurs, comment il faut peindre; allez voir ces portraits ».

» L'auteur du mémoire analysé est M. Devrieux ».

M. Eug. Bolze lit une étude sur un livre de M. Gaston Boissier, intitulé : *la Religion romaine, d'Auguste aux Antonins* :

« ..... Le livre que M. Gaston Boissier vient de publier sous le titre de : *la Religion romaine, d'Auguste aux Antonins*, a ce caractère rare d'être une œuvre littéraire autant que de science et d'érudition. Chose remarquable ! dans ces deux volumes si pleins de faits, d'aperçus nouveaux, des plus fines théories

de la critique moderne, vous ne trouveriez pas un néologisme, un de ces tours prétentieux que l'on croit trop les compagnons obligés de toute nouveauté intellectuelle.

Sur des pensers nouveaux, faisons des vers antiques

disait Chénier. M. Boissier pense que la langue française de la belle époque est assez souple, assez variée, assez puissante pour suffire à tout, et qu'il est plus difficile et meilleur d'innover dans les idées que dans les mots ».

M. Jules SALLES montre à l'Académie de belles photographies au charbon de M. Braume.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du samedi 16 janvier 1875.

Présents : MM. Eug. Brun, *vice-président* ; Salles, Viguié, Liotard, Bigot, Q. des Rivières, Ginoux, Verdier, Dombre, Bolze, de Grisy, Doze, Bondurand, *membre non-résidant*, et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. *Liotard* dépose un nouveau volume de poésies de notre confrère M. *Chalmeton*, avec une préface de M. Emman. des Essarts, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.

Le secrétaire dépose les ouvrages adressés, dans la quinzaine, à l'Académie.

Le Ministre de l'instruction publique, voulant reprendre la publication interrompue d'un *Annuaire général des Sociétés savantes*, de-

mande à l'Académie du Gard divers renseignements sur la date de sa fondation, le nombre de ses membres, le nombre de volumes publiés, les titres des ouvrages publiés à part. Ces renseignements lui seront transmis par le secrétaire-perpétuel.

M. le Ministre fait connaître que la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements aura lieu le 31 mars, le 1er et le 2 avril. Il prévient qu'il a mis une somme de 3,000 francs à la disposition de chacune des trois sections du Comité des sociétés savantes, pour être distribuée, à titre d'encouragement, aux meilleurs mémoires d'histoire, d'archéologie et de science.

A l'occasion de l'expiration de ses fonctions de président de l'Académie, M. Ern. Roussel écrit au secrétaire-perpétuel pour le prier de se faire l'interprète de sa gratitude auprès de ses confrères.

L'Académie accueille avec sympathie les sentiments que lui exprime son ancien président. Elle lui vote des remercîments pour la cordialité franche et dévouée qu'il a montrée dans l'accomplissement de ses fonctions, et lui donne un successeur au fauteuil de la présidence.

M. *Eug. Brun* est nommé président, et M. *Im-Thürn*, vice-président.

Il est ensuite procédé à la nomination d'une Commission chargée de choisir les lectures qui doivent entrer dans la composition du volume de nos *Mémoires* pour l'année 1874.

Sont appelés à faire partie de cette commission de publication, avec les membres du bureau, MM. Dombre, Ginoux, Lenthéric et Bolze.

Cette même commission est chargée de choisir, dans le domaine de la science ou de l'industrie, le sujet qui doit être mis au concours pour l'année 1875.

M. Bondurand donne ensuite lecture d'une analyse de l'ouvrage de M. Aubertin, ancien professeur au Lycée de Nimes, sur les *Origines de la Langue française* :

« La philologie est une science qui assurément a ses aspérités ; mais, quand elle est exposée par un esprit de la valeur de M. Aubertin, il semble qu'elle doive charmer les plus réfractaires. Le savant recteur de Clermont a mis à profit les études approfondies et les décou-

vertes des vingt dernières années sur nos origines littéraires. Il en offre aux gens du monde un résumé aussi remarquable par l'abondance des faits que par la sûreté de la critique. Une méthode simple, aisée, également dépourvue de prétention et de sécheresse, ouvre à ceux qui ne sont pas initiés d'attrayantes perspectives sur l'histoire de notre vieille langue, et la rappelle à ceux qui savent. Les noms de MM. Littré, Guessard, Paulin Pâris, Natalis de Wailly, Francisque Michel, Leroux de Lincy, Paul Meyer, Gaston Pâris, Auguste Brachet; ceux de Diez, de Karl Bartsch, de Kervyn de Lettenhove se pressent dans les notes de ce livre et lui donnent toute l'authenticité désirable. Nos vieux mots et nos vieux textes lui communiquent, pour ainsi dire, leur cachet et leur saveur.

» L'auteur embrasse la période comprise entre le Ier et le IXe siècles.

» Il recherche d'abord les éléments gaulois du français. Trois idiomes se parlaient dans les Gaules, au temps de César : l'aquitain, qui tenait beaucoup de l'ibère, le belge et le gaulois. Ces deux derniers présentaient les mêmes caractères essentiels. Le celtique moderne est un dérivé de l'ancien gaulois, qui n'a donné au

français qu'une vingtaine de mots, tels que : *Arepennis*, arpent; *alauda*, alouette; *carrus*, char; *beccus*, bec; *saccus*, sac.

» On a des indices de l'existence d'une déclinaison dans le celtique ancien. Cette langue ne put résister à l'influence littéraire de Rome et de la Grèce, qui pénétra par le midi de la Gaule.

» On est forcé de constater la pauvreté relative des faits certains et des probabilités solides sur les éléments les plus anciens du français. La plus abondante, la véritable source de notre langue, c'est le latin.

» Quand Rome eut dompté la Gaule, elle employa les vastes ressources de sa puissance à transformer le peuple vaincu en nation gallo-romaine. D'une part, elle fonda des villes, changea ou abolit les noms et les souvenirs du pays, déplaça les capitales, proscrivit et massacra les rebelles; de l'autre, elle fit briller les prestiges et les séductions, elle prodigua les améliorations matérielles, elle promit la sécurité, la vie heureuse en échange de l'indépendance : cirques, thermes, théâtres, écoles, concours poétiques, voies ouvertes au commerce, honneurs accordés aux habitants, elle

n'épargna rien pour attirer et éblouir. Les Gaulois adoptèrent la langue du vainqueur, avec ses lois, sa religion, ses mœurs, sa littérature, ses dignités et ses richesses. Un siècle après César, la jeunesse ne savait plus rien de son pays. L'extermination des bardes et des druides avait porté un coup mortel au celtique. Affaibli, discrédité, ayant laissé dans le parler populaire un certain nombre d'expressions qui, pour la plupart, prirent une forme latine, il se réfugia en Armorique où la vieille religion, les anciennes mœurs, défendues par la sauvagerie des lieux et des hommes, retrempées et raffermies par de fréquentes émigrations de la Grande-Bretagne, n'avaient point reçu l'atteinte des révolutions accomplies. Quant à l'aquitain, il se cantonna sur les deux versants des Pyrénées, dans le pays basque.

» Au ve siècle, les invasions apportèrent dans cette situation un élément nouveau, le tudesque. Le latin demeura langue officielle, même pour les barbares, et les lois germaniques furent rédigées en latin; mais la masse des envahisseurs n'imita pas ses chefs et ne se convertit ni facilement ni également à la langue des Gallo-Romains. Dans le Midi, au centre, à l'Ouest, les Visigoths et les Burgondes, les Francks eux-mêmes se mêlèrent à la popu-

lation civile et se laissèrent absorber. Mais dans le Nord, siége de la puissance franque, le tudesque résista. Les Francks du Nord gardèrent, avec leur idiome, les traditions et les coutumes nationales, les poésies de leurs scaldes, apportées des forêts de la Germanie et recueillies plus tard par Charlemagne. Voilà l'état linguistique de la Gaule à la fin du VIe siècle, quand les invasions ont produit leurs conséquences.

» Le nombre des réfractaires à la langue des Gallo-Romains alla toujours en diminuant, jusqu'au moment où, par l'avènement de la troisième dynastie et la formation du royaume de France, ce reste de Germains fut rejeté au delà du Rhin. M. de Chevalet estime à 752 le nombre des radicaux tudesques qui, par l'intermédiaire du latin populaire, ont passé dans le français du moyen-âge. La presque totalité de ces mots germaniques se rapporte à la guerre, à la législation, à la marine, à la chasse; quelques uns sont des termes de débauche; bien peu appartiennent au domaine supérieur des langues, à l'expression des idées abstraites.

» La destruction des arts et des élégances de la civilisation, conséquence générale des invasions, devait être bien plus funeste au latin

que cette alluvion peu considérable de mots tudesques. Altéré par la barbarie croissante, modifié par le libre génie des populations, le langage des Gallo-Romains subit une dégradation insensible et se transforma, sans qu'il y eût jamais solution de continuité, en une langue nouvelle qui tenait tout ou à peu près tout du latin, qui en offrait l'image visible, bien que défigurée, mais qui n'était plus lui.

» Où sont les textes, sans remaniements ni retouches, qui nous permettent d'étudier, dans la sincérité de ses incorrections, le bas-latin de l'époque mérovingienne? M. Aubertin indique les diplômes mérovingiens, les formules de Marculphe, moine du VIIe siècle; les textes anciens de la loi salique, les inscriptions chrétiennes, les monnaies mérovingiennes, les fragments de S. Avit, les glossaires, etc., etc. Diez a tiré de ces documents une liste de 164 mots qui sont devenus des mots français. Citons : *aciarium*, acier; *caminus*, chemin; *casnus*, chêne; *collina*, colline; *drappus*, drap; *gamba*, jambe; *ruga*, rue; *tornare*, tourner; *troppus*, troupeau.

» Au lieu des six fonctions casuelles distinguées par la grammaire classique, la syntaxe ne semble plus en distinguer que deux, le sujet et le régime.

» La plus ancienne mention de la langue romane se rencontre en 659, dans la vie de S. Mummolin. Charlemagne a entendu parler le roman ou ancien français et l'a sans doute, à l'occasion, parlé lui-même. Il savait le latin, un peu de grec et même d'hébreu, mais il parlait ordinairement le tudesque, sa langue maternelle.

» Les glossaires de Cassel et de Reichenau, les serments de Strasbourg en 842, sont de précieux vestiges de l'ancien roman. Plus tard, au xe siècle, on voit naître la poésie moderne, au Nord et au Midi. Les monuments de la langue romane qui appartiennent à cette époque, la *Cantilène de Ste Eulalie*, la *Passion du Christ*, la *Vie de S. Léger*, le *Poème sur Boèce*, sont en vers rimés ou assonnancés : l'organe de la pensée française est créé, l'idiome est constitué dans ses éléments essentiels, et déjà la littérature commence.

» Dans d'excellents chapitres sur les règles de l'ancien français, M. Aubertin fait ressortir l'influence prépondérante de l'accent tonique dans la formation des mots, et la distinction capitale du cas-sujet et du cas-régime.

» Il jette ensuite un regard d'ensemble sur

les langues romanes et leur formation, en Espagne et en Italie comme en Gaule. Son analyse fine et savante nous fait toucher au doigt la raison de leurs analogies et de leurs différences. En Gaule, nous rencontrons la distinction célèbre qui partage l'idiome roman en deux langues : la langue d'oc et la langue d'oïl. Né en même temps que le français du Nord, le provençal se perfectionna plus vite; il s'éleva rapidement, dans les poésies des troubadours, à un degré d'élégance dont la langue d'oïl était alors fort éloignée.

» Les poètes provençaux sont les premiers en Europe, depuis la fin des lettres antiques, qui aient eu du goût et du style.

» Avant que la langue d'oïl réussît à constituer et à faire prévaloir un idiome unique et définitif, elle était elle-même divisée en dialectes nombreux qu'on peut réduire à quatre types principaux : le normand, le picard, le français de l'Ile-de-France et le bourguignon.

» Comme le dialecte attique en Grèce, comme le castillan en Espagne et le toscan en Italie, le français éclipsa tous les autres dialectes, mais il transigea sur quelques points et fit des emprunts aux vaincus.

» Dès sa naissance, la langue française, formée, comme la France elle-même, par un travail de dix siècles, prit, parmi les langues de l'Europe, le rang que la France occupait parmi les peuples. La conquête normande la porta en Angleterre, et jusqu'au milieu du XIVe siècle elle fut en ce pays la langue de la cour, de la noblesse, du gouvernement, des tribunaux, de tout ce qui avait une situation. Elle passa, avec nos armes, dans le royaume des Deux-Siciles, à Constantinople et en Grèce; des princes d'origine française, devenus rois de Hongrie, de Portugal et de Pologne, la firent connaitre à ces royaumes. En Allemagne, Frédéric II et sa cour cultivèrent la poésie française. En Italie, l'usage du français fut général. Brunetto Latini, le maître de Dante, disait que c'était « la parleure la plus délitable et la plus commune à toutes gens ». La popularité de notre idiome était due surtout au rapide éclat, à l'influence universelle de la poésie héroïque et chevaleresque.

» M. Aubertin termine l'étude des origines du français par un chapitre sur le vers français, instrument de cette poésie nouvelle. Notre ancienne métrique et son histoire y sont traitées avec la clarté et l'autorité que nous n'avons cessé de reconnaître dans cet intéressant ou-

vrage, bien fait pour inspirer à tous le goût de la linguistique. Nous nous désintéressons trop en France des grandes et belles questions de la philologie. Hélas ! en ce point comme en bien d'autres, nous sommes peu portés à conserver un même niveau avec nos voisins. Espérons que le livre de M. Aubertin contribuera à créer chez nous un public pour ces sciences, que nous ne connaissons guère que de nom ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 30 janvier 1875.

Présents : MM. Brun, *président ;* Liotard, Bigot, Q. des Rivières, Ginoux, Verdier, Gaidan, Bolze, de Grisy, Doze ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire dépose les ouvrages suivants adressés à l'Académie :

Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Clermont-Ferrand ; tome XV, 1873.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme ; 32e livraison, 1875.

Bulletin de la Société Dunoise ; janvier 1875, complément.

L'Académie des sciences et lettres de Mont-

pellier envoie à l'Académie du Gard, pour compléter sa collection, le IIe fascicule de 1865, le IIIe fascicule de 1866, le Ier fascicule de 1867, le IIe fascicule de 1868, le IIIe fascicule de 1869, le IVe fascicule de 1870, le Ier fascicule de 1871 et le IIe fascicule de 1872, faisant partie des *Mémoires de la section des sciences.*

Elle envoie également, pour la *section des lettres,* le IIIe fascicule de 1866, le IVe fascicule de 1867, le Ier fascicule de 1869, les IIe et IIIe fascicules de 1870-1871 et le IVe fascicule de 1872.

L'Académie complète cet envoi par le IVe fascicule des années 1866-1868, par le Ve fascicule de 1869 et par le VIe fascicule des années 1870-1871, renfermant les *Mémoires de la section de médecine*, parmi lesquels se trouve un mémoire de notre confrère M. Alb. Puech.

Sur la proposition du secrétaire, l'Académie nomme une commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours de cette année, qui a pour objet une question d'histoire ou d'archéologie locale. Font partie de ce jury d'examen : MM. Viguié, des Rivières, Penchinat, Pelon, de Grisy, Révoil et Lenthéric.

M. LIOTARD, *trésorier*, expose la situation financière de l'Académie. Il fait connaître les recettes, qui se composent des cotisations des membres résidants, de celles des membres non-résidants et des associés correspondants, et des subventions accordées par le Conseil général, par le Conseil municipal et par M. le Ministre de l'Instruction publique. Il expose ensuite les dépenses, provenant des jetons de présence accordés aux membres résidants, des frais d'impression du volume des *Mémoires*, des *Procès-verbaux*, des reliures et d'autres frais divers. L'Académie constate, avec plaisir, que, grâce à la bonne gestion de notre trésorier, les recettes excèdent de beaucoup les dépenses.

M. l'abbé AZAÏS présente un rapport sur un ouvrage d'archéologie, dont M. le baron de Rivières, du Tarn, a fait hommage à l'Académie : *Mélanges d'Archéologie*, par M. le baron de Rivières.

« Ces mélanges renferment un recueil de mémoires sur l'archéologie et l'épigraphie. L'auteur est un touriste intelligent qui, dans ses courses, interroge les monuments qu'il rencontre, les décrit avec soin, et leur communique un intérêt de plus, en retraçant les souvenirs historiques qui s'y rattachent.

» Le champ d'exploration de M. le baron de Rivières est surtout le département du Tarn. Le sol de l'ancien pays albigeois est par semé de restes d'antiquités gallo-romaines. Il ne se passe pas de mois que le soc de la charrue ou la bêche du cultivateur ne fasse sortir de terre des fragments de murs, de larges tuiles à rebords, des débris de poterie et de mosaïque et des médailles. Or, ce sont ces diverses découvertes, que M. de Rivières fait connaître dans les mémoires qu'il a publiés. Il s'attache surtout à décrire les fouilles qu'il a fait exécuter lui-même, dans son domaine de Rivières, sur les bords du Tarn, et qui ont mis à jour un hypocauste ou chambre chauffée à l'aide de tubes souterrains, des fragments de vases en grès recouverts d'une couche noirâtre, des débris de vases en terre de Samos ornés de sujets en relief représentant des aigles, des chasses, des animaux et des personnages, et de petits carrés en argiles percés d'un trou, qui sont considérés comme des poids de tisserand.

» D'autres fouilles firent découvrir, au pied d'un orme séculaire, des squelettes inhumés, les pieds au nord, la tête au sud. M. l'abbé Cochet, le savant explorateur des sépultures gallo-romaines, fait remarquer que souvent les tombeaux étaient placés sous les racines des

chênes, comme si le symbole païen de l'immortalité avait été planté sur les cendres de l'homme, afin de proclamer l'éternelle durée d'une seconde vie. M. de Rivières signale d'autres tombeaux, les uns en grès, les autres en fut très poreux, trouvés auprès de l'église du village, orientés du nord-est au sud-est, et appartenant à l'époque mérovingienne.

» Notre éminent archéologue raconte, d'une manière intéressante, une exploration faite dans le Bas-Languedoc, et relève les inscriptions des diverses églises de Narbonne et de plusieurs villages voisins. D'étape en étape, il arrive jusqu'à Saint-Gilles, et vient saluer, dans la crypte de l'église romaine, le tombeau du pieux solitaire du VIIe siècle, S. Egidius, que les fouilles de 1865 venaient de mettre à découvert.

» Signalons encore deux intéressantes monographies, l'une sur l'église de la Bastide de Montfort, dans le Tarn, sur la route d'Albi à Toulouse, et l'autre sur l'église et le château d'Astier dans le Lot, magnifique monument de la Renaissance, construit par les soins de Gulliot de Grenouilhac, seigneur d'Astier, grand-maître de l'artillerie de France au XVIe siècle, dont Brantôme loue le talent et la bravoure.

» Mais le monument de prédilection de notre archéologue, celui qu'il a étudié et décrit avec

le plus de soin, c'est l'admirable cathédrale d'Albi; cette imposante construction à laquelle les générations de trois siècles ont apporté le tribut de leurs patients et généreux efforts. Vue à l'extérieur, c'est une masse grandiose qui ressemble à une forteresse; à l'intérieur, l'œil est ébloui par la magnificence des immenses peintures qui couvrent les vastes murs et les voûtes de l'édifice. L'art catholique a versé à pleines mains toutes ses richesses dans la majestueuse enceinte du monument. C'est un jubé, le plus beau de tous ceux qui ornent nos cathédrales, ravissante galerie de pierre, où la sculpture a épuisé, dans ces statues d'une expression si naïve, dans ces clochetons qui s'élancent comme des tiges festonnées, dans ces feuillages découpés qui s'épanouissent avec tant de grâce, dans ces charmantes dentelures, tous ses délicieux caprices et toute sa variété. Ce sont ces fresques admirables, les plus vastes qui existent, qui reproduisent, dans un symbolisme mystérieux, les personnages de l'ancien et du nouveau Testament, et les Saints les plus célèbres de l'église. Toutes ces figures forment le cortége glorieux de Jésus-Christ, qui est le centre immortel, auquel aboutit cette immense composition. Le *Jugement dernier* présente un caractère vraiment dantesque et rappelle la terrible énergie du grand poète de l'Italie.

» M. de Rivières, qui décrit ces ravissantes peintures de la cathédrale, n'oublie pas les nombreuses inscriptions, et la partie épigraphique de son travail forme le complément de cette intéressante description.

» Si les monuments religieux de chaque diocèse rencontraient une plume aussi compétente, nous saurions mieux apprécier nos richesses archéologiques ».

Après cette lecture, M. l'abbé Azaïs propose M. le baron de Rivières comme associé-correspondant.

M. Bolze lit ensuite une étude approfondie sur le livre de M. Fouillée, qui a pour titre : *La Liberté et le Déterminisme :*

« M. Alfred Fouillée, dans une thèse qui est devenue un livre, a essayé de concilier la liberté avec le déterminisme ; c'est là une entreprise hardie autant que généreuse. Prendre corps à corps ces deux systèmes philosophiques, les conduire à leurs conséquences dernières, et, par des rapprochements successifs, obtenus à l'aide de déductions rigoureuses, au lieu de les retrouver en dernière analyse sur deux voies parallèles qui ne se joindront jamais, les voir converger l'un vers l'autre de façon à

ne laisser entre eux qu'une ligne qui irait en s'amincissant toujours, et finir par se fondre en un point où toutes les différences s'effaceraient, où toutes les contradictions seraient résolues, serait, sans nul doute, un progrès et un apaisement fort désirables dans la spéculation philosophique. M. Fouillée ne se flatte pas d'avoir pleinement réussi. « Nous ne pré-
» tendons pas, dit-il, arriver jusqu'au point
» final où se produirait une coïncidence par-
» faite » ; il espère seulement avoir ajouté *quelques anneaux de plus à la chaîne des raisons.*

Le travail de M. Fouillée n'en est pas moins fort remarquable ; il a été l'objet de vives polémiques et d'attaques venues de camps très différents. Il a eu la fortune des conciliateurs, qui, ne satisfaisant complétement aucun parti, sont souvent combattus et quelquefois calomniés des deux côtés. Ce qui a été particulier à M. Fouillée, c'est qu'il a reçu des reproches en sens contraire des opinions de ceux qui les lui faisaient. Un journal, plein de vigilance à signaler les idées dangereuses, l'a accusé d'hostilité envers le déterminisme. M. Fouillée a aussi rencontré des critiques plus bienveillants et mieux informés. M. Caro, dans la *Revue des Deux-Mondes*, a examiné son livre au point de vue spécial de la responsabilité pénale

et du droit de punir, et a fait des réserves sur l'insuffisance du système à cet égard. M. Janet en a donné récemment une analyse brillante et établi sa filiation avec les idées de M. Ravaisson. Je voudrais arrêter votre attention sur une œuvre importante à coup sûr en elle-même, et d'une valeur particulière au point de vue du mouvement actuel de la pensée en France.

» Je voudrais indiquer surtout la méthode et la marche générale suivies par l'auteur. La conciliation de deux systèmes semble impliquer un sacrifice à peu près égal imposé à l'un et à l'autre. Ce serait en prenant une part à la liberté et une part au déterminisme qu'on arriverait à un résidu des deux systèmes qui serait la solution recherchée. Si c'était là le procédé de M. Fouillée, il échapperait difficilement, au moins en partie, au reproche de déterminisme qui lui a été adressé.

» Dans une bonne philosophie, la liberté ne peut rien céder d'elle-même. La lutte entre les divers mobiles, passions, intérêts, influences extérieures, et la volonté libre, est plus ou moins vive, mais toujours, à toute heure, le dernier mot appartient à la personne morale. Plus la pression est grande, plus elle trouve en elle-même de forces pour y résister; elle n'a qu'à se les demander pour les obtenir. Dans les grandes hésitations, quand le par-

tage égal des motifs tient la balance dans une sorte d'équilibre, c'est elle qui, mettant son poids dans un des plateaux, emporte tout de ce côté.

» Cependant, M. Fouillée ne veut rien retrancher de la liberté ; il l'exagère plutôt en un certain sens ; il lui subordonne tout, il confond tout en elle jusqu'à la raison, il va jusqu'à déclarer son identité essentielle avec l'absolu, il en fait l'*idée fondamentale* de la raison, ou l'*idée du divin*.

. . . . . .

» Le livre de M. Fouillée est une réaction contre le déterminisme positiviste et sensualiste qui semblait prévaloir en France depuis une vingtaine d'années. C'est un retour à des idées plus nobles, à une conception plus élevée de la nature humaine. M. Fouillée et le groupe de penseurs dont il fait partie sont vraiment spiritualistes. Est-ce une nouvelle phase du spiritualisme, comme on l'a dit ? Le spiritualisme classique, l'ancien dualisme de l'esprit et de la matière, est-il appelé à de nouvelles destinées ? Les restaurations philosophiques, non plus que les restaurations politiques, ne reproduisent jamais absolument l'état ancien. Il y faut aussi tenir compte des faits accomplis. Les progrès réalisés dans des sciences d'un ordre différent s'imposent, dans une certaine

mesure, à la spéculation philosophique. Déjà Lamennais, dans son *Esquisse d'une philosophie*, avait tenté un essai de spiritualisme mis en rapport avec les nouvelles découvertes des sciences de la nature, de l'histoire et de la critique. Depuis, les progrès ont été immenses dans ces divers ordres de connaissances ; des sciences entières ont été créées. Le spiritualisme ne pouvait guère rester fermé à tout ce mouvement. De nouvelles vues sur la matière étaient émises. Avec M. Ravaisson, qui a pris l'initiative, l'idée de force se substituait peu à peu à celle de matière, en tant que substance absolument distincte de l'esprit ; et, en face de la tradition renouée du XVIIIe siècle, qui absorbait tout dans la matière, l'esprit est devenu la seule réalité. M. Fouillée est le psychologue de ce groupe, dont M. Ravaisson serait le métaphysicien.

» Ces doctrines ont plutôt des aspirations spiritualistes que des idées nettement formulées ; il y règne un certain vague qui se rapproche plus de la poésie que de la vigueur scientifique. Avec ces réserves, avec des données peut-être encore non assez éprouvées, elles constituent une renaissance de la philosophie de l'esprit, dont l'honneur appartient sans conteste à notre pays. Les écoles anglaise, écossaise, si remarquables d'ailleurs par l'investi-

gation psychologique, sont pénétrées à un très haut degré de positivisme. C'est en Angleterre que le positivisme, né en France, s'est plus particulièrement acclimaté. Comme dans une terre préparée d'avance, c'est là qu'il a trouvé son plus complet épanouissement. La morale a pour base principale l'utilité, l'intérêt collectif ou individuel. L'Allemagne, sous l'influence des grandes constructions métaphysiques de Kant, de Hegel, ne peut se dégager des liens d'un déterminisme plus ou moins élevé. Sans parler des conséquences outrées que les derniers successeurs de ces maîtres illustres ont fait sortir de leurs systèmes, la philosophie allemande, dans ses meilleures parties, maintient la morale dans une région abstraite, où l'intelligence et l'art ont une part plus grande que la volonté et où la liberté reste toujours assujettie au mécanisme des causes finales.

» N'exagérons rien cependant. Une donnée périlleuse dans la pensée métaphysique d'un siècle ou d'un peuple ne suffit pas à tout vicier ou à tout perdre. Parfois même, dans l'immense assemblage des éléments qui concourent à former une grande civilisation, telle tendance erronée au point de vue de la science pure peut se résoudre, dans la pratique, en des institutions sages, donner accès à des influences

heureuses. Le XVIIIe siècle français, tout imbu de théories sensualistes, n'en reste pas moins un grand siècle d'humanité, de progrès dans la sensibilité générale, de vives protestations contre les peines atroces. Le très bel essor de l'économie politique et de toutes les connaissances qui profitent au bien-être d'une nation, comme en Angleterre, son instinct particulier de toutes les bonnes lois politiques dérivent, sans doute, de la prépondérance des idées utilitaires dans sa philosophie. En Allemagne, l'atténuation du sentiment de la responsabilité individuelle, amené par les systèmes déterministes, a produit toute une organisation savante d'établissements pénitentiaires qui, tout en laissant des garanties suffisantes à la société, mettent en première ligne l'amélioration du condamné, se préoccupent de son avenir ».

. . . . . .

M. Brun termine la séance par la lecture d'une pièce de vers intitulée : *La dépopulation*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 13 février 1875.

Présents : MM. E. Brun, *président ;* Germer-Durand, Liotard, Bigot, J. Salles, Des Rivières, Lenthéric, Pelon, Puech, de Grisy ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois, publié par M. Emile Mabille, sous les auspices de la Société Dunoise. Ce cartulaire rappelle celui de l'église cathédrale de Nimes que vient de publier notre confrère, M. E. Germer-Durand, et qui forme la partie la plus intéressante des deux derniers volumes des *Mémoires* de l'Académie.

Bulletin de la Société archéologique de

Nantes et de la Loire-Inférieure; tome XIIe, 1er et 2e trimestres de 1874.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura; section de l'association philotechnique, année 1874.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes; octobre et novembre 1874.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France; tome IXe, juillet et août 1874.

Bulletin de la Société protectrice des animaux; décembre 1874.

Société linnéenne de France; 1er janvier 1875.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France; 1870, 1871 et 1872.

Etude historique sur Fontfroide, abbaye de l'ordre de Citeaux, située dans le diocèse et la vicomté de Narbonne, par M. E. Cauvet, avocat, membre de la Commission archéologique de Narbonne.

M. l'abbé Azaïs se charge de rendre compte de cette importante étude.

Le secrétaire de la Commission archéologique, en faisant cet envoi à l'Académie du Gard, exprime, au nom de ses confrères, tout le prix

qu'ils attacheraient à l'échange de leurs travaux avec ceux de notre compagnie.

Le secrétaire donne communication d'une nouvelle circulaire du Ministre de l'instruction publique, qui fait connaître les mesures prises, à la demande des trois compagnies de Lyon, du Midi et de l'Ouest, à l'égard des délégués aux réunions de la Sorbonne. L'Académie constate avec plaisir que les autres compagnies de chemins de fer n'apportent aucune modification à ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

M. *J.-B. Goux*, lauréat du concours de poésie, nommé associé-correspondant, écrit à l'Académie du Gard pour la remercier du titre honorifique qu'elle lui a conféré.

M. Melchior Doze, membre résidant, adresse une lettre à ses confrères pour les inviter à venir voir, dans son atelier, une décoration composée de sept grands panneaux destinés à orner le chœur de l'église de Tavel.

Le bibliothécaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar nous exprime le désir de compléter la collection des *Mémoires* de l'Académie du Gard. Notre compagnie est heureuse de donner à cette société une marque de sym-

pathie, et décide qu'elle lui adressera la dernière série de ses *Mémoires*.

Le secrétaire, qui a examiné le rapport de M. le trésorier sur les recettes et dépenses de l'Académie, se plaît à rendre hommage au zèle et à l'activité que déploie M. *Liotard* dans la gestion de nos finances; et, sur sa proposition, l'Académie s'empresse de lui voter des remercîments.

Deux membres de plus, M. *Révoil* et M. *Lenthéric*, sont adjoints à la commission d'examen pour le concours de 1874.

M. *Im-Thurn* a chargé le secrétaire de faire connaître à ses confrères qu'un deuil de famille l'empêchait d'accepter les fonctions de vice-président. M. *Ginoux* est appelé à occuper à sa place le fauteuil de la vice-présidence, et l'Académie espère que M. Im-Thurn ne sera plus empêché, en 1876, de remplir ces fonctions.

M. l'abbé Azaïs rend compte d'une notice de M. Félix Ducoin, sur l'*Abbaye du Mont-Cassin*.

« L'auteur de cette notice n'est pas un

étranger pour Nimes. Son père a laissé d'honorables souvenirs dans notre lycée; et son fils, M. Félix Ducoin, a siégé, au début de sa carrière, dans les rangs de la magistrature de Nimes.

» Il a accompli ce voyage d'Italie, qui a tant d'attrait pour tous ceux à qui sont chers, avec le culte des arts, les souvenirs de l'antiquité profane et de l'antiquité chrétienne; et c'est un épisode de ce voyage, sa visite à l'abbaye du Mont-Cassin, qu'il publie dans cette brochure.

» Le voyageur, après avoir décrit la riche vallée qu'arrose le Garigliano, l'ancien Liris chanté par Martial, évoque les souvenirs qu'éveillent ces lieux historiques. A gauche, c'est l'amphithéâtre, à moitié détruit, qui rappelle l'antiquité romaine; à droite, c'est le vieux château de San-Germano, avec ses hauts faits d'armes du moyen âge; et en face, le célèbre monastère, qui représente l'idée chrétienne.

» Il n'a, dit M. Ducoin, à l'intérieur, aucune prétention architecturale : c'est une grande masse de maçonnerie, large, élevée, puissante. Cependant, si l'édifice matériel n'a d'imposant que ses proportions, il en est autrement de l'édifice moral des souvenirs qui s'y rattachent. Devant ces murailles, qui ont abrité tant d'âmes élevées par la piété, d'esprits étendus par

l'étude, d'intelligences agrandies par la science — sous la protection desquelles se sont accomplies tant de patientes recherches et de savants travaux — qui ont été comme une arche de salut pour le sauvetage des connaissances humaines, dans le naufrage auquel les exposait la barbarie du moyen âge, — on se sent pénétré d'une profonde et respectueuse émotion, qui domine de bien haut l'intérêt purement politique, pour si puissant qu'il soit, qu'offre le passé historique de ces lieux qui ont vu Totila, Charlemagne et le drapeau de la République française ».

» M. Ducoin retrace ensuite les grandes lignes de l'histoire de l'abbaye, sa fondation, son développement et ses destinées diverses à travers les siècles.

» S. Benoit, après avoir établi, dans les gorges sauvages et pittoresques de Subiaco, le berceau de l'ordre monastique, alla fonder, sur un sommet du versant méridional des Apennins, le principal sanctuaire de la grande famille bénédictine. Il s'arrêta dans un site tout différent de celui de Subiaco, mais d'une grandeur et d'une majesté incomparables. Là, sur les confins du Samnium et de la Campanie, au centre d'un large bassin, à demi entouré d'abruptes et pittoresques hauteurs, se dresse un mont isolé, escarpé, dont la cime vaste et

arrondie domine le cours du Liris, encore voisin de sa source, et la plaine ondulée qui s'étend au midi vers les plages de la Méditerranée : c'est le mont Cassin. Au pied de ce roc, S. Benoît rencontrait un amphithéâtre du temps des Césars dont les arcades sont encore debout, au milieu des ruines de la ville de Casinum, qu'avait illustrée le plus savant et le plus pieux des Romains, Varron, qu'on a appelé un « bénédictin païen ». Du sommet, ses yeux pouvaient se porter tour à tour vers Arpinum, où naquit le prince des orateurs romains, et sur Aquinum, déjà célèbre pour avoir donné le jour à Juvénal, avant d'être la patrie de ce grand docteur qui, sous le nom de S. Thomas d'Aquin, devait populariser dans le monde chrétien le nom de cette bourgade.

» Ce fut au centre de ces nobles souvenirs, de cette nature solennelle et sur cette cime prédestinée, que le Patriarche des moines d'Occident fonda la capitale de l'ordre monastique. Il y trouva le paganisme encore vivant et un temple d'Apollon encore fréquenté par une population ignorante et grossière. Il renversa le temple, brisa l'idole, et sur ces débris il éleva un sanctuaire et jeta les fondements de ce monastère destiné à devenir un des plus célèbres de l'univers chrétien. C'est là qu'il composa cette règle admirable à la sagesse de

laquelle Bossuet décernait un éloquent hommage, et qu'il rendit le dernier soupir après quatorze années d'une vie laborieuse, consacrée à extirper les restes du paganisme, à cultiver les flancs arides de la montagne et à faire sentir à ceux qui l'approchaient la douce influence de ses vertus (1).

« L'histoire a conservé le souvenir de la célèbre entrevue de Totila, roi des Goths, et de Benoît. Ce chef de barbares s'était dirigé vers le Mont-Cassin et avait fait annoncer sa visite. Benoît fit répondre qu'il pouvait venir. Mais Totila, voulant éprouver l'esprit prophétique qu'on attribuait au Saint, fit prendre à un de ses officiers les vêtements royaux et lui ordonna d'aller, suivi d'une escorte nombreuse, se présenter à Benoît comme s'il était le roi. Dès que celui-ci l'aperçut, il lui cria : « Dépose, » mon fils, l'habit que tu portes ; il n'est pas » à toi ». Totila parut bientôt, et dès qu'il fut en présence de ce moine, le vainqueur des Romains, le maître de l'Italie, ne put se défendre d'une terreur mystérieuse. S. Benoît lui reprocha, d'une voix sévère, sa cruauté : « Vous avez » fait beaucoup de mal, lui dit-il ; il est temps » de cesser vos iniquités, car vous mourrez » bientôt ». Le roi se retira profondément

(1) M. de Montalembert, *Les Moines d'Occident.*

effrayé, emportant dans son cœur le trait vengeur, et dès ce moment sa nature de barbare fut transformée.

» Parmi les moines du Mont-Cassin, nous voyons, au VIIIe siècle, Carloman, père de Pépin le Bref, et Ratchis, roi des Lombards, qui dépose sa couronne pour revêtir l'humble costume de religieux ; et, au commencement du IXe siècle, Paul Diacre, l'ami de Charlemagne, qui entretenait avec lui une correspondance suivie, et une des plus grandes gloires littéraires de l'abbaye.

» Le plus illustre des abbés du Mont-Cassin, ce fut Didier, qui reconstruisit, en 1071, le monastère et l'église si remarquable par sa magnificence, qui fut l'ami du pape S. Grégoire VII, qui le soutint dans ses luttes généreuses pour la liberté de l'église, et qui fut appelé à lui succéder sur la chaire de S. Pierre.

» Après ses jours de gloire, la célèbre abbaye eut ses jours de décadence, lorsqu'elle eut à subir le régime des abbés commendataires. Mais elle resta toujours l'asile privilégié des lettres et des sciences, et, de nos jours, elle a à sa tête un savant distingué, le P. L. Tosti, l'auteur de l'Histoire de l'abbaye et de plusieurs autres ouvrages remarquables, esprit large et ouvert à toutes les aspirations nobles et généreuses.

» Après un rapide coup d'œil jeté sur l'histoire du monastère, M. Ducoin nous en donne la description. Voici l'église, avec ses remarquables sculptures et ses belles fresques. Les travaux des grands maîtres de l'art en font un véritable musée. La salle où se réunit le chapitre de l'ordre, le réfectoire et les chambres de S. Benoît, sont décorées de superbes peintures, qui sont signées des noms de Bassano, de Guido Reni, du Dominiquin, du Guerchin et d'Albert Durer.

» La bibliothèque renferme de précieux et nombreux manuscrits. Parmi ces manuscrits, nous devons mentionner celui qui renferme la vision de frère Albéric, dont plusieurs passages présentent une analogie frappante avec la *Divine Comédie* du Dante, et tendraient à prouver que le poète florentin y puisa plus d'une inspiration pour son grand poème.

» Un souvenir bien touchant se rattache à cette bibliothèque. En 1799, pendant l'occupation française, nos soldats, exaspérés par le massacre de quelques-uns de leurs compagnons, s'étaient emparés du couvent ; et, dans leur ressentiment contre un établissement qu'ils regardaient comme un foyer de réaction, ils avaient tout mis au pillage, sans respecter l'église et la bibliothèque. Pour défendre ce dernier asile de la science, il ne restait qu'un

seul moine, Jérôme Gattola, petit-neveu du savant archiviste de ce nom, qui avait été l'ami et le correspondant de Mabillon et de Montfaucon. Placé en travers de la porte des archives, les bras tendus pour arrêter une troupe devenue furieuse, le jeune Gattola résista courageusement jusqu'à ce qu'il tomba sous un coup de sabre de l'un des assaillants. Nos officiers, saisis d'une juste indignation en apprenant cet acte de violence, demandèrent au blessé de faire connaître le coupable. Mais l'héroïque jeune homme s'y refusa noblement et sacrifia son ressentiment à sa charité, comme il avait voulu srcrifier sa vie à l'amour de la science.

» M. Ducoin raconte, dans sa notice, qu'un religieux lui ayant montré sur une toile lacérée les vestiges de ce pillage et lui ayant dit avec une certaine amertume qu'il était l'œuvre des Français, un autre religieux le reprit sévèrement, et lui dit que l'armée française traînait à sa suite quantité de gens qui lui étaient étrangers et qui étaient capables d'avoir commis cet acte de vandalisme. Il nous est permis aussi de penser que le misérable qui tua le jeune moine qui voulait sauver les archives n'était pas un Français.

» Le couvent du Mont-Cassin, continue M. Ducoin, a une place importante dans l'his-

toire de l'Italie et du monde chrétien. Il en a une plus grande encore dans celle de l'esprit humain et de la civilisation. C'est un établissement littéraire et scientifique, en même temps que religieux. Il n'est pas un monastère autour duquel se groupent plus d'intéressants souvenirs et qui renferme autant de richesses intellectuelles.

» Sa situation topographique le place sur le chemin de tous ceux qui visitent l'Italie méridionale. L'hospitalité, qui est une des prescriptions de la règle de S. Benoît, leur en ouvre largement les portes. M. Ducoin le signale à l'intelligente curiosité des voyageurs, et leur fournit, sur l'origine de l'abbaye, sur les grands personnages qui en sont sortis, sur les monuments artistiques qu'elle renferme, des indications précieuses, où l'érudition la plus variée s'allie, dans une juste mesure, au goût le plus éclairé des arts ».

M. Lenthéric, poursuivant sa monographie des côtes de la Méditerranée, donne lecture d'un travail sur l'*Etang de Salses et le fort de Leucate*.

M. Pelon termine la séance par la lecture, faite au nom de *M. Barafort*, associé-correspondant, de la traduction de l'épître x^e^, livre Ier, d'Horace.

Il y joint, en son propre nom, la lecture de deux pièces de vers intitulées : l'une, *Latebræ dulces ;* l'autre, *la Légende du Chasseur noir.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 27 février 1875.

Présents : MM. Brun, président; Germer-Durand, Viguié, Liotard, Bigot, des Rivières, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Dombre, Pelon, de Grisy, Meynard-Auquier; Bondurand, membre non-résidant; d'Albiousse, associé-correspondant; et l'abbé Azaïs, secrétaire-perpétuel.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine, et du Musée historique Lorrain. 3e série. IIe volume.

Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy. Tome XXX, 1869; tome XXXI, 1870-1871.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire. Tomes XXIX et XXX.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. 2e série. Tome VII, 1874.

Bulletin de la Société académique de Brest. 2e série. Tome I, 1873-1875.

Mémoires de la Société philomathique de Verdun (Meuse). Tome VII, n° 1.

Journal de la Société d'archéologie Lorraine. 23e année, 1874.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). Nos 10, 11 et 12 de l'année 1874.

Cassiodore. — De l'Ame. Traduction par Stéphane de Rouville. 4e édition, 1875.

M. l'abbé Azaïs donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Fuzet, auteur de *Pétrarque, ses voyages, ses amis et son repentir*, qui remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en lui conférant le titre d'associé-correspondant.

L'Académie procède ensuite à l'élection de deux membres résidants pour occuper les fauteuils devenus vacants par les décès de MM. Causse et Maumenet.

Deux candidats sont inscrits sur le registre des présentations, ce sont M. René Deloche, ingénieur du département, déjà associé-corres-

pondant de l'Académie, et M. Brunel, professeur d'histoire au Lycée de Nimes.

M. *René Deloche* est élu au premier tour de scrutin. Au second tour, M. *Brunel* est également nommé.

M. le baron *de Rivières*, auteur d'un ouvrage qui a pour titre : *Mélanges d'Archéologie*, sur lequel M. l'abbé Azaïs a présenté un rapport, est nommé associé-correspondant.

MM. *Lenthéric* et *Viguié* sont délégués, avec MM. *Aurès* et *Azaïs*, pour assister aux réunions des Sociétés savantes des départements qui doivent avoir lieu à la Sorbonne, au commencement d'avril.

Au commencement de la séance, M. Germer-Durand appelle l'attention de l'Académie sur deux objets antiques, qui viennent de lui être soumis par notre confrère M. *Ch. Dombre* et qui ont été trouvés à Cruas (Ardèche).

Le premier est une sorte d'intaille grossière gravée sur un petit caillou roulé, presque exactement rond, de 0m 030 de diamètre et de 0m 004 d'épaisseur, sur l'une des faces duquel est tracé à la pointe le chiffre VII, avec une étoile à neuf rais ou soleil au dessus du V.

Le second est le *fac-simile* d'une inscription gravée sur une petite colonne milliaire. Voici cette inscription :

D·N
FL·VAL
CONSTAN
TINO · NOB
CAES·ALB
MIL · P · XIIII

D(omino) n(ostro) Fl(avio) Val(erio) Constantino , nob(ilissimo) Caes(ari). Alb(a) mil(lia) p(assuum) quatuordecim.

C'est, comme on le voit, le 14e milliaire placé sur la voie qui, partant d'*Alba Helviorum*, aujourd'hui Aps, près Viviers, remontait la rive droite du Rhône jusqu'à Lyon. Ce milliaire a dû être érigé en 306 ou 307, époque où Constantin Ier portait le titre de *nobilissimus Cæsar*.

L'Académie remercie M. Dombre de sa communication et M. Germer-Durand de ses explications.

M. de Grisy communique ensuite à l'Académie la première partie d'une *Etude sur Bourdaloue*. Quelques mots lui suffisent pour carac-

tériser l'homme dont il va parler; et, entrant aussitôt dans le fond du sujet, il parcourt rapidement les divers âges de la prédication évangélique, au terme desquels apparaît la grande et sévère physionomie de Bourdaloue :

« Quand Bourdaloue naquit, le XVIIe siècle commençait. Lorsqu'il entra dans la carrière, les lettres, en France, jetaient le plus vif éclat. Ornement d'un règne où tous les ouvrages de l'esprit tendaient à la perfection, l'éloquence de la chaire, sous Louis XIV, achève de s'épurer et rencontre pour instrument une langue accomplie, pour auditoire une société qui, naturellement, aspire à la grandeur. Cette éloquence n'eut donc pas à créer un modèle de beauté que lui offraient les écrivains dont les chefs-d'œuvre, en fixant les lois du goût, faisaient revivre, sous des formes nouvelles, les sublimes qualités d'un autre âge. En même temps qu'elle ramenait les pensées vers la religion, elle obtenait, par le mérite de ses prédicateurs, un titre glorieux à l'admiration des hommes, et devenait sinon une invention du génie, au moins un genre d'écrits rival heureux des autres genres. L'art de la prédication, en effet, n'en était pas à ses commencements, lorsque nos sermonnaires de la seconde moitié du XVIIe siècle le portèrent à un

si haut point de décence et de dignité. Contemporain des premiers temps du christianisme, cet art, où rien de profane ne se mêlait d'abord, participe des erreurs du goût et des écarts d'une imagination mal réglée. Tout vif et entraînant que soit l'enthousiasme des Pères grecs, ils n'ont plus la grâce et la simplicité des modèles. S'ils pensent fortement, ils parlent souvent un langage corrompu; et, dans leur éloquence même, ils ont quelque chose d'excessif qui nuit aux charmes de leur prodigieuse fécondité. C'est par là, du moins, que S. Jean Chrysostome, le prodige de l'Eglise grecque, « le plus éloquent des pré- » dicateurs », et les autres Pères qui ne l'ont pas égalé, laissent désirer dans la chaire un choix exquis et comme une règle absolue de perfection. De même, dans S. Augustin, « l'Aigle des Pères », tout est grand, hormis le style qui, coloré par les feux de l'Orient, éblouit plus qu'il ne frappe; outre qu'on regrette de ne pas trouver, dans les sermons du saint évêque, cet ordre lumineux, cette mesure exacte et cette proportion que nous allons bientôt admirer dans le plus classique de nos orateurs chrétiens.

» Mais c'est surtout quand on a passé la nuit du moyen âge, où S. Bernard apparaît comme un prodige, « qu'on est étonné de

» ce qu'il y a de beau et de grand dans les » Pères », et qu'avec Fénelon on veut leur « passer l'enflure de leur temps ». On passerait même à S. Augustin ses antithèses, à S. Ambroise ses endroits obscurs, à Tertullien ses dures métaphores, enfin, ses jeux de mots à S. Pierre Chrysologue. L'éloquence de la chaire subit alors une longue éclipse, d'où elle sort à peine au XIe siècle. Puis, la prédication se divise en deux courants : elle est populaire, grâce aux ordres mendiants, ou elle se renferme dans l'école, et, sous l'influence des docteurs, elle devient aride et syllogistique. Peu à peu, elle cesse d'être un enseignement purement moral et religieux. Empruntant aux habitudes dramatiques et bouffonnes un caractère comique et théâtral, l'éloquence, au XVe siècle, demeure populaire ; mais en ce jargon barbare que lui prêtent les traducteurs, elle offre un mélange singulier d'érudition pédantesque, d'improvisation hardie, de termes burlesques, de cynisme même, qui pouvait bien convenir à des auditeurs peu délicats, mais qui nous semble tout au moins déplacé dans la chaire. C'est donc par ses bons côtés seulement qu'une telle éloquence peut nous plaire aujourd'hui ; or, il n'est pas rare de lire, dans les prédicateurs du XVe siècle, des passages de la plus

grande beauté, de vives apostrophes, des récits saisissants et dramatiques. Quelquefois aussi, elle s'élève à des pensées nobles et touchantes, et quittant le ton familier, elle prend alors le véritable accent de l'inspiration. Toutefois, à cette époque où l'art paraît en décadence, la chaire chrétienne reste fidèle à sa mission, laquelle consiste à agir sur les âmes pour les persuader et les entraîner; et, jusqu'en ces images familières par lesquelles un Ménot, un Maillard, un Raulin veulent les frapper, il faut voir l'intention qui s'y cache, et, là encore, « passer » à l'orateur l'expression au moins étrange dont il revêt sa morale populaire. Ici, on le voit, pour faire aux prédicateurs du XVe et du XVIe siècles une exacte justice, « il faut avoir égard au goût dépravé » des temps où ils ont vécu ». Et, malgré tout, combien de mouvements pathétiques, combien de tours heureux et de vigoureux arguments nous admirons dans nos sermonnaires, et dont le germe est contenu dans ces espèces de satires chrétiennes qui, parfois, étincellent de si rudes vérités !

» Aux ordres mendiants succède l'ordre des Jésuites, et déjà l'éloquence chrétienne va trouver en eux de dignes interprètes. Tandis que, dans la retraite et le silence, la docte Compagnie se prépare pour le siècle suivant,

Luther, Calvin et leurs disciples remplissent de leur parole et de leurs actes la fin du XVIe siècle, jusqu'à ce qu'enfin, le temps venu, s'élève un François de Sales, un Lingendes, un Mascaron, puis Fléchier, Bossuet et Bourdaloue, après lequel il n'y a plus que des imitateurs ou des émules, dont il demeure, toutefois, le modèle excellent et le maître incomparable ».

Après ce résumé rapide, M. de Grisy recompose, à l'aide des mémoires et des documents particuliers, l'auditoire auquel Bourdaloue enseigne la religion pendant près de quarante ans :

« Cet auditoire, il ne faut pas se le figurer tel que nous le voyons dans nos églises. Ici, tous les rangs se confondent : le peuple s'y rencontre avec la bourgeoisie, celle-ci avec les grands. L'auditeur, de nos jours, si entêté qu'il soit de préséances et de priviléges, prend place indistinctement au banquet de la parole divine ; et comme il s'adresse à tous, l'orateur, quel que soit le sujet qu'il traite, est sûr d'être écouté. Quand Bourdaloue prêchait, l'auditoire était choisi, et de plus très délicat. Si l'on a loué en ses sermons la popularité de l'expression, celle-ci néanmoins demeurait le plus

souvent noble et sévère pour mieux convenir à ses auditeurs. Ceux-ci, en effet, formaient une réunion d'esprits cultivés et rares, une assemblée vraiment aristocratique. Il y avait là, d'ordinaire, tout ce que la cour comptait de ducs, de princes, de militaires, de magistrats, Brissac, La Rochefoucauld, Grammont, Lamoignon, Condé lui-même; de grandes dames, les princesses de Conti et de Longueville, « ces mères de l'Eglise »; madame de Lafayette, et, plus assidue que celle-ci, madame de Sévigné, qui, « tous les matins », entendait le Bourdaloue ou le Mascaron; en un mot, toute la Place royale et le Marais de ce temps-là. Le roi, les courtisans et leurs maisons assistaient au sermon, qui, alors comme aujourd'hui, alternait avec les « comé- » dies ». Sans doute avec cette élite du monde venaient s'asseoir jusqu'au milieu du temple les préjugés de naissance et de fortune. On peut croire que cette société, élégante et fière, n'avançait que bien lentement dans ce que madame de Sévigné appelle le « pays du déta- « chement ». Cependant cette société, toujours fidèle à celui qui, quand il le voulait, « était d'une force à faire trembler les courtisans », renonçait, le temps venu, aux amusements, et se livrait aux charmes austères de la retraite et de la méditation. Plus d'un bel esprit passait

alors de l'hôtel Pisani aux Minimes pour y entendre l'abbé Bossuet. Pendant la sainte quarantaine, on suivait le prêche et les offices; plus de promenades au Cours-la-Reine, plus de chasses, plus de courses de chevaux, plus de ballets et de concerts, enfin, plus de parties de plaisir. Qui sait? on cesse peut-être même de jouer le *hoca* ou des jeux pires encore. Alors sans changer d'esprit, on recherchait les graves distractions, et l'on se résignait, pour sauver son âme, à subir, de la part du prédicateur, de pressantes exhortations, de discrètes réprimandes, et, s'il le fallait, les terribles allusions du père Bourdaloue. C'est alors aussi que tous ces personnages, si peu amis de la vérité quand ils tenaient leur cour, l'écoutaient en présence de Dieu « dans toute son étendue »; bien mieux, ils l'écoutaient « avidement », avec goût, « avec admiration, avec éloge ». En faisaient-ils « ni pis ni mieux », on ne sait; mais sans frapper pourtant trop fort, sans trop secouer les cœurs, le missionnaire travaillait à féconder la vigne céleste et à convertir le plus susceptible et le plus prévenu des auditoires.

» Certes, selon le talent du prédicateur et la célébrité de son nom, toutes les places n'étaient pas occupées par l'élite du monde. Les sujets plus touchants, plus dramatiques, plus populai-

res, *les Passions*, par exemple, attiraient particulièrement les gens de condition médiocre. Passe encore lorsque Mascaron, ou tel autre prédicateur moins suivi que l'évêque de Tulle, prêchait une *Passion*. Si belle et si émouvante qu'elle fût, les gens de qualité pouvaient sans encombre pénétrer dans les églises; mais, si Bourdaloue prêchait, quelque envie qu'on eût de se jeter en son auditoire trop pressé, « l'impossibilité en ôtait le goût ». On s'exposait même, comme cet abbé de madame de Sévigné, à avoir un démêlé avec quelque grand Seigneur jaloux de ne point « quitter sa » place » aux laquais ou aux petites gens. Les moins heureux se rabattaient donc, au risque de s'ennuyer, sur les méchants prédicateurs et se consolaient si, l'année précédente, ils avaient admiré déjà ce qui ne pouvait lasser leur admiration.

» Cependant, à la faveur de ces solennités, autour des personnages qualifiés, s'insinuaient au sermon ceux qui, comme dit la Bruyère, entendent finement, ceux pour qui les énumérations, les élévations où se jette l'orateur ne sont point « une énigme ». Ils étaient là comme chez eux, et l'âme ouverte aux épanchements de la grâce, « ces Messieurs » qui ont si bien « anatomisé le cœur humain »; ils étaient là demandant « à quelque apôtre qu'avec un style

chrétien, il les dégoûte des vices » et de ces désordres dont ils ne sauraient souffrir qu'on leur fasse de belles images. Si pour beaucoup d'auditeurs le discours pouvait être un spectacle, une sorte d'amusement, pour eux, qui portaient en soi cette « tristesse évangélique » dont parle la Bruyère, il était un pieux enseignement qu'ils goûtaient avec respect et dont ils recueillaient intérieurement les fruits. Laissant à d'autres « les phrases et les périodes », souffrant même que les courtisans abandonnent la chapelle du roi pour venir entendre avec le peuple la parole de Dieu annoncée par quelque homme apostolique, ils tiennent pour les prédicateurs qui négligent « les ornements » étrangers » indignes de servir à l'Evangile ; ils sont là où le missionnaire prêche « simple- « ment, fortement ». Il y a là, mêlés à la brillante société de Versailles, Nicole, Sacy, d'Andilly, Ant. Arnauld, Boileau peut-être, lesquels, après avoir édifié hors du temple les plus nobles esprits, n'hésitent pas à soumettre, en la présence des Mystères, leur raison, ou à fortifier leur foi déjà si vive en écoutant les ministres de la Vérité. On voit ces doctes s'attroupant dans la cour ou au seuil de l'Eglise pour s'entretenir du sermon qu'ils viennent d'entendre. Ne peut-on pas, avec un regrettable écrivain, conjecturer que Bourdaloue en

1669, comme Bossuet en 1660, avaient été particulièrement sensible aux applaudissements de Port-Royal? »

Puis poursuivant son étude, M. de Grisy esquisse à grands traits les caractères de la dialectique propre à Bourdaloue.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 13 mars 1875.

Présents : MM. Brun, *président* ; Aurès, Germer-Durand, Viguié, Q. des Rivières, Bigot, Ginoux, Lenthéric, Dombre, Puech, Faudon, de Grisy, Meynard-Auquier, Brunel ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

A l'ouverture de la séance, M. le président rappelle les pertes douloureuses que vient de faire l'Académie, et rend hommage en ces termes à la mémoire de M. *Numa Boucoiran* et de M. *Ernest Rédarès* :

« MESSIEURS,

» Depuis notre dernière séance, la mort a cruellement sévi dans nos rangs. Deux de nos confrères nous ont été enlevés. Nous avions à peine rendu les derniers devoirs à M. Boucoiran, qu'un même deuil nous réunissait autour de la tombe de M. Rédarès. C'étaient deux confrères également distingués par la brillante

réputation qu'ils s'étaient acquise dans les différentes carrières qu'ils parcouraient. Ils jouissaient d'une égale renommée, l'un comme peintre, l'autre comme avocat. Mais ils ne nous appartenaient pas tous deux au même titre. Boucoiran n'était qu'un membre honoraire et ne paraissait jamais à nos séances. Rédarès était un de nos membres les plus assidus. Nous le voyions au milieu de nous. Sa présence augmentait l'attachement que nous avions pour lui. Il était d'ailleurs notre Secrétaire-Adjoint. Tous ces titres le recommandent encore plus à nos regrets. Ils ont reçu le juste tribut d'éloges qu'ils méritaient par les adieux qu'ont prononcés sur leurs tombes deux de nos confrères qui leur étaient unis par les liens d'une amitié plus particulière. Je ne veux pas revenir ici sur les hommages pieux que nos deux confrères ont si dignement rendus à leur mémoire ; mais j'ai voulu leur donner un dernier témoignage de regret dans nos réunions privées, et je vous prie d'en consigner l'expression dans le procès-verbal de notre séance ».

L'Académie s'associe aux regrets que vient d'exprimer son président et décide qu'ils seront consignés dans le procès-verbal de cette séance.

Le secrétaire-perpétuel donne lecture des lettres de MM. *Deloche* et *Brunel* à l'Académie, pour la remercier de leur avoir conféré le titre de membres-résidants.

M. *Félix Ducoin*, qui a adressé à l'Académie une notice sur l'abbaye du Mont-Cassin, dont M. l'abbé Azaïs a rendu compte, est nommé associé-correspondant.

Le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Annales de la Société académique d'architecture de Lyon. Tome IV.

Bulletin de la Société archéologique, littéraire et scientifique du Vendômois. 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1874, tome XIII.

Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts. 2e série. Tome VII, 1874.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère. Tome XXV, décembre 1874.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers. Nos 91, 92, 93 et 94, 1874.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 4e trimestre 1874.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes. Tome XXVII.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans. Tome VI, n° 4, 1874.

Société entomologique de Belgique. Série II, n° 10.

Essai sur l'opéra en France, par M. Pellet.

M. Liotard se charge de rendre compte de cet ouvrage.

M. dos Rivières se charge également de présenter un rapport sur deux brochures que M. Dauphiné, professeur au Lycée, a adressées à l'Académie : *Les arts dans le Midi ; Etude sur S. François de Sales*.

M. Ginoux donne lecture d'une étude sur *les Capitulations et la réforme judiciaire en Egypte*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 27 mars, renvoyée au 3 avril à cause de la veille de Pâques.

Présents : MM. Brun, *président*; Germer-Durand, Liotard, Bigot, Verdier, Puech, Gaidan, Bolze, de Grisy, Carcassonne, Doze;

Bondurand, membre non-résidant, faisant fonction de secrétaire, en l'absence de M. le secrétaire-perpétuel.

M. le président annonce que, à cause des vacances de Pâques, la séance du 27 mars a été remise au 3 avril, sans préjudice des séances régulières subséquentes.

M. Liotard lit le procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Il dépose les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société éduenne. Nouvelle série. Tome III.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. 2e série. Tome VI.

Docteur Carret; sa méthode d'élever les vers-à-soie; son calorifère. Broch. in-8°.

Du chauffage en général et plus particulièrement du chauffage à la vapeur et au gaz, par M. E. Bosc, architecte. Conférence faite à la Société centrale des architectes.

Ce dernier ouvrage est confié à M. le doct. *Carcassonne,* qui veut bien se charger d'en faire le rapport.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une communication sur l'*Hermaphrodisme au point de vue médico-légal.* L'auteur, étranger à l'Académie, est M. le docteur *V. Laval,* aide-major au 3e de ligne, en garnison dans notre ville.

M. le docteur Puech veut bien se charger de faire la lecture de cet intéressant travail.

Cette communication donne lieu à une instructive discussion sur certains cas de médecine légale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 10 avril 1875.

Présents : MM. E. Brun, *président*; Dumas, Germer-Durand, Liotard, Q. des Rivières, Ginoux, Lenthéric, Puech, de Grisy, Doze, Bolze, Deloche, Bondurand, membre titulaire non-résidant; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société dunoise. N° 24. Avril 1875.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. 33e livraison. 1875.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau. Tome III. 2e série. 1873-74.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 28e volume. Année 1874.

Revue de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Janvier-février 1875.

Revue illustrée des lettres, sciences et arts dans les deux mondes. Nos 22, 23 et 24. 1875.

Table générale des mémoires de la Société archéologique du Midi de la France. 1831-1871.

Académie des sciences. — *Commission du phylloxera.* Séance du 3 décembre 1874, in-4°.

Pays vignobles atteints par le phylloxera, avec carte.

Envois de l'Université royale de Norwège :

Postola Sœgur (Sagas légendaires des Apôtres). 1 vol. gr. in-8° de 936 pages.

Enumeratio insectorum Norvegicorum. Fasciculus primus; auctore H. Siebke, in-4°.

Die Ægyptischen denkmaeler in Saint-Petersburg, etc., par J. Lieblein, broch. gr. in-8°.

Les délégués de l'Académie, qui ont assisté aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, rendent compte de vive voix des principales lectures qu'ils ont entendues.

M. Lenthéric signale quelques découvertes

qui ont été communiquées à la section des sciences, et en particulier le procédé de M. de La Bastie, qui a trouvé le moyen de faire du verre infrangible et malléable.

A propos de cette communication, M. Germer-Durand cite de mémoire une anecdote racontée par Pline et d'autres auteurs de l'antiquité et du moyen âge, de laquelle il résulterait que la trempe du verre avait été déjà découverte aux premières années de notre ère ; mais que l'empereur Tibère, *ne aurum et argentum tanquam lutum vilescerent*, fit immédiatement mettre à mort l'inventeur, après s'être assuré qu'il possédait seul son secret.

M. Germer-Durand est prié de rechercher les textes par lui allégués ; ce qu'il promet de faire pour la prochaine séance.

M. l'abbé Azaïs mentionne ensuite une intéressante lecture de M. Fierville, membre de la Société des antiquaires de Normandie, sur Etienne de Rouen, moine de l'abbaye du Bec, auteur du premier abrégé connu de l'*Institution oratoire* de Quintilien. M. Léop. Delisle, président, complète cette étude par quelques observations orales, qui attestent combien il est

versé dans la connaissance des divers auteurs du moyen-âge. M. l'abbé Azaïs signale encore une étude remarquable de M. Taphanel, membre de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, sur le *Théâtre de la Maison royale de Saint-Cyr*, d'après des documents inédits tirés des archives de la préfecture de la Seine; et la précieuse découverte de M. Capmas, membre de l'Académie des lettres et arts de Dijon, qui a eu la bonne fortune de mettre la main sur une collection de 124 lettres de Mme de Sévigné, dont plusieurs sont inédites.

M. de Grisy termine son *Etude sur Bourdaloue*.

Dans cette deuxième lecture, il étudie Bourdaloue moraliste :

« Le moraliste, dans Bourdaloue, égale, s'il ne surpasse, le dialecticien. Le cœur vaut l'esprit en ce prédicateur évangélique, qui usa toute sa vie à travailler pour le perfectionnement des hommes. « C'était son cœur, a-t-on » dit, qui parlait, et qui parlait à tous les » cœurs ». Il ne veut pas confondre ses auditeurs; il veut « les instruire comme ses frères », et sa morale, aussi bien que sa dialectique, a

pour unique objet le salut des âmes et leur conversion. Cette morale est donc essentiellement édifiante et pratique. Elle va, dans le détail, à la plus pénétrante analyse ; dans l'ensemble, à l'enseignement le plus solide ; en tout, elle est l'expression fidèle et durable d'une société où les vices comme les vertus, empreints d'un caractère de convenance, on dirait presque de nécessité, exigeaient, pour être utilement repris et corrigés, une parole imposante, une raison sévère et hardie, une éloquence inspirée tout ensemble et par la foi chrétienne et par le plus pur dévouement apostolique.....

» Or, c'est à cette morale, qui est une analyse et une peinture, que l'orateur attirait son immense auditoire. Sans doute on trouverait, dans les recueils de la sagesse antique, dans les brillants traités de Sénèque, et jusque dans les lettres familières d'un Pline le Jeune, bien des traits qui semblent partis d'une main chrétienne, et faits pour convenir, par leur beauté même, à la morale évangélique. Si de pareils traits ne vont pas tout droit au cœur, et si l'art subtil qui les aiguisa les rend peut-être moins propres qu'il ne le faut à pénétrer aux sources de la conscience émue, on peut admirer combien ils approchent, sous leur forme ou piquante ou légère, de ce but si

élevé que touche avec tant de justesse la parole de nos prédicateurs. Mais ce dessein d'écrire pour l'utilité des hommes, pour guider leur inexpérience ou pour guérir leurs faiblesses; cette abondance de considérations pratiques, cette richesse de développements, cette variété infinie d'études, cette faculté d'observation appliquée aux caractères, ce talent si habile à féconder, à rajeunir, pour les tourner au profit des mœurs, des thèmes religieux et philosophiques, des lieux communs qu'on pourrait croire usés : voilà ce qui donne aux sermons de Bourdaloue un charme sévère que n'ont pas toujours les thèses de Sénèque, mais dont surabondent les œuvres d'un Plutarque. Oui, chez ce païen éclairé de la seule raison naturelle, en ces livres où l'imagination se borne à répandre quelques ornements sur des sujets de morale usuelle, on se plaît à saisir comme l'esprit et la manière de Bourdaloue. Souvent, en effet, celui-ci, en certains sermons où il s'agit d'unir le précepte à l'exemple, de surprendre nos défauts sur le vif, présente du haut de la chaire des leçons dont Plutarque en ses recueils avait offert déjà comme un premier modèle. Que de fois ces deux hommes, séparés l'un de l'autre par quinze siècles d'intervalle, se sont rencontrés sur ce domaine, ouvert à tous, de

la vérité humaine et générale, à ce point où la prudence jointe à la raison nous montre dans tous les temps les mêmes faiblesses, à tous les âges les mêmes travers, et chez tous les hommes un fonds d'erreur et de malice indestructible. Seulement, là où Plutarque, par défaut d'une lumière plus vive, raisonne d'après les docteurs de la sagesse païenne, sans imprimer à sa morale un caractère qui la rende immédiatement applicable à toutes les conditions, le prédicateur chrétien, nourri d'études et d'expériences, et, pour ainsi dire, élevé dans les traditions de la foi, unit la science pratique à celle qu'il a puisée dans les Ecritures; et, plus hardi que l'auteur ancien, il donne au monde un enseignement d'autant plus efficace qu'il convient non-seulement à ses contemporains qui s'y reconnaissent, mais encore à l'homme de tous les siècles et de tous les pays. En écrivant, Plutarque songe à briller; mais tel est Bourdaloue qu'il ne songe qu'à l'édification de son auditoire, et que, n'accordant rien à la déclamation ni au vain désir de plaire, il se renferme dans les limites du sujet même qu'il s'est chargé de mettre en œuvre. Le premier, en mêlant l'anecdote à la moralité, retient quelque chose des Grecs, jusqu'en cet abandon où l'entraîne son ingénieuse abondance; Bour-

daloue, occupé du salut des âmes, veut moins les charmer que les instruire; et comme l'intérêt du Ciel l'emporte en lui sur toute vanité littéraire, il semble n'être si fécond, si varié, si osé même en ses peintures qu'en vue d'être plus utile aux cœurs dont il poursuit la conversion ».

Après avoir étudié comme il convient la morale de Bourdaloue à la lumière des principaux sermons où cette morale agit avec le plus d'efficacité, M. de Grisy, avant de conclure cette étude, se demande si Bourdaloue fut vraiment orateur.

« Bourdaloue fut-il donc orateur? Il le fut, et tout l'atteste : son action sur les esprits, sa renommée constante au XVIIe siècle, l'autorité durable de sa parole et le charme sévère, mais irrésistible de sa prédication. Aujourd'hui même, les sermons de Bourdaloue, récités un à un, comme ils ont été prononcés, donnent une idée de l'impression que dut produire sur l'auditoire cette phrase énergique et simple, cette phrase dont tous les termes sont pris dans leur propriété, et qui, en sa forme rigoureuse, a du poids et fait brèche. Le principe de son éloquence, c'est la raison, qui, acquérant peu à peu la force du sentiment, s'ouvre enfin la route des cœurs et s'impose

à la raison. Bourdaloue, sans doute, n'a au suprême degré ni la voix inspirée d'un prophète, ni la tendresse et l'onction d'un missionnaire; il a plutôt l'accent convaincu et tempéré d'un apologiste, qui sait la vérité assez puissante pour se faire écouter sans le secours de ces vaines parures, sous lesquelles, trop souvent, l'œil reconnaît à peine sa divine beauté. L'éloquence de Bourdaloue est sévère, un peu nue, on l'avoue, mais elle frappe, dans sa vigueur pour ainsi dire athlétique, des coups décisifs et terribles. C'est une éloquence d'action qui instruit, corrige, et qui, « natu- » rellement et sans images », par la vertu seule du vrai, opère un effet surprenant. Puis, comme elle procède de la dialectique, elle vient directement aussi de la morale que prêche Bourdaloue, morale purement chrétienne, mêlée de sagesse et d'enthousiasme pieux; morale, non de sectaire, mais de croyant en qui la foi domine tout intérêt, et dont rien ne fausse l'inflexible droiture; morale, enfin, conciliante, sensée et propre à entretenir, comme il le dit lui-même, « l'union, la charité » et la paix parmi les hommes ».

M. Brun clôture la séance par la lecture d'une pièce de vers intitulée : *Un vallon de nos Cévennes.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 24 avril 1875.

Présents : MM. Ginoux, *vice-président* ; Dumas, Aurès, Germer-Durand, Viguié, Bigot, Liotard, Q. des Rivières, Lenthéric, Verdier, Puech, Pelon, de Grisy, Deloche; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire communique une lettre de M. Roux-Ferrand, membre honoraire de l'Académie, qui fait hommage à ses confrères d'une *Nouvelle*, et qui annonce qu'il rend compte à la *Société philotechnique* de nos *Mémoires*, à mesure qu'ils paraissent.

M. Liotard fait hommage à l'Académie, au nom de M. le colonel Alfr. Nicot, de la photographie de notre ancien et éminent secrétaire-perpétuel, M. Nicot. L'Académie accueille avec reconnaissance ce portrait, qui lui rappelle une figure qui lui est restée chère, et

charge le secrétaire de transmettre ses remercîments à M. le colonel du 111e de ligne.

Le secrétaire dépose les ouvrages suivants :

Revue des Sociétés savantes des départements. 5e série. Tome VIII. Mai-juin, juillet-août 1875.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes. N° 13, janvier 1875.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Tome XV, 3e et 4e trimestres de l'année 1875.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. 2e série. Tome IV, 1875.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et arts de Seine-et-Oise. Tome X, 1875.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. 1er et 2e trimestres 1875.

Bulletins des séances de la Société centrale d'agriculture de France. 3e série. Tome IX. Nos 11 et 12 de 1874.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). Janvier et février 1875.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Février 1875.

La gloire et le bonheur, nouvelle contemporaine. Hommage de M. Roux-Ferrand, membre honoraire de l'Académie du Gard.

Revue savoisienne d'Annecy. Avril 1875.

M. Germer-Durand, suivant la promesse qu'il a faite, à la dernière séance, de produire le passage de Pline relatif à la trempe du verre, lit la note que voici :

Le renseignement que je vous ai donné sur cette découverte ayant paru exciter votre intérêt, j'ai cru devoir rechercher, pour vous les soumettre, non-seulement le passage de Pline, mais ceux des autres auteurs anciens et du moyen-âge qui ont raconté le même fait.

Voici d'abord celui de Pline (XXVI, 66) : — « On assure que, sous Tibère, on découvrit une trempe du verre telle, que cette subtance était flexible. On détruisit aussitôt la verrerie de l'inventeur, pour ne point laisser tomber le cuivre, l'or et l'argent en discrédit. Ce fait, longtemps répété, aurait besoin de vérification ».

Un contemporain de Pline, Pétrone, met

dans la bouche de Trimalcion (*Satyricon*, c. LI), une version de ce fait, qui a été reproduite presque mot pour mot par Jean de Salisbury, dans son *Polycraticus* (IV, 5).

Pline raconte le fait brièvement et sans trop y croire. Il n'en est pas de même de Dion Cassius (IIe siècle) et de S. Isidore de Séville (VIe siècle). Dans ces deux auteurs, le fait est accompagné de détails que Dion paraît avoir empruntés à la tradition, et que, à son tour, le compilateur espagnol aura puisés dans Dion. — J'emprunte, pour le récit de Dion Cassius, la vieille traduction d'Antoine de Bandole (Paris, J. Richer, 1610) : « En ce temps, la halle et grand portique de Rome, qui panchoit toute d'un costé, fut redressée par l'art et industrie admirable d'un certain Architecte, le nom duquel a demeuré jusques à aujourd'huy ensevely aux ténèbres d'ignorance et d'oubly, pource que Tibère porta telle envie à l'excellence admirable de son art, qu'il ne permit pas qu'on enregistrast son nom ès registres publiques. Ce maistre ingénieux ou architecte, quel qu'aye esté son autre nom, affermit et estaya seurement les fondemens de ce portique, si bien qu'ils ne peussent estre esbranlez; et avec force grosses et espesses couvertures de

draps embourrées de layne ceignit tout le reste de ce bastiment, et puis mit des cordes tout à l'entour, et fit si bien que, avec l'ayde d'un grand nombre d'hommes et l'industrie de son art, il redressa et ramena ce portique en sa première forme et estat. Si eut Tibère pour l'heure en grande admiration le sçavoir de cest homme ; mais il en conceut une telle et si aspre jalousie, qu'il le fit chasser hors de la Ville, bien qu'il luy eust fait un honorable présent d'argent ; et, avec ce, du depuis le fit mourir, pour une telle occasion. Ce maistre ingénieux, se voyant déchassé de Rome, s'adressa à luy pour le requérir humblement de luy pardonner ; et, cependant qu'il lui faisoit sa requeste, il laissa choir à son escient en terre un vase de crystal, qui s'estant brisé et rompu il recueillit les pièces, et les joignit ensemble avec une telle industrie et habileté, qu'il le montra à Tibère tout sur le champ, entier et sans aucune lésion, comme il estoit auparavant, espérant bien par une telle chose obtenir pardon de Tibère ; mais au contraire Tibère, pour l'envie d'un tel fait, le fit mettre à mort ».

Voici maintenant la version de S. Isidore de Séville. Comme vous le verrez, c'est surtout celle dont les détails m'étaient restés dans la mémoire, lorsque, dans la dernière séance, je

vous racontai l'anecdote du verrier mis à mort par ordre de Tibère.

« On dit que, sous le principat de Tibère, un ouvrier avait trouvé le secret de tremper le verre, de manière à le rendre flexible et malléable. Admis devant l'empereur, il lui offrit une fiole en verre trempé. Mais celui-ci la jeta avec colère sur la mosaïque. L'ouvrier ramassa la fiole qui, dans son choc contre le pavé, s'était bossuée, comme eût fait un vase de bronze ; et, tirant un maillet de son sein, il la redressa. L'empereur demanda alors à l'ouvrier s'il était le seul qui connût cette préparation du verre ; celui-ci jura qu'aucun autre que lui ne possédait ce secret. Tibère lui fit trancher la tête, de peur que, si ce secret venait à se répandre, l'or et les autres métaux précieux devinssent aussi vils que la fange. C'est qu'en effet, si les vases de verre ne se brisaient pas, ils seraient préférables aux vases d'or et d'argent ».

C'est par cette réflexion naïve que le compilateur clôt son récit.

M. Lenthéric donne ensuite lecture de la première partie de son *Etude sur l'ancien port de Narbonne.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 8 mai 1875.

Présents : MM. Brun, *président*; Dumas, Aurès, Germer-Durand, Liotard, Bigot, Q. des Rivières, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Puech, Gaidan, Bolze, de Grisy, Meynard-Auquier, Deloche; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du secrétaire du *Comité archéologique* de Senlis qui demande à entrer en relation d'échange avec l'Académie du Gard. M. l'abbé Azaïs est chargé de prévenir M. le secrétaire que l'envoi de nos *Mémoires* au Comité archéologique de Senlis a lieu régulièrement, tous les ans, par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Le secrétaire dépose ensuite les ouvrages suivants adressés à l'Académie :

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. N° 1, 1875.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. 4me trimestre de 1875.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. 27e année, mars 1875.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Mars 1875.

M. des Rivières donne lecture d'un rapport qu'il a été chargé de faire sur une étude de M. Dauphiné, professeur de rhétorique au lycée de Nimes, qui a pour titre : *S. François de Sales et son temps.*

« Dans l'histoire littéraire de notre langue, dit M. des Rivières, une des époques les plus curieuses à étudier est, sans contredit, le XVIe siècle : il offre à nos investigations une mine riche et inépuisable. Le XVIIe siècle pendant longtemps avait, trop exclusivement peut-être, occupé l'attention de la critique. Aussi, après avoir payé un tribut légitime d'admiration aux grands écrivains dont le génie a fait du français la langue universelle de la diplomatie et des affaires, on est remonté plus haut : on a particulièrement étudié la période qui, dans les lettres et dans l'Etat, a préparé le siècle de Louis XIV, c'est-à-dire l'unité dans la langue, l'unité dans la nation.

» La littérature du XVIe siècle vit s'opérer, avec la Renaissance, la fusion de la civilisation chrétienne et du goût antique; elle présente plus d'une figure digne d'arrêter nos regards, plus d'une œuvre qui demande un examen approfondi; la Boétie, Amyot, Montaigne, l'Hospital, Marot, Ronsard, et tant d'autres que je pourrais citer. L'embarras est de faire un choix. Quelle richesse, quelle vie, quel mouvement dans les esprits! M. Dauphiné, lui, s'est laissé séduire par la douce et sympathique figure de S. François de Sales, et nous l'en félicitons. Bien que ce nom ne figure pas habituellement parmi les littérateurs, l'*Introduction à la vie dévote* n'en est pas moins une œuvre capitale. C'est, dans l'histoire de notre langue, le monument de la prose française qui sépare Montaigne de Balzac, c'est-à-dire la prose du XVIe siècle de la prose fixée du XVIIe.

» Après avoir signalé la place importante que François de Sales occupe dans l'histoire des idées et dans celle de la langue, M. Dauphiné trace à larges traits l'esquisse de la renaissance religieuse qui se manifeste dans la France pacifiée par Henri IV.

. . . . . .

» Peu de temps après, paraissait l'*Introduction à la vie dévote*, répondant si bien à l'esprit du temps et aux vœux d'Henri IV. L'ori-

gine de ce livre, toutefois, fut plus modeste. « Il sortit, comme nous le raconte M. Dauphiné, d'un simple recueil de lettres spirituelles, écrites par le prélat à une de ses parentes, Mme de Charmoisy ».

» Le titre seul d'*Introduction à la vie dévote* effraie et rebute certains esprits; ils se persuadent, sans avoir ouvert le livre, que c'est un ouvrage ascétique, ennuyeux, fait pour le cloître et non pour le monde. Grave erreur, faux préjugé ; car, dès la première page de sa préface, François de Sales déclare que son intention est d'instruire ceux qui vivent « ès ville, ès mesnage, en la cour ». Il n'écrit donc pas pour les personnes qui vivent dans la solitude, dans la retraite.

» La dévotion varie selon les états, selon les conditions. « Elle doit être différemment exercée par le gentilhomme, par l'artisan, par le valet, par le Prince, par la vefve, par la fille, par la mariée; et non-seulement cela, mais il faut accommoder la practique de la dévotion aux forces, aux affaires et aux devoirs de chaque particulier. Je vous prie, Philothée, seroit-il à propos que l'Evesque voulust estre solitaire comme le chartreux, et si les mariez ne vouloient rien amasser non plus que les Capucins, si l'artisan estoit tout le jour à l'église comme le religieux?... Cette

dévotion ne seroit-elle pas ridicule, desreglée et insupportable ? »

» Il y a donc plusieurs formes de dévotion. L'homme du monde peut servir Dieu avec autant de zèle qu'un anachorète. « La dévotion ne gaste rien, quand elle est vraye, ains elle perfectionne tout ».

» Nous ne suivrons point pas à pas M. Dauphiné dans l'analyse aussi fine que profonde des cinq parties de l'*Introduction*. Nous ne pouvons mieux faire que de citer le jugement qu'il porte sur tout l'ouvrage :

« Douce et ferme, confiante et sage, la dévotion de François de Sales, en se tenant également éloignée de la faiblesse et de l'austérité, offre à l'âme des consolations qui n'amollissent pas; raisonnable et pratique, vraiment faite pour la vie commune et pour le monde, et non pour les contemplatifs et pour les solitaires, elle permet d'unir la piété la plus tendre à la plus vigilante activité. Saus parler du mérite littéraire, et pour nous en tenir à ce qui concerne l'instruction de l'esprit et du cœur et la conduite de la vie, l'*Introduction à la vie dévote* est un livre qui doit obtenir auprès de tous la plus sérieure estime ».

» M. Dauphiné complète son travail par quelques considérations sur *S. François de Sales et la Direction au* XVIIe *siècle*.

» Le chemin de la piété est souvent aride et hérissé d'épines. Si les premiers abords de la religion paraissent sévères, François de Sales savait les adoucir en montrant la vérité sous un jour aimable. Ce n'était que par degré qu'il faisait parvenir aux plus hauts sommets de la vertu. Sa parole, comme ses conseils, est pleine d'une onctueuse tendresse, d'une simplicité sublime ; comme modèles de direction, on doit relire ses épîtres à madame de Chantal; elles sont toutes parfumées d'amour et de charité ; on y puise un repos qui rafraîchit l'âme, c'est la vieille et simple orthodoxie telle que la représenteront plus tard Bossuet, Bourdaloue, bien différente de la doctrine qu'enseignait à Port-Royal l'inflexible Saint-Cyran et la rigoureuse école du Jansénisme. On accusa François de Sales de relâchement dans la discipline. On comprenait mal la conciliation qu'il faisait des devoirs de position sociale avec ceux de la religion. Bossuet, dans *le panégyrique de François de Sales*, témoigne toute son admiration pour le caractère, les vertus et les travaux apostoliques du saint évêque. Il déclare « lui être redevable d'avoir appris les véritables règles de la conduite des âmes ». Fénelon lui rend le même hommage.

» François de Sales eut donc une influence incontestable sur la direction spirituelle du XVIIe siècle.

» Si l'on examine quel fut le mérite de François de Sales comme écrivain, il faut se placer dans le siècle auquel il appartient. C'est l'époque de transition entre le XVIe et le XVIIe siècle. Il avait beaucoup lu Montaigne ; mais c'est une individualité riche et curieuse plutôt qu'un modèle à imiter : son esprit *primesautier* ne se copie pas plus que son génie. — François de Sales a paru trente ans avant Voiture et Balzac, fondateurs de la prose française.

» Un auteur, de nos jours, peut lire et admirer la prose de Pascal, de Bourdaloue, de Bossuet, de Massillon, de Montesquieu ; instruit par de tels maîtres, il parviendra facilement à écrire avec correction, avec élégance. Quant au génie, c'est un don que Dieu accorde à qui lui plaît. Que si l'on envisage l'état d'imperfection de la langue dont François de Sales était obligé de se servir, on comprendra qu'il lui fallut un véritable génie pour dominer presque toujours le mauvais goût de son siècle. Sa grâce inimitable, sa bonté expansive, pour laquelle la nature était un poétique symbole de la bonté de Dieu ; son langage riche, fleuri et coloré, le placent dans les premiers rangs parmi les écrivains qui ont concouru à former la langue.

» Cette influence, pour être bien caractéri-

sée, exigerait une étude approfondie des œuvres du grand évêque de Genève : c'est un sujet digne de tenter l'ambition et le talent de M. Dauphiné.

» Pour nous résumer, dit en terminant M. des Rivières, le travail présenté à l'Académie par M. Dauphiné atteste une étude consciencieuse, dénote un jugement fin, un esprit délicat. L'analyse est ingénieuse sans tomber dans la subtilité. Il y a, dans l'âme aimante, gracieuse et souple de François de Sales, plus d'un rapport avec la nature spirituelle, douce et sympathique de son panégyriste. C'est le plus bel éloge que nous puissions faire de son travail et de son caractère, « s'il est vrai de chaque auteur que son style est la peinture de ses mœurs autant que de son esprit ».

M. Germer-Durand informe l'Académie que, prévenu par M. Nouis-Perrié, de Boissières, qu'un tombeau romain venait d'être découvert dans un champ voisin de cette commune, appartenant à M. Eugène Bros, il s'est transporté sur les lieux avec M. Aurès ; et que, muni de l'autorisation de M. le maire, il a fait l'acquisition du mobilier funéraire, qui se trouvait renfermé dans une grande auge composée de quatre dalles en pierre de Mus, juxtaposées et fermées par une grande pierre plate servant de couvercle.

Les objets antiques extraits de cette auge, qui les avait efficacement protégés, sont au nombre de près de 60, et quelques-uns ont une véritable valeur. Parmi ceux que M. Germer-Durand met sous les yeux de l'Académie comme échantillons, nous remarquons :

1° La partie antérieure d'un rhyton en terre rose d'une extrême finesse, représentant une tête d'antilope vigoureusement modelée ;

2° Une paire de strigiles en bronze, rattachés par un anneau qui joue dans leurs manches; les strigiles et l'anneau dans un état de conservation parfaite. Sur le manche de ces instruments, ainsi que sur ceux d'une autre paire moins bien conservée, on voit une marque de fabrique, et au-dessous un timbre, qui paraît bien être un timbre de contrôle, puisqu'il est identique sur les deux paires de strigiles, où il accompagne deux marques de fabrique différentes ;

3° De petits fragments de miroir en bronze argenté ;

4° Un dessus de cassolette à parfums, aussi en bronze ;

5° Un couteau en fer, long de 30 cent., y compris la soie.

M. Germer-Durand mentionne, en outre, un grand plat en terre noire (40 cent. de diamètre), et d'une admirable pureté de lignes, et une foule de vases de toutes formes et de toutes grandeurs, trop encombrants ou trop fragiles pour qu'ils aient pu être apportés à l'Académie.

Tous ces objets, nettoyés et préparés par les soins de MM. Aurès et Germer-Durand, meublent aujourd'hui les vitrines et armoires du musée archéologique de la Bibliothèque, où l'on peut venir les visiter.

M. Lenthéric lit ensuite la dernière partie de son travail sur l'*ancien port de Narbonne*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 22 mai 1875.

Présents : MM. Ginoux, *vice-président*; Dumas, Aurès, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Bigot, Q. des Rivières, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Puech, Pelon, Gaidan, Meynard-Auquier, Doze, Deloche, Brunel; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*;

M. P. Felix (d'Alais), associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société dunkerquoise. 17e volume; 1871-1872.

Mémoires de la Société des antiquaires de France. Tome XXXVe; 1874.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. Tome XIV; 1874.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. 21e volume; 1874.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 2e sémestre 1874.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1873-1874.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère. Janvier et février 1875.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France. N° 1 ; année 1875.

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie. 23e année, 92e livraison ; 1875.

Smithsonian Institution. — Contributions to the Knowledge. Volume XIX.

Miscellaneous collections. Volumes XI et XII.

Le *Congrès provincial des Orientalistes* fait connaître qu'il tiendra, cette année, sa session, du 19 au 25 septembre.

Lecture est donnée par le secrétaire d'une lettre de M. le baron *de Rivières* (Tarn), qui remercie l'Académie, à qui il avait fait hommage de ses *Etudes archéologiques*, d'avoir bien voulu le nommer associé-correspondant.

Le secrétaire fait connaître qu'il a écrit à M. le colonel Alfred Nicot pour le remercier

de l'envoi du portrait de son père ; et au secrétaire du Comité archéologique de Senlis, qui propose l'échange de ses *Mémoires* avec ceux de notre Compagnie.

M. le docteur *V. Laval*, médecin aide-major de première classe au 3e régiment de ligne, dont les travaux scientifiques ont été l'objet d'un rapport de la part de notre confrère, M. Puech, est nommé associé-correspondant.

M. Gust. Pelon présente quelques éclaircissements oraux au sujet d'une controverse qui s'est produite dans une précédente séance de l'Académie, et qui était relative à la part que Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris, aurait prise, d'après Saint-Simon, à la condamnation capitale prononcée, en 1665, contre un seigneur de Fargues, pour immixtion dans les troubles de la Fronde.

Saint-Simon raconte, en effet, dans ses *Mémoires*, que, de Fargues ayant eu l'imprudence de venir habiter les environs de Saint-Germain-en-Laye, où résidait le roi, et celui-ci en ayant été informé par une indiscrétion de Lauzun, l'on reprit devant le parlement de Paris des poursuites que l'amnistie semblait avoir éteintes ; que Lamoignon fut le principal promo-

teur de la sentence rendue ; que, de plus, la peine de confiscation des biens ayant été prononcée, il se laissa gratifier par le roi d'une partie considérable des biens du condamné.

Ce récit, que Saint-Simon lui-même, à une époque bien postérieure, déclare tenir de Lauzun, repose sur un fait inexact. La condamnation prononcée contre de Fargues est émanée, non du parlement de Paris ou même d'un parlement en corps judiciaire quelconque, mais d'une commission criminelle spécialement convoquée à Amiens et présidée par l'intendant de Picardie, Machault. Guillaume de Lamoignon est resté étranger à cette procédure. A la vérité, il profita, vingt-trois ans plus tard, d'une partie de la confiscation prononcée contre de Fargues ; mais ce fut comme seigneur de Bâville, fief dans la mouvance duquel se trouvait la terre de Courson appartenant à de Fargues. Ces divers points furent établis par la famille de Lamoignon, lorsque, vers la fin du règne de Louis XVI, quelques fragments des *Mémoires* de Saint-Simon, et notamment celui où il est question de l'affaire de Fargues, furent livrés au public. Les mémoires d'Olivier d'Ormesson, écrits à une époque contemporaine du procès, fournissent des indications analogues. M. Chéruel, dans son édition des *Mémoires* de

Saint-Simon, consacre une longue note à ce débat. Il est donc certain, aujourd'hui, que Saint-Simon, peu bienveillant (comme on le sait) pour les membres des parlements, et en particulier pour Guillaume de Lamoignon, a trop facilement accueilli une version que la légèreté d'esprit de Lauzun aurait dû lui rendre suspecte.

M. le docteur Puech donne lecture d'un travail sur les *Anomalies du voile du palais.*

Après avoir fait la description de cette cloison membraneuse, exposé avec ses usages son mode de développement embryogénique, notre confrère trace le tableau des anomalies qui peuvent survenir en cette région et des inconvénients qui en résultent.

L'anomalie la plus compliquée, dont il a observé trois exemples, c'est-à-dire la gueule de loup, reproduit l'état des parties telles qu'elles sont à la cinquième semaine de la vie embryonnaire; tandis que la fente simple du voile du palais figure l'état des parties de la huitième à la neuvième semaine. Au contraire, la bifidité de la luette, qu'il a constatée une dizaine de fois, indique un arrêt effectué de la onzième à la douzième semaine.

Ces anomalies, que la chirurgie ne peut pas toujours guérir, sont malheureusement assez communes, témoins les résultats fournis par la statistique. Le bec de lièvre occupe le troisième rang, la gueule de loup le neuvième, et la fente du voile du palais le quinzième. A propos de cette dernière, qui a été relevée une fois sur environ 17,000 naissances, il fait ressortir une particularité curieuse : c'est qu'il s'en est présenté, à Nimes, 4 cas en dix-huit mois, c'est-à-dire sur environ 3,000 naissances tout au plus.

M. Bigot termine la séance par une fable patoise intitulée : *L'Ase et si Mestre.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 5 juin 1875.

Présents : MM. Brun, *président*; Dumas, Aurès, Viguié, Liotard, Bigot, Q. des Rivières, Ginoux, Verdier, Pelon, de Grisy, Doze; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le docteur *V. Laval*, aide-major de première classe, écrit à l'Académie pour la remercier de lui avoir conféré le titre d'associé-correspondant.

M. le président se fait l'interprète des regrets douloureux qu'a provoqués, au sein de notre Compagnie, la mort de notre cher et éminent confrère, M. *Léonce Maurin*. Il rappelle les nombreux et remarquables travaux de celui qui fut pendant quelque temps notre secrétaire-perpétuel, et l'intérêt qu'il continuait à prendre à nos séances, lorsque la maladie l'empêcha d'y assister.

L'Académie s'associe à cette marque de sympathie douloureuse, et décide que l'expression de ses regrets sera consignée dans le procès-verbal de cette séance.

M. l'abbé Azaïs rappelle que l'Académie s'est associée au deuil du diocèse de Nimes en assistant aux funérailles de Mgr Plantier, et que, devant cette tombe si soudainement ouverte, tous les cœurs se sont confondus dans un même sentiment de regret et de douleur.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. Tome XXXV; 1872. — *Bulletin des séances de la Société* pour l'exercice de 1873.

Bulletin de la Société d'agriculture et de commerce de Caen. 111e, 112e et 113e années. Nouvelle série; année 1874.

Bulletin de la Société industrielle de Rouen. 3e année. No 1; 1875.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français. VI; 1873-1874.

Société philotechnique. Année 1874.

Revue des Sociétés savantes des départe-

ments. 5e série. Tome VIII ; septembre et octobre 1874.

Société scientifique et littéraire d'Alais. Année 1874 ; 1er bulletin.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. 8e année. 1er fascicule de la 9e année ; 1874-1875.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère. Avril 1875.

Revue savoisienne. N° 5 ; mai 1875.

Revue illustrée des lettres, arts et sciences dans les deux mondes. 26e, 27e et 28e livraisons.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Séances du 14 juillet 1874 au 16 février 1875.

Bulletin de la Société industrielle de Flers (Orne). 1re année, n° 1. Janvier à mars 1875.

Le phylloxera et la submersion. Une expérience faite dans le Gard, par M. A. Valz.

M. l'abbé Azaïs, poursuivant l'étude qu'il a commencée sur l'*Histoire de la charité à Nimes*, a fait connaître deux institutions bienfaisantes qui remontent au XIIIe siècle, la Charité de Saint-Césaire, qui avait son siége dans une maison voisine de celle de Louis Raoul, le fondateur de l'avocaterie des pauvres, et la Charité de Nimes.

« A côté de ces divers hospices, il existait encore à Nimes d'autres institutions qui avaient aussi pour objet de venir en aide aux pauvres. Nous devons en faire connaître deux qui sont souvent mentionnées dans les documents du XIIIe et du XIVe siècles ; ce sont : la Charité de Saint-Césaire et la Charité de Nimes. L'une et l'autre étaient sorties d'une pensée généreuse et tendaient au même but, l'assistance des indigents par une distribution d'aumônes.

» La Charité de Saint-Césaire existait déjà dans la première moitié du XIIIe siècle. Le cartulaire du chapitre de la cathédrale de Nimes nous révèle l'existence de l'église de ce village au Xe siècle. Or, un document des archives de l'Hôtel-Dieu, qui porte la date du 1er mars 1241, nous fait connaître un accord entre Pierre de Codols, recteur de cette église, et les deux frères Pierre et Pons Franculfe, au sujet de trois sétiers de blé légués à la Charité de Saint-Césaire par Pierre Franculfe, leur père. Quelques années après, en 1263, la Charité de Saint-Césaire entrait en part, avec l'hôpital de Nimes, du legs de deux vignes fait par Guillaume André. En 1301, Guillaume d'Estampes, dit Guillaume de la Vigile, concède, par donation entre vifs, à Pons de Romeguières et à Pierre Cossonelle, caritadiers de Saint-Césaire, un sétier de froment. Qu'on

nous permette de consigner ici ces legs, quelque modiques qu'ils soient, de la charité chrétienne. Quand il s'agit des pauvres, les plus petites choses ont leur prix, et il convient de recueillir les plus faibles aumônes, comme on recueille avec soin les restes et en quelque sorte les miettes d'un festin.

» Ce ne sont pas seulement les riches qui font des legs à la Charité de Saint-Césaire ; les familles de la condition la plus humble ne se montrent pas moins généreuses. Par acte du 14 mai 1318, Guillaume Gonin, berger, de Nimes, et Andrée, sa femme, reconnaissent aux caritadiers de Saint-Césaire un clos de vigne, dans la dîmerie de Saint-Césaire, en Mégaurie. Quelques années auparavant, en 1294, un habitant de Saint-Césaire, Pierre Gaucelm, reconnaissait à la Charité de Saint-Césaire une terre située au Vésin, sous la cense d'une quarte de froment payable à la Saint-Michel. Un habitant de Nimes, Etienne de Lanet, lègue encore, en 1334, à la Charité de Saint-Césaire, une vigne au terroir de Nimes. On le voit par ces divers legs, quelques mesures de blé, des vignes, voilà les dons en nature que reçoit la Charité de Saint-Césaire. Le blé et le vin que produiront les vignes serviront aux distributions que les caritadiers feront aux pauvres, le jour de la Pentecôte.

» La Charité de Nimes est moins ancienne que celle de Saint-Césaire. Le premier acte qui, dans les archives de l'Hôtel-Dieu, nous révèle son existence est le testament de Jeanne Cabrieyres, de Nimes, qui lègue, en 1347, à la Charité de cette ville qui se fait, le jour de l'Ascension, par les consuls, un sétier de mescle (mélange de seigle et de froment) à prendre annuellement sur une olivette située en Mégaurie. C'est le jour même de l'Ascension, ainsi que l'indique le document précité, qu'avait lieu cette distribution, qui porte aussi le nom d'aumône de l'Ascension, et la fête du triomphe du Sauveur devenait ainsi la fête des pauvres. C'était une pensée touchante qui avait porté nos pères à associer à nos solennités chrétiennes une œuvre de charité. Les indigents n'étaient pas oubliés dans ces jours de fête, et l'aumône qui leur était donnée au nom de la religion, apportait, avec le bien-être, un peu de joie à leur âme et les portait à bénir Celui qui prend soin de l'indigent et de l'orphelin. A Nimes, cette aumône était distribuée avec une certaine pompe à la porte de la Cathédrale. Les pains étaient d'abord solennellement bénis au pied de l'autel, et on les portait ensuite en triomphe à l'entrée de l'église. Cette distribution comprenait un grand nombre de personnes, et tous ceux

qui étaient dans le besoin pouvaient en revendiquer leur part. C'étaient les consuls eux-mêmes qui la faisaient de leurs propres mains, en présence du peuple assemblé, et ils regardaient comme un honneur et un privilége insigne d'accomplir ainsi publiquement ce ministère de charité, et de servir Dieu lui-même dans la personne des pauvres : *Christo in pauperibus*. Le pain qu'on distribuait portait le nom de *pain de la Charité*, et la fête de l'Ascension était aussi appelée le *jour de la Charité*. Une coutume semblable existait à Montpellier et à Béziers; on y ajoutait quelquefois des amusements et des réjouissances populaires, qui attiraient un grand concours et qui se sont perpétués jusqu'à nous sous le nom roman de *las Caritats*.

» La Charité de Saint-Césaire fut supprimée la première en 1545. Les administrateurs de cette œuvre, ayant négligé de rendre compte des revenus qui leur étaient confiés, furent cités à la requête des consuls. Un conseil fut réuni extraordinairement le 3 octobre 1546, et le lieutenant du roi, d'Albénas, qui le présidait, fit déposer les clés de la maison de charité avec tous ses titres, et ordonna provisoirement que les revenus de cette œuvre, qui étaient consacrés tous les ans à faire une aumône publique le jour de la Pentecôte,

seraient employés à l'entretien des pauvres de l'hôpital, avec injonction aux consuls de veiller à l'exécution de cette ordonnance.

» La suppression de la Charité de Nimes suivit de près celle de Saint-Césaire, et ses revenus reçurent la même destination. Ce fut l'hôpital des Chevaliers qui hérita des biens qui appartenaient à cette institution. Mais, les titres et les concessions royales qui autorisaient cette cession s'étant égarés pendant les troubles religieux qui agitèrent la ville de Nimes, le roi Louis XIII, par lettres datées de Paris le 28 février 1614, confirma et ratifia, en faveur de l'hôpital, tous les droits, et incorpora de nouveau à cet établissement tous les biens qui lui provenaient des deux Charités. Ainsi ces deux anciennes institutions, après avoir accompli pendant plusieurs siècles leur mission bienfaisante, en répandant l'aumône dans le sein des pauvres, sont venues, comme autant d'affluents de ce grand courant de charité qui traverse les siècles, augmenter les ressources de nos hospices et concourir, sous une autre forme, au soulagement des misères publiques ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 19 juin 1875.

Présents : MM. Brun, *président* ; Dumas, Aurès, Liotard, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Puech, Gaidan, Meynard-Auquier, Doze, l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

M. V. Laval, *associé-correspondant.*

Le procès-verbal de la séance précédente estlu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Mémoires de l'Académie de Metz. 54e année, 1872-1873.

Bulletin de la Société centrale d'Agriculture de France. N° 2, 1875.

Du croup et de son traitement, surtout par la Trachéotomie, par le docteur Bourdel, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.

Extrait du compte-rendu des travaux du

Congrès scientifique de France, tenu à Montpellier en 1868 (par le même).

Deux cas de fractures rares. Considérations cliniques, par le même.

Revue illustrée des lettres, sciences et arts dans les deux mondes. N° 29.

Acta universitatis Lundensis : Théologie, Mathématiques, Sciences naturelles, Philosophie, Histoire. 1869-1870.

Comité archéologique de Senlis, année 1874.

Recueil de l'Académie des Jeux Floraux. 1875.

Bulletin de la Société de statistique des Sciences naturelles et des Arts industriels de l'Isère. 3me série, tome IV.

Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. 4e série, tome 1, années 1869 à 1872.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Avril 1875.

M. Puech veut bien se charger de rendre compte des brochures adressées à l'Académie par M. le docteur Bourdel, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.

Notre confrère, M. Bigot fait hommage à notre compagnie de la 6me édition de son intéressant recueil de poésies patoises, qui a pour titre : *Li Bourgadieiro.*

M. Liotard rend compte des travaux de la Société philotechnique de Paris, dont fait partie notre confrère, M. Roux-Ferrand.

M. Lenthéric donne lecture du rapport qu'il a été chargé de présenter sur le concours historique de 1875, et fait connaître que six mémoires ont été envoyés à ce concours : 1° Une monographie de la Porte-d'Auguste ou Porte-d'Arles, et de l'ancien Château-Royal de Nimes, accompagnée d'un album de douze planches; 2° Une étude sur Saint-Roman en Argence; 3° Une notice sur l'abbaye de Saint-Gilles, accompagnée de deux autres notices sur les anciennes abbayes de Psalmodi et de Franquevaux; 4° Une monographie du village de Domazan; 5° Une étude sur les Roys du Papegay, ancienne corporation des tireurs à l'arbalète et à l'arquebuse à Nimes; 6° Enfin, une notice historique sur le château de Verfeuil.

Le premier prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 francs, a été décerné à M. *François Germer-Durand*, architecte, ancien élève de l'école des Beaux-Arts de Paris, pour son mémoire sur la Porte-d'Auguste.

A cause de l'importance du concours, l'Académie a donné un second prix à partager entre M. *Ch. Domergue*, auteur de l'étude sur Saint-Roman en Argence, et M. *l'abbé Goiffon*, archiviste du diocèse, auteur de la notice sur l'abbaye de Saint-Gilles. Ce prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 100 francs pour chaque lauréat.

Deux mentions honorables ont été accordées à M. *l'abbé Th. Blanc*, auteur de la monographie du village de Domazan, et à M. *Albin Michel*, auteur de l'étude sur les Roys du Papegay de Nimes.

M. J. Gaidan termine la séance par la lecture d'une poésie de M. *Paul Félix*, associé-correspondant.

LOU PAGAMÉN

D'UNO COUNSULTO D'AVOUCA.

D'un avouca bièn dé mérite,
Qué noummarièï, s'èro nécite (1),
Home dé lèï das pu savans,
N'én faguèrou, i-a quâouques ans.

---

(1) M. Delangle.

Lou méniştre dé la justiço,
Qu'és maï qu'un préfè de pouliço.
Sous paréns èrou dé péïsans
Das pu mièl aïsas dâou vilaje.
Aou tén, qu'èro adéja d'un aje
A mordre à soun éducacîou,
D'éscolo n'èro pas questîou ;
Et lou droulas aquo i-anavo.
Aoussi, coumo sé n'én dounavo!
Pér coure, per gandounéja,
Pas bésoun dé li dire : Ja!

—

Aou vilaje i-aviè, parmi sous camarados,
Un fulobro coumo él, un courioû dé nisados,
Bro lou néboù dâou charoun.
Sé voulès n'en sâoupre lou noun,
Li disièou Roumajoù; n'aviè pas què sa mèro.
Lous dous vaièou pas chèr. Escalaïres hardis,
S'en ténièou pas toujour à la lèvo das nis.
Garo à la frucho das jardis
Dé moussu lou cura, dé l'ajouen ou dâou mairo !
Garo à la vigno das vésis!
La pu poulido grumo anavo pas à l'énquo,
Lou rasin lèou madu, la figo prémièïrenquo
Brou pér quâou prémiè li pâousavo la man;
Tampis per quâou tardiè, çaï vénie léndéman.

—

Lou tén aviè marcha ; d'aqui la counséquénço
Véngudo saparti lus communo ésisténço ;
Et Roumajoù, charoun, éstabli, marida,
N'aviè pas défoun âoublida

Soun ami d'âoutretén, qué d'empiëï li manquavo.
Uno âoucasîou sé présentavo,
A prépâou d'un proucès d'avédre bésoun d'el,
Pér l'ajuda dé soun counsél.
Adoun, pér l'ana veïre, aguén léou fa sa malo,
Lou léndéman mati part pér la capitalo.
Sé présénto âou buréou, s'anonço én d'un moussu,
Et dé suito ès réçâoupégu.
— Tè, l'ami Roumajoù! s'ou li faï lou ménistre
En li saran la man ; mais quinte bon âouristre
T'a buta jusqu'aïci? Dé qué çai i-a dé nôou?
Sé podé dé quicon, parlo, dé qué té fòou?
Désiré dé té satisfaïre.
— Ah! moussu lou Ménistre, aï un trasso d'afaïre.
Vous én souvénès bé dé ma tante Goutoun?
Déman fara dous més qué l'avén entérado,
— Davan Dioû siègue! amaï l'aï foço régrétado.
Souî bé soun héritié, voui, mais soun téstamen
Es éntourtouvïa talamén
Qué l'avouca mé dis d'un biaï, et lou noutari
Sé ris, brando la testo et soustén lou countrari.
Et d'éntrémén s'agis dé quatré milo frans!
Pér iéou ou mous éfans,
Pénsas, n'en vôou la péno.
Sérviable et counouîssén et moun mïoù ami,
Vous d'aquél émbrouiamini,
N'en souî maï qué ségu, trouvarès la cénténo
Qué n'a pas sâoupégu trouva moun avouca.
Déntrémén qué d'argén m'a fougu avança!
Pague, pague toujour sans èstre jamaï quite;
En d'aquo, moun proucès avanço pas pus vite.
Adoun, pér mé tira d'aquél mâoudi souci,
Aï pénsa qué pourias mé sousta, mé sérvi.
— As agu bono idèïo ; aôubaco pos pas créïre
Lou plési qué mé fas d'èstre véngu mé véïre.

Véjan, mostro mé tous papiès. —
Lou doussiè éspési : Voui, sou faï lou ménistre,
Lous avoucas ni lous huchès
N'an pas pérdu tous lus tén, fistre !
S'és déja pas mâou déspénsa ;
Mais én justiço aquo sé sa.
Fòou qué révégue aïço à testo répâousado.
Aro n'aï pas lézé, daïur, pér tout légi.
Répassaras déman mati.

Lendéman, à soun arivado,
Lou ménistre li dis : Eh bé, moun camarado,
Aï à t'apréne émbé plési
Qué toun proucès es bo ; n'aguès pas pus souci.
Aïci cé qué te foura faïre :
Quand séras ariva, sans pu iuén ou rétraïre,
Baïlaras à toun avouca
Aquél éscri, ounté aôu long i-aï éspliqua
Cé que déou dire ; ansindo, adioù et bon couraje.
Mous coumpliméns aval, as amis daôu vilaje.
— Oh, li manquaraï pas, poudès n'èstre ségu ;
Mais avan, digas-mé cé qué vous ès déougu.
— Vaï, vaï, aquo vôou pas la pêno.
— Dé qué ? nani, moussus, anas, souî pas dé méno
Dé mâou-pagaëres, ni d'ingras.
Souî pas ni pélaôu, ni rasquas.
— Mais, moun bon Roumajoù, mé siès pas rédévable ;
Sé fasian ben lou compte, ès iéou qué té déourièi,
N'aï pas aôublida, désempièi,
Aquélo malo gnuè, qu'embara din l'èstable,
Pér un trasso dé gal qu'avièï vougu sara,
Tus vénguères mé n'en tira.
Sans tus, iéou n'ère-ti capable ?
Iéou avièï fa lou mâou, et tus.....

— Iéou? faguère maï qué manobro ;
Avias acoumença, iéou féniguère l'obro ·
A parti d'aquél souèr lou gal cantè pas pus !
Mais tout cé qué disèn apouncho pas un fus.
Doun n'en parlen pas maï. Révène
A cé qué vous disièï, et tène
A saôupre cé qué déve ; és aqui la questiôu ;
Sé sa qu'avouca ou noutari,
Pér obro dé countra ou dé counsultaciôu,
Es justé que chacun réçapie soun salari.
Ténès, aqui cinq frans, prénès cé qué voudrès ;
Cé qué po mé résta dé surplus m'ou réndrés.
— Sé tan té faï plési, réspon soun écélénço,
Eh bé, préne très frans.

Or, lou jour qu'à l'aôudiénço,
Dé Roumajou déviè se juja lou proucès,
El, én cami dé fère, ariva tout ésprès,
Ansin qué fau lous plaïdéjaïres,
Rémés à sous homes d'afaïres
Lou mémouèro qué i-aviéou fa.
Soun proucuroù, soun avouca
Dé suito qué lou légiguèrou,
Estasïas, sé régardèrou,
Disén : Lou tribunal séra d'aquél avis.
Lou proucès ès gagna ; aquo fara pa'n plis.
— Aça, mais, l'as paga? aôu olïan démandérou.
— Paga ! cérto voui, él lus dis.
Mounségnur à bé fa, és bé vraï, résisténço,
Mais i-aï dit : tout traval mérito récoumpénso.
Dé moun éscu dé cinq, qu'aï més éntre sas mans,
M'a rendu cranto sôous.... M'a bé garda très frans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 3 juillet 1875.

Présents : MM. Brun, *président ;* Dumas, Aurès, Viguié, Liotard, Q. des Rivières, Verdier, Puech, Pelon, de Grisy ; l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

M. V. Laval, *associé-correspondant.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura). 16e année, nos 3, 4 et 5 de l'année 1875.

Remarques sur le fait de l'existence en société, à l'état sauvage, des espèces végétales affines, et sur d'autres faits relatifs à la question de l'espèce, par Alexis Jordan.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Tome XXVI, mai 1875.

Bulletin des Séances de la Société centrale d'agriculture de France. Séances de mars 1875.

Revue Savoisienne, publiée par la Société florimontane d'Annecy. Juin 1875.

Le Courrier de Vaugelas. Mai 1875.

L'Académie charge M. le président de faire, auprès du gouvernement, les démarches nécessaires pour être autorisé à recevoir, à l'époque fixée par le testateur, le legs fait par M. Maumenet à la Compagnie.

M. Aurès, qui a été chargé par Mme Causse, née Pelet, de l'examen des nombreux manuscrits laissés par notre regretté confrère, M. Aug. Pelet, donne lecture d'un mémoire inédit de cet éminent et laborieux collègue, sur les *Mosaïques romaines trouvées à Nimes.*

Cette communication est accueillie avec le plus vif intérêt. L'Académie décide que ce travail sera inséré dans ses Mémoires.

M. Puech, qui se propose de faire, dans une prochaine séance, un rapport sur plusieurs brochures adressées par M. le docteur Bourdel à l'Académie, l'inscrit sur le registre des présentations comme associé-correspondant.

M. l'abbé Azaïs, de concert avec M. des Rivières et M. Viguié, propose, comme membre titulaire non-résidant, M. *Ch. Domergue*, déjà associé-correspondant, auteur de l'*Etude sur Saint-Roman en Argence*, l'un des lauréats du concours historique de cette année.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 17 juillet 1875.

Présents : MM. Brun, *président;* J. Salles, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Bigot, Tribes, Q. des Rivières, Ginoux, Verdier, Puech, Pelon, de Grisy, Meynard-Auquier; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

M. V. Laval, *associé-correspondant.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. *Rodier de la Bruguière* membre non-résidant, annonce à l'Académie qu'il fait hommage à chacun de ses confrères d'un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Une créature de Dieu.*

L'Académie charge le secrétaire-perpétuel d'écrire à M. Rodier de la Bruguière pour le remercier de son envoi.

M. l'abbé Azaïs dépose les ouvrages suivants adressés à l'Académie :

Revue des Sociétés savantes des départements 5me série. Tome VIII ; novembre et décembre 1874.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences et belles-lettres de la Loire. Tome XVIII ; 1874.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres et industrie de Saint-Quentin. Tome XII ; 1874.

Catalogue des mollusques marins du Gard, par C. Clément, membre de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes, 1875.

L'inoundatioun dé Toulouso en 1875, par Charles Gros, lauréat des concours des langues romanes.

Per Toulouso, au noum de Diéou! Poésie languedocienne, par Albert Arnavielle. — *Donnez aux pauvres inondés!* Poésie, par l'abbé Albran, aumônier du collége d'Alais.

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. 93e livraison ; 1875.

Société des amis des sciences naturelles de Rouen. 10e année, 1874.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans Tome XVII; 1874.

Pensées, *Maximes*, *Sentences*, *Boutades*, par Louis de Combettes-Labourélie, associé-correspondant de l'Académie du Gard.

Les fouilles de Solutré. Lettre à M. Chabas, correspondant de l'Institut, par M. l'abbé Ducrost et M. Adrien Arcelin.

Le président de la société Khédiviale de géographie, qui vient d'être fondée au Caire, dans le but d'étudier la géographie dans toutes ses branches et de mettre en lumière les contrées de l'Afrique encore inexplorées ou peu connues, sollicite l'échange de nos Mémoires avec les publications qu'elle fera paraître.

M. A. de Grisy donne lecture d'une étude qui a pour titre : *Lucilius et Béranger*, ou *deux poètes populaires*.

Après avoir dit que « la popularité a des retours étranges et qui paraîtraient inexplicables, s'il ne s'agissait de l'homme et de la gloire humaine, soumise comme lui à l'empire des événements et au jeu capricieux des circonstances », M. de Grisy, rapprochant dans une même étude les noms populaires de Lucilius et de Béranger, montre, par un rapide exposé, le chevalier de Suessa, célèbre d'abord, placé au premier rang des poètes satiriques,

et tombant peu à peu de ce faîte glorieux dans une sorte d'oubli, d'où l'ont à peine tiré, en ces derniers temps, les efforts érudits de quelques historiens. Parlant du rôle et de la faveur singulière dont jouissait à Rome Lucilius, M. de Grisy trace un portrait du poète ardent, passionné et vraiment terrible, que se disputaient les cercles choisis et qui faisait les délices de la société lettrée à l'époque des Scipions.

« Lucilius était né satirique, et l'état des mœurs romaines n'était pas fait pour le guérir de sa vocation. Le vice régnait déjà en souverain dans cette république, qui insensiblement glissait vers l'empire et le principat. Outre les maux attachés à toutes les formes de gouvernement, à toutes les périodes de la vie des peuples, Rome endurait bien des souffrances, au dehors comme au dedans ; elle aussi, avec et malgré le secours de ses Dieux immortels, avec son sénat olympien et ses magistrats toujours délibérant et sans cesse à la recherche d'un idéal politique, elle assistait à la déchéance de ses institutions, à la chute de ses vertus et de ses libertés. Elle nourrissait jusque dans son intimité des partis et des demi-partis, un petit nombre de francs républicains, et beaucoup de gens fidèles à la servir, mais incapables d'aimer une Cité qui subirait le moindre

échec militaire. Tout le monde regardait alors vers Numance, et l'on trouvait que la guerre faisait bien des victimes, qu'elle durait sans trêve ni merci, et que l'année avait plus d'une fois perdu son printemps... Alors, dans le plein épanouissement de ses facultés, dans tout l'essor de son imagination, Lucilius se prend à critiquer, que dis-je ! à fustiger toutes choses et toutes conditions ; il s'abandonne sans réserve, et comme ébloui, à tous les mouvements brusques ou tempérés de sa naissante et fougueuse fantaisie. Il a cette première ivresse de l'esprit qui respire la victoire, à qui le monde et la société s'offrent sous l'aspect d'une admirable matière à mettre en vers, et où pourtant, après une courte illusion, ce même esprit trouve plus de mal que de bien, plus d'ennemis que d'approbateurs. Il ira néanmoins, l'épée nue, droit devant lui, ce hardi jeune homme auquel il ne suffit pas d'être riche et considéré ; il ira livrer, à ses risques et périls, le grand assaut qu'il médite, et, s'inspirant de la vertu, présenter le miroir aux Romains, lancés déjà sur la pente de la décadence. A défaut d'expérience, il aura pour guide le génie, suprême clarté, les entretiens de ses doctes amis, et le spectacle toujours nouveau d'un peuple s'agitant au dehors et livrant à l'observation du moraliste sa vie

entière et les moindres ressorts de sa politique envahissante. Non content d'exercer sur Rome sa curiosité, il portera ses regards à l'extérieur, et surprendra, dans la rusticité ou dans la bizarrerie de leurs usages, ces municipes dont il est sorti, cette province qui s'appelle l'Italie et qui ouvre un champ si vaste aux malicieux propos du poète citadin ».

M. de Grisy examine ensuite les titres que peut avoir Béranger à la popularité, et recherche les raisons pour lesquelles cette idole de la bourgeoisie au commencement du dix-neuvième siècle, est aujourd'hui tombée de son piédestal, et presque brisée par ceux-mêmes qui l'avaient adorée. Après une étude attentive de ces raisons, M. de Grisy suppose que la postérité portera sur Béranger le jugement que voici :

« Je prévois ce que dira plus tard quelque juge impartial et néanmoins touché de l'incomparable mérite du chansonnier : « On ne peut, dira-t-il, quand on a la France pour patrie, se défendre d'aimer un poète qui l'a si noblement célébrée dans son triomphe et dans ses revers. En ce miroir où me la montrent ses plus beaux chants, sous ce voile de tristesse où souvent elle m'apparaît, Dieu ! que la France est aima-

ble et qu'elle est séduisante ! Comme elle parle divinement dans la langue de son plus fidèle interprète ! D'autres à l'envi ont déroulé la suite de ses annales, publié ses hauts faits et formé de tous ses actes la plus héroïque histoire qui fut jamais. Celui-ci, d'un pinceau lumineux, a reproduit les traits de la France sous les traits admirables de ses grands hommes ; celui-là a dressé sur son piédestal le buste de quelque illustre citoyen ; Béranger, s'inspirant de son patriotisme, exalte à sa manière le génie et l'âme de la France. Sous les formes gracieuses ou attendries de ses hymnes, on sent battre et palpiter le cœur de sa généreuse patrie. C'est elle qu'il voit heureuse ou mutilée ; c'est à cette mère adorée qu'il sourit jusque dans la mort ; c'est d'elle enfin, comme d'un amour éternel, qu'il est frappé et possédé. Grâce à cette fidélité, plus touchante encore dans le malheur du poète, et plus enthousiaste à mesure qu'il vieillit davantage, Béranger demeure le peintre et l'historien le moins prévenu des évènements auxquels il fut mêlé. On sent, à l'étudier de près, qu'il a bien vu les choses, et qu'il les traduit, tout pittoresque qu'il est, sous les couleurs et dans le langage même de la vérité. Il n'y a pas jusque à certains chants frivoles où cette vérité ne soit exactement saisie ; c'est la figure de l'époque,

ce sont les traits changeants de la constitution politique que l'on y retrouve, et jamais tableau ne fut ni plus réel ni plus attrayant que celui-là.....

» Malgré toutes ces qualités, si louables dans l'homme, si précieuses dans l'écrivain, Béranger porte aujourd'hui la peine du mal qu'il a causé; et, parce qu'il s'est moqué des plus respectables sentiments et qu'il a infligé de cruelles blessures à la morale, nous qui sommes la postérité, nous le plaignons d'avoir ainsi caressé, pour le vaincre, le lion populaire. Ne pouvait-il, sans verser le sarcasme sur la vertu même, ce que ne fit point Lucilius, divertir un peuple qu'il savait si bien consoler et plaire aux voluptueux amants de la courtille? Passe encore qu'à l'exemple des comiques anglais de la restauration, le chansonnier se rie légèrement des maris jaloux, qu'il accable de ridicule des époux trop débonnaires; mais qui lui passera jamais d'avoir jeté la dérision sur le mariage, et, peut-être sans le vouloir, mis au compte d'une institution toute divine les torts de maint prévaricateur qui la souille et la déshonore? D'ailleurs, qu'est-ce qu'un homme dont la verve railleuse s'applique à célébrer les honteux banquets de l'orgie, à vanter les douceurs de la paresse, et à faire voyager au « pays de Cocagne » une jeunesse qui l'y suivra,

avec quelle docilité, on l'a trop vu, hélas! Ils ne sauraient survivre à leur poète, les chants que Momus inspire; déjà ils sont brisés, les brillants « hochets de l'amour »; elle est brisée aussi la joyeuse « marotte » que l'ami d'Epicure opposait au « sceptre des rois ». C'est dans le répertoire des inventions diaboliques qu'il faut reléguer la « Frétillon », et, si gai qu'il soit, « le vieux célibataire ». Que dirai-je de cette chanson impie, « la descente aux Enfers », chanson qu'a répétée à satiété l'essaim des francs buveurs, et qui n'est qu'une longue injure à nos plus chères croyances? Je laisse dans l'oubli, où elle dormira désormais, la trop fameuse « madame Grégoire », et la « bonne fille », ce triste tableau des prétendues mœurs du temps.

» On ne lit plus, sinon en se cachant, les *Contes* de la Fontaine; bien des odes d'Horace ne pourraient, sans offenser la pudeur, paraître dans le recueil de ses œuvres; de même, c'est furtivement que les lecteurs trop curieux ou les cœurs corrompus parcourront les trop nombreux couplets où Béranger, prenant le ton libertin qu'il n'a jamais quitté résolûment, s'ingénie à se faire une clientèle. Il l'eut bien longtemps, tenace et fidèle, et il lui a dû sa brillante renommée. Désormais le charme est rompu; et, si Béranger n'a frappé à mort

aucune des vertus humaines, combien n'a-t-il pas affaibli le ressort si délicat de la moralité générale, et nui à sa gloire en voulant lui donner pour fondement ce qu'il y a de plus mobile au monde, je veux dire la faveur populaire ! Malgré tout, et l'on aime à terminer ainsi cette rapide esquisse, de nobles conceptions, mélange de l'ode et du poème épique, sauveront ce nom, jadis éclatant, des ténèbres de l'oubli ; et ces chefs-d'œuvre de style et de sentiment, pris pour sujet d'étude, exerceront un jour la sagacité des hommes de goût, à la manière des anciens, dont Béranger, simple chansonnier, fut, jusque dans ses plus grands écarts, l'heureux et libre imitateur ».

M. le docteur Ed. Tribes donne lecture d'un mémoire sur des ossements fossiles, trouvés à Saint-Laurent-des-Arbres, canton de Roquemaure (Gard), par M. Roumajon, instituteur à Saint-Gervasy, en compagnie de M. Vignot, propriétaire à Saint-Laurent.

Ces remarquables débris fossiles ont conduit notre confrère à des études fort intéressantes, tant au point de vue géologique que paléontologique.

Le travail auquel il s'est livré, soit pour le

classement et la détermination de ces fossiles, soit pour fixer et préciser la nature des terrains qui les renferment, ne saurait guère supporter l'analyse.

En terminant son mémoire, notre confrère a demandé, pour MM. Roumajon et Vignot, les remerciments de l'Académie pour le don fait par eux de ces fossiles à notre Compagnie.

Cette demande a été favorablement accueillie ; et, à l'unanimité, il a été décidé qu'un jeton d'argent serait attribué à chacun de ces messieurs, afin de les encourager à continuer leurs recherches dans des terrains qui sont d'une grande richesse, au point de vue paléontologique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 31 juillet 1875.

Présents : MM. Brun, *président ;* Jules Salles, Germer-Durand, Ch. Liotard, Bigot, Tribes, Ginoux, Verdier ; l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel ;*

M. V. Laval, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. Doze invite ses confrères à assister à la distribution des prix de l'Ecole des Beaux-Arts, qui doit avoir lieu, le 11 août, dans la cour du Lycée. Leur présence à cette fête sera un témoignage du bienveillant intérêt qu'ils prennent aux travaux de cette école.

M. l'abbé Azaïs dépose les ouvrages suivants adressés à l'Académie :

Bulletin de la société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. 1875.

Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon. 4e série. 1872-1873.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Classe des lettres. Tome XVI.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère. Tome XXVI. Juin 1875.

M. *Ginoux*, chargé d'examiner la proposition de faire l'échange des *Mémoires* avec la Société savante que le Khédive vient de fonder au Caire, présente de vive voix un rapport qui conclut à l'acceptation de cet échange.

L'Académie procède ensuite à une double élection.

M. *Ch. Domergue*, de Beaucaire, qui est depuis 1858 associé-correspondant de l'Académie du Gard, et qui a été l'un des lauréats du concours historique de cette année, est nommé membre titulaire non-résidant.

M. le docteur *Bourdel*, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, auteur de plusieurs brochures sur des questions de médecine, dont il a fait hommage à l'Académie, est nommé associé-correspondant.

M. Laval lit, au nom de M. Puech, absent, un rapport de ce confrère sur les diverses brochures que M. le docteur *Bourdel* a adressées à l'Académie.

« Dans l'une des dernières séances, l'Académie m'a confié l'examen de plusieurs brochures qui lui avaient été adressées par M. le docteur Bourdel. Je viens lui en rendre compte aujourd'hui, et je le fais avec d'autant plus de plaisir qu'il s'agit non-seulement d'un confrère estimé, mais encore d'un professeur agrégé de la Faculté la plus ancienne de France, celle de Montpellier.

» Au sein de cette ville, petite par le nombre des habitants, mais considérable par les talents divers qui s'y trouvent rassemblés, M. Bourdel sut se créer une place honorable, soit comme professeur enseignant, soit comme écrivain, soit enfin et surtout comme praticien. La maladie et la mort de M. le professeur Dubreuil, la maladie de M. le professeur Lordat, le mirent à même, pendant les années scolaires 1851-1852, 1852-1853, de faire les cours d'anatomie, et de physiologie et de s'y faire remarquer par la clarté et la méthode de son enseignement.

» Son œuvre comme écrivain ne fut pas moins considérable. Tour à tour collaborateur

des *Annales cliniques* de Montpellier, de la *Gazette médicale* de Toulouse, il donna, dans ces divers journaux, des preuves sérieuses de son savoir et de sa parfaite compétence dans toutes les questions qu'il abordait. L'Académie me dispensera de lui énumérer ces travaux de date déjà ancienne; mais elle me permettra de lui faire remarquer que, dans ces pages écrites au courant de la plume, le savant s'efface pour mettre le praticien dans tout son jour.

» C'est, en effet, par les qualités qui constituent l'homme de l'art, par la sagacité de l'observation, par la rectitude du jugement, l'analyse rigoureuse des éléments cliniques, que se distingue M. Bourdel. C'est à la réunion de ces heureuses qualités qu'il a dû de triompher des difficultés auxquelles se heurte tous les jours le praticien, et de conquérir une place honorable parmi les médecins si éminents que possède Montpellier.

» Les travaux qu'il a adressés à l'Académie en seraient pour moi un nouveau témoignage. Le plus ancien en date, lu au Congrès scientifique, nous le montre aux prises avec cette maladie si meurtrière qu'on appelle le croup. Esprit sûr et peu enthousiaste des nouveautés, il ne vient pas prôner un nouveau remède, mais établir par des faits les heureux résultats qui peuvent être obtenus par la *trachéotomie*. Le

deuxième, intitulé : *Deux cas rares de fractures*, appartient essentiellement au domaine de la chirurgie ; mais il nous intéresse davantage par les enseignements cliniques, par la justesse des déductions. Enfin, le dernier peut être considéré comme le résumé de sa vie scientifique tout entière ; c'est l'exposé chronologique des titres qu'il a obtenus, des récompenses dont il a été honoré, en même temps qu'une analyse succincte des ouvrages qu'il a publiés.

» A raison du caractère spécial de ces brochures, il serait déplacé de les analyser d'une façon plus étendue; il nous suffira de dire qu'elles ne sont pas indignes de leurs aînées et justifient la proposition que j'ai en l'honneur de faire à l'Académie, de concert avec plusieurs de mes confrères. C'est un excellent choix, qui, en récompensant un travailleur, honore l'Académie ».

M. l'abbé Azaïs rend compte ensuite de l'ouvrage que M. A. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, a adressé à l'Académie, et qui a pour titre : *Pierre Gariel, sa vie et ses travaux.*

« Pierre Gariel a été, pour la ville de Montpellier, ce que l'historien Ménard a été pour

Nimes. Il a recueilli les souvenirs, les documents et les traditions qui se rattachaient à la suite des évêques de Montpellier, et il en a écrit l'histoire, comme Ménard a écrit l'histoire des évêques de Nimes. Ce sont deux esprits qui se ressemblent par bien des côtés et qui semblent appartenir à la même famille. Tous les deux ont montré le même attachement pour leur ville natale, le même culte du passé, le même soin pour réunir les documents anciens, la même ardeur pour les recherches historiques et la même patience laborieuse dans cette persévérante étude. Si les doctes travaux de Ménard ont produit la grande et belle *Histoire de la ville de Nimes* et l'histoire moins étendue et moins complète de ses évêques, les recherches de Pierre Gariel n'ont pas été moins fécondes, et son ouvrage sur la suite des évêques de Maguelone et de Montpellier accuse une véritable et solide érudition.

» Notre savant confrère, M. Germain, qui ne se lasse pas, dans son ardeur de vrai bénédictin, d'interroger les riches archives qu'il a en quelque sorte sous la main, et qui ajoute, tous les ans, comme un précieux complément à sa belle histoire de la commune de Montpellier, d'intéressantes notices, qui sont de véritables ouvrages, sur les grandes figures histo-

riques et sur les institutions de cette ville, vient de publier une étude remarquable sur cet ancien historien de Montpellier. Elle est intitulée : *Pierre Gariel, sa vie et ses travaux*. Après avoir groupé les renseignements qu'il a pu découvrir concernant la vie de cet auteur et le milieu où elle s'est produite, il présente un aperçu de ses travaux, avec une appréciation propre à leur assigner leur vraie place dans l'histoire littéraire de Montpellier.

» Faisons d'abord connaître l'homme. Pierre Gariel était né, en 1584, de Balthazar Gariel, titulaire de la charge, créée par Henri IV, d'anatomiste royal à l'Université de médecine de Montpellier. Il fut destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, et il avait à peine dix-huit ans, lorsqu'il fut pourvu d'un canonicat à la collégiale d'Aiguesmortes. « Douce sinécure, dit son biographe, qui lui procurait l'avantage d'avoir rang de bonne heure parmi les bénéficiers, et de pouvoir achever ses études sans être à charge à sa famille ». Il y ajouta bientôt, par un abus fort commun alors (celui de la pluralité des bénéfices), un second canonicat, plus important, dans la cathédrale de Saint-Pierre, à Montpellier. C'était là, pour le jeune dignitaire de l'Eglise, une faveur insigne ; mais nous pouvons dire qu'elle était bien placée : elle allait permettre au chanoine,

Gariel de satisfaire ses goûts d'érudit et de se créer une riche bibliothèque, qui lui serait d'un grand secours pour ses travaux historiques.

» Gariel, chanoine de Montpellier à dix-huit ans, vécut jusqu'à quatre-vingt-huit ans; ce qui lui constitue une existence canoniale de soixante-dix ans. Il résume donc en lui près des trois-quarts d'un siècle de l'histoire religieuse de Montpellier. Nous le voyons, en 1637, investi de la mission d'aller représenter, au Synode de Nimes, le Chapitre de Saint-Pierre de Montpellier. Ce droit de représentation était annexé au titre de prieur des bénéfices du Cayla, d'Arrigas, de Saumane, dépendant du diocèse de Nimes, dont jouissait le Chapitre de Montpellier. Gariel le représenta dignement, dit son biographe. Il eut rang, au chœur et à la procession, avant le doyen du Chapitre de Nimes, et le respect qu'on lui témoigna devint, entre les deux Chapitres, l'occasion d'une douce alliance de pieuse confraternité, où notre heureux chanoine joua un des principaux rôles.

» Le premier ouvrage de Gariel est : *Maguelone suppliante*. C'est une supplique adressée à Louis XIII et au cardinal Richelieu, pour empêcher le démantèlement des constructions de l'île Maguelone, ancien berceau,

du Chapitre de Montpellier. Cette supplique rappelle les lettres que Pétrarque adressait aux papes qui résidaient à Avignon, pour les engager à rentrer dans la ville de Rome. Ce n'est pas, sans doute, la même éloquence que celle du poète italien; mais c'est le même accent patriotique et la même affection.

» Le deuxième ouvrage a pour titre : *L'origine, les changements et l'estat présent de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Montpellier*. Le but que se propose le chanoine Gariel, c'est d'achever la reconstruction de l'ancienne église de Saint-Pierre, la basilique bâtie par Urbain V, mutilée pendant les guerres de religion. Le pieux chanoine verrait son vœu le plus cher admirablement réalisé, s'il lui était donné de contempler la basilique récemment rajeunie par le talent de notre confrère, M. Révoil.

» Nous ne faisons que mentionner le discours de Gariel sur *la Gloire de la France et l'estat présent de nos affaires*, qui fait honneur à son patriotisme.

» Le plus important de ses ouvrages est celui qui est intitulé : *Series præsulum Magalonensium et Monspeliensium*, ou *Suite des évêques de Maguelone et de Montpellier*. C'est le livre qui atteste le mieux les travaux prolongés, l'érudition et les connaissances paléo-

graphiques du savant chanoine. Il a largement mis à contribution les archives de l'évêché et du Chapitre et les parchemins des couvents, des confréries, des collégiales, des hospices et des divers établissements de Montpellier. On pourrait désirer plus de critique dans le choix des documents; mais on ne peut que rendre hommage aux recherches du laborieux annaliste.

» Le dernier ouvrage de Gariel concerne *les Gouverneurs anciens et modernes de la Gaule narbonnaise ou de la province de Languedoc*. L'auteur avait quatre-vingt-cinq ans lorsqu'il publia ce livre. C'est donc le dernier fruit de sa vieillesse, et ce volume s'en ressent; mais il nous atteste aussi cette ardeur pour le travail qu'avait conservée le vieux chanoine sous le poids des années. Il n'a point connu le repos dans cette vie : travailler et prier, telle fut son existence. « A ce titre, dit M. Germain, il a bien droit à un peu d'indulgence pour ses défauts comme écrivain, et à beaucoup de reconnaissance pour les services rendus à son pays ».

M. E. Germer-Durand fait connaître une inscription remarquable qui vient d'être trouvée à la Fontaine et qui est tracée sur la base d'une statue élevée à un Nimois du nom de

C. Saillius Valerianus, par les citoyens de Cavaillon, Fréjus, Apt et Avignon, dont il était le patron.

L'Académie, sur la proposition de M. Tribes, décide que deux jetons d'argent seront offerts, l'un à M. *Roumageon*, instituteur à Saint-Gervasy, et l'autre à M. *Reybaud*, propriétaire à Saint-Laurent-des-Arbres, qui ont fait don à notre Compagnie des ossements fossiles sur lesquels M. Tribes a fait un rapport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 6 novembre 1875.

Présents : MM. Eug. Brun, *président* ; Alph. Dumas, Aurès, Viguié, Liotard, Tribes, Ginoux, Lenthéric, Dombre, Puech, Pelon, Faudon, Bolze ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel* ;

M. V. Laval, associé-correspondant.

M. le secrétaire-perpétuel donne lecture d'une lettre de convocation adressée par M. le Préfet à l'Académie pour assister aux prières publiques prescrites par l'Assemblée nationale.

Une commission est nommée pour choisir le module de la médaille d'or qui doit être frappée et remise aux lauréats de notre dernier concours. Elle se compose de MM. Aurès, Germer-Durand et Liotard.

M. *Domergue* remercie l'Académie de l'avoir admis au nombre des membres titulaires non-résidants, et il lui fait hommage d'un volume

de critique musicale qu'il vient de publier sous le titre de : *Jeudis de Monte-Carlo*.

Le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Revue des sociétés savantes des départements. 6e série, tome I, janvier et février 1875.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. Liste des membres titulaires, honoraires, correspondants.

Les constructeurs de ponts au moyen-âge, par M. Bruguier-Roure, membre de la Société française d'archéologie.

La politique traditionnelle, par M. le chevalier Adolphe Pieyre. Nimes, P. Lafare, 1875.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. Tome IX, 1re livraison, 1873-74.

Mémoires publiés par la Société centrale d'agriculture de France. 1873.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture. 1875, nos 5 et 6.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Tome XIII.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. No 84.

Bulletin de la Société des sciences et arts et de la Station agronomique de la Basse-Alsace. Tome VIII, 1874.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. 3e série, tomes 1 et 2.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. 1er semestre 1875.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. 1875.

Le mot, base de la raison et source de ses progrès, par C.-A. Letellier.

Annales de l'Académie de Mâcon. Tome XII.

Bulletin de la Société industrielle de Flers (Orne). 1re année, no 2.

Société des antiquaires de la Morinie. 23e année, 94e livraison.

Le Puy-de-Dôme en 1875, par M. Louis Chalmeton, de l'Académie de Clermont-Ferrand.

Les Jeudis de Monte-Carlo. Impressions musicales, par M. Charles Domergue, membre non-résidant de l'Académie du Gard.

M. Liotard rend compte de l'ouvrage que M. *A. Pellet* a envoyé en hommage à l'Académie, intitulé : *Essai sur l'opéra en France.*

« Le livre, comme son titre l'indique, affiche peu de prétention : en effet, l'histoire de l'opéra n'est pas à faire, après les écrits sérieux

de Fétis, de d'Ortigue et de Castil-Blaze, sur ce sujet. Un autre livre, plus léger et très pauvre de style, publié par Touchard-Lafosse sous le titre *Chroniques de l'Opéra*, contient, au point de vue anecdotique, une foule de détails curieux puisés dans les mémoires des diverses époques par cet infatigable compilateur. Tel est encore un dernier venu, de l'an passé, *Histoire de l'Opéra*, par Alphonse Royer, qui ne contient guère que la biographie de quelques cantatrices ou ballerines en renom.

» L'ouvrage de M. Pellet est aussi plein de faits et de renseignements utiles. C'est à la fois : une *biographie* de tous les compositeurs français et étrangers qui ont produit leurs œuvres sur la scène française ; une appréciation de leur valeur respective, où les jugements sont parfois puisés à bonne source, et le plus souvent tirés de la propre inspiration de l'auteur, qui parle en homme très compétent, et fortement nourri par l'étude des œuvres musicales de toutes les écoles ; mais c'est surtout un *répertoire* très bon à consulter pour ceux qui, ne connaissant guère que de nom les grands musiciens, désirent être initiés à l'histoire de leur vie et de leurs travaux.

» Après un éclatant hommage rendu aux étrangers, tels que Glück, Mozart, Rossini, Meyerbeer, qui ont pu, chacun à son tour, don-

ner comme un coup de fouet à nos artistes nationaux, et apporter dans le drame lyrique français d'heureuses innovations, voire dans quelques circonstances produire une véritable révolution, M. Pellet assigne, dans sa revue, une place hors ligne à deux compositeurs français qui dominent en effet tous leurs devanciers et leurs successeurs : *Halévy*, dans le genre sérieux, noble et dramatique; *Boïeldieu*, dans le genre gracieux, fin et spirituel. On sent, par le développement exceptionnel qu'il donne à l'analyse des œuvres de ces deux chefs d'école, une préférence, je dirai presque une partialité, inspirée par un sentiment patriotique auquel, bien loin de contredire, je m'associerai bien volontiers.

» Dans l'opéra sérieux français, Halévy n'a chez nous que peu de prédécesseurs, qui n'ont pas brillé d'ailleurs par la variété et par la fécondité (1). Dans l'opéra-comique, au contraire, Grétry et Daleyrac, Berton et Méhul ont produit des œuvres nombreuses et charmantes; mais Boïeldieu les résume tous. Il a fait école; il a eu d'admirables successeurs dans Aubert, Adam, Ambroise Thomas, Grisar, Massé, etc.

(1) Avant la *Juive*, *Robert le Diable*, *Guillaume Tell* et les *Huguenots*, l'Opéra vivait avec la *Vestale*, *Iphigénie*, *Œdipe à Colone*.

» La revue est complète dans le livre de M. Pellet. Les anciens comme les modernes y défilent avec armes et bagages ; et le coup d'œil rétrospectif est fort intéressant.

» On pourrait dire qu'une étude de ce genre aurait gagné à être traduite par une plume plus exercée. Mais, à n'en considérer que le côté instructif, nous pensons que les amateurs, qui voudront se remémorer et se retremper par le souvenir dans les jouissances musicales, trouveront, à parcourir le livre de M. Pellet, agrément et profit ».

M. l'abbé Azaïs présente un rapport sur l'intéressant travail que M. *Bruguier-Roure* vient de publier sous ce titre : *Les constructeurs de ponts au moyen-âge.*

« L'auteur de cette brochure, originaire du Pont-Saint-Esprit, est un écrivain qui consacre sa plume à faire connaître les monuments de sa ville natale. Il a déjà publié un travail sur les vrais constructeurs du pont du Saint-Esprit, et il va faire paraître prochainement un grand ouvrage sur l'œuvre des église, maison, pont et hôpitaux du Saint-Esprit, ainsi que la *Chronique* et le *Cartulaire* de la Chartreuse de Valbonne.

» Le but que se propose M. Bruguier, dans la

brochure dont je viens rendre compte, est de montrer que les constructeurs de ponts au moyen âge, en France, en Italie, en Espagne, appartenaient à des corporations qui se vouaient à ces grandes entreprises dans une pensée de charité pour leurs semblables. Dans ces grands travaux, on voyait l'ouvrier de profession servi par le bourgeois, aidé par le fier baron, qui s'étaient faits l'un et l'autre travailleurs bénévoles, dans le but d'expier leurs fautes et d'acquérir une part de ces faveurs spirituelles qu'obtenaient les pélerins de Saint-Jacques et les défenseurs des Saints-Lieux.

» Ces associations revêtirent peu à peu un caractère religieux, se régularisèrent et se vouèrent au service des voyageurs, comme d'autres se consacraient au soin des malades. Leur but était toujours une pensée de dévoûment. Plus tard, les membres de ces corporations prirent le nom de *Frères pontifes* ou *Frères du pont*. Ils étaient chargés de veiller à l'entretien des ponts et à la sécurité des voyageurs.

» M. Bruguier-Roure, après avoir raconté l'origine de plusieurs ponts en Europe, nous fait connaître les constructeurs des ponts les plus célèbres de nos contrées, jetés sur le Rhône et ses affluents.

» M. Bruguier-Roure, qui manie le crayon

aussi bien que la plume, a ajouté à sa notice plusieurs planches qui reproduisent ces divers ponts et les nombreuses marques de tâcherons gravées sur les pierres.

» Ce travail accuse de grandes recherches, un amour éclairé pour les monuments historiques de nos contrées, un vrai talent d'écrivain, et je sollicite, pour M. Bruguier-Roure, le titre d'associé-correspondant ».

M. *V. Laval*, associé-correspondant, communique la première partie d'un mémoire dont il est l'auteur sur les *Epidémies de Nimes*.

« Le récit des épidémies qui, dans le cours des siècles, ont désolé la ville de Nimes, est une des pages les plus lamentables de son histoire.

» Il est bon de nous y arrêter quelques instants.

» En cette matière, comme en toute autre, le passé, indépendamment de son intérêt historique, instruit l'avenir ; et le spectacle de ces fléaux épouvantables qui, après avoir, pendant de longs siècles, dévasté des cités entières et porté partout l'effroi et la consternation, ont disparu peu à peu devant les progrès de la civilisation et les lumières de la science, est un précieux encouragement à marcher en avant dans cette voie salutaire, en même temps

qu'un gage certain de voir disparaître à tout jamais, à mesure que le bien-être physique et moral des populations augmentera de plus en plus, que les lois de l'hygiène générale, mieux connues, seront mieux observées, ces quelques épidémies qui, à de rares intervalles, nous surprennent encore.

» Nous ignorons si Nimes, au temps où elle était colonie romaine, fut visitée par quelques unes de ces maladies qui ravagèrent l'empire et qui furent comme les avant-coureurs de sa ruine, les sinistres présages de cet effondrement que tant de causes avaient également préparé. Il est à croire cependant que les fléaux appelés pestes de Marc-Aurèle, de Commode, de Gallus et de Galba, qui survinrent dans la Narbonnaise comme dans les autres provinces, firent aussi leur apparition à Nimes. Quoi qu'il en soit, dès l'année 536 de Jésus-Christ, la peste est dans le diocèse de Nimes et dans celui d'Uzès ; et ce n'est, dit l'histoire, qu'aux prières de Rorice, évêque de cette dernière ville, que l'on dut la cessation du fléau. Mais ce saint homme ne désarma le ciel que momentanément ; et le bas Languedoc, alors appelé Narbonnaise seconde, et dont Nimes faisait partie, déjà profondément ruiné par l'invasion des barbares du Nord, fut décimé par trois invasions successives d'un mal qui,

pour nous être resté inconnu dans son essence et sa symptomatologie, n'en a pas moins dû à l'immensité des désastres qu'il occasionna et à la terreur qui s'en suivit, le triste privilége d'être transmis jusqu'à nous par l'histoire et la tradition. C'est aux années 581, 584 et 691 que remontent ces trois principales manifestations épidémiques.

» Puis, deux siècles se passent, qui apportent à l'Europe leur contingent de funèbres maladies, mais qui respectent notre ville; c'est une tempête qui gronde au loin et dont la fureur aveugle, arrêtée par je ne sais quelle barrière, vient se briser impuissante aux pieds de l'antique Nemausus, comme une compensation sans doute aux maux de toute sorte qui l'accablaient depuis si longtemps! Soudain une horde de barbares dont le nom était resté inconnu jusque là, les Hongrois, race de Scythes, poussés par la rage des conquêtes et des dévastations, arrivent jusqu'au Rhône, puis viennent tenter le siége de Nimes. Mal leur en prit, car ils durent repartir précipitamment, chassés par la valeur du jeune Raymond Pons, comte de Toulouse, et décimés par une fièvre pestilentielle qui envahit leur camp. Or, qu'était-ce, en réalité, que cette épidémie? Les historiens nimois ne se prononcent pas. Les auteurs de l'*Histoire générale de Lan-*

guedoc disent qu'elle consistait dans une enflure extraordinaire de la tête jointe à la dysenterie (1).

» Catel, dans ses *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, se sert des mêmes termes et a été sans doute reproduit par les écrivains nommés plus haut. Enfin, Frodoard, contemporain de cet événement et dont la chronique a servi de base à tous ceux qui ont écrit sur cette époque, appelle ce mal « une contagion » d'inflammation de tête et de dyssenterie ». Si nous prenons le texte de Frodoard à la lettre, nous trouverons dans l'antiquité un fléau auquel celui-ci peut être comparé, du moins dans quelques-uns de ses traits : c'est celui qu'on est convenu généralement d'appeler du nom de *peste d'Athènes* (430 ans avant Jésus-Christ). Thucydide, qui nous en a laissé la description, nous dit entre autres choses qu'elle était marquée par une grande chaleur à la tête ; que les yeux étaient rouges et étincelants, la langue sèche et enflammée, le gosier en feu ; qu'il y avait diarrhée bilieuse abondante, avec tenesme et tranchées ; que l'on mourait enfin le septième ou le neuvième jour du mal, avec des douleurs cruelles dans les entrailles, un cours de ventre continuel (2).

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 60.
(2) Thucydide. *De bello Peloponn.*, lib. 3, § 2.

A s'en tenir à ces symptômes, le rapprochement serait facile; malheureusement, il y avait encore, dans la peste d'Athènes, une toux continuelle, la peau était rouge-noire, livide, toute couverte de pustules charbonneuses. Il y avait, de plus, presque toujours gangrène des extrémités, des pieds ou des mains, du nez, des oreilles, des organes de la génération; enfin, tout un ensemble de symptômes qui ont fait considérer cette maladie par les Allemands comme un véritable typhus. Rien de tout cela n'est mentionné dans l'épidémie hongroise; aussi semble-t-il au premier abord qu'il y aurait quelque témérité à mettre ces deux épidémies en parallèle et à les considérer comme deux sœurs nées, à plusieurs siècles d'intervalle, d'une série de causes communes. Et cependant, si l'on étudie bien l'histoire du typhus telle que l'a faite la science moderne; si l'on réfléchit aux mille formes que cette maladie prend de nos jours dans ses apparitions encore, hélas! trop fréquentes, à ses variétés si nombreuses qu'elle paraît un véritable protée pathologique, etc., on verra que peut-être le rapprochement est, en définitive, moins hasardé qu'il ne semble; et qu'il n'est pas impossible que, de même que nous admettons pour les individus atteints une *typhisation à haute dose* et une *typhisation à*

petite dose, il ne se produise aussi des typhus à *phénoménalisation* plus ou moins intense et variable, suivant les temps et les lieux. Cette hypothèse acceptée, nous avouons que nous n'hésiterions pas à faire aussi de la maladie signalée par Frodoard un véritable typhus. Et voyez comme tout sourit à cette idée, et comme on retrouve ici l'ensemble des causes qui président à la genèse de ce fléau ! Une horde de barbares, que les historiens du temps nous représentent comme se nourrissant de chairs crues, buvant du sang dans le crâne de leurs ennemis vaincus, coupant leur cœur par morceaux et traînant après eux de sanglantes épaves, arrivent dans la campagne de Nimes. Ils ont déjà traversé l'Italie, la Provence qu'ils ont couverte de ruines ; mais la mort s'attache bientôt à leurs flancs !

» C'est la suprême consolation des vaincus, quand, du milieu des ruines où ils gisent impuissants, s'élève une force vengeresse, — qu'elle s'appelle peste ou typhus, — qui, à son tour, décime les vainqueurs ! Il semble alors que Dieu lui-même prend en main la cause de l'opprimé, et qu'il dit à l'oppresseur comme aux flots de la mer : « Brise-toi là, tu n'iras » pas plus loin » !...

» Le climat de ces pays a énervé ces barbares du Nord, et quand, au lieu de trouver à

Nimes la victoire et un repos nécessaire, il faut lutter encore, que l'on a devant soi un ennemi jeune et vaillant; qu'il faut se garder dans un camp encombré de femmes et d'enfants dévorés de vermine; que les vivres deviennent rares et la nourriture partant insuffisante; alors ces Barbares, habitués à la guerre faite au large et dans les grands espaces, perdent courage et se désespèrent; fatigués, surmenés, affamés, débilités, la maladie les envahit..... C'est d'abord la dyssenterie qui se déclare, cet autre fléau des grandes masses; la dyssenterie, à son tour, prépare les voies au typhus et bientôt celui-ci éclate!... Qu'on lise les auteurs classiques, et l'on verra que, de nos jours, les choses ne se passent pas autrement. Ainsi se passèrent-elles en Crimée, où la peste fut précédée de dyssenterie et de scorbut; ainsi se passèrent-elles 395 ans avant Jésus-Christ dans la peste de Syracuse appelée aussi maladie des camps de Sicile, épidémie qui sévit sur l'armée carthaginoise, pour lors occupée, sous les ordres d'Hamilcar, au siége de cette ville, etc... »

M. Laval fait ensuite successivement l'histoire des épidémies de peste de 1346, 1361, 1374, 1450, 1482 et 1490, qui firent à Nimes de nombreuses victimes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 20 novembre 1875.

Présents : MM. Brun, *président ;* Dumas, Jules Salles, Aurès, Viguié, Liotard, Bigot, Lenthéric, Dombre, Puech, Pelon, Gaidan, Faudon, Bolze, de Grisy, Dombre ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel ;*

M. V. Laval, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Secrétaire perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; 2e et 3e trimestres 1875.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), Juillet 1875.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 1875.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. Tome XXXIII, 1re partie.

Bulletin de la société Dunoise, N° 25, juillet 1875.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mai et juin 1875.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, avril, mai et juin 1875.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 29e volume, 1875.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, IXme année, 1874-75.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, juillet et septembre 1875.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 3me série, n° 6, 1875.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1873-74.

Notre regretté confrère, M. Flouest, qui n'a pas oublié l'Académie du Gard, où ses lectures étaient écoutées avec un si vif intérêt, envoie une étude qu'il a publiée sur le bel âge du bronze lacustre en Suisse, par MM. Desor et L. Fabre. Il fait également hommage à l'Académie du Discours qu'il a prononcé à la rentrée solennelle de la cour d'appel de Lyon et d'une brochure intitulée : *Note sur trois marques de*

fabrique de verriers et une marque de jaugeage à l'époque de la domination romaine en Gaule.

Sur le rapport de M. *Liotard*, l'Académie décide qu'elle fera frapper un coin qui restera en sa possession et qui reproduira les médailles destinées aux lauréats de nos concours

La proposition, faite par le Secrétaire-perpétuel, d'envoyer une députation saluer, au nom de la Compagnie, le nouvel évêque de Nimes, est accueillie avec la plus vive sympathie; et il est décidé, par un vote unanime, que les membres du Bureau iront, au nom de leurs confrères, présenter leurs hommages à Sa Grandeur et lui souhaiter la bienvenue, en lui rappelant les liens qui, depuis bien des années, l'unissent à notre Société.

M. AURÈS communique un passage de la *Revue des Sociétés savantes des départements* dans lequel M. Théry, membre titulaire du Comité, rend compte des travaux de notre Académie, et mentionne les lectures de plusieurs de nos confrères. La remarquable étude de notre regretté confrère, M. Blanchard, qui avait pour titre : *Le Juge du point d'honneur à Nimes*, attire d'une manière particu-

lière l'attention de l'honorable rapporteur, qui regarde ce travail comme pouvant servir à compléter les notions que nous possédons sur l'institution d'un *tribunal du point d'honneur*. Qu'il me soit permis d'ajouter que M. Aurès, qui sait si bien mettre en relief tout ce qui est à l'avantage de notre Compagnie, s'est modestement oublié lui-même. La *Revue des Sociétés savantes*, des mois de mars et avril, mentionne une lecture faite à la Sorbonne par M. George, de la Société archéologique de Lyon, sur la signification des *Scamilli impares* de Vitruve. Or, notre confrère, M. Aurès, qui assistait à cette lecture, et qui a publié un remarquable mémoire sur ce sujet, a pris la parole pour combattre les conclusions de M. George; et le Secrétaire de la section d'archéologie, M. Chabouillet, témoin de ce débat, avoue, dans son rapport, *qu'il penche pour les conclusions du savant ingénieur du Gard.*

M. Pelon donne lecture de la notice biographique que l'Académie l'a chargé de faire sur notre regretté confrère, M. *G. Goirand de Labaume*. Il fait connaître ses nombreux rapports comme président de la Société d'agriculture et ses lectures à l'Académie. Il s'attache aussi à faire ressortir les excellentes qualités de l'esprit et du cœur de notre ancien collègue.

M. Jules Salles, délégué de l'Académie du Gard aux fêtes du quatrième centenaire de Michel-Ange à Florence, communique à ses confrères les souvenirs et les impressions qu'il rapporte de cet intéressant voyage à l'ancienne ville des Médicis La première partie de son récit est consacrée à décrire les sites remarquables et les villes qu'il rencontre sur sa route. La description des fêtes de Florence est renvoyée à la séance suivante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 4 décembre 1875.

Présents : MM. Brun, *président* ; J. Salles, Liotard, Bigot, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Puech, Faudon, Bolze, de Grisy, Doze, Deloche ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Bondurand, membre non-résidant ; Laval, associé-correspondant.

Conformément à la décision de l'Académie, les membres du Bureau, auxquels quelques confrères avaient bien voulu se joindre, se sont présentés à l'évêché pour offrir, au nom de la Compagnie, leurs hommages à Monseigneur. Sa Grandeur s'est montrée sensible à cette marque de sympathie de la part d'une Société qui lui est chère, et elle nous a dit qu'elle serait heureuse de nous rendre notre visite. en assistant à notre prochaine séance.

Monseigneur l'évêque de Nimes a bien voulu, en effet, honorer cette réunion de sa présence. Il est accompagné de M. l'archiprêtre Suchet, président de l'Académie de Besançon. M. le

président remercie Sa Grandeur de cette marque d'intérêt qu'elle veut bien donner à notre Compagnie. Monseigneur Besson répond qu'en venant assister à cette séance, il a tenu à remercier l'Académie du titre d'associé-correspondant qu'elle lui avait conféré, il y a vingt ans, à l'occasion de la *Vie de Monseigneur Cart*. Monseigneur ajoute que, lorsque les travaux de son épiscopat lui permettront de goûter quelques distractions littéraires et quelques délassements où l'utilité se mêle à l'agréable, c'est au sein de notre Compagnie qu'il s'empressera de venir les chercher.

Le secrétaire-perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté. S'adressant ensuite à Monseigneur Besson, il lui dit :

« Votre présence parmi nous resserre les liens qui vous unissaient déjà à notre Compagnie et renoue les traditions des anciens évêques de Nimes. C'est un évêque de ce diocèse, Séguier, qui nous accueillit à notre naissance dans son palais épiscopal et nous y donna, pendant plusieurs années, une hospitalité généreuse. C'est un autre évêque, dont le nom rappelle de beaux souvenirs d'éloquence, Fléchier, qui obtint pour notre Société, par sa

haute influence, des lettres d'affiliation à l'Académie française. Or, votre aimable bienveillance, Monseigneur, fait revivre parmi nous l'esprit doux et conciliant de Séguier, et votre parole, qui a retenti dans les plus célèbres églises de France, est un écho de celle de Fléchier. Aussi, l'ambition de l'Académie du Gard sera de vous unir à elle par un lien d'honneur plus intime et plus élevé que celui d'associé-correspondant ».

Monseigneur répond qu'il est vivement touché de ces marques de sympathie, qui sont pour lui un lien de plus qui l'unit à l'Académie.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Revue des Sociétés savantes des départements. Tome I, 6e série, mars, avril, mai et juin 1875.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, 1875.

Cinquante ans de l'histoire du Chapitre de Notre-Dame-de-Laon. — Procès-verbaux avec introduction et notes, par M. Edouard Fleury.

Séance publique de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix, 1875.

Annales de la Société académique de Nantes et du département. 1875.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Deuxième trimestre 1874.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. 35me livraison. 1875.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. 1er trimestre de 1875.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle. 1873-74.

Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen. 1er semestre de *1875.*

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Année 1873-74.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Tome XV, 1re partie.

Annales de la Société archéologique et historique de Château-Thierry. 1873.

Bulletins de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), nos 8 et 9.

M. le Président communique une note sur les diverses pièces à fournir relativement au legs de M. Maumenet. L'Académie décide que cette note sera remise à la commission qui a été nommée pour s'occuper de cette importante affaire.

M. Jules SALLES, continuant la lecture commencée à la séance précédente, décrit les belles fêtes qui ont eu lieu à Florence, à l'occasion du IVme centenaire de Michel-Ange. Après avoir raconté les fêtes de la première journée, il poursuit en ces termes :

« La seconde journée avait un côté plus artistique. Son principal attrait consistait dans l'exposition, la *mostra*, comme disent les Italiens, des œuvres de Michel-Ange qu'on avait pu réunir dans l'académie des Beaux-Arts. Pour donner plus d'éclat à cette fête des arts, le roi avait envoyé un de ses fils qui était arrivé le matin même à Florence et venait incliner Sa Majesté royale devant la majesté du génie : car, en réalité, les premiers des hommes seront toujours ceux qui, d'un papier, d'une toile, d'un marbre, d'un son firent une chose impérissable.

» On n'avait pas eu la prétention de rassembler toutes les œuvres du Buonarotti. Ni le *Moïse*, ni la *Pietà* (1), ni le *Jugement dernier*,

(1) On appelle ainsi tout groupe représentant la Vierge tenant sur ses genoux le corps inanimé de son fils : rien, en effet, n'est plus digne de pitié qu'une mère pleurant son enfant mort. La *Pietà* de Michel-Ange, qui se trouve dans la 1re chapelle à droite en entrant dans l'église de Saint-Pierre de Rome, est le seul de ses nombreux ouvrages que Michel-Ange ait signé.

ni le vaste plafond de la *Sixtine* n'avaient pu quitter Rome. Les belles statues de la chapelle Saint-Laurent, qui ornent les tombeaux des Médicis, ne pouvaient non plus être transportées; mais on avait fait des reproductions, soit par le moulage, soit par la photographie, de tous ces chefs-d'œuvre, en sorte qu'il nous était possible d'embrasser d'un coup d'œil toute l'œuvre du maître. Il y avait là les *fac-simile* des dessins que renferment le musée du Louvre, celui de la reine d'Angleterre, les musées de Lille, de Weimar, de Naples et de toutes les autres collections d'Europe qui possèdent quelques papiers portant l'empreinte et la griffe de Michel-Ange, collections qu'on ne verra probablement jamais réunies une seconde fois.

» Nous les avons visitées avec la plus grande attention en compagnie de Charles Blanc, à côté duquel nous avons eu la chance de nous trouver, et nous avons joui doublement et du plaisir des yeux et de celui des oreilles, en écoutant les savantes dissertations de l'ancien ministre des Beaux-Arts.

» D'après les nombreux moulages qui ont été faits sur les statues originales de Michel-Ange, on a constaté avec plaisir que le musée du Louvre possède un des plus beaux produits de ce puissant ciseau. Ce sont les deux captifs qui

devaient orner le tombeau de Jules II : si l'un n'est pas tout à fait terminé, l'autre doit être mis en première ligne dans l'œuvre de Buonarroti. C'est dans cette statue que l'on admire surtout le résultat des études anatomiques que Michel-Ange poussa aux dernières limites. On dit que le prieur de San-Spirito, qui était au-dessus des préjugés de son temps, lui faisait porter secrètement les corps morts tirés de l'hôpital contigu au couvent, et que l'artiste se livra pendant douze ans à la dissection et à l'étude des muscles du corps humain. « Ce fut là certainement, nous dit Charles Blanc, le point de départ de ce dessin incomparable qui devait constituer l'essence de son génie et l'on peut dire que l'anatomie, une fois possédée et approfondie, comme elle le fut par lui, devint l'instrument de sa grandeur et peut-être le secret de son style. Pourquoi? — Parce que une telle science pouvait lui permettre d'exprimer sa fougue sans avoir besoin de recourir constamment à la nature, et de refroidir sa verve en présence d'un modèle à gages ».

» Dans notre promenade au milieu de tant de chefs-d'œuvre, nous nous sommes arrêtés longtemps devant un bas-relief de forme ronde représentant la vierge Marie sur les genoux de laquelle s'appuye un enfant Jésus, en pied,

avec une pose et un visage si ravissants qu'il eût fait un digne pendant à la *Vierge à la chaise* et que Raphaël lui-même n'aurait pas craint de signer. Ce morceau de sculpture, s'il est bien authentique, est un démenti formel donné à ceux qui excluent la grâce au talent du fougueux Florentin.

» Ce qui nous a frappé aussi, en visitant les galeries consacrées aux statues, c'est le grand nombre de figures et de bas-reliefs qui n'ont pas été terminés et sont restés sous forme d'ébauches. Telle était sa fécondité d'idées, tel le nombre de conceptions qu'il aurait voulu réaliser à la fois, qu'il ébauchait les ouvrages avec chaleur; et, quand il s'apercevait que sa main téméraire avait enlevé trop de marbre, il les abandonnait. Parfois aussi, par hâte de passer à un autre sujet, il laissait de côté le marbre trop tôt entamé, pour y revenir à loisir...., si jamais il devait avoir des loisirs. Mais les longues années de sa vie furent insuffisantes pour accomplir ces révisions toujours ajournées.

» Le marbre trop entamé ! avons-nous dit : cette manœuvre audacieuse employée par Michel-Ange est certainement un procédé nuisible à la perfection de l'art. Le marbre travaillé avec feu, sans maquette préalable, recevait, dans diverses parties, un sentiment que peut-

être une plus longue étude et plus de précautions n'auraient pas rendu aussi vrai; mais le mérite des détails ne dédommage pas des défauts de l'ensemble; et « le temps se venge, a dit un critique contemporain, de celui qui s'en passe ».

M. Jules Salles termine cette intéressante étude sur les œuvres de Michel-Ange, par le récit du banquet donné aux artistes qui avaient assisté à ces fêtes.

« Une table de 250 couverts les réunissait dans un superbe hôtel, sur les bords de l'Arno. Le banquet était présidé par le Maire de Florence, il signor Peruzzi, magistrat des plus sympathiques à la population et dont le nom restera désormais inséparable du 4e centenaire de Michel-Ange. A ses côtés, étaient assis les deux représentants français, Guillaume et Meissonnier; et nous dirons, en passant, que notre nation, si dignement représentée, a eu la place d'honneur dans toutes les cérémonies.

» Il serait au-dessus de nos forces d'analyser tous les *brindisi* qui furent portés au dessert : pour cela les Italiens ont une verve et une faconde inépuisables; mais les étrangers aussi ne sont pas restés muets; et comme l'Académie du Gard est la seule Académie de province qui fût représentée à ce congrès des

arts, j'ai demandé la parole pour joindre mes remercîments à ceux de mes autres confrères et payer aussi mon tribut d'admiration au grand artiste de la Renaissance.

» Dans le savant discours que Charles Blanc avait prononcé l'avant-veille aux pieds de la statue du *David*, il avait terminé par cette pensée, que plusieurs œuvres du grand maître commençaient à disparaître sous les ravages du temps ou de l'incurie et qu'il était du devoir des édiles d'employer tous les moyens pour sauvegarder ce qui restait encore de cette œuvre colossale. Reprenant cette idée, je me suis permis d'ajouter que, sous le règne de Louis-Philippe et le ministère de M. Thiers, un grand peintre fut envoyé à Rome pour faire la copie du *Jugement dernier*, et que cette fresque, rongée par le temps et enfumée par les cierges de l'autel, est désormais à l'abri de l'oubli, rendue comme elle l'a été par l'habile pinceau de notre compatriote Sigalon.

» L'heure du départ avait sonné. — Vous comprendrez, sans peine, Messieurs, que ce n'a pas été sans un soupir de regret que nous avons fait nos adieux à la grâcieuse et si hospitalière Florence; mais nous l'avons quittée en faisant les vœux les plus ardents pour qu'une nouvelle Renaissance des arts, des lettres et des sciences fasse éclore les germes qu'elle

possède encore dans son sein, et revivre le siècle qui vit naître et mourir le grand homme dont elle vient de fêter si dignement le 4me centenaire ».

M. Lenthéric, avant de commencer sa lecture sur *Maguelone*, exprime à Monseigneur, en quelques mots bien sentis, combien l'Académie est honorée par sa présence. Mais il ajoute que cet honneur est doublé pour lui d'un danger, celui de prendre la parole et de faire une lecture devant un maître en l'art de parler et d'écrire, et il réclame son indulgence.

M. Lenthéric raconte ensuite les diverses vicissitudes qu'a traversées l'île de Maguelone avec ses fortifications et sa vieille cathédrale.

M. Laval, associé-correspondant, continue la lecture de son travail sur les épidémies de Nimes.

« En 1494, la peste parut dans le mois de janvier, au moment de la séparation des Etats généraux réunis à Nimes, et son invasion coïncide avec des passages considérables de troupes dans le Languedoc à l'occasion des guerres de Charles VIII contre Naples et contre Ferdi-

nand, roi d'Espagne. La fureur du fléau s'accrut de toutes ces circonstances ; il fut impitoyable pour le peuple. En vain implora-t-on la clémence du ciel, en vain porta-t-on en procession les reliques de S. Baudile, le ciel resta sourd à tant de détresse ; et, pendant tout le printemps et tout l'été, la peste ne cessa de frapper à grands coups ! Le juge-mage, Guillaume de Montcalm, craignant pour ses jours se réfugia à Marguerittes, et les consuls à leur tour durent abandonner la ville malheureuse et se retirer à Uchau. Chose surprenante ! Uchau, Bouillargues, Marguerites, localités situées aux portes de Nimes, étaient dans ce même temps indemnes de toute atteinte ! La mortalité fut si forte à Nimes qu'on ne trouva plus personne pour enterrer les morts et qu'il fallut décider, en conseil de ville (15 mars 1494) de donner six florins, soit quatre livres dix sols tournois, salaire énorme pour l'époque, à ceux qui voudraient s'en charger. La terreur devait être bien grande, puisque, malgré l'appât du gain, c'est à peine si on trouva deux particuliers pour cette lugubre besogne. En même temps, la démoralisation était à son comble : les femmes sans pudeur et sans vertu oubliaient leurs devoirs d'épouse et se livraient à un honteux concubinage. La peste s'était faite la pourvoyeuse de la prostitution... Mères coupables !

on les vit aussi exposer le fruit de leurs relations criminelles aux portes des églises ou de l'hôpital; et il fallut lancer contre ces créatures dénaturées les foudres de l'Eglise pour tenter de les rappeler dans la bonne voie! Une pareille calamité avait appauvri la ville, les guerres avec l'Espagne, les subsides énormes qu'on levait sur elle, avaient fait le reste; et le Nimes du XVe siècle était lugubre à voir : ses maisons étaient pour la plupart inhabitées, ses murailles étaient en ruines. Que faire? Les consuls qui, un instant, oubliant les sages traditions de leurs devanciers, avaient fui devant le danger, étaient bientôt revenus se mettre à leur poste. Ils ne désespérèrent point : pour empêcher la famine de venir augmenter le désastre, on empêcha les grains et la volaille de sortir du pays; et, à cet effet, les consuls firent, avec l'assentiment du sénéchal de Beaucaire, fermer les ports de Ville-Neuve-d'Avignon, de Beaucaire, de Fourques et de Saint-Gilles; à l'intérieur, on exigea que ceux qui auraient des bestiaux malades en fissent la déclaration dans les deux jours sous peine de cent sols d'amende. Enfin, et c'est une mesure qui fait honneur à la perspicacité d'Etienne de Vest, sénéchal de Beaucaire, le passage sur le territoire de Nimes fut refusé à 400 gascons qui revenaient d'Italie et retournaient chez

eux... L'épidémie cessa enfin, et peut-être est-ce encore grâce au zèle des consuls, gardiens vigilants de la cité et aux sages précautions qui furent prises, que l'on fut redevable de voir Nimes épargné, alors que la campagne des environs et tout le Bas-Languedoc étaient cruellement ravagés, en l'année 1499.

» Mais les événements venaient à l'encontre de la prudence la mieux entendue ; l'agglomération des troupes augmentait chaque jour et, malgré tous les efforts que faisaient les consuls pour s'y opposer, de nombreuses compagnies continuaient à sillonner le pays. Le résultat était prévu d'avance ; la peste reparut en 1502, apportée par les milices du Roussillon, qui l'avaient introduite également dans Montpellier. Cette année-là, elle présenta un caractère particulier et auquel on n'était pas habitué. D'ordinaire, la peste faisait une invasion brusque et instantanée ; aussi meurtrière au début qu'à la fin de l'épidémie, il n'y avait dans sa marche ni période d'invasion, ni période d'augment, ni période de déclin. Comme ces violents incendies qu'une étincelle allume et qui en un instant embrasent les cieux de flammes dévorantes, elle était immédiatement à son apogée, frappant sans trêve ni merci jusqu'à ce que son œuvre de mort fût achevée. Cette fois, elle suit une marche ascendante : on aurait dit que

le mal couvait encore et qu'il s'essayait lentement avant de prendre son essor. Peu à peu, cependant, et malgré toutes les précautions prises, ses ravages augmentèrent ; et, au mois de janvier 1503, l'hôpital, dit Ménard, était rempli de pestiférés. Dès ce moment, la mortalité fut grande et les malades innombrables. Comme il arrivait en pareille occurrence, les médecins manquèrent et les consuls furent obligés de conclure un marché avec un bachelier en médecine, Pierre d'Asperuges, qui, moyennant douze livres tournois, s'engagea à soigner les pestiférés de l'hôpital pendant une année. Disons-le à sa louange, il appert des écrits du temps qu'il s'acquitta avec zèle et conscience de ses obligations ».

De 1503 à 1530, Nimes fut visitée par quatre autres épidémies de peste, savoir : en 1506, 1516, 1520 et 1527. M. le docteur Laval signale chacune d'elles avec les particularités qui s'y rattachent. C'est ainsi que la peste de 1516 vit à Nimes la création d'un *capitaine de la santé*. M. Laval indique sommairement les attributions spéciales de ce fonctionnaire, qui, « armé de pouvoirs exceptionnels, avait l'initiative de toutes les mesures à prendre contre la peste ou dans le but de maintenir l'ordre public dans des temps où la perturbation

sociale n'était que trop souvent la conséquence du désarroi inséparable de ces grandes ruines d'hommes et de choses. A l'instar des *provéditeurs de la santé*, que Venise avait institués dès 1348, année de la *mortalega grande*, le capitaine de la santé fut investi, par le conseil de ville de Nimes (7 juin 1516), de la direction entière et absolue de tout ce que comportait le service sanitaire ; il eut la surveillance de l'hôpital des pestiférés, le droit de réquisition forcée de tout objet dont l'emploi ou la possession lui paraîtrait utile dans l'accomplissement de son mandat ; les prêtres, médecins, chirurgiens, apothicaires, infirmiers, fossoyeurs et généralement tous ceux que leur profession mettait plus ou moins en contact avec les malades, furent complétement à sa discrétion, pouvant disposer d'eux à sa convenance et les répartir comme il l'entendait ; etc. etc... »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 décembre 1875.

Présents : MM. Brun, *président*; Jules Salles, Aurès, Ch. Liotard, Bigot, Tribes, Im-Thürn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Dombre, Puech, Faudon, Bolze, Carcassonne, Meynard-Auquier; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel.*

Jeanjean et Bondurand, membres non-résidants; Laval, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne. 1873-74.

Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche. N° 8, 1874.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome XXIII, 1re et 2e livraisons 1874.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. 4e trimestre 1875.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France. Nos 7 et 8, 1875.

Société d'histoire naturelle de Toulouse. 9e année, 3e fascicule, 1874-75.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère. Juillet, août et septembre 1875.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Juillet et août 1875.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. No 2, 1875.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Juillet 1875.

Revue savoisienne. No 11, novembre 1875.

La Conversazione, annuale revista di scienza, lettere ed arti. Bologna.

Notice sur l'aqueduc romain de Sens, par MM. Julliot et Belgrand.

M. Rodier de la Bruguière, membre non-résidant, fait hommage à ses confrères d'un nouvel ouvrage qu'il vient de publier.

Sur la proposition de M. l'abbé Azaïs, l'Académie voulant reprendre ses anciennes tradi-

tions, décerne à l'unanimité le titre de président honoraire à Monseigneur Besson, évêque de Nimes, qui était, depuis vingt ans, associé-correspondant. Une députation est chargée d'aller faire connaître cette décision à Monseigneur.

M. *Bruguier-Roure* dont l'étude sur les *Constructeurs de ponts au moyen-âge* a été l'objet d'un rapport, est nommé associé-correspondant.

M. Jules SALLES prend la parole pour faire part à l'Académie de la mort d'un de ses membres honoraires, M. *Alexandre Colin*, peintre, ancien directeur de l'école de dessin de Nimes, qui vient de s'éteindre à Paris.

« M. Colin, dit-il, fut envoyé à Nimes en remplacement de M. Perrié, pour diriger les Ecoles de dessin de la ville. Précédé de la réputation qu'il s'était déjà acquise dans la capitale, il ne tarda pas à nous montrer qu'il en était digne par la puissante direction qu'il donna aux diverses branches de son enseignement. Pour encourager les élèves, il ne craignait pas d'associer l'exemple aux préceptes, en s'asseyant lui-même sur les bancs de la classe du modèle vivant, et faisant au crayon, au

lavis ou en peinture, des figures qui devenaient une grande instruction et un pressant stimulant pour ceux qui le voyaient travailler. Aussi est-il sorti de sa classe nombre de bons élèves, parmi lesquels nous ne mentionnerons que le plus illustre, votre confrère Charles Jalabert, qui occupe aujourd'hui un des premiers rangs dans les artistes de Paris, et qui, déjà officier de la Légion d'honneur, verra bientôt, j'espère, s'ouvrir devant lui les portes de l'Institut.

» Sans M. Colin, qui devina les heureuses facultés dont il était doué, et qui dirigea ses premiers pas dans la carrière, M. Jalabert en serait peut-être à végéter à Nimes comme un simple commerçant, ainsi que ses parents l'avaient désiré dans sa jeunesse.

» Toutefois, comme chaque médaille a un revers, l'enseignement de M. Colin fut jugé trop artistique par un conseil municipal qui pensait, à tort ou à raison, que l'Ecole de Nimes avait été créée surtout dans le but de faire des dessinateurs de fabrique, ou de pousser les élèves vers les arts professionnels. Il nomma une commission pour surveiller son directeur et l'empêcher de sortir des limites de ses attributions. Le tempérament de M. Colin ne put se soumettre à de telles exigences ; et, dans un moment de vivacité, il donna sa démission.

» Il le regretta plus tard; car il fallut, en retournant à Paris, se remettre sur la brèche pour reconquérir la position qu'il avait perdue en venant dans le Midi.

» Il y parvint cependant, et eut le bonheur de marier ses trois filles avec des artistes de mérite, qui ont donné aux beaux arts une troisième génération de jeunes talents déjà très distingués.

» On ne saurait certes mettre le talent de M. Colin au même rang de ceux des artistes du XIXe siècle qui, dans la peinture d'histoire, se sont élevés au premier rang de l'échelle. M. Colin était surtout un peintre de genre, et il excellait dans les sujets familiers. Son érudition dans les mœurs et les costumes de toutes les époques était telle, qu'il pouvait commencer et terminer un tableau sans autres ressources que celles fournies par son imagination ou son grand savoir.

» Il avait aussi un autre genre de talent qu'il avait poussé jusqu'à ses dernières limites, celui de faire des esquisses d'après les tableaux anciens, en reproduisant d'une manière surprenante, l'esprit, le sentiment, la couleur et jusques au coup de pinceau du maître, qu'il s'appelât Raphaël, Van-Dyck, Titien, Velasquez ou Murillo. Des ventes importantes de ces esquisses ont eu lieu à Paris et à Londres, et

ont servi bien souvent à remonter ses finances en détresse.

» Parmi les principales toiles qu'il a produites, nous citerons un très grand tableau représentant *Françoise de Rimini et Paolo traversant un des cycles de l'enfer du Dante;* deux compositions sur la vie de Christophe Colomb, dont l'une orne le musée du Luxembourg; *les Bohémiens au pont du Gard* et *François Ier visitant la Maison-Carrée*, qui appartiennent au Musée de Nimes, et une *Magdeleine* placée dans une maison religieuse de notre ville, près de la place Balore.

» M. Colin a été nommé membre titulaire de notre Académie en 1838, et a été plus tard mis au nombre de ses membres honoraires, quand il quitta notre pays. Maniant avec un égal talent la plume et le pinceau, il a prononcé, dans diverses distributions de prix, des discours aussi intéressants que colorés, et qui doivent être placés bien au-dessus de ce genre de littérature, parfois aussi légère que banale.

» Nommé, depuis longues années, professeur de dessin à l'Ecole polytechnique, il a rempli ces fonctions jusqu'à la fin de sa vie; jusqu'au dernier moment aussi il a tenu le pinceau, alors que sa main avait à peine la force de le manier.

» J'espère, Messieurs, que l'Académie vou-

dra bien mentionner, dans son procès-verbal, le regret qu'elle éprouve de la perte d'un de ses membres aussi méritants ».

M. Jeanjean, l'infatigable investigateur des Cévennes, poursuivant ses études géologiques, donne lecture d'une notice intitulée : *Une nouvelle excursion géologique dans les Hautes-Cévennes. — L'Homme à l'époque néolithique. — Les grottes sépulcrales de Lanuéjols* (Gard) *et de Fraissinet-de-Fourques* (Lozère).

Après un rapide coup-d'œil sur le but de l'archéologie préhistorique, de cette science nouvelle qui fait connaître l'époque relative de notre origine ainsi que les mœurs et les coutumes des temps primitifs de l'humanité, l'auteur annonce qu'en parcourant, au mois d'avril dernier, l'arrondissement d'Uzès, afin de rassembler des matériaux pour l'étude des terrains jurassiques et crétacés du Gard, il a pu constater l'existence, dans cette contrée, de diverses stations de l'âge de la pierre polie. Une des principales, qui se trouve, à la surface du sol, dans la commune de la Bastide-d'Engras, lui a fourni quelques poteries noirâtres, ainsi que des instruments en silex.

Arrivant ensuite au sujet principal de son mémoire, M. Jeanjean décrit les divers étages géologiques qu'il a parcourus pour se rendre de Meyrueis à la grotte de Fraissinet-de-Fourques, située à 1200 mètres de ce village, dans les strates dolomitiques Bajociennes, qui forment la couronne rocheuse du Causse-Méjan.

A l'exemple de la célèbre caverne d'Aurignac, la *grotte à têtes humaines* de Fraissinet avait été fouillée jadis par ordre du maire de la commune, afin d'en enlever les squelettes et de les transporter au cimetière de la paroisse. Aussi M. Jeanjean y a-t-il trouvé peu de restes humains et des poteries communes seulement ; ce qui lui a fait supposer que les aborigènes devaient être assez misérables, puisqu'ils ne pouvaient donner aux morts, en offrandes votives, que des vases de terre fort grossiers. Quand notre confrère arriva dans les Hautes-Cévennes, on venait de découvrir un dépôt d'ossements humains dans une grotte ouverte près du hameau de Randavel, commune de Lanuéjols. Il s'empressa de s'y rendre et il eut la satisfaction de trouver un gisement encore vierge dans cette belle caverne, qui avait servi, pendant plusieurs siècles, de sépulture aux antiques habitants de la vallée du Trévézel. Dans une seule salle, on pouvait compter

à la surface du sol une vingtaine de crânes, recouverts de stalagmite; et on y voyait les restes des anciens foyers, des os fracturés d'animaux sauvages ou domestiques, et un cercle de pierres plates qui avaient servi de siéges aux parents et amis des défunts, lors du repas des funérailles.

Le gisement de la grotte sépulcrale de Lanuéjols étant considérable, on pourra y exécuter pendant un certain temps des travaux fructueux. Les fouilles que notre géologue fit pratiquer le mirent en possession de diverses poteriés, d'instruments en os, d'un andouiller de cerf et d'une canine de sanglier percée pour faire partie d'un collier de parure.

M. Jeanjean fait remarquer que les armes ou les outils en pierre, si communs dans toutes les grottes des Basses-Cévennes, se rencontrent fort rarement dans les cavités naturelles des vallées de la Jonte et du Trévézel.

Enfin, en terminant sa communication, l'auteur présente un tableau succinct des principales découvertes d'archéologie préhistorique, accomplies jusques à ce jour dans le département du Gard, par MM. de Christol, E. Dumas, Flouest, Cazalis de Fondouce, et par lui-même.

« Tous ces travaux, dit M. Jeanjean, permettent de suivre la marche ainsi que le développement de l'espèce humaine dans notre région et peuvent servir de bases pour la confection d'une carte paléo-ethnologique de notre département. Cette œuvre serait à la fois une véritable introduction à tous les ouvrages d'archéologie historique des membres de l'Académie et le complément de la belle carte géologique d'Emilien Dumas, notre savant et bien regretté confrère ».

M. Laval continue la lecture de son travail sur les *Epidémies de Nimes.*

Après avoir, dans la dernière séance, fait l'historique de la peste de 1529, M. Laval aborde aujourd'hui celle de 1530 :

« Et maintenant, dit-il, considérons-nous les grands ravages qu'elle fit en mars 1530 comme la continuation de la précédente épidémie, ou comme le fait d'une importation nouvelle ? Il est bien difficile, à plus de trois siècles de distance, de pouvoir se prononcer, d'autant plus que les documents contemporains font complètement défaut. Il est cependant incontestable que la peste, après chaque invasion réelle dans une ville, devait y laisser,

pour ainsi dire, des centres de génération, où subsistait à l'état latent le germe nocif de la maladie jusqu'à ce qu'une influence, quelquefois mystérieuse mais souvent saisissable, vînt le faire lever. De ces influences, une des plus certaines est celle qui se produisait lorsque, à la fin d'une épidémie, revenaient dans les lieux infectés les personnes qui avaient fui au premier danger. Alors l'infection locale, qui s'était épuisée sur tous ceux qui étaient restés, qui avait frappé tout ce qui était susceptible de l'être, mais qui existait encore virtuellement dans la ville, trouvait un nouvel aliment à sa voracité dans des organismes pour ainsi dire vierges ; l'agitation de l'air, le mouvement, la fatigue déterminés par une nouvelle installation, le contact de personnes qui, pour n'avoir pas succombé n'en avaient pas moins subi l'action miasmatique, faisaient le reste. Les nouveaux arrivants étaient fauchés et ceux-ci devenaient à leur tour la cause d'une explosion plus formidable du terrible fléau. Et, en effet, pour le cas présent, le sénéchal dut transférer sa cour à Millau et les consuls se retirer à Bouillargues et à Courbessac. Alors, aussi, il y eut menace de famine ; ce qui obligea le sénéchal de renouveler la défense déjà faite par le roi et le Parlement de Toulouse, de n'exporter, par terre ou par eau, ni blés,

ni récoltes du pays, et d'enjoindre à ceux qui avaient des provisions au-delà de leurs besoins, de vendre le surplus au peuple sous peine, pour les réfractaires, d'y être contraints par la force. Quand le mois d'octobre fut arrivé, le nombre des malades se réduisit à fort peu de chose ; il y eut bien encore quelques cas de peste même en novembre, mais ils furent isolés et comme les dernières étincelles d'un incendie qui s'éteint. Les Etats-généraux de Languedoc purent s'assembler le 10 novembre dans la grande salle de l'évêché de Nimes et se séparer à la fin du même mois, sans avoir eu à en souffrir ».

« Au mois de mai de l'année 1532, le fléau reparut. Peut-être que l'introduction du Luthéranisme à Nimes, dans les premiers mois de cette année et l'agitation qui s'en suivit contribuèrent pour leur part à cette nouvelle éclosion. La maladie dura tout l'été et sembla s'éteindre en hiver, pour renaître au mois de mai 1533. Les quartiers pauvres, et particulièrement le faubourg des Jacobins, furent cruellement éprouvés. Au demeurant, nous ne voyons, à l'occasion de cette épidémie, aucune nouvelle mesure prise pour se protéger ; on continue, comme par le passé, à nourrir les pestiférés qui étaient sortis de la ville, et l'on

a toujours pour ces malheureux un chirurgien et un confesseur attitrés, auxquels au préalable on fait prêter le serment de s'acquitter « *bien et duement* » de leurs fonctions. Toutefois, pour être bien sûr que la charge de capitaine de santé sera remplie avec tout le zèle voulu, un conseil de ville tenu le 25 mai 1533 décide qu'on en investira Antoine d'Aspères, marchand et troisième consul. Comme d'habitude, l'automne et l'hiver suivants n'eurent pas à souffrir de la maladie, mais on la revit dès le mois d'avril 1534, à la faveur, sans doute, des bohémiens, des vagabonds et des pauvres mendiants, qui inondaient la ville et les campagnes. Malgré tous les efforts faits dans ce sens, il n'avait pas encore été possible de diminuer le nombre de ces derniers. Qu'on ne s'en étonne pas : la mendicité fut, au moyen-âge et jusqu'au XVIIIe siècle, la plaie de l'Europe et du midi de la France en particulier. Pour ce qui regarde notre pays, il est facile d'expliquer comment on ne pouvait la guérir. Deux causes principales s'y opposaient : c'était, d'une part, les guerres continuelles que les seigneurs et riches propriétaires se faisaient entre eux, ou que le roi avait à soutenir contre les étrangers, ou de puissants vassaux qui se souvenaient encore de la féodalité : guerres qui avaient toutes pour résultat de ruiner le pays,

de jeter la perturbation dans les classes pauvres en détruisant l'économie de leur existence, en les deshabituant de leurs travaux ordinaires, en détruisant quelquefois le champ qui les faisait vivre, la cabane qui les abritait, ne leur laissant d'autres moyens de sustenter leur malheureuse vie que la mendicité et le vagabondage. La seconde cause, et incontestablement la plus puissante, résidait, d'autre part, dans la nature même du méridional. Sobre, vivant de peu, se passant facilement de tout luxe et de tout confortable dans l'existence, n'aspirant qu'à avoir la plus grande part de repos et de soleil, qu'avait-il besoin de travailler, lorsqu'au seuil des églises, aux portes des couvents et de l'hôpital, il trouvait, avec la pitié des fidèles, le repos et le pain de chaque jour, en même temps qu'une pierre pour reposer sa tête par les nuits étoilées de ce ciel enchanteur? etc. »

Après l'épidémie de 1533-34, vient celle de 1542, où fut inaugurée, pour la première fois, à Nimes la pratique des quarantaines individuelles, celles de 1545, 1549, 1557, 1564. M. Laval fait la relation de chacune d'elles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

TABLE DES PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Année 1875.

—

Faits académiques.

M. *Eugène Brun*, élu président..... 13
M. *Emile Im-Thurn*, élu vice-président... 13
Démission de M. *Em. Im-Thurn*..... 39
Élection de M. *Irén. Ginoux*, en sa place... 39
Élection de MM. *René Deloche* et *Isaïe Brunel*, comme membres titulaires résidants. 51
Élection de M. *Charles Domergue*, comme membre titulaire non-résidant 131
Élection de M. le baron *de Rivières* comme associé-correspondant..... 51
Élection de M. *Félix Ducoin*, comme associé-correspondant..... 65
Élection de M. le docteur *Victorin Laval*, comme associé-correspondant..... 96
Élection du docteur *Bourdel*, comme associé-correspondant..... 131
Élection de M. *Bruguier-Roure*, comme associé-correspondant..... 178

Mort de M. *Numa Boucoiran*, membre honoraire, et de M. *Ernest Rédarès*, membre résidant 62
Mort de M. *Léonce Maurin*, membre honoraire 100
Mort de Mgr *Henri A. Plantier*, évêque de Nimes 101
Commission de publication (MM. *Ch. Dombre*, *Ir. Ginoux*, *Ch. Lenthéric* et *Eugène Bolze* 13
La même Commission est chargée de choisir, dans le domaine de la science ou de l'industrie, le sujet qui doit être mis au concours pour 1875 13
Commission nommée au sujet d'une médaille d'or à faire frapper pour être distribuée aux lauréats de nos concours (MM. *Aug. Aurès*, *E. Germer-Durand* et *Ch. Liotard*) 141
Rapport fait par M. *Ch. Liotard* au nom de cette Commission 157
Commission nommée pour juger les mémoires envoyés au concours d'Histoire et d'Archéologie (MM. *Ar. Viguié*, *A.-H. Révoil*, *Q. des Rivières*, *Léon Penchinat*, *Gust. Pelon*, *Ch. Lenthéric* et *A. de Grisy*). 24
Rapport fait par M *Ch. Lenthéric* au nom de cette Commission 110
Compte rendu de la situation financière par M. *Ch. Liotard*, trésorier 25
Approbation des comptes 39
Deux jetons d'argent sont attribués à

MM. Roumajon et Raybaud, donateurs d'ossements fossiles trouvés sur le territoire de Saint-Laurent-des-Arbres.... 144
Démarches relatives au legs de M. Maumenet..... 117
L'Académie accorde à la Société industrielle de Flers (Orne) l'échange de nos Mémoires avec ses publications..... 6
La Commission archéologique de Narbonne demande l'échange..... 37
La Société d'histoire naturelle de Colmar demande que l'Académie lui complète sa collection de nos Mémoires. — Accordé. 38
Le Comité archéologique de Senlis réclame également des volumes de nos Mémoires qu'il n'aurait pas reçus..... 84
La Société khédiviale de géographie établie au Caire demande l'échange..... 121
Cet échange est accordé sur un rapport de M. *Ir. Ginoux*..... 131
Le Ministre de l'Instruction publique demande des renseignements sur l'Académie pour la rédaction d'un *Annuaire général des Sociétés savantes*. Le secrétaire-perpétuel est chargé de répondre. 10
Lettre du Ministre de l'Instruction publique relative à l'Assemblée générale des Sociétés savantes qui doit se tenir à Paris, les 31 mars, 1 et 2 avril 1875.... 12
Nouvelle lettre du Ministre relative au même sujet..... 38
MM. *Aug. Aurès*, l'abbé *P. Azaïs*, *Ar.*

Viguié et *Ch. Lenthéric* sont délégués pour représenter l'Académie à l'Assemblée générale des Sociétés savantes.... 51
Le colonel Alfred Nicot fait hommage à l'Académie d'une photographie du portrait de son père, M. *J.-B.-Pierre Nicot*, ancien secrétaire-perpétuel..... 71
Mgr Besson, nouvel évêque de Nimes, assiste à la séance du 4 décembre. — Il est complimenté par M. l'abbé *P. Azaïs*, secrétaire-perpétuel..... 161

Archéologie.

Rapport sur les « Mélanges d'archéologie » de M. le baron de Rivières, par M. l'abbé *P. Azaïs*..... 25
Note sur un caillou gravé et sur un milliaire de Constantin, par M. *E. Germer-Durand*..... 51
Communication verbale sur un verre infrangible connu des anciens, par *le même*. 71
Textes anciens relatifs au verre infrangible, recueillis et traduits par *le même*.. 80
Mobilier funéraire d'une tombe romaine découverte à Boissières, par MM. *Aug. Aurès* et *E. Germer-Durand*..... 91
Mémoire sur les mosaïques romaines trouvées à Nimes, par feu *Aug. Pelet*... 117
Inscription honorifique de C. Soillius Valerianus, par M. *E. Germer-Durand*..... 139

Beaux-Arts.

Rapport sur les Mémoires de la Société de Cambrai (Artistes cambrésiens du IXe au XVIe siècle), par M. *Jules Salles*.. 6
Le centenaire de Michel-Ange (1re partie), par *le même*..... 159
Le centenaire de Michel-Ange (2e partie), par *le même*..... 164

Biographie.

Notice nécrologique sur M. Gaston Goirand de Labaume, par M. *Gustave Pelon*. 158
Rapport sur l'ouvrage de M. A. Germain : « P. Gariel, sa vie et ses ouvrages » par M. l'abbé *P. Azaïs*..... 134
Notice sur M. Alexandre Colin, peintre, par M. *J. Salles*..... 173

Géographie.

L'étang de Salces et le fort de Leucate, par M. *Ch. Lenthéric*..... 47
L'ancien port de Narbonne (1re partie), par *le même*..... 83
L'ancien port de Narbonne (2e partie), par *le même*..... 93
Maguelonne, par *le même*..... 170

Histoire

Rapport sur l'ouvrage de M. G. Boissier : « La Religion romaine d'Auguste aux Antonins », par M. *Eug. Bolze*..... 9

Sur un passage des Mémoires de Saint-Simon relatif à Guillaume de Lamoignon, par M. *Gust. Pelon*..... 96
Histoire de la Charité à Nimes (suite et fin), par M. l'abbé *P. Azaïs*..... 102

Législation.

Les Capitulations et la réforme judiciaire en Egypte, par M. *Irénée Ginoux*..... 66

Littérature.

Rapport sur le livre de M. Aubertin : « Origines de la langue française » par M. *Ed. Bondurand*..... 13
Etude sur Bourdaloue (1re partie), par M. *A. de Grisy*..... 52
Etude sur Bourdaloue (2e partie), par *le même*..... 72
Compte-rendu de lectures faites à l'Assemblée générale des Sociétés savantes (section d'Histoire et de Philologie), par M. l'abbé *P. Azaïs*, l'un des délégués..... 71
Rapport sur deux opuscules de M. Dauphiné, par M. *Quesnault des Rivières*... 85
Rapport sur le dernier volume publié par la Société Philotechnique de Paris, par M. *Ch. Liotard*..... 110
Lucilius et Béranger, ou deux poètes populaires, par M. *A. de Grisy*..... 121

Médecine.

L'Hermaphrodisme au point de vue médico-légal, par M. le docteur *Victorin Laval*..... 68
Des anomalies du voile du palais, par M. le docteur *Albert Puech*..... 98
Rapport sur des opuscules de M. le docteur Bourdel, par *le même*..... 132
Etude sur les épidémies à Nimes depuis les temps anciens jusqu'à nos jours (1re partie), par M. le doct. *Vict. Laval*. 148
Etude sur les épidémies à Nimes depuis les temps anciens jusqu'à nos jours (2e partie), par *le même*..... 170
Etude sur les épidémies à Nimes depuis les temps anciens jusqu'à nos jours (3e partie), par *le même*..... 185

Musique.

Rapport sur l'ouvrage de M. L. Pellet : « Essai sur l'Opéra en France », par M. *Ch Liotard*..... 143

Paléontologie.

Ossements fossiles trouvés à Saint-Laurent-des-Arbres, par M. *Edouard Tribes*. 128
Les grottes sépulcrales de Lanuéjols (Gard) et de Fraissinet-de-Fourques (Lozère), par M. *Adr. Jeanjean*..... 182

Philosophie.

Etude sur le livre de M. Fouillée : « La Liberté et le Déterminisme », par M. *Eug. Bolze*..... 29

Poésie.

L'Ase et si Mestre, fable, par M. *A. Bigot*. 99
La Dépopulation, par M. *Eug. Brun*..... 35
Un vallon de nos Cévennes, par *le même*.. 77
Latebræ dulces, par M. *Gust. Pelon*..... 48
La légende du Chasseur noir, par *le même*. 48
Traduction d'une épître d'Horace (I, x), par M. *Barafort*..... 47
Lou Pagamén d'uno counsulto d'avouca, par M. *Paul Félix*..... 111

Sciences.

Compte-rendu de quelques découvertes communiquées à l'Assemblée générale des Sociétés savantes. (Section des sciences), par M. *Ch. Lenthéric*..... 70

Voyages.

Rapport sur une notice de M. F. Ducoin : « L'abbaye du Mont-Cassin », par M. l'abbé *P. Azaïs*..... 39

Nîmes. — Imp. J.-B. ROUCOLE, Grand Cours, près la Poste.

101